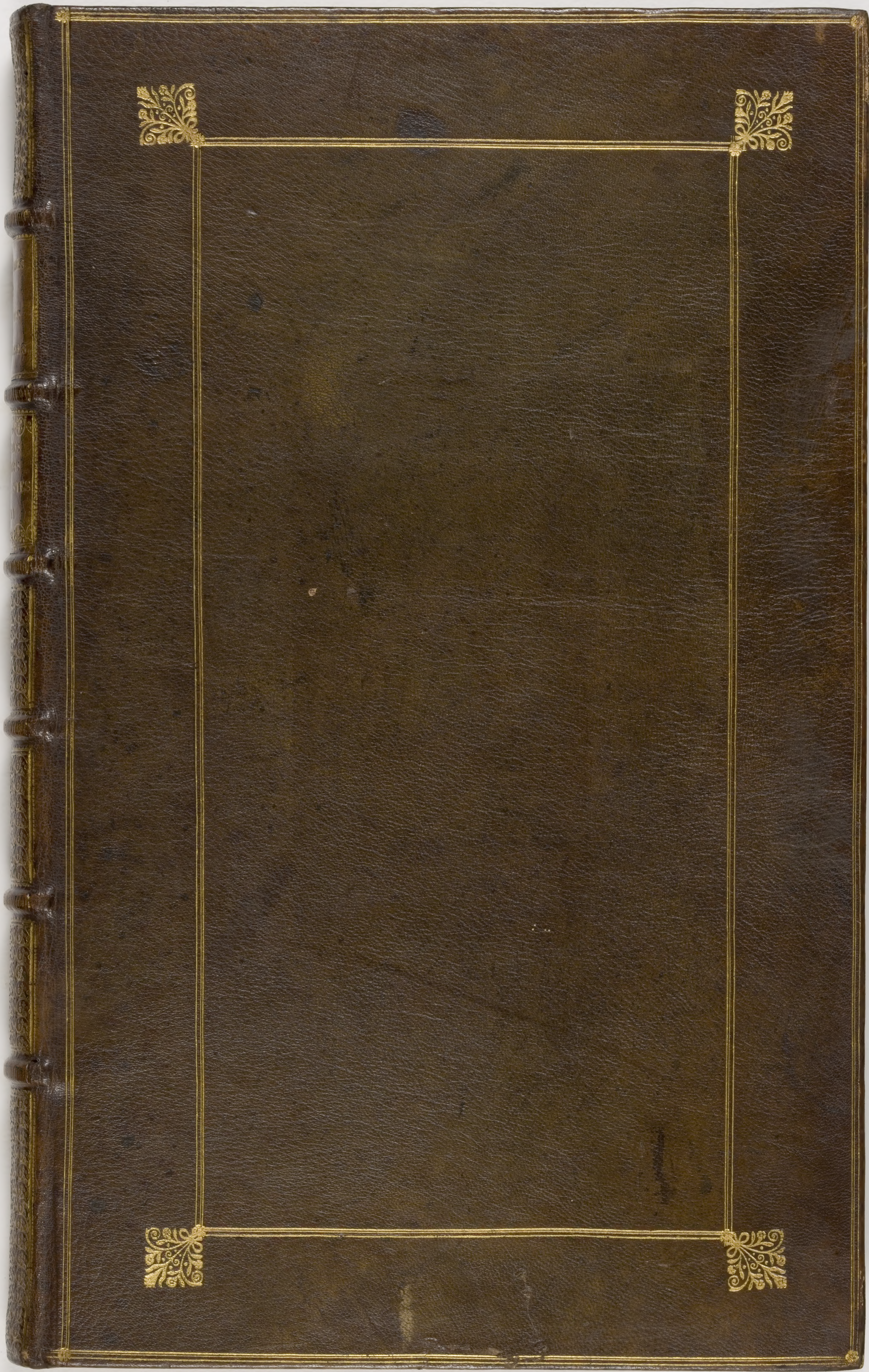






CEREMONIES

ET

COUTUMES

RELIGIEUSES

DE TOUS LES

PEUPLES DU MONDE.

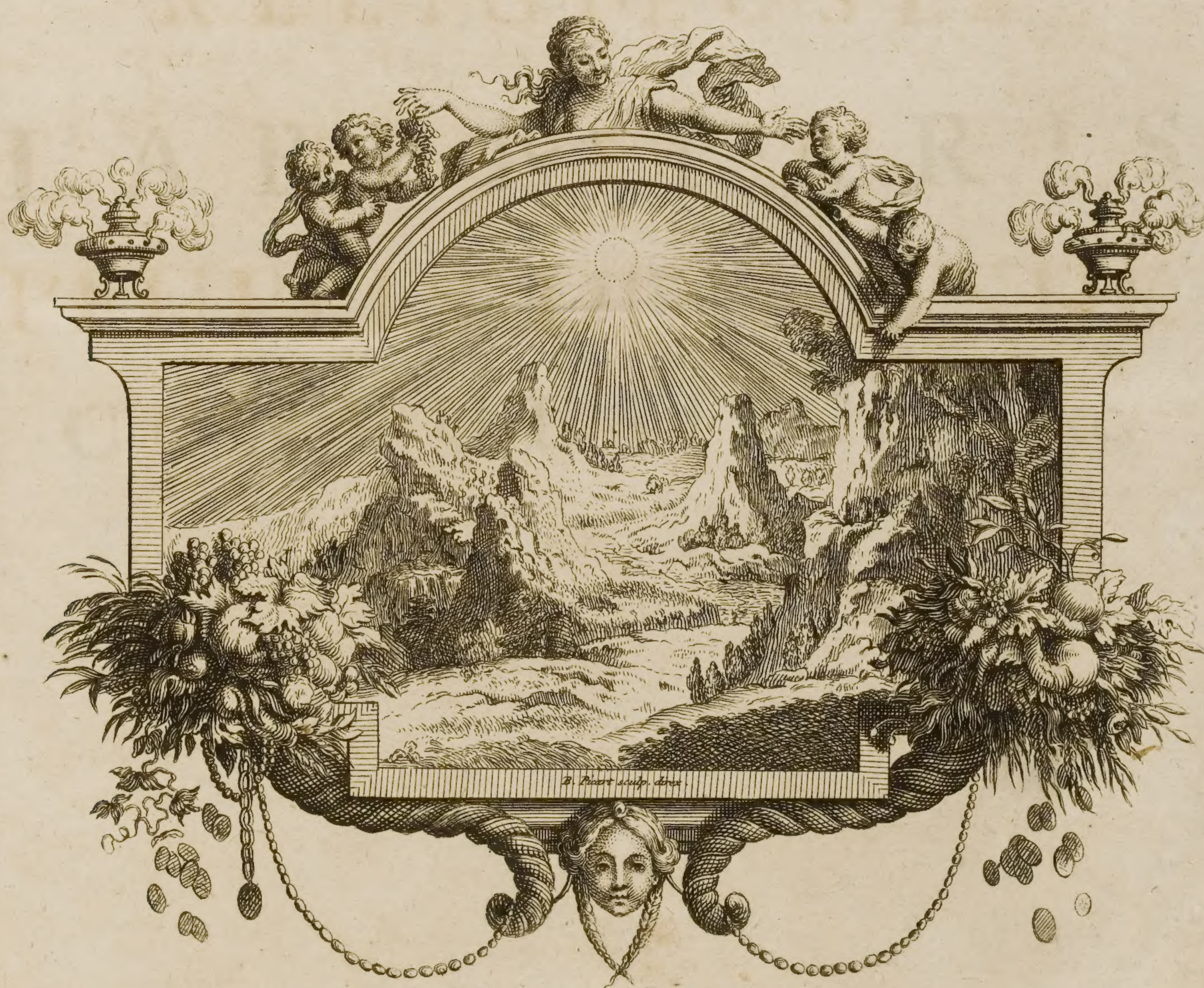
CEREMONIES
ET
COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE,

Representées par des Figures dessinées de la main de

BERNARD PICART, &c.

TOME QUATRIEME,

Qui contient les Anglicans, les Quaquers, les Anabaptistes &c.

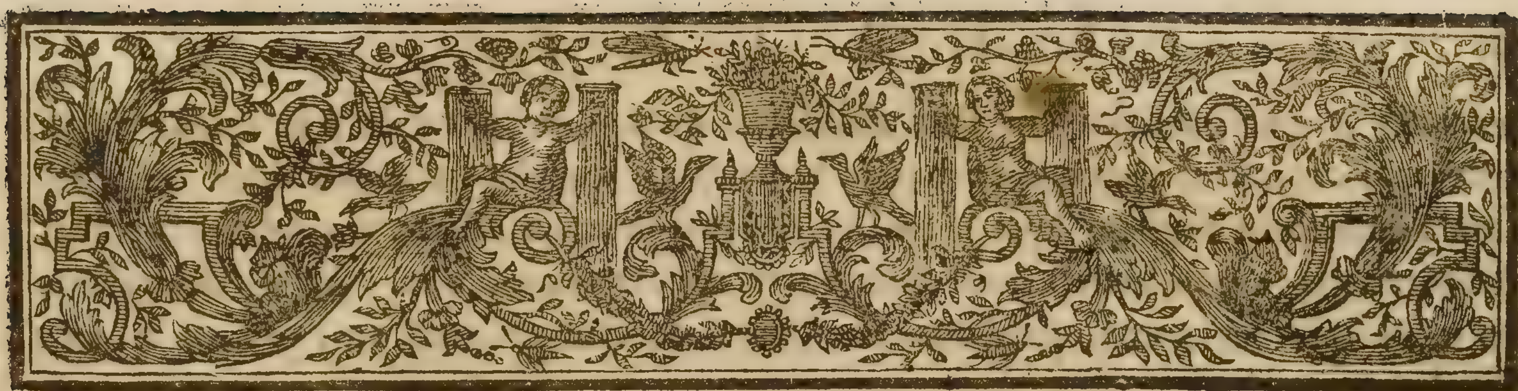


A AMSTERDAM,
Chez *J. F. BERNARD.*
MDCCXXXVI.

LETTRE
D'UN
PHILOSOPHE
SUR LES
MIRACLES
DE
L'ABBÉ PARIS
ET LES
CONVULSIONS &c.

Le CIMETIERE de S.t MEDARD.

Differentes AGITATIONS des CONVULSIONAIRES



LETTRE D'UN PHILOSOPHE SUR LES MIRACLES DE L'ABBÉ PARIS ET LES CONVULSIONS &c.

PErmettés moi, Monſieur, de vous faire part de la joye que je reſſens de pouvoir être bientôt auprès de vous. Vous ſavez que l'envie de m'éclaircir de la vérité m'a fait quitter ma patrie pour venir à Paris verifier par moi même les faits & les miracles arrivés à St. Medard. Vous n'imaginés point les peines que je me ſuis donnée depuis deux ans pour parvenir à la connoiſſance de la vérité; mais malgré tous mes ſoins, j'étois prêt à renoncer à l'eſperance de la découvrir, lors qu'enfin j'y ſuis parvenu par le hazard du monde le plus ſingulier & le plus heureux.

Pour avoir une idée juſte de l'embarras où je me ſuis trouvé, vous devez vous imaginer que la Cour & la Ville, le Clergé, la Nobleſſe, les Tribunaux les plus reſpectables, les familles des particuliers, les Bourgeois, les Artiſans, en un mot tous les habitans de cette grande ville ſont partagés ſur la verité des évenemens dont vous allés entendre parler.

Les uns diſent qu'il faut s'aveugler volontairement pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans le grand nombre de Miracles operés ſur le tombeau de l'Abbé Paris; il n'y a rien, ajoutent-ils, de plus vrai & de plus atteſté que les guériſons miraculeuſes que vous avez pû lire dans la Gazette Eccléſiaſtique. Enfin depuis la naiſſance du Chriſtianiſme il n'eſt rien arrivé de plus éclatant, & de plus conſéquent.

Les autres aſſurent de leur côté, qu'il n'y a rien de plus faux que ces mêmes

miracles ; qu'ils ne doivent leur naiſſance qu'aux intrigues & à la malice d'un parti qui cherche à s'accréditer parmi le peuple ; que les gueriſons dont on parle ſont totalement fauſſes ; que la nature & l'imagination frapée ſont ſeules capables d'opérer ces convulſions auſſi indécentes qu'extraordinaires. Enfin ils traitent tout ce que les autres publient de fables & d'impoſtures ſans preuve & ſans fondement.

Les premiers s'appuyent ſur les recherches qu'ils diſent avoir faites par eux mêmes, ſur la notorieté publique, ſur l'aveu & la dépoſition des témoins, & ſur l'atteſtation de pluſieurs Prêtres, Curés & Magiſtrats d'une vie irréprochable.

Les autres s'apuyent pareillement ſur des recherches qu'ils prétendent avoir faites par eux mêmes, ſur l'atteſtation des Médecins & Chirurgiens les plus fameux, ſur l'autorité des Evêques & des Théologiens à qui il appartient de connoître de la verité de ces évenemens, & pareillement ſur la foi de beaucoup de Prêtres, de Magiſtrats & de Seculiers, qui ſont comme les autres d'une vie exemplaire & irréprochable.

Il y a déja pluſieurs volumes écrits de part & d'autre ſur cette affaire. Chaque parti, à la honte de la Religion qu'il profeſſe, s'accuſe réciproquement de mauvaiſe foi, d'ignorance & d'incrédulité. En cela rien n'eſt plus vraiſemblables que les raiſons qu'ils alleguent de part & d'autre & qu'ils fortifient, diſent-ils, de l'autorité des Péres & des paſſages de l'Ecriture ſainte. La ſeule différence que l'on remarque dans leurs Ecrits, c'eſt que l'un nie ce que l'autre poſe en fait, & que l'autre poſe en fait ce qui eſt nié par le parti contraire.

Au milieu de cette controverſe qui eſt ſoutenue avec beaucoup de chaleur & d'emportement, vous ne ſauriés croire les dégouts que ſouffre un honnête homme qui cherche ſincerement la vérité. S'aviſe-t-il par diſcretion de garder le ſilence & de paroître neutre, il paſſe dans l'eſprit des deux partis pour un homme double, dangereux & vendu aux uns ou aux autres : s'il doute de la vérité de quelques miracles dont il ſoupçonne l'impoſture, il court riſque d'être inſulté, ſur tout dans les aſſemblées tumultueuſes où il eſt obligé de crier au miracle ſous peine d'être lapide. S'aviſe-t-il de croire ceux qui lui paroiſſent extraordinaires, il eſt regardé comme un Janſeniſte, ou en ſortant de là il eſt ſifflé comme un imbecille par de prétendus Eſprits forts. Enfin ſoit qu'il croye, ou qu'il doute, qu'il nie ou qu'il affirme, il ſe trouve toujours expoſé à la fureur des incredules ou des bigots de chaque parti ; mais ceux-ci ſont infiniment plus dangereux que les autres : ils veulent être crus ſur leur parole, & ne font point difficulté d'accuſer d'irréligion un homme qui ne croit pas ce qu'ils voyent, ou qui ne voit pas ce qu'ils croyent.

Je fus aſſez ſimple en arrivant à Paris pour m'imaginer que je découvrirois la vérité de tout ce myſtere en m'attachant a examiner les mœurs & la conduite des gens de chaque parti : je m'étois mis dans l'eſprit que les bonnes mœurs étoient de ſurs garands de la bonne doctrine ; mais je m'aperçus dans la ſuite que cette route étoit fauſſe & trompeuſe. En effet j'ai trouvé de part & d'autre de très honnêtes gens & des impoſteurs, des ſots & des gens d'eſprit, des gens remplis de zéle, de bon ſens & de mérite, comme des ignorans & des fanatiques. Ce qui m'a le plus ſurpris c'a été de voir des gens qui ſoutiennent à cor & à cri ces miracles de M. Paris & qui vivent comme s'ils n'en croyoient pas. A cela près comme le nombre de ceux qui ne vivent pas conformement à leurs principes eſt à peu près égal dans chaque parti, comme les mœurs ſont les mêmes, & qu'il y a de part & d'autre beaucoup d'honnêtes gens pleins d'eſprit

&

& de mérite, je reconnnus facilement qu'il me seroit impossible d'arriver par cette voye à la connoissance de la vérité.

Je resolus donc de verifier par moi-même si les faits que l'on publioit étoient véritables. Vous ne sauriés croire, Monsieur, les peines & les fatigues que cette recherche m'a causées sans approcher de la vérité. Pendant plus de six mois je n'ai pas manqué un seul jour de me rendre à St. Medard & dans les galetas où s'opéroient, disoit-on, tant de merveilles. Je ne puis encore sans étonnement me ressouvenir des differens objets qui se sont présentés à moi. J'ai vu avec étonnement le faux zéle & l'imposture profaner tour à tour les choses les plus saintes & sanctifier les choses les plus profanes. Les uns hurloient, sautoient & gambadoient avec indécence dans les lieux les plus respectables; les autres attachoient des vertus incroyables à la matiere la plus vile, & la portoient de maison en maison avec confiance, sans se desabuser de son mérite, qui étoit dementi à leurs yeux par l'expérience. Le détail que je vous ferois des faits dont j'ai été le témoin seroit superflu & vous causeroit peut-être autant d'imagination que de surprise. Ainsi je me contenterai de vous dire ici, que j'ai remarqué beaucoup de friponnerie & de mauvaise foi dans la plus grande partie de ces Entousiastes; mais en même tems je suis trop sincére pour vous laisser ignorer que j'en ai vu quelques uns faire des choses qui mettoient ma Philosophie à bout & qui passoient mes lumieres & mes connoissances.

Vous jugés bien que j'aurois grand tort de les accuser tous d'imposture, par la raison qu'il y a beaucoup de cas où j'ai reconnu de la mauvaise foi; mais je me croirois également blamable, si je prenois pour des miracles les effets qui m'ont paru extraordinaires, sous prétexte que j'en ignorois les causes.

Je suis d'autant plus obligé de suspendre mon jugement sur la vérité de ces Phénomenes, qu'il m'est souvent arrivé de prendre pour miraculeux & surnaturels des effets dont j'ai depuis reconnu la fausseté, en les examinant avec plus d'attention. Ainsi il ne seroit pas impossible que des gens plus éclairés que moi découvrissent la fourberie & le mensonge de ceux qui ont échapé à ma pénetration.

J'ai d'autant plus sujet de le croire que j'ai vu très souvent dans les assemblées où je me suis trouvé, des personnes de mérite prendre pour bons & surnaturels des effets dont l'imposture étoit sensible & manifeste à mes yeux, comme il m'est aussi souvent arrivé de regarder comme des prodiges des choses dont les gens de bon sens ne faisoient que rire, parce qu'ils en connoissoient le méchanisme.

Ces differentes considerations jointes à plusieurs réflexions de cette espéce tenoient mon esprit en suspens & me donnoient des inquiétudes mortelles pendant le cours de mes recherches. J'exprimerois foiblement par des paroles le trouble, l'agitation, les doutes, l'espérance & les differentes réflexions dont mon esprit étoit successivement frapé, selon les differens objets qui agissoient sur mon imagination. Continuellement balotté entre la peur de me tromper & l'espoir de découvrir la vérité, je ne savois à quoi m'arrêter: ce qui me paroissoit vrai un jour, me paroissoit faux le lendemain; & comme une autre Penelope, je détruisois souvent la nuit ce que j'avois bâti le jour.

Cent fois je me suis dit après M. Pascal qu'il y avoit de vrais miracles parmi ceux de l'Abbé Paris, puis qu'il y en avoit tant de faux, & qu'il n'y en avoit de faux, que parce qu'll y en avoit de véritables. Je me couchois avec la ferme persuasion que je raisonnois juste en pensant ainsi; mais en m'éveillant je regar-

dois ce raisonnement comme un Sophisme, & je trouvois que je ne raisonnois pas plus conséquemment qu'un homme qui soutiendroit qu'il n'y a des gens d'esprit que parce qu'il y a des sots dans le monde, ou qui diroit qu'il n'y a de véritables savans dans Paris, que parce qu'il y a beaucoup de faux savans dans cette grande ville. Ces sortes de propositions ne me paroissoient point propres à se prouver réciproquement, & je voyois clairement au contraire, que si tous les miracles de l'Abbé Paris étoient faux, leur fausseté ne prouvoit en aucune façon qu'il y en eut de véritables. Il m'arrivoit cependant souvent d'aimer mieux croire que je me trompois, que d'imaginer qu'un aussi bel Esprit que M. Pascal pût faire un aussi mauvais raisonnement.

De ces réflexions sur les miracles de M. Paris je m'élevois toujours à la nature des miracles en géneral; mais les raisonnemens que je faisois ne servoient qu'à augmenter mon trouble & mes incertitudes. Je me déterminai enfin à consulter quelque personne d'autorité & de réputation qui put les dissiper en éclaircissant mes difficultés.

Pour cela j'allai trouver le V. P. . . . . . . Capucin, Prédicateur célebre & renommé pour ses bonnes mœurs. Je lui exposai l'incertitude où j'étois; je lui peignis la crainte que j'avois de prendre le faux pour le vrai, & le priai de m'aider à sortir d'un labyrinthe où je ne trouvois point d'issue. Le bon Pére, après m'avoir écouté d'un air assez distrait, pour toute reponse me récita un long sermon sur cette matiere, qu'il disoit avoir prêché le Carême dernier avec applaudissement. La conclusion de son discours où les Péres étoient cités à chaque instant, fut que je serois inexcusable devant Dieu & devant les hommes, si je ne croyois pas les véritables miracles, & si je ne rejettois pas ceux qui étoient faux. Je pris la liberté de lui demander à quelle marque je pourrois distinguer les véritables d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Belle demande! me repliqua-t-il, comme si l'évidence n'étoit pas le caractére de la vérité, & comme si les véritables miracles n'étoient pas évidemment vrais! J'eus beau lui representer que la moitié du monde regardoit connue évidemment vrai ce que l'autre moitié rejettoit comme évidemment faux, que les uns ou les autres se trompoient, & qu'ainsi l'évidence étoit peu propre à m'instruire de la vérité, il n'en voulut jamais démordre, & me dit fort en colére que ce qui étoit évidemment vrai ne pouvoit jamais être faux, & que par conséquent ce qui étoit faux ne pouvoit être évidemment véritable. Je n'en pus jamais tirer autre chose. Il ferma là dessus sa porte assez brusquement, & me renvoya aussi peu éclairé que je l'étois avant de l'avoir consulté.

Cette tentative ne me rebuta pas: j'allai dès le lendemain trouver le R. P. . . . . . qui comme vous savés passe pour l'Oracle de sa Congregation. Je fus un peu interdit de la froideur avec laquelle il me reçut, & du ton severe avec lequel il me demanda ce que j'avois à lui dire. Je lui exposai le dessein qui m'avoit amené à Paris. Je lui dis que le bruit des merveilles qui s'opéroient à St. Medard m'avoit vivement frapé, que j'étois venu pour augmenter le nombre de ceux qui y acouroient de toutes parts, mais que me défiant de mes propres lumieres, je serois bien aise de me conduire dans la recherche de la vérité par les avis d'une personne aussi éclairée que lui. A ces mots le front du R. P. se derida & me serrant la main, vous êtes bien heureux, me dit-il, de pouvoir être le témoin des merveilles qui s'opérent ici tous les jours: vous voyez avec quel éclat la justice de Dieu se déploye pour faire connoître la sainteté de notre doctrine & pour confondre les méchans qui nous persécutent. Il n'a pas fallu moins que

ſa toutepuiſſance pour mettre à couvert de la perſécution le petit troupeau qui lui eſt fidéle. Nous étions perdus ſans ſon ſecours; mais enfin ſa bonté a jugé à propos de nous juſtifier par les miracles les plus éclatans. Je lui repliquai que j'étois fort ſurpris de l'entendre tenir un pareil langage, & qu'il me ſembloit avoir lu dans M. Paſcal que la bonne doctrine & la vérité de la Religion Chrétienne ſe ſoutenoient ſans le ſecours des miracles. Cela ne peut être, me repliqua-t-il, voici ſes ouvrages, vous n'y trouverés rien de ſemblable: je pris le livre qu'il me préſenta & lui donnai à lire ce paſſage. „ Avant que J. C. fut „ reſſuſcité & que les Nations fuſſent converties, tout n'étoit pas accompli: „ ainſi il a fallu des miracles pendant tout ce tems-là, maintenant il n'en faut „ plus pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, car les prophéties ac„ complies ſont un miracle ſubſiſtant". Il me repliqua par d'autres paſſages tirés du même livre, qui diſoient tout le contraire. Je ne m'amuſai pas à les refuter, j'admirai ſeulement en moi-même comment un habile homme ne remarquoit dans un ouvrage que ce qui quadroit avec ſes ſentimens, ſans faire aucune attention a ce qui y étoit contraire.

La même choſe lui arriva pluſieurs fois dans l'entretien que nous eumes enſemble. Il me cita un paſſage de M. Paſcal, qui dit, que c'eſt le défaut de la charité qui fait qu'on ne croit pas les vrais miracles; mais il ne prenoit pas garde qu'il ajoutoit que ce qui fait croire les faux miracles, c'eſt auſſi le défaut de charité. Je n'inſiſtai pas ſur la difficulté de concevoir comment le défaut de charité peut faire douter des vrais miracles & faire croire ceux qui ne le ſont pas; je me contentai de lui repréſenter qu'il ſeroit plus naturel de dire que c'eſt la foi qui fait que l'on croit les vrais miracles, & que c'eſt le défaut de foi, qui fait qu'on ne les croit pas. Il me cita encore quantité d'autres paſſages du même Auteur: ils venoient fort bien à la queſtion, mais ils paroiſſoient ſe contredire, comme entre autres celui où il dit „ qu'il eſt impoſſible qu'un homme cachant „ ſa mauvaiſe doctrine & ſe diſant conforme à Dieu & à l'Egliſe faſſe des mi„ racles pour couler inſenſiblement une fauſſe doctrine & ſubtile". Cela ne ſe peut, ajoute M. Paſcal, (*a*) quoi qu'il convienne une page plus haut, qu'il y a de vrais & de faux miracles: & qu'il le prouve même par ce paſſage de St. Marc. „ Il s'élevera des faux Prophetes, qui féront des prodiges & des choſes éton„ nantes, juſqu'à ſeduire s'il étoit poſſible les élus mêmes.

Mon Docteur digéroit facilement toutes ces contrarietés, il ne s'y arrêtoit pas, mais il s'étendoit fort au long ſur tout ce qui paroiſſoit favorable à ſon opinion & à ſa doctrine. Il me fit là deſſus un beau diſcours par lequel il m'expoſa avec beaucoup d'éloquence toute l'œconomie de la grace; mais comme cette matiere eſt en quelque façon étrangere à la queſtion, vous trouverés bon que je reſerve à vous en entretenir une autre fois, pour ne vous parler ici que de ce qui regarde les miracles de l'Abbé Paris. La concluſion de ſes raiſonnemens étoit toujours qu'il falloit juger de la doctrine par les miracles & des miracles par la doctrine. J'avois beau lui repréſenter le cercle vicieux qui ſaute aux yeux dans ce raiſonnement; j'avois beau lui dire que s'il y a de vrais & de faux miracles, ils ſont inutiles pour diſcerner quelle eſt la bonne doctrine, puiſque la vérité & la bonté des miracles depend de la bonté de la doctrine: il

(*a*) On doit regarder l'ouvrage de M. Paſcal comme un aſſemblage de materiaux confus; d'où cet Auteur auroit vraiſemblablement tiré dequoi faire un Ouvrage mieux raiſoné que ces penſées indigeſtes & très ſouvent ſophiſtiques, & mêlées de *Myſticité*.

il ne m'écoutoit pas & revenoit toujours à dire que la doctrine de M. Paris ne pouvoit être que la bonne doctrine, puis qu'elle étoit confirmée par ses miracles, & que ses miracles étoient véritables, puis qu'ils confirmoient sa doctrine.

Il en est, me disoit-il encore, des miracles comme des martyrs. Il me citoit là dessus l'autorité de S. Augustin qui avoit démontré, disoit-il, qu'il n'y avoit de véritables martyrs que ceux qui mouroient pour la vraye Religion, & que la Religion Catholique étant la seule véritable, il n'y avoit par conséquent de véritables martyrs que dans la Religion Catholique. Quand je vis qu'il le prenoit sur ce ton, je pris congé de lui en lui disant, que S. Augustin parloit apparemment à des gens à qui il avoit demontré la vérité de la Religion Catholique, & qu'ainsi il ne feroit pas mal de suivre son exemple, & de commencer par démontrer la vérité de la doctrine de l'Abbé Paris, avant que d'insister sur la validité de ses miracles.

Comme je le quittai, il me rapella pour me donner un Mandement nouveau. Lisés cet Ecrit, me dit-il, il est d'un saint Evêque du parti, qui soutient admirablement bien les intérets de la vérité: vous y verrés les miracles de M. Paris prouvés avec évidence & presqu'aussi bien demontrés que ceux de la premiere Eglise. Tout y respire la vérité, la charité & l'esprit Evangelique: l'avés vous lu? Non, lui repliquai-je, mais j'en ai fort ouï parler, & sur ce qu'on m'a dit, je vois que bien des gens en jugent tout autrement que vous; car ils disent qu'il seroit plus conforme à la charité, à la pieté & à l'esprit Evangelique, de prêcher la paix, la concorde & l'union dans un tems où les esprits sont extrêmement échauffés, que d'attiser par de pareils écrits un feu qui peut devenir préjudiciable à la société. Hé quoi, interrompit le Pére . . . . . . n'est-il, pas toujours tems de dire la vérité? Ouï, lui repartis-je, pourvu qu'elle soit bien connue & qu'elle ne soit pas contestée par ceux qui ont droit d'en connoître, d'en juger & de la publier; mais ce n'est pas ici tout à fait le cas; d'ailleurs votre Prélat pourroit se tromper comme un autre, & il devroit du moins penser que si ses adversaires ne sont pas infaillibles, il ne l'est pas plus qu'eux. Ce discours fit branler la tête au bon Pére. Je lui fis ma réverence, & je sortis d'auprès de lui aussi peu satisfait de ses raisons qu'il paroissoit l'être des miennes.

Je retournai chez moi tout accablé de douleur & faisant réflexion sur ce que je venois d'entendre de la bouche d'un homme plein de mérite & de droiture. Je ne me lassois pas d'admirer les effets de la préoccupation, & combien il y a de gens qui croyent sans peine ce qui les flatte, & qui sont les plus mal aisés à persuader quand quelque chose ne leur plaît pas. Alleguent-ils des raisons d'incrédulité? ils ne peuvent souffrir qu'on les prenne pour mauvaises. Leur oppose-t-on ces mêmes raisons dans un autre tems? ils ne peuvent souffrir qu'on ne leur permette pas de s'en mocquer. Je deplorois après Mr. Nicole la foiblesse de l'esprit humain, qui fait „ qu'un homme qui s'est laissé persuader une doc- „ trine, regarde comme certaines les raisons qu'il met en preuve, après quoi „ il ne regarde que comme de légeres difficultés les plus fortes". Je me perdis en considerant que le R. P. . . . . . . faisoit vraisemblablement sur mon chapitre les mêmes réflexions que je faisois sur son compte.

Je fus plusieurs jours enfermé chez moi comme abîmé dans cette sorte de méditations, quand je reçus heureusement une Lettre d'un de mes amis qui me pressoit d'aller à la campagne. Je ne balançai pas à partir dans le dessein de fai-

re diverſion au chagrin qui me devoroit. Je trouvai mon ami malade & n'ayant avec lui que le R. P. . . . . . . ſon Confeſſeur qui, ſur la nouvelle de ſa maladie, étoit venu le trouver. Comme il étoit pour lors ſans danger & qu'il n'avoit plus beſoin que de repos, je profitai avec plaiſir de la rencontre du P. . . . dont les manieres flateuſes & inſinuantes jointes à beaucoup d'eſprit & de lecture, rendoient la converſation fort aimable. Il étoit difficile qu'étant plein de mon ſujet comme je l'étois pour lors, le diſcours ne vint pas à tomber ſur le chapitre de l'Abbé Paris; ce fut auſſi la matiere de notre entretien. Je ne lui eus pas plutôt découvert mes demarches, l'inutilité de mes recherches & la ſituation douteuſe où je me trouvois, qu'il me dit fort obligeamment, qu'il étoit ſurpris qu'un homme d'eſprit eut donné dans des impoſtures ſi groſſieres; que je n'aurois pas ſi longtems langui dans le doute, ſi je m'étois adreſſé aux gens que je devois naturellement conſulter; que le grand nombre des perſonnes qui croyent aux miracles de M. Paris, ne pouvoit pas me juſtifier, puis qu'avec un peu d'attention j'aurois dû découvrir les reſſorts & les intrigues qui leur donnoient de la réputation. Il ajouta que Dieu merci les choſes en étoient venues au point que l'on ne pouvoit plus douter de la fauſſeté de ces prodiges, que la crédulité les avoit multipliés; mais que leur multiplication les avoit détruits, & qu'enfin il n'y avoit plus que des opiniâtres ou des gens du parti, qui puſſent croire des miracles qui étoient manifeſtement faux, mais qui ne pouvoient être véritables, puiſque la doctrine qu'ils autoriſoient ne l'étoit pas. A ce que je vois, M. R. P., tout le nœud de la difficulté conſiſte à determiner ſi la doctrine de l'Abbé Paris eſt véritable, puiſque vous convenés ce me ſemble que la vérité des miracles dépend de la bonté de la doctrine. Cela eſt vrai, reprit-il, mais nous avons un grand avantage ſur nos adverſaires, puiſqu'il nous eſt aiſé de démontrer que tous leurs miracles ſont faux de droit & de fait, ils ſont faux dans le droit, puiſque leur doctrine eſt fauſſe, & ils ſont faux dans le fait, puis que bien loin d'être reconnus pour tels par les gens qui ont droit d'en connoître, ils ne ſont pas même revêtus de vraiſemblance & de probabilité.

Je ne pûs m'empêcher de ſourire en voyant le R. P. . . . ſe ſervir de la diſtinction du droit & du fait. Il s'en aperçut & me dit: vous êtes peut-être ſurpris de me voir combattre avec les armes de nos ennemis, mais elles ont fait aſſez de mal à la bonne cauſe pour pouvoir nous en ſervir à notre tour: ce n'eſt pas que nous ayons abſolument beſoin de leur ſecours; car il me ſera très facile de vous démontrer ſans cela que leur doctrine eſt entiérement fauſſe.

La deſſus il m'étala un ſyſtême de doctrine fort beau & bien ſuivi que j'aurai l'honneur de vous envoyer avec celui du P. L. . . . . Comme je ſuis peu verſé dans des matieres auſſi abſtraites, je n'eus garde d'attaquer ſes principes, je lui fis ſeulement quelques objections contre des conſéquences un peu trop hardies que l'on en pourroit tirer, mais je les avouai totalement. Nous n'allames pas plus avant ce jour-là & comme ſes affaires le demandoient à Paris, il me fit promettre de l'aller voir en m'aſſurant qu'il m'éclairciroit ſi bien toutes les queſtions qui me paroiſſoient difficiles à comprendre, qu'il ne me reſteroit aucun doute ſur la bonté de ſa doctrine & la fauſſeté de celle de ſes adverſaires.

Quelque confiance que j'euſſe dans les promeſſes du P. D. Je ne fus jamais moins tranquille, je voyois avec une douleur extrême qu'il me faudroit un tems fort conſiderable pour faire par moi-même un examen fidéle de la doctrine de l'Abbé Paris; que cet examen me jetteroit dans des diſcuſſions métaphyſiques très-dif-

difficiles, & celles-ci dans d'autres encore plus abſtraites. Je voyois par les peines inutiles que je m'étois données pour rencontrer quelque certitude dans des choſes de fait, combien il me faudroit de ſoins & de travail pour en trouver dans les queſtions ſubtiles de la plus ſublime métaphyſique : & enfin je ne pouvois ſans une temerité extrême, m'imaginer que je déciderois par les ſeules forces de ma raiſon les queſtions qui partagent depuis tant d'années les plus beaux génies, les plus ſavans hommes, & les meilleurs Ecrivains de l'Europe.

Cette conſideration augmentoit mes inquiétudes & avoit mis le comble à mon deſeſpoir quand le hazard me donna la connoiſſance d'un homme fort extraordinaire, qui demeuroit dans le voiſinage de mon ami.

C'eſt une eſpéce de Philoſophe, qui a vieilli dans des emplois conſidérables & qui s'eſt retiré depuis bien des années à la campagne, où il vit content d'un revenu médiocre qu'il s'eſt reſervé en abandonnant le reſte de ſes biens à ſes parens. Comme il fait plus de cas du repos que d'une réputation fort étendue, la ſienne ne paſſe pas les bornes de ſon Canton, & ignoré du reſte du monde, il paſſe tranquillement ſes jours, adoré & chéri d'un petit nombre d'amis & des pauvres de ſon village que ſes liberalités font ſubſiſter.

Il donne une partie de ſon loiſir à la lecture & à l'étude des ſciences, qui ont raport à la morale. La culture d'un petit jardin, la converſation de ſes amis, & les plaiſirs de la table qu'il fait conſiſter dans la frugalité, la propreté, la joye & la liberté, prennent le reſte de ſon tems.

La tranquillité de ſon ame & la candeur de ſes mœurs ſont peintes ſur ſon viſage, ſon extérieur prévient en ſa faveur, mais il acheve de charmer ceux qui le fréquentent par l'égalité de ſon humeur, par la beauté de ſon eſprit, par la ſolidité de ſon jugement & par l'étendue de ſes connoiſſances, qui ſont accompagnées des graces d'une éloquence naturelle & de ce ton de la bonne compagnie qui ne s'acquiert que par l'uſage du grand monde. Semblable à Ulyſſe qui cachoit ſous des haillons une ſageſſe conſommée & une force prodigieuſe, il cache un ſavoir & une érudition immenſe ſous l'extérieur le plus ſimple & le plus modeſte. Sans chercher à mettre de l'eſprit nulle part, il met du bon ſens par tout, & ſon bon ſens naturellement enjoué repand un jour admirable ſur les matieres les plus difficiles, par l'ordre, la netteté & la juſteſſe avec leſquelles il ſait les aprofondir. Quoi qu'il paroiſſe fort attaché à la Religion & aux Loix de ſon Pays, on ne le voit point blâmer celles des autres ; jamais on ne l'entend parler de perſonne avec mépris ou avec colére, & reſervant pour lui une morale ſevere & une auſterité incroyable, il a une indulgence exceſſive pour les foibleſſes & les défauts d'autrui.

Je paſſe ſous ſilence cent autres belles qualités que je remarquois tous les jours dans cet aimable vieillard, & qui me donnerent une forte paſſion de gagner ſa confiance & ſon amitié. J'eus le bonheur d'y réuſſir & je le vis avec un plaiſir extrême prendre part à la douleur que je reſſentois de ne pouvoir m'aſſurer de la vérité, malgré les peines que je m'étois données. Mais je fus extrêmement ſurpris de la réponſe qu'il me fit un jour ſur la réſolution où j'étois de prendre la raiſon pour guide dans l'examen de la doctrine & des miracles de l'Abbé Paris, & de ne me rendre qu'à ce qu'elle me démontreroit évidemment.

L'état où vous êtes, me dit-il, m'afflige ſenſiblement. Je vois avec peine le parti que vous avés pris de recourir aux lumieres Philoſophiques pour arriver à la connoiſſance de la vérité : c'eſt une voye d'égarement qui n'eſt propre qu'à embrouil-

brouiller les vérités les plus capitales & qui vous perdra infailliblement, si vous ne recourés à la foi & à l'autorité de Dieu, comme à l'unique régle de votre raison. Je vous dirai là dessus, ajouta-t-il, ce que M. d'Ablancourt écrivoit à son ami Patru. „L'homme ne sauroit juger assurement quoi que ce soit par lui
„ même; sa raison le trompe aussi bien que ses sens, & il est condamné à vi-
„ vre dans l'erreur ou dans le doute, jusqu'à ce qu'il reconnoisse qu'il n'y a ici
„ bas de vérités certaines que celles que Dieu a revelées à son Eglise". Plus vous penétrerés dans la connoissance des choses, plus vous rencontrerés de difficultés. Souvent deux opinions contraires se trouvent également vraisemblables; vous embrasserés l'une plutôt que l'autre autant par inclination que par raison. Les moindres difficultés vous arresteront à tout propos, & vous reconnoîtrés peut-être trop tard, que la raison est plutôt un principe de destruction, qu'un principe d'édification. Il apuya ce qu'il venoit de dire de l'autorité de l'Ecriture Sainte, de celle des plus grands Philosophes de l'Antiquité & des plus beaux génies d'entre les modernes, qui tous étoient convenus de l'imbecillité de la raison humaine, ou qui avoient donné des preuves éclatantes de ses égaremens & de sa foiblesse.

Je n'entreprendrai point de vous repêter ici tous les raisonnemens de cet habile homme, pour me prouver que le plus haut degré de connoissance, où l'homme puisse arriver, c'est de sentir & de connoître qu'il ne sait rien, & qu'il ne peut rien savoir de certain que ce qui lui est révelé par la foi. J'affoiblirois ses sublimes idées par mes expressions, ainsi je me contenterai de vous raporter ici le moins mal qu'il me sera possible, une partie de ce qu'il me dit sur la question qui regarde les miracles.

Pour vous convaincre, me disoit-il, de la nécessité de la foi & de l'impuissance de la raison, considérés un peu dans quels doutes & dans quels précipices elle est capable de vous jetter. Les Philosophes, avec l'aide de ses foibles lumieres, ont defini les miracles, des effets de la toute-puissance de Dieu qui déroge à cet égard aux Loix génerales qu'il a établies. Mais de là il resulte qu'il n'y en a point de faux: car puisque Dieu seul peut créer la matiére & la conserver, il s'ensuit que Dieu seul peut faire les Loix de l'ordre & du mouvement, qu'il peut seul les interrompre, les changer & y déroger, & par conséquent que le Démon ne le sauroit faire.

Cependant peut-on sans impiété douter que le Démon n'ait le pouvoir d'interrompre, de changer & de transgresser les Loix génerales de la Nature, après les divers prodiges que l'Ecriture Sainte lui attribue, & ce qu'elle raporte des Magiciens de Pharaon, de l'évocation de l'ombre de Samuel &c?

Que l'on vienne dire après cela, avec un long apareil de raisonnemens, comment cela se fait il? comment cela peut-il être? Je répliquerai toujours que cela est, puisque cela est confirmé par l'autorité de l'Ecriture Sainte, & par conséquent que cela ne repugne, ni à la sagesse, ni à la toute puissance de Dieu. Y a-t-il rien de plus insensé que de raisonner contre des faits, & contre des faits attestés & revêtus de l'autorité divine? & n'est-il pas mille fois plus raisonnable de reconnoître que nos lumieres Philosophiques, dont l'évidence nous paroît un guide certain, sont trompeuses & qu'il faut les rectifier par les nouvelles connoissances que la revélation nous communique?

En ne prenant pas un parti si sage, dans quel abîme ne plongerés vous pas votre raison? Car de bonne foi, de quelle utilité la croyés vous pour pénetrer les vues que s'est proposée la providence, en donnant l'être à une créature aussi exécra-

exécrable que le Démon, qui fait continuellement la guerre à Dieu & qui féra éternellement blaſphêmer ſon ſaint nom?

Comprendrés vous à l'aide des lumieres Philoſophiques, pourquoi ſous un être qui eſt la juſtice & la bonté même, le Démon a le pouvoir de faire de faux miracles qui induiſent les hommes en erreur, & qui opérent la damnation de la plus grande partie du genre humain? La raiſon vous féra-t-elle concevoir pourquoi les faux miracles qui ſont les Ouvrages du Démon, trouvent facilement créance chez la plus grande partie du genre humain, & pourquoi les vrais miracles qui ſont l'ouvrage de Dieu, ſont crûs ſeulement par un petit nombre de prédeſtinés qui ne ſont qu'une poignée de monde en comparaiſon des autres hommes?

Après avoir bien refléchi ſur la malice, avec laquelle le Démon ſuſcite des faux prophetes, & fait de faux miracles pour diviſer la véritable Religion en différentes Sectes, comprendrez vous pourquoi il en uſe de même dans les fauſſes Religions, dont il eſt l'auteur, puis qu'il lui eſt indifférent qu'un Mahometan, par exemple, ſoit de la Secte d'Aly, de celle d'Omar, de celle des Souphis &c.

Si vous voulez enſuite refléchir ſur la bizarrerie & les travers de l'eſprit humain; que direz vous de l'effronterie avec laquelle chacun ſe mocque de l'autre ſur le chapitre de la Religion? de l'obſtination avec laquelle chaque peuple, chaque Nation croit pieuſement mille contes fabuleux, & regarde comme des chicanes ridicules les raiſons les plus ſpécieuſes de ceux qui s'inſcrivent en faux?

Quelle raiſon donnerez vous encore de la crédulité des Payens, & des plus beaux eſprits de la Grece & de Rome pour les faux miracles, de l'incrédulité des Juifs & des Egyptiens pour ceux de Moïſe & de J. C. qui ſont véritables?

Cencevrés vous bien clairement pourquoi la même Nation, qui avoit crû les miracles de Moïſe, réfuſoit de croire ceux de J. C. qui n'étoient pas moins évidens que ceux de Moïſe, & qui de plus avoient été prédits & annoncés? Ne faut il pas convenir avec M. Nicole que „ la raiſon humaine en s'écoutant elle „ même, trouve en ſoi un ſoulevement géneral contre ces vérités inconcevables; „ que ſes lumieres au lieu de les pénetrer, ne lui fourniſſent que des armes pour „ les combattre, & qu'il faut pour les croire, qu'elle faſſe taire tous ſes rai„ ſonnemens, & qu'elle s'anéantiſſe ſous le poids de l'autorité divine.

Mais enfin, ajouta-t-il avec véhemence, ce qui doit vous convaincre plus que le reſte, de la néceſſité de la foi, de l'inutilité de la raiſon, & du danger qu'il y a de ſe ſervir de ſon ſecours, c'eſt de voir manifeſtement que ce qui paroît vrai à la plus grande partie du genre humain, ne laiſſe pas d'être ſaux, & que ce qui lui paroît faux ne laiſſe pas d'être véritable; c'eſt de voir que la fauſſeté a plus d'empire ſur l'eſprit des hommes & beaucoup plus de partiſans que la vérité. Car puiſque les miracles de Moïſe & de J. C. ſont véritables quoi qu'ils ne paroiſſent tels qu'à un petit nombre de gens, & qu'ils paroiſſent faux aux Egyptiens, aux Juifs & au reſte du genre humain, & puis que les faux miracles paroiſſoient véritables à la plus grande partie du genre humain, quoi qu'ils fuſſent faux; je conclus que ce qui paroît faux à la plus grande partie du genre humain ne laiſſe pas d'être véritable, & que ce qui paroît véritable ne laiſſe pas d'être faux. Or de là réſulte néceſſairement que ce que les hommes croyent ou ne croyent pas ne conclud rien pour la fauſſeté ou la vérité des choſes. Il s'enſuit encore qu'ils ne peuvent diſtinguer par les ſeules lumieres de leur raiſon

la verité de la fausseté, & par conséquent qu'ils ont eu besoin d'une lumiere revelée qui supleât au défaut de leur raison, & qui leur aprit à distinguer par la foi ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas.

Voilà, ajouta ce savant homme, le but & la conclusion de tous mes raisonnemens, & comme l'Esprit humain a la malheureuse proprieté d'embrouiller les choses les plus claires & de falsifier les choses les plus véritables, nous devons tous les jours de notre vie adorer & reconnoître la bonté & la sagesse infinie de Dieu qui a bien voulu nous laisser un juge infaillible dont les décisions pussent regler la foi & la créance des fideles, & les affranchir de l'incertitude continuelle où sont plongés tous les hommes qui ne reconnoissent point son autorité. Cette consideration entr'autres m'a toujours fait regarder la Religion Catholique Apostolique & Romaine, comme la seule véritable, & m'a determiné à ne regarder comme vrai que ce qu'elle a jugé tel, à ne recevoir que les Dogmes qu'elle aprouve, à n'ajouter foi qu'aux miracles qu'elle m'ordonne de croire, & enfin à rejetter tout le reste, comme des erreurs, des fables, & des impostures.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, l'effet que le discours de ce Philosophe Chrétien fit sur mon esprit. Je crus passer tout d'un coup des ténebres à la lumiere. Je voyois la question des miracles & de la doctrine de M. Paris clairement résolue, puis que leur vérité ou leur fausseté dépendoit uniquement du jugement & de la décision d'un juge infaillible auquel je ne pouvois refuser de me soumettre sans extravagance & sans impieté. Par-là je me voyois avec une satisfaction extrême dispensé de faire des recherches aussi pénibles qu'infructueuses; mais ce qui ne me sort point de l'esprit, je vous l'avoue, & ce qui met le comble à mon étonnement, c'est de penser que je suis arrivé par un chemin si court & si facile à la connoissance de la verité, & cela sous la direction d'un guide qui pourroit passer à bon droit pour l'Apôtre du doute & de l'incertitude.



ORDRE
DE TOUT
L'OUVRAGE.

IL eſt diviſé en deux corps de Religions, ſavoir *celles qui ſont Idolatres*, & *celles qui ne ſont pas Idolatres.*

Le premier corps en 5. Volumes contient

1. & 2. Volumes les *Juifs & les Catholiques.*

3e. Volume les *Grecs*, & une partie des Chrétiens compris généralement ſous le nom de *Proteſtans.*

4. Volume le reſte des *Proteſtans*, aſſavoir les *Anglicans*, les *Presbyteriens* &c.

5. Volume le *Mahometiſme* &c.

L'autre corps en deux Volumes contient

1. Volume les *Idolatries de l'Amerique* & d'une partie des *Indes Orientales*, avec pluſieurs Diſſertations.

2. Volume ſuite des *Idolatries des Indes Orientales*, *de la Chine*, *du Japon* &c.

A ce Recueil on peut ajouter, ſi l'on veut, les *Superſtitions ancienes & modernes* en 2. Volumes.

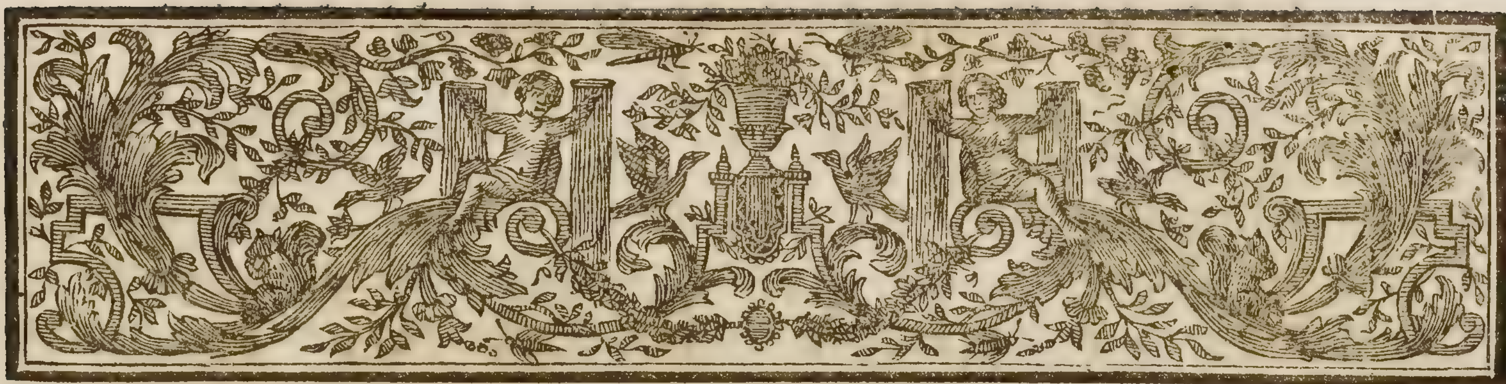
Le *prix de l'Ouvrage* entier des *Céremonies* &c. en 7. Volumes en grand papier eſt 165 }
En petit papier 125 }

La ſouſcription a été des quatre premiers Volumes donnés en grand papier 65

Des trois derniers Volumes, d'entrée	*f.* 18	
Enſuite	13	
En recevant le Tome 6.	15	
En recevant le dernier	8	
		f. 54
		f. 119

Des quatre premiers Volumes données en petit papier a été 50

Des trois derniers Volumes, d'entrée	*f.* 12	
Enſuite	10	
En recevant le Tome 6.	9	
En recevant le dernier	6	
		f. 37
		f. 87



AVERTISSEMENT.

CE *Tome quatriéme des* Cérémonies & Coutumes Religieuſes des Peuples *qui ne ſont pas Idolatres eſt le ſixiéme en date de tout ce qui a été publié de ce grand Ouvrage juſqu'à preſent. Il contient tout ce qui concerne le culte des Anglicans & des Presbyteriens ; les Dogmes & les Uſages Religieux des Quaquers, des Anabaptiſtes, des Fréres Polonois, des Pietiſtes; ceux de pluſieurs Sectes moins étendues que celles là, & plus ou moins cachées en Angleterre, en Hollande, & même ailleurs; les pratiques extravaguantes de quelques fanatiques de nôtre ſiécle; & enfin quelques opinions qui n'ont point formé de Secte dans la Religion, mais qui ne doivent pas être oubliées; ne fut ce que pour ſe garantir de leur poiſon. Il ſemble que pour éviter le mal il faut le connoitre: mais quand après l'avoir connu, on ſe trouve en état de le faire connoitre aux autres, je crois qu'on ne doit le faire paroitre ni plus afreux, ni plus odieux, ni plus redoutable qu'il n'eſt en effet. Pour éviter ces excès, je tâcherai de finir de la maniere que j'ai commencé: je me tiendrai juſqu'à la fin le plus près qu'il me ſera poſſible des Auteurs nés & élevés dans les Sectes dont je dois encore décrire les Dogmes & les Uſages. Si je manque de rendre juſtice à chaque parti, je prie le lecteur de me pardonner cette faute: elle eſt involontaire & l'effet de cette foibleſſe où l'humanité ſe décele. Je reconnois avec toute la ſincerité poſſible, que le devoir le plus eſſentiel d'un Auteur Chrétien c'eſt d'être vrai dans ſes Diſcours & dans ſes Ecrits, impartial envers les ennemis de la Religion, rétenu dans les jugemens qu'il porte ſur leurs opinions, & toujours en garde contre cette dangereuſe prévention que nous inſpirent la naiſſance & l'éducation, le païs où nous vivons, & les habitudes que nous contractons. Quelle gloire pour ceux qui écrivent dans une Religion ſi digne de Dieu &*

de l'homme s'ils écrivoient toujours suivant ces principes! Leurs ouvrages serviroient à nous éclairer, & tout au contraire les prejugés dont ils sont remplis nous aveuglent. Le Christianisme, qu'ils croyent bien défendu par les disputes & les controverses, seroit une Religion de pratique: au lieu qu'elle n'est guéres dans l'esprit des hommes qu'une Religion de speculation.

Il a été impossible de renfermer les Mahometans dans ce Volume, & d'ailleurs il est comme necessaire de les isoler. Il seroit peut-être odieux de les mettre avec les Chrétiens, & il y auroit eu de l'injustice à les ranger auprès des Nations Idolatres. On les donnera donc dans le Volume suivant, qui doit être le dernier, avec une table génerale de tout l'Ouvrage. Il y a long-tems qu'on a commencé de languir de le voir fini: mais enfin il le sera dans quelques mois. Sat cito, si Sat bene. 9. 6. 2.

VI. DIS-



VI. DISSERTATION

Où l'on traite de la Religion des Anglicans ou Episcopaux.

Je vais donner dans cette Dissertation une idée de l'établissement de la Réformation Anglicane; c'est-à-dire, d'une de ces Révolutions extraordinaires, où les commencemens semblent méprisables & n'ont presqu'aucune liaison avec les grandes choses qu'ils produisent; où ceux qui sont les principaux agens paroissent dépouillés de leur liberté, & sont forcés de suivre contre leur gré une direction infiniment superieure aux forces humaines: où pour tout dire enfin, le grand moteur de la Révolution ruine malgré lui, & sans le prévoir une Réligion dont il vient d'être (*a*) déclaré le defenseur, & qu'il affecte même de maintenir par le fer, & par le feu dans le fort de sa rebellion contre le Chef de l'Eglise, Vicaire de J. C. sur la terre. Telle a été la conduite de Henri VIII. Prince violent dans ses désirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projèts, inconstant dans ses idées. Ses irregularités dans le Schisme qu'il a commencé ont fait croire qu'il étoit entrainé par une espèce de fougue, plutôt que par un zéle (*b*) éclairé, dans les intérêts de sa Religion.

Ce fameux Schisme, ou pour me servir de termes plus doux & plus agréables aux Protestans, cette Réformation célébre, qui a fait une bréche irreparable à l'Eglise Catholique, & qui néanmoins, j'ose le dire sans vouloir choquer celle-ci, a produit cette liberté de penser qui repand aujourd'hui sa lumiere sur toute l'Europe, commença par un scrupule de conscience de Henri VIII. sur son mariage avec Catherine d'Arragon veuve du Prince Artus son frere. Que ce scrupule ait été bien ou mal fondé, c'est ce que je ne veux point examiner. Il suf-

(*a*) Il reçut ce titre du Pape Leon X. comme une recompense du zéle qu'il avoit témoigné pour l'Eglise Catholique en écrivant un livre de controverse contre Luther. Selon Burnet Henri VIII. eut assez de vanité pour s'imaginer que le Saint Esprit l'avoit éclairé dans cette composition. Voyez la Préface de l'*Hist. de la Réform. d'Angleterre*.

(*b*) Il avoit marqué un extrême dévouement aux volontés des Papes, & à leurs decisions. Ce n'est pas qu'il manquât de lumieres, puisqu'il avoit assez bien étudié pour ce tems-là. Le P. d'*Orleans* dit de lui „ que chacun reconnut en lui plus de science, que n'en ont d'ordinaire ceux mêmes de ce rang qui „ ont étudié". *Hist. des Révolut. d'Angleterre*. L. VIII.

ſuffit de remarquer qu'une paſſion violente du Roi d'Angleterre pour Anne de Boulen, fit naître, ou (*a*) reveilla le ſcrupule. On veut auſſi que les intrigues & quelques mécontentemens particuliers (*b*) du Cardinal Volſey ayent aidé à perſuader au Roi l'*invalidité* de ſon mariage. Quoiqu'il en ſoit on pourſuivit le divorce à Rome, mais avant que d'en venir là on prépara les choſes par des conſultations qu'on fit des Evêques d'Angleterre ſur cette affaire & l'on chercha, nous dit-on, des ménagemens pour mettre à couvert l'autorité du Pape dans une circonſtance ſi délicate. On trouva bientôt que la Bulle de diſpenſe en faveur du mariage de Henri VIII. avoit été obtenue par ſurpriſe, & cette découverte ne ſembla nullement contraire au reſpect qu'on doit à l'infaillibilité du Pape: parceque, ſelon le droit Canon, ſi les Papes ont été ſurpris en quelque choſe, & ſi l'on obtient des Bulles ſur quelque faux expoſé, la Bulle peut-être annullée ſans choquer l'infaillibilité du Pontife. Tels ſont les moyens imaginés pour le mettre à couvert des fautes & des abus qu'on a trouvé dans pluſieurs Bulles; abus qui ont ſouvent effrayé (*c*) la conſcience des Chrétiens.

Les meſures étant priſes de la maniere que je viens de dire, on s'adreſſa au Pape (Clement VII.) & d'abord l'on en tira ce que la politique & ſon (*d*) état pouvoient exiger de lui. Dans les premiers tems du Chriſtianiſme, où la ſincerité toute ſeule étoit en droit de plaider pour ou contre les cas douteux, on n'auroit employé ni ruſes, ni délais, ni reſtrictions: mais auſſi le Chriſtianiſme étoit alors ſemblable à l'enfance de l'homme, & comme lui il a acquis les ruſes & l'artifice avec les forces & l'experience. La foibleſſe & la ſimplicité de l'enfance ayant diſparu, il s'eſt preſenté avec une puiſſance preſque invincible & un courage preſque divin, qui a fait trembler l'infidelle & l'hérétique, & ſouvent auſſi le fidelle & l'orthodoxe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, dans cet état de vigueur, que j'oſerois preſque appeller la *virilité du Chriſtianiſme*, les paſſions ont éclaté toutes ſeules. La politique a gouverné la Réligion, & les hommes ont été conduits aux autels par d'autres hommes puiſſans en paroles, ſubtils & artificieux, qui leur ont apris à ſervir Dieu avec adreſſe, à l'honneur & pour le profit de leurs conducteurs, & qui ont fait valoir leurs intérêts particuliers, comme autant d'actes religieux. Mais revenons de cette petite digreſſion au divorce de Henri VIII. D'abord l'affaire avoit ſemblé devoir prendre un tour favorable aux vûes de ce Monarque, quand après beaucoup de ſubtilités affectées & diverſes (*e*) difficultés que la crainte & la ruſe mirent en œuvre, Clement ſe déclara tout d'un coup pour (*f*) l'Empereur alors

(*a*) Selon Burnet & autres Auteurs Proteſtans, le ſcrupule avoit commencé du vivant même de Henri VII. malgré la diſpenſe de Jules II. qui auroit dû calmer la conſcience de ce Prince & de celle ſon fils Henri VIII. mais d'autres Hiſtoriens en parlent bien différemment. Voyez le P. d'*Orleans* ubi ſup. qui poſe pour principe du divorce la grande averſion de Henri VIII. pour *Catherine d'Arragon*.

(*b*) Le P. d'*Orleans* traite mal *Volſey* à cette occaſion.

(*c*) Par exemple les abus des Indulgences, ſur quoi l'on peut voir ce que *Thiers* rapporte dans ſon Ouvrage contre les Superſtitions qui ſe ſont gliſſées dans les Sacremens.

(*d*) Charles V. le retenoit en priſon. Knight, envoyé à Rome pour le divorce, fit tenir ſa Commiſſion au Pape priſonnier, lequel répondit favorablement. Echapé de priſon, il accorda la diſpenſe pour le divorce après avoir eſſayé de trainer l'affaire, & y ajouta quelques reſtrictions qu'on peut lire dans les Hiſtoriens.

(*e*) La plus grande & qui commenca la rupture fut le refus de communiquer au conſeil du Roi la Bulle de diſpenſe, que Campegge Legat du Pape eut ordre de ne point lacher, & même de brûler, après que le Roi & le Cardinal Volſey l'auroient vûe. Ces démarches du Pape étoient l'effet de ſes negociations avec l'Empereur.

(*f*) M. de *Rapin* dit, „que François premier en négligeant d'envoyer du ſecours à Lautréc (ſon Gé-„ néral en Italie) fut cauſe du tour que prit l'affaire du divorce, puiſque par-là, il donna lieu au Pape „ de

alors maître de l'Italie, & garda peu de mesures avec l'Angleterre. Il faut avouer aussi que Charles quint effraya le Pape par ses menaces, & que cela contribua beaucoup à cette politique incertaine du Pontife, qui promettoit tout, même avec serment, nous dit-on, sans penser à tenir ses engagemens lors qu'ils menaçoient son autorité: tant il est vrai que le devoir est obligé de plier sous la politique, & que pour être les Successeurs des Apôtres, on n'est pourtant pas revêtu de la simplicité Apostolique.

L'esperance de reussir auprès du Pape étant à peu près perdue, le Roi peu satisfait de sa Sainteté resolut de poursuivre son divorce devant les Légats Apostoliques, Campege & Volsey, mais le Pape livré à l'Empereur par la crainte & par des vues interessées évoqua la cause de Henri VIII. à Rome, annulla le pouvoir donné aux Légats pour le juger, & cita le Roi & la Reine (Catherine) à Rome. Anne de Boulein reparut alors à la Cour: elle en avoit été éloignée pendant la poursuite du divorce devant les Légats. Cranmer, qui dans la suite fut un des principaux Instrumens de la Réformation Anglicane, commença aussi de se faire connoître par l'expédient qu'il imagina de consulter les savans & les Universités de l'Europe touchant le divorce. Ce tour fut assez favorable à Henri VIII. Quelques Auteurs Catholiques ont écrit que les Angelots d'Angleterre (c'étoit une monnoye de ce tems-là) contribuerent beaucoup à gagner des (*a*) suffrages à la cause de ce Prince. Ces fameuses consultations, où, (*b*) selon Burnet, les Réformateurs d'Allemagne *se déclarerent contre lui à l'égard du fait, encore qu'ils eussent prononcé en sa faveur à l'égard du droit..... parce qu'ils montroient la franchise, la bonne foi & la conscience des tems apostoliques*; ces consultations, dis-je, furent suivies d'une nouvelle tentative de la part de Henri à la Cour de Rome. Il fit écrire au Pape en termes très forts, par lesquels on faisoit connoître à S. S. *que faute d'une prompte satisfaction l'on chercheroit un remede ailleurs, mais qu'on n'en viendroit point aux extrêmités, tant que l'on verroit quelque chose à espérer de la justice du Pape.* La Réponse de Clément ne satisfit point du tout. Henri commença de défendre alors à ses sujets de tirer de la Cour de Rome des expeditions contraires à son autorité. Il resolut en même tems de faire écrire en faveur de son divorce: mais sur les raisons établies pour & contre, il faut renvoyer aux Historiens des deux partis, ou du moins à ce que Burnet a recueilli (*c*) sur cette matiere.

Le Roi communiqua au Parlement ce qui avoit été écrit & decidé en sa faveur. Ensuite il s'adressa à l'assemblée du Clergé, qui jugea que le Mariage du Roi avec Catherine n'étoit pas valable, & que la dispense donnée par Jules II. n'avoit point de force. Depuis cela l'autorité du Saint Siége alla en décadence en Angleterre. Le Clergé de la Province de Cantorbery fit le premier pas contre le Pape en reconnoissant le Roi *Chef Souverain & protecteur de l'Eglise & des Ecclesiastiques d'Angleterre.* Quelque tems après le Parlement rétrancha le droit des Annates, tribut odieux établi à toute rigueur sur les Bénefices, dont la Cour

„ de se tourner du côté de l'Empereur". *Hist. d'Angleterre.* L. XV. Belle matiere à réflexion sur les vues bornées de la politique.

(*a*) Les Universités d'Angleterre, nous dit *Rapin*, eurent de la peine à se rendre, parce qu'elles craignoient les suites du divorce, qui étoient la propagation du Lutheranisme, & l'avancement de *Cranmer* Lutherien lui même. On appelloit alors *Lutheriens* tous ceux qui étoient hérétiques. Selon les Auteurs Catholiques on employa la violence & les intrigues pour gagner les Suffrages des Docteurs, on corrompit les autres par des presens.

(*b*) *Hist. de la Réform. d'Anglet.* L. II. p. 229. Edit d'Amst. 1687.

(*c*) Ubi sup. p. 234. & suiv.

Cour de Rome ne donnoit les expéditions que par le moyen du tribut. En abolissant ces Annates, le Parlement déclara que si faute de payer ce droit le Pape refusoit les Bulles à ceux qui seroient designés Evêques ou Archevêques, „ les premiers seroient sacrés par un Archevêque, & les autres par deux Evê„ ques au choix du Roi & que cette consécration auroit autant de force que si „ le Pape l'avoit ordonnée". Néanmoins le Parlement reserva pour lors au Pape le vintieme de la premiere année du revenu des Bénefices, & fit cependant une clause „ qui annulloit toutes les censures & toutes les excommunica„ tions, que la Cour de Rome lanceroit contre le Roi ou contre ses sujets, „ & défendoit de les mettre en exécution, ordonnant, que sans y avoir é„ gard on continuât toutes les fonctions Ecclesiastiques & le service divin.

Passons ici plusieurs circonstances qui precéderent d'autres démarches plus éclatantes contre le pouvoir du Pape; comme quelques Lettres entre le Pape & Henri, la citation de ce Prince à Rome, le refus d'y envoyer un procureur, l'élevation (*a*) de Cranmer à l'Archevêché de Cantorbery, &c. Au mois de Fevrier 1533. les appels à la Cour de Rome furent abrogés. Cranmer (*b*) cassa le mariage du Roi & de Catherine d'Arragon, confirma au contraire celui de ce Prince avec Anne de Boulein (*c*), & la nouvelle Reine fut couronnée peu de jours après. Telle fut la décision d'une affaire qui coupa le nœud de l'union avec Rome; décision fondée, au moins en aparence, sur des motifs de conscience & de Religion, qui servirent si utilement ceux qui penchoient vers une reforme. Le Pape ne manqua pas de condamner ce qui s'étoit fait & de casser la sentence de l'Archevêque. Le Roi lui-même fut menacé de l'excommunication. Cependant on lui (*d*) fixa un terme pour se répentir. Au lieu de cela Henri appella de cet arrêt de la Cour de Rome à un Concile général assemblé légitimement: mais cette action d'éclat n'ôta pas encore absolument l'esperance d'une reconciliation, à laquelle même l'inconstance des idées du Roi d'Angleterre pouvoit donner lieu (*e*). La France se portoit pour mediatrice entre le Pape & le Roi. Henri lui-même paroissoit vouloir se soumettre au jugement des Cardinaux, pourvû que la faction Imperiale fut exclue du Consistoire. D'autre côté le Pape sembloit disposé à être favorable à Henri. En un mot tout s'acheminoit à la reunion, lors que le parti Imperial rompit toutes ces mesures en penetrant le projèt (*f*). Les Cardinaux de cette faction animerent si bien l'esprit du Pape, qu'il précipita cette sentence fatale qui confirmoit le mariage de Henri & de Catherine, sous peine au Roi d'encourir toutes les censures de l'Eglise. Cela se passa (*g*) deux jours avant l'arrivée d'un courier qui apportoit la

(*a*) Le Pape expedia les Bulles qu'on avoit demandées pour le nouvel Archevêque, en dissimulant le chagrin que lui causoit cette élevation, Cranmer avoit de fortes liaisons avec les Luthériens, il avoit fourni des armes à son Roi contre l'autorité du Pape. Il marquoit des dispositions à la Reforme. Cet Archevêque fut sacré au mois de Mars de 1533. & ses Bulles, dit Burnet, furent les dernieres qui parurent en Angleterre.

(*b*) Au mois de Mai 1533.

(*c*) Henri VIII. avoit épousé *Anne de Boulein* à Calais. Un Prêtre nommé *Roland Lée* fit la cérémonie du mariage. Les Historiens Catholiques disent que la bonne foi de ce Prêtre fut surprise de la part de Henri, qui lui dit, „qu'il avoit enfin gagné son procés à Rome & que le Pape en déclarant son mariage „ nul avec Catherine lui avoit permis d'épouser une autre femme, &c". Voy. le continuateur de Fleuri Tom. XXVII. p. 298.

(*d*) Jusqu'en Septembre.

(*e*) C'est Burnet qui parle ici.

(*f*) „ Il y avoit des deux côtés des dispositions favorables, au moins pour continuer le procés, dit „ le P. d'*Orleans* ubi sup. si le parti d'Autriche n'eût précipité les choses.

(*g*) Le Courier qui venoit d'Angleterre avoit été retenu par le débordement des eaux. C'est-là un de ces

la ſoumiſſion du Roi d'Angleterre que la médiation de la France avoit procurée.

Fixons ici après Burnet la grande Epoque de l'abolition du pouvoir du Pape en Angleterre. Henri joué à la Cour de Rome ne garda plus de meſures avec elle. Comme depuis quelques années les fondemens de ce pouvoir étoient ébranlés par des diſputes reiterées, il n'en trouva que plus de facilité à le détruire. Ce fut en 1534. au mois de Mars que les Anglois furent diſpenſés de l'obéiſſance rendue auparavant au ſaint Siege & de cette ſoumiſſion *plus ſervile que filiale* que le Pape exige. Un Chef de l'Egliſe eſt néceſſaire, mais ſon autorité ne doit pas être exceſſive, ni degénerer en Deſpotiſme. Si cette autorité s'étoit contenue dans ſes juſtes bornes, ſi dans la pratique elle n'avoit pas ſouvent combatu la morale de J. C. ſi le pere avoit ajouté aux bons exemples l'inſtruction avec un peu d'indulgence, & quelque compaſſion pour ſes enfans, au lieu de leur montrer pour la moindre faute contre ſon autorité le fer & le feu, les roues & les gibets; Luther & Calvin n'auroient jamais troublé l'Egliſe, les Pays-bas lui ſeroient encore ſoumis, Henri VIII. n'auroit point commencé de Schiſme, & les enfans qui reſtent encore au pere commun des Chrétiens ne s'éleveroient pas de tems en tems contre lui, à l'imitation de ceux qui ſe ſont revoltés. Après donc qu'on eut reſolu de ne plus reconnoître le Pape qu'en qualité de ſimple Evêque, dont le pouvoir devoit être renfermé dans ſon Diocéſe, & que le Parlement ſe fut déclaré hautement contre ſa puiſſance univerſelle, la plûpart des ſavans & des Docteurs écrivirent ſur cette matiere, & s'efforcerent de faire connoître aux peuples la juſtice & les avantages de cette nouvelle opinion; juſques-là que l'on affectoit de leur annoncer dans les ſermons, que le Pape n'avoit plus de pouvoir dans le Royaume, & que ſon autorité étoit une véritable tyrannie. En falloit il davantage pour achever de mettre en mouvement les eſprits d'une Nation toujours diſpoſée à prendre parti pour (*a*) ſes biens & ſa liberté? Ajoutons que rien n'eſt plus rédoutable, ni plus capable de perſuader & de prévenir le peuple, qu'un homme qui tonne en faveur de la liberté du haut d'une chaire, & ſe montre à lui armé de la parole de Dieu pour attaquer ou défendre les opinions qu'il a reſolu de détruire ou de maintenir. Les ſuites de la réſolution du Parlement contre le Pape, & de ſes diſpoſitions en faveur du Roi furent, que le Clergé ſe ſoumit à lui & commença de reconnoître que le droit de le convoquer appartenoit au Souverain; que les Loix Eccléſiaſtiques furent examinées de près; que les Hérétiques commencerent de jouir du bénefice qu'on accorde aux accuſés en Angleterre, c'eſt-à-dire, d'être entendus & même élargis en donnant caution, &c.

Il ſe paſſa dans le même tems un évenement qui fit grand tort à la Religion Catholique, & rendit encore plus odieux le Clergé Romain. C'eſt d'Elizabeth Barton, que je veux parler. C'étoit une Religieuſe de Kent, appellée communément la *Vierge de Kent*. Quand même on ne croiroit pas abſolument l'hiſtoire des extaſes de cette fille, telle que les Hiſtoriens Proteſtans l'ont racontée, il y reſteroit en gros aſſez d'impoſtures pour nous convaincre qu'elle étoit également criminelle devant Dieu & devant les hommes. On rapporte que

ces évenemens qui ſont au deſſus de la prévoyance humaine, & que le parti qu'ils favoriſent regardent comme des miracles.

(*a*) La nouvelle Loi du Parlement contre le Pape ſoulageoit le peuple aboliſſoit le trafic des Indulgences, &c.

que la Religieuſe de Kent étant ſujette à des Vapeurs: des Moines adroits mirent à profit cette maladie & la convertirent en inſpiration. Ils firent paſſer les folies de la Religieuſe pour des revélations du Ciel, & lui aiderent à contrefaire la propheteſſe. La fraude ſe ſoutint très bien pendant quelque tems; mais elle fut enfin découverte & finit aux dépens de la Religieuſe & des Moines. Il eſt bien facheux pour les Moines, qu'on les ait accuſés plus d'une fois & en plus d'un lieu de pareilles fraudes. N'oublions pas que les manéges de cette eſpéce ſe (*a*) renouvellent de tems en tems, & ajoutons qu'il eſt difficile de ne pas chercher à ſe maintenir par des moyens illegitimes, quand on ſe défie ou de la force, ou de la juſtice de ſa cauſe: mais le reſultat de ces fraudes eſt preſque toujours d'exciter l'indignation du public, & pour peu que les peuples penchent vers les révolutions, de les y déterminer entiérement. Je paſſe ici toutes les oppoſitions que le Clergé faiſoit encore au progrés de la nouvelle Religion, les controverſes qui animoient de plus en plus les eſprits, les livres contenant les nouveaux dogmes, & les partiſans de ces nouveaux dogmes brulés par les ordres, ou du moins par la connivence du ſouverain. On avoit inſinué à Henri VIII. que pour mieux juſtifier ſa conduite à l'égard de Rome, il devoit redoubler ſon zéle pour la vieille Religion, & d'ailleurs ce Prince n'avoit pas renoncé à la Doctrine de l'Egliſe Catholique, en renonçant à l'autorité du Pape. Cependant la Bible ayant été accordée enfin en langue vulgaire malgré la reſiſtance des Moines & du Clergé, on vit la nouvelle Religion s'étendre par tout le Royaume avec une rapidité étonnante, parce que l'on ne s'étudia plus qu'à mettre en oppoſition la conduite du Vicaire avec la morale & la conduite du maitre, la Doctrine de la Bible avec les pratiques des Moines & des Eccléſiaſtiques du tems. La lecture des livres ſacres étant devenue vulgaire, chacun voulut l'examiner & l'interprêter à ſa mode. On y chercha avidement la cenſure de la Doctrine qu'on vouloit abandonner, & tout ce qui ne ſe trouvoit pas aſſez clairement dans la Bible fut taxé d'erreur: d'où s'enſuivit que la tradition fut comdamnée avec la plûpart des Décrets & des Conciles. Voilà comment Henri VIII. conduit par des gens qui, avec la *ſimple parolle de Dieu*, ne laiſſoient pas que d'avoir en partage la politique du monde & de ſavoir employer l'adreſſe du ſiécle (*b*) *pour pécher des hommes*, avança toujours vers cette Réformation qu'il ne cherchoit pas dans ſon divorce avec Catherine.

En l'année 1536. l'Aſſemblée du Clergé Anglican dreſſa divers Articles ſur la Religion qui furent enſuite corrigés par le Roi lui même en qualité de Chef de ſon Egliſe. Cette piéce ne fut néanmoins qu'une ébauche de la Réformation, à laquelle les nouveaux *Ouvriers Evangeliques* ne travailloient que pié à pié, à meſure qu'ils trouvoient quelque terrain à gagner: non qu'ils n'euſſent bien reſolu de ſe ſéparer entiérement des Catholiques. Mais il falloit ceder encore à la Religion du Souverain. Si donc en pluſieurs occaſions, ils ne ſe conduiſirent pas ſelon la ſimplicité de J. C. & de ſes Apôtres. Si divers autres défauts ſur leſquels je me (*c*) tairai nous ont prouvé que la nouvelle miſſion n'étoit pas une miſſion divine, on peut dire au moins qu'ils profirerent habilement de la ſituation d'Henri VIII. qui en renverſant la puiſſance du Pape dans

(*a*) Sans parler de ce que nous avons vû du Quietiſme charnel de la C. nous pouvons citer ici les miracles de l'A. . . P. . . & les convulſions de ſes dévots; les Profetes d'Angleterre & ceux des Cevenes, &c. Renvoyons cela à la ſuite de ce Volume.

(*b*) Alluſion à ce que J. C. dit à S. Pierre & aux autres Apôtres.

(*c*) Voy. en le détail dans l'*Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes, par* Boſſuet L. VII.

dans ses Etats ne prévoyoit (*a*) nullement, ou ne vouloit pas prévoir qu'il seroit forcé de démentir la protestation solennelle qu'il avoit faite auparavant de conserver la Religion Catholique dans son entier. Voici quelques preuves de ce qu'on avance.

Henri VIII. avoit appellé du Pape à un Concile général: qui pouvoit assembler ce Concile? Etoit-ce le Pape? On le récusoit dans plusieurs Etats de la Chrétienté: il étoit partie de Henri VIII. Etoit-ce le corps de l'Eglise, ou un accord général des Princes Chrétiens qui pouvoit procurer ce grand avantage? L'Eglise étoit divisée, les partis étoient liés, les engagemens étoient déja pris. Les Princes se prévaloient de l'état des choses, les interêts avoient changé, & chez les Puissances déclarées en faveur des nouvelles opinions, *l'abaissement du Papisme* commençoit d'être regardé comme une chose absolument nécessaire: mais moins pour adhérer au nouveau Systême de Religion, que pour suivre celui de la politique du seisiéme siécle. L'appel au Concile fut donc à peu près éludé de cette maniere. Le Clergé, en se déclarant contre celui de Mantoue, qui fut un préliminaire de celui de Trente, montra les inconveniens des Conciles géneraux & orma des (*b*) difficultés qui étoient insurmontables dans la conjoncture de ces tems-là. L'interêt & la politique se mêlerent aussi à la suppression des Couvens (*c*); suppression que l'on voulut justifier en étalant aux yeux du public toute la mauvaise conduite des Moines & des Religieuses. Le prétexte n'étoit que trop capable d'éblouïr, & malheureusement depuis plusieurs siécles il y avoit peu d'exceptions à faire. Pour gagner la Noblesse & lui mieux faire gouter ces changemens, on lui vendit à bas prix les terres des couvens supprimés: pour appaiser le peuple & surtout les pauvres, qui vivoient des distributions que leur faisoient souvent les Moines & leurs Abbés, on exigea des Gentilshommes rendus proprietaires des terres nouvellement confisquées, qu'ils continueroient de faire des liberalités aux pauvres & de regaler le peuple. La suppression ne fut génerale qu'en l'année 1539. Ceux qui savent quel est le dévouement des Moines à Rome conviendront assez que l'on ne pouvoit éviter d'en venir là après avoir renoncé à reconnoître le Pape. La supression fut suivie d'un nouveau réglement sur la Religion, *qui fut*, nous dit Burnet, *le premier acte de Primauté pur & simple*, que Henri VIII. *ait jamais fait, ayant auparavant toujours agi de concert avec le Clergé du Royaume.* Par le réglement il étoit ordonné aux Ecclésiastiques ayant charge d'ames, d'annoncer aux peuples tous les Dimanches durant trois mois contés depuis le jour de la publication, & ensuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape étoit nulle, illegitime, sans fondement dans la parole de Dieu &c. On y avertissoit du retranchement de plusieurs fêtes inutiles, on y attaquoit les Reliques, les images, les pélerinages, pour substituer à la place de ces pratiques religieuses les aumônes & l'observation des commandemens de Dieu. On exhortoit les Ecclé-

(*a*) On trouve dans Burnet Hist. &c. *ubi sup.* L. III. p. 507. *& suiv.* les jugemens qu'on fit de ces articles & de la situation du Roi.

(*b*) On peut voir ces difficultés dans Burnet Histoire &c. L. III. p. 510. & 511. On y cite à cette occasion un passage de S. Gregoire de Naziance contre les Conciles. Remarqués que les Protestans citent volontiers les Péres, lorsqu'ils y trouvent leur compte: il est vrai que les Catholiques en font de même à l'égard des Protestans. L'homme se trouve par tout.

(*c*) *Rapin Thoiras* L. XV. dit que „ l'espérance de profiter de leurs biens ne contribua pas peu à faire „ pousser à Henri cet affaire avec une extrême ardeur . . . que le choix qu'il fit de Cromwell fit assez „ comprendre quel étoit le but du Roi, puis qu'il se servoit du ministére d'un homme qui n'étoit rien „ moins qu'ami des Moines" Pour que cette *Oeuvre* eut été véritablement *Evangelique*, il auroit falu employer des gens qui n'eussent cherché que la vérité, & non pas le désir de se vanger.

cléſiaſtiques à enſeigner au peuple l'Oraiſon Dominicale, le Symbole, le Decalogue &c. en langue vulgaire. On leur recommandoit la reſidence dans leur Diocéſe, de vaquer avec ſoin aux fonctions d'un véritable Paſteur, d'adminiſtrer les Sacremens avec réverence, de vivre regulierement, de s'abſtenir du cabaret &c. & de faire part de leurs revenus aux pauvres. Ces réglemens exciterent quelques revoltes que fomenterent les Eccléſiaſtiques & les Moines mécontens de la réforme qu'on leur preſcrivoit. Henri VIII. ſe tira heureuſement de ce mauvais pas, & n'ayant plus rien à menager avec les Eccléſiaſtiques & les autres partiſans de la vieille Religion, qui ne pouvoient que le craindre & le haïr, il n'abandonna pas ſes premiers deſſeins. Loin de ſe déſiſter de ſa Reforme, il ſe crut obligé de la pourſuivre avec plus de vigueur qu'auparavant pour abattre tout à fait par ce moyen les défenſeurs de l'autorité du Pape, qui étoient dévenus ſes irréconciliables ennemis. Cela acheva la ſuppreſſion des Couvens, & fit découvrir, dit-on, un nombre prodigieux de fourberies dans le culte des Reliques & des Images: On nous parle ſurtout d'un certain Crucifix de Boxley, ſurnommé la *Statue de grace*. Il ſe courboit, ſe hauſſoit, ſe baiſſoit, branloit la tête, remuoit les lévres, rouloit les yeux, fronçoit les ſourcils ſelon les différens mouvemens qui l'agitoient. Les Moines toujours ingenieux avoient habilement inventé dans leurs cellules tous les reſſorts qui faiſoient mouvoir le miraculeux Crucifix, & cette pieuſe induſtrie avoit long tems édifié les Anglois dévots & porté de grand profits aux Moines. Malheureuſement un Evêque de la nouvelle Religion découvrit toute la méchanique de ces miracles. Une découverte tout auſſi facheuſe pour les Moines de Hales mit au jour une charlatanerie un peu moins ſubtile. Ces bons Religieux montroient dans une fiole du ſang de canard pour du ſang de N. S. le verre de la fiole étoit épais d'un côté & fort tranſparent de l'autre. Quand on vouloit tirer de l'argent de quelque dévôt, on lui montroit le côté épais de la fiole, & on lui diſoit que ſes péchés rendoient le ſang inviſible. Le dévot effrayé contribuoit auſſitôt pour racheter ſes péchés & ſe procurer ainſi la conſolation de voir le prétendu ſang de N. S. Nous ſerions privés de bien des miracles, ſi l'on avoit pû pénétrer dans tous les reſſorts de la plus grande partie de ceux des ſiécles paſſés ; & vraiſemblablement nos Légendes diminueroient des trois quarts, ſi l'on en retranchoit ce qu'une eſpéce de charlatanerie de Religion a fait ajouter aux vrais miracles. Heureuſement pour nous ou peut être bon Chrétien ſans croire aveuglement aux Légendes. Quand on reflechit ſur toutes les ſupercheries religieuſes, on ne peut s'empêcher de dire comme Ciceron; *ſeroit-il poſſible qu'un* (*a*) *devin ne ſe moquat pas de l'autre ?* En effet un homme qui démontre gravement à une troupe de Spectateurs le mérite & la valeur de quelques pratiques dont il ſent l'inutilité, ne ſauroit guéres s'empêcher de rire de la charlatanerie d'une autre homme qu'il voit ſe donner comme lui beaucoup de peine pour faire valoir à une ſemblable troupe de Spectateurs certaines pratiques qui ne valent pas mieux que les ſienes. La découverte des fraudes & des ſupercheries monacales ruina bientôt le culte des Images & des Reliques : on brula le corps du Saint Archevêque de Cantorbery Thomas Becket, ce zéle défenſeur du privilége que les Papes s'attribuoient autre-
fois

(*a*) *Miror quod non rideat haruſpex, cum haruſpicem viderit.* Cic. L. I. de Natu. Deor. Je traduis le mot d'*Haruſpex*, au lieu de ſubſtituer ici un terme plus convenable au Chriſtianiſme ; mais il vaut mieux laiſſer à chaque parti la liberté de remplacer ce mot par tel terme qui lui paroîtra convenir le mieux.

fois de regner sur les Rois & les Empereurs. On raya la fête & l'Office de (*a*) ce Martyre de l'autorité suprême du Siége Romain. On mit sa chasse en piéces & l'on abatit (*b*) ses Autels. (*c*) Henri VIII. affecta peut-être d'outrager la memoire de ce Saint & de vanger sur ses cendres la haine qu'il portoit au Pape.

C'est ainsi que la conduite du Roi d'Angleterre acheva de le rendre détestable à Rome. On l'accusa de faire la guerre à Dieu & aux Saints, on le compara aux plus méchans Princes de l'Antiquité. Enfin le Pape lança contre lui ses foudres, & prononça la terrible sentence de déposition, déclarant les sujets du Roi deliés du serment de fidelité &c. mais les foudres du Vatican ne servirent qu'à augmenter la colére de Henri VIII. contre le pontife qui le foudroioit. Il tira de ses Evêques une nouvelle déclaration qui traitoit le Pape de tyran & d'usurpateur de la puissance temporelle: il permit la lecture de la Bible à toutes sortes de personnes, & ordonna que les Ecclésiastiques eussent des Bibles dans les Eglises, qu'ils exhortassent leurs Paroissiens à cette lecture & à la pratique des devoirs qu'elle prescrit. On voulut aussi que les Ecclésiastiques représentassent les Pélerinages, les Reliques, les Images, les répetitions du Chapelet & du Rosaire &c. comme des pratiques inutiles & superstitieuses. Cromwell, revêtu d'une (*d*) charge qui le mettoit à la tête de la Reforme, commanda que l'on abatit les Images, défendit de les honorer de cierges ou de chandelles: mais il fut permis d'en faire bruler à l'honneur du S. Sacrement & du Crucifix. Les suffrages des Saint furent dès lors attaqués & ébranlés par l'ordre donné aux Curés de negliger les *Ora pro nobis* selon l'expression de Burnet (*e*). Néanmoins Henri VIII. continuoit de persécuter divers héretiques, & surtout les Sacramentaires qu'il haïssoit.

Six nouveaux Articles sur la Religion & fort opposés aux progrès de la (*f*) Réforme furent proposés en 1539. ou en 1540. & passerent enfin au Parlement, qui leur donna force de Loi après l'approbation de Henri VIII. Ces articles sont connus dans l'Histoire d'Angleterre sous le titre de *Loi pour empêcher la diversité d'opinions, en certains articles de la Religion Chrétienne.* Voici en gros la substance de cette loi, *destinée*, y disoit-on, à *retablir l'union & à prévenir les malheurs de la discorde.* Elle ordonnoit de croire & d'enseigner. 1. Qu'après la consécration du pain & du vin il ne reste dans le Sacrement aucune substance de ce pain & de ce vin, mais seulement le corps & le sang de J. C. sous ces envelopes.

2. Que

(*a*) *Bossuet* ubi sup. L. VII. fait un paralléle ingenieux de ce Saint avec *Thomas Cranmer*. C'est aux Lecteurs Catholiques & Protestans libres de tout préjugé à en faire l'examen.

(*b*) Le Sieur de *Chevr.* Auteur d'un *Abregé Chronologique de l'Histoire d'Angleterre* imprimé à Amsterdam en 1730. & malheureusement pour lui plus connu chez les épiciers que chez les Savans, dit assez bien au sujet de S. *Thomas Becket* „ que sa disgrace vint après la décadence de cette même autorité apostolique, „ dont la défense scellée de son sang lui avoit acquis la couronne du martyre, & toute la faveur du Ciel.

(*c*) Ce qu'il y eut de ridicule dans la conduite de Henri fut de faire ajourner le Saint devant son tribunal & de le faire condamner ensuite comme criminel de léze Majesté.

(*d*) Vicaire géneral & vice gerent *Burn.* ubi sup. p. 416.

(*e*) Ubi sup. L. III. p. 585.

(*f*) C'est-à-dire à une Reforme posterieure, puisque le contenu de ces Articles & ce qui les avoit précedé étoit déja une Reforme. Voy. ce que dit *Bossuet* ubi sup. sur ces six Articles. *Rapin* ubi sup. L. XV. rapporte qu'ils furent appellés le *Statut du Sang*; que *Gardiner* Evêque de *Winchester* en fut le véritable Auteur; mais que le véritable motif de *Henri* étoit de rendre. „ ses sujets tellement dépendans de lui, qu'il ne „ s'en trouvât presqu'aucun qui ne fut exposé à de fâcheuses recherches. Ainsi, ajoute-t-il, les parti- „ sans du Pape & les Reformés étoient également sous sa main". De cette maniere ne sembloit-il pas s'attribuer l'infaillibilité dans les décisions, & se rendre le Pape de l'Angleterre?

2. Que l'Ecriture n'établit pas la néceſſité abſolue de la Communion ſous les deux Eſpeces, & qu'on pouvoit être ſauvé ſans la croire, puiſque le corps & le ſang de J. C. exiſtent enſemble dans chaque Eſpece.

3. Que la Loi de Dieu ne permet pas qu'on ſe marie, après avoir reçu l'Ordre de Prêtriſe.

4. Que ſuivant cette même Loi il falloit garder le vœu de chaſteté quand on l'avoit fait.

5. Que l'on devoit obſerver l'uſage des Meſſes particulieres, comme fondé ſur l'Ecriture &c.

6. Que la Confeſſion devoit être retenue dans l'Egliſe, comme étant utile & neceſſaire; mais ſans la croire pourtant (*a*) d'une néceſſité abſolue. On décerna la peine de mort, la confiſcation des biens &c. contre ceux qui combatroient ces Articles, principalement le premier, & l'on prit de grandes précautions pour les faire obſerver exactement. Cette Loi intimida pour un tems (*b*) ceux qui vouloient perfectionner la Reforme & releva le courage des C. R. mais elle n'empêcha pas que les premiers ne fiſſent toujours quelques progrès & que les autres ne reçuſſent quelques mortifications, telles que furent la continuation des ſuppreſſions des Abbayes & des Couvens, la vente des terres qui avoient appartenu aux Abbés & aux Communautés Religieuſes, la ſuppreſſion des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem en 1540. la permiſſion, donnée ou plutôt réiterée aux particuliers de lire la Bible. On voit par là que les Reformateurs perdirent fort peu de terrain; mais ils eurent d'autre côté le malheur de perdre Cromwell (*c*) qui avoit toujours marqué un zéle extraordinaire pour leur cauſe. Par la mort de ce Miniſtre de Henri VIII Cranmer ſe trouva l'unique appui de la Reforme contre Gardiner qui ſoutenoit les Catholiques, & avoit aſſez d'adreſſe pour profiter de l'inegalité de ſon Souverain, favorable par intervalles aux Catholiques & aux Proteſtans. La fermeté que le Roi avoit témoignée auparavant étoit dûe à la force d'eſprit de Cromwell.

Je trouve la lecture de la Bible établie dans toutes les Egliſes d'une façon remarquable en (*d*) l'année 1542. & peu de tems après je trouve de nouveaux efforts, ſelon Burnet, de la part des Catholiques (*e*) Romains pour decréditer cette lecture, ſous prétexte d'infidelité dans la Verſion. Je dois remarquer auſſi que par un Mandement que donna l'Evêque *Bonner* à la fin de 1542. ou au commencement de l'an 1543. la lecture de la Bible étoit fort recommandée aux gens d'Egliſe avec divers points importans de diſcipline concernant l'inſtruction des peuples, l'éducation des enfans, la bonne conduite des Prêtres, l'obſervation des bienſéances dans pluſieurs pratiques établies depuis long-tems, ou introduites alors dans la Religion. Ces bienſéances regardoient principalement les Sermons & l'uſage de repréſenter des farces & des Comedies dans les Egliſes. Il s'étoit gliſſé d'étranges abus dans la maniere de prêcher, & l'on ne pourroit guéres déci-

(*a*) Voy. *Burnet* ubi ſup. addit. p. 854.

(*b*) Elle fit perdre à Henri la confiance des Proteſtans d'Allemagne. Voy. *Burnet* ubi ſup. p. 630.

(*c*) Il avoit été Vicegerent. Sa mort, dit *Burnet*, rallentit beaucoup les ſuccès de la Réformation. Ce Miniſtre mourut pourtant Catholique, & il le déclara ſur l'échafaut, avouant *qu'il avoit été ſeduit.* Malgré cela Burnet veut qu'il ne ſoit pas mort dans la communion des C. R. & prétend qu'au tems de la Réformation le mot de *Catholique* marquoit *une oppoſition aux innovations de la Cour de Rome.* Comment accorder cela avec l'aveu dont je viens de parler?

(*d*) Voy. *Burnet* ubi ſup. p. 705. & 733.

(*e*) On ne doit pas prendre en mauvaiſe part cette diſtinction. Je ne l'employe qu'à cauſe que les Anglois oppoſés à la vieille Religion ſe donnoient auſſi le nom de Catholiques.

cider lequel l'emportoit dans les Sermons de ce ſiécle & des précedens, de l'ignorance, du mauvais gout, ou de la Superſtition. En géneral ils ne valoient guéres mieux que les ridicules (*a*) Comédies de la conception, de la Naiſſance & la Paſſion de J. C. & les Farces compoſées ſur divers évenemens de ſa vie, plutôt ſans doute pour divertir groſſiérement (*b*) nos Ancêtres, que pour les familiariſer avec les vérités ſalutaires de l'Evangile. Les farces que *Bonner* condamne dans ſon Mandement n'étoient pas tout à fait de cet ordre. Burnet nous dit „ que le deſſein avoit été au commencement (de la Réformation) de „ jouer les déreglemens des Moines . . . . & des Eccléſiaſtiques qui tenoient „ pour la vieille Religion. Ces Piéces . . . . . étoient en proſe & reſſem„ bloient à des Ballades . . . . . la repréſentation n'en valoit pas mieux que „ la matiere . . . . . . après avoir produit ſur le théatre les vices des Moines „ & les deſordres des Couvens, on y fit monter le ſervice ſuperſtitieux de la „ vieille Religion, & ce ſpectacle plut au peuple, qui ſe ſouvenant de la cruau„ té & de la mauvaiſe vie de quelques Eccléſiaſtiques, ſe divertit à leurs de„ pens & vit avec joye la Superſtition expoſée à la raillerie publique. . . . . . „ Le Clergé (*c*) dit que cela ouvroit la porte à toutes ſortes d'impietés & à „ l'Atheïſme . . . . Les plus ſages d'entre les Réformateurs . . . . condam„ noient ce procedé, ne le trouvant point conforme au génie de la vraye Re„ ligion. Pour les politiques, ils appuyoient ces repréſentations de tout leur „ pouvoir . . . . ." & l'on croit aſſez que joints aux femmes, aux enfans, à la populace & aux dévots indiſcrets ils devoient former un gros parti. A l'égard des Sermons, Burnet remarque judicieuſement les défauts de ceux qui étoient alors en uſage dans ſon païs, defauts qui ne regnoient pas moins ailleurs „ Avant la Réformation, nous dit cet Auteur, il y avoit eu peu de „ Sermons ſinon durant le Carême. Les prédications des jours de Fêtes é„ toient plutôt des panégyriques que toute autre choſe . . . . mais dans le „ Carême les Moines mendians, qui ſe faiſoient principalement valoir dans ce „ tems de jeûne & d'auſterité, mettoient en uſage toute leur éloquence pour „ émouvoir le peuple. Leurs diſcours étoient paſſionnés, mais . . . pleins „ d'affectation . . . ils ſongeoient preſqu'uniquement à faire admirer quel„ qu'ordonnance de l'Egliſe . . . . . . & à attirer au Couvent les aumônes „ & les offrandes du peuple . . . . . on louoit les pélerinages & les Indul„ gences, on paroît les Chaſſes & les Reliques des Saints. Mais on n'avoit „ guéres ſoin de repréſenter au peuple, ... l'excellence de la ſainteté . . „ . . . On mêloit un ſi grand nombre de fables avec les vérités de la Reli„ gion, qu'on en paroiſſoit ridicule". Ceux qui avoient entrepris la Réforme de la Religion en Angleterre travaillerent à corriger ces défauts: ils s'appliquerent à

(*a*) Les Auteurs de l'*Hiſtoire du Théatre François* ne veulent pas qu'on donne le nom de Comédie à ces Poëmes faits en forme de Dialogues ſur les Myſtéres de la Religion & récités en public ſur un Théatre par une Societé de dévots à la mode de leur ſiécle, leſquels prirent le nom de *Confréres de la Paſſion*. Voi. Preface de l'*Hiſt. du Théatre François*. p. xi. & xvi. de la *Preface* Ed. d'Amſterd. 1735. Mais puis qu'ils reconnoiſſent ces Poëmes pour des *Poëmes Dramatiques*, recités de la maniere que je viens de dire; que le lecteur juge de la difference qui ſe trouve entre ces Poëmes & d'autres Comedies. Pour moi je n'y en trouve point d'autre que le défaut d'unité, & la diviſion par journées, qui, au lieu d'une ſeule Comedie, en fait pluſieurs ſous differens titres.

(*b*) Et pour les *faire pleurer avec effuſion de cœur*, s'il en faut croire les Auteurs cités ubi ſup. p. xx. *Les Epiſodes burleſques*, ajoutent-ils, qui *accompagnoient des myſtéres ſi reſpectables, loin de diſtraire la dévotion, ne faiſoient que l'augmenter: les diſcours comiques des Diables faiſoient rire les Spectateurs, mais les châtimens reſervés aux ſcélerats les effrayoient.*

(*c*) Catholique. Dans une telle circonſtance le Clergé Proteſtant n'auroit pas parlé comme cela.

à donner au peuple la connoiſſance des principes & des fondemens du Chriſtianiſme. Ils envoyoient leurs prédicateurs partout le Royaume, ſans les fixer à une Egliſe particuliere. „ Ils alloient, dit Burnet, de côté & d'autre inſtruire le peuple, étant revêtus pour cela d'une permiſſion du Roi . . . . .
„ mais le Royaume étant encore diviſé ſur les Articles de la croyance, ...
„ . . . . le Roi fit deux choſes. 1. Il défendit aux Eccléſiaſtiques de prêcher
„ ſans ſa permiſſion, ou celle de l'Ordinaire. 2. Il fit imprimer un Livre
„ d'Homilies contenant & expliquant les Evangiles & les Epîtres de chaque Di-
„ manche & de chaque Fête. Ce Livre étoit une paraphraſe . . . de ces parties de
„ l'Ecriture deſquelles on tiroit les inſtructions néceſſaires à la conduite de la
„ vie. On y joignit diverſes exhortations & de légeres explications des diffi-
„ cultés les plus communes . . . . à quoi l'on joignit auſſi des Sermons pour
„ diverſes occaſions, comme les Mariages, les Batêmes, les Enterremens &c.
„ . . . . . & ces Sermons étoient lûs par des Eccléſiaſtiques qui n'avoient
„ pas droit de prêcher . . . . . & comme les prédicateurs furent bientôt ac-
„ cuſés de paſſion & d'emportement . . . le Roi accablé des plaintes . . . . .
„ de l'un & de l'autre parti, ... ordonna d'écrire & de lire les Sermons.
„ C'eſt-là l'origine de cette coutume *établie chez les Anglois* de lire les Prédica-
„ tions". L'Auteur loue beaucoup cet uſage, & l'on doit convenir qu'à pluſieurs égards il eſt fort louable. Les diſcours deſtinés à être lûs dans les Egliſes & que les Anglois appellent *lectures*, ſont géneralement plus ſolides & plus travaillés que les Sermons ordinaires du côté du jugement & de la raiſon. Nous en avons des preuves dans ceux de Tillotſon, & de Clarck, &c. mais ces diſcours ont quelquefois trop de force pour les auditeurs du commun, & même pour beaucoup de gens élevés par leur éducation au deſſus du peuple, mais qui n'ont pas aſſez de capacité naturelle pour ſuivre de longs raiſonnemens, ni aſſez d'exercice & d'habitude pour en pénetrer la juſteſſe. Au contraire l'éloquence eſt pour tout le monde; elle eſt capable d'émouvoir le ſavant & l'ignorant. La délicateſſe de ſon art s'allie très-bien avec la ſimplicité du Chriſtianiſme. Ses figures bien employées remuent les conſciences & rappellent aux devoirs de la Religion. Les Prophétes & les Apôtres les ont eux-mêmes employées fort à propos. En un mot le but de la véritable éloquence eſt d'inſtruire, de perſuader & de reformer. Si la plupart des prédicateurs la détournent vers d'autres objets, comme, par exemple à des diſputes aigres & injurieuſes, à des invectives contre les ennemis de leur parti, à de faux raiſonnemens où l'on conclut du particulier au géneral pour rendre telle ou telle Communion de Chrétiens plus odieuſe, ce ſont des Sophiſtes & non pas des imitateurs des Prophétes & des Apôtres, qui n'ont jamais employé l'éloquence que pour mieux perſuader la vérité au peuple.

La guerre des Ecoſſois & des Anglois en 1542. & la victoire que remporterent ceux-ci donnerent lieu à des commencemens (*a*) de Réformation en Ecoſſe. Les priſonniers Ecoſſois prirent connoiſſance en Angleterre des changemens que le Roi y faiſoit dans la Religion & dans le Clergé. Ils les gouterent, nous dit-on, ils emporterent avec eux dans leur païs des ſemences de la nouvelle Religion. Dans le même tems le Parlement d'Angleterre fit une Loi pour avancer la véritable Religion (*b*) & pour abolir celle qui lui étoit oppoſée. Il en approuva une autre qui confirmoit les ſix Articles dont j'ai parlé ci-devant. Cet-

(*a*) Voi. ci-après.
(*b*) C'eſt-à-dire *la véritable Religion du parti d'alors.*

Cette Loi étoit une espace de Formulaire de foi, que l'on regardoit alors comme conforme à la doctrine des Apôtres. Mais on verra par la suite que cette foi ne fut pas toujours à la mode. La Loi disoit, que les differens de Religion autorisoient les seditieux à abuser de l'Ecriture, (a) à la corrompre dans les Sermons & dans les (b) Livres, à la prophaner dans les Comedies & (c) les Chansons; que pour prévenir cet inconvénient, il falloit dresser un Formulaire de foi *qui fut conforme à la Doctrine des Apôtres*. Pour cet effet on interdisoit une version de la Bible faite par un nommé Tindal, comme fausse, pernitieuse & erronée. On défendit de même tous les livres contraires aux six Articles de 1540. sous peine d'amande & de prison pour ceux qui les garderoient. Cependant on y conservoit l'usage des Bibles traduites par d'autres que ce Tindal, en retranchant, ajoute Burnet, les Notes & les Préfaces. Les Ordonnances du Roi étoient confirmées avec les Catechismes & autres Livres d'instruction imprimés en Angleterre avant l'année 1540. Le Parlement y défendit aussi d'imprimer aucun Livre de Religion sans privilége, de faire des explications de la Bible dans des Comedies . . . . d'expliquer publiquement les Ecritures sans la permission du Roi ou de l'Ordinaire. Il permettoit aux Seigneurs, aux autres Gentilshommes, à leurs femmes & même aux marchans tenant maison & ménage de lire la Bible. Aux autres l'usage en étoit interdit : mais pour celui des Pseaumes, du *Pater*, du *Credo* & de l'*Ave* en Anglois, il étoit également permis à tous. On condamnoit la premiere fois à une retractation les Ecclésiastiques qui enseigneroient des choses contraires à cette Ordonnance, la seconde fois à l'abjuration & à porter un fagot sur les épaules, pour marquer qu'ils avoient mérité le feu, & même on les condamnoit à être brulés, s'ils refusoient d'abjurer & de subir la peine de l'amende honorable: mais à la troisiéme fois on étoit brulé sans misericorde. A l'égard des seculiers, la peine de leur seconde recidive étoit la confiscation des biens & la prison perpetuelle. Quoique cette Loi, dit Burnet, dût calmer la crainte de ceux qui pouvoient être poursuivis pour les nouvelles opinions, leurs allarmes ne furent pas entierement dissipées, à cause que le Roi pouvoit la revoquer à toute heure. Ils étoient à sa discretion: disons mieux. Ils dépendoient de son inconstance: aussi furent ils persecutés en 1543. parce que Henri reconcilié avec l'Empereur par une ligue offensive & défensive contre la France, recommençoit d'écouter les partisans de la vieille Religion. Ceux-ci firent bruler quelques Protestans à Windsor, & s'il en faut croire *Burnet*, Cranmer

(a) La cause de ce desordre venoit de ce qu'il y avoit alors des prédicateurs de tout âge, de toute condition, & peu s'en faut que je ne dise de tout sexe. Ces gens qui n'avoient pour toutes lumieres qu'un zéle indiscret, interprêtoient l'Ecriture à leur fantaisie: cependant avec leurs prétendues lumieres ils croyoient prêcher comme des Apôtres. S'agissoit il d'attaquer *Babylone & l'Antechrist*, les raisons couloient de source. Nos François Reformés leurs contemporains avoient de même cette facilité admirable.

(b) Les livres étoient d'un caractére semblable aux Sermons, c'est-à-dire les livres que publioient des gens sans lettre, & qui vouloient pourtant s'ériger en juges dans la Religion. Mais du reste & savans & ignorans portoient en ce tems-là l'aigreur jusques dans les titres de leurs livres, & nous en avons vû d'intitulés *la Chasse de la Bête Romaine*, *le Renversement de l'Idolatrie Papistique* &c.

(c) On trouve assez de fragmens de pareilles Chansons dans divers vieux Livres. Les Protestans de France sont tombés dans le même excès, & souvent ils y ont mêlé de violentes invectives, ou des traits piquans & Satyriques contre l'Eglise Romaine & le Pape. La *Vache* à *Colas* qui parut au tems de Henri IV. est de la façon d'un des principaux d'entr'eux, & même on la donne à *Théodore de Béze*. Pour avoir quelqu'idée de ces Chansons on n'a qu'à ouvrir seulement certains Recueils de Chansons spirituelles. Au reste qu'on ne croye pas que les Protestans soient les seuls qui sont tombés dans ces excès. Les Catholiques Romains leur ont bien rendu le change. Les Jansenistes en ont fait de même aux Catholiques anti-Jansenistes en chantant la Constitution sur l'air du *Branle de Metz*. Voi. *Mem. Histor.* & *Critiq.* an. 1722. mois de . . . . Longtems auparavant ils avoient reproché aux Catholiques leurs Chansons spirituelles sur l'*air de daie dan daye*, *& de vous y perdes vos pas Nicolas*.

mer lui-même, qui étoit le chef des (*a*) *Professeurs dans la nouvelle Science* (c'est ainsi qu'on appelloit par dérision les principaux Protestans) manqua d'être perdu (*b*) par quelques intrigues de ses ennemis. Cependant Henri ne laissa pas que de favoriser les Protestans en une chose ; c'est qu'il engagea le Parlement à ordonner „ que les priéres usitées dans les Processions & les Litanies, fussent „ traduites en langue vulgaire. Ce réglement fut envoyé à Cranmer avec ordre „ de le faire recevoir dans sa Province". On vit même peu de tems après divers fauteurs de la Reforme revêtus des premieres Dignités de la nouvelle Eglise d'Angleterre, tandis qu'en d'autres occasions les anciens Catholiques continuoient pourtant de se maintenir contre ces Réformateurs. Une (*c*) harangue du Roi à son Parlement représente naturellement les défauts des deux partis dans les matieres de Religion, & combien le desordre & le libertinage regnoient sous le prétexte d'une *Réformation Euangelique*. A la vérité les grandes Revolutions ne sont jamais exemtes de ces desordres, & il n'y a que celles qui partent véritablement de la main de Dieu, qui retiennent les hommes dans leurs devoirs.

On dit qu'à la paix faite entre la France & l'Angleterre, il fut convenu que dans l'un & dans l'autre Royaume la Messe (*d*) seroit changée en Communion. Quoiqu'il en soit Henri continua dans (*e*) *ses saillies* contre les Réformateurs & leurs adhérans. Plusieurs d'entr'eux furent brulés. On renouvella le dessein de perdre l'Archevêque de Cantorbery, & avec lui l'on essaya de perdre la Reine (*Catherine Parr*) protectrice des Protestans. Ces desseins manquerent & attirerent, nous dit Burnet, l'aversion du Roi sur les partisans de la vieille Religion: mais peut-être seroit-il revenu de cette aversion, s'il avoit vêcu plus longtems. Les Protestans, & *Burnet* (*f*) en particulier, ont taché de justifier, ou tout au moins d'excuser la conduite de ce Prince; les Catholiques au contraire n'ont rien négligé de ce qui pouvoit la rendre (*g*) odieuse. Les uns & les autres ont ils été exemts de ce qu'on appelle *esprit de parti ?* S'il est comme impossible à des Ecrivains de se dépouiller de cet esprit, c'est certainement dans les affaires de Religion, où la coutume, l'éducation & les interêts temporels dominent presque toujours. Quoiqu'il en soit le caractére violent & fougueux de Henri VIII. ses variations fréquentes & quelques autres circonstances de sa vie, dont la principale est la Primatie Ecclésiastique, ont donné des Martyrs à l'une & à l'autre Religion. On a debité qu'après la mort de ce Prince son corps s'ou-

(*a*) Voi. *Burnet* ubi sup. p. 759.
(*b*) *Burnet* ubi sup. p. 763. à 766.
(*c*) En 1545.
(*d*) *Rapin Thoiras* ubi sup. L. XV. allégue des raisons pour prouver que ce projet n'est pas vraisemblable.
(*e*) C'est l'expression du Traducteur de *Burnet* ubi sup. p. 792.
(*f*) Voi. *Burnet* en divers endroits de son *Histoire* & surtout p. 814. & suiv.
(*g*) Premierement à l'égard de sa mort; quelques-uns ont dit qu'à sa mort il donna des marques de desespoir, tandis que d'autres pretendent qu'il est mort bon Catholique. *Burnet* veut aussi, mais dans une autre sens que les Auteurs Catholiques, qu'il soit mort dans la communion de ceux-ci, car, dit-il, ce Prince crut toujours les opinions les plus extravagantes (selon celui qui parle) de l'Eglise Romaine, telles que sont la Transsubstantiation &c. Secondement toute la conduite qu'il tint est, de l'aveu des Auteurs des deux partis, mêlée de beaucoup de desordres, avec cette difference néanmoins, que les Protestans voudroient bien l'en justifier, ainsi que je viens de le dire. Un de ces desordres fut la cruauté. Il fit impitoyablement mourir ses principaux Ministres, entr'autres *Morus*, dont la mort n'est guéres admirée des Protestans, parce qu'il n'est pas de leurs Martyrs: mais les Catholiques ménagent fort peu Henri sur l'article de la cruauté. Ils ne l'épargnent pas non plus sur cette Supremacie Ecclésiastique dont Henri étoit jaloux à l'excès, & à laquelle plusieurs Réformateurs adhérerent avec trop de complaisance, pour mieux parvenir à leur but. *Bossuet* ubi sup. n'a rien oublié de ce qui pouvoit rendre la Reforme digne de censure & de mépris en cette occasion.

s'ouvrit & que les chiens lechérent ce qui en ſortit. L'accident étoit trop remarquable pour échaper aux réflexions des Catholiques zélés. Ils le regarderent comme un accompliſſement de la prédiction du Moine Payton, qui avoit ménacé Henri (*a*) *que les chiens lechéroient ſon ſang, comme ils avoient autrefois leché celui d'Achab.* Qu'on mette un (*b*) Proteſtant à la place, il auroit fait le même uſage de la prétendue prédiction contre un Catholique perſecuteur.

Sous Edouard VI. on vit le Comte de Hartford oncle du Roi, de la Maiſon de *Seymour* ou *Saint-Maur*, élevé à la dignité de *Protecteur* du Royaume pendant la minorité du Roi. Il fut le Chef du parti qui vouloit une Réformation complete, & le Chancelier celui du parti de la vieille Religion (*c*). On commença par ordonner aux Evêques de prendre de nouvelles commiſſions du Roi. Ce réglement fut donné, dit-on, à cauſe que la plupart des Evêques étoient ſi fort attachés aux anciennes opinions qu'il falloit néceſſairement les domter par la puiſſance arbitraire, qui en cela les traitoit comme ſes ſubdelegués, ne leur laiſſant leurs Dignités qu'autant qu'elle le trouveroit bon. Dans la ſuite on rétablit l'ancien uſage de donner les Evêchés à vie. Le zéle ſe ranima contre les Images & les deux partis plaiderent vivement pour & contre dans leurs écrits : mais il étoit dit que le parti Reformé auroit le deſſus. La tolérance de Luther (*d*) pour ces monumens de Religion, qui arrêtent pieuſement les fidelles du commun & ſuppléent au défaut de *Spiritualité* qui ne ſe fait que trop ſentir dans le peuple ; cette tolérance, dis-je, ne fut point ſuivie en Angleterre. Les obſeques de Henri VIII. donnerent lieu à l'examen des Meſſes & des obits, qui ont eu pour premiere origine, ſelon Burnet, (*e*) l'ancienne commemoration des morts qui ſe faiſoit à la Communion, & *n'étoit*, ajoute-t-il, *qu'une ſimple cérémonie, dans laquelle on célebroit la memoire de ceux qui étoient morts en la foi.* Selon lui l'opinion des Millenaires, qui établiſſoient le regne temporel de J. C. ſur la terre pendant mille ans, & celle de la réſurrection des Saints qui devoient participer à ce regne temporel, donnerent naiſſance aux priéres que l'on commença de faire pour leur repos & pour leur prompte réſurrection. L'opinion des Millenaires ayant perdu ſon credit, les prieres reſterent pourtant, & l'on trouva qu'elles étoient abſolument néceſſaires au bonheur des fidelles décedés ; à cauſe que l'on découvrit que malgré la fidelité rendue à Dieu autant que l'humanité le peut permettre, ils étoient punis après leur mort de pluſieurs péchés dont ils ne s'étoient pas bien purifiés par la pénitence durant leur vie. Voilà à peu près la ſubſtance de ce que nous dit *Burnet*. Que la ſuperſtition ſe ſoit gliſſée dans ces fondations de Meſſes, que l'avidité des Moines & des Eccléſiaſtiques y ayent introduit beaucoup d'abus qui induiſent à erreur les ames foibles, & que pour l'ordinaire on ait fait de ces fondations un commerce auquel les Proteſtans ont ap-

(*a*) En 1534. *Payton* prêchant devant le Roi prit ces paroles pour texte. Voi. *Burnet* L. II. ubi ſup. p. 352.

(*b*) J'en donne pour preuves les Hiſtoires qu'on a publiées de quelques perſecuteurs, & les châtimens de Dieu ſur eux recueillis avec tant de ſoin dans les Ouvrages de Jurieu & de pluſieurs autres Proteſtans.

(*c*) Le Chancelier fut privé de ſa charge peu de tems après, & le parti du Pape perdit beaucoup par cette diſgrace. Voi. *Burnet* ubi ſup. L. IV. p. 39.

(*d*) La Reine Elizabeth parut auſſi diſpoſée à favoriſer les Images, & ce n'étoit peut-être qu'une ſuite de ſon humeur portée à l'éclat & à la magnificence. L'Anglois de *Burnet* exprime trop bien ce caractére, pour ne pas le citer ici. „ Elizabeth, dit-il, love ſtate and ſome magnificence in the Church, „ as well as in every thing elſe. She thought that in her brother reign they had ſtript it to much of ex- „ ternal ornaments &c.

(*e*) L. IV. ubi ſup. p. 32.

appliqué un passage (*a*) de Ciceron : voilà ce que les plus zelés des Catholiques éclairés n'ont pu s'empêcher de reconnoître.

Il ne s'agit pas de donner des détails, ni de transcrire servilement tout ce que les deux partis ont écrit sur ces révolutions dans la Religion : ainsi je passe rapidement sur les attaques que l'on faisoit tous les jours, & coup sur coup aux commandemens de l'Eglise, & à des points de Doctrine moins importans. Tantôt on crioit contre l'extérieur du service religieux, & cela dégoutoit tellement les Novateurs qu'ils ne pouvoient plus supporter la parole de Dieu revêtue de la pompe mondaine : d'autres fois on s'élevoit contre l'intercession des Saints. On ne les rejettoit pas absolument, mais cependant on commençoit de regler leur puissance à la Calviniste. Le Carême fut décrié par un nommé *Glasser* dans la chaire de Saint Paul. Trois Prélats, *Gardiner*, *Bonner*, *Tonstal*, & la Princesse Marie à leur tête, faisoient les derniers efforts pour soutenir une Religion chancelante que Cranmer ne doutoit pas qu'il ne renversât bientôt, avec le sécours du Protecteur & l'autorité d'un jeune Roi nourri dans les principes de la Reforme : mais à cette Reforme s'opposoit, selon *Burnet*, la grande ignorance du Clergé, & une basse avarice qui lui faisoit favoriser les abus, à cause du profit qu'ils en retiroit. C'est ainsi que, sans prétendre faire aucune application odieuse, dans certains païs la bigoterie & la superstition fondées premierement sur l'ignorance des peuples, font à leur tour les plus solides fondemens du *Despotisme* Ecclésiastique. Si cette réflexion est juste, il n'est nullement surprenant que le Clergé d'Angleterre, c'est-à-dire celui qui s'opposoit à la Reforme, & faisoit encore alors la plus considerable partie des Ecclésiastiques du Royaume, se soit si fort élevé contre le rétranchement des abus. Vraisemblablement s'ils avoient eu la complaisance de ceder d'abord en certaines choses qui n'étoient point d'une nécessité absolue dans la Religion ; s'ils eussent souffert de bonne grace la diminution d'une autorité sans laquelle l'Eglise de J. C. peut se soutenir & qui n'est nullement essentielle au Christianisme, ils auroient empêché les Schismes ; & la Religion déchirée par les factions qui doivent leur accroissement à l'avarice & à l'ambition de quelques hommes, en seroit plus respectée & mieux servie. Pour s'opposer donc à ce que l'on craignoit de la part de ce *Clergé ignorant* & *Superstitieux*, les Directeurs de la Reforme, c'est-à-dire le Conseil d'Edouard VI. ordonnerent une visite Ecclésiastique dans tout le Royaume, pendant laquelle la jurisdiction des Prélats fut suspendue : & parce que les disputes du tems rendoient le peuple incertain dans sa croyance, à cause que la chaire ne servoit aux Ecclésiastiques qu'à se refuter les uns les autres ; „ on défendit . . . aux Evêques de prêcher hors de leurs siéges, & aux autres Ecclésiastiques de prêcher ailleurs que dans leurs Eglises . . . . c'étoit-là, continue *Burnet*, un bon moyen pour distinguer les Prédicateurs qui appuyeroient la Réformation, d'avec ceux qui y seroient opposés &c". On fit aussi un nouveau livre (*b*) d'Homilies sur diverses matieres, principalement sur le salut, „ pour apprendre au peuple, nous dit *Burnet*, de quelle maniere nous sommes sauvés selon la Doctrine de l'Evangile" & lui ôter une confiance excessive qu'il avoit aux Prêtres, & aux pratiques qu'ils lui prescrivoient pour

(*a*) *Tota res est inventa fallaciis aut ad quæstum, aut ad Superstitionem, aut ad errorem. Cic.* Lib. de *Divinatione.*

(*q*) *Gardiner* & *Bonner* s'opposerent de toute leur force aux Homilies & aux Mandemens des visiteurs. Voi. *Burnet* L. IV. p. 82. & suiv.

pour gagner le ciel. C'eſt encore ici un de ces excès où les Eccléſiaſtiques ſe ſont oubliés pour avoir trop écouté leur interêt temporel : en quoi ils ont été regardés par les Sectateurs des nouvelles opinions (*a*) comme des Charlatans, qui ſe vantent d'avoir le ſecret de guérir les maux les plus incurables, moyennant que l'on paye cher leurs recettes. La plus grande partie des réglemens & des changemens faits à la Religion ſous Henri VIII. conformement aux idées des Reformateurs, furent renouvellés en même tems. Images (*b*), Crucifix dans les Egliſes, jet d'eau bénite dans les maiſons & ſur les lits pour ſe preſerver du Demon, cierges allumés pour le chaſſer, ſon des cloches pour l'éloigner & le renvoyer dans ſa véritable demeure, vœux & pélerinages, en un mot toutes les pratiques que Henri VIII. avoit ébranlées furent abbatues ſous Edouard VI. Néanmoins on en laiſſa quelques autres que l'on ne voulut, ou n'oſa pas abſolument abolir, ou que la Reforme ne crut pas devoir trouver mauvaiſes. Telles furent les ***prieres modifiées*** pour les ames des défunts, „ où l'on demandoit à Dieu (*c*) la grace que ces ames & ceux qui prieroient pour elles puſſent au jour du jugement entrer enſemble dans le repos éternel en corps & „ en ame.

Par les réglemens du même Conſeil dont la plus grande partie étoit devouée aux deſſeins de ceux qui vouloient reformer, les Evêques eurent ordre de prêcher au moins quatre fois par an dans leur Diocéſe, en quoi ils étoient encore bien éloignés des Evêques des premiers ſiécles. Ces réglemens leur recommandoient auſſi de ne recevoir pour paſteurs que des perſonnes vertueuſes & capables de bien prêcher ; de ne conférer les Ordres qu'à des gens de probité, dont les lumieres puſſent éclairer l'Egliſe qu'ils devoient conduire. Mais dans la ſuite la Reforme s'eſt bien relâchée ſur cet article de même que ſur pluſieurs autres. Elle a eu des Paſteurs vicieux, livrés aux paſſions, ignorans, de mauvais exemple comme ceux dont elle a pretendu reprocher & dont elle reproche encore tous les jours la conduite aux Catholiques. Le ſeul moyen de porter quelque rémede à ce mal dans toutes les Communions Chrétiennes, au défaut d'une vraye connoiſſance de la ***vocation intérieure*** ; connoiſſance qui n'apartenoit qu'à J. C. & à ſes Apôtres (*d*), c'eſt de choiſir ceux qui paroiſſent les meilleurs ſujets, & qui ſemblent appellés à ſervir l'Egliſe ; d'examiner avec jugement les certificats & les recommandations dont ils ſont munis & qu'on accorde trop facilement aux inſtances des parens & des amis des ***Candidats*** (*e*). C'eſt de commettre l'examen de ces ***Caudidats*** à des perſonnes capables d'examiner : c'eſt de ne pas faire de la Char-

(*a*) Voici ce que dit *Burnet* en Anglois „ the greateſt part of ignorants commons ſeemed to conſider „ their Prieſts as a ſort of people who had ſuch ſecret trick of ſaving their ſouls as mountebanks pre- „ end in the curing of diſeaſes, and that there was nothing to be done, but to leave themſelves in their „ hands &c.

(*b*) Les Superſtitieux entre ceux qui ſuivoient les nouvelles opinions remarquerent, que le même jour qu'on détruiſit les Images dans Londres les Anglois gagnerent la Bataille de *Pinkey* ſur les Ecoſſois. Cette bataille ſe donna le 10. Sept. 1547. Les Ecoſſois étoient encore pour la plus part zélés Catholiques, les Anglois au contraire s'éloignoient de plus en plus de l'Egliſe Catholique: preuve manifeſte ſelon ces derniers (les Anglois) que Dieu combattoit pour eux. *Burnet* dit très-bien à ce ſujet. „ It is common to all men to „ magnify great events, when they make for them, but if they are againſt them, they turn it off by „ this, that god's ways are not to be found out.

(*c*) Avant la Reforme d'Edouard, ou plutôt de ſon Conſeil, on prioit *pour les Ames des trépaſſés qui attendent la miſericorde de Dieu*, & les fidelles de ce tems-là lui demandoient d'*accorder aux Ames la grace de ſa préſence en conſideration de ces prieres.* Voi. *Burnet* ubi ſup. L. IV. p. 69.

(*d*) Voi. ce que dit *Burnet* ubi ſup. L. IV. p. 68. & 69.

(*e*) Je me ſers ici de ce terme, à cauſe qu'on le donne ordinairement chez les Proteſtans à ceux qui ſe préſentent pour être *Propoſans* ou *Miniſtres.*

Charge Paſtorale une *baterie* contre les opinions (même contre les plus tolerables) des partis contraires, & c'eſt enfin de ne pas donner cette charge comme un *gagne-pain* à des perſonnes mal élevées, de la plus vile extraction, & qui ne ſavent qu'aſſembler ſans choix un tas de paroles mêlées de quelques figures de Rhétorique, au moyen deſquelles ils *babillent* deux heures devant deux mille auditeurs qui reçoivent cela comme la parole de Dieu toute ſimple. Mais continuons de raporter les uſages corrigés ou établis par la Reforme. Le Conſeil d'Edouard ordonna la priére génerale avant le Sermon. *Burnet* montre qu'elle étoit en uſage *du tems du Regne des Papes & ſous le Roi Henri* VII. „ Le *Prédicateur*, ajoute-t-il, ayant lu ſon texte & en ayant fait la diviſion exhortoit ſes auditeurs à „ ſe jetter à génoux & leur marquoit ce qu'ils devoient demander à Dieu ou aux „ Saints; & c'étoit alors que chacun diſoit ſon chapelet, le Paſteur de même „ que le Laïque . . . Henri VIII. effaça (de la priere) les noms du Pape & „ des Cardinaux, . . . y fit mettre le ſien avec la qualité de ſouverain Chef, „ afin que le peuple s'y accoutumât & reſpectât davantage un titre que les „ conducteurs ſpirituels avoient toujours à la bouche". Cranmer, après avoir fait revoquer les ſix Articles dont on a (*a*) parlé, & contribué auſſi à faire annuler les Ordonnances contre les Lollars, c'eſt-à-dire contre les précurſeurs d'une Reformation qui adoptoit une bonne partie de leurs opinions, contribua pour lors auſſi à faire tomber les Meſſes privées, qui, comme bien d'autres choſes, n'avoient que trop degeneré en pratiques ſuperſtitieuſes par l'avarice, & ſouvent auſſi par la pauvreté des Prêtres des derniers ſiécles. Burnet, comme Proteſtant, donne la génealogie de ces (*b*) Meſſes à la Proteſtante. Le rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpéces par une Ordonnance du Parlement donnée à la fin de l'année 1547. qui voulut auſſi que le Prêtre & le peuple communiaſſent également, & que la Communion fut accordée à ceux qui la demanderoient avec la dévotion convenable; cette Ordonnance dis-je, cauſa la chute des Meſſes privées. Le Parlement voulut auſſi que la veille de la célebration du myſtére, chaque Curé fit une exhortation à ſes paroiſſiens, & leur expliquât les avantages du Sacrement reçu avec de pieuſes diſpoſitions, & le danger auquel s'expoſent ceux qui le prophanent par l'impénitence. C'eſt-là cette exhortation que les Reformés Calviniſtes vont entendre le Samedi veille du Dimanche de leur Communion, & qu'ils appellent *Sermon de preparation.*

Dans ce même tems le Marquis de Northampton ſe prévalut de l'exemple tout recent de Henri VIII. en ſe mariant publiquement avec une ſeconde femme du vivant d'un autre dont il s'étoit de lui même ſeparé pour adultere. L'affaire avoit été examinée auparavant ſous Henri VIII. mais elle n'avoit pas été decidée. On la remit à l'examen ſous le regne d'Edouard, & cependant le Marquis impatient ſe remaria ſans attendre la déciſion. Cette demarche étant faite, il chercha de quoi ſe juſtifier dans la crainte de pêcher contre les loix de la chaſteté. Il allegua donc pour premier motif le feu de l'incontinence, ce feu qui brule également la Catholique & le Proteſtant, car les foibleſſes de l'humanité ſe trouvent dans toutes les Religions. Parlons plus ſerieuſement: cette raiſon, qui peut-être n'auroit pas eu toute ſeule l'approbation du parti, fut heureuſement ſoutenue des preuves que l'on prétendit trouver dans l'Antiquité en faveur du ſecond mariage de ce Marquis: ainſi la Reforme décida pour lui. Une

(*a*) Ubi ſup. p. 11.
(*b*) Ubi ſup. L. IV. p. 98.

Une décision si avantageuse à la conscience, ou plutôt si favorable à la plus ingenieuse, & la plus impetueuse en même tems de toutes les passions humaines, ne doit nullement surprendre dans un Siécle, où Prêtres & Moines couroient au Mariage pour se délivrer, disoient-ils, du poids d'une continence forcée. Or dans le besoin que chaque Réformateur sentoient en soi de se marier, pouvoit on réfuser de décider en faveur des besoins des autres? On avoit bien decidé quelques années auparavant en faveur de la (*a*) bigamie d'un Prince Alleman.

En l'année 1548. la fête de la Chandeleur, le jour des Cendres, le Carême, & les Rameaux avec quelques cérémonies de la Semaine sainte passerent par l'examen des Réformateurs, & le resultat de l'examen fut la supression des chandêles à la premiere, des Cendres à l'autre, des rameaux au jour de Pâques fleuries, de l'adoration de la croix au vendredi. On porta le dernier coup aux Images en achevant de les abolir entiérement. Comme les Dissertations de ce Recueil sont principalement destinées à la description des usages & des cérémonies de Religion; il est nécessaire de décrire ici ceux dont nous parle Burnet à l'occasion des Images, lesquels étoient véritablement superstitieux, pour ne rien dire de pis. „ Il est certain, nous dit-il, que quelques Images causoient un „ véritable scandale, comme (par exemple) celle de la sainte Trinité. La „ coutume étoit que le jour des Innocens un enfant élû pour Evêque par „ ses camarades faisoit brûler de l'encens devant cette Image: ce qui insinue que „ l'encensement se pratiquoit en d'autres jours d'une maniere plus serieuse, & „ par l'Evêque lui-même, s'il étoit présent. C'étoit déja un abus grossier que „ de vouloir représenter un mystére tout à fait incomprehensible: mais la ma„ niere. . . . . . n'étoit pas moins comdamnable. . . . à en juger par les „ estampes qui nous en restent. Dieu le Pere y paroissoit sous la forme „ d'un vieillard, avec une triple couronne & des rayons autour de la tête, le „ fils étoit de l'autre côté, sous la représentation d'un jeune homme, ayant le „ visage environné de rayons & la tête ornée d'une simple couronne. La Vier„ ge Marie étoit assise entre eux deux & le Saint Esprit se déployoit au dessus „ d'elle sous l'Image d'une colombe. Cette. . . représentation subsiste encore „ dans un livre d'heures. . . . à l'usage de Salisbury imprimé en 1526. . . . . „ Il sembloit qu'en donnant place à la S. Vierge entre les personnes de la „ T. S. Trinité on eut dessein de renouveller son. . . . assomption à la Na„ ture divine, laquelle a été crûe anciennement par des Moines Héretiques. . . „ . . . . . L'Eglise n'avoit pas autorisé de si grans abus, mais un long usage „ y avoit accoutumé le peuple & les Ministres eux mêmes. . . . . " & ce sont ces abus autorisés, ou permis, ou tolerés par les Ministres, quoique toujours desavoués dans les Corps de Doctrine dressés sous l'autorité de l'Eglise après un mûr examen de ses Docteurs; ce sont dis-je, ces abus qui ont servi de prétexte aux innovateurs pour couper dans la Religion jusqu'au vif, quoique véritablement l'Eglise Anglicane l'ait un peu moins *decharnée* que les autres Communions Protestantes. Les retranchemens dont j'ai parlé au commencement de cet article furent suivis des ordres donnés par le Conseil d'Edouard, de *prêcher la parole de Dieu toute pure, & d'exhorter les peuples à renoncer aux superstitions, quelque vieilles qu'elles fussent.* Il est inutile de repeter qu'au rang de ces *vieilles superstitions* on mettoit également les usages respectés dans l'ancienne & pri-

(*a*) Le Lantgrave de Hesse. Voy. *Cérem. Relig. des Protestans*, p. 297.

primitive Eglise, ceux qu'elle prit des Payens sous les Empereurs, & ceux que l'intérêt des Moines, & du Clergé eut l'adresse de consacrer à la Religion dans ces tems obscurs, où l'essence du Christianisme consistoit uniquement à respecter ceux qui s'en disoient les Ministres. Après les rétranchemens on crut devoir examiner aussi les Offices de l'Eglise, & la commission en fut donnée à quelques Docteurs. Celui de l'Eucharistie fut soumis le premier à l'examen, & on y fit divers changemens, un peu moindres à la vérité que ceux qu'on a faits dans la suite. Dans l'exhortation préparatoire à la Communion, on eut encore de l'indulgence pour la Confession Auriculaire. Le mystére de la Transubstantiation y fut encore ménagé, puisqu'on y disoit, „ que les Prêtres auroient soin d'apren-„ dre à leurs Paroissiens à ne point s'embarasser s'ils recevoient une plus gran-„ de, ou une plus petite portion du pain, parce que le corps du Seigneur é-„ toit contenu dans chaque morceau". Cependant il fut dit, qu'on ne féroit plus l'élevation du Sacrement. L'Office ainsi reformé fut confirmé par la déclaration du Parlement & l'autorité du Roi; & l'on prit des mesures pour faire en sorte que le jour de Pâques d'après cette Réformation, la célebration de l'Eucharistie fut uniforme dans tout le Royaume. Dans la circonstance des choses cet Office déja devenu plus que demi-Protestant fut assez généralement reçû sans difficulté dans les Etats du Roi d'Angleterre. Au moins c'est ainsi que Burnet l'assure, en exceptant pourtant *Gardiner*, qui manqua de complaisance ou de foi, & que l'on punit de sa trop grande fermeté par la prison, pour intimider ceux qui, à son exemple, voudroient resister aux nouvelles Loix.

Cranmer, dont le zéle augmentoit de jour en jour, composa un Catechisme qui comprenoit les principes de la Religion Chrétienne (reformée ou à peu près, puis qu'on avoit encore bien des changemens à faire.) Mais revenons à la réformation des Offices. On prétendoit qu'ils étoient remplis de superstitions dans les consécrations de l'eau, du sel, du pain, de l'encens, des cierges, des cloches, des Autels, des Images, &c. On supprima donc ces usages: peut-être que ces Réformateurs appelloient (*a*) Superstitions beaucoup de céremonies vetilleuses, beaucoup d'inutilités semblables à des actes de pieté, & qui, pour trancher le mot, imitent un peu trop dans la Religion les arrangemens & le verbiage d'un Charlatan. Je prie les lecteurs Catholiques de me passer la comparaison: elle ne touche point à l'essence de la Religion, ni à ses dogmes, & l'on peut-être très bon Catholique sans s'embarasser si les cloches ont été benites de point en point selon l'ordre des Rituels, & l'encens consacré de telle façon qu'en vertu de l'observation reguliere des moindres céremonies qu'on lit dans ces mêmes Rituels, le Diable fuye de l'endroit où cet encens doit brûler. A ces retranchemens on ajouta la suppression de l'absolution que le Prêtre donnoit aux pénitens confessés: & comme cette absolution a quelque chose de particulier, je la mets ici dans les termes du traducteur de Burnet (*b*). „ Je t'absous, „ disoit le Prêtre à son pénitent, au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit, „ & je t'accorde que toutes les indulgences que tu as obtenues, ou que tu „ obtiendras de quelque Prélat que ce soit, les bénedictions qui en dépendent, „ tes dévotions à prendre de l'eau benite & à te fraper la poitrine, les contri-„ tions de ton cœur, ta présente confession & toutes tes autres dévotes con-„ fessions, tes jeunes, tes abstinences, tes aumônes, tes veilles, tes discipli-

„ nes,

(*a*) Voy. *Cérem. Relig. des Juifs & des Catholiq.* Tome premier.
(*b*) *Burnet.* ubi sup. L. IV. p. 177.

„ nes, tes pelerinages, & tous les biens que tu as fait & que tu feras, tous „ les maux que tu as déja endurés & que tu endureras, les souffrances de N. „ S. J. C. les mérites de la glorieuse & bienheureuse Vierge Marie & de tous „ les autres Saints, & les prieres de toute l'Eglise Catholique te puissent servir „ pour la remission de péchés que tu viens de confesser & de tous tes autres „ péchés, pour l'accroissement de tes mérites & pour te procurer des recom- „ penses éternelles". On supprima de même les prieres de l'Extrême-onction, & l'absolution que l'on donnoit aux morts en les mettant dans le tombeau. „ Ces usages, dit Burnet, avoient accoutumé les gens à s'entêter de la pensée, „ qu'outre la route naturelle que l'Evangile propose, pour parvenir au salut, „ il y avoit un art caché qui y conduisoit les hommes, que les Prêtres en é- „ toient les dépositaires & qu'il ne falloit qu'acheter leur amitié pour s'assurer „ l'entrée du Ciel, sans passer toute sa vie sous le joug. . . . . de l'Evangile". L'Office nouveau, d'où l'on retrancha aussi beaucoup de fêtes, dont on nous dit que le *nombre étoit immense*, fut donné au peuple en langue vulgaire. Les prieres & les Litanies y furent généralement changées. Il y resta pourtant une priere accompagnée de signes de croix, dans laquelle on demandoit à Dieu la béne-diction *des Creatures de pain & de vin*, afin d'être ensuite aux communians le corps & le sang de J. C. mais avec le tems on abolit & la priere, & les signes de croix qui l'accompagnoient. On ôta aussi plusieurs choses au Baptême, à la Confirmation, à l'Office de la Communion des malades & à l'Office des morts &c. Enfin l'Office ainsi depouillé devint cette Liturgie Anglicane d'où nous tirerons la description de la Religion qui porte aujourd'hui ce nom. Cette Liturgie dressée sous Edouard V. fut pourtant encore changée sous Elizabeth.

Je ne dois pas oublier que Cranmer avoit fait venir en Angleterre Pierre *Martyr* célebre Réformateur; voulant profiter de ses lumieres, & agir par ses conseils dans le plan de sa Réformation. Calvin proposa aussi ses idées, & comme il avoit assorti, si j'ose le dire, la severité de ses dogmes & de sa Réforme à la severité de son humeur; en écrivant au Protecteur d'Angleterre, il mêla dans sa lettre une espèce de censure contre la Réforme, qu'il trouvoit trop lente, trop embarassée de pratiques comdamnables selon lui, & trop retenue, par un effet de la politique mondaine, que l'on respectoit trop selon lui. Cet Apôtre de la rigide Réforme qu'en France on appelle *Calvinisme*, a donné parmi des qualités recommandables, beaucoup de marques d'un caractére impatient & imperieux, auquel se méloit beaucoup d'aigreur dans la controverse, & une sorte de chagrin qui conduit insensiblement à la *haine Théologique.* Cette aigreur est restée dans le parti, & sans faire aucune application odieuse, on peut dire qu'en géneral ses successeurs ont plus hérité de ses défauts que de ses vertus. Il ne tint pas à ce zéle Chef de parti que l'Angleterre ne se réformât selon ses idées.

Presqu'en même tems le Celibat des Prêtres fut mis sur les rangs dans une assemblée du Parlement. Après quelques deliberations, le mariage leur fut permis & les Loix opposées au mariage furent revoquées. La plus forte raison qu'on pût alleguer pour le mariage des gens d'Eglise, fut prise de leur incontinence, qui jusques la, disoit-on, les avoit portés à des excès inouïs. Il y avoit beaucoup moins de peine à prouver la vérité de ces excès, qu'à fixer la croyance sur certains dogmes. Toute l'Europe, & Rome elle même n'auroient pû s'empêcher alors de reconnoître la justice de ces reproches, sur lesquels on n'a qu'à lire les Poësies du *Mantouan*, de *Sannazar*, de *Buchanan*, & de plusieurs

 au-

autres Beaux-Eſprits de ce Siécle là; ſans parler de ce que pluſieurs Hiſtoriens, & même des Docteurs de l'Egliſe en ont laiſſé par écrit.

J'oubliois preſque une remarque importante; c'eſt que dans une Ordonnance donnée par le Parlement pour confirmer la nouvelle Liturgie, il étoit dit que les Commiſſaires établis par l'autorité du Roi, *pour dreſſer une forme de ſervice qui eut cours par tout le Royaume, où l'on conſervât la pureté de la Doctrine établie dans l'Ecriture*, &c. *avoient achevé leur ouvrage d'un conſentement unanime & par l'aſſiſtance du S. Eſprit*. Comme le Saint Eſprit n'eſt pas ſujet aux variations, il fallut penſer à ſe ſauver du reproche qu'on auroit pû faire à l'égard des changemens qui pourroient être néceſſaires dans la ſuite. On dit donc que cette aſſiſtance n'étoit point l'effet d'une inſpiration ſurnaturelle, & qu'on prétendoit ſeulement „ que toutes nos bonnes penſées & nos ſaintes réſolutions ſont pro„ duites & fortifiées par l'influence ſecrete de l'Eſprit de Dieu; que cet Eſprit „ Saint aſſiſte ſouvent les fidelles dans leurs actions imparfaites, & qu'alors ce „ qu'il y a de bon dans ces actions eſt juſtement attribué à la grace de „ Dieu". Par une telle diſtinction on pouvoit juſtifier. 1. tous les changemens faits ou à faire ſucceſſivement & ſelon les tems dans la Réforme. 2. On pouroit excuſer ce qu'il y entroit de politique mondaine, & de fautes perſonnelles. 3. On pouvoit ſe perſuader auſſi la juſtice de beaucoup d'actions, dont les vues équivoques ſont rectifiées, en leur appliquant *l'influence ſecrete du Saint Eſprit*. C'eſt donc avec le ſecours d'une application ſi favorable que les cabales, & les intrigues de toutes les Aſſemblées Eccléſiaſtiques peuvent infailliblement trouver en elles la grace du Saint Eſprit. Elles peuvent dire hardiment, qu'il les aſſiſte dans leurs actions imparfaites, & qu'il forme dans ces actions ce qui s'y trouve de bon.

En 1549 une nouvelle viſite dans le Royaume fit réformer diverſes uſages peu importans à la vérité, mais qui, après tout ce qui s'étoit fait dans la Religion, ne pouvoient plus ſe conſidérer que comme des reſtes de Superſtitions. Je parle du baiſer donné à l'Autel, des ſignes de Croix du Prêtre, du changement de la Bible d'un côté de l'Autel à l'autre à la célebration de la Meſſe, ou plutôt à la Communion, puiſque c'eſt ainſi qu'il faut parler à préſent; de l'uſage des Chapelets, des repetitions du Pater & des Ave en Latin. Mais il ſe paſſa quelque choſe de plus eſſentiel que cela. On diſputa vivement (*a*) ſur la maniere dont J. C. eſt dans le Sacrement: la *Préſence corporelle* fut très fortement attaquée & defendue de même. Cependant cette opinion ne ſuccomba pas encore aux attaques des Réformateurs & de leurs Théologiens. On entreprit auſſi les Anabaptiſtes & leurs ſentimens fanatiques; en quoi ils n'éprouverent pas (*b*) la tolérance des Proteſtans, puiſque ceux-ci les brulerent, ne pouvant ni les convain-

(*a*) Malgré le ſérieux que demandoit une telle controverſe, il s'y mêloit quelquefois des idées aſſez burleſques. Dans une diſpute ſur la préſence corporelle de J. C. entre *Cranmer* Archevêque de Cantorbery & *Bonner* Evêque de Londres, le premier demanda à l'autre s'il croyoit que J. C. fut dans l'Euchariſtie avec un viſage, une bouche, des yeux, un né, &c. Qu'on juge à quoi un pareil détail pouvoit conduire.

(*b*) Il y avoit beaucoup d'intolerance en ce tems-là dans toute la conduite des Proteſtans d'Angleterre. Outre le ſupplice des Anabaptiſtes, n'étoit ce pas une grande intolerance que de pourſuivre ceux qui ne fréquenteroient pas les Egliſes (de la couvelle Réforme,) & de rechercher ceux qui iroient à la Meſſe? Tout cela ſe lit dans Burnet. Mais on peut répondre que la politique exigeoit cette conduite, & qui ſait ſi les Proteſtans d'alors ne penſoient pas, que le Saint Eſprit, par ſon influence ſecrete, dirigeoit ce qu'il y avoit de ſaint dans cette maniere d'agir: en ſorte que laiſſant à l'humanité l'imperfection de l'action, le reſte pouvoit être attribué à ſa Grace.

vaincre (*a*), ni les porter du moins à une abjuration ſimulée. Les Proteſtans virent auſſi naître du ſein des Réformes de ce ſiécle certains rigides *Predeſtinateurs*, dont la conduite degéneroit en libertinage, ou en deſeſpoir, en conſéquence du *Decret éternel*, qui étoit le Dogme favori de Calvin & de ſa (*b*) Secte. Les ſuites dangereuſes du Dogme ne firent aucune impreſſion ſur l'inflexible Calvin. Au contraire pour le juſtifier, il allegua une raiſon fort avantageuſe aux myſtéres & à tout ce que l'homme ne peut éclaircir. „ C'eſt qu'il eut la précaution, dit Burnet, d'avertir les peuples d'y ſonger peu, puiſque c'étoient „ des ſecrets que les hommes ne pouvoient jamais pénetrer. Mais, ajoute l'Hiſtorien Anglois, il ne prouva pas fort clairement, que les conſéquences tirées de ce Dogme n'en couloient pas véritablement.

Au commencement de l'année 1550. on ordonna de remettre aux Commiſſaires du Roi tous les livres à l'uſage de la vieille Religion, Antiphonaux, Miſſels, Graduels, Proceſſionaux, &c. ſans oublier ceux qui contenoient les Ordinations des Evêques & des autres Miniſtres de l'Egliſe, parce qu'il avoit été arrêté de changer la forme des Ordinations & de les reduire à toute la ſimplicité poſſible, c'eſt-à-dire à la ſeule impoſition des mains & à la priere. On ne regarda les autres cérémonies des Ordinations que comme une broderie éclatante, fort propre à flater la vanité de ceux qui en ſont revêtus, mais qui n'augmente ni la dignité de la Religion, ni le mérite de ſes Miniſtres. Il n'eſt que trop vrai que l'apareil de leur réception ne ſert qu'à les prevenir en faveur d'eux mêmes. On a prétendu remarquer auſſi que l'onction des Prêtres ne s'eſt introduite qu'au tems qu'ils ont penſé tout de bon à ſe ſouſtraire à la puiſſance temporelle, & qu'alors ils voulurent perſuader que cette onction, par laquelle ils reſſembloient en quelque maniere aux Rois de la terre, les rendoit ſacrés & inviolables comme les Monarques. Ils s'appliquoient auſſi à la lettre ces paſſages de l'Ecriture, où les fidelles ſont déclarés Rois & Sacrificateurs par J. C. Le changement dans l'Ordination n'en apporta point dans le vêtement. Cependant un certain Evêque de la Réforme, nommé *Hooper*, ne voulut jamais être ſacré dans les ornemens pontificaux, qu'il trouvoit trop pompeux, diſoit-il, & contraires à la ſimplicité du Chriſtianiſme. On ne put jamais le gagner ſur cet article, quelque effort que l'on fit pour lui prouver qu'une pratique de cette nature n'étoit point une erreur dans la Religion. Il eſt à croire (*c*) que *Hooper* étoit de ces eſprits inflexibles, qui ne veulent connoître aucune conſéquence de leur opiniâtreté. Lorſqu'il arrive à de telles gens d'être ſacrifiés pour leurs opinions, certains dévôts ne balancent pas à les reſpecter comme des Martyrs.

Vers la fin de l'année 1550. les Réformateurs, nous dit *Burnet*, revirent & corrigerent leur nouvelle Liturgie. *Bucer*, qui donna ſes conſeils pour la cor-

(*a*) Edouard refuſa de ſigner l'Ordre qui condamnoit une certaine *Jean Kent* au feu. Il le ſigna enfin, mais en pleurant, ſur les inſtances réiterées du *zélé* Cranmer. *Rapin Thoiras* avoue *que ce n'étoit pas là un des beaux endroits de ſa vie.* Voy. ce judicieux Hiſtorien L. XVI. Le S. de Chevr. . ſon abbreviateur a *brodé* le plus joliment qu'il a pû ce paſſage de M. de *Rapin.* La *broderie* finit par une réflexion qui *jure* aux oreilles des C. R. C'eſt que „ *Cranmer* en vint à cet excès ſans avoir du penchant à la cruauté". V. Tome III. de l'Abregé p. 378.

(*b*) J'ai déja averti qu'on ne doit pas prendre ce terme en mauvaiſe part.

(*c*) Dans la ſuite, „ il conſentit de ſe revêtir, dit *Burnet*, des ornemens pontificaux, lors qu'il ſeroit ſacré, & toutes les fois qu'il précheroit ou devant le Roi, ou dans ſa Cathedrale &c. Sous ces conditions on le diſpenſa de les porter en d'autres rencontres". On peut regarder Hooper, comme le premier Chef des Non-Conformiſtes ou Puritains V. Neal hiſtory of the Puritans, p. 69. & ſuiv.

correction de cet ouvrage, jugea qu'on devoit changer les habillemens des Evêques & des Prêtres, pour prevenir les divisions, dont *Hooper* venoit de fournir un exemple ; qu'on devoit mettre le pain de l'Eucharistie dans la main & non dans la bouche du Communiant; qu'on devoit rétrancher une espèce de priere pour les morts, & corriger celle (*a*) de la Communion qui selon lui, *sentoit un peu trop la Transubstantiation*; qu'il falloit rétrancher le Chrême, l'Eau benite & la Robbe blanche du Baptême, & y changer l'Exorcisme en une simple priere; qu'il falloit supprimer l'onction des malades, le cierge offert par les femmes qui après être rélevées de leurs couches se rendoient à l'Eglise pour y remercier Dieu, &c. Je passe les autres remarques de *Bucer*, qui en ce tems-là fit un livre à l'usage du jeune Roi, dans lequel il lui proposoit un plan de Réforme & de Discipline bien plus étendu, & que vraisemblablement le jeune Monarque auroit mis à exécution, s'il eut vêcu plus long-tems (*b*). Pour *Bucer*, il mourut à Cambridge au mois de Janvier.

La Confession de foi des Reformés d'Angleterre fut dressée par les nouveaux Docteurs. Ils la commencerent en 1551. & l'acheverent à la fin de Janvier 1552. *Burnet* la rapporte en 42. Articles, dont les plus remarquables sont le 3. où l'on assure la vérité de la descente de J. C. dans les Enfers; le 5. où l'on ne reconnoit que l'Ecriture pour régle de foi; le 7. où l'on reconnoit les 3. symboles, des Apôtres, de Nicée & de S. Athanase; le 9. où l'on rejette le Franc Arbitre; le 13. qui comdamne les Oeuvres de Surérogation; le 15. où l'on dit que l'on peut pécher, même après avoir reçu la Grace & qu'alors on se releve de sa chûte par la repentance; le 16. où le péché contre le S. Esprit est defini une malice profonde, une opiniâtreté invincible à dechirer la parolle de Dieu & à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité; le 17. sur la Prédestination; le 20. où l'on donne le caractére de l'Eglise, & où l'on taxe d'erreur l'Eglise de Rome; le 21. où l'on déclare qu'à l'égard de la foi l'Eglise ne peut rien ajouter à l'Ecriture; le 22. où l'on rejette l'infaillibilité des Conciles, &c. le 23. où l'on rejette le Purgatoire, les Indulgences, les Images, les Reliques, &c. le 25. qui apuye sur le service en une langue entendue du peuple; le 26. & le 27. qui réduisent les Sacremens à deux, rejettent l'*Opus operatum*, & maintiennent l'éficacité des Sacremens indépendemment des dispositions, ou de l'intention des Ministres de ces Sacremens, &c. le 29. qui rejette la Transubstantiation, &c. le 30. qui est une suite du 29. le 31. contre le Celibat des Ecclésiastiques; le 35. qui confirme la nouvelle Liturgie; le 36. qui est contre le Pape & maintient aux Rois d'Angleterre la qualité de Chef de l'Eglise; le 40. sur l'état des ames après la mort. On y soutient qu'elles ne s'endorment point & ne sont point privées de sentiment jusqu'au jugement universel. Le 41. est contre les Millenaires; le 42. nie que les peines des damnés soient limitées à un certain tems. Revenons à la revision de la Liturgie. On nous dit que divers endroits, qui furent rétranchés ensuite, n'y avoient été conservés que pour un tems. On abolit donc l'Extrême-onction & l'huile de la Confirmation, tout ce qui, dans la consécration de l'Eucharistie

(*a*) Voy. ubi sup. p. 23.

(*b*) Dans le même tems l'Evêque *Ridley* rétrancha les ornemens des Autels dans son Diocése, y metamorphosa ces Autels en tables (qui pourtant conservent encore le nom d'Autel chez les Episcopaux ou Anglicans) corrigea quelques abus, ôta encore quelques cérémonies qui s'étoient échapées du renversement géneral de la vieille Religion, comme celles de se laver les mains à l'Autel, d'élever le pain, de netoyer le calice avec la langue, &c.

riſtie ſembloit encore favoriſer la Préſence corporelle de J. C. & les ſignes de Croix à la Communion & à la Confirmation. Cependant (*a*) la genuflexion des communians fut conſervée. „ Dans l'Office de tous les jours on inſera, „ ſoit pour le matin, ſoit pour le ſoir, une Confeſſion génerale des pé- „ chés. . . . . On y joignit l'abſolution génerale, où le Prêtre annonce de la „ part de Dieu la remiſſion des péchés à tous ceux qui ſont touchés d'une ré- „ pentance ſincere. . . On la crut plus utile, ajoute t'on, qu'une abſolution va- „ gue & illimitée, telle que les Prêtres l'avoient donnée juſques-là dans les „ Confeſſions". Pour inſpirer à l'avenir plus de reſpect à ceux qui s'aprocheroient (*b*), *de la table* pour communier, „ on ordonna de prononcer le Decalo- „ gue à la tête de l'Office de la Communion; que le peuple l'écouteroit à ge- „ noux, & qu'à chaque Commandement, il y auroit une pauſe pour faciliter „ la dévotion des Auditeurs, qui dans cet intervalle demanderoient pardon à „ Dieu d'avoir violé le précépte & imploreroient. . . . . ſa grace pour l'ob- „ ſerver mieux à l'avenir". Tels furent donc les changemens les plus importans. „ Excepté quelques legéres alterations (c'eſt toujours *Burnet* qui parle) „ l'Office divin fut mis dés lors dans le même état, où nous le voyons aujour- „ d'hui. Ces alterations, ou plutôt ces corrections, ne furent faites que pour „ éclaircir quelques paſſages équivoques ou obſcurs de la Liturgie.

Après avoir ainſi épuré, ſelon l'expreſſion des Réformateurs, la Doctrine & le ſervice, on ſe propoſa d'achever de réformer la Diſcipline, de dreſſer des Conſtitutions Eccléſiaſtiques, de limiter la juriſdiction & les procedures des Tribunaux de l'Egliſe, de régler les fonctions de ceux qui la devoient gouverner. Cela ſe fit pendant l'année 1552. Pour le détail de ces reglémens il faut renvoyer aux Auteurs Anglois & principalement à *Burnet*.

Il faut rapporter au tems d'Edouard ceete maniere de créer les Evêques, qui, avec les rétranchemens faits au Pontifical Romain, a fourni l'occaſion d'examiner la validité des Ordinations Anglicanes. „ Les Evêques étoient créés par Let- „ tres patentes du Roi. Ces Lettres marquoient d'abord, que le ſiége étoit va- „ cant par mort, par dépoſition, ou par tranſlation & par demiſſion. Le Roi „ ajoutoit, qu'ayant été informé des louables qualités de N. . . il le nommoit „ à cet Evêché pour tout le tems de ſa *vie naturelle*, ou pour tout le tems „ qu'il ſe comporteroit bien. Après quoi le Roi lui donnoit pouvoir d'ordon- „ ner & de dépoſer les Miniſtres, de nommer aux Bénefices de ſon Diocéſe, „ &c. . . . . . en un mot de faire tous les devoirs de la Charge paſtorale, „ *autant que la parolle de Dieu les attribue aux Evêques:* tout cela au nom du „ Roi & ſous ſon autorité. . . . Le jour d'après l'expédition de ces Lettres, „ on en envoyoit à l'Archevêque un certificat ſéellé du grand ſeau avec un „ commandement de ſacrer le nouvel Evêque. . . . Barlow Evêque de *S. Da-* „ *vid*, enſuite de *Bath* & *Well*, fut le premier que le Roi créa de la ſorte. . . . „ en la deuxiéme année de ſon regne. . . . De cette maniere de création par „ Lettres patentes on peut conclurre *pourtant*, que les Miniſtres d'Etat attri- „ buoient à la Dignité Epiſcopale une autorité divine, & qu'un ſujèt n'étoit „ nommé par le Roi pour remplir le ſiége vacant, que comme les particuliers „ ſont nommés aux Bénefices, dont les Laïques ont le patronage. Ces Lettres „ autoriſoient ſeulement le ſujèt nommé à exercer. . . . les fonctions de la „ charge

(*a*) Voy. dans *Burnet*, ubi ſup. L. IV. p. 413. les raiſons qu'on eut de la conſerver.
(*b*) C'eſt la maniére de s'exprimer des Proteſtans en parlant de l'acte de la Communion.

„ charge Episcopale, dont il devoit être revêtu par l'imposition des mains. . . .
„ Ainsi l'on étoit bien éloigné de la pensée de ceux qui ont voulu dire, que
„ les Ecclésiastiques avancés de cette maniere à l'Episcopat n'étoient pas vérita-
„ blement Evêques, ou du moins n'étoient qu'Evêques du Roi, & non pas
„ Evêques de J. C. ". Voilà ce que nous dit *Burnet.* Nous en dirons davantage dans la suite.

Edouard mourut en 1553. âgé seulement de 16. ans. Les Réformateurs sentirent la perte qu'ils faisoient d'un Prince, en qui les vertus paroissoient absolument decidées malgré la foiblesse de son âge. A ne le considérer que comme Chrétien, on ne sauroit lui réfuser une piété sincere & qui, par l'ingenuité dont elle se trouvoit ornée, donnoit plus d'éclat à sa Dignité qu'elle n'en pouvoit recevoir. C'est encore en le considérant simplement comme Chrétien, que j'osé dire qu'il possedoit (*a*) toutes les qualités essentielles à la Religion. Marie, qui lui succeda, renversa tout l'édifice de la Réformation. Je passe les controverses des deux partis dans les premieres années de son regne & les suplices qui suivirent les controverses, pour justifier la réponse qu'avoit faite peu de tems auparavant (*b*) un nommé *Weston* à un Protestant. Il est à remarquer ici, que sous le regne de Marie, on ne réordina point ceux qui avoient reçu les Ordres conformement au Céremonial d'Edouard: on se contenta de les reconcilier à l'Eglise & d'ajouter à l'Ordination Anglicane les Céremonies omises du Pontifical. Néanmoins *Burnet* nous dit, qu'en brulant les Evêques Protestans les Catholiques Anglois „ suivirent la vieille maxime *que les Ordres conferés dans le*
„ *Schisme ne sont pas valides.* Hooper & Ridley, n'étant point réputés Evêques
„ furent seulement degradés de la Prêtrise. Cependant ajoute-t-il, l'un & l'autre
„ avoient été ordonnés suivant l'ancien Cérémonial, si l'on en excepte le ser-
„ ment prêté au Pape, & pour les autres qui avoient été. . . . ordonnés sui-
„ vant le nouveau, on ne les dégrada point du tout, & pour raison de ce pro-
„ cedé on allegua qu'ils n'étoient pas véritablement dans les Ordres.

Les persécutions de Marie enflammerent le zéle des Protestans au lieu de l'éteindre, & c'est ainsi que dans tous les tems les vues des intolerans ont été trompées. On pardonneroit presqu'aux Payens toutes les cruautés qu'ils ont fait autrefois souffrir aux Chrétiens: mais comment accorder les cruelles persécutions de ceux-ci avec la douceur de la Morale Evangelique? Je ne trouve que de la contradiction dans cette conduite, & je ne crois pas qu'aucun Ecclésiastique puisse la justifier, qu'en se donnant à soi-même le pouvoir qui n'est dû qu'à Dieu. Il est surprenant après cela que (*c*) l'intolerance soit plus ou moins de toutes les Sectes,

(*a*) On ne pourroit lui réprocher que les préjugés dans lesquels les Réformateurs le fortifiérent contre tout ce qui portoit dans leur parti le nom de *Papisme.* Il ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien il haissoit la Réligion de C. R. en sorte qu'avec de telles dispositions, il auroit bien pû devenir avec le tems *intolerant* & *bigot.* Le réfus qu'il fit d'accorder à la Princesse Marie sa Sœur le libre exercice de sa Religion, malgré le sentiment du Conseil prouve ces dispositions. Il se croyoit dans le devoir indispensable d'extirper l'Idolâtrie, & il attribuoit ce nom avec tout le parti Protestant, à la Réligion de ses Peres, malgré le desaveu que les C. R. ont toujours fait du faux culte qu'on leur prête tous les jours. Dans des disputes autres que de Religion, un tel desaveu pourroit contenter les disputans, ou du moins modérer leurs vivacités. Quoiqu'il en soit Edouard croyoit de la meilleure foi du monde que les C. R. *faisoient des Images semblables à la Majesté de Dieu & les adoroient ensuite.* On peut voir ce que dit *Bossuet.* L. VII. de *l'Hist. des Variat,* sur le Recueil de passages & de lieux communs que ce Prince avoit fait contre les Images.

(*b*) *Vous avés la parolle, nous avons l'épée.* La réponse roule sur une espéce de jeu de mots; *Word* signifie parole, & *Sword* épée ou glaive.

(*c*) Il y a une intolerance nécessaire & sans laquelle le libertinage s'introduiroit dans la Réligion. Cette intolerance peut consister à priver les Sectes de l'exercice public de leur culte, des charges & des emplois sans forcer les consciences. Aucune Secte ne sauroit se plaindre d'une telle intolerance. Pour les Athées, &

Sectes c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, que ceux qui dirigent les maximes & la doctrine de leur parti ne peuvent guéres s'empêcher d'en reconnoître l'utilité. A la vérité ils n'ont pas tous également le pouvoir de faire valoir leur intolerance : mais du moins il leur est permis à tous de haïr les héretiques, & de les *bruler mentalement*.

Cranmer, qu'on pouvoit appeller l'Apôtre de la Réformation Anglicane fut degradé & brulé, comme plusieurs autres Prélats Anglicans. A la vérité il s'étoit retracté solemnellement (*a*), & par cette retractation il auroit dû sauver sa vie, si la Reine l'eut consideré seulement comme héresiarque: mais elle trouvoit toujours dans Cranmer revenu de ses erreurs le premier auteur du divorce de Henri VIII. & c'est ainsi qu'il faut distinguer dans le zéle des dévôts la gloire de Dieu, & les passions de l'humanité. Le prétexte qui masqua celles-ci fut la nécessité de punir un héresiarque, qui avoit empoisonné toute l'Angleterre. Si l'extrait que *Burnet* nous donne de la Prédication d'un certain *Cole*, qui assista au supplice de l'Archevêque héretique, est bien véritable, on peut dire que la contradiction & la (*b*) *Momerie Ecclésiastique* s'y donnoient la main. Il est honteux à notre Religion qu'on l'expose à se justifier par des motifs si peu dignes de la droiture Evangelique.

Donnons ici les commencemens des Presbyteriens d'Angleterre conformement à ce que *Burnet* en rapporte. Pendant la persécution de Marie il s'étoit retiré beaucoup d'Anglois dans les pays étrangers & particuliérement à Francfort. Ceux-ci, nous dit *Burnet*, „ se persuaderent qu'ils pourroient s'accommoder des „ céremonies du pays où ils vivoient. Cela fut cause qu'abandonnant la Li„ turgie d'Edouard, ils en dresserent une autre sur le modéle de Géneve & des „ Eglises Réformées de France. Cette démarche fit murmurer bien des An„ glois, qui estimerent que renoncer à une forme de culte divin, tandis que „ ceux qui l'avoient ou compilée, ou corrigée en séeloit la vérité de leur sang, „ c'étoit témoigner trop de mépris pour leurs personnes & faire bien peu d'é„ tat de leurs souffrances". Sur ce recit je dois remarquer deux choses: l'une, que géneralement dans toutes les Sectes on s'attache moins à la doctrine qui doit reunir, qu'à ceux qui forment les liens de l'union par des formulaires & des Liturgies &c. à quoi avec le tems on porte un respect sans bornes. Doit on être surpris après cela que la plûpart des hommes haïssent les nouveautés, que les éclaircissemens, même sur des points indifférens & qui ne ruinent pas le salut, leur deviennent odieux? que l'excessive véneration qu'ils ont pour les formulaires revienne toujours tôt ou tard à une espéce de tradition, & à ce merite de l'Antiquité, que les *Chrétiens* des premiers siécles ont si bien reproché aux Payens? reproche d'autant mieux fondé qu'un des plus grands hommes du Paganisme n'avoit pas fait difficulté d'exhorter un de ses amis (*c*) à respecter même les fables. L'autre

& les Fanatiques (supposé qu'il soit bien prouvé que les gens de cet ordre *dogmatisent au préjudice de la Société civile*,) il me semble qu'on doit les regarder comme criminels d'Etat.

(*a*) Il témoigna, dit le P. d'*Orleans*, une foiblesse qui déshonora les Protestans. . . . . . Il se fit Catholique pour avoir la vie, & mourut Protestant pour se vanger de ceux qui la lui avoient refusée. Cela est tout au moins dit avec esprit, mais il y a plus que de l'esprit dans le portrait que fait *Bossuet*, ubi sup. L. VII. de la conduite de ce Prélat.

(*b*) On vit un exemple singulier de cette momerie ecclésiastique dans les procedures qui furent faites contre les corps morts de *Bucer*, & de *Fagius*. On les cita par trois fois devant les juges. On publia que ceux qui voudroient entreprendre leur défense, après les trois citations n'avoient qu'à se présenter. Les deux défunts ne paroissant point, ni personne pour plaider leur cause, on les condamna par contumace, on brula les corps de ces deux hérétiques; & un Evêque ne manqua pas de glisser dans le discours qu'il fit à cette occasion, *que les juges en venoient à ces extrêmités avec repugnance*, &c.

(*c*) *Sit apud te honor antiquitatis, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque.* C'est ainsi que parloit Pline à un

tre chose que je remarque, c'est que ce prétendu mepris des personnes qui a-voient contribué à changer la Liturgie suffisoit seul pour former avec le tems beaucoup d'animosité. „ La dispute s'échauffa de plus en plus, continue l'Au-„ teur Anglois. Cox. . . . . . . fit un voyage à Francfort & . . . obtint un „ ordre des Magistrats, que l'Eglise Angloise du lieu n'useroit pas d'autre for-„ me de service que de celle d'Angleterre. Le différent alla plus loin qu'on „ ne s'étoit imaginé. Ceux qui avoient de l'inclination pour la discipline de Gé-„ neve. . . . . . se mirent à censurer divers endroits de la Liturgie Angloise. „ Un certain (*a*) Knox, esprit violent & impetueux, poussa chaudement la „ contestation & y engagea Calvin, qui écrivit là-dessus quelque chose de trop „ outré. . . . . . Divers autres incidens rendirent la playe encore plus grande. „ On se brouilla fortement sur le sujet des censures Ecclésiastiques. . . . . . . „ Les esprits s'aigrirent si bien de part & d'autre, que l'on s'engagea bientôt „ dans des combats de plume, où les animosités regnerent de toute leur for-„ ce. . . . . . dans des matieres qui. . . . n'étoient en aucune sorte de l'es-„ sence du Christianisme, & n'interessoient point la conscience. . . . . . Telle „ (*b*) a été la sémence des divisions, qui ont depuis ce tems-là troublé l'Eglise „ Anglicane.

Parlons aussi du suplice qui fut infligé à la Bible traduite en Anglois. Elle fut brulée, je ne dis pas comme héretique; il n'auroit pas été permis aux Chrétiens de traiter la Sainte Ecriture de cette maniere. Il y a donc aparence qu'elle fut condamnée au feu comme faussement interprêtée, ou comme inutile & dangereuse aux Laïques, ou comme un piége capable de précipiter les peuples dans les Héresies. Les ***bruleurs*** la trouverent coupable de ces trois crimes. En France, dans ces derniers tems, on l'a justifiée des deux derniers. Elle a été traduite, interprêtée, paraphrasée & commentée plus d'une fois en langue vulgaire à l'usage de tous les Laïques: & quoi qu'il se trouve des gens qui desaprouvent cette absolution, ou plutôt cette réhabilitation accordée à un livre qu'ils regardent pour le moins comme fauteur d'héresies; principalement chez les Ultramontains, qui respectent la *Terre Sainte* d'Italie, comme Pline (*c*) vouloit autrefois que l'on respectat la Grece; il y a aparence que la Bible se maintiendra jusqu'au dernier siécle du monde, & qu'on ne lui féra d'autre reproche que celui d'être lue (*d*) sans fruit.

La

un de ses amis qui alloit exercer la charge de Magistrat en Grece. L. VIII. Epist. 24. Comme la plupart des hommes sont les esclaves de l'ordre, de la forme & du systême de leur Religion, sans autrement s'embarasser si elle est bonne; j'ose dire que dans la pratique, il en est peu qui raisonnent autrement que Pline. Il leur suffit que d'autres reflêchissent & examinent pour eux.

(*a*) Ajoutons aussi d'un caractére fanatique. Il appelloit la Liturgie Anglicane d'Edouard *un plan de superstitions empruntées des Papistes* (*a superstitious modell borrowed from Papists.*) De ce caractére découloient des maximes séditieuses, qu'il ne craignoit pas de débiter, & qui étoient entiérement conformes à celles qui firent perir Charles I. sur un échafaut. Il se mêloit aussi de faire le Prophete: enfin ce Knox, qui fut l'Apôtre des Reformés d'Ecosse, n'avoit nullement les qualités Apostoliques, à moins qu'on ne voulut appeller ainsi un zéle violent & bilieux que J. C. a toujours réprimendé dans ses Apôtres. Voy. à la tête d'une certaine *Histoire de la Réformation d'Ecosse* imprimée à Londres en 1644. sans nom d'Auteur, ni de Libraire, la vie de ce *Jean Knox*. On peut dire que c'est le fanatisme tout pur. Aussi ce livre parut il dans le tems du tyran Cromwel.

(*b*) Voy. aussi sur ces commencemens du *Puritanisme* Neal *History of the Puritans*. Ce livre est imprimé en 1732.

(*c*) *Habe ante oculos*, disoit Pline à son ami, parlant de la Grece, *hanc esse terram quæ nobis miserit jura, quæ leges victa non acceperit, sed . . . dederit*, &c. Pline L. VIII. Epist. 24.

(*d*) Ce qui vient, selon l'Auteur du Livre intitulé, *Occasional thoughts in reference to a virtuous or Christian life* imprimé en 1705. de ce qu'on la lit l'esprit tout préoccupé des sentimens, & des opinions de ses Docteurs (ou de ses Maitres.) De cette maniere on est incapable d'y trouver autre chose que la Doctrine de sa Secte, &c. V. p. 134. & suiv. de ce livre. Mais comment faire? tout le monde est il en état d'examiner? Il faut donc lire la Bible pour profiter seulement des préceptes qu'elle fournit, & se réposant sur l'au-

La Mort de Marie fut, s'il est permis de parler ainsi, celle de la Religion Catholique & ressuscita la Réformation. Elizabeth, qui succedoit à Marie, avoit été élevée dans une forte aversion pour le Pape & pour la Religion, dont il est le Chef: mais comme d'autre côté elle aimoit (*a*) les céremonies & l'éclat dans le culte Réligieux, cela fixa la réforme de l'exterieur de la Religion, tel qu'on le conserve jusqu'à présent dans cette partie de la *Communion Reformée*, qu'on appelle *Eglise Anglicane & haute Eglise*. A peine cette Reine fut elle montée sur le throne, que les Protestans se montrerent aussi ardens à abatre les Images, insulter les Prêtres, suprimer la Messe &c. que les Catholiques Romains l'avoient été à reparer les bréches faites à leur Religion. La Reine ordonna d'abord la lecture des Evangiles & des Epitres, de la Priere Dominicale, du Symbole, & du Decalogue en Anglois. Les Litanies furent chantées dans la même langue, les Prêtres cesserent d'élever le Sacrement. A la premiere assemblée du Parlement sous son regne, on rendit les dixmes & les annates à la Couronne, à la Reine (*b*) la qualité de Chef de l'Eglise, au peuple le service en langue vulgaire, la Communion sous les deux espèces, &c.

Il y avoit eu des conférences de Religion entre les Catholiques & les Protestans, dont le résultat avoit été de rester de part & d'autre dans ses premieres opinions, & de se séparer mécontens les uns des autres en s'entreprétant charitablement des faux-fuyans, des calomnies, des chicanes, &c. Quoiqu'il en soit, à la suite de ces conférences, où le Parti Protestant fut reputé victorieux, le Parlement fit une Loi *pour établir l'uniformité dans le service de l'Eglise*, & des Théologiens Protestans furent nommés pour revoir la Liturgie d'Edouard. Ici je crois devoir copier *Burnet*. „ Le seul changement considérable que firent ces Théologiens fut dans l'Article de l'Eucharistie. Le dessein étoit de dresser un Office pour la Communion, dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de comdamner la Présence corporelle, on reunit tous les Anglois dans une seule & même Eglise; la plûpart des gens étoient imbus de ce dogme (*c*). Ainsi la Reine chargea les Théologiens de ne rien dire qui le censurât absolument, mais de le laisser indécis comme une opinion speculative, que chacun auroit la liberté d'embrasser ou de réjetter. Pour cet effet on retrancha de la Liturgie d'Edouard la rubrique, qui expliquoit dans quelles vues l'Eglise Anglicane ordonnoit de recevoir la Communion à genoux. Il y avoit entre autres choses ces mots; *que par-là, on ne prétendoit rendre aucune adoration à une présence corporelle de la chair & du sang de J. C. cette chair & ce sang n'étant point ailleurs que dans le Ciel. Il y eut une autre correction à peu prés de même nature*. Suivant la premiere Liturgie d'Edouard le Prêtre en présentant le pain & le vin aux Communians, leur adressoit ces parolles: *le corps, ou le sang de N. S. J. C.* „ *garde*

l'autorité de son Auteur abandonner la controverse des dogmes. Mais un Ecclésiastique zélé pour la controverse vous répondra, que cela étant les *Offices de Ciceron* valent autant que la Bible.

(*a*) Voy. *Burnet*. L. VI. p. 885. Voy. aussi *Bossuet Hist. des Variat*. L. X.

(*b*) Voy. comment *Bossuet* s'explique ubi sup. sur la repugnance qu'Elizabeth témoigna pour la qualité de *Chef de l'Eglise*. Mais le Sieur de *Chevr*. . . . . qui en fait bien plus que les *Bossuet* & les *Burnet*, nous a subtilement developé les raisons de cette delicatesse d'Elizabeth. „ Deus motifs, dit-il, engagerent la Reine à suprimer le titre de souverain Chef: le désir de rendre aus Catholiques la liberté de reconnaitre sa primauté Ecclésiastique, sous un terme moins choquant & propre à faire taire la délicatesse de leur conscience; le scrupule de se revêtir d'une qualité, qu'elle ne croyoit dûe qu'au fondateur de la Religion Crétienne". Voy. *Abregé de l'Hist. d'Angleterre*, Tome IV. Je souhaiterois, pour mieux justifier le prix d'une si heureuse decouverte, que tout le public fut instruit de l'habilité de cet Auteur à pénetrer les *scrupules & les delicatesses de conscience*.

(*c*) Voy. sur ces *Variations Bossuet*, ubi sup.

„ *garde ton corps & ton ame pour la vie éternelle.* . . . quand on publia la ſe„ conde Liturgie d'Edouard, on en rétrancha ces mots, qui ſembloient trop „ favoriſer la préſence corporelle, & on mit ceux ci en leur place; *prens &* „ *mange ceci, en te ſouvenant que J. C. eſt mort pour toi. Repais toi de lui en ton* „ *cœur par la foi & avec actions de graces; ou en prenant le Calice, boi ceci en* „ *mémoire que le ſang de J. C. a été répandu pour toi & lui en rens graces.* L'un & „ l'autre tour d'expreſſion revenant aſſés à l'intention des Miniſtres de la Reine, „ ils reſolurent de les joindre enſemble. On fit auſſi quelque changement dans „ certaines oraiſons ". Ceuxdu parti Catholique s'oppoſerent le plus fortement qu'ils purent aux nouvelles corrections de la Liturgie, ſur leſquelles un d'entre eux oſa bien dire dans le Parlement „ que la nouvelle Religion avoit eu ſes révolutions „ tous les deux ans, de quoi il prenoit pour témoin le dogme de la Préſence „ de J. C. dans l'Euchariſtie" Ce parti ne s'oppoſa pas moins à tous les autres changemens, & principalement à la Primauté Eccléſiaſtique de la Reine, qui couta aux Catholiques la perte de leurs Evêchés. Après cela cette Princeſſe acheva de rétablir en ſon entier l'ouvrage de la Réformation, & ajouta même divers nouveaux reglemens à ce qu'avoit fait Edouard. Elle s'obſtina long-tems encore à demander grace pour les Images: mais rien ne put fléchir la ſéverité des Evêques Proteſtans d'alors, & celle de leurs Succeſſeurs n'a pas été moindre contre des peintures, qui ſont pourtant infiniment moins dangereuſes que la licence ſans borne de toutes ſortes de libelles contre le Chriſtianiſme, dont il ne paroit pas que les Proteſtans craignent beaucoup le venin. N'y auroit il pas eu moyen de conſerver les Images dans les Egliſes, ou comme de ſimples ornemens, ou comme des ſujets d'édification pour le peuple, & de retenir celui-ci par de bonnes inſtructions paſtorales? Quoiqu'il en ſoit, revenons aux nouveaux reglémens d'Elizabeth. Voici ceux qui regardent particulierement les uſages & les céremonies de l'Egliſe Anglicane.

„ Elle y diſoit, que pour prevenir la maniere indecente & ſcandaleuſe, dont „ pluſieurs Prêtres s'étoient mariés, les Eccléſiaſtiques de l'Ordre de Prêtre ou de „ Diacre n'obtiendroient plus cette permiſſion que par le conſentement de l'Evêque „ Diocéſain, avec la participation de deux Lieutenans de police, & de l'aveu des pa„ rens, ou des amis de la femme. Elle ordonnoit aux gens d'Egliſe de (*a*) s'habiller „ ſelon la coutume des deux Univerſités, (Oxford & Cambridge) à proportion des „ degrés qu'ils y auroient pris.... Elle interdiſoit aux cabaretiers & aux traiteurs „ la venté.... durant le ſervice divin..... Elle interdiſoit auſſi la chaire aux „ Predicateurs, qui n'auroient pas pris de l'Ordinaire des lieux (de leur reſi„ dence) la permiſſion de prêcher. . . . . Elle chargeoit les Evêques de nom„ mer dans chaque Paroiſſe quelques perſonnes ſages & prudentes, pour obli„ ger les Paroiſſiens d'aller à l'Egliſe les Dimanches & les jours de fêtes. . . . „ & l'on devoit âgir (*b*) ſelon la rigueur des Ordonnances contre ceux qui,

„ mal-

(*a*) Elle croyoit qu'il étoit de la bienſéance & de l'ordre que les Miniſtres ſe diſtinguaſſent, par la maniere de s'habiller *Burnet.* ubi ſup. L. VI. p. 936.

(*b*) Le *Sr. de Chev*, ubi ſup. Tome IV. après avoir répandu pluſieurs invectives contre les Catholiques Romains ſes anciens *Confreres de Religion*, s'explique pourtant judicieuſement ſur cette conduite d'Elizabeth. „ Le Parlement dit-il, ... impoſa des peines à tous les ſujets qui réfuſeroient d'aſſiſter „ au ſervice divin établi par les ordonances. Celle-ci n'exceptoit perſone, toutes les Sectes, même „ parmi les Proteſtans étoient ſoumiſes au ſtatut. Ainſi l'on vit renaître le tems de contrainte tant de„ teſté ſous l'empire abſolu d'Henri VIII. Elizabeth porta encore plus loin que ſon Pere le deſpotiſme „ ſur les conſciences, &c. Cette conduite effet, de la politique du tems, eſt encore une des choſes, où la Réformation ne ſe trouve marquée que du *ſeau du l'humanité.*

„ malgré les exhortations, s'abstiendroient de ce devoir. Elle vouloit que les „ prieres marquées pour le service ordinaire, & les Litanies fussent lues tous les „ Mercredis & les Vendredis; que ceux qui se serviroient des noms odieux de „ Papiste, d'Héretique, de Schismatique, &c. (*a*) fussent rigoureusement pu- „ nis; qu'aucun livre ne s'imprimât sans privilege, ou du moins sans permis- „ sion d'un Archevêque, ou de l'Evêque de Londres, ou de l'un des Chance- „ liers des deux Universités, ou de l'Evêque du Diocese, ou de l'Archidiacre „ du lieu; qu'on se tint à genoux pendant les priéres; qu'on fit une reveren- „ ce, lorsque le nom (*b*) de *Jesus* seroit prononcé". Enfin elle ordonna touchant le pain de la Communion, „ qu'il fut simple, de figure ronde, un peu „ plus grand & plus épais que la matiere des oublies, & qu'on n'y imprimât „ aucune figure; & touchant la forme de la priere qui précede immédiatement „ le Sermon, que dans l'endroit, où il étoit parlé des Saints en ces termes, „ *qu'eux avec nous & nous avec eux nous puissions tous ressusciter glorieusement*, on „ retranchât ces mots, *eux avec nous*, comme sentant trop la priere pour les „ morts". On commença la lecture de la nouvelle Liturgie, dans tout le Royaume le jour de la fête de S. Jean Baptiste en l'année 1559.

Parker, aussi zélé partisan de la Réforme que son (*c*) prédecesseur Cranmer, fut sacré Archevêque de Cantorbery, vers la fin de la même année. Il le fut, nous dit Burnet, suivant le Rituel des Ordinations dressé du tems d'Edouard VI. Parker sacré Archevêque sacra ensuite quatorze Evêques. Je place ici cet évenement à cause de la grande question qui s'est formée de nos jours (*d*), *sur la validité des Ordinations Anglicanes.* On a donc prétendu que la consécration de *Parker* n'avoit pas été *valide* (*e*), parce que l'essentiel de l'Ordination y avoit été omis, & que *Barlow* son consécrateur n'avoit pas été consacré (*f*) lui-même. On a aussi debité que cette consécration de Parker s'étoit faite dans un cabaret qui avoit la tête d'un cheval pour enseigne. C'est-là dit-on „ que se rendi- „ rent les Evêques nommés pour cette céremonie. Après que l'Evêque de Lan- „ daff eut reçû défense de *Bonner* Evêque de Londres de sacrer *Parker*, ce Pré- „ lat n'osant plus le faire, les Evêques designés (*Barlow* designé Evêque de

„ Chi-

(*a*) Ce reglément étoit digne d'une Princesse Chrétienne. Les noms odieux & les invectives en matiere de Religion ne marquent rien moins qu'une personne véritablement Réligieuse. J'avoue que cela sert à soulager pour quelques momens la bile de certains faux dévôts Catholiques & Protestans, qui se detestent mutuellement de tout leur cœur.

(*b*) Pour rendre hommage à la Divinité de J. C.

(*c*) Entre Cranmer & Parker, il y a le Cardinal Polus.

(*d*) Voy. Préface de la *Dissert. sur la Validité des Ordinat. des Anglois*, par le P. le Courayer. On y lit que long-tems auparavant (ce fut en 1616.) *Mason* Archidiacre de Norfolk avoit défendu ces Ordinations; qu'un autre Anglois nommé *Champney*, répondit à cet Ouvrage & fut refuté; & qu'il (le Pere le Courayer) ne s'étoit déterminé à renouveller & examiner plus à fond cette question qu'à l'occasion d'un Mémoire de l'Abbé Renaudot sur cette matiere, publié dans un Ouvrage de l'Abbé *Gould*, sur la véritable croyance de l'Eglise Catholique imprimé à Paris en 1720.

(*e*) Voici comment cette consécration fut faite à Lambeth, le 17. Déc. 1559. On commença par les prieres du matin, qui furent suivies d'un Sermon ou d'une exhortation de *Scory*, convenable à cette céremonie. Ensuite on présenta *Parker* à *Barlow*, & après les Sermens de *Suprematie*, prêtés à la Reine sur les Evangiles & la récitation des prieres prescrites dans le nouveau Rituel, on lui imposa les mains en lui disant, *Recevés le Saint Esprit, & souvenés vous de reveiller en vous la grace qui vous a été donnée par l'imposition des mains.* Puis on lui mit la Bible entre les mains en prononçant ce qui suit, *soyés attentif à enseigner & exhorter* (le peuple conformement à ce saint Livre,) *& meditès continuellement les préceptes qu'il renferme*, &c. Ils communierent tous ensemble: mais on ne mit pas le Bâton pastoral entre les mains de l'Archevêque.

(*f*) Voy. à la fin du Tome second de la *Dissertation sur la Validité des Ordinations.* p. 78. & suiv. les pieces justificatives de cette Consécration de *Barlow*, & dans la Dissertation même Ch. III. ce que le P. le *Courayer* dit pour en prouver la réalité.

„ Chichester, *Scory* designé Evêque de Héreford) étourdis de cette défense „ s'assemblerent dans le cabaret que j'ai nommé (avec *Coverdale* qui avoit tenu „ le siége d'Exceter sous Edouard VI. & *Hodgkins* suffragant de Bedford.) (*a*) „ Là *Scory* commanda à ses collegues de se jetter à genoux & posa la Bible sur „ la tête, où sur les épaules de chacun d'eux. . . . quand il eut dit ces pa- „ rolles (*b*), *Reçoi la puissance de prêcher purement la parolle de Dieu*, ils se levé- „ rent, comme s'ils eussent véritablement été sacrés Evêques". On peut voir dans *Burnet* (*c*), comment il justifie la validité de l'Ordination de *Parker*, & réfute un conte inventé, dit-il, 40. ans après l'évenement, & *dans le tems que tous ceux qui avoient assisté à cette céremonie étoient vraisemblablement morts.* A l'égard de ceux qui ont douté de la validité de l'Ordination „ parce que tous les Evê- „ ques de la Province de Cantorbery n'assistérent pas au sacre de leur Primat, „ & que des quatre Prélats qui tinrent leur place, il s'en trouva trois sans „ Diocése, & l'autre simple suffragant"; *Burnet* prétend la rendre canonique & legitime par des exemples de ce qui s'est passé du tems des Evêques Arriens. Il ajoute d'autres raisons qu'on peut voir dans son *Histoire de la Réformation d'Angleterre.*

Achevons de raporter ce qui concerne cette grande Révolution. Les Evêques d'Elizabeth donnerent une nouvelle Confession de foi, ou du moins ils firent des additions & des changemens à celle qui avoit été dressée sous le regne d'Edouard. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans leurs corrections. 1. ils laisserent indecise la maniere de la descente de J. C. aux Enfers. 2. à l'article de l'*autorité de l'Eglise* ils ajouterent, *qu'elle a la puissance d'ordonner des céremonies & des rites, & qu'elle est le juge des Controverses, mais un juge qui relève de l'autorité de l'Ecriture.* 3. (*d*) sur l'Euchâristie on dit, *que le corps de N. S. J. C. est donné & reçû d'une maniere spirituelle, & que le moyen par lequel nous le recevons est la foi.* Je laisse le détail de la version de la Bible & plusieurs autres circonstances moins essentielles. Mais avant que de finir sur cette matiere je dois apprendre au lecteur, que dés le commencement de son regne, Charles II. chargea les Evêques & les Theologiens de revoir la Liturgie Anglicane & la forme de l'Ordination abolie avec l'Episcopat en 1646. par *Cromwell.* Cette Liturgie, l'Ordination, & les changemens qu'on y fit furent approuvés par le Parlement en 1662. & c'est ici (*e*) l'Epoque de la derniere variation qu'on a reprochée à l'Eglise Anglicane sur cet article. L'a-

(*a*) Voy. dans la *Dissertation* ubi sup. p. 21. & suiv. Tome premier comment on refute ce conte.

(*b*) A l'occasion de ces paroles, je dois remarquer ici, que selon le raisonnement que fait le P. le *Courayer*, ubi sup. Tome prem. p. 111. „ l'Imposition des mains & la priere en géneral, c'est-à-dire „ l'Invocation du S. Esprit, pour obtenir à l'Evêque élû les graces, dont il a besoin pour s'acquitter „ dignement des fonctions de son Ministére, sont seules la matiere & la forme essentielle du Sacrement de „ l'Ordre. La preuve en est, continue-t-il, dans les Rituels & les Pontificaux Grecs & Latins, que „ l'Antiquité nous a conservés, &c. . . . . . Or les Anglois, dans leur nouvelle formule d'Ordina- „ tion, ont conservé l'Imposition des mains & la priere. Rien donc d'essentiel, ni du côté de la matie- „ re, ni du côté de la forme, n'a manqué à l'Ordination de *Parker*". C'est cette proposition que le P. le *Courayer* tâche de rendre évidente: je mets ce passage ici, comme Ecrivain impartial, uniquement pour montrer comment ce savant Religieux a justifié le formulaire, que je viens de rapporter plus haut note (*e*) p. 33.

(*c*) Ubi sup. L. VI. p. 950.

(*d*) Voy. *Burnet*, ubi sup. p. 954. & 955. Lib. VI. sur les précautions que l'on prit pour ne pas trop s'expliquer sur une matiere si delicate, & ce que *Bossuet* ubi sup. Lib. X. répond contre les raisons de *Burnet*.

(*e*) Il y quelques années que Mr. Whiston publia une carte assez singuliére, qu'il appella la *régle de la foi Chrétienne.* C'étoit une Table de tous les anciens Symboles des trois premiers siécles, contenant les Doctrines fondamentales de la Religion Chrétienne, pour l'usage de toutes les familles des Fidéles d'Angleterre. Il y a rangé en 22. Colomnes autant de Symboles des trois premiers siécles, de maniere que les articles qui regardent le même sujet, se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre, compris entre deux lignes pa-

L'abregé que je viens de donner seroit imparfait, si je n'y ajoutois celui de l'Histoire de la Réformation d'Ecosse. Ses motifs ne différent pas de ceux qu'ont donné les autres Réformations. A les entendre elles ont toujours pour principe le salut des ames, de même que toutes les autres Révolutions des Etats ont toujours pour but le bien du public en ce qui concerne la Societé civile. Ainsi les Auteurs Protestans de ce tems-là, & tous ceux qui ont favorisé la Réforme des Ecossois commencent par nous assurer, que les desordres du Clergé n'étoient pas moindres en Ecosse, qu'en Angleterre & dans les autres Etats de l'Europe; que les excés de ces desordres donnerent lieu d'en rechercher l'origine, & de comparer ensuite les pratiques de ces Ecclésiastiques, & leurs mœurs avec celles de J. C. & de ses Apôtres; que cette recherche produisit celle de la Doctrine, laquelle, s'il faut ainsi dire, fonde les mœurs & autorise la conduite; qu'en découvrant dans cette Doctrine beaucoup d'alterations & d'additions, *ou se crut en droit de la réformer*, d'instruire les peuples de cette Réforme, de les y appeller, & de séparer par ce moyen d'une Eglise corrompue un corps de fidelles digne d'être appellé l'Eglise de J. C. Voilà ce que dirent les Réformateurs Ecossois, & ce que diront toujours tous ceux qui porteront le nom de Réformateurs jusqu'à la consommation des siécles: mais comme il n'apartient qu'à ceux que Dieu autorise, dirige & éclaire immédiatement d'accomplir une telle Oeuvre sans foiblesse, sans politique, sans variations, & sans les égars qu'exige la prudence du siécle, on ne sera pas surpris de trouver les mêmes defauts dans celle-ci, que dans les autres dont j'ai parlé. Il est encore inutile de faire remarquer ici, que *Wiclef* & les *Lollars* avoient préparé les voyes aux Réformateurs Ecossois comme aux Anglois, & que les traces ne s'en étoient point encore perdues lorsque les Lutheriens, & les autres Protestans voulurent commencer leur Schisme. Personne n'ignore que les nouvelles opinions de ceux-ci avoient percé dans le Royaume d'Ecosse plusieurs années avant la mort de Henri VIII. & il en avoit couté la vie à *Patrice Hamilton*, distingué par sa naissance, & à plusieurs autres, pour ne les avoir pas voulû abjurer: mais ces supplices & tous les autres efforts du Clergé n'empêcherent pas les progrès du *Protestantisme*. Les peuples furent curieux de connoître une doctrine, pour laquelle les gens se faisoient bruler: telle est la suite ordinaire des persécutions qui avec cela ne laissent guéres aux hommes la liberté de juger & d'examiner. Et comme nous nous déterminons ordinairement pour les plus foibles, on ne doit pas s'étonner, que la compassion nous contraigne presque malgré nous de décider, sans autre examen, que la vérité se trouve du côté des souffrances. C'est-là un de ces mouvemens naturels aux hommes, mouvement qui par son activité a fait regarder un grand nombre de conversions à la Réforme, comme des effets de l'operation du S. Esprit. Avec toutes ces dispositions les Ecossois écouterent facilement la doctrine de la Réformation, & suivirent les nouvelles opinions avec la même rapidité qui venoit d'entrainer l'Angleterre, & une grande partie de la France & de l'Allemagne. D'abord ils demanderent la Bible, & le Parlement fut obligé en 1543. d'en accorder la lecture en langue vulgaire. Cette demande détâchée de toutes ses suites, n'avoit rien que de juste & de raison-

paralelles qui traversent la carte d'un bout à l'autre. Ainsi en lisant de haut en bas on lit chacun des Symboles à part, & en lisant d'un côté à l'autre, on trouve les différentes manieres d'exprimer les mêmes articles de foi dans les mêmes Symboles. Les Eglises Chrétiennes auroient besoin d'un semblable Catalogue de toutes les Confessions de foi depuis la Réformation, pour mieux sentir les variations, les différences & les obscurités de ces Confessions.

ſonnable. La donner aux Ecoſſois, c'étoit les délivrer du joug d'un grand nombre d'abus favorables à l'exceſſive autorité du Clergé, & opposés à ce que cette lecture aprend aux Chrétiens: mais auſſi la leur abandonner ſans reſtriction, c'étoit leur laiſſer le pouvoir de raiſonner à perte de vue, & de la concilier trop hardiment avec toutes leurs fantaiſies. On la donna pourtant ici comme ailleurs, ſans aucune reſtriction. Ainſi elle fit le même effet en Ecoſſe qu'elle avoit fait en Angleterre & en Allemagne; qui fut que chacun ſe donna la liberté d'y chercher la juſtification des opinions qu'il avoit réſolu de faire valoir ou d'adopter; que chacun y voulut trouver les moyens de ſéparer par ſoi-même *l'ivraye d'avec le bon grain*; enfin que l'examen particulier fit diſparoitre chez les Ecoſſois, comme il avoit déja fait ailleurs, toute l'Autorité de l'Egliſe. Quoique *Patrice Hamilton*, *Seton* Moine Dominicain & quelques autres ſoient generalement regardés comme les premiers Auteurs de la Réformation d'Ecoſſe, les Puritains de ce païs-là ne veulent l'attribuer qu'à *Knox*, cet ardent antagoniſte de la Liturgie Anglicane, ainſi que je l'ai dit plus haut. Ce fut en 1547. que ce *Jean Knox* reçut ſa vocation, *telle quelle*, dirois-je preſque, d'un autre (*a*) *Prédicant* Ecoſſois nommé (*b*) *Jean Rough*. *Knox* prêcha publiquement contre le Pape dans l'Egliſe paroiſſiale de S. André le dimanché qui ſuivit ſa vocation au miniſtére. A ſon exemple il s'éleva divers *Prédicans* de côté & d'autre contre l'Egliſe (*c*) Romaine. *Knox* apuyé de quelques Seigneurs Ecoſſois s'en alla prêcher enſuite en divers endroits du Royaume & donna la Cene à la Proteſtante chez divers Gentilshommes Ecoſſois. Il enſeigna même aſſez publiquement ſa doctrine dans Edimbourg. Ce fut en 1556. qu'il écrivit à la Reine Marie Regente d'Ecoſſe une (*d*) lettre apologetique de ſa doctrine, mais ſi peu reſpectueuſe & ſi remplie d'invectives contre l'Egliſe Romaine, que cette Princeſſe la traita de libelle, en la donnant à lire à *Beton* alors Evêque de Glasgow. Quelque (*e*) tems auparavant les Anglois de Géneve, qui ſuivoient (*f*) la Liturgie de Calvin, l'avoient invité à ſe rendre auprès d'eux. Après ſon départ on le brula en effigie dans Edimbourg: mais les freres d'Ecoſſe, entre leſquels étoient divers Gentilshommes diſtingués, lui écrivirent de Sterling une lettre ſi preſſante au mois de Mars de 1556. qu'il ne put ſe réfuſer à leurs inſtances, après avoir conſulté Calvin l'Oracle de la Réforme, & avec lui les autres *freres* de Géneve. Calvin & les *freres* trouverent *qu'il ſeroit rebelle à Dieu*, s'il ne ſuivoit pas cette nouvelle vocation. *Knox* ſe mit donc en chemin au mois de Septembre de la même année pour rétourner en Ecoſſe auprès de ſes *freres*: mais il fut retenu à Dieppe, par deux lettres (*g*) *peu agréables à la chair*, qu'il reçut de *deux fidelles* d'Ecoſſe. Ces Lettres marquoient divers contretems, que ſouffroit la Réforme d'Ecoſſe. Le bilieux Apôtre des Puritains écrivit aux *freres*, pour ſe plaindre de ce contretems, & les animer à ſe délivrer de l'oppreſſion. „ Car, diſoit-il, vous
„ de-

(*a*) Je ne prétens pas me ſervir ici de ce terme comme d'une injure, ni y attacher aucun mépris. Je m'en ſers pour deſigner des Prédicateurs ſans Ordination, tels que ſont les Miniſtres des *Puritains*.

(*b*) *Burnet* ubi ſup. L. III. p. 785. dit qu'il fut brulé en Angleterre ſous le Regne de Marie.

(*c*) Je parle ſelon la maniere des Proteſtans, en appellant l'Egliſe Catholique Egliſe Romaine.

(*d*) *Knox*, la fit reimprimer augmentée d'une explication en 1558.

(*e*) En Juillet 1555.

(*f*) *Qui s'étoient ſeparés*, dit l'Auteur Anglois. ubi ſup. p. 102. *de l'aſſemblée ſuperſtitieuſe & contentieuſe de Francfort*, laquelle ſuivoit la Rit Anglican. V. plus haut page.

(*g*) Preſque toutes les expreſſions, dont je me ſers dans ce recit ſont priſes de la lettre même de *Knox*.

„ devés hazarder votre propre vie, & même contre les Rois & les Empereurs, „ pour délivrer les opprimés. C'eſt pour cela que vous êtes appellés les *Princes* „ *du peuple.* . . . . . Vous ne recevés l'hommage & le reſpect de vos freres, „ que par rapport aux devoirs de votre charge. . . . . . *& ce devoir conſiſte à* „ *vanger & délivrer vos freres, & vos ſujets de la violence & de l'oppreſſion*". Cette lettre & pluſieurs autres firent effet ſur la Nobleſſe & ſur les peuples, dont les diſpoſitions, comme je l'ai déja dit, étoient generalement favorables à la Réformation. La Congrégation, (c'eſt le nom que l'on commença (*a*) de donner alors aux nouveaux fidelles,) fit (*b*) une convention pour ſe défendre, & promit *devant la Majeſté de Dieu*, qu'elle maintiendroit, au peril même de la vie, la Réforme & ſes Miniſtres *contre Satan & contre tout pouvoir tyrannique qui s'éleveroit contre elle.* Cette déclaration & l'accroiſſement extraordinaire du parti des Proteſtans intimiderent la Reine Regente : d'abord elle ſe relâcha. La politique & la force l'emporterent ſur ſon zéle pour les Catholiques : & comme elle tiroit quelques ſervices des Proteſtans, cette même politique lui fit promettre qu'elle ne les inquieteroit point ſur la Religion. Mais la déference qu'elle eut enſuite aux Remontrances du Cardinal de Lorraine ſon frere, & le credit de l'Archevêque de S. André, & des autres Prélats Catholiques d'Ecoſſe la porterent à violer (*c*) ſa promeſſe, ou du moins ne lui permirent plus de s'oppoſer à cette prétendue fermeté du Clergé, diſons mieux, à cette invincible obſtination qui a toujours (*d*) expoſé l'Egliſe. Ne jugeons point d'elle par cette conduite, & croyons que ce n'eſt pas ſon eſprit, mais celui des Eccéſiaſtiques, qui fait conſiſter la Religion *à tout abymer*, ſans aucun égard ni aux circonſtances, ni à la diſpoſition des peuples. C'eſt ce même eſprit, qui fait violer cette foi, qui, ſelon les préceptes de J. C. doit même être gardée aux infidelles. Toujours inſpirés de cet eſprit, qui n'eut point d'égard aux révolutions que les Etats voiſins donnoient pour exemples, les Catholiques d'Ecoſſe brulerent impitoyablement dans Saint André un vieux Prêtre nommé (*e*) *Gautier Mill*, qui s'étoit déclaré Proteſtant : & cette exécution acheva d'irriter les Ecoſſois.

Au lieu de s'intimider les Proteſtans précherent publiquement dans les Egliſes de S. Jonſton, & quand la Reine commanda à Mylord *Rutven*, Maire de la ville de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir, ce Seigneur répondit, *qu'il pouvoit bien ſoumettre les corps & les détruire ſelon le bon plaiſir* de S. M. mais *qu'il n'avoit aucune autorité ſur les conſciences.* Elle repliqua pour lors, qu'il s'en repentiroit & eux auſſi. En même tems pluſieurs autres places ſe déclarerent pour la Réforme, les Miniſtres furent cités à Sterling. Ils ſe mirent en chemin pour s'y rendre, mais ſi bien accompagnés qu'elle crut devoir les contremander, en les faiſant

(*a*) *Hiſtory of the Reformation*, &c. ubi ſup. p. 111.

(*b*) Cette convention eſt du mois de Décembre 1557. Elle fut ſignée par pluſieurs Seigneurs Ecoſſois. La lettre de *Knox*, eſt datée de Dieppe le 27. Octobre 1557. Voy. *Hiſtory*, &c. ubi ſup.

(*c*) Elle les trompa long-tems, diſent les Ecoſſois *Puritains*, par de fauſſes promeſſes & par des déguiſemens, juſqu'aux engagemens pris avec le Cardinal de Lorraine. Pour lors elle ſe déclara ouvertement contre eux, juſques-là qu'elle leur dit „ quand vos Miniſtres précheroient auſſi vrai que S. Paul, ils ſe„ ront tous bannis du Royaume.

(*d*) Un ſeul exemple le va prouver. En 1561. la France demanda par ſon Ambaſſadeur à Pie IV. la Communion ſous les deux Eſpèces : mais elle lui fut refuſée. Le Cardinal de S. Ange donnant ſa voix contre cette demande de la France dit „ que plutôt que d'accorder un tel poiſon aux François, il valoit „ mieux les laiſſer mourir". Cela ſe paſſoit dans un tems que les playes faites par le Schiſme des uns, & par l'inflexibilité des autres étoient encore toutes fraiches.

(*e*) On aſſure que toute la ville s'obſtinant à ne point fournir de corde pour attacher *Mill* au pôteau, l'Archevêque offrit charitablement les cordons de ſon lit pour cet uſage.

ſant aſſurer que la citation n'auroit point de ſuite. Cependant, ajoute-t-on, ils furent déclarés rebelles pour n'avoir pas obéï à la ſommation. Cette infidélité, où l'on reconnoit fort bien le caractére des *Guiſe*, groſſit le parti des Proteſtans: d'autres mécontens ſe jetterent parmi eux. A S. Jonſton le peuple briſa les images, voulut aſſommer à coups de pierre un Prêtre qui diſoit la Meſſe, ſous prétexte (*a*), *que Dieu ayant défendu l'Idolâtrie il ne pouvoit ſouffrir qu'en depit de lui, elle fut exercée publiquement & en ſa préſence*, força & pilla les Couvens, abatit une maiſon de Chartreux; & les ſoulevemens allerent ſi loin, qu'en peu de tems le parti ſe vit en état de mettre ſur pié une armée aſſez conſidérable. Alors la Regente propoſa une amniſtie, & conſentit de renvoyer au Parlement la connoiſſance des differens qui concernoient la Religion. Enfin pour abreger le détail, on nous aſſure que les promeſſes furent encore violées, & que la Reine, pour ſe juſtifier répondit, *que les Princes ne ſont point obligés de tenir ce qu'ils promettent aux Héretiques.* „ Ma conſcience, ajouta-t-elle, m'engage à exterminer les Sectaires". Cette reponſe acheva de lui ôter toute la confiance des Ecoſſois. Chacun prit parti pour la Réforme Proteſtante, & pour lors on travailla tout de bon à ſuprimer ces anciens uſages, que les Proteſtans regardent comme des abus, & à confirmer tous les changemens qu'on avoit commencé de faire dans les dogmes. A l'égard de la Reine Regente, le reſultat de cette revolution de Religion fut, qu'elle perdit ſon autorité, les Seigneurs d'Ecoſſe l'ayant déclarée dechue de l'adminiſtration du Royaume. Elle mourut quelque tems après, dans une eſpèce de regret de tout ce qu'elle avoit fait; au moins s'il en faut croire les Proteſtans, qui (*b*) ajoutent „ que la Regence de cette Princeſſe fut accompagnée de ſageſſe, de juſtice & de douceur, tant qu'elle ſuivit ſes ſeuls mouvemens". Après la mort de la Reine le Parlement s'aſſembla & fit quatre ordonnances pour la Réformation. Elles furent données, pour abroger l'autorité du Pape, pour détruire la Superſtition, pour punir ceux qui diroient ou qui entendroient la Meſſe, & enfin pour ratifier une Confeſſion de foi dreſſée par *Knox* ſur (*c*) le modelle de la Confeſſion de foi de Calvin.

Si,

(*a*) *Hiſtory*, &c. ubi ſup. L. II. p. 139.

(*b*) *Burnet.* ubi ſup. L. VI. p. 973.

(*c*) En l'ann. 1560. L'Article XXI. eſt remarquable par le grand nombre de parolles qu'on employe pour expliquer, comment le fidelle mange ſpirituellement le corps de J. C. en faiſant la Cene. Voici une partie de ce qu'on dit dans les propres termes de l'Original. „ Notwithſtanding the far diſtance of place, which is betwixt his body now glorified in the heaven, and us now mortall in this earth: yet we moſt aſſuredly beleeve, that the bread that we break is the Communion of Chriſts body, and the cup which we bleſſe is the communion of his blood: ſo that we confeſſe, and undoubtedly beleeve that the faithfull in the right uſe of the Lords table ſo do eat the body and drink the blood of the Lord Jeſus, that he remaineth in them and they in him. Yea that they are ſo made fleſh of his fleſh, and bones of his bones, that as the eternall god-head hath given to the fleſh of Chriſt Jeſus, which of the owne condition and nature was mortall and corruptible, life and immortality; ſo doth Chriſt Jeſus his fleſh and blood eaten and drinken by us give to us the ſame prerogatives: which albeit we confeſſe are neither given unto us at that onely time, neither yet by the proper power and vertue of the Sacraments onely; yet we affirme that the faithfull in the right uſe of the Lords table hath ſuch conjonction with Chriſt Jeſus, as the naturall man cannot comprehend, &c." La Confeſſion de foi de Calvin dit, „ bien que J. C. ſoit au Ciel. . . . . toutefois nous croyons que par la vertu ſecrete & incompréhenſible de ſon eſprit, il nous nourrit & vivifie de la *ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang*, &c. Celle des Pays-bas dit, que nous recevons par la foi le vrai corps & le vrai ſang de Chriſt, notre ſeul Sauveur en nos ames pour notre vie ſpirituelle. . . . Cependant la maniere par laquelle nous le mangeons (aſſavoir le Corps de J. C.) n'eſt pas la bouche, ains l'eſprit par la foi". Voy. ſur ces deux dernieres Confeſſions le Volume des *Céremonies Religieuſes*, qui contient les Grecs & les Proteſtans. p. 382. & ſuiv.. On voit par ces différens paſſages, que les fidelles d'Ecoſſe, de la Réforme de Calvin en France, & de celle des Pays-bas ne parlent pas plus clairement que les fidelles de Rome, & de la Réforme de Luther. Après avoir travaillé ſi long-tems les uns & les autres ſur une matiere ſi inexplicable, ne vaudroit il pas mieux ſe ſupporter charitablement & ſe traiter comme freres? Mais par malheur le *Miniſtre* ne ſauroit

ſouf-

Si, comme on vient de le voir dans cette revolution de Religion, l'on doit reprocher aux Ecclésiastiques Catholiques, & à tout le parti de la Cour l'intolérance avec beaucoup de mauvaise foi; l'on peut reprocher aussi aux Protestans Ecossois & aux Docteurs qui les reformoient beaucoup de violence (*a*) & d'emportement, des maximes seditieuses & entiérement opposées à cet Evangile qu'ils vouloient suivre scrupuleusement & sans la moindre alteration, une conduite bien differente de cette *Eglise Apostolique*, qu'ils prétendoient rétablir dans leur pays. J'ai cité divers passages qui peuvent donner une idée du caractére de *Knox*, leur principal *Predicant*. En voici quelques autres qui représenteront au lecteur l'esprit de tout le parti. En l'année 1559. la *Congregation saintement irritée* contre le Clergé Romain, qui de son côté imitoit aussi saintement les maximes de J. C. en attisant, autant qu'il pouvoit, le feu de la persécution contre les Ecossois Protestans; cette *Congregation*, dis-je, lui adressa une lettre remplie de plaintes & de menaces, avec cette suscription. *A la géneration de l'Antechrist, aux Prélats pestilentieux & à tous leur adhérans*, &c. Dans une adresse présentée à la Noblesse Ecossoise la même année, (*b*) par la *Congregation* de J. C. après avoir représenté la nécessité d'une conference publique, où l'on pût decider, *si les abominations nommées & qualifiées Religion par les pestilentieux Papistes étoient effectivement la véritable Religion* de J. C. on représentoit à cette Noblesse, qu'il étoit de son devoir (*c*) *de mettre un frein à la rage & à la fureur des méchans, fussent ils des Rois & des Empereurs.* C'est-là cet esprit séditieux qui, dans le dernier Siécle a donné la hardiesse aux sujèts de (*d*) déposer & de fai-

souffrir un Prêtre qui adore J. C. sous la figure de l'Hostie qui n'est plus l'Hostie, ni le Prêtre un Ministre qui dit que le Sacrement de l'Eucharistie consiste à manger spirituellement J. C. Demandés aux uns & aux autres en quoi consiste l'esprit de la Communion; c'est une question dont ils s'embarassent très peu.

(*a*) Ces excés & ces emportemens ont aussi été mis sur le compte des Protestans de France par les Ecrivains Catholiques: par exemple ceux-ci leur ont reproché l'assassinat du Duc de Guise, des Sermons emportés & seditieux, des affiches & des placars de même nature, des invectives violentes contre l'Eglise Romaine, &c. Les Protestans tachent de se justifier par le desaveu de ces excés causés par des gens de guerre, ou par des particuliers, dont la Réforme n'a jamais prétendu autoriser la conduite. Quelques-uns ajoutent que la Religion ne s'est trouvée interessée que par accident, & pour servir de prétexte, dans les premiers troubles de Religion. Quoiqu'il en soit il faut rabattre des raisons, & des reproches des uns & des autres. Mais on ne sauroit accorder la même indulgence à ce qui a été posé pour principe par des Synodes, ou par des Chefs avoués de tout le parti. C'est dequoi je donnerai des exemples dans une des notes suivantes.

(*b*) Suscription de cette adresse.

(*c*) Voy. cette même maxime dans *History*, &c. ubi sup. p. 184. *Knox* s'exprime encore plus fortement contre Marie Reine d'Angleterre dans cette même adresse que j'indique ici.

(*d*) Dans un entretien que Jean Knox eut avec la Reine d'Ecosse *Marie Stuart*, il se servit d'une comparaison sophistique, pour justifier ce principe, *que les sujets peuvent tirer l'épée contre leur Prince, & principalement pour défendre leur Religion & en obtenir l'exercice libre.* „ Croyés vous, lui disoit la Reine, „ que des sujets ayant le pouvoir en main doivent resister à leurs Princes? Oui, Madame repliqua-t-il: „ si les Princes excedent les bornes de leur pouvoir, & font des choses auxquelles on ne doit point obeïr, il est permis de leur resister. Doit on honorer les Princes & leur obéir au delà de l'honneur „ & de l'obéissance que Dieu ordonne de rendre à un Pere & à une Mere? Supposé qu'un pere tombe „ en phrenesie & veuille tuer ses enfans, qu'alors les enfans se lignent ensemble pour leur commune défense, qu'ils saisissent ce pere phrenetique, lui ôtent les armes, le lient & le tiennent en prison jusqu'à „ ce que la phrenesie soit passée, croyés vous, Madame, que ces enfans soient criminels, ni que Dieu „ soit offensé de cette action? De même quand les Princes font mourir ces enfans de Dieu qui sont leurs „ sujèts, leur zéle aveugle est une véritable phrenesie, pendant laquelle on doit leur ôter l'épée, leur lier les „ mains, les mettre en prison, jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leur bon sens: & c'est-là la véritable „ obéissance qui s'accorde avec la parolle de Dieu". Telles étoient les maximes Evangeliques de l'Apôtre des Puritains, maximes avec lesquelles on renverseroit bien-tôt les Etats. Je tire ce passage de l'*Hist. de la Réform. d'Ecosse.* ubi sup. p. 317. L. IV. J'ai indiqué ci-dessus quelques excés de cet ordre, qu'on a reproché aux Protestans de France. On y peut ajouter, comme digne de repréhension, l'Article 47. du Synode National de Lyon tenu en 1563. & s'il m'est permis d'étendre les reproches jusqu'à notre tems, j'y ajouterai aussi le caractére seditieux de ces libelles, dont certains Refugiés ont *inondé le public* pendant 40. ans, & les Sermons pleins d'emportemens de plusieurs de leurs Ministres.

faire mourir leurs Souverains; esprit au reste que le parti Catholique ne doit pas trop reprocher aux Protestans, puisque, sans remonter jusqu'au tems que les Empereurs étoient deposés & leurs sujèts absous du crime de desobéissance, nous avons eu chez nous le zéle séditieux des (*a*) Prédicateurs de la Ligue, & des (*b*) Apologies imprimées publiquement des meurtriers des Rois.

C'est à l'année 1560. qu'il faut fixer la Réformation de l'Ecosse, parce que, comme je viens de le dire, ce fut en cette année que le Parlement ratifia la Confession de foi dressée par *Knox*. L'Apôtre Ecossois établit dans son pays la discipline de Géneve avec les maximes & la doctrine de Calvin. A l'exemple des Eglises Luthérienes on élut, outre les Ministres, un Surintendant. *Knox* fit le Sermon & la priere pour le recevoir. On fit des Anciens & des Diacres. Les Articles de la police ecclésiastique dressée par le même *Knox* furent présentés à l'assemblée qui se tint dans le mois de Janvier 1561.. L'Imposition des mains n'y fut conservée aux Ministres, que comme une chose qui n'étoit pas (*c*) absolument néceſsaire. Cependant ces Articles ne furent point ratifiés, & ce ne fut que de leur autorité privée que les Ministres établirent pour lors leur nouvelle discipline en Ecosse. En 1572. on donna une forme plus fixe à la discipline, mais on étendit le pouvoir des Evêques au delà de ce que souhaitoient les Presbyteriens. Ces Evêques, dont ils étoient desaccoutumés, ne durerent pas long-tems, puisqu'on ne les tolera que pendant trois ou quatre ans, & que la *Congregation* ne voulut point approuver positivement cette Discipline. Copions ici le P. le *Courayer* (*d*), qui a si bien rendu en François le sens des Historiens Ecossois „ par le livre de Discipline présenté au Parlement d'Ecosse en „ 1578. on voit que les Ecossois ne conserverent que le pur Presbyterianisme, „ quoi qu'on retint encore le nom d'Evêque. . . . . On regla que les E- „ vêques seroient soumis au Presbytere, & qu'ils ne feroient aucunes fonctions „ que celles dont ils seroient chargés par l'Eglise. Cette Discipline fut pleinement établie à Edimbourg en 1581. & ce fut cette année que s'y forma le premier (*e*) Presbytere sous l'autorité des loix. „ A l'ombre de cette Discipline „ s'étendit la maxime, qui faisoit regarder comme inutile l'imposition des mains „ pour le Ministere. . . . . *Robert Bruce*, qui depuis plusieurs années prêchoit „ à Edimbourg, ayant été choisi pour un des Ministres de cette ville en 1598. „ & étant pressé de recevoir l'imposition des mains, il la refusa sous pretexte, „ disoit-il, que l'aprobation de l'assemblée lui tenoit lieu d'Ordination. Il la re- „ çut cependant, y étant forcé, par les instances de plusieurs personnes, mais „ en déclarant qu'il. . . . regardoit cette imposition des mains. . . . . com- „ me une destination à un troupeau particulier. . . . . . Jaques I. qui reunit „ en sa personne les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, songea à rétablir l'E- „ piscopat en Ecosse. . . . il fit venir trois Ministres en Angleterre, qu'il fit „ consacrer en 1610. par les Evêques de Londres, d'Ely, de Rochester & de „ Wor-

(*a*) Voy. les *Sermons* de Boucher & autres.

(*b*) *Apologia pro Johanne Castellano*, Livre in 8.

(*c*) Ceci me donne occasion de parler d'une brochure de M. *Wisthon*, où il prétend prouver que tous ceux qui sont nommez & employez au *Ministere* d'une maniere solemnelle, quoi qu'irreguliere, sont pourtant de véritables Pasteurs, & ont droit d'en faire toutes les fonctions, sans quoi selon lui il n'y auroit point de véritable Clergé, ni de véritables Chrétiens au monde. Une idée de cette nature bien prouvée & bien établie consoleroit de tous les abus qui se glissent dans la vocation.

(*d*) *Dissert. sur la Validité des Ordinat.* Tome prem. p. 6.

(*e*) Je crois que le P. le *Courayer* donne ce nom aux Consistoires des Presbyteriens, c'est-à-dire à ces assemblées où se font les réglemens Ecclésiastiques.

„ Worcester & ces Evêques en consacrerent ensuite d'autres. . . . . . Au tems
„ de la rebellion qui conduisit Charles I. sur l'échafaut, on abolit de nouveau
„ l'Episcopat dans les Assemblées de Glasgow & d'Edimbourg, pour rétablir
„ le Presbyterianisme sur ses ruines. Il resta suprimé jusqu'au retour de Charles
„ II. qui se fit un devoir de rendre aux Evêques leur autorité & leur consécra-
„ tion. Ce fut pour cela qu'en 1664. il fit venir quatre Ministres Presbyteriens
„ à Londres, qui. . . . . furent consacrés Evêques par l'Evêque de Winches-
„ ter assisté de deux autres. . . . . . La Révolution de 1688. en fit naitre
„ encore une nouvelle dans le Gouvernement de cette Eglise. Les Evêques d'E-
„ cosse étoient fort attachés au Roi Jaques II. A la nouvelle de l'expédition
„ du Prince d'Orange contre son Beau-pere, ces Prélats écrivirent au Roi pour
„ l'assurer de leur fidelité. Cette lettre fut fatale. . . . . . à l'Episcopat. . . .
„ Les Presbyteriens profitant de l'inclination qu'avoit pour eux le Roi Guil-
„ laume. . . . . . firent demander solemnellement par les Etats en 1689.
„ l'abolition de l'Episcopat & cette demande leur fut accordée en 1695.

Telles ont été les deux Réformations de la Grande-Bretagne: l'une appellée *Episcopale* & qu'on peut bien regarder comme dominante; l'autre *Presbyteriene*, Maitresse en Ecosse, & néanmoins aussi très puissante en Angleterre. J'ai donné en abregé les raisons & les principaux motifs de la conduite de ces deux Réformations, & sans affecter d'aprouver, ni de desaprouver leurs Schismes, je n'ai pas craint d'avouer que les vices des Moines & du Clergé, les fausses dévotions qu'ils introduisirent pour leur intérêt particulier, & le pouvoir effrayant qu'ils s'attribuerent sur la conscience des Chrétiens avoient coloré les motifs de séparation, entrainé les peuples accablés sous ce pouvoir, & fortifié les Schismes. Conformement à ces idées j'ai pris la liberté de parler & de juger hardiment pour ou contre, selon que les actions des Catholiques & des Protestans m'en ont offert l'occasion: & si quelquefois j'ai accompagné de reflexions libres les petits détails que je donne de la conduite des deux partis, je me flate de ne l'avoir fait qu'en des circonstances où les passions humaines, l'interêt de certaines personnes, les prejugés de naissance fortifiés par l'habitude, & enfin la politique des Souverains s'autorisoient du prétexte de Religion & *jouoient la vérité*. L'expression n'est pas trop forte: la vérité a été souvent *jouée* des uns & des autres, & cela n'est pas surprenant. La Réformation n'étoit pas une *Oeuvre divine*, comme l'établissement du Christianisme & la fondation de l'Eglise Chrétienne. Aucun Réformateur, que je sache, ne sauroit justifier la divinité de sa vocation, ni que Dieu lui ait donné l'autorité de réformer. Les Anges n'ont point accompagné cette vocation, les Miracles n'ont point marché devant elle. Les vues des Réformés ont été souvent incertaines, foibles, variables, & quelquefois dépendantes de la volonté des Princes. Sur le fait des dogmes une décision a souvent ruiné l'autre. Concluons donc que ces Réformations de l'Eglise ne sont que des (*a*) ouvrages d'hommes, où les passions éclatoient assez fréquemment; & pour en être convaincu, il ne faut

(*a*) En regardant la Réformation comme l'Ouvrage des hommes, on ne doit par lui réfuser la justice qu'elle mérite. Elle a forcé les Clergés à être plus circonspects, elle a fait revenir de beaucoup d'abus; les pratiques superstitieuses sont devenues moins fréquentes: & quelque imparfait que puisse être cet examen qu'elle regarde comme l'essence du Christianisme, il a pourtant apris aux Chrétiens à se rendre moins aveuglement à la volonté du Clergé. Il faut avouer aussi que la Réformation a eu des Docteurs remplis de mérite & de vertu, qui ont excité l'emulation des Docteurs de l'Eglise Catholique. Mais de toutes les communions separées, il me semble que l'Anglicane est celle qui a rendu le plus de services au Christianisme, par son savoir & sa tolerance.

faut que lire l'Hiſtoire du Siécle des Réformations. Venons enſuite à l'Egliſe Catholique. J'y vois l'uniformité dans le Culte & dans la Doctrine, beaucoup de retenue & de docilité dans les peuples, une Diſcipline & un ordre qui ſe font craindre & reſpecter, par où l'on empêche tout au moins que l'Egliſe ne ſoit privée de ſon *autorité legitime*, & que chacun ne ſe faſſe publiquement *une Religion à ſa mode*, ou ne dicte un nouveau Corps de doctrine à quelques centaines de Sectateurs, comme cela s'eſt pratiqué ſi ſouvent depuis la Réformations du ſeiſieme Siécle à la face des Conſiſtoires & des Synodes.

Je vois enfin que la ſoumiſſion & la docilité, que l'Egliſe Catholique exige, n'empêchent point la pratique des devoirs, ni la plus exacte obſervation des préceptes de l'Evangile. En falloit il davantage pour être Chrétien? Non ſans doute, répondra le Proteſtant, juſqu'à ces tems où l'ignorance des peuples a commencé de favoriſer les excés de ceux qui gouvernoient l'Egliſe. Cette ignorance a crû peu à peu, les abus ont crû de même, & lorſqu'ils ſont parvenus à une *géneralité raiſonnable*, on n'a plus voulu diſtinguer l'autorité de l'Egliſe d'avec celle du parti qui maintenoit ces abus, & qui étoit devenu le plus puiſſant: de la même maniere que dans une Societé civile *l'uſurpation ſe rend legitime* par ſa force. Je replique au Proteſtant, c'eſt donc à cette uſurpation qu'a commencé l'*Ouvrage des hommes?* J'avoue de bonne foi que les excés de ceux qui gouvernoient l'Egliſe Chrétienne n'ayant pour eux, ni la revélation, ni la parolle de Dieu, ni celle de l'Egliſe primitive, l'on ne peut les juſtifier que par la (*a*) *tradition fauſſe & trompeuſe des derniers ſiécles*, laquelle eſt certainement l'*Ouvrage des hommes.* Mais que me font ces abus à moi qui ſers Dieu dans l'integrité de mon cœur ſelon la morale de J. C.? Quelle eſt l'autorité, *qui m'a remis la coignée entre les mains pour abatre l'arbre?* & ſous prétexte que *l'uſurpation s'eſt rendue legitime*, qui m'a donné le droit de troubler l'Etat, y pouvant vivre dans un *ſilence reſpectueux*, & ſans participer aux excés de ceux qui gouvernent? Que

(*a*) Il faut remonter à cette tradition corrompue, & au tems que l'on eſſaya de *tordre* la Doctrine primitive, pour trouver l'*indiſpenſable néceſſité* de bruler les hommes. Les remontrances, les cenſures, le retranchement de l'Egliſe ſont des Tems Apoſtoliques, parce qu'il apartenoit à la vérité d'exhorter, de cenſurer & même de rétrancher (en ce qui regarde le ſpirituel) Paſſons enſuite au Clergé l'uſage qu'il a fait de ſon crédit pour bannir les *Héterodoxes*, les exclurre des privileges des citoyens, & enfin pour les priver de leurs biens. Ces peines s'établirent quelques ſiécles après celui des Apôtres. Il pouvoit bien être permis à des Empereurs de réfuſer des graces & des privileges à ceux qui ne ſuivoient pas la foi du Prince regnant, & même de leur ôter le droit de concitoyen. Leur ôter les biens c'étoit déja les perſécuter. Mais quand la Tradition fut détournée de ſa véritable ſource, pour n'être employée qu'à la gloire & au profit des Moines & du Clergé, alors auſſi l'on commença d'infliger la peine de mort aux *Héterodoxes:* encore falloit il qu'ils *dogmatiſaſſent* malgré la défenſe des Loix, pour être cenſés avoir mérité la mort. Longtems après, & principalement quand on voulut reunir les intérêts de la vérité avec ceux de cette *tradition detournée*, qu'il falloit rendre ſainte & legitime, on établit indifféremment la peine du feu contre les *Héterodoxes*, & l'on ne diſtingua plus ce qui étoit contre la foi, d'avec ce qui étoit contre les *propagateurs* des obſervances inutiles. Tout fut renfermé ſous le nom odieux d'*Héreſie.* Il n'y eut plus de *petite erreur*; il n'y eut pas même de grace pour ceux qui toleroient les *moindres errans.* Les uns & les autres devinrent ſujets à la même peine. Le feu qui les bruloit dans ce monde ſervoit à leur repréſenter celui de l'Enfer: mais en même tems qu'il étoit l'image du ſuplice que Dieu deſtine dans l'éternité aux impies, il devint celle de la charité & de la *miſéricorde* des Eccléſiaſtiques, qui, ſelon les loix de l'Egliſe, ne doivent point répandre le ſang, ni même donner leurs ſuffrages pour le répandre. On fit plus; on ne ſe contenta pas de connoître des erreurs, qui en éclatant malgré les défenſes, pouvoient cauſer du ſcandale aux ames foibles de certains fidelles: ſous un tel prétexte, on eut pû juſtifier la ſévérité du ſuplice. On les alla donc deterrer dans les endroits les moins ſuſpects, on en crea même & l'on en fit naître, pour ainſi dire, juſques dans les ſyllabes & les virgules. Enfin pour s'aſſurer entiérement la domination ſur les Ames, uniquement, nous dit-on, *pour l'amour & à la gloire de Dieu*, on preſſa de tous côtés les conſciences, & en les forçant de ſe déclarer Orthodoxes ou Héretiques, on leur montra pour les ſauver l'*abjuration* & le feu. Finiſſons, par cette remarque. En deteſtant l'uſage établi chez quelques Nations Payennes de ſacrifier les hommes aux Dieux, on condamne indirectement celui de bruler les Héretiques. En brulant les hommes n'eſt ce pas les *ſacrifier à Dieu?*

Que d'autre côté les Théologiens diſputent ſur des dogmes impénetrables, & qu'ils ſe condamnent les uns les autres ou comme des Idolâtres, ou comme des prophanes, ou comme des libertins, je dois les abandonner à leurs diſputes; & ſans m'effrayer des excés des uns & des conſéquences des autres, ſi J. C. eſt Dieu, je l'adore, & je travaille à imiter ſa patience & ſa vertu. Voilà le véritable Chriſtianiſme. Toutes les diſputes de Religion ne ſont que des Ouvrages d'hommes, qui *jouent aux dépens de la vérité, ſouvent en dupes, ſouvent auſſi comme des filoux.* Le peuple regarde attentivement ces joueurs, mais avec ſon attention il n'eſt pas capable de pénetrer les détours du jeu: & pour ceux qui jouent en dupes, ils n'ont d'autre avantage que leur bonne foi, qui contribue ſouvent à tromper le peuple.



VII. DISSERTATION

QUI

RENFERME LES USAGES

ET LES

CEREMONIES

DE

L'EGLISE ANGLICANE.



VII. DISSERTATION

Qui renferme les Usages & les Céremonies de l'Eglise Anglicane.

ON a vû dans la precédente Dissertation l'établissement de la Liturgie Anglicane sous Edouard VI. & sous Elizabeth. Jaques I. y fit quelques legers (*a*) changemens. La Liturgie causa des troubles & des disputes pendant l'interregne sous Cromwell, & l'autorité des Puritains la fit presque suprimer: mais Charles II. la rétablit & ordonna en 1660. qu'elle fut corrigée & retouchée. Après cette revision l'on publia, sous l'autorité du Roi & du Parlement, l'ordre de s'y conformer dans tout le Royaume (*b*), afin que le service divin se fit d'une maniere uniforme. La Preface de la Liturgie imprimée alors (*c*) rend raison de son rétablissement & des (*d*) changemens qu'on y fit. Le P. le *Brun* cite un endroit de l'Epître dedicatoire d'une traduction Latine de cette Liturgie de Charles II. où elle est traitée de *præstantissima* (d'incomparable) & la raison de cette epithete, c'est (*e*) *que tout Chrétien, quelque dogme qu'il soutienne sur l'Eucharistie, doit en être satisfait.*

Cet-

(*a*) Voy. *Proclam.* &c. à la tête de l'Edit. Françoise de 1616. Ces changemens furent faits après la Conference de Hamptoncourt, qui fut tenue en 1603. pour concilier les esprits au sujet de la Liturgie. La même année on avoit répandu dans le public un libelle intitulé *très humble Requête des Ministres de l'Eglise d'Angleterre, qui demandent la Réformation de certaines céremonies & de quelques abus*, &c. On s'y plaignoit sur quatre chefs, qui étoient la forme du service, les Ministres de l'Eglise, la vie du Clergé & la Discipline. Comme les plaintes contenues dans cette Requête préparoient à des suites facheuses, le Roi tacha de calmer les esprits, par une proclamation, & promit une conférence, qui fut tenue sans beaucoup de fruit à Hamptoncourt.

(*b*) En 1662. au mois d'Août.

(*c*) Voy. *Pref.* de la *Liturgie* impr. en François en 1663. La proclamation marque qu'elle est traduite par *Durel.* Ainsi ce n'étoit plus la Version Gauloise, qui avoit paru sous les regnes précedens. Au reste le François de celle de *Durel* n'est pas des meilleurs. C'est cette Version qui s'est toujours reimprimée depuis 1663.

(*d*) Le P. le *Brun* (Tome IV. de ses *Liturgies*,) raporte ces changemens. Il faut les copier ici. 1. Dans une des Litanies, on y dit *délivrés nous Seigneur des seditions, des conspirations secretes, de toute fausse doctrine & du Schisme*, &c. Sur ces parolles *du Schisme* ajoutées pour la premiere fois, le P. le *Brun* dit, que Henri VIII. Edouard VI. & Elizabeth étoient trop évidemment auteurs du Schisme, pour le faire regarder comme un mal, dont il fallut souhaiter d'être délivré, &c. Ces parolles ne faisoient donc allusion qu'aux desordres causés sous le Regne précedent, par les Puritains. 2. „ On avoit si souvent reproché, continue cet Auteur, la supression de la priere pour les morts, qu'on crut ne pas devoir l'omettre entiérement; mais on l'a mise de telle maniere, qu'on a de la peine à voir si c'est une priere. Voici ce qu'on en lit dans les Editions de 1663. & suivantes. . . . . . à la fin de la Priere intitulée, *pour toute l'Eglise Chrétienne militante ici bas sur la terre.* (Nous benissons aussi ton S. Nom pour tous tes serviteurs, qui sont décedés en ta foi & en ta crainte, te supliant de nous faire la grace d'imiter si bien leurs exemples, &c".) 3. On rétablit dans l'Office de la Communion la Rubrique d'Edouard, qui explique pourquoi les Communians se doivent mettre à genoux pour recevoir la Communion. *Elizabeth qui, selon les termes du P. le Brun, vouloit tacher de laisser le dogme indecis, avoit fait ôter cette rubrique trop Zuingliene, ou Calviniste & trop affreuse aux Catholiques.*

(*e*) Et particulierement les Catholiques Romains. *In ea ipsi Pontificii nihil desiderare possunt, in ea nihil culpare Reformati cujuscumque Confessionis, adeò est à partium studio aliena.* Le P. le *Brun* se moque avec rai-

Cette Liturgie, à laquelle je me conformerai dans la deſcription des uſages & des céremonies, eſt précedée de trois Prefaces. J'en ai cité une. Les deux autres concernent le ſervice de l'Egliſe, & les céremonies retenues ou abolies. Dans l'une on inſinue la corruption du Service Religieux (*a*), par des additions d'hiſtoires douteuſes, de Legendes, de repetitions & de répons inutiles, &c. à quoi l'on ajoute, qu'avant la Réformation Anglicane le ſervice ne ſe faiſant pas en langue entendue du peuple, c'étoit un vain ſon qui frapoit ſeulement l'oreille, ſans toucher au cœur; que la lecture de divers livres de l'Ecriture étoit commencée ſans être achevée, parce qu'une infinité d'acceſſoires inutiles interrompoient cette lecture; qu'à l'égard des Pſeaumes diviſés par les anciens Peres en ſept parties appellées *Nocturnes*, on ſe contentoit d'en repéter ſouvent quelques-uns, ſans faire aucune attention aux autres; qu'enfin (*b*) les regles qu'on s'étoit preſcrites depuis pluſieurs ſiécles dans les *changemens du ſervice*, (diſons mieux, dans les fréquentes évolutions, s'il eſt permis d'employer ce terme) faiſoient perdre beaucoup de tems à tourner les feuillets du livre; en ſorte que les heures deſtinées à la lecture s'employoient à chercher ce qu'on devoit lire. Outre que la nouvelle Liturgie a ſupprimé les inutilités dont on a parlé & qu'elle ne s'exprime que d'une maniere intelligible à tout le peuple; tout le ſervice eſt renfermé dans un livre. On a établi des régles plus ſures & plus commodes, pour conſerver l'ordre des Lectures d'une maniere ſimple & conforme à la dignité de la Religion. On a mis auſſi à la tête de la Liturgie un Calendrier, qui indique cet ordre & par où l'on voit d'un coup d'œil toute la ſuite de ces leçons pour tous les Dimanches de l'année, les jours de Fêtes, les Anniverſaires, &c.

Dans l'autre Preface on parle du choix qu'il faut faire des céremonies. Les unes ont été inſtituées à bonne intention, mais avec le tems elles ſont devenues frivoles & ſuperſtitieuſes. Les autres ſont entrées dans l'Egliſe par le moyen d'un faux zéle & d'une dévotion indiſcrete. La complaiſance que les Chrétiens ont eue pour celles-ci n'a fait qu'en multiplier les abus. Comme elles nuiſent à la Religion & ne tendent qu'à aveugler les Chrétiens, il n'y a point à balancer, dit la Preface: elles méritent d'être abſolument rejettées; mais à l'égard des premieres, elles ont pû être retenues après en avoir retranché la ſuperſtition: après quoi non ſeulement elles peuvent ſervir à l'ordre & à la majeſté du Culte Religieux, mais contribuer même à la dévotion des fidelles. Ce n'eſt pas que la Religion dépende de telle ou de telle céremonie: conſiderées en elles mêmes elles ſont de peu d'importance. Cependant (*c*) vouloir s'y oppoſer, les mépriſer, les négliger, & par conſéquent interrompre le bon ordre & la diſcipline de l'Egliſe, c'eſt offenſer Dieu plus que l'on ne croit, & s'il n'a-

par-

raiſon, ce me ſemble, de ce prétendu moyen de conciliation, que le Traducteur Latin trouve dans l'Office de la Communion. Il ajoute „ loin que les Catholiques ayent pû aprouver cette Liturgie, il y „ a même pluſieurs Epiſcopaux d'Angleterre qui n'en ſont pas ſatisfaits, &c.

(*a*) „ By planting in uncertain ſtories, Legends, Reſpons, verſes, vain repetitions &c. Preface ubi „ ſup.

(*b*) L'Anglois dit, *the number and hardneſs of the Rules called the PYE, and the manidfold changings of the ſervice*, &c. Ce que les Anglois appellent *Pie*, & que le Traducteur François a rendu par le mot de *Pie*, ſignifie ordre des leçons & des prieres uſitées dans l'Egliſe, du mot Grec *πιναξ* table, d'où par abreviation on a tiré le mot barbare *Pica*. On appelloit *littera picata* la premiere lettre de chaque ordre de prieres.

(*c*) *The wilful and contemptuous transgreſſion and breaking of a common order and Diſcipline is no ſmall offence before God.* Preface ubi ſup.

partient pas à des particuliers d'établir cet ordre & cette diſcipline, il ne leur apartient pas mieux de les alterer & de les changer; (a) à moins qu'une vocation legitime ne les autoriſe à cela. Selon la Préface toutes les céremonies que l'Egliſe Anglicane à conſervées ſont également lumineuſes & intelligibles. La Religion Chrétienne n'eſt pas une Loi céremonielle, comme celle de Moyſe: elle ne doit donc pas être voilée de l'obſcurité d'une infinité de céremonies typiques & myſterieuſes, qui tiennent les Chrétiens ſous une eſpéce de joug. L'Evangile eſt tout ſpirituel, & s'il a beſoin d'un *culte céremonial*, c'eſt parce qu'on ne peut le faire valoir au peuple ſans certains uſages, qui à proprement parler ne ſont qu'un effet du bon ordre dans les Egliſes Chrétienes. On ne donne pas la même valeur à ces céremonies qu'à la Religion, on ne les confond point avec elle; & par ce moyen il n'y a pas lieu de craindre que dans la ſuite des tems l'on en abuſe, comme l'on a fait de tant d'autres céremonies établies & entretenues par la ſuperſtition, l'avarice & la fauſſe dévotion. Au reſte en faiſant l'apologie du *culte ceremonial des Anglicans*, on ne prétend point condamner les Nations, qui ne l'ont pas voulu recevoir. Il eſt permis à chaque peuple d'accompagner le culte qu'il rend à Dieu des céremonies qu'il juge les plus néceſſaires & les plus utiles à la Religion, après les avoir depouillées des abus & des ſuperſtitions. Telle eſt la ſubſtance de cette Preface: je ne crois pas en avoir détourné le ſens.

Je dois dire encore deux mots de cette uniformité que l'Egliſe Anglicane a taché de conſerver depuis ſa ſéparation d'avec la Romaine. Pour y parvenir il n'a pas moins fallu travailler à reunir ſes peuples, par le culte extérieur que par la doctrine. Il falloit donc une même Liturgie pour tout le Royaume. Rien n'eſt plus convenable, nous dit-on, que le même ordre & la même regularité dans une Religion où l'on ne reconnoit *qu'un même Seigneur, une même foi*, &c. Outre cela les hommes jugent (b) de la Religion par l'ordre & la forme du culte exterieur. Ils s'imaginent que les céremonies & les uſages étant differens des leurs, la Religion ne peut que differer auſſi: c'eſt de quoi l'on eſt convaincu par l'experience. Le commun des Chrétiens Proteſtans a de la peine à ſe perſuader, qu'un *Miniſtre en manteau & un Prêtre Anglican en robe ou en ſurplis* prêchent la même doctrine, & je ne doute preſque pas que des gens d'un certain ordre ne ſe croyent meilleurs Chrétiens en ſe tenant inviolablement attachés à un rit plutôt qu'à un autre. Si une ſimple différence dans les uſages eſt capable d'inſpirer de tels prejugés & de donner enſuite naiſſance à cette dangereuſe averſion, qui attaque l'ombre de la Religion, comme ſi elle en étoit le corps; celle qui regne depuis ſi long-tems entre les Catholiques & les Proteſtans doit bien moins ſurprendre, puiſque la difference de leurs dogmes eſt jointe à la difference du culte exterieur, & qu'à l'exception des premieres vérités fondamentales du Chriſtianiſme, ils ſe regardent mutuellement comme *Anti-Chrétiens*. Souvent même on fait d'un (c) *Papiſte* ou d'un *Huguenot* un homme plus dangereux qu'un Athée ou un Payen. Diſpenſons nous d'un plus grand détail ſur un ſujet trop odieux & trop rebatu: le dirai-je? ſi deſeſperé, qu'il ſemble que les remedes y ſoient inutiles. On raiſonne preſque à pure perte contre les partis qui

(a) Ces parolles méritent d'être remarquées.

(b) *By the form that is kept in the outward worship of God men commonly judge of Religion*, &c. Preface, &c.

(c) Noms injurieux que les Catholiques Romains & les Proteſtans ſe donnent les uns aux autres.

qui se forment, & s'élevent sur les differens systêmes de Religion: & il est si prouvé qu'on penêtre rarement au cœur de ceux qui ont reçu la naissance & l'éducation dans telle ou telle Religion, qu'il vaut presque mieux s'attacher à plaire à l'esprit, & les amuser tous ensemble par des Céremonies & des Usages. C'est-là le but de mes descriptions.

CEREMONIES & USAGES RELIGIEUX *des* ANGLICANS.

Il faudroit commencer par la dédicace des Eglises, puisque c'est-là que les Fidelles s'assemblent pour prier Dieu: mais tout se réduit à une grande simplicité. Rien ne convient mieux, nous dit-on, (*a*) que de consacrer ces édifices à Dieu, & de les garantir *d'une usurpation sacrilege par des Céremonies Religieuses.* Ce qu'on appelle ici *des céremonies* n'a pas le moindre raport avec celles que les C. R. pratiquent en pareille occasion. La dédicace des Eglises Anglicanes ne consiste qu'à les offrir à Dieu, par des prieres suivies d'une exhortation ou d'un sermon. L'Eglise primitive a pratiqué ces consécrations, si nécessaires pour séparer ce qui est destiné à la sainteté d'avec ce qui ne doit l'être qu'à des usages prophanes. Elle savoit combien il étoit important d'employer la solemnité, pour nourrir dans le cœur humain le respect & l'attachement pour la *Maison du Seigueur.* Elle ne méprisoit rien de ce qui pouvoit distinguer avantageusement les édifices sacrés; & bien loin de là, si-tôt que l'Eglise eut commencé d'être superieure au Paganisme, elle n'eut rien plus à cœur que de réparer solemnellement les Eglises, que la persécution avoit ruinées. L'Evêque Anglican qui parle dans cette citation, devoit ajouter, que peu à peu l'Eglise Chrétienne avoit si bien reparé le mal, que pendant une assez longue suite de siécles, il étoit presque plus difficile de trouver un (*b*) *bon Chrétien* qu'une Chapelle, un Oratoire, ou une Eglise. Ces Eglises n'ont proprement que deux parties, qui sont la Nef & le Presbytere, (*c*) au lieu que celles des Grecs & des Catholiques en ont trois, qui sont la Nef, le Chœur & le *Presbytere.* Appellons ainsi, pour nous conformer aux Anglois, la partie mitoyene entre la Nef & l'Autel. On nous aprend (*d*) que par le mot de Nef, qui vient de *Navis*, on a voulu nous faire comprendre que les fidelles sont dans le monde comme sur la mer, toujours agités, toujours batus de l'orage des tentations. Cette Nef ressemble aussi au Ciel visible, à celui qui nous environne. Elle ressemble encore à bien d'autres choses, & tout cela a été ingenieusement pensé après coup. Trouvons lui aussi de la ressemblance avec l'Arche, & suposons que l'une & l'autre sont un type du salut du genre humain.

Ce qu'on appelle le *Presbytere* étant la partie de l'Eglise, où se tiennent les Prêtres & les autres personnes du Clergé, on a jugé nécessaire de le proposer comme type du Ciel invisible, & le Clergé comme celui des Anges chantant des hymnes & des cantiques à la gloire de Dieu. Il est inutile de s'arrêter davantage sur cet article, non plus que sur ces tables qui servent à la communion, auxquelles

(*a*) *Rationale, or Practical Exposition of the Book of common-Prayer by Sparrow*, London 1722.
(*b*) Je m'explique: un *bon Chrétien*, c'est celui qui ne se conforme qu'aux maximes & aux regles de l'Evangile.
(*c*) En Anglois *Chancel.*
(*d*) *Sparrow*, ubi sup.

les les Anglois ont toujours conſervé le nom d'Autel. Elizabeth ordonna que l'on mit ces tables dans les endroits où l'on voyoit auparavant des Autels.

Des Egliſes il eſt tout naturel de paſſer aux Eccléſiaſtiques. A la tête de la Hierarchie Anglicane ſont deux Archevêques, celui de *Cantorbery* & celui d'York, tous deux ſe qualifiant Primats. Pour les accorder, il fut decidé, nous dit-on, que *Cantorbery* ſeroit déclaré *Primat de toute l'Angleterre*, & *York* ſeulement *Primat d'Angleterre*. Répetons ici que le ſerment de Suprematie eſt fait au Roi, comme Chef de l'Egliſe Anglicane, & que c'eſt auſſi comme Chef de cette Egliſe, (*a*) qu'au jour de ſon couronnement, il eſt révetu du Surplis, de l'Etole & de la Dalmatique. Lorſqu'il vient à vaquer un Evêché les Chanoines de la Cathedrale en donnent avis au Roi, & lui demandent la permiſſion d'élire un autre Evêque. Sa Majeſté, en leur envoyant cette permiſſion, nomme celui qu'elle veut; après quoi le Doyen & le Chapitre font l'élection du ſujet nommé. Enſuite l'Evêque élû, ſacré inſtallé rend hommage au Roi, prête le ſerment & paye la regale. Les autres prerogatives que la qualité de Chef de l'Egliſe donne au Souverain, ſont de faire des Ordonnances (*b*) touchant les céremonies & les rites conjointement avec les Commiſſaires Eccléſiaſtiques & le Metropolitain; de (*c*) donner la permiſſion de convoquer les Synodes; de donner force de Loi (*d*) aux décrets de ces Synodes, &c. Mais tout cela ne fait pourtant du Souverain qu'un *Chef Laïque*, & l'on auroit tort de l'appeller le *premier Evêque*, ou le Pape d'Angleterre, comme il a plû à divers Auteurs Catholiques de le nommer. La Confeſſion de foi dit, „ que le ſouverain gouvernement de tous les Etats du Royaume ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Séculiers en toutes ſortes de cauſes lui apartient. . . . . ſans lui donner le pouvoir d'adminiſtrer ni la parolle de Dieu, ni les Sacremens. . . . . ". Mais on reproche à ce *Chef Laïque* d'avoir voulu (*e*) décider des dogmes, d'avoir changé, corrigé, fixé la doctrine à ſa fantaiſie: & voilà ce qui n'apartenoit qu'au Pape, ou à l'Egliſe. J'ai touché legérement à cet article dans la Diſſertation précedente: & comme c'eſt une matiere de controverſe, il faut chercher à s'en inſtruire dans les Auteurs qui ont écrit pour & contre.

L'Evêque eſt ſupérieur au Prêtre, & le Prêtre l'eſt au Diacre. La Rubrique Anglicane nous aprend que la véritable fonction de celui qui eſt fait Diacre c'eſt de pourvoir aux beſoins des pauvres, d'être l'aſſiſtant du Prêtre (ou Miniſtre) à la Cene, de benir ceux qui ſe deſtinent au mariage, de baptizer, de faire

(*a*) Il y a dans la céremonie du couronnement quelques autres pratiques qui ſemblent tenir les unes de la Religion, les autres de la Superſtition. 1. L'épée ſans pointe, emblême de la clémence. 2. L'Ampoule, d'où l'on tire l'huile qui ſert à oindre le nouveau Roi. 3. Le Baton de S. Edouard porté en céremonie par un des Pairs au couronnement. 4. La Couronne de S. Edouard portée par le grand Sénechal. 5. La Patene, le Calice pour la communion du Roi, & la Bible portées par des Evêques. 6. Les prieres pour le Roi & ſes offrandes. 7. Les Regalia, ou marques de la Royauté poſées ſur l'Autel, devant lequel le Roi ſe met à genoux pour faire ſa priere. 8. L'épée du Roi offerte à l'Autel & rachetée.

(*b*) *Princeps novas leges condere poteſt circa ceremonias & ritus, cum conſilio, in ea parte, vel Commiſſariorum in cauſis Eccleſiaſticis, vel Metropolitani*, &c.

(*c*) *Synodus provincialis, vel nationalis convocari non debet abſque principis reſcripto ad Metropolitanos directo.*

(*d*) *Nihil habet vim legis, priusquam Regius aſſenſus fuerit adhibitus iis quæ Synodus decernenda cenſuerit*, &c.

(*e*) Il ſemble que le Parlement ait donne cette autorité au Roi. „ Our ſaid Soverain Lord, his heirs „ and Succeſſors, Kings of this Realm ſhall have full power and authority from time to time to viſit, „ repreſs, reform &c. all ſuch errors, hereſies, abuſes &c". Extrait du ſtatut qui déclara en 1535. Henri VIII. Chef de l'Egliſe. Cela veut dire en peu de mots, que Henri VIII. avec ſes Succeſſeurs ont le privilege de réformer la doctrine, *reform, order, and correct. . . . errors*, comme celui de les reprimer (*reſtrain and amend.*)

re enterrer, & enfin de prêcher, de lire au peuple la S. Ecriture & des Homilies. L'Ordination de ces Diacres consiste en une exhortation qui leur est faite, après laquelle un Archidiacre, ou celui qui tient sa place, les présente à l'Evêque, & l'Evêque, après avoir demandé à l'Archidiacre s'il les a examinés & trouvés dignes du Diaconat, s'adresse au peuple, tant pour savoir s'il n'y a aucun empêchement à leur élection, que pour les recommander aux prieres des fidelles. Après ces prieres & quelques Litanies, on lit aux Diacres dans le Ch. III. de la premiere Epître à Timothée, depuis le 8. vers. jusqu'à la fin du Chapitre, ou dans les Actes des Apôtres au Chapitre VI. du vers. 2. jusqu'au 8. L'Evêque reçoit des Ordinans le serment de *Suprematie*, & leur fait la question suivante entre plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter; „ s'ils ont en eux la (*a*) *vo-* „ *cation interieure du S. Esprit* au Diaconat". A une telle question la réponse est toute prête, & il est sans exemple qu'un Ordinant ait répondu *non*, parce que le parti est toujours pris, & que le S. Esprit est toujours d'accord avec les vues & les désirs de l'Ordinant. Ensuite l'Evêque, en mettant le N. Testament entre les mains de ces Diacres, leur donne le pouvoir de lire & de précher la parolle de Dieu au peuple. Il se communie & les communie tous aussi. La céremonie finit par une priere convenable & par la bénediction.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans l'Ordination des Prêtres. Disons premierement qu'ils participent des Ministres Calvinistes & Protestans, & des Prêtres Catholiques. Ils n'offrent point de sacrifice au sens de l'Eglise Romaine, mais, nous dit-on, (*b*) ils sont les Ministres de l'Evangile, & comme tels ils sont pourtant sacrificateurs; ils offrent des sacrifices de prieres, de louanges, d'Actions de graces, &c. Si donc par un Prêtre qui offre des sacrifices de louanges, &c. on devoit entendre un sacrificateur, le Prêtre Anglican ne seroit pas seul sacrificateur: le Ministre Calviniste le seroit aussi. Mais ces sacrifices, ajoute l'Evêque dont je cite les parolles, ne sont que metaphoriques & spirituels. Il y a un autre sacrifice *non sanglant*, que le Prêtre Anglican offre en memoire de la mort du Sauveur: & c'est ce sacrifice qui donne le nom de Prêtre à ce Ministre de l'Evangile qui administre les Sacremens & préche la parolle de Dieu, &c. chez les Anglicans. La Rubrique nous parle des choses qui précedent l'Ordination, comme les témoignages, les certificats, la naissance, la condition, l'étude, l'éducation. Sur tous ces articles, qui sont l'essence de l'examen, mais ne sont pas de mon sujet, il y auroit bien des choses à dire: non qu'il ne faille croire charitablement que l'on fait les derniers efforts pour parvenir à des examens sûrs & exacts: mais tous les hommes sont & trompeurs, & trompés, les vues se trouvent fausses, les cabales & les intrigues se mêlent aux examens & aux témoignages. De la part des Ordinans on se relâche, dans la suite on ne fait plus son devoir que comme un métier. Enfin l'énumeration des cas non prévus, & de ceux que les situations font naître, que differentes circonstances aménent, est fort inutile ici. Un (*c*) Auteur tout spirituel trouve les mœurs du Clergé Anglican beaucoup plus reglées, que celles des Ecclésiastiques François. Une des raisons qu'il en donne, c'est que les Anglicans sont élevés dans l'Université d'Oxford, & dans celle de Cambridge, loin de la corruption de la Capitale. La galanterie n'est pas leur vice. „ Les „ Prêtres sont presque tous mariés; la mauvaise grace contractée dans l'Uni-
„ versi-

(*a*) *Num credat se interno Spiritus Sancti instinctu vocatum esse ad istud munus suscipiendum.*
(*b*) *Sparrow*, ubi sup. p. 251. Ed. de 1722.
(*c*) *Voltaire* Lettres Philos. Lettre V.

„ verſité, & le peu de commerce qu'on a *en Angleterre* avec les femmes ſont „ que d'ordinaire (*a*) *on* eſt forcé de ſe contenter de la ſienne. . . . . . Les „ Eccléſiaſtiques ſont preſque tous reſervés & preſque tous Pedans. . . . . ". Cela eſt ſuivi d'un petit détail dans lequel l'Auteur peint joliment nos *petits Maitres d'Egliſe*, & ſupoſe pour concluſion, que ces Anglicans remercient *Dieu d'être Proteſtans.* Je répons à notre Compatriote, qu'il faut faire d'Eccléſiaſtique à Eccléſiaſtique une compenſation de vices. Le François eſt tout leger, tout badin, tout amuſant dans les ſiens, il s'y prête des excés, & ſon imagination, qui s'en joue ingenieuſement, les ſait groſſir agréablement aux autres. L'Anglois eſt plus circonſpect & plus myſterieux dans les plaiſirs d'un certain ordre. Il ne s'y repait ni de badinage, ni de legéreté, ni d'idées, & ne perd pas le tems à des *fleurettes Françoiſes.* A des corps bien nourris, vigoureux, impetueux dans leurs déſirs, il faut du corps & de la matiere. Ils vont au ſolide, & pour le trouver *ils creuſent les plaiſirs* comme les ſciences : mais c'eſt-là ce que nous appellons nous autres François, ſe *divertir triſtement.* Avec ce caractére on peut avoir des Maitreſſes d'un certain gout, uo d'une certaine valeur, & être galant d'une autre façon que notre Clergé n'aime de l'être. Sur l'article du vin, l'Auteur des Lettres dit; les Prêtres vont quelquefois au cabaret: (il pouvoit dire, qu'ils y vont très frequemment & avec ſi peu de retenue & de bienſéance, que cela offenſe les étrangers) l'uſage le leur permet, & s'ils s'enivrent, c'eſt ſerieuſement & dans une eſpéce de meditation. Rien n'eſt plus vrai, ni plus marqué que cet air de recueillement & d'application des Eccléſiaſtiques Anglois dans les (*b*) *tavernes*, & l'on ne ſauroit dire lequel eſt le plus digne d'être conſideré avec attention de ceux qui ne ſont pas accoutumés à ces maniere; du ſerieux des débauches, ou de la conſtance avec laquelle les Anglois ſavent les repéter. Les *Cafés* ſont auſſi des lieux de diſſipation & d'amuſement pour les Eccléſiaſtiques Anglicans. S'ils ne craignent pas de ſe montrer dans les *tavernes* avec l'habillement de leur *Rit*, ils craignent encore moins de ſe préſenter dans les *Cafés*, & d'y raiſonner en détail ſur les intérêts de tout l'Univers, depuis ceux de la Divinité juſqu'à ceux du moindre *Laïque de leur paroiſſe :* & comme dans ces *Cafés*, de même que dans les *tavernes*, l'uſage eſt de recevoir & de ſouffrir également tout le monde pour ſon argent, un Prêtre Anglican n'y eſt ni plus reſpectable ni plus reſpecté qu'un autre homme. Au reſte cette digreſſion ne doit point trop prévenir contre les Eccléſiaſtiques d'Angleterre, & pour donner un caractére géneral,il ne faut pas s'imaginer que tout le Clergé ſoit mépriſable. Perſonne n'ignore qu'il y a parmi les Eccléſiaſtiques Anglois quantité d'excellens hommes & du côté du ſavoir & du côté de la vertu. Même les uſages que je viens de rapporter, quelque contraires qu'ils paroiſſent aux bienſéances, n'étouſent pas abſolument le mérite. Quand toute une nation veut bien les autoriſer en quelque façon, par ſon indulgence & qu'elle ne ſe plaint pas d'en être offenſée, il me ſemble que cela les ſauve un peu du ridicule. Revenons à l'Ordination de ces Prêtres. Elle conſiſte en trois choſes, les prieres, l'exhortation & l'impoſition des mains. Par les conſtitutions de l'année 1603. l'Ordination des Prêtres & des Diacres ſe doit (*c*) faire les Dimanches qui ſuivent les Quatre tems au tems du ſervice dans l'Egliſe Cathedrale, ou dans une paroiſſiale du lieu où l'Evêque fait ſa réſidence,

(*a*) Un *Evêque*, dit l'Auteur. Par *on* j'y renferme le *Prêtre*, *le Diacre* & toute la Hierarchie.

(*b*) C'eſt le nom que l'on donne en Angleterre aux cabarets.

(*c*) *In Diebus Dominicis immediatè ſequentibus jejunia quatuor temporum. . . . . . in Eccleſia Cathedrali aut parochiali*, &c.

ce, en présence de l'Archidiacre, du Doyen, de deux Prebendaires, ou tout au moins de quatre personnes graves qui ayent été reçues Maitres és arts & reconnues pour Predicateurs legitimes: mais ils ne sont que les témoins de l'Ordination. Elle n'apartient qu'à l'Evêque, & ils n'y participent que par leurs prieres & par l'imposition des mains. En un mot l'Evêque seul est en droit de dire à des Ordinans, *Recevés le Saint Esprit.* La difference qu'on met aussi en Angleterre, comme chez les C. R. entre l'imposition des mains de l'Evêque & celle des témoins ou assistans, c'est que l'une marque la puissance d'ordonner & l'autre l'aprobation seulement, ou la *confraternité*, s'il est permis de parler ainsi. Quoique pour être Prêtre il faille passer par le Diaconat, il arrive cependant qu'un Ordinant reçoit les deux Ordres en un même jour L'examen fait & l'exhortation ensuite, laquelle précede immédiatement la Cene, on lit l'Epître Ch. XX. des *Actes* du vers. 17. au 36. & si dans le même jour l'Ordinant reçoit le Diaconat & la Pretrise, on ajoute le Ch. III. de la premiere Epître à Timothée: après quoi on lit au dernier Chapitre de S. Matthieu depuis le vers. 18. jusqu'à la fin ou dans S. Jean au Ch. XX. depuis le vers. 19. au 24. On chante ou lit ensuite le *Veni Creator.* Je laisse le reste de l'Ordination, qui ne differe presque pas de celle du Diacre. Après l'invitation faite à l'assemblée des fidelles, de contribuer par ses prieres mentales au mérite & au succés de l'Ordination; invitation que suit un silence de quelques (*a*) momens, l'Evêque prie tout haut & fait immédiatement après l'imposition des mains avec les Prêtres assistans. Les Ordinans sont à genoux. L'Evêque, en leur imposant les mains, employe cette formule, qui est fort exposée à la censure (*b*) des *Puritains:* „ Recevés le S. Esprit. Les péchés seront remis (ou pardonnés) à tous „ ceux à qui vous les remettrés, &c. Soyés fidelles dispensateurs de la parol- „ le de Dieu & des Sacremens, &c". La tradition de la Bible suit la formule.

Venons à l'Ordination des Archevêques & des Evêques. Me conviendroit-il de faire remarquer ici leurs devoirs? L'Evêque est après J. C. selon l'idée des Anglicans (*c*), le premier Pasteur de l'Eglise, & les Ministres inférieurs sont ses Curés. En son absence le Prêtre bénit les fidelles: mais quand l'Evêque assiste au service divin, il lui apartient de prononcer la bénediction. Car, nous dit-on, puisque selon l'Apôtre Ch. VII. vers. 7. de l'*Epitre aux Hebreux*, le moindre est bénit par le plus grand, conviendroit il à un Evêque d'être bénit par son Curé? Non sans doute. Celui-ci doit l'être par son Evêque, & voilà qui est dans l'ordre. Ce passage est un de ces endroits favoris que les Ministres de l'Eglise Chrétienne conservent pieusément dans leur mémoire: & qui sait si parmi eux on n'en trouveroit pas un grand nombre que l'inspiration, ou la divinité de l'Ancien & du Nouveau Testament ne frape que par de tels endroits? Au reste la bénediction de l'Evêque est fort estimée des Anglicans: rien n'est plus ordinaire que de la lui demander, & même à genoux. En cela les Anglicans, qui prétendent être scrupuleux imitateurs des rits de l'Eglise primitive, se trouvent avoir conservé une partie (*d*) de l'ancien usage.

On

(*a*) Pour donner le tems aux fidelles de faire leurs prieres mentales.

(*b*) „ Qua autoritate dicit (Episcopus) Accipito Spiritum Sanctum, eadem etiam potest imitari Chri- „ stum imperantem mari turbido, ut fit tranquillum, &c. Si verba, etiam signum externum insufflationis „ imitari potest, &c". Voy. *Calderwood* Altare Damasc. Cap. X. p. 432. & suiv. Edit. Lugd. Bat. 1708.

(*c*) *Sparrow*, ubi sup. p. 56.

(*d*) Dans les premiers Siécles du Christianisme ou n'osoit pas même sortir de l'Eglise, sans avoir entendu

On ſait aſſez, & je l'ai dit & rédit ci-devant, que la Hierarchie Anglicane eſt de *Droit Royal*, & non pas de Droit Divin: mais ſelon les idées Epiſcopales cela n'eſt pas vrai à la lettre, c'eſt-à dire en ce qui concerne la Religion, quoi que cela le ſoit pour la *tradition* de l'autorité qu'ils ont dans l'Egliſe. Selon l'Auteur des (*a*) Lettres Philoſophiques „ c'eſt un grand ſujet de mortification pour „ eux, d'être obligés d'avouer qu'ils tiennent tout d'une miſerable Loi faite par „ de prophanes Laïques". Loi au reſte (*b*) qui fait pourtant des Citoyens du Clergé, *au lieu que cette idée de Droit Divin ne ſerviroit qu'à faire des tyrans en Camail & en Rochet*. Quoi qu'il en ſoit, il y a deux Archevêques & vingt-quatre Evêques en Angleterre. Ils tiennent le rang de Barons, ils ont la préſeance ſur eux, (*c*) & l'Evêque de Londres étant le premier des Evêques, il eſt auſſi le premier Baron du Royaume. Ils ſont tous Pairs: en cette qualité ils ont tous ſéance au Parlement, excepté l'Evêque de l'Iſle de *Man*, qui releve d'un Seigneur particulier. „ Le Droit Canon, ajoute l'Auteur que je cite, ne per- „ met pas que les Evêques opinent & donnent leurs ſuffrages dans la Chambre „ Haute, lorſqu'il s'agit de comdamner un Criminel, quand il y va de la vie „ ou de la mutilation de quelque membre, *parce que l'Egliſe n'aime pas le* „ *ſang*". L'Auteur, après avoir fait ſes réflexions ſur cette maxime, allegue une exception que l'on peut voir dans ſon livre. Ces Prélats ſont honorés du titre de *votre Clémence* (*Grace* en Anglois) titre que l'on donne auſſi aux Ducs comme aux Prélats. Il n'eſt pas moins ordinaire de les qualifier *Reverens Peres en Dieu*, & pour preuve il ne faut qu'ouvrir un livre à l'Epître dédicatoire. Les Presbyteriens d'Ecoſſe attaquent leur faſte, & leur vanité, leur (*d*) table, leur délicateſſe, leurs meubles & leurs Palais. Ils voudroient que tout fut encore aujourd'hui dans la ſimplicité des Apôtres (*e*). Ils prétendent auſſi qu'il n'y a aucune différence entre l'Epiſcopat des Anglicans & celui des Catholiques: même police, & même adminiſtration, mêmes conſiſtoires, mêmes cauſes, mêmes tribunaux, mêmes Officiers Eccléſiaſtiques, &c. Ce détail eſt *aſſaiſonné* de quelques charitables invectives.

Voyons maintenant la conſécration, tant des Evêques ques des Archevêques. Après la lecture du troiſiéme Chapitre de la premiere Epître à Timothée, depuis le premier verſet juſqu'au huitiéme, & de quelques verſets du Chap. X. ou XXI. de l'Evangile de S. Jean, avec la recitation du ſymbole, l'Evêque élû eſt préſenté par deux autres Evêques à l'Archevêque de la Province, ou à quelque autre qui tienne ſa place, en lui adreſſant ces paroles. „ Très „ Ré-

tendu la bénediction de l'Evêque ou du Prêtre. On la recevoit à genoux, & le Diacre préparoit à la bénediction par cette formule, *baiſſés vous*, (ou *mettés vous à genoux) pour la benediction*.

(*a*) Ubi ſup.

(*b*) Ce ſont les parolles d'un Seigneur Anglois que M. de V. . . deſigne par le Lord B.

(*c*) Ceci eſt tiré des *Memoires & obſervations faites par un Voyageur en Angleterre*, impr. à la Haye en 1698.

(*d*) Elle n'eſt qu'un diminutif de ce qu'on lit dans l'Hiſtoire d'Angleterre, d'un *Nevill* Archevêque d'York, qui le jour de ſa conſecration fit ſervir à diner pour huit ou dix mille perſonnes, & d'un Abbé de Cantorbery, qui en régala cinq mille le jour de ſon inſtallation. Le Maitre n'avoit garde d'en faire autant: mais auſſi quelle difference entre les ſerviteurs & leur Maître!

(*e*) *Calderwood*, ubi ſup. Chap. V. Les Apôtres, dit gravement un Auteur Italien, ne gouvernoient qu'une petite barque de pécheurs, & l'Egliſe de J. C. n'étoit alors qu'une chaumiere. Mais les ſucceſſeurs de ces pécheurs étoient trop fidelles ſerviteurs de Dieu pour reſter dans un état ſi mépriſable. Il leur fut permis de *piller les Egyptiens* & d'orner *le nouveau Sanctuaire* de leurs dépouilles. Ils traverſérent la Mer Rouge & les déſerts, c'eſt-à-dire les perſécutions & les tentations, pour arriver à Canaan qu'ils conquirent par le glaive, non par le glaive materiel, mais par cet autre, qui eſt tout ſpirituel. Il faut avouer que voilà d'excellens types de la grandeur, & de la domination des Miniſtres de l'Egliſe.

„ Réverend Pere en J. C. nous vous présentons cet homme pieux, & savant „ pour être consacré Evêque". Alors l'Archevêque fait produire & reciter publiquement l'ordre du Roi pour la consécration, lui fait faire le serment de suprematie, & celui d'obéissance à son Metropolitain: mais on n'exige pas ce dernier, si c'est un Archevêque qu'on doit consacrer. Le Consécrateur, après avoir exhorté les assistans à implorer le secours du Ciel adresse ces paroles à l'élû. „ Mon frere, il est écrit dans l'Evangile de S. Luc, que J. C. notre Sau- „ veur avoit passé toute la nuit dans la priere, avant qu'il fit choix de ses A- „ pôtres, pour les envoyer dans le monde. Il est encore écrit dans les Actes „ des Apôtres, que les disciples . . . . . avoient employé le jeune & la „ priere avant que d'imposer les mains à Paul & Barnabé & les destiner aux „ fonctions du sacré ministére. Ainsi nous, à l'exemple de J. C. & de ses A- „ pôtres, nous employerons la priere, &c". On chante ensuite les Litanies, & après les paroles qui commencent en Latin par ces mots. *Ut Episcopos, Pastores & Ministros Ecclesiæ*, &c. on ajoute, „ nous vous prions, Seigneur, que vous „ daigniés repandre sur notre frere élû Evêque votre grace & votre bénedic- „ tion, & qu'ainsi il puisse dignement remplir la charge à laquelle il est appel- „ lé pour l'édificatiou de l'Eglise, &c". Le peuple répond, *Exaucés nous, Seigneur*, &c. Ces Litanies se terminent par une oraison, après laquelle l'Archevêque assis dans un fauteuil fait les demandes à l'élû en ces termes. „ Mon „ frere, puisque l'Ecriture Sainte & les anciens Canons nous avertissent de ne „ point imposer témerairement les mains à personne, ni d'admettre trop „ promtement au gouvernement de l'Eglise de J. C. qu'il a acquise par l'effu- „ sion de son sang; pour cette raison avant que de vous recevoir au sacré Mi- „ nistére. . . . . il est juste de vous faire quelques demandes. . . . . . ". Ces demandes sont suivies de (*a*) l'hymne du S. Esprit qu'on chante & qu'on termine par une longue oraison, que dit l'Archevêque, qui ensuite pose les mains sur la tête de l'Evêque élû, tous les autres Evêques présens faisant la même chose; & le Consécrateur lui dit, „ Recevés le S. Esprit & souvenés vous „ de ressusciter en vous la graçe de Dieu, qui vous a été donnée par l'imposi- „ tion des mains, &c". L'Archevêque, en prononçant ces paroles, & ayant une main sur la tête de l'élû, lui présente de l'autre une Bible en lui disant, „ soyés attentif à la lecture, à l'exhortation & à la doctrine qui sont contenues „ dans ce livre, &c. Ne vous conduisés pas en loup, mais en Pasteur envers „ les brebis de J. C. . . . . soutenés les foibles. . . . . . soyés rempli de „ misericorde. . . . . . exercés vous dans la discipline. . . . . . ". Ensuite l'Archevêque communie, aussi bien que celui qu'on vient de consacrer & tous les Evêques assistans. La céremonie finit par une oraison en forme de Collecte, où l'on demande à Dieu qu'il répande sa bénediction sur le nouveau Prélat, &c.

Il est bon de remarquer ici quelques changemens dans ces Ordinations, par le Rituel publié du tems de Charles II. Cette matiere paroîtra séche à quelques lecteurs; mais elle est absolument nécessaire dans un Ouvrage tel que celui-ci. 1. En ce qui concerne l'Ordination des Prêtres, on a fait quelque changement à l'ordre des prieres. Auparavant la céremonie commençoit par la lecture de l'Epître & de l'Evangile & continuoit ensuite par le *Veni Creator*; après quoi se faisoit la présentation des Ordinans par l'Archidiacre avec la notification que l'E-

(*a*) *Veni. Creator.*

l'Evêque en doit faire au peuple, & la Collecte. Dans le Rituel reformé ſous Charles II. l'on commence par la préſentation des Ordinans : ſuit la notification que l'Evêque en fait au peuple, après quoi ſe lit la Collecte, enſuite l'Epître & l'Evangile differentes de celles qui ſont dans l'ancien Rituel. 2. Dans l'un & dans l'autre Rituel on trouve les mêmes exhortations & les mêmes interrogations : après cela dans le nouveau on trouve le *Veni Creator*, qui dans l'ancien ſe chante après l'Evangile. Enſuite vient l'Oraiſon, qui tient lieu de la Préface du Pontifical Romain, & qui eſt ſuivie de l'Impoſition des mains, avec une formule, qui a été reformée dans le nouveau Rituel. L'ancien porte „ Recevés „ le Saint Eſprit. Les péchés ſeront remis (ou pardonnés) à ceux (*a*) à qui vous „ les remettrés & ils ſeront liés, (c'eſt-à-dire retenus ou imputés) à ceux à qui „ vous les liéres. Soyés donc le fidelle diſpenſateur de la parole de Dieu, &c". Dans le nouveau Rituel on a ainſi reformé cette formule. „ (*b*) Recevés le „ Saint Eſprit pour (remplir) dans l'Egliſe de Dieu la charge & l'œuvre de la „ Prêtriſe, laquelle vous eſt commiſe par l'impoſition de nos mains. Les péchés „ de ceux à qui vous les remettés ſont remis, & à ceux à qui vous les retenés „ ils ſont retenus. Soyés fidelle diſpenſateur, &c". 3. Dans les premieres éditions du Rituel d'Edouard, il eſt marqué, après qu'on a remis entre les mains des Ordinans le livre des Evangiles, qu'on chantera le ſymbole, ſans déterminer lequel : mais dans celui qui a été reformé par Charles ſecond il eſt marqué que ce ſera (*c*) le ſymbole de Nicée. Enſuite on trouve une Collecte, par laquelle ſe termine cette Ordination dans les premieres Editions d'Edouard. Dans celui qui a été reformé ſous Charles II. cette Collecte ſe trouve ſuivie d'une autre Oraiſon & d'une Bénediction.

On a fait moins de changemens à l'Ordination des Evêques. Les voici. D'abord on commence l'Office par une Collecte qui ne ſe trouve point dans les premieres Editions du Rituel d'Edouard 2. Après la lecture de l'Evangile le Rituel de Charles II. marque qu'on chantera le ſymbole de Nicée ; au lieu que dans celui d'Edouard le ſymbole n'eſt point déterminé. Il eſt marqué auſſi dans ce Rituel de Charles II. qu'on fera une prédication, & qu'enſuite l'élû vêtu d'un Rochet ſera préſenté à l'Archevêque, au lieu que dans le premier Rituel, il n'eſt parlé ni de prédication ni de Rochet. 3. Dans les interrogations faites à l'Evêque élû on en a ajouté une qui ne ſe faiſoit pas anciennement. La voici traduite au moins en ſubſtance : (*d*) *ſerés vous fidelle dans les Ordinations & les Impoſitions des mains que vous féres ?* On a auſſi changé preſqu'entiérement dans le Rituel de Charles II. (*e*) la formule qui eſt jointe à l'impoſition des mains. 4. L'ancien Rituel ne dit point quelle doit être la poſture de l'Evêque ſur qui on doit proférer cette formule, au lieu que le nouveau marque qu'il doit être à ge-

(*a*) *Accipito Spiritum Sanctum. Cujus remiſeris peccata erunt ei remiſſa, & cujus ligaveris peccata erunt ei ligata. Tu verò fidelem age diſpenſatorem verbi Dei & Sacramentorum*, &c.

(*b*) *Accipe Spiritum Sanctum ad officium & opus Presbyterii in Eccleſia Dei, quod tibi committitur per impoſitionem manuum noſtrarum. Quorum remittis peccata remittuntur & quorum retines peccata retinentur. Et eſto fidelis verbi Dei & ſanctorum ejus Sacramentorum diſpenſator*, &c.

(*c*) *His peractis ſymbolum Nicænum cantabitur, aut recitabitur.*

(*d*) *Num fidelis eris in ordinandis & mittendis aliis, iisque manus imponendo ?*

(*e*) Le Rituel d'Edouard dit : *Accipe Spiritum Sanctum & excitare memineris gratiam Dei quæ in te eſt, per manuum impoſitionem. Dedit enim nobis Deus Spiritum non timoris, ſed poteſtatis, charitatis & ſobrietatis.* Celui de Charles II. *Accipe Spiritum Sanctum ad officium & opus Epiſcopi in Eccleſia Dei, quod jam tibi*, &c. *Ac memento ut exſuſcites gratiam Dei quæ data eſt tibi per hanc manuum noſtrarum impoſitionem. Non enim dedit nobis Deus Spiritum timoris, ſed virtutem & ſobrietatem.*

à genoux. Enfin la priere & la bénediction ajoutées à l'Ordination des Prêtres à la Collecte qui terminoit la céremonie ſelon le Rituel d'Edouard, ont été ajoutées après une pareille Collecte dans la céremonie de l'Ordination des Evêques.

Les Presbyteriens ſe moquent de ces céremonies, qui mettent de la difference entre le Prêtre & l'Evêque: elles ſont (*a*) l'objet de leur mépris. L'Ordination, diſent-ils, de l'un & de l'autre eſt la même. C'eſt la conſécration ſeulement qui diſtingue l'Evêque du Prêtre: & cette conſécration donne t'elle *d'autres Clefs* à l'Evêque? Non: mais il reçoit une dignité très faſtueuſe aujourd'hui, très ſimple dans la primitive Egliſe, & à laquelle on étoit élû très ſimplement. L'Evêque étoit alors, par raport aux autres Prêtres, ce que l'Archidiacre eſt aux autres Diacres. Laiſſons ces débats, & voyons quelques droits particuliers que la Rubrique attribue à l'Epiſcopat en ce qui concerne l'Egliſe. Les Evêques ont celui d'ordonner les Diacres & les Miniſtres (ou Prêtres) ſelon (*b*) l'*Ordinal*; de (*c*) dédier les Egliſes nouvellement bâties, de conſacrer les Cimetieres & de confirmer les enfans. Nous parlerons de la confirmation dans la ſuite. Remarquons ſeulement touchant les Egliſes, que les Anglicans ont un grand reſpect pour elles, & que dans les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de Cantorbery en 1604. il eſt expreſſement défendu d'y tenir aucune (*d*) *Cour ſéculiere*, ni aucune autre aſſemblée prophane. Ils évitent auſſi d'entrer dans une Cathedrale en portant quelque choſe, & prennent ainſi, au dire (*e*) des Presbyteriens, le paſſage de S. Marc Ch. XI. v. 16. à la lettre. Ils obſervent d'ôter le chapeau en entrant dans une Egliſe, & même beaucoup d'Anglicans font une demi-genuflexion en paſſant devant l'Autel: tous le ſaluent au moins. Ce dernier uſage déplait encore plus aux Presbyteriens que les autres, quoi qu'ils ſemblent croire charitablement, que le reſpect rendu à l'Autel eſt relatif à la Communion: mais ce que l'on doit croire avec eux & qui n'eſt pas ſans raiſon, c'eſt que la dédicace & la conſécration des Egliſes, en autoriſant ces petites obſervances, ont augmenté les privileges du Clergé, fait naître les immunités, (*f*) rétabli le droit d'aſyle, ce droit ſi dommageable à la Societé civile en quelques Pays Chrétiens, & ſurtout en Portugal, où il eſt porté à l'excés. La conſécration des Cimetieres ne paroît pas moins abſurde aux Presbyteriens. Les ſepulchres, diſent-ils, ſont par eux mêmes des lieux ſacrés & religieux. Telle étoit en effet l'idée qu'en a eue tout le Paganiſme, & il n'eſt pas néceſſaire de prouver ici par des citations une choſe qui ſe lit à l'ouverture du premier Auteur Grec ou Romain. Tout ce que je dois remarquer ici eſt, que l'uſage de bâtir des Cimetieres autour, ou près des Egliſes, étoit très bien établi chez les Payens, & que Lycurgue avoit ordonné long-tems avant les Chrétiens d'enterrer les morts dans les villes & aux environs des Egliſes. Tout ce que les Chrétiens ont fait de plus a été de juſtifier cet uſage par un principe de Religion; & c'eſt par-là qu'on en a juſtifié pluſieurs autres que les Payens avoient pratiqués avant nous. Il eſt inutile que je parle ici du pouvoir de cenſurer, d'interdire des fonc-

(*a*) Ils les appellent par dériſion, *Ludicra Sacramentalia.*

(*b*) C'eſt ainſi qu'on appelle ce livre des Ordinations.

(*c*) L'Evêque devroit poſer la premiere pierre aux fondemens d'une nouvelle Egliſe, & s'il ne le fait pas lui-même, il en donne la commiſſion à quelqu'un de ſes ſubdelegués. Voilà à quoi revient une citation que je trouve dans *Calderwood*, ubi ſup. Ch. V. p. 248.

(*d*) *Curias ſeculares*, *lects* ou *Court lects.* Cours ou aſſemblées qui ſe tiennent pour réparation d'injures, &c. *Calderwood* ubi ſup. p. 250.

(*e*) Idem Ibidem.

(*f*) Je dis rétabli, parce qu'il eſt originaire du Paganiſme.

fonctions eccléſiaſtiques, de degrader, de dépoſer, d'*Anatematiſer*, d'excommunier; ni de celui d'exiger & de lever les dixmes, de donner licence & aprobation d'enſeigner, &c. ni du droit de conférer (*a*) les Bénefices, ni de pluſieurs autres prérogatives, qui ſont uniquement du reſſort du *Droit Eccléſiaſtique.*

A l'occaſion des Evêques, voici une remarque peu commune, que je prends de la préface publiée par M. *des Maizeaux* à la tête des *Melanges curieux des piéces attribuées* à Saint Evremond. Edit. de 1726. Cette remarque eſt faite au ſujet de M. *Collier*, que le P. de *Courbeville* avoit qualifié *Evêque Anglican.* „ Meſſieurs les non-jureurs dit M. des Maizeaux, ayant trouvé à propos de „ ſe ſouſtraire à l'Egliſe Anglicane depuis la Révolution, & de faire Secte à „ part, ont voulu avoir leurs Archevêques, leurs Evêques de Cantorbery, de „ Londres, &c. Les Catholiques Romains ont auſſi les leurs : de ſorte que nous „ avons en Angleterre deux ſortes d'Evêques héterodoxes, ou, pour parler „ plus civilement, d'Evêques *in partibus*, qui y exercent leurs fonctions...... „ L'Etat les tolere. . . . tout ennemis de l'Etat qu'ils ſont, &c.

Les Evêques Anglicans ont leurs Vicaires & leurs Officiaux. Il y a dans chaque Diocéſe un Official, mais cet Officier Eccléſiaſtique eſt plus connu des Anglicans ſous le nom de Chancelier. Outre celui-ci, qui eſt le vrai & principal Official, il y a certains *Commiſſaires* que l'on confond (*b*) ſous le même nom, auſſi bien que les Archidiacres, qui autrefois n'étoient que les premiers entre les Diacres. Aujourd'hui ils ſont chez les Anglicans au deſſus des Prêtres. Les Evêques, dit un Presbyterien, (*c*) ſont traités de *Reverens*, les Archevêques de *Re-*

(*a*) Pour obtenir un Bénefice, il faut premierement, nous dit-on, ſe procurer legitimement une *Preſentation* du véritable Patron de l'Egliſe, ſans avoir fait aucun accord avec lui ni directement ni indirectement, pour quelque ſomme d'argent que ce ſoit, ni par préſent, ou autre moyen.

On appelle *Patrons d'Egliſes* ceux qui en ſont les fondateurs, ou qui ont obtenu pour eux & pour leurs héritiers le *Droit* de *Patronat*, c'eſt-à-dire le droit de préſenter à l'Evêque du Diocéſe, lorſque l'Egliſe eſt vacante, une perſonne propre à la ſervir.

La *Preſentation* étant faite dans les formes, ſignée & ſcellée par le Patron de l'Egliſe, le Poſtulant doit la porter à l'Evêque du Diocéſe où eſt l'Egliſe, ou à ſon Vicaire géneral, avec le Certificat qu'il a obtenu, avant que de prendre les Ordres : & il doit le produire, s'il le faut.

Enſuite il eſt examiné par l'Evêque, ou par ſon Chapelain. S'il eſt trouvé capable, il faut qu'il déclare en termes formels, qu'*il ſe conformera à l'Egliſe Anglicane établie par les Loix.* Il ſignera cette déclaration, & en tirera un *Certificat* de l'Evêque, ou de ſon Subſtitut.

Prêt à recevoir ſon Bénefice, il prêtera le ſerment ſolemnel contre la *Simonie*, qui conſiſte à déclarer, qu'il n'a aucune connoiſſance, *ni directe ni indirecte d'aucun accord fait avec le Patron du Bénefice; & que s'il s'eſt fait à ſon inſceu aucun Contract Simoniaque en ſa faveur, il y renonce abſolument.* Le ſerment étant prêté, l'Evêque, ou ſon Subſtitut, lui donne l'Inveſtiture en ces mots; *Inſtituo te Rectorem Eccleſiæ Parochialis de. . . . . . & habeto curam animarum, accipe curam tuam & meam.* L'Evêque envoye ſon *Mandat* ſcellé du Sceau Epiſcopal, & l'Archidiacre du lieu, pour mettre le Poſtulant en poſſeſſion du Bénefice: & cela ſe fait par l'Archidiacre en perſonne, ou par celui qu'il ſubſtitue à ſa place, en lui mettant entre les mains la *corde pour ſonner la Cloche.* On le laiſſe tout ſeul dans l'Egliſe: il ſonne, & par là il prend poſſeſſion de ſon Bénefice. C'eſt ce qu'en Anglois on appelle *Induction.*

Pendant deux mois il doit lire publiquement dans l'Egliſe & le Dimanche les 39. Articles contenant la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane, & déclarer tout haut qu'il conſent ſincerement & de bonne foi à tous ces Articles. Dans le même eſpace de tems il eſt obligé auſſi de lire tout le ſervice de l'Egliſe ordonné pour ce jour-là, tant avant qu'après midi. Enfin il doit donner ſon conſentement formel à toutes les choſes contenues & preſcrites dans le livre *des prieres communes*, & à l'adminiſtration des Sacremens, &c. ſuivant l'uſage de l'Egliſe Anglicane.

Il doit lire publiquement auſſi le Dimanche, le *Certificat* de ſa ſouſcription aux Déclarations dont j'ai parlé.

(*b*) *Officiales foranei.*

(*c*) Citation priſe de *Cartwright* dans *Calderwood*, ubi ſup. Ch. VI. p. 341. „Dedignantur (Archi- „ diaconi) paſtores probatiſſimos Eccleſiæ agnoſcere ſibi æquales. Archiepiſcopi Reverendiſſimi, Epiſ- „ copi Reverendi, Archidiaconi venerabilis elogio cohoneſtantur. Presbyterorum turba nullo ornatur ho- „ noris cognomento.

P 2

Reverendissimes, les Archidiacres de *venerables* : pour les pauvres Prêtres, on les confond dans la foule. Une des fonctions de l'Archidiacre consiste à faire par procuration & au défaut de l'Evêque ou du Vicaire, la visite du Diocése. Ces visites sont si détaillées (*a*), qu'il n'est pas étonnant que les Evêques ayent besoin de l'assistance de leurs Officiers. La visite de l'Archidiacre se doit faire au moins tous les trois ans. L'Archidiaconat au reste n'est pas moins blamé des Presbyteriens que les autres Dignités Ecclésiastiques. Ils (*b*) ne peuvent souffrir que deux charges, qui étoient séparées au tems des Apôtres, soient reunies dans une même personne, ni qu'en qualité de Prêtre, l'Archidiacre ait la préeminence sur les autres Prêtres : & cela leur paroît d'autant plus irregulier que cet Archidiacre n'est pas même toujours (*c*) Prêtre. A l'égard de ceux que j'ai nommés (*d*) Commissaires, ils sont des juges subdelegués aux Evêques & aux Archidiacres ; la plûpart (*e*) Laïques & seulement Docteurs en Droit. Je ne dis rien des Chanoines, des Doyens, des Lecteurs, des Enfans de Chœur. On fait ce que c'est. Je finis par quelques remarques qui concernent encore le Clergé de l'Eglise Anglicane.

Les Céremonies observées dans les Ordinations, dont j'ai donné la description, se trouvent dans le Pontifical Romain, mais les Anglicans en ont retranché quelques-unes qui leur ont paru superstitieuses ou inutiles. On peut comparer les Ordinations Anglicanes avec celles des Catholiques, telles que je les ai (*f*) decrites sur la foi des meilleurs Rituels. Le Lecteur y remarquera, que depuis la sandale jusqu'à la mitre, il n'y a pas une piéce qui ne soit extrêmement significative, & même quelques-unes renferment une demi douzaine de types ; ensorte que de quelque côté qu'on les regarde on les trouve sacrées & Religieuses, dignes du respect des Laïques, donnant de l'éclat, de la force & de la vertu à celui qui en est revêtu. De même dans le peu de céremonies que l'*Ordinal* Anglican a retenues, on y trouve aussi des types & des significations très mysterieuses. Les Anglicans croyent, comme les Catholiques, que la céremonie & la dignité du vêtement donnent de la dignité aux actes religieux : eh pourquoi, nous dit un de leurs auteurs, la Religion seroit elle privée d'un éclat qui accompagne toujours les actions solemnelles des Rois & des Juges temporels & contribue à les faire respecter ? (*g*) L'apareil qui accompagne la Religion sert pas moins à inspirer du respect pour elle : & comme ce respect doit être inséparable de la Religion, il est nécessaire qu'il y ait une distinction de rang dans l'Eglise & des vêtemens sacrés, qui marquent la distinction. Ce sont des bienséances qui entretiennent une crainte respectueuse, & l'expérience nous aprend que cette bienséance & cette crainte venant à manquer, la Religion perit avec elle. Voilà ce que nous dit un illustre

(*a*) Dans *Calderwood*, ubi sup. p. 317. Ch. V. il y a un passage remarquable sur cet article. En voici la substance. La Visite se fait 1. pour empêcher qu'il ne se commette, ni excés, ni fautes, ni négligences par les Prêtres, (ou Ministres) dans la prédication, l'instruction de la jeunesse & du peuple, la Visite des malades, &c. 2. pour examiner si les *Oeconomes* (c'est ainsi que la citation les nomme) veillent à ce que les Paroissiens solemnisent exactement le Dimanche, & que les Eglises soient bien entretenues ; s'ils (les Oeconomes) dispensent fidellement les deniers qu'ils reçoivent, s'ils veillent sur les déreglemens & les scandales. 3. au sujet des Maitres d'Ecole, pour examiner comment ils instruisent la jeunesse, &c. 4. pour empêcher le progrès des fausses doctrines, de l'impieté, du mépris de la discipline, des assemblées suspectes, &c.

(*b*) *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 342.

(*c*) On cite ces parolles des *Constitutions* de l'année 1597. *Archidiacono Presbytero existence vel non existente.*

(*d*) *Officiales foranei.*

(*e*) *Plerique Doctores juris Civilis in nullo ordine sacro constituti.*

(*f*) Cérem. des Cath. Tom. II.

(*g*) *Rationale or exposition*, &c. ubi sup. By *Sparrow*, p. 249.

lustre Evêque Anglican, dont j'indique le passage. En faut il davantage pour établir la valeur des types & des allegories dans les céremonies d'une Eglise?

Le plus essentiel de ces ornemens qui servent à distinguer l'Ecclésiastique du Laïque c'est le surplis. Le Ministre Anglican doit s'en revêtir pour administrer les Sacremens & (*a*) en d'autres occasions que je ne détaille point ici. On nous assure qu'il se trouve des Anglicans si pourvûs de véneration (ou de superstition) pour le surplis, qu'ils ne recevroient pas la Cene de la main d'un Ministre qui n'en seroit pas revêtu. En revange on trouve des Presbyteriens outrés, qui (*b*) le regardent comme la livrée de l'Antechrist. Au surplis il faut ajouter la chappe: c'est l'ornement des Evêques, de même que des Chanoines & des Doyens dans les Eglises Cathedrales, & ils doivent en être revêtus (*c*) quand ils administrent les Sacremens, ou en s'acquittant de quelque fonction religieuse qui tienne de la céremonie. La blancheur du surplis marque la sainteté que l'homme d'Eglise possede, ou doit posseder. On ne pouvoit donc choisir un habillement plus décent, ni plus convenable à ces fidelles serviteurs de Dieu, qui par leur ministere (*d*) doivent paroître devant cet Etre supreme, comme des (*e*) Anges pour l'amour des hommes: mais si le surplis est le symbole de la pureté & de l'innocence, nous ne sommes pas moins fondés à dire que les vêtemens noirs de l'Ecclésiastique sont le symbole de la modestie & de la simplicité; qu'ils peuvent & doivent l'être aussi de sa mortification; & enfin qu'ils le sont peut-être de l'affliction que le devoir de sa charge l'oblige de témoigner pour les desordres des hommes qu'il appelle à la conversion en leur prêchant la répentance. Quoiqu'il en soit rien n'est plus commode que les types & les symboles.

Pour être fait Diacre il faut avoir 23. ans, 24. pour être Prêtre, & 30. pour être Evêque. Les Ordres se donnent le Dimanche d'après les Quatre tems (*f*) selon cette constitution Ecclésiastique de 1603. „ Les anciens Peres de l'Eglise „ ayant destiné, à l'exemple des Apôtres, un tems pour se préparer par la „ prie-

(*a*) „ In his feré omnibus, (scilicet Sacramentorum administratione, matrimonii celebratione, &c.) „ congruo superpelliceo & caputiis indui (debet.)

(*b*) C'est ainsi qu'un Ministre en robe a été long-tems un objet de scandale aux Protestans W. . . & même aux vieux Fr.... R.....des Eglises d'A....&c. Ce fut dans un des plus beaux jours d'été, à peu près au tems du Solstice, tems propre à faire des revolutions dans l'homme, que tout à coup, & comme par une espéce de saillie dûe à l'influence de la chaleur, il prit envie à un Ministre plus jeune & plus hardi que ses collegues, de se revêtir d'une robe, de monter en chaire dans cet équipage si peu Orthodoxe & de frayer ainsi le chemin à d'autres Pasteurs, qui avant lui n'avoient pas eu le courage de rétablir ce point important, reçû autrefois en France & chez la plûpart des Protestans des autres pays. La premiere fois que les vieux W. . . . virent un Ministre en robe, ils crurent voir l'Antechrist prédit par S. Paul. Jusqu'à présent les P. . . . H. . . se sont heureusement garantis de cette Héresie contagieuse. L'Auteur des *Memoires & Observations*, &c. p. 119. & suiv. se joue avec beaucoup de raison de ce ridicule *Mechanisme*, qui fait trouver de l'Héresie, & même de la profanation ou de l'impieté dans l'établissement de certaines choses fort indifférentes. Il représente le scandale que cause aux Anglicans un chapeau sur la tête du Ministre, qui prêche dans une Eglise Françoise Non-conformiste, & le scandale tout contraire que causa un jour dans une de ces Eglises Non-conformistes la hardiesse d'un Ministre préchant sans chapeau contre toutes les régles de leur Orthodoxie.

(*c*) Selon l'*Ordinal* d'Edouard, confirmé par Elizabeth au commencement de la Liturgie, „ Episcopus in célebratione cœnæ & administratione Sacramentorum induat lineam aut albam & cappam, vel casulam, & habeat baculum pastorale.

(*d*) *Sparrow*, ubi sup. p. 249.

(*e*) Sur cette ressemblance des Prêtres ou Ministres Episcopaux aux Anges, un Auteur Presbyterien fait cet ingenieux raisonnement. „ S'ils doivent être comparés aux Anges, parce qu'ils les représentent „ dans l'Eglise, & si la blancheur du surplis représente cette pureté angelique, pourquoi ne pas don„ ner des ailes aux Ministres Anglicans? pour marquer qu'ils doivent être aussi promts que les An„ ges à exécuter les ordres de Dieu". C'est le sens de ce que je trouve dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. X. p. 657.

(*f*) *Sparrow*, ubi sup. p. 96.

„ priere & le jeune à la collation ſolemnelle des Ordres ſacrés à ceux qu'on „ auroit choiſi pour le miniſtere de l'Egliſe; nous, à l'imitation de cette pieu- „ ſe & ſainte inſtitution, avons inſtitué & ordonné, que l'Ordination des Dia- „ cres & des Miniſtres ſoit faite le dimanche d'après le jeûne des Quatre tems „ qui a été un tems deſtiné par la même Egliſe, au jeûne & à la priere pour les „ Ordinans; ce qui s'eſt obſervé de même juſqu'à aujourd'hui dans cette Egli- „ ſe". Les Anglois prétendent que leur Ordination, qui eſt chargée de peu de céremonies, ainſi qu'on l'a pû voir par la deſcription, (*a*) reſſemble beaucoup à celle de l'Egliſe primitive.

Entre les Paſteurs (Prêtres ou Miniſtres,) il y en a pluſieurs qui ont le tître de Recteur, & ceux-ci déſervent ces Egliſes, qui au tems de la Réformation ſe trouverent indépendantes des Monaſteres. D'autres n'ont que le tître de Vicaires, d'autres ſont ſimplement Curés ſans tître de Bénefice, & tributaires, (*b*) ſi l'on peut le dire, à leur Evêque. Entre ceux-ci il y en a de fort pauvres, & même parmi les Béneficiés, il y en a, nous (*c*) dit un Auteur judicieux dans le choix de ſes obſervations ſur l'Angleterre, „ dont le Bénefice ne leur apporte pas de- „ quoi ſe vétir, & cela les oblige à chercher d'autres moyens, & ſouvent (*d*) des „ moyens abjects de gagner du pain.

Le Clergé compoſe comme une eſpéce de Parlement, dont les Archevêques & les Evêques font la Chambre haute. La baſſe eſt formée du reſte du Clergé. Le bas Clergé conſiſte en vingt ſix Doyens, ſoiſſante Archidiacres, 576. Chanoines, ſans les Curés, & les Diacres. Les Chambres s'aſſemblent pour les affaires Eccléſiaſtiques, dixmes, levées d'impôts, loix qui concernent l'Egliſe, que le Roi & le Parlement doivent enſuite ratifier: mais outre cela il ſe tient des Synodes Nationaux, qui correſpondent enſemble dans toutes leurs déliberations, enſorte qu'ils ne prennent aucune reſolution definitive que d'un conſentement unanime.

Les Univerſités ont trop de rapport à la Religion, pour ne pas devoir en dire deux mots. Elles envoyent leurs (*e*) deputés au Parlement. A Cambridge pour obtenir le degré de Docteur en Théologie, après qu'on eſt fait Maître és Arts, il faut onze ans d'étude, c'eſt-à-dire ſept avant que d'être Bachelier & quatre pour être Docteur. Un ſi long aprentiſſage ne devroit former que d'habiles gens. Celui de medecine eſt tout auſſi long. C'eſt bien pis d'Oxford: il y faut ſept ans d'étude pour être fait Maître és Arts, ſept autres années pour être Bachelier en Théologie, & quatre de plus pour devenir Docteur, ou pour en avoir le nom. Les examens ne ſont pas moins rudes, à ce qu'on nous dit, que l'aprentiſſage eſt long; & malgré cela il en ſort, tout comme ailleurs, des Docteurs qui n'ont point de ſcience: mais il ſemble que cela ſoit moins ordinaire qu'en d'autres pays, où ſouvent un eſprit ſuperficiel orné de quelques brillans de peu de durée, forme avec la cabale & l'intrigue un Docteur ſans Doctrine & ſujet à (*f*) l'errata d'un certain rieur. Il ſeroit inutile de parler ici des droits & privileges de ces deux Univerſités. Cela paſſe le *Religieux* qui eſt proprement la matiere

(*a*) *Sparrow*, ubi ſup. p. 141.

(*b*) *Curatus Presbyter vel Diaconus ſtipendiarius absque titulo perpetuo beneficii.*

(*c*) *Memoires & obſervations faites par un Voyageur en Angleterre*, p. 59.

(*d*) On m'en a montré un qui demandoit l'aumône dans *Temple-barr*.

(*e*) Au moins Oxford.

(*f*) On lit dans un des livres en *ana*, qu'on fit la malice à un Docteur de lui corriger la qualification de *docte* dans un Errata, & d'y ſubſtituer celle de *Docteur*.

tiere de ces Diſſertations. J'indiquerai donc un ſeul de ces droits, qui eſt, qu'à la Fête de Sainte Scholaſtique, les Bourgeois d'Oxford payent un ſou par tête à leur Univerſité comme un tribut, ou comme une marque de ſoumiſſion. Je ſuis perſuadé que cette Sainte n'eſt remarquable dans le Calandrier Anglican que par cette circonſtance.

Parlons ici d'un uſage plus digne de l'attention du lecteur, & peu connu dans les pays étrangers. C'eſt le *Béneſice du Clergé.* Je le rapporte dans les propres termes d'un Auteur qui n'eſt nullement un compilateur ſans choix. „ (*a*) Il y a 600. ans, ſous le regne de Guillaume II. que les peuples d'Angle„ terre étoient dans une ſi étrange ignorance, qu'à peine les Prêtres ſavoient ils „ lire. Le Roi voulant rétablir les choſes dans un meilleur état publia un édit „ par lequel il ordonna qu'en certain cas, comme pour meurtre commis, „ &c. . . . . le criminel convaincu pourroit racheter ſa vie & ſouffrir ſeule„ ment la peine d'être marqué d'un fer chaud dans la main, s'il étoit aſſez ha„ bile pour lire. Et quoi qu'aujourd'hui il n'y ait guéres de payſans du plus bas „ ordre en Angleterre qui ne ſachent lire, cette loi ſubſiſte encore. On dit au „ criminel. *Toi N. qui és convaincu d'avoir commis tel ou tel crime, qu'as tu à de„ mander en ta faveur, pour empêcher que ſentence de mort ne ſoit prononcée contre „ toi?* Le criminel répond, *je demande le Béneſice du Clergé.* La démande lui eſt „ accordée, & le Miniſtre des Priſons de *Newgate*, qu'on appelle l'Ordinaire, „ lui préſente un livre en (*b*) caractéres Gothiques, dont le criminel lit quelques „ mots. Alors le Maitre, ou l'un des Juges demande au Miniſtre, *legit ne vel „ non?* & le Miniſtre répond, (*c*) *legit ut Cléricus.* Au reſte quand le criminel „ eſt dans le cas de pouvoir prétendre au *Béneſice du Clergé*, on n'examine point „ s'il ſait lire, ou s'il ne ſait pas lire. Qu'il ſoit docteur, ou qu'il ne connoiſ„ ſe ni A. ni B. tout cela eſt égal, pourvû qu'il donne quelque choſe au Mi„ niſtre; car alors le Miniſtre lui dit à voix baſſe, (que tout le monde entend) „ trois ou quatre mots que l'autre prononce haut, & le voilà hors (*d*) d'affaires. „ Le

(*a*) *Memoires*, &c. ubi ſup. Voici ce que je trouve de cet uſage dans *Calderwood*, ubi ſup. p. 309. „. . . . „ in foro aſſiſarum damnatus aliquis furti prima vice admittitur ad Clericatum. Et in hunc finem ad fo„ rum aſſiſarum mittit Epiſcopus judicem, ſub ſigillo authoritate munitum, ut de Clericatu judicet. Exhi„ bet damnato Pſalterium, ut pauca verba legat. Rogatus à judice in foro aſſiſarum commiſſarius Epiſco„ pi, *legit ut Clericus?* Si reſponderit *legit*, traditur Epiſcopi commiſſario, ut committatur carceri Epiſco„ pi cuſtodiendus. . . . ". Les Evêques d'Angleterre ont des priſons particulieres & le droit d'y empriſonner.

(*b*) C'eſt un caractére aſſez connu en Angleterre, quoi qu'aujourd'hui il ſoit moins en uſage qu'autrefois. On s'en ſert dans les Actes publics &c.

(*c*) Dire, *il lit comme un Clerc* étoit autrefois un grand éloge; car, comme le dit *Paſquier*, ce nom de Clerc „ ſignifioit à nos anciens tantôt l'Eccléſiaſtique, tantôt ſe donnoit à celui que l'on eſtimoit ſa„ vant". Dans la ſuite du tems les choſes changerent & l'on s'accoutuma à voir des Clercs ignorans, comme on eſt aujourd'hui accoutumé à voir des Docteurs ſans ſavoir. C'eſt-là peut-être l'origine de cette phraſe vulgaire, *faire un pas de Clerc.* Dans l'ancien François ce nom de Clerc a ſignifié auſſi un jeune homme, comme aujourd'hui chez les Anglois le terme de *Batchelour* ſignifie encore la même choſe.

(*d*) Le *Béneſice du Clergé* me fournit l'occaſion de decrire en peu de mots les procedures criminelles ſur la foi de l'Auteur des *Mémoires & obſervations*, &c. ubi ſup. p. 355. „ Aux aſſiſes, qui ſe tiennent „ huit fois l'année à Londres en diſtances à peu près égales. . . . . le Maire, avec divers hauts Offi„ ciers de Juſtice, étant aſſis ſur leurs bancs élevés, & revêtus de leurs robes de Magiſtrats, l'un d'en„ tre eux fait un diſcours ſur le ſujet qui les améne là. Enſuite on appelle les priſonniers un à un, à „ l'endroit qu'on appelle la barre. . . . Un des Officiers lui ordonnant de lever la main, après qu'on a „ lû tout haut l'accuſation, lui demande en deux mots, *Guilty* ou *not guilty*, c'eſt-à-dire, *êtes vous cou„ pable* ou *non coupable?* Il faut remarquer que l'accuſation doit être lue en Latin & en Anglois, & que „ ſi l'accuſé peut prouver qui il y ait quelque faute d'orthographe, ou de conſtruction dans le Latin, „ toute la procedure devient nulle, c'eſt à recommencer, & par ce moyen l'accuſé obtient du répit. Si „ l'accuſé ne répond point à l'interrogation de l'Officier, & s'obſtine au ſilence, après avoir été interro„ gé deux fois, on le met dans un cachot, & ce ſilence, qui s'obſerve quelquefois par un criminel cou-

Q 2 „ pable

„ Le Lord ou Pair eſt toujours cenſé ſavoir lire, & n'eſt pas marqué du fer „ chaud, lorſqu'il ſe rachete par le privilege du Clergé.

Je finis ce qui concerne le Clergé en donnant au lecteur une petite deſcription de la Chapelle Royale. Le Doyen de cette Chapelle eſt ordinairement un Evêque, lequel ne reçoit ſes ordres que du Roi. Il a ſous lui un ſous-doyen, douze autres Miniſtres pour faire le ſervice divin, vint chantres laïques, qu'on appelle Clercs de la Chapelle & douze enfans de Chœur. Entre ces Clercs le plus habile inſtruit les enfans de Chœur. Deux autres de ces chantres font la fonction d'Organiſtes. On fait les prieres trois fois le jour dans la Chapelle Royale, & l'on y prêche deux fois les Dimanches & les jours de fêtes. L'*Oratoire* particulier du Roi a pour directeur un Eccléſiaſtique appellé en Anglois *Clerk of the Cloſet*, c'eſt-à-dire *Clerc du cabinet*, lequel eſt ordinairement auprès de la perſonne du Roi: & ce Clerc a deux Miniſtres ſous lui pour déſervir l'Oratoire en ſon abſence. Outre cela quarante-huit Chapelains prêchent tour à tour les Dimanches & les jours de fêtes. On nous dit que pour tenir la balance égale entre les partis & pour éviter d'exciter de la jalouſie, entre les deux Univerſités Oxford & Cambridge, on choiſit vingt & quatre de ces Chapelains dans l'une & vingt & quatre dans l'autre. Je paſſe le grand Aumônier & le ſous-Aumônier, le garde de la Chapelle, &c.

Venons aux uſages établis dans la dévotion des Anglicans. D'abord, ſelon la Rubrique, tous les Prêtres & tous les Diacres ſont obligés de faire journellement,

„ pable de felonie, c'eſt-à-dire, meurtre, vol &c. dit l'Auteur, p. 339. eſt affecté pour empêcher la „ confiſcation de ſes biens. Dans ce cachot (dit le même Auteur p. 340.) on l'étend nud ſur le dos les „ bras & les jambes tendues par des cordes attachées aux quatre coins du cachot. On met un aix, ou une „ plaque de fer ſur ſon eſtomac, & on charge cela de pierres juſqu'à un certain poids. Le lendemain on „ lui donne en trois tems trois petits morceaux de pain d'orge, & rien à boire, le jour ſuivant trois pe„ tits verres d'eau, & rien à manger. Et s'il s'opiniatre à ne rien dire, on le laiſſe en cet état juſqu'à ce „ qu'il meure. Si l'accuſé répond qu'il eſt coupable, ce qui arrive fort rarement, on le renvoye en „ priſon, juſqu'à ce que le tems ſoit venu de lui prononcer ſa ſentence. S'il dit qu'il n'eſt pas coupable, „ on lui demande *par qui voulés vous être jugé?* & il répond, *par Dieu & par ma patrie.* Alors on lui „ montre ſes juges, qui ſont douze Jurés (ces Jurés ſont douze habitans de la Province & des environs „ du lieu, où le crime a été commis: ils doivent être du moins principaux locataires d'une maiſon, gens „ d'honneur & reconnus tels, & avoir atteint l'age de 21. ans. Ils ſont les Pairs du criminel, c'eſt-à-dire „ Bourgeois, artiſans, ou marchans comme lui: ce qui eſt conforme à la Loi, qui veut que tout hom„ me accuſé de crime ſoit jugé par ſes Pairs. Voy. p. 273. & 274.) Quand ces Jurés ont entendu „ toute l'information du procés & le diſcours de ceux qu'on appelle les grans Juges, & ont fait ſerment „ de juger ſelon l'équité, ils ſe retirent dans une chambre, on les y enferme ſous la clef, ſans leur donner „ aucune ſorte de nourriture & ſans ſe chaufer, juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent tous douze dans un ſenti„ ment unanime. A la vérité ſi le cas ſe trouve abſolument évident, ils jugent quelquefois ſur le lieu „ même (V. p. 275.) Dans l'accuſation du crime de félonie, le criminel peut recuſer juſqu'à vingt Ju„ rés & 35. dans celle de haute Trahiſon p. 274. Un étranger jouit du privilege des étrangers, qui eſt, „ d'être jugé par ſix Jurés de ſa Nation (ou d'une Nation voiſine, s'il ne ſe trouvoit point de Juré de la „ ſienne) & par ſix autres de la Nation Angloiſe. Ces Jurés prêtent ſerment, un des grans Officiers de „ Juſtice leur fait un diſcours, & les témoins qui dépoſent ſont écoutés, (ſans ſerment) à moins qu'ils „ ne ſe trouvent legitimement recuſables. S'il ne ſe préſentoit pas de témoins, l'accuſé ſeroit renvoyé „ abſous par les Jurés, quand même il auroit confeſſé ſon crime...... on demande (auſſi) au priſonnier s'il „ n'a pas de témoins pour lui même; s'il en a, on les écoute, comme on a écouté les autres. . . . . . „ Les témoins ayant été ouïs de part & d'autre, le grand Juge déclare à l'accuſé qu'il a entendu les de„ poſitions pour & contre lui, & l'avertit que s'il a quelque choſe à dire pour ſa défenſe, ou l'écou„ tera. (On donne aujourd'hui des Avocats à ceux qui ſont accuſés du crime de haute Trahiſon: mais „ pour les autres crimes, l'accuſé plaide lui même ſa cauſe.) Après que l'accuſé a tout dit à loiſir & en li„ berté, on le fait rétirer. . . . . Un des grans Juriſconſultes (ou Juges). . . . . reſume le pour & le „ contre. . . . . tire ſes concluſions, & déclare aux Jurés qu'ils doivent prononcer de telle & telle ma„ niere, conformement à l'état des Loix du pays. Les Jurés. . . . . tirent de cela tel avantage qu'ils „ peuvent ou veulent. . . . . & s'aſſemblent dans un lieu particulier, ainſi que je l'ai déja dit; enſuite „ de quoi ils viennent prononcer leur irrevocable Arrêt par ces mots, *guilty* ou *not guilty*. Le mot de „ *guilty* emporte ſeul la peine qui eſt affectée aux crimes, leſquels ſont tous dans les claſſes de félonnie, „ haute & petite Trahiſon. V. p. 275. La procedure entiere ſe fait à voix haute & à huis ouverts dans „ un lieu public: c'eſt un des privileges de la Nation. . . . . .

lement, & ſoir & matin les prieres. Celles du matin ſont précedées de ſentences & de paſſages de la ſainte Ecriture que le Miniſtre recite tout haut. Les Anglicans ont raiſon d'être perſuadés de la valeur de ces Prieres publiques, & de les regarder comme une eſpéce de dédicace, que l'on fait de ſa journée à Dieu. Toutes les Religions le diſent, & le diront toujours de même. Les Payens ont été convaincus long-tems avant nous de l'utilité des prieres faites en public & dés le matin; & les Juifs de même. Les Mahometans ſont ſur cet article d'une exactitude à toute épreuve. Qu'avons nous de plus que ces Religions? la certitude & la confiance, qui ſemblent avoir manqué aux Payens, la ſolidité, qui manque aux Mahometans, la ſimplicité & la clarté, qui manquent aux Juifs: mais avec ces avantages nous avons autant de *Phariſaiſme*, qu'il s'en trouve dans les autres Religions. Nous nous faiſons un merite particulier devant Dieu de la regularité de nos prieres, & cette regularité fait très ſouvent la ſeule preuve de notre fidelité à la Religion. Voici l'ordre des prieres dont je parle. Les ſentences ſont ſuivies d'une belle exhortation, laquelle prépare à la Confeſſion des péchés, que l'aſſemblée des fidelles doit dire à genoux après le Miniſtre. On nous avertit que cet uſage de commencer le ſervice religieux par la Confeſſion (*a*) eſt du tems de S. Baſile, & que bien loin d'être particulier à l'Egliſe de ce ſaint Docteur, on l'obſervoit exactement dans toutes les autres Egliſes; de même que la coutume de la repeter après le Miniſtre. L'abſolution ſe prononce par ce Miniſtre qui eſt debout, mais le peuple reſte toujours à genoux, parce que *recevoir l'abſolution* demande une poſture humiliante, comme la donner en demande une qui marque l'autorité: c'eſt pourquoi le Miniſtre la donne debout. Diſons ici en paſſant que l'Egliſe Anglicane a trois formules différentes d'abſolutions; celle dont il s'agit ici aux prieres du matin, celle qui eſt en uſage à la viſite des malades, & enfin celle de la Communion. Après l'abſolution le Miniſtre dit à genoux l'Oraiſon Dominicale, & l'aſſemble auſſi à genoux la repête après le Miniſtre. Quelques répons ſuivent avec le chant d'un Pſeaume, des leçons priſes de l'ancien Teſtament ſelon l'ordre preſçrit dans un Calandrier qui eſt à la tête de la Liturgie, le chant ou le recit du (*b*) *Te Deum*, ou du *Benedicite omnia*, une autre leçon priſe du N. T. un hymne ou un Pſeaume, le chant ou le recit du Symbole le peuple étant debout, une autrefois l'Oraiſon Dominicale, divers répons, trois collectes, une priere pour le Roi & la Reine, une pour la famille Royale, une autre pour le Clergé, la priere de S. Chryſoſtome Je rapporte tout cela dans l'ordre, & voici ce que remarquent ceux qui ont expliqué la Liturgie. D'abord ils font obſerver que la *Doxologie* a été rétranchée de l'Oraiſon Dominicale dans le ſervice Anglican: la *Doxologie* c'eſt ces parolles, *car à vous appartient le Regne ou le Royaume.* La raiſon de ce rétranchement, qui n'eſt nullement ſans exemple dans l'Antiquité, eſt qu'elle ne fait pas partie de la priere. On croit auſſi que cette *Doxologie* eſt une addition de l'Egliſe Grecque. Sur ce répons, *Seigneur ouvrés mes levres*, &c. après nous avoir averti que Dieu nous ouvre la bouche, cette bouche que le péché avoit fermée, on nous dit que ces parolles, & cel-

(*a*) *L'Eſtrange* alliance of divine Offices London 1690. p. 75. *Sparrow* Rationale, &c.

(*b*) Le *Te Deum* eſt communément attribué à S. Ambroiſe & à S. Auguſtin: mais on prétend qu'il doit l'être à Nicetius, Evêque qui vivoit au commencement du ſixieme ſiécle. Pour le *Bénedicite*, on veut qu'il ſoit du ſeptieme, & la premiere fois qu'il en a été fait mention c'eſt, dit on, au 4. Concile de Tolede tenu en 634.

celles-ci du répons ſuivant, *hâtes vous de venir à notre ſecours*, (*a*) ſont un excellent preſervatif contre les attaques du Démon, &c. par où l'on voit que chez les Anglicans, de même que chez les autres Chrétiens, ce Démon qui eſt dit attaquer les hommes, eſt, ſinon en tout, du moins en bonne partie, auteur du mal que les hommes ſouffrent & font ſouffrir aux autres. Sur les leçons priſes, les unes de l'Ancien Teſtament & les autres du Nouveau, ou nous dit que cela eſt conforme à l'ancien uſage des Egliſes d'Egypte & marque allegoriquement cette harmonie, qui ſe trouve entre les deux alliances, dont l'une eſt l'*Evangile prevû & montré de loin*, & l'autre l'*Evangile accompli.* La rubrique ordonne que le Miniſtre liſant les leçons ſoit debout & qu'il ſe tourne (vers l'aſſemblée) pour en être mieux entendu. Cela eſt très bien, parce que ces leçons, comme auſſi le Decalogue &c. ſervent d'inſtruction au peuple: mais lorſqu'il parle à Dieu par la priere, le chant ou le récit d'un Pſeaume, & la Confeſſion, alors il doit ſe détourner du peuple, c'eſt-à-dire qu'il doit ſe tourner vers cette partie de (*b*) l'Egliſe où eſt l'Autel, (*c*) laquelle eſt auſſi la plus diſtinguée, la plus reſpectable à cauſe de la *préſence myſterieuſe de Dieu* (à la Communion) & cela eſt encore ſuſceptible d'explications allegoriques qu'il eſt inutile de rapporter. Au chant ou recit d'un Hymne ou d'un Pſeaume on eſt debout, parce que cette poſture marque mieux (*d*) que le cœur *eſt élevé* par la joye: le recit ou chant du Symbole dans la même ſituation témoigne combien nous ſommes prêts à faire notre profeſſion de foi, à la juſtifier, à la défendre. Entre le Symbole & l'Oraiſon Dominicale recitée la ſeconde fois, ces parolles du Miniſtre, le *Seigneur ſoit avec vous*, & la réponſe du peuple, *& avec votre eſprit* marquent entre autres choſes la communion des Saints, qui en qualité de membres d'un même corps prient mutuellement les uns pour les autres. Paſſons ce qui ſe remarque ſur l'*Oremus*, une petite Litanie & les Répons, pour venir aux trois Collectes, appellées ainſi, nous dit-on, ou parce que le Prêtre faiſoit ces prieres (*e*) pour l'amour de l'aſſemblée, ou parce quelles ſont comme une (*f*) *collection* de la dévotion du peuple pour la préſenter à Dieu; ou (*g*) parce que le Prêtre aſſemble & reunit en un corps pluſieurs prieres; ou enfin parce qu'elles forment comme un recueil de pluſieurs petites parties de la S. Ecriture.

L'ordre des prieres du ſoir eſt le même que de celles du matin. Seulement en certains jours on change les prieres, les collectes & les leçons: par exemple aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie, &c. on chante ou recite le Symbole de S. Athanaſe au lieu de celui des Apôtres. Le Dimanche au matin le Mercredi & le Vendredi on chante de même, ou l'on recite, les grandes Litanies. Outre cela il ſe trouve des circonſtances qui demandent des prieres particulieres. On en a pour la pluye, pour le beau tems, pour la famine & la cherté, pour la guerre & pour les émotions populaires, pour les maladies contagieuſes & épidemiques, pour ceux qui doivent être admis aux Ordres ſacrés tous les jours des ſe-

(*a*) *Rationale*, &c. p. 19. *Which verſes are a moſt excellent defence againſt all incurſions of the Devil*, &c.
(*b*) *Towards che upper end of the Chancel.* Rationale, &c. ubi ſup. p. 29.
(*c*) *Rationale*, &c.
(*d*) *The erection of the body expreſſes the lifting up of the heart in joy.* Rationale, &c. p. 34.
(*e*) *Super collectam populi.*
(*f*) *Rationale*, &c. ubi ſup. p. 50.
(*g*) *L'Eſtrange*, alliance of divine Offices. ubi ſup. p. 83.

ſemaines des Quatre-tems, pour le Parlement pendant ſes ſéances. Il n'eſt pas néceſſaire d'apprendre au lecteur que ces prieres ſont ou de précaution, ou actions de graces.

Si le Dimanche eſt un jour ſolemnel chez tous les Chrétiens, il l'eſt bien plus particuliérement pour les Anglois, & il ſemble qu'après avoir vû l'attention, l'ordre, la regularité & la dévotion exterieure que l'on obſerve pendant ce jour-là dans tout le Royaume, l'on doit décider hardiment que le Dimanche n'eſt (*a*) un *jour de lumiere* que pour les Anglois. En Hollande on le prophane par le travail, & même par un travail public, moyenant une permiſſion du Magiſtrat: en France on le prophane par les ſpectacles, les concerts & la Comedie. En d'autres pays on le prophane publiquement par divers excés également criminels devant Dieu & devant les hommes. En Angleterre il n'eſt pas même permis de jouer dans ſa propre maiſon, ni de chanter le Dimanche, & ſi pour le jeu les perſonnes de qualité ſont exception à la regle, ainſi que le dit l'Auteur (*b*) des *Lettres Philoſophiques*, il n'en eſt pas moins vrai qu'elles ſe cachent ordinairement de leurs domeſtiques pour que les cartes ne les ſcandaliſent pas. Comme il n'y a point de millieu entre travailler, ou ſe divertir, & prier Dieu, on eſt à la fin à peu près contraint de s'accoutumer à la piété, du moins à la piété extérieure; quoique l'Angleterre ne pratique pas cette eſpéce d'inquiſition, qui à Géneve & en divers endroits de la Suiſſe (*c*) force les gens d'aller à l'Egliſe. Les Presbyteriens ſont particuliérement rigides obſervateurs du Dimanche, & c'eſt à eux, nous dit-on, qu'eſt dûe la ſanctification de ce jour. Les Loix forment l'habitude des peuples, & l'habitude produit des actions ſans élevation, ſans refléxion. Tel eſt le malheur de l'humanité: mais après tout il faut des loix, une diſcipline, des regles, (*d*) des gens qui conduiſent & dirigent, d'autres qui ſoient dirigés, conduits & reglés. Une choſe à remarquer par la ſingularité du ſcrupule, c'eſt que le criminels condamnés commencent leur confeſſion, par avouer qu'ils ont manqué d'obſerver religieuſement le Dimanche. „ S'ils avoient tué pere ou mere, nous dit un (*e*) Auteur que je citerai pluſieurs „ fois encore, ils ne mettroient cet article qu'après celui d'avoir manqué à l'ob- „ ſervation du Sabat". Il entend par-là le Dimanche. Cependant les Loix, l'habitude qui les ſuit, les ſcrupules qu'elles ſont naître n'empêchent pas qu'en Angleterre les paſſions ne jouent leur jeu comme dans les autres pays. On diroit qu'elles rendent à l'ame cette vertu élaſtique, qu'il ſemble que les loix & l'uſage géneral lui ſont perdre en cette occaſion. Le Dimanche eſt ſanctifié par des dévo-

(*a*) On lit dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'anciennement on appelloit le Dimanche *jour de pain & jour de lumiere*, à cauſe des deux Sacremens, de l'Euchariſtie & du Baptême, qui étoient adminiſtrés le Dimanche. Les anciens Chrétiens appelloient le Baptême *lumiere*, ou *illumination* & le jour du Baptême *jour de lumiere*, ou *jour d'illumination*.

(*b*) Lettre VI.

(*c*) A Géneve un Magiſtrat de police, que l'on appelle *Auditeur*, fait la ronde par la Ville, & s'il remarque des gens qui ne prennent pas le chemin du prêche, il les note, & on les cenſure. A la vérité ceux qui ſont forcés d'être religieux pendant les dévotions du Dimanche ſe dédommagent amplement après le prêche par des plaiſirs licites & illicites.

(*d*) Quelque mal qu'on puiſſe dire des Clergés, il faut pourtant convenir qu'ils ſont néceſſaires à la ſocieté. Toutes les Hiſtoires ſont remplies, nous dit-on, de leurs uſurpations & de leur domination tyrannique: mais qu'on ôte les Clergés, & l'on verra ſi les peuples en ſeront mieux du côté de la Religion. Il y a des maux dont on ne ſauroit ſe paſſer & contre leſquels l'on crie & l'on criera toujours. Cependant il eſt néceſſaire de repéter de tems en tems les malverſations des Clergés. Cela éclaire les yeux des Laïques. On a prétendu ſe prévaloir d'un paſſage de *Minutius Felix*, pour prouver qu'il eſt poſſible de ſe paſſer d'Eccléſiaſtiques: mais je doute qu'on en puiſſe tirer cette preuve. Voici le paſſage, où cet Auteur commence par repréſenter les deſordres des Clergés du Paganiſme: „ *Ubi magis à Sacerdotibus* &c..... *tamen ante eos diu regna* „ *tenuerunt Aſſyrii* &c. . . . . *cum pontifices* &c. *non haberent. Min. Fel.* p. 262. Ed. 8. *Lugd. Bat.* 1709.

(*e*) *Memoires & obſerv.* &c. p. 95.

votions publiques & regulieres: (*a*) mais, dit l'Auteur que je cite, on fait bonne chere, on se regale avec excés, on s'enyvre si l'on veut chez soi ce même Dimanche: & pour avoir été au sermon d'une maniere qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret & chez les filles de joye.

Passons aux Fêtes. Cette sorte de solemnité, qui tient du culte superstitieux, (je parle en zélé Puritain) n'a pas été épurée au creuset du sévere Calvin. Le Calandrier Anglican est encore chargé de Fêtes, entre lesquelles, il s'en trouve à l'honneur des Apôtres, seuls reconnus pour Saints qui méritent des jours de Fêtes avec les Evangelistes, S. Etienne, S. Jean Baptiste & S. Barnabé. La solemnité de ces jours consiste en prieres propres au sujet, en collectes, en leçons & en meditations convenables & en une commemoration des vertus du Saint du jour. Cependant les boutiques restent ouvertes comme à l'ordinaire, la liberté du travail n'est ôtée à personne & tout aussi peu celle des plaisirs. Si l'on en use autrement à Noël, à Pâques &c. c'est uniquement, nous dit-on, par coutume ou par bienséance, & parce qu'on prend part volontairement à la dévotion de ces jours. A l'égard des Fêtes des SS. les Puritains ne peuvent souffrir une dénomination qui leur paroit tenir de l'Idolâtrie: mais on leur répond que la dénomination marque seulement que les leçons prises de la Sainte Ecriture pour la solemnité du jour, qui porte le nom de tel ou tel Saint ont toujours du raport à la vie, aux actions, aux souffrances, au martyre de ce Saint, sans y mêler la moindre superstition. A cela les Puritains repliquent specieusement que le peuple ne l'entend pas ainsi, & qu'il prend la dénomination à la lettre. Il faut avouer que si cette réponse étoit solide, il faudroit supprimer, avec une bonne partie des choses qui regardent immédiatement la Religion, toutes les expressions figurées des Auteurs sacrés & leurs sublimes descriptions; parce qu'il est fort à craindre que le peuple, dont la capacité se borne à des idées materielles, ne traite de même tout ce qu'il trouve au dessus des sens dans ces descriptions.

Plusieurs de ces Fêtes ont des Vigiles. On sait que les Vigiles préparent à la Fête par le jeune & l'abstinence. Les Puritains disent de ces (*b*) Vigiles & des autres jeûnes de l'Eglise Anglicane. „On jeûne pour mortifier la chair & pour „ domter sa ferocité: mais le lendemain on restitue avec usure à la chair ce „ qu'on lui avoit retranché, & on la rend plus impétueuse, plus rebelle à la „ Religion qu'auparavant". Voici suivant (*c*) un Evêque Anglican l'utilité que les Fêtes nous présentent. 1. Elles donnent de l'éclat & de la dignité à la Religion. 2. (*d*) Elles témoignent invinciblement pour la vérité. 3. Elles excitent à la piété. 4. Elles sont l'ombre de notre felicité éternelle dans les Cieux. 5. Sur la terre elles sont un monument autentique qui nous enseigne, pour ainsi dire, ***au doit & à l'œil*** tout ce que nous devons croire. „Toutes nos Fêtes, continue „ cet Evêque, se rapportent à un seul Chef, qui est J. C. &c. & c'est pour „ cela que notre année ecclésiastique commence à l'Annonciation glorieuse de „ sa naissance (à la Sainte Vierge). . . . . . & comme J. C. . . . . a aussi „ manifesté sa grandeur, & sa dignité dans ses Saints & que le jour de leur „ sortie de ce monde doit être à l'Eglise Chrétienne comme celui de la naissance, ou du couronnement des Empereurs & des Rois, ***on en a distingué*** „ plu-

(*a*) *Memoires & Observations*, &c. p. 96.
(*b*) *Hodie jejunant ad domandam carnis ferociam, ut ajunt, cras quod à carne detraxerant reddunt, & eandem ferociorem quam prius efficiunt.* Voy. deux passages remarquables sur les Fêtes dans la suite de cette Differt.
(*c*) *Rationale*, &c. *By* Sparrow, p. 66.
(*d*) L'Anglois dit, *forcible witnesses of antient truth.*

„ pluſieurs dont nous célebrons la mémoire tous les ans, ſeulement pour imiter leur exemple & célebrer J. C. qui a été glorifié en eux. C'eſt ainſi que nous méditons en lui ſur le martyre des bienheureux Innocens, qui ont ſouffert la mort pour l'amour de lui avant que d'être en âge de le connoître; ſur celle de S. Etienne qui a ſouffert pour lui avec connoiſſance, & a vû avant ſa mort la gloire du Paradis; ſur le voyage des Sages venus d'Orient pour l'adorer, conduits par une *lumiere extraordinaire*; ſur la prédication de S. Jean Baptiſte le ſecond Elie, & le précurſeur de J. C. Nous célebrons S. Michel & tous les Anges pour nous exciter à glorifier Dieu comme eux: & c'eſt le même devoir qui nous engage à ſolemniſer la Fête de tous les (*a*) Saints.

Après toutes ces remarques, qui peut-être ne paroîtront pas inutiles, & auxquelles j'en pourrois ajouter une autre, qui eſt que l'Egliſe commence ſon année le 25. de Mars, jour que l'on croit être, nous dit-on, (*b*) celui de l'Incarnation; après dis-je ces remarques, je vais donner la table des Fêtes de l'Egliſe Anglicane avec les Vigiles & les autres jours de jeûne ou d'abſtinence; enſuite de quoi je raporterai les uſages particuliers à certaines Fêtes.

Les quatre Dimanches de l'Avent.
La NAISSANCE de J. C.
S. Etienne Martyr.
S. Jean l'Evangeliſte.
Les Saints Innocens.
La CIRCONCISION de N. S. & le premier jour de l'année.
L'EPIPHANIE.
La Converſion de S. Paul.
Le Martyre du Roi Charles premier.
La Purification de la Sainte VIERGE.
S. Mathias Apôtre.
L'Annonciation de la S. VIERGE.
PAQUES.
S. Marc Evangeliſte.
S. Philippe & S. Jaques Apôtres.
L'ASCENSION de N. S.
Le rétabliſſement de Charles ſecond.
La PENTECÔTE.
S. Barnabé.
La Naiſſance de S. Jean Baptiſte.
S. Pierre Apôtre.
S. Jaques Apôtre.
S. Barthelemi Apôtre.
S. Mathieu Apôtre.
S. Michel & tous les Anges.
S. Luc Evangeliſte.
S. Simon & S. Jude Apôtres.
La Touſſaints.
La Conſpiration des poudres.
S. André Apôtre.
S. Thomas Apôtre.

Les Fêtes précedées de Vigiles ſont
La NAISSANCE de J. C.
La Purification de la Sainte VIERGE.
S. Mathias.
L'Annonciation, &c.
PAQUES.
L'ASCENSION.
PENTECÔTE.
La Nativité de S. Jean Baptiſte.
S. Pierre.
S. Jaques.
S. Barthelemi.
S. Mathieu.
S. Simon & S. Jude.
S. André.
S. Thomas.
La Fête de tous les Saints.

Les

(*a*) L'Anglois porte la Fête *des bienheureuſes ames*. J'avertis auſſi que j'ai crû devoir paraphraſer le paſſage que je rapporte, pour lui donner plus de clarté qu'il n'en auroit eu en François, ſi j'avois traduit litteralement.

(*b*) Voy. *Memoires & Obſerv.* &c. ubi ſup. p. 7. l'inconvenient qui reſulte de cet uſage.

Les autres tems de jeûne ou d'abstinence sont, le Carême.

Les jours de jeûne des Quatre tems, qui sont le Mercredi, le Vendredi & le Samedi après

{ Le premier Dimanche du Carême.
La Fête de la Pentecôte.
Le 14. de Septembre.
Le 13. de Décembre.

Les trois jours des Rogations, qui sont le Lundi, Mardi, Mercredi avant le Jeudi de l'Ascension.

Tous les Vendredis de l'année, excepté celui qui se trouve le 25. Décembre, jour de Noël.

Je ne dis qu'un mot de l'Avent. On l'appelle ainsi, nous dit l'Evêque Anglican que j'ai cité, parce que c'est un tems de préparation à la venue de J. C. *en chair*. „ Les Dimanches de l'Avent sont à la Fête de Noël ce „ que S. Jean „ Baptiste est au Sauveur du genre humain". Un autre Auteur nous dit, que comme un grand nombre de prédictions ont précedé l'*Incarnation* du Sauveur, de même l'Eglise Chrétienne a crû devoir faire une espéce de commemoration de ces prédictions par les quatre Dimanches de l'*Avent*. „ Ils sont (*a*) ajoute „ t'il, comme des Héraults, qui publient que la Fête approche.

Je laisse l'antiquité de la Fête de Noël, dont le tems est incertain selon les Critiques. Cette Fête n'a été generalement fixée au 25. de Décembre que depuis l'année 500. ou environ. Le tems de Noël est, nous dit-on, un mêlange de dévotion Chrétienne & de divertissemens mondains pour les Anglois; & cela dure jusqu'après les Rois. Au lieu que les présens ne se font en France que le premier jour de l'an, on en fait en Angleterre dés Noël, & même, ajoute t'on, les Cabaretiers & les Traiteurs donnent en partie ce qu'on va boire & manger chez eux le jour de Noël & aux Fêtes qui le suivent. Ils font payer le vin, mais ils donnent *gratis* le pain & le fromage (*b*) aprêté d'une maniere qui invite gracieusement & l'Ecclésiastique, & le Laïque à réiterer plusieurs fois les rasades de gros *Vin de Portugal* & de *Xerés*. „ Dans les familles, dit l'Auteur des (*c*) *Me-„ moires & Observations*, &c. on fait à Noël un fameux pâté, qu'on appelle „ le pâté de Noël (*Christmas-pie*. C'est une grande science que la composition „ de ce pâté: c'est un docte hachis de langue de bœuf, de blanc de volaille, „ d'œufs, de sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de citron, d'orange, de „ diverses sortes d'épiceries) &c. &c.

S. Etienne, S. Jean & les Innocens, qui suivent immédiatement le jour de Noël, me rappellent ce qu'a dit je ne sais quel ancien Auteurs sur ces Fêtes réiterées & qui se suivent de si près: „ Une Fête n'attend pas l'autre, le serviteur est im-„ médiatement honoré après le maitre (ou mot à mot) les honneurs du servi-„ teur succédent à la Theophanie du Maitre". On appelloit autrefois la Fête de la Naissance de J. C. du nom de *Theophanie*, qui signifie *apparition*, ou *manifestation de Dieu*. Pourquoi ces trois Fêtes marchent elles ainsi de suite? la tradition veut que S. Etienne ait été lapidé au mois d'Août: pour les Innocens, on convient qu'ils doivent être fort près de Noël. Sur cela un ingenieux *Mystago-gue*

(*a*) *As so manq heralds to proclaim the approaching of the feast.* L'Estrange ubi sup. Ch. V. p. 134.
(*b*) Des tranches de pain & de fromage rôti.
(*c*) Ubi sup. p. 322.

gue a découvert heureusement des raisons qui peut-être ont contribué à placer ces Fêtes de suite (*a*). „ Il y a (dans ces trois solemnités) trois différentes sortes „ de Martyre; Martyre volontaire & effectif, c'est celui de S. Etienne: Mar- „ tyre volontaire & non effectif, c'est (*b*) celui de S. Jean l'Apôtre: Martyre ef- „ fectif & non volontaire, c'est celui des Innocens" qui n'étoient pas en âge de connoître le mérite du Martyre. Que (*c*) cette découverte est consolante & spirituelle! Un Anglican vient avec d'autres raisons qui ont aussi leur mérite. „ S. Etienne suit J. C. c'est-à-dire sa naissance, parce qu'il a été le premier Mar- „ tyr. S. Jean l'Evangeliste le suit, parce qu'on ne pouvoit célebrer sa Fête, le „ jour qu'il est mort, (*d*) qui est celui de S. Jean Baptiste". Pour ce qui est des Innocens, il n'y a qu'une voix sur leur compte. Ils sont à leur place. Je ne sais si j'amuse ou si j'instruis le lecteur en raportant ces petits détails, mais ils ne me paroissent pas absolument inutiles, & en tout cas ils auront le mérite de la nouveauté pour bien des gens.

Sur la Fête de la Circoncision, qui l'est aussi du nouvel an, je n'ai rien à remarquer, sinon qu'elle n'a paru dans l'Eglise sous le premier nom qu'environ l'année 1090. mais que plus de 400. ans auparavant on la trouve indiquée sous le nom d'*Octave de la Nativite* par divers Auteurs Ecclésiastiques: & la raison qui ne l'a faite célebrer que tard, c'est, à ce que croit l'Auteur que (*e*) je cite, à cause qu'elle se rencontroit avec celle du nouvel an, qui étoit chez les Payens un jour de desordre & de prophanation, à cause de quoi le sixieme Concile géneral défendit absolument de solemniser une Fête que S. Chrysostome avant cette interdiction avoit appellée *Fête Diabolique*. Il est bien vrai qu'en qualité de Fête du nouvel an elle n'est pas même exemte chez les Chrétiens des desordres du Paganisme, & qu'avec le renouvellement de l'année nous ne renouvellons pas moins que ces anciens Idolâtres nos vices & nos débauches. Laissons cette matiere aux Prédicateurs, & contentons nous d'observer que les souhaits, les étrenes, les présens & les festins étoient à la mode le premier du mois de Janvier chez les Romains comme chez nous, & qu'ils commençoient l'année par des prieres & (*f*) des sacrifices. Outre cela ils observoient de la commencer par le travail; croyant superstitieusement, comme beaucoup de Chrétiens le croyent encore, que donner ce jour là des marques de son adresse & de son industrie étoit un présage de l'une & de l'autre pour toute l'année.

Personne n'ignore que la Fête des Rois s'appelle aussi l'Epiphanie, & qu'on la célebre le 6. de Janvier. Je dois remarquer ici un usage pratiqué par les Rois d'Angleterre; c'est d'offrir le jour des Rois de l'or dans une bourse, de la mirrhe dans une autre & de l'encens dans une troisiéme. Cela s'offre aussi le jour de l'an, & à cette occasion je dois remarquer encore, qu'en d'autres Fêtes ces

(*a*) *Durandus* in *Rational.* Cet Auteur & les autres *Mystagogues* sont tous fort ingenieux à inventer des raisons mysterieuses des usages & des cérémonies de l'Eglise.

(*b*) La tradition veut qu'il ait été jetté dans une chaudiere pleine d'huile bouillante & qu'il en soit sorti sain & sauf.

(*c*) Le Docteur *Sparrow* Evêque de Norwich a trouvé ces raisons si belles, qu'il a crû devoir les employer sans citer *Durand.* V. *Rationale*, &c. p. 78.

(*d*) Qui le lui a dit? une tradition incertaine: & quand cela seroit vrai, on pouvoit aussi bien assigner la Fête de l'Evangeliste au 26. ou au 27. Juin qu'au 27. Décembre. Il falloit, nous dit l'Anglican, le mettre près de son Maitre. „ No day could be assigned to this John more proper, that he might be „ nigh his master, &c.

(*e*) *L'Estrange* Alliance &c. ubi sup. p. 138.

(*f*) *Cernis odoratis ut luceat ignibus æther*, &c. dit Ovide *Fast.* L. I. V. 75. en parlant du 1. de Janvier.

ces Rois ſont auſſi des offrandes. Ils offrent une piéce d'or à Noël, à Pâques, à Pentecôte & à la Touſſaint. Ils l'offrent auſſi à la Chandeleur, le Dimanche de la Trinité, à la Fête de S. Jean Baptiſte & à celle de S. Michel. Un de nos Auteurs (a) traite fort mal les uſages de la *Feve* & du *Roi boit* à la Fête des Rois & prétend que cette Fête tient chez les Chrétiens la place des Saturnales Payennes. Il eſt bien vrai, qu'aux Saturnales, comme à nos *Rois* la Royauté étoit tirée au ſort; & il ſuffira d'alleguer pour preuve un paſſage de Tacite (b).

La Converſion de S. Paul a ceci de remarquable. Un loup féroce devient un agneau. C'eſt (c) un miracle que ſa converſion & la viſion qui l'accompagne. Elle nous aprend auſſi que les plus grans pécheurs ne doivent jamais deſeſpérer de leur reconciliation avec Dieu. Il eſt donc juſte que l'Egliſe témoigne publiquement ſa joye pour cette converſion miraculeuſe.

Pour la Fête, on plutôt le jeûne que l'Egliſe Anglicane a conſacré au Roi Charles premier, c'eſt une réparation qu'elle fait au ſang d'un Prince condamné & executé à mort par ſes ſujets. Un de nos Poëtes a bien eu raiſon de traiter cet évenement (d) d'évenement ſans exemple. Mais quoi qu'il en ſoit ne l'attribuons pas à toute la Nation. Il eſt dû au plus hardi de tous les Chefs de partis, qui eut l'adreſſe de ſe revêtir d'une autorité plus redoutable & plus dangereuſe que celle qu'il avoit renverſée. On obſerve un formulaire particulier de prieres, de leçons & de collectes convenables à l'Anniverſaire de Charles I. qualifié Martyr en cette occaſion: & lorſque ce jour, qui eſt le 30. de Janvier, ſe trouve un Dimanche, on remet le jeûne au lendemain.

Je paſſe la *Chandeleur*, on la *Purification* de la Sainte Vierge, ſur laquelle je n'ai rien à dire: mais cette Fête de la *Purification*, m'oblige à parler de la ***Bénediction des femmes relevées de couches***, (e) qui eſt une eſpéce de Purification, & un reſte ***du faux zéle Judaïque***, ſelon (f) l'expreſſion d'un Auteur Presbyterien. Une femme relevée de ſes couches ſe doit rendre à l'Egliſe en habit modeſte (g) & même le viſage couvert. Sur quoi les Presbyteriens, vrais *gloſeurs* de toutes les cérémonies Anglicanes, diſent. Eſt-ce la honte qui l'oblige de ſe cacher comme ſi elle avoit commis quelque acte d'impureté? Je répondrois au Presbyterien que ſe cacher ainſi eſt un effet de la modeſtie preſcrite par la Religion; & par ce moyen la modeſtie eſt très bien placée là, comme au contraire elle le ſeroit fort mal, ſi cette *relevée de couches* étoit la ſuite d'un commerce irregulier, caché à l'Egliſe. Dans l'Egliſe elle ſe met à genoux à l'entrée du Chœur, ou même aſſez près de la ſainte table. En cet état la femme recite avec le Prêtre un Pſeaume con-

(a) *Paſquier* dans ſes *Recherches.* Au reſte ſur *Feve* & *Roi de la Feve*, voy. ce que *Marville* a extrait, p. 467. du Tom. III. de ſes *Melanges* &c. Ed. de 1725. d'une *Diſſertation ſur le Paganiſme des Rois de la Feve & du Roi boit*, impr. à Paris en 1664. Un autre reſte des *Saturnales* dans le Chriſtianiſme étoit cette *liberté de Décembre*, dont il parle après *Belet* & *Durand* qu'il cite. „ L'Evêque, les Chanoines & tout „ le bas Clergé s'aſſembloient dans les Cloitres de leurs Egliſes, y jouoient tous enſemble à la paume, „ ou à la boule, & même y chantoient & danſoient aux chanſons, &c.

(b) *Feſtis Saturno diebus inter alia æqualium ludicra regnum luſu ſortientium evenerat ea ſors Neroni.* Tacitus *Annal.* L. XIII.

(c) *Sparrow*, ubi ſup. p. 147.

(d) *Benſerade* dans un Sonnet.

Le ſoleil n'a rien vû de ſi prodigieux,
Et je ne penſe pas que l'avenir le croye.

(e) En Anglois *the Churching of women.*

(f) *Calderwood*, ubi. ſup. p. 651.

(g) Cela ne ſe pratique preſque plus. On ne demande aujourd'hui que la modeſtie dans l'habillement.

convenable à la circonstance; après quoi il la bénit & la recommande à Dieu par une priere. Elle doit faire une offrande après avoir rendu graces à Dieu: Mais pour quoi des actions de graces solemnelles en cette occasion, ajoutent encore (*a*) les Presbyteriens? La maladie de l'accouchement est elle plus dangereuses que le feu & l'eau, que les autres maladies, qu'une infinité de perils auxquels on est tous les jours exposé? & pour celui-ci, les femmes s'y exposent si volontiers! diroient les rieurs. Si l'on veut savoir pourquoi les actions de graces sont plus particulierement nécessaires à la *relevée de couches*, on trouvera dans un (*b*) livre Anglois, que Dieu lui même a particulierement *distingué cette maladie*. Le reste du détail que l'Auteur y fait se reduit à représenter beaucoup de maux & de soins dans une grossesse, dont les préliminaires ne promettoient pas ces épines; beaucoup de peine & de mal dans l'accouchement; beaucoup de fatigue, beaucoup de soucis, beaucoup de travail après. Telle est la suite du péché originel. Ajoutons à tout cela beaucoup de tourment d'esprit & un grand nombre de soins, qu'il en coute pour former, élever, instruire l'enfant nouveau né; & c'est en partie ce qui a fait dire à un Poëte (*c*) avec quelque air de libertinage, *que c'étoit bien la peine de naitre*. Mais comme il apartient à la grace de Dieu de changer ces épines en roses, il est juste & nécessaire qu'une femme relevée de couches remercie Dieu solemnellement à la face de toute l'Eglise.

Je reviens aux Fêtes Anglicanes. Les Anglois observent le Carême, mais ils ne connoissent pas, ou ne veulent pas connoître les divertissemens licentieux du Carnaval. Il seroit fort inutile de repéter ici l'antiquité du Carême, son merite, comment il imite le jeûne de N. S. comment il est un excellent préparatif à la Communion de Pâque qu'aucun Chrétien ne doit négliger, & sa misterieuse signification, qui est, que (*d*) les souffrances de J. C. s'étant terminées par une Pâque l'Eglise à crû de même, que nos afflictions spirituelles & nos pénitences doivent s'y terminer aussi. Il y auroit bien d'autres choses à recueillir ici de la même force, mais je ne raporterai qu'un seul type. Le jeûne du Carême signifie les orages & les peines de cette vie. La Pâque signifie le repos céleste, la felicité éternelle. Si au au reste l'on trouve étrange qu'un jeûne qui doit imiter celui de N. S. ne soit pas placé au même tems que le sien, qui fut après son Baptême, au tems de l'Epiphanie, on repond entr'autres raisons, que le tems auquel on jeûne (c'est la veille ou le commencement du printems) est un tems de révolutions & de mouvemens dans le sang. Il fermente, les passions s'irritent & se rebellent. Il faut les matter par le jeûne: & ainsi nous jeûnons dans un tems fort convenable, dit Saint Jerôme cité (*e*), par l'Auteur que je cite au bas de la page.

Ces révolutions excitées dans le corps humain, ou plutôt dans toute la

(*a*) *Calderwood*, ubi sup. p. 651.
(*b*) *L'Estrange*, ubi sup. p. 326.
(*c*) *Regnier Des marais*. Mais *Manile* avoit bien mieux dit auparant en beaux vers Latins L. IV. *Astron.*

Quid tam sollicitis vitam consumimus annis?
Torquemurque metu, cacaque cupidine rerum,
Æternisque senes curis, dum quærimus ævum,
Perdimus, & nullo votorum fine beati,
Victuros agimus semper, nec vivimus umquam?

Un Théologien nous dira, que dans la bouche d'un Payen ces vers ne signifient pas grand' chose: & c'est beaucoup s'il ne les taxe pas de libertinage.
(*d*) *Rationale on the Common prayer*, &c. p. 92.
(*e*) *Sparrow* Rationale, &c. ubi sup.

la Nature par le printems, me fourniſſent pour digreſſion une eſpéce de Fête badine, qui eſt celle de S. Valentin. La veille de cette Fête fixée dans le Calendrier au 14. Février, „ les jeunes gens, nous dit l'Auteur (*a*) des „ *Mémoires & Obſervations*, &c. célebrent en Angleterre & en Ecoſſe, par „ une coutume fort ancienne, une petite Fête, ((*b*) qui eſt une image du renou- „ vellement de la Nature, & de ce déſir *inné*, s'il faut ainſi dire, dans tous les „ Etres vivans & animés de perpetuer ſon eſpéce) Nombre égal de filles & de „ garçons ſe trouvent enſemble. Chacun & chacune écrivent leurs vrais noms, ou „ des noms empruntés ſur des billets ſéparés, roulent ces billets & tirent au „ ſort, les filles prénant les billets des garçons, & les garçons les billets des fil- „ les. De ſorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il appelle *ſa Valentine*, „ & chaque fille rencontre un garçon qu'elle appelle *ſon Valentin*. De cette ma- „ niere chacun a double Valentin & double Valentine. . . . . . le ſort ayant „ ainſi aſſocié la compagnie en divers couples, les Valentins donnent bals „ & cadaux, portent pendant pluſieurs jours ſur le cœur ou ſur la manche les „ billets de leurs Valentines. . . . . . . Cette petite céremonie ſe pratique a- „ vec quelque diverſité dans les diverſes Provinces, & ſelon le plus ou moins de „ ſéverité des Valentines. On tient encore pour une autre ſorte de Valentin, „ ou de Valentine le premier garçon ou la premiere fille, que le hazard fait „ rencontrer dans la rue ou ailleurs, le jour de la Fête.

(*c*) Le premier jour du Carême, ou le Mercredi des Cendres, ſe fait ce que les Anglois nomment la *Commination*, c'eſt-à-dire la *denonciation* des jugemens de Dieu contre les pécheurs. Après les prieres du matin, la Litanie étant recitée, ou chantée ſelon l'uſage, le Prêtre dit ces parolles. „ Mes freres la diſcipli- „ ne de l'Egliſe primitive obligeoit les pécheurs déclarés, & convaincus de leurs „ péchés à faire penitence publique au commencement du Carême. Ils étoient „ chatiés en ce monde, afin que leurs ames fuſſent ſauvées & que la crain- „ te d'être expoſé à un ſemblable châtiment ſervit d'exemple aux autres pé- „ cheurs. Au lieu de cette diſcipline (*d*) *que le tems a abolie*, on a trouvé „ bon de lire en votre préſence les maledictions que Dieu a prononcées contre „ les pécheurs impénitens, &c". Cette préface, que le Prêtre ou Miniſtre prononce étant au lutrin, eſt ſuivie de la lecture de ces maledictions à chacune des quelles l'aſſemblée des fidelles répond Amen, & le Miniſtre qui eſt monté en chaire pour les prononcer, fait enſuite une exhortation & quelques prieres à l'aſſemblée. Un Auteur Presbyterien (*e*) s'imagine qu'en recitant les maledictions de Moïſe dans la chaire, & l'exhortation, les prieres, les litanies, &c. au lutrin, les Anglicans ont voulu imiter l'ordre que Dieu donna à Moïſe de prononcer les bénedictions ſur la montagne de Guerizim, & les maledictions ſur le Mont-Hebal: mais il paroît par ce que raporte un Auteur Anglican, (*f*) qu'il eſt fort inutile de chercher des myſteres dans cette cou-

(*a*) Ubi ſup. p. 410.

(*b*) Ces parolles ne ſont pas de la citation.

(*c*) *Caput jejunii*: c'eſt le nom qu'on donne à ce Mercredi dans quelques anciens Auteurs. On l'a appellé le *jour des Cendres*, parce qu'on mettoit des cendres ſur la tête des fidelles, pour leur aprendre qu'ils étoient mortels, on pour leur montrer qu'ils avoient bien merité d'être conſumés & reduits en cendres à cauſe de leurs péchés. *Sparrow*, ubi ſup. p. 93.

(*d*) Voy. *Sparrow*, ubi ſup. p. 233.

(*e*) *Caldehvood*, ubi ſup. Ch. X. p. 524.

(*f*) *L'Eſtrange*, ubi ſup. Ch. XI. On n'a point connu, dit-il, le Lutrin (reading pew) avant l'année 1603. La trop grande étendue du Chœur dans quelques Egliſes a fait introduire la coutume de reciter les prieres, &c. à ce Lutrin, afin de menager l'attention des peuples, qui auparavant ne pouvoient que profiter foiblement de ces prieres, &c.

coutume, puiſqu'elle eſt l'effet d'une eſpéce de hazard, & une de ces choſes qui s'introduiſent on ne ſait comment.

Ceci me conduit naturellement aux (*a*) Quatre tems. On ſait l'origine de ce nom & les tems auxquels on les obſerve. Les Anglois leur donnent un nom qui doit ſe traduire litteralement les (*b*) *ſemaines des cendres chaudes*, „ à cauſe que nos „ Peres, dit *Bacon* cité par le Docteur *Sparrow*, ne mangeoient dans ce tems „ de jeûne, que des gateaux cuits ſous les cendres, pour mieux ſe reſſouvenir „ qu'ils n'étoient eux mêmes que de la cendre.

Ayant parlé de la *Commination*, je ne puis éviter de parler auſſi des deux Excommunications. La moindre appellée *Mineure* rétranche de la Communion celui qui, après une citation dans les formes, refuſe de comparoître à la Cour Ecléſiaſtique. Ce pouvoir d'excommunier peut-être delegué, par l'Evêque à un Prêtre Anglican, auquel eſt adjoint le Chancelier premier Official de l'Evêque. Pour l'Excommunication Majeure, outre qu'elle rétranche de la Communion, elle exclud auſſi en quelque ſorte des affaires civiles, puiſque l'Excommunié ne peut être, nous dit-on, ni plaignant ni témoin dans aucune Cour, ſoit civile ſoit ecclćſiaſtique: & ſi l'on continue d'être rebelle pendant le terme de quarante jours, la Cour de Chancelerie ordonne de ſaiſir & d'empriſonner l'Excommunié. L'Evêque ſeul a le pouvoir de fraper de l'Excommunication majeure, mais il ne l'employe, ou ne la doit employer que contre les crimes averés & capitaux d'héreſie, d'adultere, d'inceſte &c. L'Anatheme eſt encore plus redoutable que l'Excommunication majeure. Il déclare l'héretique ennemi de Dieu, & abandonné à la damnation éternelle. L'Evêque lance l'Anatheme en préſence du Doyen & du Chapitre, ou de douze autres Miniſtres. Ces Excommunications ne ſe font pas en public, non plus que l'abſolution, mais dans l'Officialité.

Le Jeudi Saint, jour connu dans l'Antiquité, du moins dans les Egliſes d'Occident, & encore aujourd'hui à Rome, ſous le nom de *Cœna Domini*, les Rois d'Angleterre font des Aumônes à autant de pauvres qu'ils ont d'années. Ces pauvres ſont conduits dans une Sale de *Whitehall*, où ils trouvent une table bien couverte, c'eſt-à-dire pour chacun d'eux un plat de poiſſon, ſix petits pains, une bouteille de vin, de la biere, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemiſes, des bas, des ſouliers avec deux bourſes de cuir rouge, l'une contenant autant de petites piéces d'argent, & l'autre autant de Shelings que le Roi regnant a d'années. Autrefois ce regal & les préſens étoient précedés de la céremonie de laver les pieds à ces pauvres; & ſi le Roi ne faiſoit pas lui même cet acte d'abaiſſement & d'humilité, qui, dans les Cours Catholiques des autres Monarques, imite faſtueuſement l'humilité de J. C. il en donnoit la commiſſion au grand Aumônier. C'eſt lui qui diſtribue ordinairement les préſens & qui fait le feſtin à ces pauvres. Comme une céremonie en appelle une autre, je ne ſaurois mieux faire que de placer ici la prétendue vertu de guerir des écrouelles, que s'attribuoient les Rois d'Angleterre, mais que nos Auteurs François leur ont toujours conteſtée, prétendant qu'elle n'apartient qu'aux Rois de France. Il paroît bien ſingulier, que des hommes fort élevés, je l'avoue, au-deſſus des autres par la dignité & la naiſſance, mais qui malheureuſement ſe trouvent ſouvent à une diſtance infinie des vertus divines, qui devroient ſeules diſtinguer les Rois du reſte du genre humain, s'attribuent le plus grand des privileges divins,

(*a*) Voy. ſur les Quatre tems ce qu'on a dit Tom. II. des *Céremonies des Juifs & des Catholiques.*
(*b*) *Ember-weeks.*

vins, qui est le don des miracles, ou les guerisons miraculeuses & sur-naturelles. Il semble aussi que ce n'étoit pas à la vertu de leur personne, mais à celle du Sacre que cette operation miraculeuse étoit due. Les Protestans l'ont jettée dans le decri, & je ne sai si dans le siécle où nous sommes il se trouve beaucoup d'autres Chrétiens qui portent la bonne foi jusqu'à croire ces guérisons plus réelles, que celles que l'Antiquité à attribuées à la main & au pied (*a*) de Vespasien, & à l'ortueil de Pyrrhus, qui guerissoit ceux qui étoient incommodés de la ratte. Le don de guerir des écrouelles est encore attribué aux Rois d'Arragon, & (*b*) *Favin* n'a pas cru devoir le réfuser à ceux de Navarre. On nous a parlé aussi de celui de guérir de la lepre, comme étant autrefois particulier aux Rois d'Angleterre, du privilege de chasser le Démon & de faire parler les bégues, comme accordé aux Rois d'Espagne & aux Princes de la Maison d'Autriche. Ajoutons y celui de guerir du goître. *Du Mai* (*c*) qui rapporte ces guérisons prétendues miraculeuses, nous dit qu'elles se font sans beaucoup de céremonie. Pour ôter le goître, ils donnent de leur propre main un verre d'eau à un goîtreux, & baisent celui qui est bégue, pour lui dénouer la langue. Quoiqu'il en soit voyons comment la guérison des écrouelles se faisoit par la main des Rois d'Angleterre. „ Chacun sait, dit l'Auteur des *Memoires & Observations*, „ &c. (*d*) qu'Edouard le Confesseur, canonisé par Alexandre III. fut le premier „ (*e*) qui prétendit avoir la vertu de guerir des écrouelles en touchant ceux qui „ en étoient malades. . . . . . (*f*) *cette opinion* a peut-être continué sans interruption jusqu'à Guillaume III. . . . . le peuple Anglois avoit, & a peut-„ être encore, une grande foi en ce remede anodin. Pendant les derniers mois „ du Regne de Jaques II. . . . . . quantité de gens accoururent de toutes „ parts pour être touchés. Le Roi en ayant été averti eut la bonté de faire „ dire qu'il toucheroit plus souvent que de coutume & de marquer tous les „ jours. Je fus présent à la derniere céremonie. Le Roi étoit assis (dans la „ grande Sale de Whitehall) dans un fauteuil élevé sur une estrade de deux ou „ trois degrés. Le Pere Peter en petit collet & en manteau trainant étoit de-„ bout à la droite du Roi. Après quelques Oraisons, les gardes de la manche „ firent defiler les malades, ou soi disans, (l'Auteur nous dit à la marge qu'il „ en defila près de trois cens,) ils defilerent entre une double balustrade étroi-„ te & faite exprès, dont l'avenue faisoit face au Roi. Chaque malade. . . . . „ se mettoit à genoux l'un après l'autre aux pieds du Roi. Le Roi avançant „ ses deux mains lui touchoit les deux joues. Le Jesuite, qui tenoit une enfila-„ de de medailles d'or attachées à un cordon de ruban de fil blanc, passoit le „ cordon au cou du patient, en même tems que le Roi le touchoit, & disoit „ je ne sai quoi d'équivalent à ce qu'on dit en France, *le Roi te touche*, *Dieu te*

„ *gue-*

(*a*) Voy. Tacite Histor. L. IV.

(*b*) *Hist. de Navarre.* J'ai lû dans les *Melanges d'Histoire & de Litterature* de *Marville* Tome III. p. 205. Ed. de 1725. qu'à *Dalet*, Village d'Auvergne, „ il y a une Confrérie dediée au S. Sacrement, où „ l'on élit tous les ans un enfant du Village pour en être le Roi, & que son pere est obligé de jeû-„ ner certains jours de la semaine, depuis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu & de faire d'autres bonnes Oeu-„ vres. Le jour de la Fête, il (le pere) fait ses dévotions & enmêne son fils à l'Eglise, où il touche „ plusieurs malades qui y arrivent des montagnes d'Auvergne & de Forez. . . . . le pere conduit la „ main de l'enfant & dit, *le Roi te touche*, &c". Cet Auteur ajoute que cet usage est aboli depuis quelques années.

(*c*) *Etat de l'Empire d'Allemagne.*

(*d*) Ubi sup. p. 116.

(*e*) Il falloit dire, *qu'on prétendit.*

(*f*) J'ai retranché ici quelque chose des parolles de l'Auteur que je cite.

„ *guerisse.* Cela se faisoit en un moment, & de peur que le même malade ne „ vint se réfourrer dans la fille, pour attraper une nouvelle (*a*) medaille, d'au- „ tres gardes le relévoient par le bras & le menoient en lieu sûr. Quand le Roi „ étoit las de faire la même action d'allonger le bras, & de toucher la joue, „ ou le menton, le P. Peter lui présentoit le cordon sur le cou du malade. La „ vertu passoit de la main au cordon, du cordon à l'habit, de l'habit à la peau, „ & de la peau à la source du mal. Après cet attouchement Royal, ceux qui „ étoient réellement malades étoient mis entre les mains des medecins; ceux „ qui n'étoient venus que pour la medaille n'avoient pas besoin de remede.

Le Vendredi Saint est le jour de jeûne le plus rigide de tout le Carême chez les rigides Anglicans, pour l'amour de J. C. crucifié le Vendredi. Le Samedi est de même un jour de tristesse & d'abstinence. Le Dimanche jour de Pâque améne une dévotion consolante pour le fidelle: oserai-je dire aussi plus joyeuse? L'Evangile, L'Epître, les Collectes, les Antiennes sont autant de motifs de consolation pour les véritables Chrétiens Anglicans. L'Eglise veut aussi que ce soit un jour de joye pour eux (*b*), après avoir jeuné & pleuré le Vendredi & le Samedi précedens pour la mort de N. S. Au Dimanche de Pâque, dit le même Auteur que je cite, on ajoute le Lundi & le Mardi suivans, comme une suite ou une dependance de la Fête de Pâque, & pour mieux la solemniser. Il ajoute que cette Fête étoit appellée autrefois la *Reine des Fêtes*, & le passage qu'il allegue de S. Ambroise semble dire, que tout le tems qui s'écoule entre la Fête de Pâque, & celle de Pentecôte ne doit être qu'une *Fête continuée.* Ne prenons pas ce passage si fort à la lettre, que nous en tirions cette conséquence, qu'il ne faut donc penser qu'à se divertir. Les véritables Chrétiens savent distinguer deux sortes de joye: mais je ne puis m'empêcher de remarquer, comme quelque chose de bien froid, cette reflexion de Tertullien rapportée dans la même citation; *que toutes les Fêtes du Paganisme mises ensemble n'égalent pas celle de Pâque, cette grande & solemnelle Fête des Chrétiens.* Cela ne pouvoit pas même se dire serieusement à des Payens obstinés & prévenus, car ce raisonnement revient à ceci: *tout le culte qu'on rend au Démon ne vaut pas celui que l'on rend à Dieu.* Le Docteur *Sparrow* remarque encore, (*c*) que pendant les cinquante jours d'*Allegresse* entre Pâque & Pentecôte, les fidelles ne se mettoient pas à genoux, parce que c'est la situation des gens affligés: mais qu'ils prioient debout, selon que cela se pratique le Dimanche, pour témoignage de leur joye. Les Peres nous ont transmis un grand nombre de remarques de cette importance. Voici ce qui sera trouvé essentiel, par des lecteurs qui aiment à aprendre les véritables raisons des usages: c'est que le Baptême, qui autrefois (dans la primitive Eglise) n'étoit accordé qu'aux (*d*) Adultes Catechumenes, étant fixé aux veilles de Pâque & de Pentecôte, les fidelles consacroient à la réjouissance, aux prieres & aux actions de graces les jours qui suivoient ces Fêtes, pendant lesquels le nouveau Baptisé se présentoit toujours à l'Eglise en (*e*) vêtemens blancs,

(*a*) Chaque medaille, dit cet Auteur, vaut à peu près deux Ecus, apparemment valeur de son tems en France, ce qui féroit autour de dix Shellings aujourd'hui. On l'appelle *Angel*, ou *Angelot*. Le Roi Guillaume III. convertit en œuvres pies le fond destiné à ces medailles.

(*b*) *Rationale*, &c. ubi sup. p. 105.

(*c*) Ubi sup. p. 111. & 113.

(*d*) Principalement à cause des conversions des Payens.

(*e*) C'est la raison du nom que porte en Latin le Dimanche de l'Octave de Pâque *Dominica in Albis.* Les Anglois l'appellent *low-sunday petit Dimanche*, par raport à celui de Pâque, qui est le grand.

blancs, au milieu des Cierges qui éclairoient ſon entrée. Dans la ſuite le Baptême fut reſervé aux enfans : mais les jours qui ſervoient à le ſolemniſer resterent établis comme auparavant, ſans qu'ils euſſent la même destination.

Par les parolles de la Collecte du troiſiéme Dimanche après Pâque, où l'on demande à Dieu ſa grace ſur ceux qui ſont reçus dans la Communion du Christianiſme, &c. l'Egliſe Anglicane fait en quelque ſorte la commemoration de l'ancien Baptême dont je viens de parler. La Collecte du cinquiéme Dimanche nous prépare à recevoir les conſolations du S. Eſprit. Les Anglicans l'appellent le Dimanche des Rogations, à cauſe des trois jours qui ſuivent. Sur ces Rogations je dois remarquer que les Anglicans jeûnent, mais ſans commandement exprès de l'Egliſe. Les Litanies & les prieres de ces jours de Rogations tendent à implorer la bénediction de Dieu ſur les fruits & ſur les autres productions de la terre. Je trouve dans un Auteur extrêmement opposé aux Anglicans (*a*) un uſage, dont je ne puis dire s'il eſt fort géneralement obſervé. C'eſt la Proceſſion autour des champs, dechargée des céremonies des Catholiques, mais qui n'eſt cependant, ſelon notre Auteur, qu'un *reſte ſuperſtitieux du Papiſme & du Paganiſme*. Les Anglicans font, dit-il, une *luſtration* des champs en chantant des Pſeaumes & les grandes Litanies, & recitant des prieres convenables. Le Prêtre, qui marche à la tête de cette Proceſſion, eſt ſuivi, comme chez les Catholiques, d'une foule de Payſans & d'autres dévôts qui s'intereſſent par zéle, ou pour l'amour de leurs champs, à cette *devotion de campagne*. Je ne ſaurois rien remarquer touchant l'Aſcenſion, que la juſteſſe & la convenance des Collectes, des prieres & des leçons, (*b*) ſelon le Docteur *Sparrow*, avec beaucoup de (*c*) types & d'allegories, dont j'oſerois dire ce que j'ai déja dit (*d*) quelque part, ſans croire manquer au reſpect que je dois à notre excellente Religion ; que ſi les Indiens nous jugeoient par nos allegories & nos expreſſions myſtiques, ils nous trouveroient des idées auſſi abſurdes que nous leur en trouvons à eux, parce qu'il nous plait de prendre à la lettre ce qu'ils nous diſent allegoriquement de leurs Dieux, ou de leurs Génies & des myſteres de leur Religion.

Le Dimanche & la ſemaine qui ſuivent l'Aſcenſion portent en Anglois le nom de (*e*) *ſemaine d'attente*, parce que les Apôtres attendoient l'accompliſſement de la promeſſe du Seigneur. Les Anglicans nomment la Pentecôte le (*f*) *Dimanche blanc*, à cauſe de la ſolemnité du Baptême de la veille, après laquelle, ainſi que je viens de le dire, les nouveaux Baptiſés ſe préſentoient vêtus de blanc à l'aſſemblée des fidelles : peut-être auſſi lui a-t-on donné ce nom pour un témoignage de cette lumiere que le Saint Eſprit répand dans le cœur des fidelles.

Le 23. Avril, qui eſt le jour de S. George, que l'Angleterre Catholique a regardé autrefois comme ſon Patron, eſt remarquable par la Proceſſion des Chevaliers de la Jarretiere. Cette Proceſſion me rappelle ici la céremonie de l'Ordre de la *Jarretiere*. L'Origine de l'inſtitution de cet Ordre eſt trop connue pour la rap-

(*a*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 523.
(*b*) Ubi ſup. p. 125.
(*c*) V. Ibid. p. 120. & ſuiv.
(*d*) *Cérem. Relig.* &c. Tom. prem. des Idolât. vers la fin du ſuplement, dans la ſeconde partie.
(*e*) *Exſpectation-week.*
(*f*) *White-Sunday. L'Eſtrange* Ch. V. p. 146. croît que le mot de *White* eſt corrompu en cette occaſion du François *huit* prononcé à la maniere Angloiſe & cela eſt d'autant plus ingenieuſement trouvé qu'en comptant le Dimanche de Pâque celui de Pentecôte eſt le huitiéme après Pâque.

rapporter. Il ſuffira de copier touchant cette Chevalerie ce qu'en dit l'Auteur des (*a*) *Memoires & Obſervations.* „ Edouard III. inſtitua l'Ordre, dont il eſt „ queſtion ſous les auſpices de S. George Patron d'Angleterre. Le nombre des „ Chevaliers eſt de 25. y compris le Souverain, qui eſt le Roi. Ils portent le „ cordon bleu paſſé en baudrier, & à ce cordon eſt attachée la figure de S. „ George combatant le Dragon. La Jarretiere ſe met à la jambe gauche & n'eſt „ quelquefois qu'un ſimple ruban bleu, de la même largeur que celui du cor- „ don. Quelquefois elle eſt ornée de ces parolles, *honni ſoit qui mal y penſe*...... „ Le Chapitre de l'Ordre ſe tient ordinairement à Windſor, & la céremonie „ de l'inſtallation ſe fait dans la Chapelle du même château. . . . . On n'ac- „ corde en Angleterre qu'à des perſonnes de la premiere qualité d'être fait Che- „ valier (de la Jarretiere.) Si néanmoins un Gentil-homme non titré, c'eſt-à- „ dire qui ne ſeroit ni Marquis, ni Duc, &c. s'étoit acquis tout enſemble & „ une grande reputation par quelques beaux exploits, & une grande part à la „ bienveuillance du Roi, il ne ſeroit pas néceſſaire qu'il fut du nombre des „ Lords, pour être capable de recevoir l'Ordre. . . . . . Quand le Roi crée „ des Chevaliers, il leur touche l'épaule d'une épée nue, eux étant à genoux, „ & leur dit, ou plutôt diſoit autrefois, *ſois Chevalier au nom de Dieu. Avance* „ *Chevalier*". Diſons ici en paſſant & toujours en citant le même Auteur, *que le mot de noble étant d'un uſage plus reſſerré en Angleterre qu'en France*, on ne doit pas s'en faire la même idée: & ſi l'on veut ſavoir ce qu'il rapporte pour prouver cela, on doit le lire à l'Article qui concerne la nobleſſe, auſſi bien que ſur les différences de *Chevalier*, *Baronnet*, *Knight*, qu'il traduit par *Chevaliers Bacheliers* & *Eſquire* ou *Ecuyer*, à l'Article qui concerne les *Chevaliers*. Aux Chevaliers de la Jarretiere joignons en de bien inferieurs; ceux du Bain inſtitués par Henri IV. Roi d'Angleterre, au nombre de 46. On les nomma *Chevaliers du Bain*, à cauſe que la veille de la céremonie de leur reception, après s'être revêtus d'un habit d'Hermite, ils veilloient toute la nuit & ſe baignoient.

On ſait aſſez que le Dragon terraſſé eſt un des grands attributs de l'ancien Patron de l'Angleterre, & le beau fruit de la valeur de ce Saint. Les Anglois, autrefois auſſi excellens legendaires qu'aucune autre Nation Chrétienne, lui firent une legende, dont l'Auteur des *Memoires & Obſervations* (*b*) nous donne un fort long extrait. Il eſt trop étendu pour le copier, & je croirois le gâter, ſi je l'abrégeois. Je ne connois aucun Roman de Chevalerie, qui contienne des traits plus originaux que cette legende, & l'on peut dire que le Dragon, qui après le Saint eſt le héros de la piéce, eſt fort au deſſus de tous les Dragons, qui ont fait figure dans l'Antiquité Chrétienne & Payenne. Nous en avons eu en France: mais ils ont été combattus avec moins de peine, & l'apareil de l'expédition a été plus ſimple que celui qu'il a fallu pour vaincre (*c*) le Dragon Lybien, & tous ces autres Dragons terraſſés en Grece, & dans l'Orient. Par exemple S. Romain, qui a laiſſé après lui le Privilege de la *Fierte* à la Ville de Rouan, n'employa que ſon étole pour domter celui qui (*d*) *infeſtoit* les environs de la Ville. Il la lui mit au cou, le fit conduire en cet état dans Rouan, par un priſonnier comdamné à mort, qu'il avoit pris pour témoin de cet exploit, & le fit brû-

(*a*) Ubi ſup. p. 54. & ſuiv.
(*b*) Ubi ſup. Article *S. George*, page 214.
(*c*) La Legende Angloiſe dit que S. George terraſſa le Dragon en Lybie.
(*d*) Connu ſous le nom de la *gargouille*.

brûler en place publique à la vûe de tout le peuple. La mort du Dragon fit accorder la grace au prisonnier compagnon de S. Romain: & c'est pour conserver la memoire de cet évenement, que tous les ans à l'Ascension on délivre un prisonnier comdamné à mort, pour quelque crime que ce soit, moyenant qu'il aide à porter en Procession la Chasse, ou la (*a*) ***Fierte*** de S. Romain. Je renvoye à la (*b*) note ce qui se trouve de remarquable dans cette céremonie.

Je

(*a*) Fierte à *Feretrò*.

(*b*) Voici ce que je trouve dans un vieux livre peu commun, intitulé *Plaidoyers & Reponses concernans le Privilege de la Fierte Saint Romain*, imprimé à Paris en 1611. p. 20. & suiv. „ Saint Oven Chance-
„ lier de France ayant succedé à Saint Romain en l'Evêché de Rouan, pour perpetuer la memoire de
„ cette délivrance miraculeuse (du Dragon,) & donner subject au peuple Catholique de rafraichir par
„ chacun an, & renouveller la recognoissance d'un si grand bien, par continuelles prieres à Dieu & ac-
„ tions de graces, obtint du Roi Dagobert pour l'Archevêque, Doyen, Chanoines & Chapitre de
„ Rouan, le pouvoir & faculté d'élire en leur Chapitre chacun an le jour de l'Ascension notre Seigneur,
„ un prisonnier, pour quelque cas qu'il fut detenu, & icelui mettre hors des prisons & à pure déli-
„ vrance, sans que puis après il peust être recherché ne inquieté pour les crimes par lui commis. Ce pri-
„ vilege a été confirmé de tems en tems par nos Rois, & en ont toujours les Archevêque, Doyen, Cha-
„ noines & Chapitre de Rouen plainement & paisiblement joui sans aucun contredit. Depuis. il
„ ne s'est passé une seule année en laquelle, ils n'ayent delivré un prisonnier criminel. . . . . . (p. 23.)
„ fors & excepté pour le crime de Leze Majesté: & d'autant que pendant la prison de Richard Roi
„ d'Angleterre, & Duc de Normandie le Chapitre n'avoit delivré aucun prisonnier, il lui avoit été per-
„ mis d'en delivrer deux l'année en suivante. Tant étoit grande la prerogative de ce privilege, que la
„ possession du Chapitre ne pouvoit être interrompue, par quelque accident que ce fut, non pas même
„ par la captivité d'un Roi leur Duc &. . . . Seigneur. . . . (p. 25.) cette délivrance se fait toujours
„ en public, à la vue de tout le monde & en grande solemnité. Car treize jours avant l'Ascension qua-
„ tre des Chanoines accompagnés de quatre Chappelains revêtus de surplis & aumusses, ayans l'huis-
„ sier devant eux, vont sommer les Officiers du Roi en la grand chambre du Parlement, puis au Bail-
„ liage, & en la Cour des Aydes, de cesser & faire cesser à l'endroit de tous criminels detenus és
„ prisons du Roi toutes procedures extraordinaires jusques à ce que leur privilege ait sorti son plain &
„ entier effet. Le Lundi des Rogations deux Chanoines Prêtres, accompagnés de deux Chappelains, de
„ l'Huissier du Chapitre, & du Notaire, aussi Prêtre, vont és prisons, prennent les dépositions de
„ ceux qui se veulent prévaloir du privilege, & continuent à y vaquer és jours suivans jusqu'au jour
„ de l'Ascension. Auquel les prisonniers sont sommairement recolés & interrogés, s'ils persistent en
„ leurs confessions, & s'ils y veulent rien ajoûter: puis après sur les sept heures du matin du même jour
„ tous les Chanoines Prêtres s'assemblent en leur Chapitre, invoquent la grace du Saint Esprit, font ser-
„ ment solemnel de ne rien reveler des depositions des criminels. . . . . . Les depositions leues, le choix
„ du prisonnier fait, le nom d'icelui est écrit en un cartel scellé & cacheté des seaux du Chapitre, &
„ promtement envoyé par un Prêtre Chappelain revêtu de son surplis & aumusse au Parlement assem-
„ blé. . . . . attendans la nomination du prisonnier, sur laquelle sur le champ ils donnent leur arrêt,
„ par lequel est dit que le prisonnier élu par le Chapitre lui sera delivré pour jouir du privilege de la
„ Chasse Saint Romain, pour lui & ses complices. . . . . . ils sont delivrés & mis hors des prisons,
„ & lors en la présence de tout le peuple sont brûlées sur l'Autel toutes les depositions des autres crimi-
„ nels, qui n'ont point été éleuz par le Chapitre. Puis se fait la Procession, en laquelle paroit la Gar-
„ gouille, ou le Dragon élevé au haut d'une perche & sous les pieds de S. Romain (p. 36. de la *De-*
„ *fense de la Fierte*) & est portée sa Chasse, dont le prisonnier nue tête porte le premier bout du bran-
„ card, accompagné des autres qui depuis sept ans ont été delivrés, tenans tous en leur mains des torches
„ ardentes. La Procession faite, se dit la Messe, pendant laquelle le prisonnier va à chacun des Chanoi-
„ nes, & demande pardon à genoux & est exhorté par tous d'amander sa vie. . . . . . La Messe ouïe
„ il est mené en la maison du Maitre de la Confrairie S. Romain, où, quelque pauvre qu'il soit, il est
„ traité & servi magnifiquement. Le lendemain matin il se représente au Chapitre, où étant à genoux
„ en la présence de tout le peuple il est blasmé selon l'énormité de son crime, par un des Chanoines à
„ ce commis, & admonesté de rendre graces à Dieu & à Saint Romain & au Chapitre, & finalement a-
„ près qu'il a promis de venir ou envoyer par chacune des sept années prochaines avec une torche ar-
„ dente en la Procession, & s'être confessé au Pénitentier de l'Eglise, il reçoit l'absolution de ses fau-
„ tes. . . . . . ". Telle est cette céremonie où l'on ne sauroit que reconnoître de grans abus, quelque soin qu'on prenne de la justifier par des usages pareils de l'Antiquité, & sur-tout par celui qu'avoient les Juifs, de délivrer tous les ans un criminel la Fête de Pâque. Mais quoi qu'il en soit elle n'est pas moins déshonorable à la Religion, que le dangereux privilege des asyles, par où l'on sauve la vie à une infinité de scelerats en certains pays, à la honte de leurs Clergés, qui, en traitant une *immunité violée* comme le plus énorme de tous les crimes, autorisent en quelque façon les plus grans desordres de la societé civile, par l'esperance de l'impunité. Un des Auteurs du Recueil d'où je tire cet extrait a raison de dire, en parlant de la Fierte & de la Gargouille, „ qu'on y exhibe un monstre presque aussi grand que
„ cette Gargouille, ... un homme. . . . couvert de crimes, pour le ravir des mains de la Justice
„ & lui acquerir une impunité, comme pour admonester ceux qui sont présens. . . . . . que si quel-

„ qu'un

Je ne trouve rien de particulier dans ce qui s'obſerve le Dimanche de la Trinité, ni dans les jours de Fêtes deſtinés à S. Barnabé, à S. Jean Baptiſte & à la mémoire des Apôtres. La naiſſance & le rétabliſſement de Charles ſecond & autres jours de cet ordre conſiſtent en une dévotion, dont j'ai déja dit, qu'elle eſt plus remarquable par des excés de joye que par des excés de piété. A quoi ſerviroit il donc de décrire ici toutes les irregularités des anniverſaires de cette eſpéce? C'eſt de ces anniverſaires qu'on peut dire véritablement qu'on y reconnoît (*a*) le caractére & le genie du peuples qui les ſolemniſent. On y trouve l'Anglois impétueux & mutin, égayant ſa mélancholie avec le ſecours du *Rum*, & des bieres fortes de ſon pays, ou par le moyen des gros vins de Porto; l'Alleman porté peſantement vers cette joye qu'excite le vin, & y prenant feu au moindre ombrage que ſe fait ſon point d'honneur; le Hollandois regardant froidement les plaiſirs des autres, ou révant triſtement à ſes interêts la pipe à la bouche, & l'eſprit auſſi concentré pendant la Fête que dans les circonſtances les plus épineuſes de ſon commerce; le François vif & petillant, plus content d'une ſaillie de guieté que de l'affaire la plus ſérieuſe, paſſant avec la legéreté d'un papillon d'un objèt à l'autre, & en un mot, auſſi peu appliqué à ſes plaiſirs qu'à ſes affaires. A l'égard de la Fête que les Anglicans ont conſervée à l'honneur de S. Michel, l'Egliſe veut qu'on la chomme, (*b*) à cauſe que les Anges, (car elle n'eſt pas uniquement pour S. Michel) ſont les Miniſtres de Dieu ſur la terre, & qu'ils combattent pour nous contre Satan. Ils *repréſentent auſſi notre condition au trône de grace*. Enfin ſi la Fête porte particuliérement le nom de l'Archange S. Michel, c'eſt qu'après avoir été l'Ange tutelaire de l'Egliſe Juive, il l'eſt devenu enſuite de l'Egliſe Chrétienne. On ne doit pas douter que cette *Egliſe Chrétienne* ne ſoit ici, preférablement à toute autre communion, l'*Egliſe Anglicane*, puis que c'eſt un Anglican qui parle. Les Presbyteriens prétendent qu'une telle Fête prépare tout au moins les ſuperſtitieux Anglicans au culte des Anges: & qui leur a dit, continuent ils, (*c*) que l'Ange S. Michel n'eſt pas J. Chriſt? qui leur a dit, ajouterois-je à mon tour, ſi je ne craignois d'irriter les Orthodoxes, que les Anges doivent prendre un interêt tout particulier aux hommes? Il eſt vrai que nous croyons hardiment, que toute la Nature ayant été créée pour nous,

„ qu'un a conçu en ſon entendement des méchancetés ſemblables, il les peut librement exécuter, &c". Au reſte ce même Auteur combat hardiment (p. 63. & ſuiv.) & le miracle & le tems auquel on place le Saint qui le fit. Les raiſons ſont fortes; elles parurent convainquantes au Grand Conſeil, comme cela ſe voit par l'extrait de ſes Regiſtres (p. 132. & ſuiv.) La défenſe produite par le Chapitre de Rouan, pour juſtifier le privilege de la Fierte de S. Romain contre ces raiſons eſt miſerable & pleine de ces petits Sophiſmes que la bigoterie fait prendre pour de bonnes raiſons. Je ne trouve dans cette défenſe qu'une particularité digne de remarque & tirée du *Rational* de *Durand*. C'eſt que parlant des Rogations, il dit que de ſon tems on y portoit en proceſſion un Dragon, lequel les deux premiers jours des Rogations avoit la queue *enflée & levée en* haut par le bout, pour ſignifier, que *ſous la Loi de Nature & eſcrite le Diable, fier & orgueilleux, avoit exercé ſa puiſſance ſur tout le monde, & le troiſiéme jour il avoit la queue deſenflée & ravalée contre bas, pour repréſenter que le Diable avoit perdu la plus grand part de ſa puiſſance ſous la Loi de Grace ſignifiée par le troiſiéme des Rogations*. Si l'on eſt curieux de ſavoir d'autres particularités ſur la Fierte & touchant le Dragon Gargouille, on doit lire les *Recherches de la France* de Paſquier au Ch. XLII. du Livre IX. A cette *Gargouille* ſi heureuſement vaincue par Saint Romain, j'ajouterai, pour amuſer les Lecteurs, le Dragon que S. Quirin domta auſſi avec l'étole de Saint Nicaiſe, & celui que Saint Donat Evêque en Epire fit mourir par le ſigne de la Croix. Ce dernier Dragon, auprès duquel tous les Dragons du Chriſtianiſme & du Paganiſme, y compris l'Hydre d'Hercule, ne ſauroient être comparés, étoit d'un poids & d'une grandeur ſi énormes, qu'il fallut ſeize bœufs pour le trainer au lieu du ſuplice, car il fut brûlé dans les formes: & il le méritoit bien après tout le mal qu'il avoit fait.

(*a*) Voy. ce que dit Apulée, Lib. *de Deo Socratis*, ſur les différentes manieres de chomer les Fêtes.

(*b*) *Sparrow*, Rationale &c. ubi ſup. p. 153.

(*c*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 479. où il cite quelques paſſages des SS. PP. qui ont crû que S. Michel eſt J. C.

nous, tous les Etres qu'elle renferme se doivent aussi reunir pour nous & nous prenons ainsi presomtueusement à la lettre tout ce que l'Ecriture semble dire de favorable à notre amour propre. Selon cette idée les Anges doivent être nos gardiens, ils doivent combatre cette Etre nommé *Satan*, qui seroit peut-être un Ennemi moins connu, si les hommes ne se proposoient sa haine, comme un prétexte tout propre à pallier devant Dieu le mauvais usage qu'ils font de cette raison, malgré laquelle bien souvent on les distingue à peine des bêtes. La Collecte de la Fête de S. Michel demande à Dieu le secours de S. Michel & de ses Anges en faveur des hommes, & l'Epître du jour contient ce que l'Apocalypse raporte historiquement, ou allegoriquement, de leur combat contre Satan & contre les autres Démons ses Ministres.

Je passe toutes les Collectes, les prieres &c. du 5. Novembre, jour trop connu en François sous le nom de *Conspiration des poudres*, & pourtant moins odieux en aparence que celui de *Conspiration des Papistes*, qu'on lui donne en Angleterre, & quoi qu'il en soit également deshonorable à la Religion sous l'un & sous l'autre nom. Je ne remarquerai rien non plus touchant le jour qui porte le nom de S. *André*, sinon que la Collecte du jour ne parle plus du Martire de cet Apôtre, qui, selon la tradition & quelques Martirologes, a été crucifié. Pour la Toussaint, chacun sait que cette Fête est une commemoration de tous les Saints reunis, pour ainsi dire, en un seul jour, afin de n'en oublier aucun. Les Anglicans ne font qu'insinuer ce motif. „ Ce seroit, (*a*) dit l'un d'eux, une charge trop pénible, que de vouloir nous rapeller la memoire de chaque „ Saint en particulier que Dieu a honoré de ses graces; & cependant, comme „ on peut craindre d'avoir manqué à quelque devoir dans la célébration de chaque (*b*) Fête particuliere, l'Eglise a eu soin d'instituer un jour de commemoration génerale, pour supléer au défaut de négligence.

L'Eglise Anglicane solemnisoit au commencement de sa reforme la Fête de Sainte Marie Madelaine le 22. Juillet. On l'a suprimée avec la Collecte, parce qu'il a paru incertain aux derniers Réformateurs de la Liturgie, si la Sainte dont on avoit jusques-là chommé la Fête, étoit Marie Madelaine, ou l'autre Marie Sœur de Lazare. Dans cette incertitude quelques rigides devôts auroient dit qu'il n'y avoit qu'à chommer les deux Fêtes de ces Saintes en un même jour: & ainsi les deux Saintes étoient également honorées.

J'ai fini sur l'Article des Fêtes; mais il est nécessaire de parler encore en peu de mots sur le service Anglican. On sait que le service Religieux doit être public, & plutôt que d'y manquer faute d'Eglise, la rubrique avertit qu'on le doit faire en particulier. On sait qu'une autre rubrique ordonne au Prêtre ou Ministre de faire le service en Surplis & d'y ajouter, (*c*) la Chape pour la Communion dans les Eglises Cathedrales & Collegiales. On sait enfin que conformement à une autre rubrique, „ le Curé de chaque Paroisse, ou tel Ministre „ qu'il substitue à sa place, doit instruire & examiner en public sur le Cate„ chisme tous les enfans de la Paroisse, & cela le Dimanche & les jours de Fê„ tes, demi-heure au moins avant la priere du soir". *C'est au défaut d'instruction*, disoient des Théologiens du Synode de Dordrecht, *qu'il faut attribuer les héresies*; mais

(*a*) *Sparrow*, ubi sup. p. 153.

(*b*) *In these particular feasts. . . . . We may justly be thought to have omitted some of our duty*, &c. ubi sup. p. 153.

(*c*) Rubrique &c. dans *Sparrow*, Rationale ubi sup. p. 248.

mais comme le terme d'*héréſie* eſt un des plus équivoques, qui ſe ſoient introduits dans la Religion, & que ne pas aprouver certaines explications autoriſées, par le parti le plus fort eſt auſſi une héreſie, ces Théologiens pouvoient bien ajouter, *c'eſt au défaut de ſoumiſſion à la* RAISON *du ſyſtême autoriſé, qu'on doit attribuer les héreſies.* Allons plus loin. Il ſe trouve de tems en tems des gens dificiles, qui remarquent que tout ce qui eſt l'ouvrage de l'eſprit humain eſt ſujèt à l'imperfection. Ces gens ne regardent pas les ſyſtêmes comme des Oracles du Saint Eſprit. Ils croyent qu'on peut rectifier des idées reçues de longue main, & éclaircir des opinions établies. Ils hazardent ſouvent d'expliquer des choſes qui peuvent être expliquées: & comme les ſyſtêmes prennent racine avec l'âge, que les nouveautés acquierent de l'autorité, & ſe rendent reſpectables en vieilliſſant, les idées qu'on eſſaye de leur ſubſtituer manquent rarement d'être odieuſes & de ſe faire regarder comme un attentat à la Religion. Un Theologien qui ſe trouve dans cette diſpoſition, peut dire dans quelque Secte que ce ſoit, *C'eſt aux éclairciſſemens & aux inſtructions, qu'on doit attribuer les héreſies.* Quoiqu'il en ſoit, diſons un mot des Sermons, qui, au dire (*a*) d'un Auteur Anglican, ruinent chez les Presbyteriens tout le mérite des Catechiſmes & uſurpent l'autorité que l'inſtruction devroit avoir dans l'Egliſe. Il eſt très vrai qu'aujourd'hui, comme du tems de cet Auteur Anglican, les Sermons ſont le grand objèt de la dévotion Calviniſte ou Presbyteriene: peut-être, parce que cette ſorte de dévotion eſt moins difficile & moins génante, que toute autre & pour le Predicateur & pour l'Auditeur. Il ſemble auſſi que celui-ci s'amuſe agreablement parmi les fleurs & les figures qu'il trouve répandues dans les Sermons, & que le Predicateur ſe fait valoir comme un Apôtre auprès des dévôts, par l'adreſſe qu'il montre dans la diſtribution de ces ornemens. Cette agreable dévotion ne tourne que trop en habitude: on ſe plaint qu'elle donne à beaucoup de fidelles cette confiance preſomtueuſe, que J. C. reprochoit aux Phariſiens. Un dévôt Calviniſte ou Presbyterien, après avoir entendu cinq ou ſix Sermons pendant la ſemaine, eſt ſi fier de ſon mérite devant Dieu, qu'il ſe croît établi pour décider ſouverainement de la Religion de celui qui n'en a entendu qu'un le Dimanche. Cela l'autoriſe à médire charitablement de tous ceux qu'il a vû dans l'Egliſe, & dont il a *épluché* juſqu'au moindre geſte avec une ſainte curioſité. Cependant une regularité exterieure n'accompagne pas même cette ſorte de dévotion, & il ſemble qu'on pourroit lui appliquer ce qu'un Bel eſprit Romain a (*b*) reproché à ceux qui alloient entendre au Barreau les harangues des Orateurs de ſon tems. Rien ne reſſemble mieux à ce qui ſe paſſe dans nos Egliſes.

Rendons juſtice aux Sermons des Anglicans. Ces Sermons inſtruiſent & parlent au cœur, ſans employer avec excés depuis le commencement du diſcours juſqu'à la fin ces traits hardis de Rhetorique, qui ſouvent étourdiſſent ſans perſuader, ni ces agréables fleurs qui amuſent l'auditeur ſans l'appliquer. Ils ne montrent les verités de la Religion qu'avec la ſimplicité de l'Evangile. En effet la verité eſt trop lumineuſe par elle même, pour avoir beſoin d'aucun éclat emprunté. Si l'uſage obſervé aujourd'hui chez les Anglicans d'éviter dans les diſ-

(*a*) *L'Eſtrange* Alliance, &c. Ch. IV. p. 97.

(*b*) *Plerique. . . . . tempus audiendi fabulis conterunt, ac ſubinde ſibi nunciari jubent an jam recitator intraverit, an dixerit præfationem, an ex magna parte evolverit librum: tunc demum, ac tunc quoque lenté cunctanterque veniunt, nec tamen permanent, ſed ante finem recedunt, alii diſſimulanter & furtim, alii ſimpliciter & liberé.* Plin. Ep. XIII. Lib. I.

discours Chrétiens ce que j'oserois bien appeller la *Charlatanerie de la Religion*, est comme une espéce de mode, elle est trop belle pour ne pas souhaiter qu'elle ne se perde jamais chez eux, & qu'elle passe bien-tôt chez tous les peuples Chrétiens. Une autre chose digne de remarque chez les Anglicans, c'est l'usage permis aux Predicateurs de lire leurs Sermons en chaire, (& même les Sermons d'autrui). On ne conçoit pas ailleurs l'utilité de cette methode, & il y a tel pais Calviniste, où les fidelles se ligueront toujours pour lui préferer une espéce de pompeux galimatias prononcé d'un ton décisif & d'une voix hardie; un jargon mystique qui sonne à l'oreille de certains devôts comme le language de S. Paul, un discours tissu de phrases qui jurent, malgre la peine que leur assemblage a couté au compilateur, & celle qu'elles lui coutent pour les reciter. Les fidelles qui écoutent prennent les efforts du prédicateur & tout le desordre de son visage pour un zele Apostolique. Je renvoye à une remarque (*a*) la critique qu'un zele Presbyterien a faite de quelques usages des Anglicans.

USAGES *dans les* SACREMENS *&c. selon* L'EGLISE ANGLICANE.

Je commence par la Communion, & sans m'arrêter à ce que ce mot signifie, ni à l'idée qu'il présente, je vais décrire la maniere dont ce Sacrement est administré selon le Rit Anglican. Ceux qui prétendent participer à la Communion, dit la Liturgie, doivent en avertir le Ministre le jour précedent, & si parmi eux il s'en trouve qui soient en mauvais exemple à l'Eglise par une vie déreglée, ou par les injustices qu'ils commettent, &c. il est du devoir de ce Ministre de les reprendre & de les exhorter à la repentance avant que de les admettre *à la Sainte Table*. Il les empêchera d'en aprocher jusqu'à ce qu'ils ayent donné des marques sinceres de leur repentir. Il leur demandera la restitution des biens mal acquis, il reconciliera ceux qui se haïssent. Les tems sont tels qu'il faut généralement se contenter de ce que la bouche promet, & cela dans tous les pais Chrétiens sans exception. Nous ne vivons plus au tems des Apôtres, ni sous le joug de ces persécutions qui servoient à purifier l'Eglise. Sur l'Article de la reconciliation, la Liturgie ordonne de recevoir à la Communion celui qui pardonne à son ennemi, & de denoncer à l'Ordinaire celui qui refuse de se recon-

(*a*) *Calderwood*, Alt. Damasc. Cap. X. p. 455. & suiv. se plaint que la Predication, qui, selon lui, devroit etre l'ame de la Liturgie, n'en est pourtant qu'un accessoire: il est vrai, ajoute t'il, qu'il se trouve un grand nombre de Pretres Anglicans, qui sont incapables de precher (*imo nec plerisque locis magis aptus est sacerdos Anglicanus ad concionandum quam asinus ad Lyram.*) Mais cette incapacité est beaucoup moindre aujourd'hui que du tems de *Calderwood*. Il étale beaucoup de raisons pour prouver que la prédication est la partie essentielle du devoir des Evêques & des Prêtres. Prêcher aux peuples c'est, dit-il, faire la distribution du pain aux affamés. Tout ce que la Liturgie prescrit, un enfant de dix ans le pourroit faire. Elle est l'abregé de celle des C. R. un abregé reformé, *epuré* même, si l'on veut: cependant au dire des Puritains outres le grand avantage de cette reforme est d'avoir produit seulement une Liturgie plus commode, & moins fatiguante que celle des Catholiques. Si l'on répond que la lecture des Homilies suplée dans les Eglises Anglicanes à ces predications, le zéle Puritain replique qu'avec une Homilie on ne fait pas la véritable distribution du pain de vie: *non est illud Dei verbum ritè secare, homiliam legere*. Le Presbyterien condamne aussi les repetitions que le peuple fait des prieres après le Prêtre, ces prieres prononcées tantôt haut & tantôt bas, les unes à genoux, les autres debout; ces Litanies qu'ils traitent de *battologie* superstitieuse & contraire à l'institution de J. C. ces Collectes qui se suivent par intervalles presqu'égaux, & ne valent pas une priere toute continue, ce choix de jours pour dire, ou chanter les Litanies: cette maniere d'entendre l'Evangile debout, tandis qu'à l'Epître il est permis d'etre assis, cette inclination du corps au nom de *Jesus-Christ*, cette maniere enfin de Communier à genoux, inconnue, nous dit-on, pendant mille ans dans l'Eglise: c'est-à-dire qui n'est seulement usitée que depuis les commencemens de la Transubstantiation. La critique des usages s'étend bien plus loin: je ne fais qu'indiquer les principaux.

concilier. Voila le préliminaire de la Communion : c'est un point de discipline. L'hypocrisie, qui masque si souvent dans les Actes Religieux, est la seule chose qui puisse le rendre un point de céremonie.

L'Autel, (c'est le nom que les Anglicans donnent ordinairement à la table de la Communion,) doit être couvert d'une belle nape bien blanche. Je repéte après la Liturgie & dans ses propres termes, qu'il doit etre dans le corps de l'Eglise, ou dans le Chœur, au lieu où il est ordonné de faire les prieres du matin & du soir. Hors du tems de la Communion ce même Autel est couvert d'un tapis de soye, & (*a*) toujours placé dans un lieu décent. Les Canons de l'Eglise Anglicane l'ordonnent ainsi : mais ces précautions excitent (*b*) la mauvaise humeur des Presbyteriens, & je crois que ce que j'en pourrois rapporter ici ne serviroit qu'à ennuyer le lecteur. Le Ministre célebrant etant debout auprès de l'Autel du côté (*c*) du Nord recite l'Oraison Dominicale, & apres cette Oraison une Collecte que suit le Decalogue recité distinctement par le Pretre, accompagné à chaque precepte de la Loi d'un (*d*) *Kyrie*, que l'assemblée dit à genoux. Apres cela vient une Collecte pour le Roi, que le Prêtre recite (*e*) debout, ensuite la Collecte du jour, & immediatement après, la lecture de (*f*) l'Epitre & celle de (*g*) l'Evangile. A cette derniere lecture le peuple est aussi debout, & il l'est de même lorsque le Ministre chante ou recite la Confession de Foi du Concile de Nicée, ou de Constantinople, laquelle suit la lecture de l'Evangile. La Liturgie nous dit, que dans l'intervalle qu'il y a entre cette Confession de Foi & le Sermon ou l'Homilie, le Prêtre annonce au peuple les jeûnes & les Fêtes (s'il y en a) de la semaine suivante. C'est alors aussi que l'on publie les bans, (ou pour parler à la Calvinistе les annonces) les citations, les excommunications &c. Rien, dit elle, ne doit être publié dans l'Eglise pendant le service divin que par le Ministre, (ou le Prêtre,) & celui-ci ne doit rien faire en cette occasion, qui ne soit conforme aux regles de la Liturgie, & aux ordres du Souverain ou de l'Ordinaire du lieu.

Sur le Sermon il n'y a rien à remarquer, sinon que suivant une Constitution faite du tems d'Elizabeth (*h*), le predicateur n'y doit rien dire qui ne soit conforme aux Saintes Ecritures & à ce que les Peres Catholiques, (ce qui signifie orthodoxes) & les anciens Evêques ont recueilli de conforme à cette doctrine (de l'Ecriture). Quelle est cette conformité ? & en quoi consiste t'elle ? diront éternellement des Chrétiens, dont la foi est accablée sous le poids des controverses & des systêmes. Voici donc encore une de ces idées arbitraires & équivoques, dont nous devons espérer que J. C. seul dé-

(*a*) *Altar-wise*, dit l'Anglois.
(*b*) *Calderwood*, ubi sup. p. 529.
(*c*) Pourquoi du côté du Nord, plutôt qu'au Midi ou à l'Orient ? dit notre zélé Presbyterien ubi sup. p. 529. Je trouve dequoi lui repondre dans l'*Estrange*, p. 166. „ le Pretre Anglican *posté* du coté du „ Nord semble vouloir prendre le *contrepié* du Prêtre Catholique Romain, qui à la Messe tourne le visage „ vers l'Orient". Que le lecteur se contente s'il lui plaît de cette raison, puisqu'on n'en donne pas de meilleure.
(*d*) *Seigneur ayés pitié de nous, & disposés nos cœurs*, &c.
(*e*) Pour marque de son autorité. Voy. ci-dessus. Etre debout & se tourner vers le peuple désigne la qualité d'Envoyé de Dieu. Le Pretre annonce les ordres de Dieu au peuple, la paix & la reconciliation aux vrais fidelles, &c. Voy. *Sparrow*, ubi sup. p. 16.
(*f*) L'Epitre représente, ou représentoit autrefois, la Loi, dit l'*Estrange* Alliance, &c. p. 167. Il est donc naturel qu'elle precéde la lecture de l'Evangile.
(*g*) Au nom de l'Evangile le Clergé & le peuple chantent *gloire soit à Dieu*, &c.
(*h*) Voy. *Sparrow* Rationale, &c. p. 163.

déterminera un jour le vrai ſens. Après le Sermon, ou l'Homilie, le Prêtre retourne à l'Autel, & commence la ſeconde partie du ſervice de la Communion, qui eſt l'Offertoire, en diſant pluſieurs ſentences tirées des SS. Ecritures: ſentences, (a) dit *Calderwood*, avec cette malignité qu'on reconnoit aſſez dans tous les partis, qui tendent à attirer les liberalités des fidelles envers les pauvres. Il eſt tenté de cenſurer celles qui ſervent à l'entretien des Miniſtres, & pour leſquelles il y a des jours fixés, (b) qui partagent à peu près l'année en quatre quartiers, ſelon le reglement de l'année 1536. Pendant la lecture des ſentences, (c) les Diacres & les Curateurs de l'Egliſe, ou enfin d'autres perſonnes commiſes à cet effet reçoivent (d) les aumônes pour les pauvres, & les autres liberalités du peuple dans un baſſin convenable apartenant à la Paroiſſe; après quoi ils remettent reſpectueuſement ces charités au Prêtre, qui doit les recevoir humblement & les poſer ſur l'Autel. „ La Liturgie ajoute, que lorſqu'on ſera la „ Sainte Cene, le Miniſtre mettra ſur la table (ou l'Autel) autant de pain & „ de vin, qu'il le jugera néceſſaire". Il y a donc un ſervice de Communion ſans Communians. Nous verrons ce qui en eſt. Après l'Offertoire vient la *Priere pour toute l'Egliſe militante*, différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit dans la Liturgie (e) d'Edouard VI. On y liſoit alors une commemoration de la S. Vierge & des Saints. On l'a retranchée avec une eſpéce de priere pour les morts. „ Quand le Miniſtre, continue la Liturgie, avertit de la célebration de la „ Sainte Cene, ce qui ſe fait le Dimanche ou un jour de Fête, qui précede im„ médiatement, à la fin du Sermon ou de l'Homilie, il lit une exhortation, „ (pour bien diſpoſer ceux qui doivent recevoir la Communion,) & s'il re„ marque de l'indifférence ou de la froideur pour ce Sacrement, il fait une „ autre exhortation", qui ſollicite vivement les fidelles à la Communion; à quoi ſe joint un petit diſcours qui réitere aux Communians les avantages ſpirituels du Sacrement & l'impieté d'une Communion ſans répentance, &c. Après cela le Prêtre ſupoſant les Communians bien préparés, les invite à ſe confeſſer à Dieu en s'aprochant de la *Sainte Table*. Le Prêtre & les fidelles ſont à genoux pendant la Confeſſion. L'abſolution ſuit, que le même Prêtre, (ou l'Evêque, s'il eſt préſent) prononce debout & en ſe tournant vers l'aſſemblée; y ajoutant quelques paſſages choiſis & pris d'ordinaire dans les livres du N. T. Pour achever de fixer toute l'attention des Communians à cet acte religieux le Prêtre dit, *élevés vos cœurs en haut* (*ſurſum corda*) &c. qu'on peut lire dans la Liturgie. La préface que ces parolles précedent, n'eſt pas toujours la même, puiſque les jours de Noël, de Pâque, de l'Aſcenſion, de Pentecôte, de la Trinité ont chacun la leur. Le (f) Triſagium ſuit cette préface. Lorſque le Prêtre ſe met à genoux auprès de l'Autel, il prie au nom de tous ceux qui doivent communier. Il ſe réleve & s'y tient debout, dit la Liturgie, „ afin qu'il puiſſe rompre le pain „ plus facilement & avec plus de bienſéance devant le peuple, & tenir la coupe „ entre ſes mains avec moins de peine". Etant ainſi debout il dit la priere de la conſécration, & c'eſt à cette conſécration que commence la troiſiéme partie du

(a) Ubi ſup. Ch. X. p. 530.
(b) Noël, Pâque, S. Jean Baptiſte & S. Michel.
(c) *Liturgie*, &c.
(d) *The devotion of the people.*
(e) Voy. dans l'*Eſtrange*, Ch. VI. p. 158. & *Hiſtorical Account*, &c. p. 159. à la tête du *Rationale*, &c. du Docteur *Sparrow*.
(f) Voy. *Liturg.* Angl. après la Préface.

du ſervice de la Communion. Remarquons ici ces parolles de la priere qui font la Conſécration. „ Ecoute nos prieres, ô Pere de miſericorde, & nous fais la „ grace que recevant ces *Creatures* de pain & de vin, ſelon la ſainte inſtitution „ de J. C. . . . . . en commemoration de ſa mort & de ſa paſſion, nous „ puiſſions être faits participans de ſon Corps & de ſon Sang précieux: lequel „ en la même nuit qu'il fut livré (*a*) prit du pain, & ayant rendu graces (*b*) „ le rompit & dit, prenés, mangés, ceci (*c*) eſt mon corps, qui eſt rompu „ pour vous; faites ceci en memoire de moi. De même après le ſouper il „ prit (*d*) la Coupe, & ayant rendu graces, il la leur donna, diſant, buvés „ en tous: (*e*) ceci eſt mon ſang, le ſang du Nouveau Teſtament, lequel eſt „ répandu pour vous. . . . . . en remiſſion de vos péchés: faites ceci toutes „ les fois que vous en boirés en memoire de moi. . . . ". Quel eſt donc le ſentiment des Anglicans dans cette maniere de recevoir le Sacrement de l'Euchariſtie? La priere qui précede celle de la Conſécration demande à Dieu, (*f*) *que nous mangions de telle maniere la chair de J. C. & que nous buvions tellement ſon ſang, que nos corps pleins de péchés ſoient netoyés par ſon Corps*, &c. Une priere qui ſuit la Communion dit, (*g*) *nous avons été ſuſtentés de la nourriture ſpirituelle du Corps & du Sang précieux de J. C.* On ne ſauroit attribuer aux Anglicans de croire la Préſence réelle dans le ſens des Catholiques Romains, „ (*h*) c'eſt-à-dire „ une Préſence phyſique, qui conſerve au corps de J. C. ſous des impreſſions „ étrangeres toutes les proprietés naturelles des corps. . . . . Mais ils ne laiſ- „ ſent pas d'admettre une Préſence, qui, quoi qu'inviſible, eſt très véritable. „ La ſeule qu'ils excluent eſt une Préſence naturelle, ſenſible, phyſique & lo- „ cale; & ils ne réfuſent point (*i*) d'en admettre une inviſible, ſpirituelle, (*k*) „ Sacramentelle; mais véritable pourtant, & telle qu'ils jugent convenable au „ deſſein de J. C. . . ". *Un corps préſent ſpirituellement!* c'eſt ce que les C. R. conçoivent auſſi peu que les Anglicans un corps de l'étendue naturelle du corps humain compris dans le petit eſpace d'une Hoſtie &c. mais il ne nous apartient pas de *controverſer* dans une matiere ſi difficile, & qu'on peut bien regarder comme un des plus incomprehenſibles myſtéres du Chriſtianiſme, à l'égard duquel il me ſemble que tout bon Chrétien, devroit faire (*l*) la priere de *Montluc* Evêque de Valence, ſans vouloir travailler inutilement à aprofondir un myſtére ſi impénetrable. Avant que de finir cette petite digreſſion, je demanderai à des lecteurs éclairés, ſi l'on avanceroit un paradoxe, en diſant que les premiers Chrétiens n'ont été ſi frequemment accuſés par les Payens de manger de

(*a*) Le Prêtre prend la patene.
(*b*) Il rompt le pain.
(*c*) Il met la main ſur le pain.
(*d*) Il prend la coupe ou le calice.
(*e*) Il met la main ſur tous les calices, s'il y en a pluſieurs.
(*f*) *So to eat the flesh of thy dear ſon J. C. and to drink his blood that our ſinfull bodies may be made clean by his body*, &c. Liturg. Anglic. J'ai cité le François de la Traduction.
(*g*) . . . . *Who have duly received theſe holy myſteries with the ſpiritual food of the moſt precious body*, &c. Lit. Anglic.
(*h*) *Relat. Apolog. des ſentimens du* P. le *Courayer*. Tome prem. p. 109.
(*i*) Voici comment le petit Catechiſme s'exprime dans la Liturgie Anglicane. „ Le corps & le ſang „ de J. C. ſont vrayement & effectivement pris & reçus en la S. Cene.
(*k*) „ No can there be a true commemoration without the body, and blood exhibited and participa- „ ted; becauſe Chriſt gave not thoſe viſible elements, but his body and blood to make that ſpiritual re- „ preſentation ". *L'Eſtrange* Alliance, &c. Ch. VII. p. 210.
(*l*) *Seigneur faites moi la grace de vous recevoir de là maniere que vous vous êtes donné à vos Apôtres.* V. *Confeſſion Cath. de Sancy*, aux Remarques ſur le *Journal de Henri III.*

de la chair humaine dans leur prétendus feſtins, qu'à cauſe d'une connoiſſance confuſe qu'avoient les Payens du Sacrement de l'Euchariſtie, & des paſſages qui le concernent dans l'Evangile ſelon S. Jean, &c.

Le Prêtre ſe communie le premier, (*a*) il communie enſuite les autres Prêtres, & les Diacres &c. s'il y en a, & enfin (*b*) le peuple. Ils reçoivent tous la Communion à genoux. *Ils la reçoivent dans leurs mains*, dit expreſſement la Liturgie, (*c*) parce que l'uſage de la recevoir dans la bouche de la main du Prêtre favoriſe la Tranſubſtantiation. Je ne décide pas de la ſolidité de cette raiſon, ni s'il étoit à craindre que le peuple ne reunit ici deux idées qui paroiſſent ſi éloignées l'une de l'autre. Je remarquerai ſeulement que quelques ſiécles avant qu'on eut commencé de diſputer en Occident ſur la nature de l'Euchariſtie, il s'étoit tout au moins introduit une ſorte de reſpect pour ce myſtere, bien plus ſcrupuleux, qu'il ne l'étoit dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme. On nous cite (*d*) *Euſebe* & S. *Cyprien*, pour garans de l'uſage *de mettre la Communion* dans la main du fidelle communiant: & pour nous aprendre comment les faux ſcrupules s'étoient gliſſés dans la dévotion à ce Sacrement, on nous montre près de quatre cens après ces Peres, les fidelles Grecs n'oſant toucher ces très ſaints myſteres, de peur de les prophaner, & ne les portant à la bouche que ſur une petite patene d'or ou d'argent: uſage qui, malgré le reſpect apparent de ces timides fidelles, ne laiſſa pas que de déplaire au (*e*) VI. Concile de Conſtantinople, qui le ſuprima. Pour la coutume de recevoir la Communion à genoux, elle eſt certainement digne d'un myſtere, qui demande toute notre véneration. „ (*f*) Apartiendroit, il au ſujet de ſe familiariſer avec ſon Seigneur? & comment oſerions nous recevoir le myſtere de notre éternelle *redemtion* autrement que „ dans la poſture la plus ſoumiſe & la plus humiliée"? A la verité, ajoute l'Auteur qui s'exprime de la ſorte, la maniere de communier à genoux n'étoit pas reçue géneralement dans l'Egliſe primitive, parce que les jours de Communion les fidelles prioient debout: mais auſſi en recevant la Communion, ils inclinoient le corps (*g*) comme par maniere d'adoration. C'eſt en vain cependant que les Anglicans plaident pour leur genuflexion, en ſoutenant aux Presbyteriens que la crainte d'une rechute dans (*h*) l'*Idolâtrie Papiſtique* eſt une crainte frivole; les Presbyteriens ne trouvent pas de poſture moins convenable, ni de plus facheuſe conſéquence que celle là. (*i*) La genuflexion, diſent-ils, eſt contre l'inſtitution de J. C. (*k*) elle eſt une invention de l'Antechriſt, & quand même elle ſeroit indifférente par elle même, il ſuffit pour la rejetter, que l'Antechriſt l'ait *ſouillée*, l'ait corrompue par le moyen de ſon infame Idolatrie. Mais être aſſis autour d'une table, voilà ſelon ces véhemens Orthodoxes une ſituation convenable à l'inſtitution du Seigneur. On trouve même une ſignification myſtique toute prête, pour juſtifier cette maniere de prendre la Communion.

(*a*) *Rubrique de la Liturgie Anglic.*
(*b*) La double planche qu'on voit ici repréſente la Communion des Anglicans.
(*c*) *L'Eſtrange* Alliance, &c. ubi ſup. p. 209.
(*d*) Idem Ibid.
(*e*) Géneral appellé auſſi *Quini-Sexte.*
(*f*) Je rens ſeulement le ſens de ce que dit à cette occaſion l'*Eſtrange*, ubi ſup. p. 209.
(*g*) Κὺπτων τρὸπω προσκυνήσεως.
(*h*) *The fear of reverting to Popish Idolatry is altogether vain*, &c. L'Eſtrange Alliance &c. p. 209.
(*i*) Voy. dans *Calderwood*, ubi ſup. p. 541. & ſuiv. les raiſons qu'alleguent les Presbyteriens.
(*k*) Ibid. p. 574. *geniculatio in percipienda Euchariſtia ab Antichriſto inſtituta. . . . . . etſi per ſe res adiaphora. . . . . tamen cùm poſtea ab Antichriſto inquinata ſuperſtitione*, &c.



J. V. Schley del. et fecit 1736.

La COMMUNION *des* A

SAINT



...ION des ANGLICANS à SAINT PAUL.

nion. (*a*) Etre aſſis, dit le Puritain, marque la dignité à laquelle Dieu nous éleve, la familiarité à laquelle il nous appelle. Etre aſſis, dit un (*b*) Calviniſte, marque le repos ſpirituel du fidelle en J. C. Heureuſe methode que celle des explications myſtiques! Elle ſera éternellement utile à tous les partis.

Le Prêtre, en donnant la Communion, dit (*c*) ſur chaque Eſpéce une petite priere. La Rubrique de la Liturgie ajoute, que ſi le pain & le vin deſtinés à la Communion viennent à manquer, le Prêtre doit en *conſacrer* davantage; & qu'au contraire, s'il en reſte après la Communion, le Prêtre retournera à la Table (ou à l'Autel) y poſera avec reſpect ce qui reſte des *élemens conſacrés*, (*d*) & les couvrira d'un linge blanc. Ici commence la quatriéme partie du ſervice. Après la Communion ſuivent l'Oraiſon Dominicale & quelques prieres d'actions de graces. On chante auſſi le *Gloria in excelſis*, cet Hymne que l'Antiquité a appellé l'*Hymne* des Anges. Et pourquoi, nous dit (*e*) un Docteur Anglican, chante t'on au Sacrement du corps (de J. C.) ce que les Anges chanterent à la naiſſance du corps? (de J. C.) Parce qu'il n'étoit pas moins convenable de chanter cet Hymne à l'honneur (de J. C.) (*f*) *uni avec nous* dans le Sacrement, qu'à la Fête de ſa naiſſance qui l'a fait être (*g*) *un d'entre nous*. Une autre raiſon qui doit nous obliger à chanter ce ſaint Cantique, c'eſt que le Sacrement de la Communion nous éleve à la condition des Anges. Enfin nous imitons auſſi le Sauveur, qui après le ſouper (*Euchariſtique*) chanta un Hymne. La Religion eſt toute pleine de ces imitations *céremoniales*, s'il m'eſt permis de parler ainſi, infiniment moins difficiles que toute autre. Le *gloria in excelſis* étant chanté le Prêtre (ou l'Evêque s'il eſt préſent) congedie les fidelles en leur donnant la benediction.

Chaque Paroiſſien doit communier pour le moins trois fois l'année. C'eſt la Rubrique qui le dit ainſi. Une de ces Communions c'eſt celle de Pâque. „ Alors, ajoute t'elle, chaque Paroiſſien payera les droits Eccléſiaſtiques au Recteur, au Vicaire, ou au Subſtitut, ou à celui ou ceux qu'ils auront commis à cet effet. A l'égard de l'Offertoire, le Prêtre (ou Miniſtre) & les Curateurs diſpoſeront, après le ſervice divin de l'argent reçu pour telles œuvres pies qu'ils jugeront neceſſaires". Dans les Egliſes Cathedrales & Collegiales, où il y a pluſieurs Prêtres il eſt de l'uſage de communier tous les Dimanches, à moins qu'il n'y ait de *juſtes raiſons* qui l'empêchent. „ On ne doit point célebrer de Cene ſans un nombre convenable de perſonnes pour communier avec le Prêtre (le nombre & le choix des perſonnes ſont laiſſés à ſa prudence) . . . . mais quand même il n'y auroit dans toute la Paroiſſe que vint perſonnes d'un âge à pouvoir communier, il n'y aura point de Cene ſans Communians". La Rubrique dit qu'il doit y avoir du moins trois ou quatre Communians avec le Prêtre; mais les ombrageux Puritains regardent cela comme une

(*a*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 541.

(*b*) Voy. la citat. ubi ſup. p. 553.

(*c*) S'il y a un Diacre ou un autre Prêtre, il aide à l'Officiant & donne le Calice au peuple.

(*d*) La Rubrique défend de porter ces reſtes hors de l'Egliſe. „ Le Prêtre, dit elle, & ceux des Communians qu'il jugera à propos d'appeller pour cet effet les mangeront, & les boiront avec *reſpect & gravité* immédiatement après la bénediction". Ce *grave reſpect* eſt un ſujet de cenſure aux Presbyteriens.

(*e*) *Sparrow* Rationale, &c. p. 181.

(*f*) *Made one with us in the Sacrament:* le terme François n'exprime pas aſſez la force des termes Anglois.

(*g*) Cela fait un petit jeu de mots qui n'a pas déplu au Docteur.

une Meſſe tout au moins (*a*) *demi-privée*. Cependant la même Rubrique marque les Collectes qu'on doit dire après l'Offertoire, lorſqu'il n'y a point de Communians. Cet Offertoire, objectent les Puritains, eſt inutile quand perſonne *n'offre*, & il n'y a point d'Offrande ſans Communians. La Rubrique ajoute „ les „ Dimanches & les jours de Fêtes, s'il n'y a point de Communians, on dira „ pourtant tout ce qui ſe doit dire à la Cene juſqu'à la fin de l'Homilie, (ou „ juſqu'à) la fin de la priere pour l'Egliſe, &c". C'eſt ce qui choque encore les Puritains. (*b*) *Voilà*, diſent-ils, *une Meſſe ſéche*, *une ombre ſans corps*.

Venons au Baptême. „ Il ſeroit convenable, dit la Liturgie, que ce Sacre-„ ment fut toujours adminiſtré les Dimanches & les jours de Fêtes. Les aſſem-„ blées des fidelles étant alors plus nombreuſes, elles peuvent mieux rendre té-„ moignage de l'introduction des Baptiſés dans l'Egliſe. Outre cela tous ceux „ qui aſſiſtent au Baptême, peuvent ſe reſſouvenir alors de la profeſſion publi-„ que, qu'ils ont faite devant Dieu & devant l'Egliſe à leur Baptême, (ou que „ leurs parrains & leurs marraines ont faite pour eux)". Mais la néceſſité fait des exceptions, & ainſi l'on peut baptiſer les enfans quelqu'autre jour que ce ſoit. (*c*) Il y a deux parrains & une marraine pour un garçon, & au contraire un parrain & deux marraines pour une fille. „ Ces parrains & ces marraines ſe „ rendent auprès (*d*) des fonts avec les enfans, immédiatement après la dernie-„ re leçon des prieres du matin & du ſoir. . . . . . le Prêtre ſe rend auſſi au-„ près de ces fonts (remplis d'eau pure) & là ſe tenant debout, il fait la de-„ mande ordinaire à ces parrains & à ces marraines", après quoi ſuivent (*e*) les prieres, une leçon touchant le Baptême, une exhortation, qui avec une autre priere precédent l'abjuration du Démon, que le Prêtre exige des parrains & marraines, & leur confeſſion de foi. Enſuite le Prêtre prend l'enfant entre ſes mains en diſant aux parrains & aux marraines de le nommer; & en le nommant après eux il le plonge doucement dans l'eau, ſupoſé que cet enfant ſoit en état de ſuporter l'immerſion: ſinon il lui verſe de l'eau ſur le viſage. Après avoir prononcé la formule du Baptême, *je te baptiſe*, &c. il fait (*f*) le ſigne de la croix ſur l'enfant, & toute cette cérémonie eſt ſuivie de la Priere Dominicale & d'une exhortation aux parrains & aux marraines.

Selon les Presbyteriens le Baptême ne doit jamais être adminiſtré qu'en public. Ils condamnent donc le Baptême domeſtique, lequel eſt pourtant permis dans une abſolue néceſſité, (*g*) moyenant qu'il ſoit adminiſtré d'une maniere décente & ſans négliger les conditions eſſentielles au Baptême. Si l'enfant ſurvit à un tel Baptême, il doit être préſenté à l'Egliſe, & le Prêtre doit s'informer des parrains & des marraines devant l'aſſemblée, *par qui & de quelle maniere*

(*a*) *Vides*, dit *Calderwood* ubi ſup. p. 535. *quam prope accedant ad Miſſam privatam.*

(*b*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 534.

(*c*) *Liturg. Anglic.*

(*d*) Les fonts, nous dit-on, ſont à l'entrée de l'Egliſe prés de la porte, les parrains & les marraines ſe préſentent devant ces fonts du côté de la porte. Les Presbyteriens remarquent malicieuſement le myſtere de ces deux uſages, où l'on trouve l'entrée des fidelles dans l'Egliſe par le Baptême. Voy. *Calderwood* ubi ſup. p. 605.

(*e*) La premiere de ces prieres s'appelle la benediction de l'eau. C'eſt, pour ainſi dire, une priere de reſpect. On ne la regarde pas comme étant d'une néceſſité abſolue, puiſqu'on ne s'en ſert pas au Baptême domeſtique. Voy. *Sparrow* Rationale, &c. p. 184.

(*f*) Les Anglicans juſtifient le ſigne de la Croix. Nous ne le regardons, diſent-ils, ni comme efficace par lui même, ni comme capable de produire des effets miraculeux: mais cela ne contente pas les Puritains.

(*g*) Voy. *Sparrow* Rationale, ubi ſup. p. 194. La figure repréſente ici le Baptême domeſtique.

W. Hogarth invenit.

Le **SERMENT** *de la* **FILLE** *qui se trouve enceinte.*

Le



J.P. Schley del. et fecit 1735.

CONVOI *Funebr*

J.V.Schley del. et fecit 1735.

Le BAPTÊME domestique.

Funebre des ANGLOIS.

niere cet enfant a été baptisé. S'il l'a été par le Ministre (ou le Curé) de la Paroisse, il en fait sa déclaration publique. Cette formalité est suivie de quelques prieres, &c. S'il paroît par des reponses douteuses, ou autrement, que l'enfant n'ait pas été baptisé, ou qu'il l'ait été d'une façon irreguliere; le Prêtre le rebaptise en public conformement à l'institution du Baptême, excepté, „ ajoute „ la Liturgie, qu'en plongeant l'enfant dans les fonts, le Prêtre employera ce „ formulaire. *Si tu n'és point déja baptisé, je te baptise au nom du Pere,* &c".

Passons au Baptême des adultes. On commence par les examiner, pour voir s'ils sont bien instruits dans la Religion, bien préparés par la priere, bien regenerés par le jeune, la réflexion & la meditation. Trouvés capables ils se présentent au tems & aux jours prescrits devant les fonts avec leurs parrains & leurs marraines. Ici les parrains & les marraines sont plutôt témoins de ce Baptême, que peres & meres spirituels, comme ils sont reputés l'être au Baptême des enfans. Le Prêtre s'adresse aux adultes, les exhorte, prie pour eux & avec eux. (*a*) Ils renoncent eux mêmes à Satan, à ses œuvres, *aux affections de la chair* & à la vaine gloire du monde: ils font leur Confession de Foi. Pour les baptiser le Prêtre les prend par la main droite, les place auprès des fonts & les baptise par aspersion. Il finit par une exhortation adressée d'abord aux parrains & aux marraines, & ensuite aux personnes nouvellement baptisées. La Rubrique dit aussi, que ceux qui ont été baptisés de cette maniere doivent être confirmés sans aucun délai après leur Baptême, afin d'être admis à la Communion.

J'ai parlé de la Confirmation. Chez les Anglicans, comme chez les Catholiques l'Evêque est le Ministre de cet usage Religieux. Je ne saurois trouver de terme plus respectueux pour designer la Confirmation, puis que les Anglicans l'ont degradée de la Dignité de Sacrement: & cependant telle qu'elle est, encore se trouve t'elle blamée, méprisée, (*b*) haïe des Presbyteriens. L'Auteur que je cite la traite de (*c*) source d'ignorance. Elle regne cette ignorance par tout où regne la Confirmation, & pourquoi cela? c'est que ceux que l'on confirme, semblables à (*d*) des perroquets, n'apprennent par cœur qu'un *Catechisme ceremonial*, qu'ils recitent à l'arrivée de l'Evêque & qu'ils oublient aussi-tôt après, parce qu'ils ne l'entendent pas. N'insistons point là-dessus: les choses ont sans doute bien changé depuis ce rude censeur, qui nous assure que de son tems; beaucoup de Prêtres n'entendoient pas eux mêmes ce Catechisme, & qu'il s'en trouvoit, qui méritoient (*e*) d'être comparés à ces Ninivites, dont il est dit qu'ils étoient incapables de discerner leur main droite de leur main gauche.

Le petit Catechisme que doivent avoir apris ceux qui se présentent à l'Evêque pour recevoir la Confirmation, se trouve dans la Liturgie Anglicane. Dans ce Catechisme les dogmes & les devoirs sont reduits, autant qu'il se peut, à cette simplicité nécessaire aux commençans: & il ne paroît pas que jusqu'à présent, les (*f*) *Catechismes substantiels* si vantés des Presbyteriens ayent mis plus

(*a*) C'est la formule d'abjuration.

(*b*) Il est inutile de copier ici ce que l'on trouve sur cette matiere dans *Calderwood*, ubi sup. p. 259. & suiv.

(*c*) *Ubi major regnat ignorantia quam ubi viget confirmationis istius ritus?* &c. ubi sup. p. 266.

(*d*) *Psittaci pueri*, p. 262.

(*e*) *Qui distinguere nescirent inter ovis & navis.* Calderwood ubi sup. p. 634. En Anglois *Sheep* signifie une *brebis* & *Ship* une *Navire*, mais ce jeu de mots ne peut se rendre ni en Latin ni en François.

(*f*) C'est ainsi que les appelle *Calderwood*, ubi sup. p. 266.

plus de clarté dans la Religion, & plus de véritable piété dans le cœur de ceux qui les ont apris, ni repandu plus de lumiere Evangelique dans leurs ames. Au contraire il semble que dans les païs, où l'on est si pourvû de ces *Catechismes Substantiels*, la Religion n'y ait acquis d'autre mérite que d'être plus speculative. Quoiqu'il en soit, voici ce que prescrit l'Eglise Anglicane en ce qui concerne l'instruction de ses fidelles *commençans*. „ Les Dimanches & les jours des Fêtes „ après la seconde leçon des prieres du soir, le Ministre de chaque paroisse „ s'employera soigneusement à instruire & examiner publiquement. . . . sur „ le Catechisme. . . . . . les enfans qui lui seront présentés pour être in- „ struits. . . . . . Les peres & les meres, les maitres & les maitresses en- „ voyeront à l'Eglise leurs enfans, leurs serviteurs & leurs aprentifs (qui „ n'ont point encore apris le Catechisme) à l'heure assignée, & les obligeront „ d'écouter le Ministre, de lui obéir, de se laisser conduire par lui, jusqu'à ce „ qu'ils ayent apris tout ce qu'il leur est ordonné d'aprendre. . . . . . les en- „ fans. . . . . . qui sont (*a*) trouvés raisonnablement instruits sont présentés „ à l'Evêque, conduits chacun par une parrain & par une marraine, comme „ témoins de la confirmation. . . . . . Ils se rangent devant l'Evêque, qui „ lit lui même, (ou un Ministre pour lui)" ce que l'on appelle la *Préface de la Confirmation*, où la nature & les fins de la Confirmation sont expliquées succintement, après quoi l'Evêque fait réiterer à ceux qu'il va confirmer tout ce que leurs parrains & leurs marraines ont promis pour eux au Baptême; ce qui se termine par une priere. Ensuite ces jeunes fidelles se mettent à genoux devant l'Evêque, qui prie encore une fois en posant les mains sur leur tête. Une benediction fait la conclusion de cette céremonie.

Il est bon de remarquer ici divers changemens que les derniers Réformateurs de l'ancienne Liturgie Anglicane, ont crû devoir faire au Baptême & à la Confirmation. L'*Office* du Baptême, nous dit-on, (*b*) se commençoit à la porte de l'Eglise. C'est à cet usage que se rapporte la remarque (*d*) à la page 90. Après la premiere Collecte le Prêtre demandoit le nom, & faisoit le signe de la Croix sur le front & sur la poitrine de l'enfant. Après la seconde Collecte suivoit l'exorcisme. Il faisoit une triple immersion en plongeant l'enfant dans les fonts à droite, à gauche, & enfin le visage de l'enfant directement tourné vers ces fonts. L'immersion faite le Prêtre lui mettoit le *Chrêmeau*, & lui faisoit l'onction sur la tête. A la Confirmation l'Evêque faisoit le signe de la Croix, & une priere convenable au signe sur le front des enfans qu'il confirmoit. Je laisse divers changemens de moindre importance.

Sur le Mariage je commencerai par remarquer, que les Anglicans publient les (*c*) *Annonces* de leurs mariés pendant trois Dimanches dans leurs Eglises à l'heure du service divin. „ Cette publication se fait, selon la Liturgie, immé- „ diatement avant les sentences qui se lisent pour l'Offertoire". Il seroit fort inutile de rapporter la formule de ces *Annonces*, laquelle n'a rien de particulier. „ Si ceux qui veulent se marier sont de différentes Paroisses, les *Annonces* se- „ ront publiées dans les deux Paroisses & le Ministre de l'une de ces Paroisses, „ ne mariera point sans avoir une attestation de l'autre Ministre, afin qu'il pa- „ roisse que les *Annonces* ont été également publiées trois fois de suite dans les „ deux

(*a*) La Liturgie s'explique plus en détail.
(*b*) *Sparrow*, ubi sup. ou plutôt l'Auteur de l'*Appendix*, qui precéde le *Rationale*, p. 164. & suiv.
(*c*) Les *Bans*.

Le MARIAGE CLANDESTIN.

Du Bourg delin

Ceremonies FUNEBRES DOMESTIQUES chez les ANGLOIS.

„ deux paroiſſes. Le jour marqué pour la célebration du Mariage, les futurs „ conjoints ſe rendent dans la nef de l'Egliſe, (avec un cortege de parens & „ d'amis, s'ils en ont) & ſe préſentent au Prêtre, (ou Miniſtre) l'époux à la „ main droite de l'épouſe". Alors il fait une exhortation génerale ſur les devoirs, la condition & la chaſteté du Mariage, laquelle eſt ſuivie d'une autre plus courte qu'il (*a*) adreſſe aux futurs conjoints. „ S'il arrive que le jour du „ Mariage quelqu'un ſe préſente pour y mettre oppoſition, ſoit par raport aux „ Loix divines, ou à celles du Royaume: ſi outre cela il s'oblige par caution „ envers les parties, & ſi (en s'offrant à prouver l'obſtacle,) il s'engage à dé- „ poſer la valeur des fraix & dépens que ces mariés pourroient faire, on diffé- „ rera la céremonie juſqu'à l'entier éclairciſſement de la vérité. Mais s'il n'y „ a point d'opoſition" la céremonie continue de la maniere ſuivante. Le Miniſtre demande aux conjoints, s'ils ſe veulent mutuellement. Puis ils ſe donnent la foi, (cette foi qui eſt ſi ſouvent une *foi céremoniale*) & en la donnant, ils ſe prennent tour à tour par la main droite, ſe diſant reciproquement: „ Je te prens pour ma femme (ou pour mon mari), & je promets de te gar- „ der depuis ce jour, ſoit (que tu deviennes) (*b*) meilleure ou pire, plus riche „ ou plus pauvre, malade ou ſaine; de t'aimer, de te cherir, (*c*) ſelon les „ commandemens de Dieu, juſqu'à ce que la mort nous ſépare: & je t'en „ donne ma foi". A Dieu ne plaiſe que j'affecte de repêter ici du ton d'un vrai Miſanthrope, que de tous les contracts que nous faiſons devant Dieu & devant les hommes, celui-ci eſt le plus dur & le plus inſupportable par mille & mille ſuites facheuſes qu'il eſt inutile de détailler. Diſons en deux mots que toutes les contradictions n'y ſont que trop ſouvent raſſemblées; que non ſeulement les vices y deſeſpérent, mais que la (*d*) vertu même, ſi belle en tout autre état fait ſouvent enrager dans celui-ci: & cependant ils ſont d'une néceſſité indiſpenſable ces contracts, pour l'honneur & la ſureté du genre humain. Il ſe fait des treves, on ſe donne (*e*) des amniſties & pour lors le monde ſe peuple. Le marié & la mariée retirent la main, après avoir dit les parolles que j'ai raportées. „ L'homme doit donner à la femme un anneau qu'il met ſur le livre, (je ſu- „ poſe que c'eſt celui de la Liturgie) avec ce qui revient au Prêtre & au Clerc. „ Le Prêtre prenant l'anneau le donne à l'homme pour le mettre au (*f*) quatrié- „ me

(*a*) Il exhorte les mariés à déclarer ſans deguiſement, s'il n'y a point d'obſtacle legitime à leur Mariage.

(*b*) La femme dit la même choſe au mari. Je trouve ce qui ſuit dans un extrait de la Liturgie traduite en Latin: moi un tel je te prens pour ma femme, (ou pour mon mari) & je promets de t'aimer &c. préferablement à d'autres, (*præ aliis*) qui ſont meilleures ou pires (que toi) &c. Cette traduction me paroît plus naturelle.

(*c*) Ici la femme ajoute *& de t'obéir.*

(*d*) Par exemple, qu'y a-t-il de plus affligeant pour une femme qu'un mari d'une retenue & d'une ſageſſe à *canoniſer* dans le monde? Malheureuſement pour cette femme, il a la même retenue chez lui. Il porte la ſageſſe & la Religion juſques dans le lit conjugal. Il obſerve à point nommé le tems du devoir, & va droit au but avec méthode, ſans varier dans les heures & les quart d'heures. Qu'y a-t-il de plus triſte pour un mari qu'une femme inexorable & revêche, parce que ſa chaſteté eſt toute effrayée de ce devoir? Encore ſe ſuporteroit on mieux de part & d'autre avec quelques accés de debauche, & quelques retours de coqueterie. *Dryden* a très bien dit touchant les coquêtes;

——— in unchaſte Wifes
There's yet a kind of recompenſing eaſe
Vice keeps 'em humbles, gives 'em care to pleaſe:

Et de la vertu des prudes;

A vertuons Woman but a curſed Wife.

(*e*) Qu'il y ait de tems en tems quelques petites querelles, à la bonne heure; mais qu'il n'y ait jamais de fiel. Chez les Grecs les mariés, en ſacrifiant à Junon qui marie, (*gomeliæ*) arrachoient le cœur de la victime, & le jettoient derriere l'Autel, pour montrer que la ranciune doit être bannie du mariage.

(*f*) Le doit annulaire. On nous dit gravement que la raiſon qui fait mettre l'anneau à ce doit plutôt qu'à

„ me doit de la main gauche de la femme. En le mettant il repête après le „ Prêtre; *Je t'épouse de cet anneau*, (*a*) *je t'honore de mon corps*, &c. L'un & l'autre se mettent à genoux: le Prêtre prie. . . . . leur joint les deux mains „ droites après la priere, & leur donne la bénediction. . . . . . Alors le Prêtre ou les Clercs s'aprochent de la table du Seigneur (l'Autel) & chantent un „ Pseaume. . . . . les mariés étant à genoux devant la table, & le Prêtre debout, qui dit une Litanie, &c. . . . . . La Liturgie ajoute, qu'il est convenable que les nouveaux mariés fassent la Cene lorsqu'ils épousent, ou à la „ premiere occasion qui s'en présentera après leur Mariage.

Voici ce que les derniers reformateurs de la Liturgie ont changé dans la céremonie du Mariage. Le marié, après avoir dit à la mariée, *je t'épouse de cet anneau*, ajoutoit, *je te donne cet or & cet argent*, & le lui donnoit en même tems. La Collecte qui suivoit cette promesse, avec la déclaration du Mariage à l'assemblée faisoient allusion à cette cérémonie. A la bénediction du Mariage le Prêtre faisoit le signe de la Croix sur les mariés.

On voit ici la représentation du *Mariage clandestin*; & puisque je viens de nommer un usage si plein d'abus, dont les conséquences sont si dangereuses, & souvent les suites si déshonorables aux familles, je ne dois pas le laisser passer sans raporter ce qu'il a de plus remarquable. „ En Angleterre, dit un (*b*) „ Auteur trop recemment *refugié* lorsqu'il écrivoit, pour se déclarer aveuglement le défenseur de tous les abus de sa nouvelle patrie, un garçon se peut „ marier à 14. ans, une fille à 12. malgré parens & tuteurs, sans qu'il soit „ possible de dissoudre leur Mariage; l'un fut il fils d'un porcher, & l'autre „ fille d'un Duc. Cela produit souvent de terribles bigarrures. Il y a encore „ une chose étrange. . . . non seulement ces enfans peuvent être ainsi maitres „ de leur destinée, mais ils en deviennent maitres par des voyes faciles. Si „ pour se marier il étoit nécessaire de se faire publier trois fois en pleine Eglise, „ on seroit informé des choses & on pourroit peut-être dissuader une. . . . fille „ qui se seroit mise en tête d'avoir un mari. . . . Mais les Mariages se font „ si incognitò, qu'on est tout étonné de voir accoucher, (*c*) (une jeune femme „ crue encore fille) sans avoir ouï parler du pere. . . . . La Loi veut que „ les *Annonces* soient publiées: mais la coutume & la pratique d'un *Dispensing* „ *power*, (pouvoir de dispenser) rend cette Loi absolument nulle. Faire publier „ des Bans, n'est point une chose qui se fasse (communément aujourd'hui:) „ per-

qu'à un autre, c'est qu'il s'y trouve une veine qui va droit au cœur. Cette raison chimerique est refutée par l'Anatomie : d'autres Anatomistes encore plus ignorans disent que c'est un nerf qui se rend au cœur.

(*a*) Cela veut dire, à ce qu'on assure, que le marié renonce au pouvoir qu'il a sur son propre corps, lequel consiste à l'engager à un autre, par voye de Mariage, ou d'adultere, ou de fornication, &c. D'autres expliquent le mot Anglois de *Worship* que l'on traduit *honorer*, par celui de *bow*, qui signifie s'*incliner* ce qui signifie, ajoute-on, *je m'incline vers toi. I bow to thee.* Pour cette inclination, les dévôts l'interprêteront d'une maniere, les rieurs d'une autre. Au reste il est inutile de compiler ici des citations pour montrer que toutes les nations civilisées ont toujours exigé directement ou indirectement dans les conventions nuptiales le renoncement au pouvoir qu'on a sur son propre corps avant le Mariage. Quand, par exemple, les Loix ordonnoient aux Atheniens de *n'épouser qu'une seule femme*, cela emportoit ce renoncement, sans lequel la societé civile deviendroit un état de discorde & de division. Il semble même que le Mariage est seul capable d'établir l'affection reciproque des peres, des meres & de leurs enfans, de laquelle les batards étoient dispensés par les Atheniens; puisqu'une de leurs Loix portoit, *que le batard ne pourroit être obligé à nourrir son pere*, parce qu'il ne lui devoit le jour que par hazard, & sans dessein. *Qui cum meretrice consuescit*, non Ἐπ' ἀρότρῳ παίδων sed ἡδονῆς ἕνεκα consuescit.

(*b*) *Memoires & Observations*, ubi sup. p. 295.

(*c*) Ce qui se trouve renfermé dans des parentheses est ajouté dans la citation.

„ perſonne ne veut aller déclarer ſes affaires en public, pendant que pour une „ piſtolle, il les peut faire en cachette. . . . & les Prêtres qui trouvent leur „ compte à cela, ſe donnent bien de garde de l'empêcher. On achéte. . . ce „ qui s'appelle des diſpenſes & l'on ſe marie dans ſon cabinet. . . . (ou dans „ un cabaret) en préſence de deux amis qui ſervent de (*a*) témoins; & voilà „ (*b*) qui eſt conclû pour jamais. Il y a pis: on peut même ſe marier ſans diſ„ penſe: il y a des Chapelles privilegiées pour cela. Prenés les deux premieres „ perſonnes (*c*) rencontrées, deux gueux ſi vous voulez; allez vous en avec „ eux à l'Egliſe privilegiée ſi matin qu'il vous plaira, le Curé vous y marie„ ra, ſans que le Roi, ni le Parlement vous puiſſent demarier. On en eſt „ quitte pour deux écus. *Cela produit* des Mariages de laquais avec des filles „ de qualité, & par conſéquent de fort malheureux ménages. De-là naît en„ core une polygamie facile & trop pratiquée.

A l'égard des Noces, „ il y auroit, (*d*) dit le même Auteur, des choſes aſ„ ſez agréables à rapporter ſur cet article, mais. . . . . (on ſeroit expoſé à „ un détail inépuiſable, à cauſe que) tout y varie ſelon les diverſes coutumes „ des Provinces, ſelon les divers rangs ou qualités des perſonnes, &c. . . . . „ Voici ce qui eſt ordinairement pratiqué chez les Anglicans, particuliérement „ parmi ceux d'une mediocre condition (& aux environs de Londres.) Les per„ ſonnes. . . . de qualité (& celles qui les imitent,) ont. . . . la coutume de „ ſe marier le ſoir fort tard dans leur chambre, où à la campagne (paſſons ici „ l'augmentation des repas, la joye, les danſes, les chanſons, les jeux.) On „ donne des livrées de nôces, des nœuds de rubans que les conviés portent atta„ chés ſur le bras, & cela s'appelle des *faveurs*. Non ſeulement on en donne „ à ceux de la Nôce, mais même à plus de cinq cens perſonnes. On en en„ voye, on en diſtribue (de côté & d'autre) (*e*) à ſes connoiſſances. . . Quand „ parmi les perſonnes de médiocre condition, on veut faire la debauche de ſe „ marier en public, ce qui arrive rarement, on prie ſes parens & ſes amis, „ chacun s'habille de neuf & plus proprement qu'à l'ordinaire. C'eſt, nous „ dit-on, une choſe toujours ridicule d'aller aux Nôces autrement qu'en habit „ neuf. Les hommes conduiſent les dames, (les Anglois, pour le dire en paſ„ ſant, ſe piquent d'une extrême courtoiſie envers elles) on monte en caroſſe, „ & l'on va ainſi en cortege ſe marier en plein midi à l'Egliſe. . . . les diver„ tiſſemens ſuivent. . . . . c'eſt-là l'extraordinaire. . . . mais l'ordinaire eſt „ l'incognitò. Le ***bridegroom*** (le fiancé) & la ***bride*** (la fiancée) conduits par leur „ pere & mere (ou par ceux qui les repréſentent) & accompagnés de deux ***bri„ de-men*** & de deux ***bride-maids***, qui ſont (*f*) leurs amis & amies de bien„ ſéance,

(*a*) On achete auſſi des témoins & pour cela & pour autre choſe. Il y a des abus par tout. C'eſt dommage que celui-ci puiſſe être imputé à une Nation ſi eſtimable.

(*b*) Ceux qui paſſent de Hollande, ou d'ailleurs, en Angleterre, pour ſe marier incognitò ſont obligés, de retour chez eux, de ſe remarier en face d'Egliſe.

(*c*) Une note de cet Auteur dit qu'une perſonne ſuffit, ſi l'on veut, parce que le Clerc du Curé peut ſervir de ſecond témoin.

(*d*) Ubi ſup. p. 316.

(*e*) Cette diſtribution triviale eſt l'effet d'une vanité de bourgeois. Il me ſemble qu'elle pourroit être miſe en parallele avec celle qui ſe fait en quelques villes de Hollande. On y régale de ce qu'on appelle les *larmes de la mariée*. Ces *larmes* compoſées de vin de Rhin & de ſucre s'envoyent indifféremment aux parens, & aux moindres amis.

(*f*) Ce ſont des *paranymphes*. J'ai employé ce mot dans les Diſſertations precédentes, quoique j'avoue que les anciens paranymphes différoient des notres. Mais enfin je ne crois pas qu'il y ait aucun terme plus expreſſif que celui là dans notre langue. A la vérité il eſt d'origine Grecque, & comme tel il a dû être cri-

„ ſéance, s'en vont un beau matin (*a*) la diſpenſe en poche faire lever le Curé
„ & ſon Clerc; lui diſent leurs. . . . . raiſons, ſe marient à voix baſſe & à
„ huis clos, donnent la guinée au Miniſtre, l'ecu au Curé; échapent enſuite
„ l'un d'un côté, l'autre de l'autre. . . . vont ſe rendre à un cabaret. . . . .
„ ou dans la maiſon de quelqu'ami. . . après quoi on ſe raſſemble dans quel-
„ qu'autre lieu marqué, on fait un bon repas, & vers le ſoir on ſe rend ſans
„ bruit au logis. Si les. . . violons étoient avertis (de ce mariage) ils vien-
„ droient dés le point du jour faire le vacarme. . . il faudroit leur donner de
„ l'argent. . . . Avant que de ſe coucher on boit un coup, & quand l'heure. . .
„ eſt venue les *bride-men* ôtent les jartieres à l'Epouſe, qui les avoit denouées
„ pour les laiſſer pendre. . . . les jartieres ſont attachées au chapeau des ga-
„ lans. Les *bride-maids* ménent la mariée au lit nuptial: elles la déshabillent &
„ la couchent. Il faut qu'elle jette ou perde toutes ſes épingles. Malheur à la
„ mariée, (nous dit-on) s'il lui en reſte une ſeule. . . . malheur auſſi aux *bri-*
„ *de-maids*, ſi elles en gardent quelqu'une; car elles ne ſeront pas mariées avant
„ Pâque (paſſons cette petite ſuperſtition à la foibleſſe du vulgaire. Il eſt inutile
„ d'ajouter que toutes les femmes de la parenté conduiſent la nouvelle mariée
„ au lit nuptial. Les jeunes hommes parens & amis y accompagnent le marié.
„ Ces jeunes gens) prennent les bas de l'épouſe, & les filles ceux de l'époux. Les
„ uns & les autres s'aſſéient au pied du lit, & chacun jette ces bas par deſſus ſa
„ tête, tachant de les faire tomber ſur celle des mariés. Si les bas de l'homme
„ jettés par la fille tombent ſur la tête du marié; c'eſt ſigne qu'elle ſera bien-
„ tôt mariée elle même, & (tel eſt auſſi le pronoſtic des bas de la femme jet-
„ tés par les garçons. Souvent il ſe fait des engagemens fondés ſur le préſage ti-
„ ré de la chute des bas) quoiqu'eux mêmes ne regardent cela que comme un
„ vrai badinage. . . pendant lequel, on va préparer le *poſſet*. Ce *poſſet* eſt une
„ eſpéce de *chaudeau*. . . . . . (Il eſt deſtiné aux mariés & l'on ſait aſſez pour-
„ quoi). . . . . . on en aporte un autre le lendemain, que l'on appelle
„ *ſack-poſſet*.

Je trouve dans mon chemin des choſes qui entreroient aſſez bien dans la claſſe des uſages, & qui par leur ſingularité pourroient piquer la curioſité des lecteurs. Malheureuſement je n'oſerois recueillir un grand nombre de ces bagatelles, parce qu'elles n'ont pas encore acquis la gravité de celles qui ſe ſont introduites dans la Religion, & juſqu'à ce qu'elles ſoient ſcelées du ſceau de l'Egliſe, ou plutôt de ceux qui la gouvernent, confirmées par des canons, ratifiées par des formules, il faut les ſuprimer, ou il faut tout au plus ſe contenter d'en remarquer trois ou quatre. J'indique d'abord ce que l'inſcription de la figure appelle le *ſerment de la fille enceinte*, dont je ne crois pas qu'on trouve d'exemple ailleurs: & ce ne ſeroit nullement par cette bizarre, ou plutôt injuſte céremonie, qu'il faudroit juger de l'équité des Loix de la grande Bretagne. Une de ces filles que l'on peut bien appeller des *amphibies* ſe trouve enceinte. Elle ignore, ou veut ignorer l'auteur de cette groſſeſſe *furtive*: pour ſe debaraſſer du ſoin de l'enfant qu'elle doit mettre au monde, elle jette les yeux ſur quelque homme riche & le deſigne pour pere à l'enfant. Ordinairement, dit-on, elle s'adreſſe à un bon Bour-

critiqué par un certain bel-eſprit, qui lui ſubſtituoit ingénieuſement ceux de *garçon* & *fille de noce*. Ce bel-eſprit, qui ſe mêle d'écrire en François, quoique né en terre étrangere & devenu dans ſon païs *fauſaunier du ſel attique*, eſt de ceux qui peuvent dire, *inter Sauromatas ingenioſus ero*.

(*a*) La note dit ici; „ d'ordinaire on montre la diſpenſe au Curé, le jour précedent & on lie la partie „ avec lui.

Bourgeois, ſans le connoître, & même ſans l'avoir jamais vû. Enſuite elle ſe rend chez un *juge* ou *juſticier* de paix, devant lequel elle appelle le prétendu pere & en ſa préſence jure ſur la Bible qu'un Clerc lui préſente, *qu'elle reconnoît & declare pour pere de l'enfant qui doit naître un tel par elle aſſigné devant le Juge de paix.* L'équivoque & les reſtrictions qui ſe trouvent dans le ſerment ſemblent la ſauver du parjure. Qu'un caſuiſte ſévére en décide. Quoi qu'il en ſoit cet homme élû & declaré pere par cette formalité de juſtice eſt comdamné à une amande arbitraire, & à convenir d'une ſomme d'argent deſtinée à l'entretien de l'enfant.

Je vais rapporter un autre abus dans les termes de l'Auteur des *Memoires & Obſervations*, &c. „ Les femmes ou filles, qui ont reçû ſentence de mort, ne „ manquent jamais de dire qu'elles ſont groſſes quand elles ſont en âge de l'être, „ pour obtenir ſuſpenſion d'exécution juſqu'après l'accouchement. Sur cela on „ les fait viſiter par des Matrones. . . . . qui ſouvent (ſoit par argent, ſoit „ par un mouvement de compaſſion) déclarent qu'elles les trouvent groſſes. „ Souvent auſſi. . . . . . elles le ſont en effet: car quand elles ſeroient en„ trées vierges dans la priſon, il y a là des valets qui. . . . . . ne manquent „ pas de les avertir. . . . . que ſi elles ne ſont pas groſſes, il faut travailler à „ le devenir pour. . . . trainer le tems en longueur en cas de comdamnation „ à la mort. . . . . Comment n'écouteroit on pas un avis ſi ſalutaire"? Je dois remarquer auſſi la maniere de punir les quereleuſes & les debauchées „ (*a*) „ On attache une chaiſe à bras à l'extrêmité de deux eſpéces de ſolives, longues „ de douze ou quinze pieds & dans un éloignement parallele. . . . ces deux „ piéces de bois embraſſent. . . . . (*b*) la chaiſe qui eſt entre deux & qui y eſt „ attachée comme avec un eſſieu, de telle maniere qu'elle a du jeu &. . . demeure toujours dans ſon état naturel. . . . afin qu'on y puiſſe reſter aſſis, „ ſoit qu'on l'éleve, ſoit qu'on l'abaiſſe. On dreſſe un pôteau ſur le bord de „ l'eau, & ſur ce pôteau on poſe preſqu'en équilibre la double piéce de bois, „ à une des extrêmités de laquelle la chaiſe ſe trouve au deſſus de l'eau. On „ met la femme dans cette chaiſe, & on la plonge ainſi autant de fois qu'il a „ été ordonné, pour rafraîchir. . . . la chaleur immoderée de cette femme". On voit bien qu'il eſt ici principalement queſtion de la peine infligée à ces filles *feminiſées* vingt-cinq ou trente fois par jour, & à ces *Quartilles* qu'on loue par heure, ou qui ſe marient à tant par nuit. A la Haye on les fait tourner juſqu'à l'évanouiſſement dans une cage poſée ſur un pivôt.

Paſſons à un autre uſage aſſez ridicule: je ne le rapporterois pas ſi le ridicule ne lui donnoit quelque eſpécé de merite. Le même Auteur me le fournit. „ J'ai, dit-il, rencontré quelquefois dans les rues de Londres, une femme portant un fantôme mâle couronné d'une belle paire de cornes, précedée d'un „ tambour & ſuivie de quelque populace faiſant le charivari avec des pincet„ tes, des grils & des chaudrons. . . . . . c'étoit une femme toute charita„ ble. . . . qui. . . par cette burleſque céremonie vangeoit une pauvre voi„ ſine, qui avoit bien *roſſé* ſon mari pour l'avoir accuſée d'infidelité". On comprend aſſez que le *fantôme cornu* c'étoit le mari: mais revenons à des choſes plus dignes de cette Diſſertation.

Selon la Diſcipline Anglicane „ quand quelqu'un eſt malade, on avertira le „ Mi-

(*a*) *Memoires*, &c. ubi ſup. p. 92.
(*b*) On appelle cette chaiſe *cucking ſtool: cuckean* en Anglois veut dire une debauchée.

„ Miniſtre de la Paroiſſe, qui, en entrant dans la maiſon du malade, doit dire „ *paix ſoit ſur cette maiſon & ſur tous ceux qui y demeurent. . . .* Etant arrivé „ auprès du malade, il ſe met à genoux & prie, &c. il exhorte le malade", il lui recite les articles de foi, que ce malade doit ratifier par ſa réponſe. Il examine, il *épluche* même la conſcience du malade, & tout cela, ſans que j'y inſiſte davantage, eſt du devoir & du Paſteur & du malade; ſur tout s'il y a quelque apparence de danger: car on me permettra bien de remarquer, que *viſiter un malade* n'emporte pas la néceſſité de l'exhorter, avant que de le voir dans le danger. La Religion nous ordonne d'être *toujours prêts*, & la céremonie de l'être quand il faut mourir. La Liturgie ajoute „que ſi le malade trouve que ſa „ conſcience ſoit chargée de quelque (*a*) ſcrupule important, il ſera exhorté de „ faire une confeſſion particuliére de ſes péchés, après laquelle le Prêtre lui „ donnera l'abſolution", & l'abſolution ſera ſuivie d'une Collecte convenable, &c. Il y a au reſte des prieres pour des malades agoniſans, & pour d'autres qui ſont encore comme entre la vie & la mort, pour des perſonnes malades d'eſprit, pour des voyageurs ſur terre, ſur mer &c. Avant la reviſion de la Liturgie par les derniers réformateurs, on faiſoit l'onction aux malades, mais ſeulement ſur le front & ſur la poitrine. Avec l'onction l'on faiſoit le ſigne de la Croix & une priere relative à cette onction.

Les Presbyteriens ne ſauroient ſouffrir cette abſolution pure & ſimple (*b*) que donne le Prêtre au malade. Ils blâment d'autres choſes dans la viſite des malades, mais qui me paroiſſent moins dignes d'attention. L'Egliſe Anglicane ordonne la fréquente Communion dans un tems de peſte & de maladies contagieuſes. Supoſé qu'alors aucun Paroiſſien, aucun voiſin n'oſe aprocher du malade à cauſe de la contagion; la Liturgie nous dit qu'il ſera permis au Miniſtre de communier ſeul avec lui. Excepté cette circonſtance l'ordre de la Communion des malades s'obſerve de la maniere ſuivante. „ Un malade qui ne peut „ ſe rendre à l'Egliſe pour communier, & déſire néanmoins de faire la Cene „ chez lui, le fait ſavoir au Miniſtre dés le matin, ou même la veille. Il l'a„ vertit auſſi du nombre de ceux qui ſe diſpoſent à communier avec lui; & „ pour lors on choiſit un lieu convenable dans la maiſon. . . . pour y admi„ niſtrer le Sacrement avec revérence. . . . ". Après une Collecte &c. le Prêtre ſe communie, enſuite il communie les aſſiſtans, & après eux le malade. Une circonſtance mérite d'être remarquée, c'eſt que ſi le malade ne ſe trouve pas en état de communier „ à cauſe de la violence du mal, dit la Liturgie, „ ou pour quelqu'autre *empêchement* legitime, le Prêtre aſſurera le malade. . . . „ qu'avec le ſecours d'une repentance ſincére & la foi. . . . il mange le Corps „ & boit le Sang de J. C. . . . . pour le ſalut de ſon ame, quoi qu'il ne re„ çoive point le Sacrement de ſa bouche". Le changement qui a été fait dans cet uſage religieux à la reviſion de la Liturgie, conſiſte en ce que le malade venant à demander la Communion le jour de la Communion publique, (*c*) *on réſervoit autant qu'il falloit du Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour communier le malade, & ceux qui devoient recevoir le Sacrement avec lui.* Le Prêtre alloit au ſortir de l'Egliſe communier ce malade, & ſi le jour de cette Communion domeſti-

(*a*) *With any weighty matter.*
(*b*) *Abſolvit*, diſent-ils, *more pontificio* Calderwood, ubi ſup. p. 643.
(*c*) Traduction litterale de ce qui ſe trouve dans l'apendix du Docteur *Downes*, qui precéde le *Rationale* du Docteur *Sparrow*, p. 171.

meſtique il n'y en avoit point de publique, il lui portoit la Communion avant midi. S'il ſe trouvoit pluſieurs malades à communier le même jour, le Prêtre reſervoit de même de la premiere Communion domeſtique autant qu'il falloit pour les autres malades qu'il avoit à communier. Les Presbyteriens diſputent à perte de vue contre cette Communion. (*a*) Ils trouvent de la contradiction entre cet ordre que porte la Rubrique, (*b*) *qu'il y ait un nombre ſuffiſant de communians qui communient avec le malade*, & cet autre qui permet à un malade attaqué de peſte (*c*) de communier ſeul avec le Prêtre. Pour cette derniere Communion, ils n'en ſauroient digerer la ſuperſtition; car y a t'il rien, diſent-ils, qui reſſemble mieux à une Meſſe privée? Outre cela ces (*d*) Communions domeſtiques font négliger la Communion en face d'Egliſe: cela rend trop attaché aux *ſignes charnels*. Les Héretiques peuvent abuſer de cette Communion domeſtique, & l'adminiſtrer d'une façon irreguliere. Enfin la Communion domeſtique reſſemble trop à ce *Viatique Romain*, & l'on ſait que ce Viatique eſt ſur-tout l'*abomination* du Calviniſte & du Puritain.

Une Rubrique dit, (ou a dit pour le tems auquel elle a été faite), (*e*) qu'à l'agonie du malade il faudra ſonner la cloche, qu'on en fera de même après qu'il aura expiré. Un Canon ſtatue qu'aux aproches de la mort le batant de la cloche batra d'un ſeul côté, mais qu'après la mort il batra des deux. Aux premiers coups, on recommande l'ame du mourant à Dieu, dit preſque ironiquement le Puritain: mais que veulent dire les autres coups? C'eſt ce qu'ils demandent enſuite; & je doute qu'on put juſtifier ces derniers coups autrement que par une bonne raiſon myſtique. Je doute auſſi que ce ſon des cloches ſoit encore aujourd'hui en uſage: peut-être l'eſt il en quelques endroits; mais quoi qu'il en ſoit venons au dernier periode des Anglicans, qui eſt la ſépulture des morts. D'abord on nous avertit à la tête du *ſervice*, ou, comme l'appelle la Liturgie, *de l'Ordre pour la ſepulture des morts*, „ qu'il ne ſe doit point dire pour ceux qui „ meurent ſans avoir été baptiſés, ni pour les excommuniés, ni pour ceux qui „ ſe ſont défaits eux-mêmes". C'eſt-là le moindre oprobre que mérite le *Suicide*, (*f*) qu'un Auteur moderne a voulu peut-être juſtifier, en inſinuant que les Romains lui devoient une partie de leur courage. Pour l'honneur de ceux qui ſe defont eux-mêmes nous ne pouvons regarder le *Suicide* que comme l'effet d'une de ces (*g*) quatre maladies, ſi communes & ſi dangereuſes en Angleterre.

La Liturgie nous dit, „ que le Prêtre rencontrant le corps mort à l'entrée „ du cimetiere dira ou chantera avec les Clercs, en allant ou à l'Egliſe, ou vers „ la foſſe. (*h*) *Je ſuis la reſurrection & la vie*, &c". à quoi il ajoutera quelques au-

(*a*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 643.

(*b*) *Liturg. Anglic.* Pour ſauver cette Communion du reproche de contradiction, la rubrique dit, que la Communion des voiſins ou des amis avec le malade, eſt un acte de conſolation & de charité.

(*c*) Les Presbyteriens, qui ne paſſent rien aux Anglicans, objectent un Canon des Conſtitut. Eccléſ. de 1603. qui ſemble diſpenſer un Miniſtre (Prêtre ou Curé) de viſiter un malade attaqué, & même ſimplement ſoupçonné de contagion. Voy. *Calderwood* ubi ſup. p. 649.

(*d*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 648.

(*e*) *Calderwood*, ubi ſup. p. 649.

(*f*) Voy. *Conſiderations ſur la grandeur & la décadence des Romains.*

(*g*) Ces quatre maladies deſtructives ſont, dit l'Auteur des *Memoires & Obſervat.* ubi ſup. p. 293. Le Scorbut, les *Ricquets*, ou *Rachitis*, la Conſomption, & la Melancholie Hypochondriaque. A celle-ci les Anglois doivent l'homicide de ſoi-même. Il n'eſt pas néceſſaire de raporter ici divers beaux paſſages de Ciceron & d'autres Auteurs Payens contre le *Suicide*.

(*h*) C'eſt un paſſage de S. Jean Evang. Ch. XI. v. 25.

autres passages de la S. E. Dans l'Eglise il doit lire ou chanter quelques Pseaume convenables, y joindre une leçon qui s'accorde à la céremonie du jour. Auprès de la fosse & tandis que tout se prépare à mettre le corps dans la terre, le Prêtre & ses Clercs continueront de lire, ou de chanter ce qui (*a*) convient & enfin l'on jettera de la terre sur le corps, après quoi l'on dira diverses prieres. Entre ces prieres il y en a une (*b*) qui choque les Presbyteriens, (*c*) à cause qu'on y dit à Dieu. „ Nous vous prions, ou nous te prions, pour parler à la Calvi„ niste, que nous puissions obtenir une entiere (ou parfaite), (*d*) consom„ mation, & la bénediction (ou la felicité) du corps & de l'ame avec *notre* „ *frere & tous ceux qui sont morts* dans la foi". Ils appellent cela *prier pour les morts*. Le chant réiteré des Antiennes, ces prieres suivies d'autres prieres & avant & après l'inhumation ne leur paroissent qu'une confirmation de l'abus de cette autre priere. Sur ce que le Curé jette le premier de la terre sur le mort; cela convient il, dit-on, chez les Puritains, à un Ministre de l'Evangile? Peu s'en faut qu'ils ne proposent de rétablir la défense que la Loi Mosaïque faisoit aux Levites d'assister à des funerailles. On a la coutume en Angleterre, comme dans les autres Etats de l'Europe, de faire des Sermons ou des Oraisons funebres à l'honneur des morts: autre usage blamé des Presbyteriens, & d'autant plus digne de blame qu'il n'est pas universel. On accorde ce devoir fort inutile, mais qui flâte agréablement les vivans, aux personnes riches, jamais aux pauvres. Un Auteur Presbyterien nous dit aussi, (*e*) qu'on achete les *Sermons funebres* pour quatre florins la piéce, & qu'à ce prix modique le Ministre mercenaire, qui sans doute a une manufacture bien fournie, monte en chaire & substitue à la parolle de Dieu les louanges d'un usurier, ou d'un fornicateur, ou d'un libertin qui peut-être n'a de sa vie entendu *prêche*. Les gens raisonnables font autant de cas aujourd'hui des louanges de ces Oraisons funebres que de celles des Epîtres dédicatoires. Les croix sur les cerceuils, les repas, les distributions de vivres & d'aumônes aux funerailles, l'absolution donnée aux excommuniés après leur mort, la dédicace ou consécration des cimetieres, le privilege d'être enterré dans ces cimetieres benis refusé aux excommuniés, sont autant de superstitions & d'abus que les (*f*) Puritains jugent dignes de censure.

Les principales différences (*g*) qui se trouvent entre l'ancienne Liturgie, & celle qui est présentement en usage sont, que le Prêtre en jettant le premier de la terre sur le corps disoit, „ je recommande ton ame à Dieu, ton corps à la ter„ re, la terre à la terre, les cendres aux cendres, &c". Il se recitoit deux Collectes lesquelles sembloient demander à Dieu le repos (*h*) de l'ame du défunt. Il en étoit de même de celle qui suivoit les petites Litanies. Outre cela il y avoit un *Office de Communion* pour les funerailles, & l'on y communioit.

Paf-

(*a*) Ce qu'il lit ou chante commence par ces mots, l'*homme qui est né de femme est d'une vie courte & pleine d'ennui*. C'est une Antienne tirée de Job.

(*b*) C'est la priere qui se dit après qu'on a inhumé le corps.

(*c*) *Calderwood*, ubi sup. p. 650.

(*d*) Dans *Calderwood* il y a *absolution* au lieu de consommation, *Precantes. . . . . ut perfectam consequamur absolutionem*, &c.

(*e*) *Calderwood*, ubi sup. p. 642.

(*f*) Voy. *Calderwood*, ubi sup. p. 248. 306. & 650. Je ne crois pas que tous ces usages subsistent encore aujourd'hui. S'il en subsiste quelqu'un, ce n'est plus aussi géneralement que du tems de ce Presbyterien.

(*g*) Voy. *Appendix*, &c. ubi sup. qui precéde le *Rationale*, p. 172.

(*h*) Comme ces parolles, *nous recommandons à ta misericorde l'ame de notre frere*, &c.

Paſſons maintenant à ce que j'appellerai, ſi le lecteur me le veut permettre, la *partie civile des funerailles*. Des figures repréſentent ici le *corps expoſé* & l'*enterrement*; mais cela ne ſuffit pas. Les uns veulent qu'on leur peigne les uſages, les autres qu'on les leur décrive: & pour les décrire, il n'eſt rien tel que de s'adreſſer à des Auteurs dignes de foi par l'exactitude & par l'attention qu'ils ont eûe de ne parler que comme témoins oculaires. Diſons en ſtile de marchand, qui doit plaire dans un païs où chacun trafique, ſouvent même le Medecin & le Miniſtre, que les verités qu'on tient de ces témoins oculaires ſont d'autant plus précieuſes qu'elles viennent *de la premiere main*. Je m'adreſſe donc encore une fois à l'Auteur des *Memoires* que j'ai cité en pluſieurs endroits de cette Diſſertation. Il écrivoit en 1698. je ne voudrois pas aſſurer que depuis près de quarante ans, il n'y ait eu aucun changement à cet égard dans une Nation, que nous pouvons bien regarder comme l'*émule de notre inconſtance*. „ (*a*) Dés qu'une perſonne eſt morte, nous dit cet Auteur, on eſt obligé d'en aller avertir le Miniſtre de la Paroiſſe, & ceux qui ont la commiſſion de viſiter les corps morts. Cet ordre fut établi. . . . après la peſte, qui ravagea Londres en 1665. afin qu'on pût ſavoir d'abord s'il y auroit des maladies contagieuſes, & qu'on y pût remedier. Ce ſont ordinairement deux femmes qui font ces viſites. Le Clerc de la Paroiſſe reçoit leur certificat, & il s'en fait chaque ſemaine un abregé qu'on imprime. On voit par cet abregé combien de perſonnes de chaque ſexe ſont mortes dans la ſemaine, par quelle maladie, ou par quel accident. Par Acte de Parlement, c'eſt-à-dire par une Loi du païs, les morts doivent être enſevelis dans une étoffe de laine. . . . . . qu'ils appellent flanelle, ſans qu'il ſoit permis d'y employer ſeulement une aiguillée de fil de (*b*) chauvre & de lin. Cette étoffe eſt toujours blanche, mais il y en a de plus & de moins fine. . . . . . Ces *habits de morts* ſe trouvent tous faits, à tous prix & de toute grandeur. . . . . chez des lingeres & autres perſonnes, qui ne s'occupent qu'à cela. Après qu'on a bien lavé le corps & qu'on l'a raſé, ſi c'eſt un homme à qui la barbe ſoit venue pendant ſa maladie, on lui donne une chemiſe de *flanelle*, qui a communément une manchette godronnée au poignet, & une petite *campane* ſemblable, qui accompagne de chaque côté l'ouverture de la chemiſe ſur l'eſtomac. . . . . . La chemiſe doit être plus longue que le corps étendu, d'un demi-pied pour le moins, afin qu'on y puiſſe reſerrer les pieds du défunt comme dans un ſac. Quand on a ainſi pliſſé le bas de cette chemiſe, tout joignant la plante du pied, on lie l'endroit pliſſé avec un fil de laine, de telle maniere que le bas, ou l'extrêmité de la chemiſe fait une eſpéce de houpe. On met ſur la tête un bonnet, qu'on attache avec une aſſez large mentoniere, & on ajoute des gans & une cravate, le tout de laine. . . . . . Il y en a qui mettent au fond du cercueil environ quatre doits de ſon. Au lieu de bonnet on donne aux femmes une certaine ſorte de coiffure avec un bandeau. La biere dans laquelle le corps eſt couché eſt quelquefois magnifique. Il y eſt viſité une ſeconde fois pour voir s'il eſt enſeveli avec de la *flanelle*, & s'il n'y a rien d'attaché avec du fil. On le laiſſe dans cet état. . . . trois ou quatre jours, & on a tout ce tems-là. . . . . pour préparer le deuil & les funerailles. On (envoye inviter par des billets) ou l'on fait une liſte de ceux qu'on veut convier à ces funerailles. . . . . . Avant „ que

(*a*) *Memoires & Obſervations*, &c. ubi ſup. p. 129.
(*b*) Cela ſe pratique ainſi pour contribuer au débit des laines.

„ que l'assemblée se forme pour le convoi funebre, on pose le corps dans son cercueil sur deux tabourets, dans une chambre où chacun peut l'aller voir. . . . . & pour cet effet on lui ôte de dessus le visage un petit quarré de *flanelle*, qui est fait tout exprès pour le couvrir. C'est en cette occasion que la richesse de l'équipage fait honneur aux vivans. Les parens, & particulierement ceux du grand deuil sont. . . dans une chambre. . . . le gros des conviés est répandu en divers autres endroits de la maison. Quand on est prêt à partir, on cloue le dessus du cercueil, & des valets ou des servantes présentent aux conviés des bassins pleins de branches de romarin, & chacun en prend une qu'il porte jusqu'à ce que le corps soit mis dans la fosse. Alors chacun y jette aussi sa branche de romarin. Avant qu'on parte & après qu'on est revenu la pratique commune est de présenter à boire à l'assemblée. . . . . & chacun boit deux ou trois coups. . . . . . il faut remarquer qu'il ne va point d'homme aux enterremens de femmes, comme il ne va point de femme aux enterremens d'hommes. . . . . .

„ Les paroisses ont toujours des draps mortuaires de différens prix pour en fournir à ceux qui font les fraix d'un enterrement. Ces draps qu'ils appellent (*a*) *pallo* (poile) sont, les uns de velours noir, les autres de drap, avec une bordure de toile ou de tafetas blanc, large d'un pied, on environ. Pour un garçon, ou pour une fille, ou pour une femme morte en couche le drap est blanc. Il se met sur la biere, & il est si ample, que six ou huit hommes vêtus de noir, qui portent le corps sur leurs épaules, sont cachés sous ce drap jusqu'à la ceinture, & que les coins & tous les bords du drap pendent encore assez pour être portés, selon l'usage, par des amis ou par des amies selon l'occurrence. On donne ordinairement des gans blancs ou des gans noirs, & des crêpes noirs à ceux qui portent les coins du drap. Ils portent aussi quelquefois des écharpes de tafetas blanc. Tout (*b*) étant prêt à partir, un, ou plusieurs Bédeaux marchent les premiers tenant chacun leurs long bâton, au bout duquel est une grosse pomme ou masse d'argent, Le Ministre de la Paroisse ordinairement accompagné de quelque autre Ministre & du Clerc marche après, & le corps porté comme je l'ai dit, suit immédiatement. Les parens en grand deuil & tous les conviés deux à deux font le reste du convoy. L'ordinaire est qu'on porte ainsi le corps dans l'Eglise, au milieu de laquelle on le pose sur deux tretaux, pendant qu'on fait, ou un Sermon contenant l'éloge (du mort) ou son Oraison funebre, ou (que l'on dit) les prieres composées & ordonnées pour pareille occasion. Si l'on n'enterre pas le corps dans l'Eglise, on le porte au Cimetiere de la même Eglise. Alors le Ministre fait sur le bord de la fosse le service qui autrement se fait dans l'Eglise. Il est enterré à la vue de tout le convoi qui environne la fosse & qui ne se retire que quand la fosse est recouverte. . . . . Le convoi s'en retourne dans le même ordre qu'il est venu, & l'on boit encore chacun (*c*) deux ou trois

„ coups

(*a*) Ce mot Anglois vient de *pallium*, & sans doute que le mot François qui s'écrivoit autrefois *pouaille*, en vient aussi. *Menage* plus heureux en étymologie, s'est donné le plaisir, ou la peine, si l'on veut, de le faire venir de *patere*, *étondre*, parce que, dit-il, on l'étend sur le cercueil. Cela est aussi ingenieux en son espéce, que la nouvelle maniere de guerir les maladies des yeux, inventée par le Docteur. Tayl... cet Esculape Anglois qui en 1735. a fait voir aux hommes ce qu'on n'avoit point encore vû depuis le miracle de J. C. sur l'aveugle né. Mais il faut laisser aux grands hommes, qui se sont attachés à le suivre & l'admirer, le soin de décrire ces merveilles.

(*b*) Je parle toujours, dit l'Auteur, de gens de médiocre condition, car c'est dans cet état médiocre qu'il faut chercher l'usage ordinaire, qui fait la principale coutume.

(*c*) L'usage de boire aux enterremens se rapporte en quelque façon aux *Epulæ ferales*. Mais laissons là

l'éru-

„ coups à la ronde. Parmi les perſonnes diſtinguées on enbaume ordinairement „ les corps & on les expoſe pendant quinze jours, ou davantage ſur un lit „ de parade; après quoi en les tranſporte dans un chariot garni de drap noir, „ & deſtiné à cet uſage *dans le lieu que le défunt s'eſt choiſi.* Ce chariot eſt ſuivi „ d'un cortege de caroſſes drapés &c.

Je finis cette Diſſertation par certains abus & par quelques ſuperſtitions que je crois devoir rapporter preſque ſans choix & ſans ordre. J'avoue que cet article n'appartient qu'au *petit peuple* , & à ceux qu'une incapacité naturelle fait toujours *naitre & mourir peuple.* On a partout des gens de cet ordre : prétendroit-on que l'Angleterre en fut abſolument dépourvue, à cauſe que des perſonnes éclairées & diſtinguées par leur jugement travaillent dans ſes Etats avec une liberté qui n'en a pas de ſemblable dans toute l'Europe? On l'admire cette liberté, & même dans (*a*) les *païs à fagots:* mais comme il lui arrive ſouvent d'éblouir par des paradoxes, en quoi elle reſſemble à une lumiere trop éclatante, il ſe trouve auſſi qu'elle ne pénétre pas toujours juſqu'à une vûe mal diſpoſée : & cette vue c'eſt celle du peuple.

Je trouve d'abord entre les ſuperſtitions je ne ſai quoi qui reſſemble à des Reliques: c'eſt la Chaiſe des Rois d'Ecoſſe, ſiége fatal, qui a pu être regardé comme le *Palladium* de cet Etat. Un ancien Oracle Ecoſſois avoit predit, nous dit-on, „ que quand cette chaiſe ſur laquelle les Rois d'Ecoſſe s'aſſéoient lorſqu'ils devoient „ être couronnés, ſeroit tranſportée hors de l'Ecoſſe, le Royaume ſeroit auſſi tranſ„ porté avec cette chaiſe". Elle eſt préſentement à Weſtminſter & ſert à la cérémonie du Sacre des Rois d'Angleterre. Que ne dirions nous pas ici ſur les pierres miraculeuſes & *fatidiques*, ou capables de prononcer des oracles, d'aſſurer la fortune des Etats ou de procurer les bénedictions du Ciel aux particuliers? S'il étoit permis de raſſembler en ſi peu d'eſpace toutes les merveilles qu'en ont racconté nos ancêtres. Dans la Chaiſe dont il s'agit ici eſt enchaſſée une de ces pierres. Elle rendoit au commencement ſes Oracles en Irlande. Les Ecoſſois l'enleverent & la placerent à *Scone* lieu deſtiné au couronnement de leurs Rois. Dans la ſuite elle a échapé aux Ecoſſois : on l'a fixée à Weſtmunſter. De Payenne qu'elle étoit ſous les Douides, elle devint Chrétienne, ou pour le moins Juive ſous les Moines: & cette converſion lui procura l'honneur d'avoir été autrefois (*b*) le chevet du Patriarche *Jacob.* Je paſſe les fameuſes Reliques de S. Thomas Becquet, des goutes de ſon ſang que l'on montre encore, cette Ampoule ſi bien copiée ſur celle de Reims, dont l'huile qu'elle renferme ſert à l'onction des Rois au couronnement, & qui eſt un préſent de la Sainte Vierge au S. Thomas que j'ai nommé, & tant d'autres qui n'ont aujourd'hui aucun mérite dans la Religion Anglicane.

A Coventry Ville de la Province de Warwick, on célebre tous les ans une fête ridicule, que l'Auteur des *Memoires* &c. nous décrit de la maniere ſuivante

(*a*) ſous

l'érudition, & remarquons plutôt comme des uſages aſſez bizares, celui de boire à la *proſperité de l'Egliſe* & celui *de boire aux morts*, tous les deux pratiqués en Angleterre. A la vérité on en trouve d'auſſi bizares dans l'Antiquité, quand ce ne ſeroit que celui de porter la ſanté des Dieux. La formalité de ces ſantés & d'autres ſemblables, c'eſt *de faire raiſon* à celui qui les porte (*pledge*, ou *pléger*, ſelon notre vieux François) à quelque prix que ce ſoit. Ce ſont la plûpart du tems des *ſantés d'intrigue d'Etat*, ou de cabale, ou de paſſion. Les Anglois y mettent de pair l'incapacité de boire & celle d'être traitre au parti pour lequel ils ſe déclarent.

(*a*) C'eſt ainſi que s'exprime avec ſa délicateſſe ordinaire l'Auteur de la *Bibl. Angloiſe* to. XIV. ſec. part. en parlant des païs où l'on brule les héretiques. Il eſt bon d'en avertir le lecteur, qui s'imagineroit que fagot devroit ſignifier toute autre choſe.

(*b*) Voy. Geneſ. Ch. 28.

„ (a) ſous le regne d'Edouard le Confeſſeur, *Geofroy* Seigneur de Coventry
„ ayant quelque ſujet de plainte contre cette Ville, la dépouilla de ſes privilé-
„ ges &c. Les habitans après avoir tenté inutilement toutes les voyes imagina-
„ bles pour recouvrer leur liberté, s'aviſerent heureuſement enfin de ſe jetter
„ aux pieds de *Godiva* (c'étoit le nom de l'Epouſe de *Geofroy*.) Ils la conjure-
„ rent d'interceder pour eux; elle promit de le faire. Ses premiers ſoins furent
„ inutiles . . . . Cependant *Godiva* ne ſe rebuta point; elle importuna
„ tant ſon mari, qu'enfin il lui dit qu'il lui accorderoit ſa demande à une cer-
„ taine condition, ſi elle la vouloit accepter. *Par* S. *Matthieu*, repondit la Da-
„ me, je ſérai juſqu'à l'impoſſible pour délivrer *Coventry* de ſa ſervitude: par S.
„ *Thadée*, reprit *Geofroy*, vous ſerés donc miſe toute nue ſur une haquence
„ blanche, & ſerés ainſi promenée par toutes les rues de la Ville. *Godiva* ba-
„ lança un peu, mais comme elle avoit juré de faire même l'impoſſible, elle
„ accepta la condition, & la réſolution en étant priſe, fit publier à ſon de
„ trompe qu'en tel jour & à telle heure, chacun eut à ſe retirer, qu'on ne laiſ-
„ ſât ni portes, ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle paſſeroit, ſous peine
„ de mort aux contrevenans. Tous obéirent, excepté un boulanger qui fut
„ puni comme il méritoit. . . . . *Godiva* obtint ainſi la délivrance de *Coven-*
„ *try*. Aujourd'hui la ſtatue de cette Dame, magnifiquement revêtue & or-
„ née de fleurs, eſt portée tous les ans dans la Ville en Proceſſion ſolennelle au
„ milieu des illuminations & des acclamations publiques. On voit auſſi la ſta-
„ tue du boulanger à la même fenêtre & dans la même poſture où il étoit,
„ lors qu'il fut arrêté. Celui qui demeure dans cette maiſon eſt obligé de faire
„ peindre la ſtatue tous les ans & de lui donner une perruque & un chapeau.

A cette fête folle ou badine il faut aſſortir trois ou quatre ſuperſtitions, ſi vulgaires à la vérité, que j'ai preſque honte de les indiquer: mais il ſe trouve des lecteurs à qui les *riens* font plaiſir; & il ne manque à ceux ci que le mérite d'avoir été mis en œuvre par un *Abbé de Choiſi*, cet Auteur qui travailloit ſi élegament ſur rien. Je copierai quelques unes de ces ſuperſtitions des (b) *Memoires & obſervations* &c. „ J'ai dit-il, ſouvent remarqué un fer de cheval cloué au ſeuil des
„ portes (chez les gens de petite étoffe) j'ai demandé ce que cela vouloit dire. On
„ m'a répondu. . . . . . géneralement. . . . que ce fer ſe mettoit pour empêcher les
„ ſorciers d'entrer. Ils rient en diſant cela, mais ils ne le diſent pourtant pas tout
„ à fait en riant, car ils croyent qu'il y a là dedans, ou du moins qu'il peut y
„ avoir, quelque vertu ſecrete, & s'ils n'avoient pas cette opinion, ils ne s'amu-
„ ſeroient pas à clouer ce fer à leur porte. Cette petite ſuperſtition me fait reſ-
„ ſouvenir d'une autre . . . . le petit peuple fait un cas particulier de l'argent
„ qu'ils appellent *d'étrenne*, c'eſt-à-dire de celui qu'ils reçoivent de la premie-
„ re vente qu'ils font. Ils le baiſent en le recevant, crachent deſſus & le met-
„ tent dans une poche à part". Les Anglois ont une autre ſuperſtition touchant les verrues. „ Ceux qui ont des verrues ou des porreaux au viſage
„ cultivent avec grand ſoin les poils qui naiſſent ordinairement ſur ces excroiſ-
„ ſances, & pluſieurs m'ont dit, ajoute l'Auteur des *Memoires*, qu'ils regardoient
„ cela comme des marques de bon augure". La néceſſité qu'on s'impoſe (chez le petit peuple, ſurtout chez les femmelettes & les enfans) de manger une oye le jour de la Saint Michel, ſans quoi on n'auroit point d'argent tout le reſte de l'an-

(a) *Memoires* &c. ubi ſup. p. 72.
(b) *Memoires & obſerv.* &c. ubi ſup. p. 192. & 411.

l'année eſt encore une extravagance mépriſable, mais peut-être que le mépris qu'on a pour les abus de cet ordre contribue beaucoup à les maintenir. A cet échantillon de ſuperſtitions (*a*) particulieres au petit peuple d'Angleterre, ajoutons celui de quelques autres abus. Dans la Province de Galles, les Gallois ornent leur chapeau d'un porreau naturel ou artificiel le 1. Mars jour de S. David leur patron; parce qu'à pareil jour leurs ancêtres ſe diſtinguerent de cette maniere dans un combat contre les Anglois. Le Roi lui-même a, dit-on, la complaiſance de mettre pour l'amour des Gallois un porreau à ſon chapeau. Oſerai je parler ici comme d'une eſpéce d'abus, de l'*anniverſaire des laitieres*. Dans les premiers jours de Mai elles vont rendre viſite en céremonie à leurs chalans, parées de tout ce qui eſt capable de ſervir d'ornement à une payſane, fleurs, guirlandes, rubans, &c. Elles empruntent quelquefois de la vaiſſelle d'argent ornée de même, la mettent ſur leur tête au lieu de celle de terre ou de cuivre qui leur ſert à porter le lait de maiſon en maiſon, & dans cet équipage elles vont danſer de porte en porte au ſon d'une muſette telle quelle, ou d'un violon qui jure: & tout cela pour amaſſer quelque argent. C'eſt là toujours le but de ces fêtes. Combien n'en a-t-on pas auſſi dans la Religion qui tendent au même but?

Je devrois parler auſſi des Superſtitions Irlandoiſes, au moins de celles qui concernent les Irlandois, entant que Chrétiens; car pour ces autres qui les regardent comme (*b*) *Wild-Iriſh* & demi Payens, j'en ai parlé dans le tome 2. des *Céremonies Religieuſes des Peuples Idolatres*. Je trouve chez les Irlandois Chrétiens le feu *inextinguible* de Sainte *Brigite* à *Kildare*: on l'y garde avec beaucoup de précaution dans un Couvent de Religieuſes appellé à cauſe de cela (*c*) *the Firehouſe*.

(*a*) Ce fragment de lettre que je prens dans le tome premier du *Babillard* p. 302. contient quelques autres ſuperſtitions populaires, qui pourront amuſer les lecteurs capables de s'y amuſer. Selon le *Spectateur* to. 5. p. 213. il paroit que le peuple Anglois n'eſt gueres moins peuple qu'ailleurs. „ On ne ſauroit „ concevoir, dit-il, juſqu'où va le nombre des Sorciers, des Bohémiennes & des Devins qui ſont repandus „ dans les Provinces, les Villes & les Bourgs de la grande Bretagne, ſans parler de ceux qui ſe mêlent de „ dire l'horoſcope &c. Nous avons ici dit la lettre du *Babillard*, trois Filles qui furent déferées au Magiſtrat „ Samedi dernier en qualité de Sorcieres. Les Témoins dépoſerent contre la premiere, qu'elle tient renfer- „ més des Eſprits qui paroiſſent quelquefois tout en feu & jettent des flames bleuâtres; qu'elle a des herbes „ enchantées avec quoi elle attire tous les jours à ſa maiſon quantité d'hommes qui en ſortent la bouche „ brulée, les lévres écumantes, l'haleine infectée, & que par la vertu magique de ces herbes quelques „ hommes ſont métamorphoſés en pourceaux, ſe vautrant dans la boue pendant pluſieurs heures, avant „ que de pouvoir reprendre leur premiere forme.

„ On accuſa la ſeconde de mettre en piéces les corps de certains pendus, de faire enſuite des trous „ dans la terre, & d'y enterrer ces morceaux de chair, en marmottant quelques paroles d'enchantement.

„ Les Informations portoient contre la derniere, qu'elle fait avec de la pâte des figures d'hommes, „ de femmes & d'enfans, & que ces figures étant ſechées à un feu lent faiſoient beaucoup de mal aux „ voiſins qui en avoient les entrailles brulées.

„ Les prévenues n'eurent pas le mot à répondre: elles ſe retrancherent à nier les faits, & l'on prévoit „ bien que cette ſimple négative ne ſuffira pas pour les tirer d'affaire quand on leur féra leur procès dans „ les formes. En attendant, chacun en raiſonne à ſa fantaiſie, & notre Curé ſe ſignale par la ſingularité „ de ſon ſentiment. C'eſt un homme fort incrédule, & qui traite tout ceci de bagatelle. Auſſi s'atti- „ re-t-il bien des duretés; on crie tout haut à l'Athée, & l'on cabale même pour s'en plaindre à l'Evê- „ que. Admirés la bizarrerie de ſes ſolutions. Il dit que la premiere de ces trois femmes vend du ta- „ bac & de l'eau de vie, que les hommes vont chez elle pour fumer & pour boire, qu'ils s'y en- „ yvrent, & s'y convertiſſent en Bêtes brutes. Il ajoute que la ſeconde, qui eſt fille de Boucher, cou- „ pe quelquefois en quartiers les moutons que ſon Pére a tués, & que l'on pend d'ordinaire pour en „ faire écouler tout le ſang, & qu'il ſe peut bien auſſi que cette fille ait enterré quelques éguillettes de „ bœuf comme un remede pour ſe faire paſſer des verrues. Il ſoutient enfin que la derniere fait du pain „ d'épice, que, pour plaire aux Enfans, elle y releve quelques figures, & que, ſi ce pain brûle les „ entrailles des gens, c'eſt ou parce qu'ils en mangent trop, ou parce qu'ils ne boivent pas aſſez en le „ mangeant.

(*b*) C'eſt-à-dire *Irlandois ſauvages*.

(*c*) *La maiſon du feu*.

house. Ce feu imitoit celui de *Vesta*, & Sainte *Brigite* la représentoit sans doute au milieu de ses *Vestales Chrétiennes*. (*a*) Le *Purgatoire* de S. *Patrice* est assez connu : mais on connoit moins le grand *gobelet de S. Magnus*, gardé autrefois religieusement dans une des Iles Orcades. Les Insulaires disoient l'avoir herité de S. Magnus premier Evêque de l'Ile. Il servit à éprouver la *capacité Bachique* de ses successeurs. Si l'Evêque le vuidoit tout d'un trait, cela étoit regardé de ces bonnes gens comme un présage de fertilité. Ne nous arrêtons pas à cette fontaine de *Munster* Province d'Irlande, si dangereuse à toucher, puisque la toucher de la main c'étoit vouloir attirer sur le païs une pluye continuelle que rien n'arrêtoit qu'une Messe dite promtement par un Prêtre Vierge dans une chapelle voisine de la fontaine. Passons de même ce moulin voisin d'*Ossory*, qui ne pouvoit moudre le Dimanche , cette pierre creuse auprès de Cork, qui fournissoit toujours autant de vin qu'il en falloit pour dire la Messe, ces cercelles, qui ne se laissoient prendre qu'au *nom de Dieu* & de *Saint Colman*, & plusieurs autres absurdités très-dignes d'être oubliées.

(*a*) Voy. tome second des *Superstit. anc. & mod.* touchant ce Purgatoire.



VIII. DIS-



VIII. DISSERTATION

Contenant ce qui concerne (a) la Discipline Ecclésiastique des Presbyteriens.

LEs difficultés que firent les Presbyteriens en l'année 1564. de souscrire à la Discipline de l'Eglise Anglicane, de se soumettre à sa Liturgie & de suivre ses céremonies leur attirerent alors le nom odieux de *Puritains*. Je l'appelle odieux, parce que par une malignité assez ordinaire dans les disputes de Religion, l'on affecta peut-être de comparer les Puritains à ces Manichéens qui furent nommés (*b*) *Cathares* au troisiéme siécle; ou à ces Heretiques Albigeois du douziéme, qui reçurent le même nom des *Orthodoxes* de ce tems-là. Quoi qu'il en soit, les Presbyteriens, loin de prendre le nom de Puritain pour un reproche, le regardent encore aujourd'hui comme un éloge: & c'est par ce nom qu'ils témoignent combien ils souhaiteroient de voir plus de *pureté* (*c*) dans la Discipline de l'Eglise & dans la forme du Culte Religieux. „ (*d*) Lorsque l'Arminianisme se fit connoitre vers la fin du regne de Jaques I. ceux qui resterent attachés à la Doctrine de Calvin (touchant la Grace & la Predestination) furent d'abord appellés (*e*) *Puritains dans la Doctrine*; mais dans la suite le nom devint odieux & servit à flétrir ceux *dont la conversation étoit véritablement sainte*, & qui dans leurs dévotions tâchoient de suivre *d'un cœur pur* les instructions du Ministre. Un *Puritain* étoit donc *un Chrétien pratiquant une Morale severe, Calviniste dans la Doctrine, Non-conformiste* à l'égard des céremonies & de la Discipline de l'Eglise (Anglicane) quoi qu'à cela près, il ne se separât pas entierement d'elle.

Les Presbyteriens, même les plus tolérans, prétendent que n'étant proprement separés qu'exterieurement des Anglicans, puis que la doctrine & les dogmes des deux partis sont essentiellement les mêmes, leur separation est également avantageuse à la Religion & à l'Etat. Du côté de la Religion (*f*) disent ils, nous entretenons l'émulation dans le Clergé. Nous le forçons, pour ainsi dire, d'être jaloux des devoirs qu'exigent la charge pastorale & la Religion. S'il n'y avoit pas des assemblées de Protestans Non-conformistes, on verroit regner bientôt le relâchement dans la Discipline; & l'on peut dire hardiment que quand nos assemblées seront suprimées, & que chacun sera contraint d'aller servir Dieu à sa Paroisse, l'ignorance & la négligence prévaudront chez le Clergé, les

(*a*) Cette Discipline se trouve à la fin de l'*Histoire des Puritains* par *Neal.*
(*b*) *Cathari καθαροὶ puri.*
(*c*) *Neal* Preface of the *History of the Puritans.*
(*d*) C'est ainsi que parle l'Historien du *Puritanisme* ubi sup.
(*e*) *Doctrinal Puritans.*
(*f*) *Neal* Preface ubi sup.

les Laïques deviendront géneralement superstitieux, la prophanation & l'Athéisme s'empareront de leurs esprits. A l'égard de l'Etat, qui a mieux défendu que nous, continuent-ils, les Loix & le gouvernement du Royaume? Qui a plus contribué à la Révolution qui mit Guillaume III. sur le trône, & à cette succession perpetuée dans la Ligne Protestante? Ainsi tant qu'il y aura des Non-conformistes en Angleterre il y aura aussi de bons citoyens & des défenseurs de la liberté publique. Au lieu donc d'opprimer les Presbyteriens ou de (*a*) les renfermer par force dans le bercail, il est de l'interêt public & de la bonne politique d'adoucir leurs plaintes, de les tolerer, & de maintenir leur liberté.

Voilà comme on parle en Angleterre: à peine même ose t-on penser de cette maniere dans d'autres païs. Quelle secte ou quel parti auroit la hardiesse d'y dire *que le proteger & l'entretenir* est une chose qui interesse l'Etat & la Religion dominante, & que par *politique* on ne doit point travailler *à le reunir à l'Eglise?* que sans cette desunion on verroit bientôt *la tyrannie s'établir dans l'un & la superstition dans l'autre?* Je suis convaincu que ces remontrances seroient regardées comme le comble de l'impudence, & que les *devots* qui n'auroient pas assez de pouvoir pour bruler de tels Héretiques devant les hommes, *les bruleroient du moins devant Dieu* avec tout le zéle dont ils sont capables.

Il seroit bien nécessaire de donner ici l'abregé des oppositions que les Puritains firent depuis l'année 1564. à l'établissement du culte exterieur selon le Rit Anglican. A ne s'en rapporter qu'à l'Historien Anglois du *Puritanisme* les differens des deux partis furent accompagnés de circonstances assez singulieres. (*b*) On voit d'abord sous le regne d'Elizabeth le Chancelier de l'Evêque de Londres montrant aux Presbyteriens un Prêtre Anglican revêtu des ornemens de la Prêtrise, & s'adressant gravement du haut de son tribunal à des Ministres Non-conformistes en ces termes: „ Ministres de Londres, le bon plaisir du Conseil (de la „ Reine) est que vous observiés exactement (*c*) l'*unité d'habillement*, & que „ vous vous conformiés à celui de cet Ecclésiastique, que vous voyez, ici re- „ vêtu *canoniquement* du bonnet carré, de la soutane, (*d*) de l'écharpe (& du „ surplis lorsqu'il est appellé au service religieux) souscrivés par ce mot *Volo*, & „ vous opposans écrivés *nolo*. Allons, soyez brefs, & ne raisonnés pas". Après ces paroles qui ferment la bouche aux opposans, on nous represénte la détresse, l'effroi de ces pauvres Non-conformistes, que l'on veut comme forcer de prendre la *livrée de l'Antechrist* & la marque de la Bête. Le plus grand nombre a pourtant la foiblesse de souscrire, les autres se garantissent de la corruption, & sont declarés indignes du Ministere. Quelle intolérance du côté des Anglicans d'alors! mais aussi quel zéle du côte des Presbyteriens leurs contemporains! Il produisit en 1565. un Ecrit Presbyterien où l'on vouloit justifier par les SS. Ecritures qu'il étoit impossible de se revêtir des habillemens pontificaux de l'*Eglise Papiste* sans témoigner que (*e*) *l'on consentoit à l'Idolatrie*. Une cause si digne de l'Euangile méritoit bien quelques Martyrs. Les Presbyteriens en eurent. Appellons ainsi ceux qui furent ou privés de leurs revenus & de leurs pensions, ou emprisonnés, on forcés de s'exiler &c. L'année 1566. fut l'époque de la se-

(*a*) *Or comprehending them in the church.*
(*b*) *Neal* ubi sup. p. 211.
(*c*) *The unity of apparel.* Ne diroit on pas qu'il s'y agit de l'unité de doctrine dans l'Eglise?
(*d*) *Tippet.* C'est une espéce d'écharpe que portent les Chanoines & les Chapelains.
(*e*) Ubi sup. p. 215.

ſeparation des Presbyteriens d'Angleterre. Quoique le ſurplis & les autres ornemens pontificaux avec quelques cérémonies fuſſent le grand objet de leur ſcandale il y avoit pourtant pluſieurs autres choſes qui leur deplaiſoient dans le ſervice Anglican: & voici comment leur Hiſtorien les rapporte. (*a*) Ils trouvoient à redire à la ſuperiorité que les Evêques s'attribuent ſur les Prêtres, à leur pouvoir trop étendu ſuivant eux, & à tout ce faſte dont j'ai parlé ci-devant. Ils rejettoient, comme je l'ai dit auſſi, les diſtinctions d'Archidiacre, Doyen &c. La diſcipline leur paroiſſoit trop relâchée. Ils ne pouvoient ſouffrir les repétitions des prieres, pas même de l'Oraiſon Dominicale, les interruptions frequentes par les *repons*, la lecture de pluſieurs Livres Apocryphes, les fêtes, le ſervice trop éclatant des Cathedrales, le chant en muſique, le ſigne de la Croix au Baptême, la purification des femmes, l'uſage des parrains & des marraines, la confirmation, la maniere de recevoir la Communion à genoux, celle de s'incliner au nom de Jeſus, l'anneau donné dans la cérémonie du mariage. Il étoit néceſſaire de recapituler ici ces griefs, quoique je les aye preſque tous indiqués dans la Diſſertation précedente. Il ne faut pas oublier non plus que ces Puritains ne ſont pas moins zélés defenſeurs que les Calviniſtes & en géneral tous les autres Proteſtans, de cette autorité attribuée à chaque Chrétien d'examiner ſa Religion, de ſe l'enſeigner & de ſe l'expliquer à ſoi-même, ſelon les lumieres qu'il a reçues de Dieu.

Les aſſemblées des Presbyteriens furent regardées ſous le regne d'Elizabeth, comme des aſſemblées ſchiſmatiques. On interrompit ces *conventicules* (c'eſt ainſi qu'on appelloit alors, (*b*) & qu'on a appellé depuis les aſſemblées des fanatiques & des Sectes deſavouées. On menaça, on empriſonna, on mit à l'amande ceux qui s'y trouvoient; mais le zéle des Presbyteriens n'en fut que plus irrité, & cela marche ordinairement à la ſuite de l'intolerance. Ils crierent encore plus haut qu'auparavant; (*c*) ils continuerent de s'exhorter les uns les autres fraternellement à ne pas aller aux Sermons des Miniſtres de la Paroiſſe, qui ne vouloient pas, diſoient-ils, défendre l'Evangile contre des *Reſtes de Papiſme*, c'eſt-à-dire, contre le ſurplis &c. Un autre d'entre eux, plus moderé en aparence, (*d*) déclaroit *qu'il n'y avoit à la vérité rien d'impur dans les ornemens & les Céremonies Papiſtes*; mais qu'il étoit pourtant réſolu, *avec le ſecours de la grace de Dieu*, de ne jamais porter ni bonnet carré, ni ſurplis, à cauſe qu'il ne trouvoit dans ces habillemens ni décence, ni édification, & qu'au contraire, ils étoient comme (*e*) des inſtrumens de diſcorde dans l'Egliſe de J C. Il déclaroit auſſi qu'il ne prendroit jamais la Communion à genoux, parce que cela lui paroiſſoit *trop Papiſte*, & reſſembloit entiérement à l'adoration de l'Hoſtie. On peut reconnoître à ces traits que le zéle de parti eſt toujours ſubtil. Cette delicateſſe ſi ſcrupuleuſe, qui ne permettoit pas de ſupporter des uſages qui n'influoient en rien ſur la doctrine, prouve auſſi qu'une Orthodoxie trop verilleuſe & la ſuperſtition ſont deux extrêmités qui ſe touchent.

Je trouve (*f*) dans l'*Hiſtoire du Puritaniſme*, qu'au millieu des mauvais traitemens que les *Puritains* reçurent des *Conformiſtes*, & dans le fort des diſputes, où,

(*a*) Ubi ſup. p. 235. & ſuiv.
(*b*) On les appelle *meetings*, comme qui diroit rencontres.
(*c*) *Neal* ubi ſup. p. 246.
(*d*) Ubi ſup. p. 250.
(*e*) A qui étoit elle dûe, cette diſcorde? à ceux qui ſe ſéparoient pour ces minuties.
(*f*) Ubi ſup. p. 301.

où, s'il faut s'en rapporter aux *Puritains*, les Conformistes ne furent victorieux que par la force & l'autorité; le premier *Presbytere*, c'est-à-dire la premiere Eglise Presbyteriene, fut établie clandestinement à *Wandsworth* Village à quatre milles de Londres. Cet établissement est de l'année 1572. Ces Puritains travaillerent à se former une Discipline particuliere dans quelques assemblées de leurs Ministres, que l'Historien rapporte à l'année 1576. *Cartwright* zélé & savant Presbyterien la revit ensuite, & (*a*) la mit en ordre avec le secours de quelques autres Ministres; après quoi il la traduisit du Latin en l'année 1584. & y ajouta une Préface. On la donna pour être imprimée à Cambrigde: mais l'Archevêque de Cantorbery en fit enlever les exemplaires & condamna cette Discipline au feu comme factieuse & séditieuse. C'est cette même Discipline que je rapporterai ici, après que j'aurai fait encore quelques remarques concernant les Puritains.

1. L'Historien de ce parti lui donne la gloire d'avoir contribué au respect que les Anglois ont géneralement aujourd'hui pour le Dimanche. (*b*) En l'année 1595. un certain Docteur Presbyterien nommé *Bound*, publia un traité sur le Sabat, dans lequel il vouloit prouver que les Chrétiens doivent cesser toutes sortes d'ouvrages & se *réposer* le Dimanche avec autant de précaution & de regularité que les Juifs le Samedi. Suivant ce principe il ne permettoit aucune sorte de recreation le Dimanche. Ce livre, dit l'Historien, fut extrêmement aplaudi du peuple & commença de rétablir dans sa dignité un jour que l'on prophanoit alors par les divertissemens le plus indecens. Les Puritains prétendoient qu'on ne devoit attribuer ces desordres qu'aux *Conformistes*, dont ils (*c*) disoient tout le mal possible en se donnant eux mêmes pour les seuls Chrétiens d'Angleterre, qui fussent scrupuleusement exacts en matiere de Religion. Sur tout ils prétendoient se distinguer le Dimanche par leurs dévotions publiques & particulieres. Un livre qui produisoit des changemens si avantageux méritoit bien d'être épargné. Néanmoins on le censura rigoureusement: les Anglicans prétendirent qu'il tendoit à introduire la *dévotion Judaïque du Samedi:* ils y trouverent aussi que ses principes ne s'accordoient pas avec les Loix de l'Etat. Enfin le livre fut suprimé par ordre de *Whitgift* Archevêque de Cantorbery & défense faite de le réimprimer: mais la suppression ne servit qu'à le faire lire & acheter avec plus d'avidite. L'Auteur le reimprima augmenté quelques années après cette suppression.

2. La Doctrine de l'Eglise (Anglicane) sur la Grace, la Prédestination, &c. avoit toujours paru favorable aux explications de Calvin touchant ces matieres; jusqu'à ce que vers la fin du seisiéme siécle & au commencement du dix-septiéme, (*d*) on parla d'*adoucir*, & ensuite de *renverser les opinions établies*. Dès que l'Arminianisme eut prévalu sur le vieux systême, la Theologie Calviniste, dit l'Historien, n'étant plus regardée (par les Conformistes) que comme une *Theologie à la vieille mode*, on donna par dérision le surnom (*e*) de *Puritain* à ceux qui s'en déclaroient les défenseurs. Lorsque ces disputes commencerent la memoire de Calvin étoit encore

si

(*a*) *Neal* ubi sup. p. 449.
(*b*) Ubi sup. p. 577.
(*c*) Un de ces Puritains rigides a bien osé dire dans un de ses livres, qu'on ne trouvoit d'honnêtes gens que dans son parti, & qu'il n'y avoit point de milieu entre *abolir l'Episcopat & rappeller de l'enfer le Pape.* Voy. *Bayle* Dict. Critique à l'Article d'*Amesius*.
(*d*) *Neal* ubi sup. p. 579.
(*e*) *Puritains* dans la Doctrine, ou *Doctrinal Puritans.* Voy. une des notes précedentes.

si fort en bénediction en Angleterre, qu'il auroit mieux valu attaquer tout à la fois tous les Sains de l'Eglise Chrétienne, que ce seul Apôtre de la Reforme. Il n'en a pas été ainsi dans la suite; & pour voir combien on y a senti les défauts de son caractére, il ne faut que lire ce qu'un (*a*) Docteur Anglican en a écrit. Je ne puis cependant n'empêcher de redire ici ce que j'ai déja dit ailleurs; qu'il y avoit une espéce d'analogie entre la séverité des dogmes de Calvin & celle de son caractére.

Une preuve de l'attachement qu'on avoit alors pour la doctrine de Calvin se trouve dans le zéle de l'Université de Cambridge pour la défense des Dogmes de ce Theologien, qui produisit en 1595. malgré l'Archevêque de Cantorbery, comme il semble qu'on en peut juger par l'Histoire, ce que l'on appelle les *Articles de Lambeth.* Il ne m'appartient pas à moi (*b*) Laïque, d'examiner ces matieres épineuses. Il me suffit d'exposer le premier Article aux yeux du lecteur, „ Dieu a prédestiné de toute éternité quelques hommes à la vie, reprouvé (ou „ comdamné) les autres à mort". En style de Laïque cela pourroit se paraphraser ainsi, „ Dieu a prédestiné quelques hommes à être sauvés (quoi qu'il leur „ (*c*) arrivera plus d'une fois en leur vie de faire tout ce qui sera capable de les „ perdre) au contraire, il en a placé d'autres sur les bords d'un précipice, non „ seulement avec des forces trop foibles pour les empêcher d'y tomber, & par „ conséquent dans l'impossibilité d'éviter cette fatale chute, mais même avec le „ dessein prémedité de les y laisser tomber sans les sécourir". Les Puritains furent aussi mêlés dans une autre dispute qui se forma touchant la descente de J. C. aux enfers & ses souffrances.

3. Il y eut enfin dans les derniers tems de la vie d'Elizabeth, comme une tréve entre les Episcopaux & les Presbyteriens. La politique fit cette tréve: je parle ici en Presbyterien. Les Episcopaux vouloient ménager l'héritier de la Couronne, né presque, & élevé Puritain. Ceux-ci se réjouissoient à la vue d'un regne, qui sembloit leur promettre un solide établissement, après tant de mortifications souffertes sous le long regne d'Elizabeth. Ils ignoroient encore que cette même politique, ou l'indifférence, ou l'inconstance dût faire de Jaques I. un Anglican de Religion. Ils lui présenterent (*d*) une adresse, dans laquelle ils se dépeignoient comme vivant sous un joug insupportable, c'est-à-dire sous le service Anglican, & la discipline, les céremonies & les usages Ecclésiastiques des Episcopaux. (*e*) Mais selon ces Episcopaux, Jaques I. fut trop sage pour se laisser surprendre aux plaintes des Puritains, qui tendoient *à alterer la Constitution de l'Eglise:* tout au contraire suivant ceux-ci, il n'entendit ni ses intérets, ni ceux de l'Eglise en se soumettant aux idées des Episcopaux, idées qui, *à tout prendre*, disoient les Presbyteriens, *n'étoient qu'un Papisme deguisé*, *dont Jaques I. n'eut jamais le courage de se défendre.* Sa partialité pour ces Episcopaux alla si loin, qu'après

(*a*) Voy. l'*Appendix* du Docteurs *Downes*, qui précede le *Rationale* &c. de *Sparrow* Evêque de *Norwith.* p. 177.

(*b*) Malgré le privilege de l'examen, les Laïques doivent toujours une entiere déférence aux Theologiens, parce que quelle que puisse être la capacité des premiers en toutes sortes de sciences; quelques études qu'ils puissent avoir faites; quel que puisse être enfin l'examen qu'il leur est permis de faire de leur Religion; il leur reste toujours *une tache d'ignorance*, qui est de n'avoir pas le *caractére & l'habit Ecclésiastique*, de n'avoir pas fait un cours de Theologie dans les Universités & dans les Academies, reçu le bonnet de Docteur, disputé regulierément sur les bancs, &c.

(*c*) Selon le second article, la volonté de Dieu suffit toute seule pour les sauver. Selon le 5. l'Esprit de Dieu n'est point éteint dans les Predestinés.

(*d*) Connue en Anglois sous le nom de *Millenary petition.*

(*e*) *Appendix* &c. ubi sup. p. 200. à la tête du *Rationale*, &c.

près avoir accordé la *Conférence de Hamptoncourt*, dans laquelle ce Prince fut plûtôt Docteur & Theologien que Monarque; après avoir entendu les plus forts argumens des Presbyteriens, (*a*) il leur déclara que s'ils n'avoient rien autre à dire pour se défendre, il étoit resolu de les *rendre conformistes*; (*b*) *ou de les chasser* de l'Etat.

4. Pour achever de représenter en deux mots & l'état & le caractére de ces premiers Presbyteriens, je vais copier ce que leur Historien nous en raporte. Ils souffrirent, à ce qu'il prétend, avec patience & moderation, les injustices & les hauteurs des Cours Ecclésiastiques: les duretés qu'ils essuyerent sous le long regne d'Elizabeth, ne les empêcherent pas d'être toujours fidelles à leur souverain: pour défendre leur cause, ils n'employerent jamais que des argumens pris de l'Ecriture, & avec ces argumens des larmes & des prieres. Ils ne haïssoient tous les usages religieux des Anglicans, qu'à cause de leur *origine Papiste*, & ils ne feignoient pas de le dire. La moindre aparence de Papisme enflamoit leur zéle. Si le *surplis* n'avoit pas eu le malheur d'être porté par un Prêtre Romain, il auroit été moins haï. A tout prendre les Puritains étoient les Protestans les plus courageux de la Nation, Calvinistes resolus, Prédicateurs véhemens & attachés à la cause Protestante. Tous ces traits sont employés à louer le parti Presbyterien. Voici ceux qu'employe leur Historien à les blamer, mais cependant en les menageant autant qu'il peut. Il avoue d'abord qu'en évitant une extrêmité, ils risquoient de tomber dans l'autre, & que (*c*) ce zéle, si ardent *pour le nouveau Plan de Discipline*, auroit pû les trahir, s'il eut été reçu & apuyé par les Loix. Ensuite il avoue que les Presbyteriens n'avoient que des idées confuses, & peu claires du droit des hommes, par raport à Religion & à la Societé civile. Ces idées, qui avoient beaucoup de relation avec la *Theocratie* Judaïque, ne pouvoient plus être suivies dans des tems si différens de celui de la *Theocratie*. Outre ces défauts, ils en avoient de fort contraires à l'esprit du siécle. Ils étoient trop sévéres, & ne cessoient de censurer trop vivement les mauvaises mœurs, par tout où ils les trouvoient. Les moindres fautes dans quelque âge que ce fut leur paroissoient capitales. Dans toutes leurs actions ils témoignoient un extrême respect pour la Religion, priant Dieu assiduement, ne jurant jamais, & évitant avec soin les discours trop libres & indecens. On a déja dit qu'ils observoient fort religieusement le Dimanche. Dans ce premier siécle du Puritanisme, aller deux fois le Dimanche au prêche, avec une Bible sous le bras étoit la marque infaillible à laquelle on reconnoissoit le Puritain. Les veilles des Dimanches étoient employées à prier Dieu, à repeter des Sermons, à catechiser les enfans, & pendant toute la semaine on avoit aussi des heures reglées de dévotion. Je ne dis rien des autres vertus, que l'Auteur attribue à ces premiers Puritains. La description qu'il en fait nous montre l'*âge d'or* de la Secte: mais toutes ces vertus touchoient peu les Anglicans: ils ne designoient jamais les Presbyteriens que par les nom odieux de (*d*) *Precisiens*, *Schismatiques*, *ennemis de Dieu & de l'Etat*.

5. Si l'on veut s'en rapporter à ceux-ci, on trouvera dans les Anglicans des vices tout oposés aux vertus du Presbyterianisme. A peine le Clergé des C. R. sur-

(*a*) Ibid. p. 200.

(*b*) Ibid. il y a quelque chose de plus fort dans cette expression Angloise, *Clear the land of them.*

(*c*) Je crois que cela veut dire qu'ils seroient devenus aussi intolérans que les autres.

(*d*) Voy. *Neal*, ubi sup. p. 597. *Précisien* est un terme fait exprès pour marquer cette précision, dont les Presbyteriens se faisoient un mérite dans la Religion.

ſurpaſſoit il celui des Anglicans en ignorance. En géneral les Prêtres Anglicans n'étoient pas même capables de lire les prieres de leur Egliſe & les homilies. A la campagne & dans les quartiers éloignés, on étoit ou *Papiſte* ou à peu près Payen (*a*) tout Ecclésiaſtique, ou Laïque qui ſe diſtinguoit ou par la piété, ou par l'obſervation *du Sabat*, (le Dimanche) & ſe déclaroit ennemi *de la prophanation & du Papiſme* ne manquoit pas d'être traité de *Puritain*. L'attachement des Evêques pour le culte extérieur faiſoit, diſoit-on, beaucoup de tort à la Réforme, & le Papiſme, contre lequel on ne prêchoit pas aſſez, regagnoit beaucoup de terrain. Enfin la tolerance d'Elizabeth pour la vieille Religion choquoit les Presbyteriens. Comme elle aimoit extrêmement l'éclat des céremonies, & qu'elle ne pouvoit ſe deſabuſer de (*b*) quelques pratiques comdamnées par la Réforme, (*c*) les *Puritains* trouvoient qu'elle penchoit pour le *Papiſme*, & l'en accuſoient preſque ouvertement, quoi qu'elle affectât de tenir le milieu entre les partis en ménageant le *Papiſme* & le *Puritaniſme*.

6. Les meſures (*d*) trop violentes qui furent priſes contre les Presbyteriens, ſous le regne de cette Princeſſe n'ayant contribué qu'à les irriter, bien loin de les ramener à l'Unité de l'Egliſe Anglicane; il s'éleva du milieu d'eux un parti encore plus *épuré*, & plus rigide que les *Puritains*. Ces rafineurs du *Puritaniſme* ſe firent connoître en 1581. ſous le nom de *Brouniſtes* qu'ils reçurent de *Robert Brown* Prédicateur de Norwich. Un temperament violent & tout plein de feu donnoit au prétendu reformateur de la Reforme le caractére qu'il faut pour être exceſſif dans les diſputes de Religion. Ses talens conſiſtoient ſur tout à déclamer avec emportement contre la diſcipline & les céremonies de l'Egliſe (Anglicane.) Il courut le Royaume avec un certain *Harriſon*, prêchant par tout avec la même violence contre les Evêques, l'Ordination, les Cours Ecclésiaſtiques &c. Il ſe forma un parti conſiderable, mais le Miniſtere & le Clergé le diſſiperent bientôt par leur vigilance. *Brown* & ſes Sectateurs ſe retirerent à Middelbourg en Zelande. Ils y établirent leur nouvelle Egliſe; mais le rigide Prédicateur ſe dégouta de ſon établiſſement, & ayant repaſſé en Angleterre en 1589. y renonça tellement à la ſeverité de ſes principes, qu'il tomba dans une extrémité oppoſée. Son parti ne laiſſa pas que de ſe maintenir malgré la deſertion du Chef, & les rigueurs que le gouvernement exerça contre eux, juſqu'à punir de mort deux de leurs Miniſtres en 1583. pour avoir (*e*) répandu des libelles contre la Liturgie Anglicane. En l'année 1592. on les appella *Barrowiſtes* du nom d'un certain *Barrow*, qui ſe fit leur Chef. Le parti s'étoit ſi fort accru qu'on comptoit juſqu'à (*f*) vingt mille de ces *Barrowiſtes*, entre leſquels on trouvoit des perſonnes d'une grande réputation. On leur donna auſſi le nom de *Separatiſtes* à cauſe qu'ils avoient entierement renoncé à la Communion de l'Egliſe (Anglicane). Ils ſe firent des Miniſtres, des Lecteurs, des Anciens, des Diacres, tous Laïques, hors les Miniſtres. Ils baptiſoient les enfans par une ſimple petite aſperſion & ils n'admettoient ni parrains ni marraines à leurs Baptêmes. Pour la Cene ces *Bar-*

(*a*) Citation dans *Neal* Hiſtory &c. ubi ſup. p. 600.
(*b*) Les Images, &c.
(*c*) *Neal* Hiſtory &c. ubi ſup. p. 601.
(*d*) Je parle toujours ſelon le ſtile des *Puritains*.
(*e*) Pour mieux juſtifier cet acte de ſeverité, on debita que ces libelles renverſoient la conſtitution de l'Egliſe, qu'on n'y reconnoiſſoit point l'autorité de la Reine dans la Religion, &c.
(*f*) *Neal* ubi ſup. p. 543. ſur le raport du célebre *Walter Raleig*, dans le Parlement.

Barrowiſtes faiſoient apporter quelques pains blancs, que l'on mettoit ſur une table. Le Miniſtre les béniſſoit par une courte priere, les rompoit, en donnoit à quelques Communians, & les Diacres continuoient après cela de communier le reſte de l'aſſemblée. Entre les Communians les uns étoient aſſis, les autres debout. On ſuivoit le même ordre en donnant la coupe. La concluſion de la dévotion étoit le chant d'un Cantique, ou d'un Pſeaume, avec une (*a*) collecte pour les pauvres. Celui qui ſe rendoit *Barrowiſte* faiſoit la proteſtation ſuivante en préſence de ſes *fréres* la premiere fois qu'il ſe trouvoit dans leur aſſemblée. „ Je déclare que je cheminerai avec vous auſſi long-tems que vous „ cheminerés dans la voye du Seigneur, & autant que la parole de Dieu me „ garantira que cela ſe doit". Tels furent les réglemens qu'ils établirent dans l'Egliſe formée à Londres chez un des fréres en l'année 1592. Cette aſſemblée ne fut pas la ſeule, il s'en forma d'autres : mais elles furent enfin découvertes. Dans l'examen que ſubirent ceux qui furent arrêtés, ils déclarerent que pendant quelques années ils s'étoient aſſemblés tous les Dimanches dans les champs : en été à cinq heures du matin, en hiver dans des maiſons particulieres ; que là ils employoient toute la journée à la priere & à l'explication de l'Ecriture ; qu'ils dinoient *fraternellement* enſemble ; qu'après le diner on ſe *cotiſoit* pour le repas, & que le ſurplus de l'argent recueilli, (s'il y en avoit de reſte, étoit deſtiné aux fréres priſonniers ; qu'ils ne recitoient point l'Oraiſon Dominicale, croyant que J. C. ne l'avoit donnée que comme un formulaire de prieres. Leurs ennemis, ajoute l'Hiſtorien, leur imputoient pluſieurs extravagances ſur le Baptême, le Mariage, le miniſtere des Laïques &c. Tel eſt & tel ſera toujours l'eſprit de parti dans les diſputes de Religion. Les miſerables *Barrowiſtes* furent (*b*) traités conformément à l'intolérance de cet eſprit, & *Barrow* leur Chef (*c*) fut pendu avec un autre Miniſtre de ſa Secte. Ces gens avoient demandé d'entrer en conférence avec les Epiſcopaux : mais cela leur fut refuſé pour des raiſons d'autant plus dignes d'être remarquées qu'on pouvoit les mettre au rang de ces armes équivoques employées par tous les partis (*d*) lorſqu'ils ſe ſont crûs en état d'en faire valoir la force.

Raſſemblons ici les principes des *Barowiſtes* ou *Brouniſtes*. Sur la foi ils ne differoient point des Anglicans, mais ils nioient pourtant que leur Egliſe fut la vraye Egliſe, ni que leurs Miniſtres fuſſent legitimes. Ils appelloient la Diſcipline des Anglicans une Diſcipline Papiſte & Antichrétienne. Ils nioient auſſi la validité des Sacremens adminiſtrés par les Anglicans, & défendoient aux fidelles de leur Secte d'aſſiſter aux dévotions Anglicanes. Enfin ils ne rejettoient pas ſeulement la communion des Anglicans, ils renonçoient encore à toute Egliſe ſeparée de la Romaine, qui ne ſe conformoit pas à la leur. Il faiſoient de chaque Egliſe une petite Republique iſolée & independante ; croyant que le gou-

(*a*) C'eſt le terme qu'employent les *Calviniſtes* en cette occaſion.

(*b*) L'Hiſtorien dit qu'on les ſollicita de ceder à l'autorité & de ſe rendre *Conformiſtes* ; qu'un des Miniſtres de la Secte ayant déclaré qu'il ne le pouvoit être, ni aſſiſter au ſervice Anglican ſans diſſimuler & devenir hypocrite, un juge lui repondit, „ allés à l'Egliſe (Anglicane) obéiſſes à la Reine, diſſimulés, „ & ſoyez hypocrite ou Diable, ſi vous voulés". Malheureuſe condition que celle des Chrétiens qui ſe trouvent ſoumis à la tyrannie de cet eſprit de parti ! Lorſque ſon pouvoir devient deſpotique, il n'eſt plus permis d'imiter ni la ſincerité de J. C. ni la charité du Chriſtianiſme : & ceux qui ſe plaignent qu'on viole les Loix de l'Euangile ſont regardés comme des prophanes & des libertins.

(*c*) L'Hiſtorien rapporte qu'ils ſouffrirent la mort avec beaucoup de conſtance & en priant Dieu pour la proſperité de la Reine.

(*d*) Voy. *Neal* ubi ſup. p. 554. Ces raiſons ſont au nombre de douze & voici une de ces raiſons. Il n'eſt pas juſte qu'une Religion établie par le Parlement ſoit ſoumiſe à l'examen d'une autorité inferieure.

gouvernementes des Egliſes devoit être entierement Democratique. Ceux qui ſe convertiſſoient aux principes des *Brounistes* commençoient par faire une confeſſion de foi publique & ſignoient une maniere de confédération, par laquelle ils s'obligeoient à ſe conformer à l'Euangile ſelon les regles & les conventions exprimées dans cette confédération. Le pouvoir d'admettre ou d'exclure les membres de ces petites Democraties écclesiaſtiques & la déciſion des controverſes reſidoit dans la *Confrérie*. Appellons ainſi les aſſemblées de la Secte, dont tous les membres s'appelloient mutuellement *freres*, comme les Vaudois, les Bohémiens, &c. Ils choiſiſſoient dans ces aſſemblées leurs Miniſtres, leurs Anciens, leurs Diacres &c. & ces élections ſe faiſoient après le jeûne & la priere, par l'impoſition des mains. La Prêtriſe, ou plutôt le Miniſtére ne demandoit point chez eux une ordination, & n'étoit point d'un caractére *indelebile*. Le Miniſtre recevoit de *la Confrérie* l'autorité de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens: & les élections des Miniſtres &c. ſe faiſant à la pluralité des voix, (*a*) on pouvoit leur ôter leur charge, les dépoſer & les reduire à la condition de Laïque par la même voye qu'ils avoient été élus.

Lorſque le nombre des Communians étoit trop conſiderable pour pouvoir tenir aſſemblée dans un même lieu, l'Egliſe ſe partageoit, ou plutôt de cette Egliſe il en ſortoit une autre tout auſſi libre, tout auſſi indépendante que ſa mere. Elle ſe choiſiſſoit ſes Miniſtres, & devenoit ſœur de cette mere, ſœur abſolument égale en condition & en dignité: & en cette qualité, elles ſe donnoient mutuellement la main d'aſſociation. Car il faut le repéter ici, une Egliſe n'avoit aucun droit ſur l'autre, & tout ſe reduiſoit à des remontrances & à des conſeils. Si une de ces Egliſes ſe fut écartée des regles du Chriſtianiſme, telles que la Secte les avoit établies, ſi elle eut abandonné ou negligé des verités capitales, ou regardées comme telles, & qu'en cet état elle eût refuſé de rentrer dans le devoir & de ſe ſoumettre aux remontrances & aux cenſures; les autres Egliſes ou aſſemblées de la Secte ſe ſeroient ſeulement ſeparées de cette Egliſe, & ne l'auroient plus reconnue pour Egliſe de J. C.

Le pouvoir des Miniſtres du *Brouniſme* étoit extrêmement borné. Le Miniſtre d'une aſſemblée ne pouvoit adminiſtrer ni le Baptême, ni la Communion dans une autre. On ne ſe ſoumettoit à aucun formulaire de priere. Un *frere*, quoique Laïque, avoit la liberté de *Prophetiſer* dans l'aſſemblée, les *Brouniſtes* appelloient Propheties les exhortations que l'on y faiſoit de vive voix. Après les Sermons il étoit aſſez ordinaire qu'un des fréres fit des queſtions ſur la Religion, propoſât ſes doutes. Ils tenoient entre eux des conferences ſur la matiere qui avoit été prêchée. Dans les cenſures chaque Egliſe conſervoit une parfaite indépendance. Le pouvoir ſuprême réſidant ſelon toute ſon étendue dans chaque petite Republique Ecclésiaſtique, on ne connoiſſoit chez les *Brouniſtes* ni claſſes, ni convocations, ni Commiſſaires Ecclésiaſtiques, ni Synodes, ni Conciles.

A l'égard des raiſons, juſtes ou non, qui avoient obligé les *Brouniſtes* de ſe ſeparer de toute autre Egliſe & ſurtout de l'Anglicane; les voici. Les Loix du Royau-

(*a*) Un Auteur moderne, des plus hardis que notre ſiécle ait vu naître, a pouſſé ces idées de Democratie beaucoup plus loin dans un Livre intitulé *Diſcourſes concerning Religion and government*. Non ſeulement il voudroit que les Miniſtres, Prêtres &c. fuſſent Ecclésiaſtiques & Laïques tour à tour pour bannir de l'Egliſe Chrétienne tout ce qui tend à la tyrannie & au deſpotiſme: mais il prétend auſſi qu'on devroit reduire tout le Chriſtianiſme à une parfaite égalité de conditions, en ôter toutes les relations de pére, de mére, frére, ſœur &c. ſous prétexte que ces relations donnent lieu à une fauſſe déference, à des brigues, à des cabales. Quel fanatiſme! V. Diſcours 3. & 10.

Royaume & l'autorité de la Reine ont introduit, diſoient-ils, beaucoup d'uſages nouveaux dans l'Egliſe, ajouté à la Religion de J. C. diverſes choſes qui ne peuvent ſe juſtifier. Ils ſoutenoient auſſi que le ſervice Religieux étoit fort defiguré par les erreurs groſſieres qu'ils y trouvoient; qu'on avoit voulu rendre ces additions & ces erreurs eſſentielles & néceſſaires; que la perſecution étant la marque d'une fauſſe Egliſe, celle d'Angleterre étoit fauſſe, puis qu'elle perſecutoit. Enfin toute la Hierarchie, tout le gouvernement eccléſiaſtique leur paroiſſoit ſi corrompu, que la reforme en étoit ſuivant eux impraticable: & ils croioyent qu'il valoit mieux établir un gouvernement nouveau que de reformer l'ancien. Selon ce principe ils reſolurent de ſe raprocher du gouvernement de l'Egliſe telle qu'elle étoit ſous J. C. & ſes Apôtres: mais leurs efforts ſe reduiſirent à des diſtinctions odieuſes & Phariſaïques, au lieu qu'ils auroient dû ſupporter par un principe de charité Chrétienne ces autres Egliſes qu'ils refuſoient de reconnoître.

Si l'on vouloit ſuivre aveuglement ceux qui ont donné des catalogues & des deſcriptions de Sectes & de Religions on multiplieroit ſans peine les branches du *Puritaniſme*. Par exemple, il faudroit joindre aux *Brouniſtes* & aux *Barowiſtes*, qui, comme on l'a vu, ne font qu'une même Secte, certains *Indépendans* réunis aux *Presbyteriens*, ſelon l'Auteur des (*a*) *Memoires & obſervations ſur l'Angleterre:* mais ces prétendus *indépendans* ne ſont que les *Brouniſtes* (*b*) maſqués ſous ce nom. Un autre Auteur (*c*) ne ſe contente pas de ſeparer entierement les *Puritains* des *Presbyteriens*; il forge encore liberalement des *Predeſtinatiens*. Il nous parle de la Secte des *Oints*, & pour lui donner un relief à ſa mode il appelle *ces Oints* les *Oints d'Angleterre*. Cette Secte commença ſous un Chef nommé *Writ*. Les *Oints*, dit l'Hiſtorien François des Religions ſur l'autorité de *Sanderus*, auteur recuſable à cauſe de ſa partialité, croyoient que perſonne ne péchoit ſinon ceux qui rejettoient leur doctrine, qu'ils appelloient la *doctrine de vérité*. Qui ne voit que c'eſt là une conſéquence fauſſement tirée de la doctrine des *Brouniſtes?* Ces *Oints* ſont auſſi connus ſous le nom de *Millenaires*, à cauſe qu'ils croyoient le Regne de mille ans & que J. C. reviendroit alors une ſeconde fois ſur la terre, après quoi ſuivroit le jugement dernier. En un mot ces *Oints* n'étoient effectivement que les *Millenaires* ſous un autre nom qui tient un peu du fanatiſme. Parlons un peu au long de ces *Millenaires*.

On ſait aſſez que l'opinion qui établit le regne de mille ans a été renouvellée plus d'une fois depuis le commencement du Chriſtianiſme: mais perſonne ne l'a fait plus agréablement que l'ingenieux Auteur Anglois de (*d*) l'Etat de la terre avant &

(*a*) *Memoires & obſerv.* &c. ubi ſup. p. 367.

(*b*) Voy. ci-après.

(*c*) *Jovet* tome pr. & ſecond de ſon *Hiſt. de toutes les Religions.* Ce livre a rencheti ſur celui de *Roſs, bon homme & méchant Auteur*, dit celui des *Memoires & obſerv.* &c. ubi ſup. p. 366. *Jovet* eſt plein de contradictions, d'ignorance & de mauvaiſe foi.

(*d*) *Telluris theoria ſacra* de Th. *Burnet.* Cet Auteur prétend qu'avant le Deluge la terre étoit toute unie, ſans montagnes, & ſans inegalités; que c'étoit une croute endurcie par la force de la chaleur du ſoleil, que cette croute, qu'il compare à un *eolipyle*, renfermoit le grand abîme d'eau qui produiſit le Deluge univerſel. Cette violente *rupture* de notre terre, d'où l'on vit ſourdre ces eaux immenſes, fut cauſée par l'extrême rarefaction du feu central. En un mot tout ſe paſſa pour lors comme dans un *eolipyle.* La terre fut fracaſſée, toute ſon œconomie fut détruite. Les montagnes, les collines, les vallées, les cavernes qui ſe formerent alors nous repréſentent depuis ce bouleverſement géneral une ville détruite par un violent tremblement de terre. La maſſe de l'air & en géneral tout l'interieur de notre *atmoſphere* ſouffrit de cette révolution. La nature ſe corrompit, l'air perdit ſa premiere pureté, la terre ſa premiere vigueur, les plantes & toutes les productions de la terre perdirent leur force: les ſucs avoient degeneré des ſucs primitifs. La vie de l'homme, ſi longue avant le Deluge, devint extrêmement courte. La terre n'étant plus que fort inégalement échauffée par le ſoleil, Dieu établit les ſaiſons qui n'étoient nullement néceſſaires au premier monde, mais qui l'étoient abſolument à notre terre ruinée &c. Telle fut ſa premiere révolution dans le Delu-

& après le deluge. Le fameux Théologien Proteſtant, qui publia des Viſions & des Propheties en 1686 & 1687. ſous le titre d'*Accompliſſement des Propheties*, a auſſi voulu établir une *cinquiéme Monarchie*, ou le Regne de mille ans. Selon lui ce n'eſt qu'alors que (*a*) J. C. regnera véritablement ſur la terre. L'Epoque de ce regne c'eſt la converſion de toutes les Nations à J. C. & en particulier celle des Juifs. Cependant comme la chute de l'Antechriſt aura déja commencé avant cette converſion, on pourroit bien dater le commencement du regne de J. C. (du regne de mille ans) de la chute de cet *Antechriſt*. Ce Théologien Prophete ajoute *qu'apparemment Dieu comptera les mille ans de ce point là*. En 1686. il calculoit le reſte des années du regne de cet Antechriſt; & (*b*) après avoir trouvé qu'il ſeroit un peu difficile de marquer préciſément la fin de ce regne, *parce que Dieu dans ſes propheties n'obſerve pas ſi exactement la Chronologie*, & qu'à un Prophete *quelques années de plus ou de moins ne ſont rien*; il ſe détermine *à poſer la chute de l'Empire Antichrétien au commencement du* 18. *ſiécle & ſelon toutes les apparences depuis l'année* 1710. *juſqu'à l'année* 1715. Peu s'en fallut que le livre du Théologien ne rendit Millenaires la plus grande partie des Proteſtans *refugiés*. Au moins eſt il ſur qu'un grand nombre d'entre eux ſe flaterent de ſurvivre à la ruine de l'*Antechriſt*, & de jouir du commencement des *felicités millenaires*. Avant l'Auteur de l'*Accompliſſement des propheties*, *Comenius* n'avoit pas mieux ſupputé en commençant le regne de mille ans à l'année 1672. Ces deux Prophetes moururent aſſez à propos pour n'être pas témoins de la vanité de leur calculs. N'oublions pas ici que M. Whiſton, auſſi ſingulier en ſes idées & auſſi malheureux en fait de ſyſtêmes Apocalyptiques que les Prophetes du Regne de mille ans ſes confréres & ſes prédeceſſeurs fixa (*c*) ſon millenaire & la deſtruction de l'Antechriſt au 10. Mars vieux ſtyle de l'année 1714.

Le Théologien qui prophetiſoit en 1686. flate les Juifs de la maniere ſuivante dans la ſuite de ſes Propheties. Il ne ſeroit pas raiſonnable de ſuivre litteralement ce qu'il ſemble dire d'eux dans les deux Volumes qui avoient paru avant cette ſuite; puis qu'il s'eſt plaint qu'on avoit mal expliqué ſes penſées. Il dit donc

Deluge: elle en ſouffrira une autre par la violente *éruption du feu central*. Cette révolution commencera par une terrible ſechereſſe. Le *corps de la terre* deviendra plus ſpongieux ou plus poreux & le *feu central* tranſpirera d'une maniere étonnante par tous les pores de la terre, après quoi elle s'allumera tout d'un coup d'une maniere épouvantable. On doit comprendre que d'abord les fleuves & les fontaines, l'Océan même ſeront conſumés par l'extrême ſechereſſe. Les lits des rivieres, celui de la mer deviendront des étangs de feu & de ſoufre. Après l'incendie univerſel par lequel la terre ſera purifiée, nous ſerons retablis dans l'état de pureté du premier monde. La terre reprendra ſa premiere forme, elle ſera unie, & égale comme auparavant. *Burnet* croit trouver des preuves de ce changement dans les premiers verſets du Chap. 40. des Révelations d'*Iſaïe* & dans les v. 4. & 5. du Ch. 3. de l'Euangile ſelon S. Luc. L'embraſement de la terre commencera par le ſiége de l'*Antechriſt* & J. C. apparoîtra revêtu de feu pour conſumer cet *Antechriſt*. Les eclipſes, les tremblemens de terre &c. ſeront des avantcoureurs de cette révolution dans laquelle les ennemis de l'Egliſe de J. C. ſeront conſumés, après quoi J. C. regnera avec les SS. ſur la terre. Les *juſtes* la poſſederont, ſelon les promeſſes réiterées du S. Eſprit, promeſſes qui ne peuvent être appliquées à l'état des gens de bien pendant cette vie qui ne leur préſente que des afflictions. Le Regne de mille ans ſera le *Sabat*, ou le jour de leur repos, après avoir travaillé (c'eſt-à-dire ſouffert) pendant ſix jours de la ſemaine: car ſelon l'ingenieux & ſavant Anglois, le monde (la terre) ne doit durer qu'autant de milliers d'années qu'il y a de jours dans la ſemaine.

(*a*) Jurieu *Accompliſſement des Proph.* tom. 2. p. 216. & 217.

(*b*) Idem ubi ſup. p. 52. & ſuiv.

(*c*) Le *Babillard* tourne plaiſamment ce ſyſtême en ridicule Artic. VIII. de la traduction imprimée à Amſt. en 1735. „ Alors tous les habits ſeront reduits à leur ſimplicité primitive . . . toutes les perſonnes qui auront eu le courage de reſiſter à la tentation des modes & de s'habiller toujours de la même maniere, recevront un pourpoint qui durera dix ſiécles ſans ſe gâter &c.

donc qu'il croit que les Juifs (*a*) ſeront raſſemblés dans la Terre de Canaan ; que ce retour des Juifs dans le Païs de Canaan arrivera dans *le ſiécle prochain*, c'eſt-à-dire le 18. mais que ce peuple ne ſera retabli qu'après ſa converſion à J. C. non par voye de conquête, mais par une conceſſion volontaire de tous les Peuples Chrétiens ; que les Juifs rebâtiront Jeruſalem, & qu'ils y ſeront le *temple vivant du Seigneur* ; que les Juifs ſeront la Nation la plus glorieuſe (il a voulu dire la plus glorifiée) de toutes les Nations *dans la cinquiéme Monarchie* (de mille ans) parce qu'elle a donné naiſſance au Meſſie &c. mais qu'elle n'aura qu'une primauté d'ordre & non d'Empire ; qu'elle aura les dons les plus extraordinaires, & les plus excellens Prophetes ; que les Juifs ſeront toujours diſtingués de cette façon juſqu'à la conſommation des ſiécles ; que dans le corps de l'Egliſe univerſelle l'Egliſe Judaïque ſera la ſœur aînée, & celle des Gentils la cadette ; que pendant ce long & heureux Regne, il y aura uniformité de culte & de Religion, un même eſprit, une concorde parfaite (& par conſéquent plus de controverſiſte bilieux toujours prêt à la troubler, en ne voyant jamais que des héreſies monſtrueuſes dans les opinions des Théologiens ſes confréres.) Enfin que les Juifs ſe dépouilleront de cet eſprit de mépris pour les autres Religions, ſi ordinaire à ce peuple (& qui ne l'eſt encore que trop aux Chrétiens, dans toutes les Egliſes du Chriſtianiſme.)

Avant les Auteurs *Millenaires* dont j'ai rapporté les opinions, il y en avoit eu parmi les Proteſtans pluſieurs autres depuis le commencement de leur Reforme ; & il ſembloit auſſi que les idées de Reforme & de Regne de mille ans ſe concilioient en cette occaſion. Les Proteſtans s'entre-diſoient que la Reforme les ſeparoit de l'Antechriſt & le publioient dans les chaires. La haîne portoit à ſouhaiter ſa deſtruction, & la controverſe la faiſoit attendre. Mais il falloit donner un fondement à cette eſperance : on le cherchoit dans les Propheties, & ſur tout on trouvoit de quoi bâtir ſolidement dans l'Apocalypſe. Les anciens *Chiliaſtes* n'ont pas raiſonné autrement que les *Millenaires* modernes. Ils avoient alors leur *Antechriſt* comme les nouveaux *Millenaires* ont eu le leur dans la ſuite : les Chrétiens *Chiliaſtes* ſe flattoient comme les *Millenaires* de notre ſiécle ; les moins charnels, d'un Regne tout ſpirituel, les plus groſſiers & peut être les plus ſenſuels, d'une felicité ſenſuelle, qui a été l'opinion de quelques *Chiliaſtes*, & de pluſieurs *Millenaires* modernes. Perſonne ignore qu'entre ceux-ci les uns vouloient établir un regne de mille ans tout ſpirituel, & les autres un regne temporel & ſpirituel tout enſemble. Comme entre les Proteſtans, les (*b*) Calviniſtes & les Presbyteriens ſont ceux qui ont donné le plus hardiment dans cette opinion ; il eſt raiſonnable, à ce qu'il me ſemble, de ranger les *Millenaires* dans la claſſe de ces derniers. J'aurois dû y rapporter auſſi certains Sabataires, ou *Sevendays*, dont il a été dit quelque choſe, lors qu'il s'eſt agi (*c*) de décrire les uſages & céremonies des Juifs. On attribue à ces *Sabataires*, que l'on dit former une ſocieté particuliere, & peu *ébruitée*, une partie des opinions des *Millenaires* : & peut être que leur dévotion pour le Sabat pourroit ſe con-

ci-

(*a*) C'eſt ici le commencement du Regne de mille ans. V. p. 79. & ſuiv. de la *ſuite de l'Accompliſſement* &c.

(*b*) Il y a eu beaucoup de *Millenaires* parmi les *Presbyteriens* d'Angleterre, & peut y en trouveroit on encore un grand nombre. En France *Amyraud*, *Launay*, & autres ont été ſuivis. La Hollande a eu *Cocceius*, qui a trouvé dans la chute de *Gog* & de *Magog* celle de l'*Antechriſt* & du *Papiſme*, & le regne de J. C. ſur la terre. On compte parmi ceux qui ont ſuivi *Cocceius*, les noms de *Witſius*, d'*Alting* &c.

(*c*) Voy. Tome pr. p. des *Juifs* & des *Cath.*

cilier avec le regne de mille ans. Pluſieurs Auteurs *Millenaires* ont appellé myſtiquement ce prétendu regne le *grand Sabat*, après avoir cherché & trouvé mille belles choſes dans le nombre *ſeptenaire*, qui eſt celui du *Sabat*: comme par exemple, les louanges de Dieu chantées ſept fois le jour par le Roi Prophete, & la chute du fidelle juſqu'à ſept fois; les ſept péchés mortels marqués par l'Egliſe; l'exhortation que fait J. C. de pardonner les injures 7. fois 70. fois, & l'envoir qu'il fit de 7. fois dix prédicateurs de ſon Evangile. Enfin, pour abréger le détail de ces myſteres, quelques uns de ces *Millenaires* remarquent une conſécration toute particuliere, que Dieu a voulu faire du nombre de ſept, en ſe repoſant le ſeptiéme jour: & que n'auroient ils pas trouvé dans celui de mille, s'ils s'étoient donnés la peine de travailler ſur ce nombre? Renvoyons les à un (*a*) Auteur qui a diſtillé ſon imagination ſur cette matiere.

Je n'ai garde de chercher à multiplier les Sectes & les héreſies à l'imitation de *Roſs*, de *Jovet* & d'autres ſemblables Auteurs, la plûpart ouvriers à la toiſe & taxés à tant la feuille par des libraires. Les Ecrivains de cet ordre trouveroient une Secte de (*b*) *Congregationaux*, qui ſont les mêmes que les *Indépendans*, les *Brouniſtes* ou les *Barowiſtes*, pour les Dogmes & pour la Diſcipline, comme on peut le voir par les Articles qu'ils dreſſerent en 1691. Ils n'oublieroient pas les *Cameroniens*, ainſi nommés d'un *Archibald Cameron*, leur Chef, qui étoit un Miniſtre de Campagne, violent Puritain & ennemi de la Maiſon Royale. Ce *Cameron* & ſes partiſans ſe ſéparerent des autres Presbyteriens, parce que ceux-ci n'étoient pas de leur opinion au ſujet de la liberté de prêcher, que Charles ſecond rétabli ſur le trône, avoit accordée aux Miniſtres de ce parti. Les *Cameroniens* prétendoient qu'une permiſſion donnée par le Roi au ſujet des affaires eccléſiaſtiques établiſſoit ſa Souveraineté dans l'Egliſe. Ils ne ſe contenterent pas de recuſer la permiſſion, & de faire Schiſme à cette occaſion; ils ſe ſouleverent contre le Roi & prétendirent qu'il étoit excommunié & déchu de la Couronne. Ces *Cameroniens* ſe reunirent à l'Egliſe Presbyterienne d'Ecoſſe en 1690.

Voi-

(*a*) *Bungus* de Bergame. Il a fait un livre intitulé *Numerorum myſteria*. On y trouve que le nombre de mille eſt le cube de l'éternité, qu'il eſt un type ou ſymbole de la perfection céleſte; qu'il deſigne l'eſpérance de la vie éternelle; qu'il repréſente le Ciel; qu'il doit être attribué à J. C. comme étant un nombre très parfait. Eſt il poſſible que de ſi belles idées ayent échapé aux Millenaires?

(*b*) Repetons encore une fois que la pluralité de noms donnés à une même Secte par des Auteurs ignorans ou mal informés l'a ſouvent *triplée & quadruplée*. *Congrégationaux*, *Indépendans*, *Brouniſtes*, *Barrowiſtes*; tout cela ne fait qu'un Troupeau ſous différens noms, qui tache de ſe maintenir dans la *Bergerie du Seigneur* ſans exclure abſolument les autres Troupeaux; bien entendu cependant que ces Troupeaux doivent être *Anti Romains*. *Louis du Moulin* a fait un livre en faveur des *Indépendans*, ſous le titre de *Conformité de la conduite de ceux qu'on appelle communément Indépendans, avec celle des anciens Chrétiens*, imprimé à Londres en 1680. Cet Auteur l'écrivit pour ſes fréres les Proteſtans de France, qui pour la plûpart comdamnoient les *Indépendans* ſans les connoître, &, ſelon les termes de la Préface, „ ſe les figuroient „ comme des monſtres horribles, & s'en formoient des idées preſqu'auſſi terribles que les bigots d'Italie & „ d'Eſpagne ſe font des Proteſtans en général, qu'ils *croyent* avoir des pieds de bouc & des cornes à la tête". Du *Moulin* prétend que de tous les Gouvernemens Eccléſiaſtiques, celui des *Indépendans* eſt le plus raiſonnable „ & qui aproche le plus près de la conduite de l'Egliſe Apoſtolique, & de ſes plus proches ſuc„ ceſſeurs. . . . qu'il eſt le plus compatible avec la ſouveraineté des Monarques & le gouvernement des „ Puiſſances ſéculieres, parce qu'il n'uſurpe rien ſur leur juriſdiction, ni ſur leur autorité &c". On nous inſinue auſſi qu'on les a comdamné ſur l'étiquête. Le nom d'*Indépendans*, „ donne à l'eſprit une idée de gens „ qui ſont ennemis de toutes les Puiſſances legitimes & qui ne peuvent ſoufrir de Superieurs: caractére „ dont ils ſont bien éloignés, comme cela ſe voit par le Ch. XXIV. de leur Confeſſion de Foi", que l'Auteur a inſerée toute entiere dans ſon livre. Ils prétendent ſeulement „ que dans les différens qui peu„ vent naître touchant les Doctrines de l'Evangile, ou la maniere du ſervice divin...... l'Evangile ne „ donne pas au Magiſtrat le pouvoir de priver de la liberté ceux qui d'ailleurs retiennent les fondemens de „ la Doctrine, & n'empêchent pas les autres dans la maniere de ſervir Dieu qui différe de la leur". Ces *Indépendans* s'appellent en Anglois *Congrégationaux*, „ pour ſignifier des Troupeaux qui ſont leurs aſſem„ blées à part, ſans dépendre les unes des autres, ni des Synodes, ſoit pour la conduite, ſoit pour la „ Doctrine". En voilà aſſez pour montrer que ces *Congrégationaux* ſont les mêmes que les *Brouniſtes*.

Voilà ce que je trouve de plus digne d'être remarqué touchant les Présbyteriens & ceux qui, pour ainsi dire, sont *Originaires* de cette Secte. Voici l'abregé de la Discipline des Presbyteriens, ou des *Puritains*, pour nous attacher plus scrupuleusement au nom qui fut donné à ce Parti & à l'idée qu'il laisse.

Abregé de la DISCIPLINE *des* PURITAINS.

D'abord elle établit la nécessité de la vocation au Ministere, mais elle défend en même tems d'y entrer par brigue, ou par intrigue, ou par violence. Après que la vocation du sujet a été déterminée d'une façon convenable, & qu'on a fait choix du *frere* qui doit être Ministre d'une congregation particuliere, il ne lui est plus permis de *convoler* à une autre. Il est lié à cette premiere *épouse spirituelle*, avec laquelle il peut à la vérité faire divorce, moyenant qu'elle y donne son consentement.

Le sujet à qui la vocation est adressée, doit souscrire avant toutes choses aux dogmes & à la discipline de l'Eglise & signer la Confession de Foi. Avant son élection il doit produire une (*a*) *attestation* de sa vie & de ses mœurs, par où il paroisse qu'il a (*b*) *consenti en tout* à la Doctrine de l'Eglise (*Puritaine*) & comment il a été *constamment orthodoxe*, évitant sur tout de lire *des livres héretiques*, ou de s'amuser à de vaines spéculations, à des paradoxes, & à des recherches vetilleuses. Il doit être examiné publiquement sur la Discipline, sur les principaux points de la Theologie & sur l'Ecriture. Les examinateurs y choisissent eux mêmes les passages sur lesquels ils lui demandent son explication, & cet examen est réiteré plus ou moins souvent à la volonté des examinateurs. On ne manque pas de lui représenter aussi la charge & les devoirs du Ministere & comment il est obligé d'y préferer à ses intérêts la gloire de Dieu, & l'édification de l'Eglise, y maintenir la *saine Doctrine*, c'est à dire la doctrine reçue, & la Discicipline Ecclésiastique. N'oublions pas que l'Eglise pour laquelle se fait l'élection s'y doit préparer par le jeûne & la priere.

Il est bien permis au Ministre d'une Eglise, ou (*c*) Congrégation d'aller prêcher dans une autre, pourvû que ce soit du consentement de la premiere, ou que la nécessité l'exige.

L'ordre du service *Puritain* est presque le même que celui des Calvinistes. D'abord un Pseaume, dont on chante une pause, & les Pseaumes se chantent reguliérement de suite, depuis le premier jusqu'au dernier, pendant l'année. Après le Pseaume une petite exhortation laquelle prépare les fidelles à la priere, qui suit & qui est terminée par l'Oraison Dominicale; ensuite un Sermon; & enfin une priere qui recapitule quelquefois les principaux points du Sermon, & sert toujours à représenter à Dieu les besoins des fidelles, à lui demander sa bénediction sur l'Eglise & sur l'Etat, &c. Cette priere est aussi terminée par l'Oraison Dominale, après quoi une bénediction finale sert à congedier l'assemblée. A l'égard du Sermon, on y recommande la clarté, la solidité, la pureté (dans la Doctrine); de bonnes preuves tirées seulement de l'Ecriture, une application convenable de la matiere, &c. aux circonstances du tems, ou de l'état de l'Eglise; point de recherches trop curieuses, trop litigieuses, &c. que les textes ne soient

(*a*) C'est le terme Calviniste.
(*b*) *Consenting in all things to the Doctrine.*
(*c*) Les *Puritains* employent également l'un & l'autre terme.

ſoient point pris dans les livres apocryphes, mais ſeulement dans les canoniques & principalement dans ceux du N. Teſtament; que le Miniſtre fuie les nouveautés; que ſon language ſoit ſimple, que les expreſſions en ſoient graves, & toujours à la portée du peuple. Je laiſſe la voix & le geſte, où l'on recommande d'éviter les trop grandes agitations du corps & ſes *converſions* fréquentes & *ſoudaines*; c'eſt-à-dire de n'être ni *Bateleur* ni *Arlequin*. Il ſe peut que dans quelques aſſemblées de Calviniſtes de notre tems, cette ſoupleſſe de corps plaiſe à de certaines coquêtes de haute volée qui ſe donnent pour dévotes, à quelques petits maitres demi-Chrétiens & demi-libertins, ou à des perſonnes qui mettent de niveau le Sermon & la Comedie, en regardant l'un & l'autre comme des amuſemens qui ne différent que dans le ſujet; mais quoi il en ſoit elle ne prouvera jamais la dévotion du Prédicateur, ni que ſon ame ait acquis cette *flexibilité*, qui la diſpoſe à recevoir les impreſſions de ces verités qu'il doit perſuader à ſes auditeurs.

On doit prêcher tous les Dimanches deux fois, & le Sermon ne doit être que d'une heure, s'il eſt poſſible. Il eſt néceſſaire auſſi de catéchiſer dans l'Egliſe: mais comme tous les fidelles n'ont pas la même capacité, il doit y avoir deux ſortes de catéchiſmes, l'un plus étendu & plus detaillé, l'autre plus court, & propre à examiner les jeunes Catechumenes avant la Cene.

Après le prêche ſe fait l'adminiſtration des Sacremens. Au Baptême le Pere doit préſenter ſon enfant, ou une autre perſonne le préſentera en ſon nom; & à l'égard du nom, il faut prendre garde de n'en point donner de ceux qui ſentent le Paganiſme ou le (*a*) *Papiſme*. Il faut choiſir les noms dans la Bible, & y chercher ſur tout ceux des Prophetes & des Saints. Pour la Communion, les Catechumenes ne doivent point y être admis au deſſous de l'âge de quatorze ans, à moins que le Conſiſtoire ne juge à propos de faire quelque exception à cauſe du mérite du ſujet. Sept jours avant la Cene ils doivent donner leurs noms au Miniſtre, afin que les Anciens ayent le tems de rechercher les mœurs & la conduite de ces Catechumenes. La Diſcipline ordonne qu'ils ſeront examinés devant des Miniſtres & des Anciens un mois avant la Communion: après quoi ces Catechumenes, & tous ceux qui ſeront admis pour la premiere fois à la Cene, dans la *Congrégation* Puritaine, feront leur Confeſſion de Foi, & déclareront qu'ils ſe ſoumettent à la Diſcipline de l'Egliſe. Elle ordonne auſſi que dans les Sermons du Dimanche qui précede la Cene, on prêche aux fidelles l'examen de la conſcience, la paix & la reconciliation.

Excepté un jour de jeûne annuel, & qui en certaines circonſtances peut-être réiteré deux ou trois fois l'année, la Diſcipline des Puritains a voulu que toutes les Fêtes fuſſent abolies.

Sur le Mariage elle n'a rien de particulier. On ſait que les fiançailles le précedent toujours chez les Proteſtans Calviniſtes, & qu'ils ne permettent point de *bruſquer* la céremonie. De l'engagement des parties à la ſolemnité du Mariage, il ne doit y avoir tout au plus qu'un intervale de deux mois. Outre cela le Mariage eſt indiſſoluble: point de rupture, quand même de part & d'autre on y conſentiroit & que la ſéparation s'offriroit mutuellement. Trois *Annonces* publiées pendant trois Dimanches conſécutifs doivent préceder la céremonie du Mariage, & la ſolemnité s'en peut faire tous les *jours d'Egliſe*, hors un jour de jeûne.

Pour

(*a*) Cela eſt de conſéquence: un *Presbyterien* s'appelleroit il comme un *Papiſte?*

Pour l'inſtruction des enfans cette Diſcipline établit des Ecoles, où l'on doit leur enſeigner le Catechiſme, des prieres, des formulaires de Religion. Entre les Etudians ceux qui ſont trouvés capables d'étudier pour le Miniſtere s'exercent à expliquer la S. Ecriture & à *propoſer* en préſence de quelques Miniſtres, après avoir achevé ce qu'on appelle un (*a*) Cours de Theologie. La *Propoſition* faite, le *Propoſant* ſe retire, pour laiſſer toute liberté à la cenſure qui ſuit, & quand elle eſt faite, le *Propoſant* rentre pour la recevoir en perſonne du Miniſtere qui eſt Directeur, ou Préſident, ou, comme on l'appelle dans les Synodes, *Moderateur* de cet exercice.

Elle veut que tout ſe faſſe à la pluralité des voix dans les Conſiſtoires. Comme chez les autres Calviniſtes cette aſſemblée regle les affaires eccléſiaſtiques, conſerve les regiſtres des Baptêmes, des Mariages, des morts, des Communians, &c. & veille à l'ordre de l'Egliſe. Les Anciens & les Diacres ſont partie du Conſiſtoire. Les premiers ſont commis avec les Miniſtres à la garde, à l'entretien & à la ſureté du *Troupeau*, les Diacres ont ſoin des malades & des pauvres. Les uns & les autres ſont revocables; cependant on ne doit pas les revoquer trop legerement. On doit de même uſer de prudence & de diſcretion dans les cenſures, tant à l'égard des perſonnes qui les méritent, que des choſes qui en ſont l'objet. Les grandes fautes, ſur tout ſi elles ſont publiques, odieuſes par leurs circonſtances, ou par leurs caractére, accompagnées de mépris & d'obſtination, ſont du reſſort du Conſiſtoire. Dans les petites fautes il faut ſuivre le précepte de J. C. qui nous exhorte à cacher les fautes de nôtre prochain & à les lui repréſenter ſans témoins. Si celui qui mérite l'Excommunication eſt revêtu de quelque charge eccléſiaſtique, il faut premierement le dépoſer de ſa charge. Deux circonſtances obligent auſſi d'interdire le Miniſtere au Miniſtre, l'ignorance & l'incapacité: une troiſiéme oblige à la même choſe, mais ſans déshonneur pour le Miniſtre. C'eſt la maladie ou l'âge. Le ſoupçon d'héreſie demande un mûr examen, & en attendant qu'on puiſſe le faire, une ſuſpenſion laquelle eſt commiſe à la prudence de quelques Miniſtres éclairés & reconnus gens de bien. L'héreſie eſt elle reconnue, l'admonition rejettée, la cenſure mepriſée? la *ſuſpenſion de la Cene*, & enfin l'excommunion ſuivent. Tel eſt auſſi l'ordre avec lequel on procéde contre tout autre cas, où un des *Freres Puritains* mérite d'être cenſuré. Lorſque l'Excommunication ne peut être davantage éludée ni differée, voici comment elle eſt annoncée. Le premier Dimanche de l'*Annonce* le crime ou la faute du frere pécheur eſt déclaré ſans nommer le frere. Le Dimanche ſuivant on le deſigne par ſon nom, & cela pour exciter au jeûne & à la priere à l'occaſion de cette Excommunication prochaine. Le troiſiéme on avertit que l'Excommunication ſera publiée le Dimanche enſuite, & ce

(*a*) En certains Païs Proteſtans un Cours de Theologie n'eſt preſqu'autre choſe qu'un Cours de diſputes & de controverſes rangées par Claſſes ſous des noms, qui doivent inſpirer du reſpect & de la Religion à ceux qui enſeignent & à ceux qui ſont enſeignés: mais c'eſt à quoi l'on penſe bien moins, qu'à une certaine Dialectique, qui pendant quelques années aprend à raiſonner ſur des Dogmes, ſans aprendre à devenir plus raiſonnable. Les queſtions qui font l'eſſentiel du *Cours* ſont propoſées ſubtilement, expliquées, examinées de même, & ſouvent ſans beaucoup de bonne foi. Quand on ſait bien tout cela, & qu'à l'*art d'argumenter* on a ajouté, avec le ſecours des *Etudes Academiques*, un Catalogue detaillé des Dogmes de ſa Religion *diviſés & ſubdiviſés*, pour mieux ſe diſtinguer de toute autre Communion, comme le dit très bien M. *Lock*, dans ſes Lettres au Tome II. de ſes *Oeuvres div.* Ed. d'Holl. 1732. quand avec ce Catalogue, on a apris bien des lieux communs par cœur, on ſe fait examiner, on prend, avec une gravile myſterieuſe & jugée néceſſaire, l'habit noir, un manteau de même & un rabat, & l'on va prêcher. Heureux ceux qui par la force de leur génie, & de leur vertu ſurmontent les défauts de ces Etudes!

ce Dimanche qui eſt le quatriéme, on la prononce ſolemnellement. Il y a des fautes qui ſont des crimes, elles outragent le corps de l'Egliſe, ſouvent auſſi elles font bréche aux Loix de l'Etat. Quelle que puiſſe être la répentance, que le pécheur témoigne par ſes paroles & par ſes larmes, il doit être du moins ſuſpendu pour quelque tems de la Communion, pour l'exemple des autres fidelles, & pour réparation de ſa faute. La ſuſpenſion eſt plus ou moins longue, ſelon que le Conſiſtoire le juge à propos. La ſuſpenſion étant finie, le frere rétabli doit donner des marques de ſa répentance en face d'Egliſe. Pour les Miniſtres à qui le malheur arriveroit de tomber dans ces fautes capitales, ils faudroit les dépoſer. Les Puritains ſe plaignent du relâchement des Epiſcopaux ſur cet article. A quoi bon, leur diſent-ils, cette excellente Morale ſpeculative qui ſe préche parmi vous? Il eſt bien vrai qu'elle ne vaut guéres mieux dans la bouche d'un Prédicateur peu reglé dans ſa conduite que dans celle d'un Philoſophe, qui après avoir déclamé avec force contre la turpitude de l'ivrognerie, s'en iroit enſuite, comme (a) *Deſpréaux*, s'enyvrer avec celui qu'il auroit prêché pendant deux heures.

Sur les Aſſemblées Ecléſiaſtiques & les Synodes, il eſt dit qu'on n'y traitera que des matieres, qui ſont du reſſort de ces Aſſemblées, de l'état des Egliſes qui ſont de leur corps, de la maniere dont la Diſcipline eſt obſervée, la Doctrine enſeignée, le Miniſtere exercé &c. Pour Deputés à ces Aſſemblées & aux Synodes, on ne choiſit que des perſonnes revêtues de charges eccléſiaſtiques. En un mot tout ſe paſſe à peu près dans les Aſſemblées des *Puritains*, comme dans celles des autres Calviniſtes. Les Aſſemblées, ou les Conférences Eccléſiaſtiques, ſe doivent tenir de ſix ſemaines en ſix ſemaines, les Synodes tous les ſix mois. Les uns ſont Provinciaux, les autres Nationaux, & il y a auſſi, ou plutôt il pourroit y avoir, le Synode Univerſel, Oecumenique. Le Provincial ſe doit tenir trois mois avant le National, afin de pouvoir recueillir & arranger les Actes & les matieres, qui doivent être portées du Synode Provincial au National. Enfin pour derniere remarque on doit lire dans les Synodes le traité complet de la Diſcipline, (c'eſt celui d'où je tire cet abregé) faire la *cenſure*, ou la *Mercuriale*, ſelon le terme uſité dans les Aſſemblées ſeculieres, & communier fraternellement enſemble. A l'ouverture du Synode on prêche, on prie, on invoque le Saint Eſprit. Cela eſt dans l'ordre & ſe fait de même ailleurs.

(a) *Deſpréaux* rencontrant un jour Chapelle au palais lui parla un jour à cœur ouvert ſur la crapule à laquelle il ſe livroit, & n'oublia aucune raiſon capable de ramener ſon ami, „ ah! voilà qui eſt fait, „ mon cher ami, je vais entiérement me mettre en regle, répondit Chapelle la larme à l'œil. . . . . je „ ſuis charmé de vos raiſons, elles ſont excellentes, & je me fais un plaiſir de les entendre. Redites les „ moi, je vous en coujure, afin qu'elles me faſſent plus d'impreſſion. Mais, dit-il, je vous écouterai „ plus commodément dans le Cabaret qui eſt ici proche: entrons y mon cher ami, & me faites bien en„ tendre raiſon, car je veux revenir de tout cela. M. *Deſpréaux*, qui croit être au moment de conver„ tir Chapelle, le ſuit, & en buvant un coup de bon vin, lui étale une ſeconde fois ſa Rhetorique. „ Mais le vin venoit toujours; de maniere que ces Meſſieurs, l'un en préchant, & l'autre en écoutant, „ s'enyvrerent ſi bien, qu'il fallut les reporter chez eux". *Vie de Moliere par Grimarêt.*





DISSERTATION

Sur la Religion des Quaquers &c.



LEs (*a*) Quaquers, que l'on appelle auſſi *trembleurs*, doivent l'origine de leur Secte à *George Fox*, & on la fixe communement (*b*) à l'année 1649. ou 1650. Ils (*c*) s'attribuent le nom d'*Euangeliques* & d'*Apoſtoliques*, parce qu'ils ſe croyent les plus parfaits de tous les Chrétiens & les plus conformes à J. C. & à ſes Apôtres, en vertu du témoignage interieur de l'Eſprit. Ils prétendent ſuivre à la lettre les préceptes & la morale de l'Euangile, par la direction de la *lumiere interieure* (*d*) qui eſt leur regle & le guide de leurs actions: & il n'a pas tenu à eux que toute la Societé civile n'ait été changée ſelon leur ſyſtême. Cette *lumiere interieure* étant ſuivant les *Quaquers* J. C. lui même, il ſeroit peut être permis de dire d'eux & de leur Doctrine comme un bel eſprit de nos jours, „ que „ les *Quaquers* dattent depuis J. C. & qu'il fut le premier *Quaquer*.

Fox, Patriarche, Apôtre, ou Docteur du *Quaqueriſme*, a été, diſent les *Quaquers*, ſuscité de l'Eſprit de Dieu pour rendre l'innocence & la pureté au Chriſtianiſme, & (*e*) *allumer le flambeau de la Religion.* C'eſt par lui *que la véritable parole de Dieu a ſuccedé à la corruption, qui avoit obſcurci le Chriſtianiſme pendant une longue nuit d'apoſtaſie*; c'eſt-à-dire pendant près de ſeize ſiécles. Ce *Fox* naquit en 1624. dans le Comté de Leiceſter (*f*) On dit de lui, que dès ſon enfance il étoit fort particulier, d'une humeur ſombre & mélancolique, & qu'il ſe plaiſoit à être ſeul; qu'il ne jouoit point comme les enfans de ſon âge, & qu'il mépriſoit tous les amuſemens de l'enfance; qu'avec cela il étoit réveur & taciturne. Qui pourroit s'empêcher de reconnoître dans ces qualités des préliminaires du fanatiſme, ou du moins les conditions néceſſaires pour y parvenir? J'oſe dire auſſi que ſouvent ces qualités peuvent aider à faire les deux extrêmes; le fanatique & le (*g*) Saint. Dans *Fox* elles firent l'un (*h*) & manquerent l'au-

(*a*) *Quake* ſignifie trembler.

(*b*) L'Auteur *des Lettres ſur les Anglois* paroit la mettre en 1642. *Fox* n'étoit alors qu'un garçon cordonnier à peine connu hors de ſa boutique.

(*c*) C'eſt *Croeſius* qui parle ainſi; mais il me ſemble que ce qu'il dit en cette occaſion ne s'accorde pas exactement avec ce que les Auteurs Anglois nous ont rapporté de la Doctrine des *Quaquers*.

(*d*) Ceci eſt tiré des Auteurs Anglois.

(*e*) Ces expreſſions, ſuivant *Croeſius* & autres, ſe trouvent repandues dans les écrits des *Quaquers*.

(*f*) *Croeſius* L. 1. *Hiſtor. Quaquer*.

(*g*) Il ne faut pas prendre ici le terme de *Saint* à la rigueur. On ſait aſſez qu'il y a pluſieurs ſortes de Saints.

(*h*) Selon nos idées, car ſelon celle des Quaquers, *Fox* fut un ſaint homme & un véritable Apôtre. Rien n'eſt moins compliqué que le caractére qui doit faire un véritable Saint: mais il y a long-tems que l'*attirail* de la ſainteté a rendu cette idée fort équivoque. Outre cela elle le devient par les prejugés de parti: mais ſi l'on ſe conformoit à celle que l'Euangile préſente aux hommes, la ſainteté ſeroit ſi marquée, qu'il ſeroit impoſſible de la méconnoître. Au caractére que l'Euangile nous donne de la ſainteté les hommes ont ajouté certains miracles, qui quelquefois orneroient mieux un *Conte de Fée* que la vie ou la legende d'un Saint, des actions qui bravent la nature & forcent l'humanité, des pratiques ſouvent impoſſibles, beaucoup de

l'autre. Les *Quaquers* ajoutent, que dans le feu de la premiere jeunesse les mœurs de *Fox* furent toujours irréprochables, & sa vertu exemplaire; que sa pieté l'étoit à un tel point, qu'elle le portoit à se recueillir sans cesse: mais dans ce recueillement il s'exerçoit à méditer tristement sur la parole de Dieu, tandis que les jeunes gens de son âge ne s'appliquoient qu'au plaisir & à la vanité. Ce fut ainsi que, pour me servir de l'expression de l'Auteur des *Lettres* que j'ai citées, *Fox* avant l'âge de vingt-cinq ans se trouva *un homme saintement fou.* Cependant cet homme savoit à peine lire & écrire, il s'énonçoit pesamment & parloit fort mal sa propre langue, il n'avoit aucune teinture de science, & (*a*) ainsi il étoit bien éloigné d'avoir fait divers livres qu'on a voulu lui attribuer, & qui ont paru sous son nom tant en Latin qu'en Anglois.

Tels furent donc ces talens qui firent de *Fox* un garçon cordonnier & l'Apôtre d'une Secte: mais il se passa quelque tems avant que sa Mission devint publique. Cependant il se voyoit tous les jours reduit à ne pouvoir mettre que quelques petits momens à profit; car tout ce qu'il pouvoit faire c'étoit de mediter & d'étudier l'Ecriture à la derobée dans les intervalles que lui laissoit son mêtier. Il n'avoit dans ces distractions d'autre secours pour se l'expliquer que ces fantaisies qu'il eut dans la suite l'adresse de travestir en lumiere surnaturelle & divine, comme on le verra bientôt. On dit de lui, que dans ses longues & continuelles méditations il avoit si bien apris la Bible par cœur, que tous ses discours n'étoient que des centons composés des passages & des propres termes de l'Ecriture: en sorte, ajoute-t-on, que si la Bible se fut perdue, on auroit pû la retrouver dans la memoire de *Fox*. Quoiqu'il en soit, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans son Apostolat ne s'étendit pas hors de la boutique, & il n'eut pour auditeurs que les compagnons cordonniers, qui se moquoient de ses exhortations & payoient souvent de mépris ses remontrances. *Fox* rebuté se retiroit en gemissant de la perversité de ses camarades, & s'en alloit méditer tristement à son ordinaire dans quelque endroit écarté de la maison. Un jour qu'il se promenoit seul à la campagne, révant à sa maniere sur les desordres des hommes & sur les moyens de les reformer pour la gloire de Dieu & pour leur felicité temporelle & spirituelle, il crut entendre une voix divine, ou plutôt il sentit en lui-même un de ees mouvemens subits, qui, (*b*) selon les *Quaquers*, sont l'effet du S. Esprit. Cette voix prétendue, ou ce mouvement de l'esprit de Dieu, après lui avoir représenté l'extrême corruption de l'homme depuis son enfance jusqu'à la derniere vieillesse, où, pour tout retour à Dieu, il ne reste que des sens anéantis & une seconde enfance, l'exhortoit à vivre dans la retraite & à se separer pour jamais de la corruption generale. Ce fut là le véritable commencement de la vocation de *Fox*: depuis cette exhortation celeste sa retraite fut encore plus grande qu'auparavant. Il fit une nouvelle revue de son état, & y trouvant encore du superflu il le retrancha & n'exerça plus le mêtier de cordonnier qu'autant qu'il en avoit besoin pour vivre. Il alloit prêchant de côté & d'autre & ne craignoit pas de disputer contre les Théo-

de desordre & d'irregularité dans les idées, & souvent enfin une revolte assez marquée contre les loix de l'Etat.

(*a*) *Croesius* ubi sup. L. I. p. 20.

(*b*) Selon les anciens *Quaquers*, dit *Croesius* L. I. *Hist. Quaq.* p. 24. tout mouvement extraordinaire, tout éfort qui porte l'esprit au bien après une profonde méditation, est l'effet du S. Esprit, & les discours qui suivent de tels mouvemens sont autant de voix celestes, autant d'Oracles venus du Ciel. C'est pourquoi, ajoute-t-il ces *Quaquers* commençoient hardiment leurs discours par ces paroles, *Dieu, ou le Saint Esprit parle par ma bouche.* Les Anabaptistes Fanatiques parlerent à peu près de même.

Théologiens & les Miniſtres, guidé ſeulement par cette prétendue Voix divine, qui (*a*) *parle interieurement au cœur & entraine l'homme.* Il eſt à remarquer que dans le tems de cette inſpiration declarée, (*b*) la mélancolie de *Fox* avoit conſiderablement augmenté; & pour juger de la violence de cette mélancolie, il ſuffit de rapporter les propres paroles de l'Auteur, qui a écrit en Latin l'Hiſtoire des *Quaquers.* (*c*) Il dit que *Fox* ſe plaignoit „ que Satan le tourmentoit ſans „ relâche, que cet eſprit malin le tentoit & le perſecutoit avec une telle vio„ lence qu'il ſe trouvoit quelquefois dans une eſpéce de deſeſpoir qui lui faiſoit „ préferer la mort à la vie". Le même Auteur ajoute qu'il ſe plaignoit aux Miniſtres des attaques de Satan, & qu'il s'en trouvoit parmi eux (*d*) qui diſoient avec raiſon, qu'il falloit le traiter en hypochondre, c'eſt-à-dire appliquer au corps des remedes capables de guerir l'eſprit. Mais laiſſons les petits détails qu'on nous fait de la mélancholie de cet homme : perſonne n'ignore les effets d'un mal qui a donné à toutes les Nations des fous & des viſionnaires : & que prouveroient ils de plus ces détails ? ſinon (*e*) que les vapeurs de la rate & des hypochondres ont été ſouvent métamorphoſées en Oracles, en prédictions & en Apparitions.

Fox, qui n'étoit encore qu'un Fanatique comtemplatif dans la retraite & la ſolitude, où il n'avoit d'autre compagnon que la Bible, ni d'autre maître pour l'interpreter que ſa *direction interieure*, reçut donc enfin pour fruit du recueillement (*f*) des viſions, des inſpirations, des inſomnies toutes divines, de ſaints preſſentimens, quelques prétendues prophéties. Ces triſtes accompagnemens de la mélancholie le mirent au jour & furent capables de lui attirer en peu de tems pluſieurs milliers de Sectateurs: mais afin qu'on ne s'imagine pas que la mélancolie de ce viſionnaire & ignorant cordonnier a été depourvue de cette ſimplicité artificieuſe qui a ſi ſouvent trompé les peuples; on doit remarquer que ce fut ici une mélancolie réflechie pendant (*g*) trois ans, une mélancolie ſyſtêmatique & travaillée ſur les diſpoſitions naturelles. *Fox* étudia, médita ſon plan, forma ſon ſyſtême, & le corrigea, les trois années qu'il y employa ſe peuvent appeller les *études Académiques* ou le cours de Théologie de ce garçon cordonnier, qui ceſſa tout à fait de l'être, dès qu'il ſe vit un grand nombre de diſciples, d'auditeurs & de ſectateurs, au milieu deſquels on croit aſſez qu'il ne pouvoit manquer de rien. Cet homme impoſoit par ſa modeſtie apparente & par ſa ſobrieté, il étoit vêtu de cuir depuis la tête juſqu'aux pieds, & dans cet état il s'en alloit déclamant de lieu en lieu contre l'Égliſe & le Clergé avec d'autres fanatiques ſes emiſſaires ou ſes collegues. Ils ne parloient que d'établir un ſyſtême de Religion tout nouveau, de fonder une Egliſe toute nouvelle. *Fox*, comme ſeditieux, fut mis en priſon à Nottingham en 1649. à l'âge de vingt-cinq ans, & c'eſt là l'époque véritable du *Quaqueriſmé*; époque marquée de la gueriſon d'une fem-

(*a*) Expreſſions fanatiques qui ſe trouvent dans divers écrits des *Quaquers.*

(*b*) Ubi ſup. p. 28. *Hiſt. Quaker.* L. I.

(*c*) *Querebatur Foxus ſe ſine ulla intermiſſione maximis angoribus & tentationibus Satanæ cruciari pené ad deſperationem, ut interdum vitæ mortem præferret.* ubi ſup.

(*d*) *Quum . . . . quidam cenſerent corpori, æqué atque animo medicinam adferendam eſſe.* ubi ſup.

(*e*) La plus grande partie des viſions, des extaſes, des inſpirations, des poſſeſſions &c. tant anciennes que modernes, ſi elles pouvoient être examinées & vérifiées ſur le temperament, ne ſe trouveroient plus que des productions de mélancolie. Cette mélancolie differe à la vérité, ſelon les temperamens. Elle ne conduit pas toujours à un ſombre fanatiſme. Dans les uns elle eſt ce que les Eſpagnols appellent *le bain du Diable.* Dans les autres elle eſt le ἡρωικὸν πάθος, l'*affection heroïque* des Grecs: c'eſt-à-dire une certaine diſpoſition qui rend propre à de grans deſſeins & les fait exécuter noblement & avec adreſſe.

(*f*) Voy. *Croeſ. Hiſt. Quak.* ubi ſup. L. I. p. 30. & 31.

(*g*) V. *Croeſius* L. I. p. 33. *manſit Foxus in hoc ſtatu prope triennium, quod tempus ei velut curriculum Academicum extitit* &c.

femme prétendue démoniaque & de quelques autres miracles de même eſpéce, qui groſſirent le parti des fanatiques & firent illuſion, (*a*) nous dit-on, à beaucoup d'honnêtes gens fort oppoſés en apparence au caractére de fanatique; mais, comme le dit ſpirituellement l'Auteur des *Lettres ſur les Anglois*, *l'enthouſiaſme eſt une maladie qui ſe gagne.* *Fox* ſorti de priſon à Nottingham continua de prêcher en d'autres endroits, où ſes extravagances & ſa hardieſſe à interrompre les Miniſtres dans leurs Sermons le firent maltraiter du peuple. A Darby il fut enfermé ſix mois dans une maiſon de correction, & quand on l'en tira pour ſubir l'interrogatoire devant *Jeremie Bennet*, le juge de paix, il s'attira à lui & à ſes diſciples le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, à cauſe qu'il répetoit fréquemment dans ſes réponſes & dans ſes exhortations, qu'il falloit *trembler* à la parole de Dieu: mais dans la ſuite cette Secte s'eſt fait honneur d'un nom qui n'avoit été donné à ſes fondateurs que pour les rendre ridicules.

Ce ne fut pas ſeulement à *Darby* que les ſaillies de fanatiſme de *Fox* furent mal payées: ſes (*b*) incivilités ſelon le monde, ſes tutayemens, ſes avis donnés de la part du Ciel & tous ſes autres excès y avoient été punis de la priſon & du fouet. Ailleurs ils le furent du pilori, & d'autres peines auſſi ignominieuſes. Il fut batu preſqu'à mort en pluſieurs endroits: mais il recevoit tous ces affronts conformement au précepte litteral de l'Euangile, demandant à ſes juges la répetition du châtiment, tendant la joue à ceux qui l'avoient ſoufleté, & le dos à ceux qui l'avoient fouetté de verges. Souvent auſſi la populace ſe faiſoit-elle même juſtice de ſes écarts & il manqua plus d'une fois d'être lapidé & de perir ſous le bâton: mais il pouvoit ſe conſoler de ces *afflictions temporelles*, voyant croître tous les jours le nombre de ſes Sectateurs, entre leſquels on remarque une certaine *Elizabeth Hoton* comme la premiere femme qui oſa prêcher en public. Après celle là une autre, qui avoit été la femme d'un nomme *Fell* converti au Quaquerïſme par *Fox*, & qui après la mort de ce *Fell* épouſa l'Apôtre des *Quaquers*, ſe mit auſſi à prêcher publiquement.

La réputation de *Fox* & les progrès de ſa Secte parvinrent bientôt juſqu'à Cromwell, qui, dit-on, mépriſa d'abord & les *Quaquers* & leurs principes: car à quoi pouvoit ſervir dans l'Etat une Secte qui préchoit la *patience litterale* de l'Euangile, qui s'offroit aux injures & aux outrages, & où les gens affectoient de ſe laiſſer battre pour l'amour de Dieu? Cependant ce même Cromwell ceſſa de mépriſer le *Quaqueriſme*; quand il vit la rapidité avec laquelle il s'étendoit par tout le Royaume. Il ſollicita (*c*) ces Entouſiaſtes, il leur offrit de l'argent pour les gagner & ne trouva (*d*) chez eux qu'une *incorruptibilité* vraiment digne de l'Euangile, laquelle le força de (*e*) louer *ces gens de nouvelle eſpéce, qu'il ne pouvoit s'attacher ni par des préſens, ni par des bienfaits, lui qui juſques là pouvoit ſe vanter d'avoir gagné toutes ſortes de partis par ces moyens.*

En

(*a*) Voyez en quelques exemples dans *Croeſius* ubi ſup. Il eſt au reſte à remarquer, que cet Auteur eſt extrêmement difus & peu méthodique, que ſouvent il parle plutôt en déclamateur de collége qu'en Hiſtorien, & qu'au milieu de ſon verbiage on a ſouvent de la peine à démêler s'il parle pour, ou contre les *Quaquers.*

(*b*) Il ſe préſentoit devant ſes juges ſans les ſaluer & ſans ôter ſon bonnet.

(*c*) *Fox* reçut en particulier beaucoup d'honneur de Cromwel qui tâcha de le gagner par des careſſes. V. *Croeſ.* ubi ſup. L. I. p. 75.

(*d*) Selon Mylord *Clarendon* tom. 6. de ſon *Hiſtoire de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre* p. 473. ils furent toujours les ennemis irréconciliables de Cromwel.

(*e*) *Croeſius* ubi ſup. p. 75. L'Auteur des *Lettres philoſophiques ſur les Anglois* &c. n'a pas jugé à propos de rapporter ces paroles de Cromwel, & il leur a ſubſtitué ce qui ſuit. Cette *Religion eſt la ſeule contre laquelle je n'ai pu prévaloir avec des guinées.*

En 1658. la Secte avoit si bien provigné qu'elle crut devoir tenir une assemblée generale dans le Comté de Bedfort chez un de ses principaux Chefs. Cette convocation dura trois jours : trois ans auparavant la Secte avoit penetré en Irlande, & presque dans le même tems un Missionnaire boucher la fit connoître en Ecosse. *Fox* lui même voulut y aller, & fut d'abord assez mal reçu. (*a*) Il s'en vangea pieusement en décriant autant qu'il pût les Presbyteriens de ce Royaume. Cependant il ne traitoit gueres mieux les Episcopaux & les autres Protestans dont il censuroit continuellement la doctrine & la discipline avec cette vehemence, & s'il faut ainsi dire, cet emportement d'esprit, qui avoit si bien marqué le commencement de son fanatisme : à (*b*) quoi si l'on ajoute la hardiesse des décisions fondées sur l'inspiration, le mépris continuel, que les *Quaquers* affectoient pour les bienséances & les usages tant civils que Religieux, & la distinction presomteuse qu'ils mettoient entre leur Secte & les autres Religions, distinction fondée sur une sanctification qu'ils n'attribuoient qu'à leur Secte ; on ne sera nullement surpris qu'ils ayent été traités quelquefois comme des perturbateurs de l'Etat, & quelque fois aussi comme des fous dignes des petites maisons. Par cette prétendue inspiration, & sous prétexte d'imiter (*c*) J. C. & ses Apôtres, ils déclamoient contre les prieres & les autres exercices de dévotion des Anglicans ; ils invectivoient contre les Eglises & les Ministres. S'ils avoient assez de patience pour ne les pas interrompre dans leurs Sermons, ils ne manquoient pas de les refuter après, & ils ajoutoient même l'insulte à ces réfutations sans ordre & sans liaison. Le petit peuple & les femmes de la Secte enchérissoient en cette occasion sur les autres par le ridicule qu'ils donnoient aux Communions Protestantes : & cela n'est pas surprenant, parce que l'ignorance est presque toujours moqueuse. Ceux que les *Quaquers* insultoient de cette maniere grossirent à leur tour les objets, & pour les rendre plus odieux, les accuserent de libertinage & d'impieté ; (*d*) comme par exemple d'écumer & de s'enfler avec des mouvemens convulsifs, à la maniere des *Ventriloques* & des Demoniaques ; de se dire semblables & égaux à Dieu, & à J. C. de soutenir, comme quelques Anabaptistes fanatiques l'ont fait avant eux, que J. C. n'a point eu d'autre corps que l'Eglise ; d'avoir enseigné que son Incarnation ne s'est faite que typiquement &c. Ces accusations qui retomboient sur tout sur *Fox* & sur les autres chefs du parti faisoient tellement detester le *Quaquerisme* ; (*e*) qu'il n'y eut sorte d'avanie & de persécution qu'on ne mit en œuvre contre ceux qui étoient reconnus pour *Quaquers*.

Les *Quaquers* se flaterent d'un peu plus de calme à l'avenement de Charles second au trône & alors les accès du fanatisme diminuerent aussi. (*f*) Les emportemens étoient déja moins fréquens, les invectives & les déclamations contre les Ministres & dans les Eglises plus rares, & ces pieuses extravagances, que les *Quaquers* appelloient des inspirations, ne revenoient plus si souvent : au moins elles ne paroissoient pas tant en public, & les Entousiastes ne repetoient plus devant les juges, lors qu'on les interrogeoit, ces phrases favorites du fanatisme, *que leurs noms étoient inconnus au monde*, qu'ils étoient *originaires de Canaan* & *qu'ils ne vivoient*

(*a*) *Croesius* ubi sup. p. 95.
(*b*) Idem ibid. p. 124.
(*c*) *Juxta exempla Prophetarum & Christi & Apostolorum* &c. V. *Croes.* p. 126. ubi sup. Voyez aussi p. 140. & suiv. divers exemples des invectives & des déclamations des *Quaquers*.
(*d*) *Croesius* ubi sup. p. 133.
(*e*) On en peut voir le détail dans *Croesius* ubi sup. vers la fin du livre prem. de son Histoire.
(*f*) *Croesius* ubi sup. L. 2.

voient qu'en Dieu &c. Il y eut aussi plus d'ordre & plus de méthode dans la doctrine, plus de consistence & plus d'uniformité dans la Secte. Elle commença même de tenir un rang & de se faire reconnoître. *George Keith* & *Robert Barclay*, tous deux Ecossois, contribuerent à augmenter peu à peu sa réputation & plaiderent méthodiquement pour elle, principalement le dernier, connu par son (*a*) Apologie des *Quaquers* qu'il présenta au Roi Charles second en 1675. *Keith* fut dans la suite Docteur ou Professeur des *Quaquers* à Philadelphie, ville capitale de la (*b*) Pensylvanie. Il fit aussi quelques traités en Anglois, pour mieux expliquer & déveloper la doctrine du *Quaquerisme*: & ce fut lui enfin qui proposa de choisir des gens capables de dresser une Confession de foi au nom de tout le parti, comme un moyen propre à resserrer l'union: ce qui fut pourtant rejetté des *Quaquers*, parce que cela leur sembloit un acte de maîtrise & d'autorité, & un engagement qui tenoit de la servitude.

Le Serment que les *Quaquers* refuserent de prêter au Roi, à cause que, selon (*c*) leurs principes, il doit être défendu de jurer, & que la parole toute seule fait l'engagement & vaut un serment, fut encore un prétexte d'intolerance à leur égard. Le refus de payer les dixmes en fut un autre. Les mauvais traitemens & les persécutions recommencerent. *George Fox*, non le fondateur de la Secte, mais un autre qui se faisoit surnommer *le jeune*, pour se distinguer du premier, adressa au Roi (*d*) une remontrance en faveur de ses fréres, toute pleine de traits hardis & de reproches, à quoi il ajoutoit des ménaces de la part de Dieu. Il ne tint pas au Duc d'York, depuis Jaques II. que cette rémontrance ne fit pendre son Auteur. Il en vint d'autres après celle là qui ne furent pas mieux reçûes; & les persécutions qui continuerent furent autorisées d'un nouveau sujet, aussi odieux pour le moins à la Nation que le fanatisme & le refus de prêter le Serment de fidelité. Depuis quelque tems on avoit affecté de publier qu'on soupçonnoit que la Secte recevoit des Catholiques Romains travestis en *Quaquers*. Dans la suite on débita ces soupçons comme des vérités constantes. Il fut demontré qu'il s'y trouvoit des Jesuites, qu'ils alloient précher aux *Quaquers* après avoir dit la Messe aux Cath. R. Si dans les conventicules des Quaquers quelque *Predicant* parloit avec éloquence, c'étoit un Jesuite; & quel pouvoit être, au dire des énnemis des *Quaquers*, le motif d'un tel travestissement? C'est que les C. R. ennemis mortels du Serment de fidelité par un autre principe que les *Quaquers*, croyoient trouver un peu plus de sureté parmi ceux-ci. De tous ces bruits de ville, on fit des Romans au desavantage des uns & des autres.

Dans le tems que les *Quaquers* souffroient des persécutions, dont, à l'imitation des autres Sectes & Religions, ils donnent un long détail à leur avantage, & que l'Historien Latin cité déja plusieurs fois a raportées d'après les mémoires de la Secte, *Guillaume Penn* commença de se faire connoître. C'étoit en 1666. Revenu de ses voyages en France, & dans les autres païs étrangers il passa en Irlande, où le *Quaquerisme* provignoit depuis quelque tems, & où, comme en Angleterre & en Ecosse, il souffroit persécution pour l'amour du réfus constant

(*a*) *Theologiæ veré Christianæ Apologia.*

(*b*) Province de l'Amerique Septentrionale, peuplée de *Quaquers*, & qui a reçu son nom de *Guillaume Penn*, un des plus fameux de la Secte.

(*c*) C'est aussi celui des *Anabaptistes*, comme on le verra dans la suite: & ce n'est pas, comme on l'a déja pû remarquer, le seul principe qui soit commun aux uns & aux autres.

(*d*) Voy. cette piéce dans *Croesius* Hist. *Quaker*. L. 2. p. 208.

ſtant de payer les dixmes, de faire ſerment, & de ceder à pluſieurs uſages établis dans le gouvernement civil & eccléſiaſtique. *Penn* (*a*) qui étoit d'un caractére d'eſprit & d'un temperament tout diſpoſé à recevoir les impreſſions du *Quaqueriſme*, ayant entendu parler de cette Secte en Irlande, ſe rendit à une de leurs aſſemblées clandeſtines, & malheureuſement, ou heureuſement pour lui, l'aſſemblée ayant été découverte, il fut ſaiſi & empriſonné avec les autres : mais cet accident n'effraya point (*b*) le jeune homme. Il ſe ſentoit appellé au *Quaqueriſme*, & il devoit être en fort peu de tems un des principaux Elus du parti. *Penn* s'inſtruiſit à fond des principes du *Quaqueriſme*, & ſe confirma dans la réſolution de ſe convertir à cette Secte. De retour en Angleterre, il ſe préſenta en *Quaquer* devant ſon pere ; c'eſt-à-dire, le chapeau ſur la tête, ſans le ſaluer, en le tutayant & en l'appellant ſon ami. Le jeune *Quaquer* fut d'abord très-mal reçu, & regardé comme un viſionaire, ou comme un fou. Le pere affligé, irrité employa toutes ſortes de moyens pour ramener ce fils égaré, prieres, menaces, raiſons, chatiment. Le nouveau *Quaquer* fut inflexible, & le pere preſque au déſeſpoir de l'obſtination d'un fils que rien ne pouvoit gagner, le chaſſa de ſa maiſon. *Penn* ſupporta patiemment ces afflictions, mais la tendreſſe paternelle reprit enfin le deſſus. *Penn* reconcilié avec ſon pere hérita des grans biens de ſa maiſon, & eut la conſolation de voir ce pere, auparavant ſi déclaré contre les *Quaquers*, mourir lui même à peu près *Quaquer*, à en juger par les dernieres paroles que (*c*) l'Hiſtorien Latin rapporte de lui.

Penn s'acquit bientôt un très grand crédit parmi les *Quaquers*, tant par ſes prédications que par ſes écrits ; à quoi contribuerent auſſi ſes richeſſes & l'accés qu'il avoit à la Cour, où ſon humeur bienfaiſante, & la tolérance dont il faiſoit profeſſion l'engageoient à interceder ſouvent non ſeulement pour ſes freres, mais même pour les C. R. Il pouſſoit cette tolérance à l'excés, & mettoit une eſpéce d'égalité entre toutes les Sectes du Chriſtianiſme, en ne croyant pas qu'aucune dût être exclue de l'Autorité civile : principe faux & dangereux, dit l'Hiſtorien Latin, qui en étendant les bornes de la liberté la renverſoit entiérement. Au reſte il n'en falloit pas davantage pour faire de *Penn* un *Athée*, un *Jeſuite* & un *Papiſte* : de n'en faire qu'un *Latitudinaire*, c'eut été trop peu. La tolérance de ce fameux *Quaquer* étoit fondée ſur ce principe ; que pour être bon Chrétien, il ſuffit de s'en tenir aux Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne : c'eſt-à-dire aux verités exprimées clairement pour être à portée de l'intelligence de chacun, & qui ſont confirmées par l'autorité de l'Ecriture. J. C. reconnu Sauveur du monde étoit une des verités eſſentielles. Outre cela il recommandoit extraordinairement l'étude de la Morale & la pratique de ſes devoirs. Il faut renvoyer à la ſuite de cette Diſſertation tout ce qu'on a pû recueillir des Dogmes des premiers & des derniers *Quaquers*.

A peu près dans ce tems-là les perſécutions ſe rallentirent. Les *Quaquers* profiterent de ce répit pour ſe former des regles & une diſcipline : ſur quoi je répeterai en peu de mots, ce que l'Hiſtorien Latin raporte en beaucoup de paroles inu-

(*a*) *Croeſius*, ubi ſup. p. 286. & ſeq.

(*b*) Il étoit âgé de 22. ans.

(*c*) *Croeſius*, ubi ſup. p. 288. On trouve dans la IV. Lettre de M. de V. . . . *ſur les Anglois*, un badinage fort agréable & fort ingénieux ſur la converſion de *Penn* au *Quaqueriſme*, &c. Cette lettre eſt toute pleine d'eſprit : mais il faut ſe défier d'un Poëte, qui dans ſes recits paroit entrainé de la rapidité de ſa verve & qui traite les faits hiſtoriques, comme il traiteroit les Epiſodes d'un Poëme Epique.

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Londres
A. Quaquereſse qui préche.

L. F. Dubourg del. P. Tanjé Sculp.

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Amsterdam
A. Quaquer qui préche.

inutiles & ſouvent aſſez embaraſſées. (*a*) Ils s'établirent des Miniſtres ou des Paſteurs fixes; c'eſt-à-dire, que forcés de reconnoître, malgré l'égalité qu'ils affectoient, qu'il y a toujours des perſonnes ſuperieures aux autres en mérite & en talens, ils en choiſirent parmi celles-ci de propres à diriger leurs aſſemblées & à entretenir l'ordre parmi eux. Entre ces Paſteurs ceux qui vont (ou qui alloient au commencement de la Secte) de lieu en lieu, pour inſtruire les fidelles, examiner les proſelytes &c. ont reçu le nom d'*Apôtres*. Ces prerogatives ne ſont pas ſeulement affectées aux hommes; les femmes y ont le même droit. Après ces Miniſtres, ou, pour parler comme les *Quaquers*, *ceux qui ſont dans le Miniſtere*, viennent les *Anciens* & les *Anciennes*, qu'on ſupoſe plus ſages que les autres, à cauſe de l'âge qui donne de l'experience. Ils veillent avec les Miniſtres à la Diſcipline & les aſſiſtent de leurs conſeils. Ils travaillent auſſi avec eux à entretenir la concorde & l'union: ils pourvoient aux beſoins des pauvres & des malades. Ils recueillent les deniers, & ſont comme le threſoriers de la Secte.

Ces Miniſtres & *Anciens* ont des aſſemblées regulieres, qui reſſemblent à celles que les Proteſtans appellent des *Presbyteres* ou des *Conſiſtoires*. L'Hiſtorien Latin dit qu'on avoit voulu établir chez les *Quaquers* de Hollande, une maniere de Senat eccléſiaſtique dans chaque Egliſe, & que ce Senat auroit été compoſé de perſonnes mariées & d'un âge mûr, leſquelles auroient dirigé les aſſemblées ſuivant certaines Loix arrêtées: mais cela fut rejetté, ſous prétexte qu'un tel reglement conduiſoit à une nouvelle Hierarchie, détruiſoit l'égalité & *contraignoit, ou annulloit les dons de l'eſprit.*

Ils ont auſſi, tant hommes que femmes des aſſemblées plus generales, qu'on peut appeller des *Claſſes*, des *Colloques*, des *Synodes*. Dans ces Aſſemblées, qui ſont ou provinciales, & convoquées tous les trois mois, ou generales & convoquées tous les ans, on fait les cenſures, la reviſion des affaires eccléſiaſtiques, l'examen des livres, on enregiſtre les affaires importantes dans les archives. En Angleterre le Synode general des *Quaquers* s'aſſemble le troiſiéme jour d'après Pentecôte, non par un principe de ſuperſtition; comme ſi les deputés de la Secte devoient être plus particuliérement inſpirés dans le tems où l'on célebre la deſcente du S. Eſprit ſur les Apôtres; mais uniquement par un principe de regularité, parce qu'il falloit déterminer un tems fixe & s'aſſembler dans une ſaiſon convenable. D'ailleurs les *Quaquers* n'ont point de Fêtes, & n'obſervent aucune ſolemnité. Le S. Eſprit (*b*) (l'eſprit interieur) ne connoît point ces diſtinctions. A ces Synodes generaux ſe rendent, (ou ſe rendoient au tems que l'Auteur écrivoit,) les deputés de tous les *Quaquers* de l'Univers. Le Synode a un Secretaire pour enregiſtrer, ou raporter, ou copier les matieres diſcutées: mais il n'a point de Préſident viſible, parce que c'eſt le S. Eſprit qui préſide.

Sur leurs exercices de dévotion, je n'ai autre choſe à faire remarquer que les figures qui les repréſentent ici, les uns dans une réverie profonde, les autres dans l'extaſe & la comtemplation, pendant qu'un d'entre eux, ſoit homme, ſoit femme, ſe leve quelquefois avec beaucoup de tranquilité & d'un air raſſis, d'autrefois avec impetuoſité, comme s'il étoit entrainé par une force invincible; ſouvent auſſi en ſoupirant, en gemiſſant, en pleurant. Tous ces différens mouvemens ne ſont que des impreſſions de cet eſprit, qui dicte ſouvent au *précheur* ou

(*a*) Ubi ſup. L. II. p. 293. & ſuiv. Cet Auteur eſt aſſez aprouvé des *Quaquers* en tout ce qui concerne leur Dogmes & leur Diſcipline.

(*b*) Les *Quaquers* Anglois l'appellent *the ſpirit within*.

ou à la *précheuse* des Sermons de deux ou trois heures, après un silence morne, qui a comme endormi l'assemblée de ces enthousiastes, pendant un aussi long espace de tems. Les *Quaquers* disent que dans cette *letargie spirituelle* ils sont *concentrés* en eux mêmes, *absorbés*, s'il faut ainsi dire, dans une meditation par laquelle l'esprit se prépare les voyes, qui le conduisent au cœur des fidelles. Mais l'esprit ne dicte pas toujours des Sermons, ou des exhortations: quelquefois il inspire des prieres aux *Quaquers*, d'autrefois il leur inspire de *psalmodier*. Pendant le discours, la priere, ou l'exhortation du fidelle que l'esprit a saisi, les autres fidelles, se recueillent, s'examinent, soupirent, se font des applications de ce qu'ils entendent, s'agitent aussi dans le combat intérieur de l'esprit contre les passions, & dans les efforts que Satan, à ce qu'ils disent, ne fait que trop souvent pour se maintenir en eux. C'est durant ces agitations, & ces combats qu'il prend un tremblement au fidelle: & il est même arrivé, nous dit (*a*) *Croesius* que le tremblement a été si universel dans l'assemblée, qu'on auroit dit qu'il se faisoit un tremblement de terre dans le lieu, où l'on étoit assemblé. Il arrive encore, & même (*b*) plus d'une fois, que l'assemblée se sépare sans que personne y ait préché ni exhorté: mais enfin on n'en prie pas moins intérieurement. J'ai parlé du chant de ces *Quaquers*: qu'on ne s'imagine pas qu'il ressemble au notre. C'est une maniere de bourdonnement digne de l'assoupissement spirituel de la Secte.

La méditation, la priere, le recueillement, la contemplation, & enfin la lecture de l'Ecriture; voilà leurs occupations domestiques, plus ou moins longues, fréquentes, diversifiées, selon que l'esprit l'inspire. C'est à quoi ils appliquent aussi leurs enfans, auxquels ils donnent avec cela une éducation fort simple & fort modeste, sans s'embarasser de parure ni de beaux habits, ni de ce qu'on appelle les belles manieres, ni de plaire aux yeux des autres. L'habit du *Quaquer* est

(*a*) *Croesius*, ubi sup. L. II. p. 300. Comparés cela avec les Convulsions, dont on parlera dans la Dissertation suivante.

(*b*) Je dois avertir ici que la description ingenieuse que donne des assemblées des *Quaquers*, l'Auteur des *Lettres Philosophiques*, n'est qu'une belle fiction, où il a répandu le vrai autant qu'il l'a jugé propre à embellir le tableau. Je mets la description dans cette note, & j'y marque en lettre Italique les endroits dont on doit se défier.

„ Les Quakers ont plusieurs chapelles à Londres; celle où j'allai est près de ce fameux pillier que l'on „ appelle le Monument. On étoit déja assemblé, lors que j'entrai avec mon conducteur. Il y avoit en„ viron quatre cens hommes, dans l'Eglise, & trois cens femmes. Les femmes se cachoient le visage „ avec leur éventail, les hommes étoient couverts de leurs larges chapeaux; tous étoient assis, tous dans „ un profond silence. Je passai au milieu d'eux sans qu'un seul levât les yeux sur moi. Ce silence dura „ un quart d'heure: enfin un d'eux se leva, ôta son chapeau, & après *quelques grimaces* & quelques „ soupirs, débita moitié avec la bouche, *moitié avec le nez un galimatias tiré, à ce qu'il croyoit, de l'E*„ *vangile, où ni lui ni personne n'entendoit rien.* Quand ce faiseur de contorsions eut fini son beau mo„ nologue, & que l'assemblée se fut separée toute édifiée, & toute stupide, je demandai à mon homme „ pourquoi les plus sages d'entre eux souffroient de pareilles sotises. *Nous sommes obligés de les tolerer, me* „ *dit-il, parce que nous ne pouvons pas savoir si un homme qui se leve pour parler sera inspiré par l'Esprit ou* „ *par la folie. Dans le doute nous écoutons tout patiemment*, nous permettons même aux femmes de parler; „ denx ou trois de nos dévotes se trouvent souvent inspirées à la fois, *& c'est alors qu'il se fait un beau* „ *bruit dans la maison du Seigneur*, (tout cela & ce qui suit fait une jolie description poëtique, & n'est „ qu'une paraphrase libre des idées des *Quaquers*, ou l'Auteur méle les siennes.) Vous n'avez donc point „ de Prêtres, lui dis-je. Non, mon ami, dit le Quaker, & *nous nous en trouvons bien. Alors ouvrant un* „ *livre de sa Secte, il lut avec emphase ces paroles: A Dieu ne plaise que nous osions ordonner à quelqu'un de* „ *recevoir le S. Esprit le Dimanche à l'exclusion de tous les autres fidelles. Grace au Ciel, nous sommes les seuls* „ *sur la terre qui n'ayons point de Prêtres. Voudrois-tu nous ôter une distinction si heureuse? Pourquoi aban*„ *donnerons-nous notre enfant à des nourrices mercenaires, quand nous avons du lait à lui donner?* Ces merce„ naires domineroient bientôt dans la maison, & *opprimeroient la mere & l'enfant.* Dieu a dit, vous avez „ reçu *gratis*, donnez *gratis*. Irons-nous après cette parole *marchander l'Evangile, vendre l'Esprit Saint,* „ *& faire d'une assemblée de Chrétiens une boutique de Marchands? Nous ne donnons point d'argent à des hom*„ *mes vêtus de noir pour assister nos pauvres, pour enterrer nos morts, pour prêcher les fidelles; ces saints em*„ *plois nous sont trop chers pour nous en décharger sur d'autres.*

est ordinairement noir, tout uni & presque semblable à une veste, sans plis aux côtés, sans boutons sur les poches & sur les manches. Leurs chapeaux sont à grans bords rabatus. Leur politesse se réduit à avoir l'abord franc & la conversation naturelle. „ (a) Ils ignorent l'usage de tirer une jambe derriere l'autre, & „ de porter à la main ce qui est fait pour couvrir la tête". Si le *Quaquerisme* n'inspiroit rien de plus singulier, ni de plus blamable que ces usages, il seroit presqu'à souhaiter que tous les hommes se fissent *Quaquers*.

J'ai dit qu'ils n'ont point de Fêtes, mais comme tout se fait chez eux par inspiration, il leur est permis de s'assembler tous les jours; quoi qu'en Angleterre & en Hollande ils s'assemblent plus regulierement tous les Dimanches. Mais ni dans le public ni dans le particulier, ils ne prieront, ni ne parleront à haute voix que quand l'*esprit interieur* leur aura dit de le faire. Si l'esprit se tait, ils se contenteront de *penser*, soit dans l'Eglise, soit à table, soit en se couchant; & à cause de cela, dit l'Historien, leurs ennemis les ont accusé de ne prier jamais Dieu, & de n'agir (b) que par instinct à la maniere des bêtes. De même à cause qu'en Angleterre, (c) ils étoient autrefois contraints, pour se mieux cacher, de s'assembler dans de fort petits endroits, où par conséquent il arrivoit souvent, que pour prévenir des défaillances les gens d'une complexion foible tiroient un petit flacon de leur poche, & se faisoient revenir le cœur avec du vinaigre, ou avec de l'eau de la Reine de Hongrie; il n'en fallut pas davantage pour calomnier les pauvres *Quaquers*, & faire publier par tout qu'ils s'inspiroient eux mêmes & faisoient descendre l'*esprit* par la force d'une certaine liqueur. Les calomnies de cette espéce ne s'usent jamais, & sont toujours de mise dans tous les partis. Elles vont du peuple aux Ecclésiastiques, & par un retour avantageux aux partis, elles sont renvoyées avec adresse de l'Ecclésiastique aux Laïques.

Ils méprisent assez les langues & les sciences, quoi qu'ils ne prétendent pas que ces connoissances soient absolument inutiles; mais, disent-ils, elles ne sont point nécessaires au Ministere. C'est l'esprit qui parle; & il est bien vrai que dans leur Systême, cet esprit n'a besoin ni de Philosophie, ni de Grec, ni d'Hebreu pour expliquer l'Ecriture & la déveloper au peuple. Ils méprisent sur toutes choses la Theologie Scholastique & la Philosophie, & plus qu'aucune autre celle de l'Ecole, les regardant comme des *inventions de Satan*.

Ils rejettent (d) les titres d'honneur, tant ceux qu'on a dans l'Eglise que ceux du mon-

(a) *Lettres Philosoph.* &c. ubi sup. Lettre prem.

(b) *Numquam orare Deum & pecudum ritu prosilire ad omnia*, ce qui dit un peu plus qu'agir par instinct.

(c) *Croesius*, ubi sup. p. 305.

(d) Sur les honneurs & les distinctions, voici l'entretien de M. de V. . . . avec son *Quaquer*. „ Avoue, dit-il, que tu as eu bien de la peine à t'empêcher de rire, quand j'ai répondu à toutes tes civilités avec mon chapeau sur la tête, & en te tutoyant. Cependant tu me parois trop instruit, pour „ ignorer que du tems du Christ, aucune Nation ne tomboit dans le ridicule de substituer le plurier au „ singulier; on disoit à Cesar Auguste, *Je t'aime, je te prie, je te remercie*; il ne souffroit pas même „ qu'on l'appellât *Monsieur, Dominus*. Ce ne fut que très long-tems après lui que les hommes s'aviserent „ de se faire appeller *vous* au lieu de *tu*, comme s'ils étoient doubles, & d'usurper les titres impertinens „ de Grandeur, d'Eminence, de Sainteté que des vers de terre donnent à d'autres vers de terre, en les „ assurant qu'ils sont avec un profond respect, & une fausseté infame, leurs très-humbles & très-obéissants serviteurs. C'est pour être plus sur nos gardes contre cet indigne commerce de mensonge & de „ flatteries que nous tutoyons également les Rois & les charboniers, que nous ne saluons personne, „ n'ayans pour les hommes que de la charité, & du respect que pour les Loix.

„ Nous portons aussi un habit un peu différent des autres hommes, afin que ce soit pour nous un avertissement continuel de ne leur pas ressembler. Les autres portent les marques de leurs dignités, & „ nous celles de l'humilité Chrétienne.

monde, & n'eſtiment pas davantage les grades établis dans les Academies. Toutes ces diſtinctions, diſent-ils, ne ſervent qu'à donner des Maîtres. Or ſelon l'Evangile pris à la lettre, nous ſommes tous fréres égaux. Ils traitent de mercenaires les Eccléſiaſtiques Proteſtans, à cauſe de leurs revenus, ou des dixmes qu'ils reçoivent, ou des penſions, ou de leurs autres ſalaires: & l'on peut bien croire que dans leur ſyſtême, ils ne doivent pas aprouver non plus que les Miniſtres ſoient réduits à un certain nombre, & la vocation paſtorale fixée à un certain ordre de gens, puis que l'*eſprit* n'eſt point, & ne peut-être borné. Outre qu'ils croyent que le nombre des Paſteurs eſt trop petit pour les beſoins de l'Egliſe, & qu'ils voudroient des Miſſionaires qui travaillaſſent ſans ceſſe, comme ceux des Catholiques, à la propagation de la foi. Il leur paroît que de la maniere dont les Proteſtans ſe gouvernent en cette occaſion, ils frayent le chemin à l'Antechriſt.

Les droits, les impôts, les gains & les ſalaires exceſſifs, la plûpart des moyens qu'on employe dans la ſocieté civile pour porter les hommes à faire leur devoir, ou à ſe rendre utiles en leur propoſant l'eſpérance d'un gros profit, paroiſſent auſſi aux Quaquers des choſes odieuſes & dangereuſes, qui font des mercenaires & non pas des citoyens; & des ouvriers eſclaves de l'avarice plutôt que des Chrétiens qui ont à cœur leur devoir.

Je le repête encore, & je dis en ſtile de *Quaquer*, que dans le *Quaqueriſme* l'eſprit eſt libre & ne s'aſſujetit ni aux Synodes, ni aux lumieres du ſiécle, ni à la ſageſſe du monde. C'eſt-là un des points fondamentaux de la Secte. Tous les membres de l'Egliſe peuvent & doivent concourir au bien de ce corps, tous peuvent éprouver le même ſecours du S. Eſprit, & reſſentir les mêmes effets de ſa vertu. Comme les membres de notre corps, ceux de l'Egliſe ſont tous nourris & vivifiés par une même vertu & de la même maniere; enſorte que par cette vertu, ils peuvent concourir tous à l'édification du corps myſtique, comme les autres au bien commun du corps humain. Sur ce principe appliqué du mieux qu'ils peuvent au Miniſtere Evangelique, on dit chez les *Quaquers*, que l'*eſprit* en faiſant connoître par ſon *impulſion* les beſoins du corps de l'Egliſe, oblige les membres dans leſquels il fait ſentir cette *impulſion*, à ſecourir promtement le corps myſtique; mais ne peut il pas arriver que par pareſſe, ou par négligence, ou par diſtraction, on ne ſente pas l'*impulſion?* Souvent nous ne faiſons pas attention aux défauts des membres du corps. Il (*a*) faut ſe reveiller, repondent les *Quaquers*, & éprouver en ſoi par un parfait recueillement, les dons, & la vertu de l'eſprit de vie. C'eſt-là toute la vocation paſtorale: elle ne demande ni apareil, ni cérémonie, ni culture de l'eſprit, ni préparation, ni examen, ni en un mot aucun des moyens uſités dans les autres Sectes du Chriſtianiſme, pour donner des Paſteurs à leurs Egliſes. Cependant lorſqu'après l'examen interieur, il arrive que quelqu'un ſe ſent entrainé par l'eſprit vers le Miniſtere, on doit faire la formalité d'examiner dans le Conſeil Eccléſiaſtique, ſi l'*inſpiré* y eſt véritablement propre, s'il doit être deſtiné à cette fonction: après quoi on lui fait une exhortation qui tend à lui en aprendre l'importance, tant par raport à lui même, que par raport à l'Egliſe: & de cette maniere il ſemble (*b*) que les autres Paſteurs, & l'aſſemblée des fidelles *Quaquers* concourent avec l'*eſprit* à l'élection. Il ſort ainſi de

(*a*) *Croeſius*, ubi ſup. 310. *dicunt unumquodque membrorum Chriſti oportere ſe expergefacere & experiri in ſe*, &c.

(*b*) *Croeſius*, ubi ſup. p. 312. *ut accitu arceſſituque quaſi horum veniat ac Spiritus.*

de l'assemblée & le voilà Ministre ou Pasteur. A cela s'ajoutent quelquefois des lettres de recommandation des autres Eglises ou Societés des *Quaquers*. L'entretien de ces Ministres ne consiste qu'en liberalités volontaires, sans convention, sans contract. Chacun les fait librement selon ses moyens, & le Ministre ne les doit accepter qu'autant qu'il en a besoin pour vivre; c'est-à-dire, pour vivre frugalement. Si faute d'entretien le Ministre tombe dans la pauvreté, il lui est permis de renoncer à l'Eglise qu'il déservoit, & même, dit l'Historien Latin, *il peut secouer la poudre de ses pieds contre cette Eglise.*

A l'égard des dixmes qui sont des revenus de l'Eglise, & des droits ou des impôts qui se levent en tems (*a*) de guerre; voici le parti que prennent aujourd'hui les *Quaquers* pour éviter les persécutions qu'ils ont souffertes pendant long tems à cette occasion: c'est de payer ces droits sans vouloir savoir & sans s'informer à quel usage on les leve: & pour ne pas choquer la discipline de leur Secte, laquelle est absolument contraire à ces droits, on fait semblant de ne pas s'appercevoir de cette infraction & l'on passe là dessus, comme sur une faute d'infirmité qu'on traite d'inévitable. Autrefois (*b*) ils auroient été inflexibles sur cet article: aussi leurs ennemis ne leur passent pas un détour si contraire à la Morale Euangelique, & qu'on peut bien mettre au rang de ceux que Pascal a censuré dans ses *Lettres Provinciales.*

Pour peu qu'on ait entendu parler des *Quaquers*, on ne peut guéres ignorer qu'ils n'ont ni Baptême, ni Communion. Aussi est on comme forcé de s'écrier avec surprise à l'imitation de l'Auteur des *Lettres sur les Anglois* dans l'entretien où il se fait interlocuteur avec un *Quaquer: comment morbleu, vous n'êtes donc pas Chrétiens!* La vérité est qu'ils traitent le Baptême de céremonie Judaïque; qu'ils consentent pourtant que les autres Chrétiens le regardent comme un signe de regéneration, d'initiation, d'introduction au Christianisme, à condition que dans une Religion toute sainte, & toute spirituelle le signe ne prévaudra pas sur le devoir, & qu'il n'arrivera pas qu'en vertu de ce Baptême un méchant homme soit reconnu pour Chrétien, tandis qu'un homme non baptisé, qui pratiquera tous les devoirs du Christianisme, ne sera pourtant regardé que comme un Gentil. Le véritable Baptême de Christ, disent-ils, c'est le Baptême où l'ablution de l'ame, & celui-là seul sauve les hommes. On n'est pas moins scandalisé de leur opinion sur le Sacrement de la Communion: & après avoir entendu leur confession sur cet article, on ne peut guéres s'empêcher d'être encore l'écho de l'Auteur des *Lettres*, & de répeter après lui, *quoi point de Communion!* mais les *Quaquers* nous répondront de la maniere qu'il se fait repondre par l'un d'eux, *nous n'en avons point d'autre que celle des cœurs.*

Sans

(*a*) Dans cette conversation avec un *Quaquer*, si ingenieusement supposée par l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*, on lit ce qui suit concernant l'idée que les *Quaquers* se font de la guerre: „ Nous n'allons jamais à la guerre; ce n'est pas que nous craignions la mort, au contraire nous bénissons le moment qui nous unit à l'Etre des Etres, mais c'est que nous ne sommes ni loups, ni tigres, ni dogues, mais hommes, mais Chrétiens. Notre Dieu, qui nous a ordonné d'aimer nos ennemis, & de souffrir sans murmure, ne veut pas sans doute que nous passions la mer pour aller égorger nos fréres, parce que des meurtriers vêtus de rouge, avec un bonnet haut de deux pieds enrollent des citoyens en faisant du bruit avec deux petits bâtons sur une peau d'âne bien tendue. Et lorsqu'après des batailles gagnées tout Londres brille d'illuminations; que le Ciel est enflammé de fusées, que l'air retentit du bruit des actions de graces, des cloches, des orgues, des canons, nous gemissons en silence sur ces meurtres qui causent la publique allegresse.

(*b*) Non seulement ils refusoient de présenter requête pour être élargis, après qu'on les avoit mis en prison, & de payer les amendes auxquelles ils étoient condamnés, ils refusoient même de payer les gages ou les droits du géolier, & ils appelloient cela des *gages d'iniquité.*

Sans répeter ici ce qu'on a pu remarquer de l'averſion qu'ils ont pour les ſermens & les juremens, comme tous les *Anabaptiſtes*, il ſuffira de rapporter les propres paroles de ce même Auteur. „ Nous ne faiſons jamais de ſermens, pas „ même en juſtice ; nous penſons que le nom du très-haut ne doit point être „ proſtitué dans les débats miſerables des hommes. Lorſqu'il faut que nous com- „ paroiſſions devant les Magiſtrats pour les affaires des autres (car nous n'avons „ jamais de procès) nous affirmons la vérité par un *oui* ou par un *non*, & les „ Juges nous en croyent ſur notre ſimple parole, tandis que tant d'autres Chré- „ tiens ſe parjurent ſur l'Evangile.

Dans le mariage même ſimplicité que dans tout le reſte. *Il ſuffit que la néceſſité nous l'ordonne*, diſoit un *Quaquer* Hollandois à qui l'on faiſoit un crime de cette ſimplicité & de la *ſainte indifférence* qu'il témoignoit dans un acte d'hommage dû à la Nature, où le vieillard même s'efforce de fondre les glaçons de l'âge. La Nature ne parle pas autrement aux *Quaquers* qu'à toutes les Sectes, & à toutes les Religions; mais ils tâchent de la corriger & ils veulent qu'elle s'explique comme parfaitement regenerée. On commence donc par exhorter Chrétiennement les jeunes gens ſur tout ce qui concerne l'état de mariage, ſans oublier de les avertir que le mariage eſt une affaire délicate, d'un grand examen, qu'on ne doit point entreprendre ſans l'avu & le conſentement de ſes parens, ni ſans choix & ſans réflexion. Si après les exhortations l'on perſiſte dans cette réſolution de ſe marier, il faut donner connoiſſance de ſon deſſein au Conſeil Eccléſiaſtique, & ici l'on fait ces queſtions, *ſi l'on eſt en état de ſe marier*, *ſi l'on a le conſentement de ſes parens* &c. Le Conſeil s'adreſſe auſſi à tous ceux qui ſont préſens, pour ſavoir s'il n'y a point d'oppoſition au mariage, enſuite de quoi l'on publie une eſpéce de ban le dimanche d'après la communication donnée au Conſeil. Voilà tout le préliminaire du mariage & voici ce qui acheve de le rendre valable chez les *Quaquers*. Après les bans les *aſpirans au mariage* ſe rendent à l'aſſemblée avec les parens & les amis qu'ils jugent à propos d'inviter. Là en préſence de ces parens & amis on leur demande s'ils s'aiment, s'ils ſe veulent mutuellement, s'ils ſont réſolus de ſe ſecourir & de s'aſſiſter l'un l'autre, & autres choſes convenables à la circonſtance. Sur tout cela les *Quaquers* répondent comme l'on repond ailleurs, avec les meilleures intentions du monde. La réponſe donnée, on enregiſtre le conſentement des futurs conjoints & ils ſignent leur nom au bas, de même que les parens & amis témoins de l'engagement ; après quoi l'on envoye ces nouveaux mariés obéir religieuſement aux ordres de la Nature. Les excès des nôces leur ſont inconnus, ou doivent l'être. Selon l'eſprit de la Secte, le (*a*) corps étant l'*habit de l'ame*, il faut le conſerver & l'entretenir, mais dans la ſimplicité, dans la modeſtie, ſans luxe & ſans chercher à flater les ſens aux dépens de la pureté de l'ame. Autrefois, nous dit l'Hiſtorien Latin, ces mariages des *Quaquers* étoient tenus pour illegitimes, mais dans la ſuite on a bien voulu les permettre en Angleterre, & ils y ſont tenus pour valables.

Quatre ou cinq jours après la naiſſance des enfans on aſſemble avec la ſage femme, la garde & la remueuſe toutes les commeres qui ont aſſiſté à l'accouchement, & l'on reçoit leur témoignage que l'on enregiſtre. En même tems on nomme l'enfant.

Pour les funerailles ils ne s'embaraſſent ni de pompe, ni d'oraiſons funebres. Selon leurs principes cela n'eſt pas moins contraire à la ſimplicité Chrétienne que les

(*a*) *Corpus animæ vas ac veſtimentum.*

les *folies autorisées* dans les préliminaires des mariages chez tous les Chrétiens. (a) Dans les funerailles qui a t-il de plus extravagant, disent-ils, que de se mettre plusieurs ensemble, parens, alliés, amis, à suivre tristement un corps mort, & de l'accompagner en habits de deuil au tombeau, pour revenir ensuite dans la maison du défunt (b) boire & s'enyvrer à son honneur ? Quel contraste dans cette conduite ! & d'ailleurs quelle comédie que cette tristesse si méthodique de quelques parens vêtus de longs manteaux de deuil & faisant semblant de pleurer un mort qui les fait rire de bon cœur pour l'amour des biens qu'il leur laisse ! Les *Quaquers* évitent la plûpart de ces abus en faisant porter leurs morts sans appareil & sans deuil au cimétiere de la Secte. Seulement on se contente en cette occasion de méditer sur la fragilité de la Vie humaine, de s'exciter à la vertu, & d'être imitateur du mort, s'il est vraiment digne d'être imité &c.

Voilà ce que j'ai pû recueillir de leurs usages. Revenons au progrès du *Quaquerisme*. En l'année 1667. *Keith* étant en prison à Aberdéen en Ecosse écrivit un *traité de la révelation immédiate de J. C. dans l'homme*. *Penn* fut aussi emprisonné à l'occasion d'un livre qui, selon les Orthodoxes, détruisoit la Trinité. Un certain *Eccles*, de musicien devenu Prédicateur *Quaquer*, Auteur visionnaire & fanatique determiné, entreprit une nouvelle maniere de convertir. Il entra lui quatriéme dans un conventicule de Catholiques portant un réchaud plein de feu sur sa tête, avec lequel il menaça (c) de les bruler, (peut être & en ce monde & en l'autre) *s'ils ne renonçoient à leur idolatrie*. Il courut avec la même fougue les rues de Londres, & se fit enfin châtier selon ses mérites en Irlande. En l'année 1670. les *Quaquers* furent extrêmement maltraités. Le détail que l'Historien Latin donne de cette persecution, supposé qu'il soit exactement vrai, fait plus de tort aux persécuteurs qu'aux persecutés. On remarque de ceux-ci, que leur opiniâtreté presque toujours aussi ridicule que peu Chrétienne, avoit pourtant quelque chose de touchant. En voici un exemple. Quand on les chassoit avec toutes sortes d'outrages, des endroits où l'on les avoit surpris assemblés; au lieu de se dérober aux insultes de la populace, ils se rassembloient tranquillement devant la porte de la maison, & s'exposoient volontairement à toutes sortes d'outrages. Les commencemens de la guerre de 1672. entre l'Angleterre & la Hollande leur donnerent quelque relâche, & l'on peut dire que depuis ce tems là l'Angleterre s'accoutuma insensiblement à voir des *Quaquers*.

Ici je retrouve *Fox*, que j'avois presque perdu de vue. En 1671. il passa en Amerique & alla visiter tout ce qu'il y avoit de fréres *Quaquers* dans les païs du nouveau monde appartenans à l'Angleterre. Revenu de son voyage il fut encore emprisonné. Enfin Mylord *Hales* ayant bien voulu interceder pour la liberté de *Fox*, celui-ci n'enfouit pas le talent. Il écrivit de tous côtés des lettres de rémontrance & des exhortations à la conversion (au Quaquerisme.) Il précha aussi par lettres aux Juifs d'Amsterdam, aux Catholiques R. & au Pape même. Il écrivit aux Princes d'Afrique & au *grand Turc*, car c'est de ce titre qu'il qualifioit le Grand Seigneur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre ce fanatique d'année en année jusqu'au bout de sa carriere. Il mourut au commencement

(a) Ceci est un peu paraphrasé sur le Latin de *Croesius*. p. 230.
(b) Quoi que cet usage continue encore, il n'est pas à beaucoup près si commun, qu'il l'étoit du tems de *Croesius*.
(c) *Cæteroquin futurum ut universi igne intereant* Croesius ubi sup. p. 320.

ment de l'année 1691. Cet homme, nous dit-on, avoit le corps & l'eſprit également infatigables, l'un par la bonté du temperament, l'autre à force de perſévérance & d'ardeur; car du reſte, outre qu'il ne l'avoit nullement orné, il manquoit de délicateſſe, & n'avoit qu'une pénetration fort médiocre. Quoiqu'à l'exemple des Anabaptiſtes fanatiques ſes prédeceſſeurs, il mépriſât generalement toutes ſortes d'arts & de ſciences, juſqu'à en ignorer les moindres principes, il ne laiſſoit pas que d'employer quelquefois des ſubtilités capables de le faire paſſer pour un habile homme. Il étoit laborieux, & infatigable & ne craignoit pas de prendre beaucoup de peine pour peu de choſe. Sa fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté & l'ardeur avec leſquelles il ſoutint ſa doctrine & ſes diſciples, n'eurent point d'exemple qui les ſurpaſſât. Avec cela il étoit extrêmement patient & d'une ſobrieté ſans pareille. Il évitoit toutes ſortes d'excès avec ſoin, moins pour l'amour de ſa ſanté, que par devoir & par un principe de Religion. A un grand courage il joignoit une préſomtion & une hardieſſe extraordinaires, & avoit une ſi haute idée de ſes talens, qu'il vouloit être par tout, ſe mêler de tout, & ne croyoit rien de bien fait que ce qu'il avoit executé de ſa main ou dirigé par ſes conſeils. Une modeſtie & une ſimplicité feintes cachoient cet orgueil, qui en même tems qu'il lui permettoit d'être doux & afable envers ceux qui étoient de ſon parti, l'irritoit ſaintement contre les autres. A la vérité cette colére toute ſainte en apparence ne lui permettoit pas de leur nuire autrement que par des paroles: mais ces paroles, pour traduire à la lettre le texte (a) de l'Hiſtorien Latin, ne manquoient quelquefois ni d'imprudence, ni d'impudence. Après la mort de *Fox* la diviſion ſe mit parmi les *Quaquers*. Son autorité avoit toujours entretenu l'union & empêché les cabales. On verra dans la ſuite que les ſentimens de *Keith*, ſur l'humanité de J. C. furent l'origine de ces diſſenſions, qui cauſerent une eſpéce de Schiſme & penſerent ruiner la Secte.

Je ne férai qu'indiquer ici la conférence qu'il y eut à Londres en 1674. entre les *Anabaptiſtes* & les *Quaquers*. L'origine de cette conference fut qu'un Miniſtre Anabaptiſte nommé *Hick* avoit injurieuſement imputé aux *Quaquers* de n'être pas Chrétiens, à cauſe qu'ils enſeignoient, diſoit-il, que J. C. n'exiſte (b) pas *perſonellement* hors de l'homme; mais que cette lumiere qui éclaire l'ame interieurement eſt ſeule J. C. imputation fondée ſur ce que quelques Auteurs *Quaquers* avoient écrit, *qu'aucun homme n'a jamais vû* J. C. *des yeux du corps*. Selon l'Hiſtorien Latin la conference tourna entierement à la honte des *Anabaptiſtes*. Deux ans après *Robert Barclay* écrivit & publia cette fameuſe (c) apologie des *Quaquers*, qui fut preſqu'auſſitôt refutée par divers Théologiens Proteſtans de Hollande & d'Allemagne.

Preſque en même tems parut (d) *Michel Molinos* en Italie. Ce Prêtre Eſpagnol

(a) *Croeſius* ubi ſup. L. 2. p. 385. *verbis . . . . . . quantùm poterat, lædens, in eoque interdum non ſolùm imprudens, ſed & inverecundiſſimus atque impudens.*

(b) *Chriſtum non eſſe perſonam, quæ ſit extra hominem, at hominis cujusque lucem mentis internam Chriſtum eſſe.*

(c) Il la préſenta au Roi (Charles ſecond) Voici comment cet Auteur lui parle dans ſon Epître dedicatoire. „ Tu as gouté de la douceur, & de l'amertume, de la proſperité, & du malheur. Tu as „ été chaſſé des païs où tu regnes à préſent. Tu as ſenti le poids de l'oppreſſion: tu dois donc ſavoir „ combien l'oppreſſeur eſt en horreur à Dieu & aux hommes. . . . . Au lieu d'écouter la „ voix des flateurs de la Cour, écoute celle de la conſcience, qui ne te flatera jamais". L'Auteur des *Lettres philoſophiques* aſſure, *que cette lettre écrite au Roi par un particulier obſcur fit ceſſer la perſecution.* Je remarque deux choſes ici: l'une que les *Quaquers* furent preſque toujours perſecutés juſqu'à la fin du regne de Charles ſecond; l'autre que Barclay n'étoit nullement un *particulier obſcur*.

(d) Voy. *Cerem. Relig.* &c. tome pr. des *Juifs & des Cath. R.*

gnol écrivit en Italien sa *Guide spirituelle*, qui contient toute la doctrine mystique des *Quietistes*. Le tems de la (*a*) naissance du *Quiétisme*, & le rapport de ses Dogmes à ceux des *Quaquers* ont fait regarder les uns & les autres comme enfans d'une même Secte : & il est vrai qu'un des principaux *Quaquers* (*b*) parle d'une maniere si conforme au language de *Molinos*, qu'à peine trouve t-on de la différence entre l'un & l'autre.

Les persécutions continuerent à peu près jusqu'à la fin du regne de Charles second. L'Historien Latin rapporte des choses si odieuses sur cet article, qu'elles seroient capables de justifier tout au moins devant les hommes les excès que l'intolerance a fait commettre dans les autres Religions. Jaques second monté sur le trône pancha d'abord pour une tolerance génerale, dans la vue de favoriser sa propre Religion, par un moyen qui flatoit tous les partis. Les *Quaquers*, après l'avoir felicité sur son avenement à la couronne, lui dirent dans le style de la Secte. „ Nous avons apris que tu n'es pas dans les sentimens de l'Eglise Anglicane, „ non plus que nous. Nous te demandons la même liberté que tu prens pour „ toi ". La Secte éprouva la bonne volonté du Souverain pour la tolérance. Près de quinze cens *Quaquers* étoient detenus dans les prisons ; ce Prince leur fit rendre la liberté : & comme malgré cet acte de tolérance on ne laissoit pas que d'en emprisonner encore pour le refus de payer les dixmes, ou de prêter le Serment, ou de contribuer à divers besoins de l'Etat, il ordonna de les relâcher, & ne voulut point qu'ils fussent inquiétés ni pour leurs sentimens, ni pour leurs usages. Ainsi il leur fut permis de passer devant le Roi comme devant un particulier, & de paroître en sa présence, avec le chapeau sur la tête, de le tutoyer, de le traiter familierement & comme un égal.

Penn s'acquit les bonnes graces de Jaques II. & profita de sa faveur pour se rendre utile au parti : mais parce qu'on crut qu'il avoit conseillé au Roi l'abolition du Serment & des *Loix penales*, & que chacun se persuadoit qu'un projet si odieux ne tendoit qu'à rendre la Religion Catholique dominante en Angleterre, il perdit presque toute la confiance de son parti & s'attira la haine des Protestans. Ceux-ci le traiterent de *Papiste* & de *Jesuite*. Les *Quaquers* qui prévoyoient, ou crurent avoir à craindre dans la suppression du Serment & de ces Loix le rétablissement du *Papisme*, disoient hautement qu'un Prince de cette Religion ne manqueroit pas de rétablir ces Loix pour s'en servir contre eux aussi bien que contre les Protestans, aussitôt qu'il se verroit afermi en Angleterre. *Penn* donnoit lieu tout au moins à de grans soupçons contre lui. Il avoit défendu par un écrit l'abolition des *Loix penales*, & il s'étoit toujours declaré pour une tolérance universelle dont le plan étoit de laisser à tous les Chrétiens la liberté de servir Dieu chacun selon ses principes, & de n'exclurre personne des charges & des emplois, non pas même des plus hautes dignités, pourvu qu'on s'y gouvernât toujours d'une maniere pacifique & moderée. Pour se reconcilier les uns & les autres *Penn* crut devoir faire son apologie : il publia donc un autre écrit pour se défendre de l'accusation de Papisme. Il eut le bonheur de persuader les *Quaquers* ses

(*a*) Ou plutôt de la *renaissance*.

(*b*) *Keith* Voy. dans un passage que cite *Croesius Hist. Quaker*. L. 2. p. 350. comment ce *Quaquer* s'exprime sur l'*influence de Dieu* dans l'ame ; la quiétude du fidelle pendant l'influence & l'*operation* de Dieu ; la *perseverance dans la quiétude* avant que de passer à l'*activité*, en sorte que par ce moyen l'esprit acquiert en peu de tems une *vie divine & sainte* &c. Avant que d'entreprendre quoique ce soit, on doit être convaincu que l'*Esprit se meut & agit en nous*. Il doit nous faire sentir que *la liberté d'agir* nous est donnée, *qu'il ordonne ou permet l'action*. La foi ressemble aux greffes ; elle prend, elle attire à soi le suc, ensuite elle agit en croissant & fructifiant. Ce jargon mystique est aussi celui des *Quiétistes*.

ſes fréres, & de regagner leur confiance ; mais beaucoup de Proteſtans d'Angleterre, & parmi ceux-ci les nouveaux Refugiés de France, ne purent ſe reſoudre à renoncer aux idées qu'ils s'étoient faites de lui : ils eurent même lieu de ſe confirmer dans leurs ſoupçons, lorſqu'à la Revolution cauſée par l'avenement du Prince d'Orange au trône on intercepta une lettre que Jaques II. refugié à la Cour de France écrivoit à *Penn*. On l'examina ſur cette correſpondance: *Penn* repondit avec (*a*) ſageſſe & avec génerοſité : mais dans l'agitation où ſe trouvoient les partis au tems de cette révolution la reponſe de ce *Quaquer* ne fut guéres mieux reçûe qu'une déclaration ouverte en faveur de la cauſe de Jaques II. & la plupart des Proteſtans d'alors, ſurtout les *faiſeurs de libelles*, traiterent de trahiſon la qualité d'ami de ce Prince. Depuis cette affaire *Penn* ſe retira entierement & ſe recueillit dans ſon domeſtique juſqu'en l'année 1693. Il faut le ſuivre à préſent en Amerique.

Longtems avant *Penn* & dès l'année 1653. il avoit paſſé des *Quaquers* dans les colonies du nouveau monde, qui appartiennent aux Anglois. Dés leur arrivée, ils y recurent les plus mauvais traitemens, on donna des ordres extrêmement ſevéres contre eux. On les punit par des amandes, par le fouet, par la priſon, &c. & s'il faut s'en raporter aux memoires de la Secte, ils trouverent plus d'humanité chez les Sauvages, que chez les Anglois leurs compatriotes: mais que cela ne ſurprenne point. Les idées de ces Sauvages étoient toutes ſimples: telles devroient être les notes, ſi les préjugés dont on les charge ne rendoient inſenſiblement les hommes perſécuteurs & mauvais. Pour empêcher les progrés du *Quaquériſme* dans ces Colonies, la loi ajouta aux amandes, au banniſſement & aux autres peines, que quiconque ſeroit denoncé comme *Quaquer*, ou ſe ſeroit converti au *Quaqueriſme*, auroit la premiere fois l'oreille coupée, ſi c'étoit un homme, & ſi une femme, le fouet. Enfin la peine de mort fut ordonnée contre quelques-uns des plus obſtinés: on pendit des *Quaquers* à Boſton. C'eſt par là que je finis ce petit détail, pour revenir à *Penn*.

Le Roi & le Parlement lui donnerent en 1680. la proprieté, & la ſouveraineté d'une Province de l'Amerique au Sud de *Maryland*, pour le dedommager des grandes avances que ſon pere avoit faites à la Couronne, deſquelles il n'avoit pas été rembourſé. La Province reçut le nom de *Penſylvanie*, du *Quaquer* ſon ſouverain, qui commença par la peupler de gens de ſa Secte. Il y fonda la Ville de (*b*) *Philadelphie*, fit une ligue avec les Sauvages des environs, donna des Loix à cette Republique de *Quaquers*, & établit de la maniere que je vais le raporter cette tolérance, & cette (*c*) liberté Chrétienne, plus capables d'inſpirer la véritable Religion que la roue & les galeres, pourvû que ſous le nom de liberté, on ne tolére pas le libertinage. „ Le nouveau Legiſlateur, déclara que „ tous ceux qui reconnoitroient un ſeul Dieu, tout puiſſant, créateur & conſer„ vateur de l'univers, qui lui témoigneroient leur fidelité en ſuivant exacte„ ment les regles de cette vertu, qui eſt ſeule capable d'aprocher l'homme de „ ſon créateur, & de le rendre ſemblable à lui; que ceux-là, dis-je, joui„ roient d'une entiere liberté, & qu'ils ne ſeroient forcés à aucun acte reli„ gieux

(*a*) Il déclara qu'il n'entroit ni dans les vûes, ni dans les projets de Jaques II. & qu'il faiſoit ſimplement profeſſion d'être ſon ami; qu'il avoit aimé ce Prince dans le tems de ſa proſperité & qu'il ne croioit pas devoir le haïr dans l'adverſité.

(*b*) Ce nom fut donné à la Capitale de la Province, pour témoigner l'union & la fraternité de la Secte.

(*c*) Voy. L. 3. ubi ſup. *Hiſt. Quaquer* p. 439.

„ gieux contraire à leur conſcience, ni contraints d'aſſiſter à un culte qu'ils des-
„ aprouveroient: & s'il arrivoit à quelqu'un de maltraiter ſon concitoyen de
„ quelque façon que ce pût-être, au ſujet de la Religion, il ordonna qu'un tel
„ homme fut puni comme un ſéditieux & comme un perturbateur du repos
„ public". Une Loi ſi raiſonnable ne faiſoit ni des hypocrites, ni des prophanes, & ne permettoit aucune de ces factions eccléſiaſtiques qui plus d'une fois ont aidé à la décadence des Etats. Il ne ſe contenta pas de tolérer toutes ſortes de Sectes & de Religions, de ne demander même qu'une ſimple croyance en Dieu à ceux qui voudroient s'établir dans ſa Republique: il leur fut encore permis, comme je l'ai dit, de prétendre à la Magiſtrature & aux autres Dignités de l'Etat; avec cette difference néanmoins que les *Quaquers* ne pouvoient manquer d'être préferés à cauſe de leur grand nombre, plutôt que par brigue ou par cabale, nous dit l'Hiſtorien Latin, parce que cela eſt contraire à la ſimplicité du *Quaqueriſme*. Il ſuppoſe ainſi que cette ſimplicité eſt inviolable, qu'il n'y a jamais eu, & qu'il ne peut y avoir jamais, ni exceptions, ni contraventions à ces Loix: c'eſt ce que j'ignore, & je ne voudrois pas garantir non plus qu'un tel Etat pût durer des ſiécles dans la même ſimplicité. Un doute propoſé d'une certaine maniere, une ſolution nouvelle étoient capables de la faire perdre, & cela penſa arriver de la maniere ſuivante. A peine cette nouvelle Republique étoit fondée, lorſque (*a*) *Keith* y cauſa quelques diſputes très vives, ſur leſquelles les Penſylvaniens prirent parti pour & contre. Le ſujet de la diſpute fut le ſentiment de *Keith* ſur l'humanité de J. C. Selon lui elle étoit double; l'une celeſte, ſpirituelle & éternelle, l'autre terreſtre & véritablement corporelle. Celle-ci étoit le corps de J. C. né de la Vierge Marie. J'ai déja parlé d'un Traité de *Keith*, où il établiſſoit cette opinion ſinguliere, qui faiſoit un double J. C. ſelon l'objection des *Quaquers* du parti contraire. Mais *Keith* objectoit que ſon ſentiment avoit été conſtamment ſuivi de toute la Secte, qu'il étoit la baſe du Chriſtianiſme, & qu'en nier l'orthodoxie, c'étoit nier la paſſion & la mort de J. C. *Keith* menaça même de ſe ſeparer de ceux qui s'oppoſeroient à ce ſentiment. Cette diſpute en fit naître d'autres entre ceux qui s'étoient declarés contre *Keith*. Les uns ſoutenoient que J. C. n'étoit ni reſſuſcité, ni monté au Ciel avec le corps qu'il avoit pris naiſſant de Marie; les autres que J. C. étoit véritablement reſſuſcité avec ce corps, mais qu'il l'avoit quitté à ſon Aſcenſion: les autres enfin reſtoient dans le doute, & pour me ſervir des termes de l'Hiſtorien Latin (*b*) *ou ne ſavoient ce qu'ils diſoient*, *ou ne ſavoient ce qu'ils devoient dire*. Les plus moderés traitoient cette queſtion de peu importante & d'inutile au ſalut. Ces vaines recherches furent ſuivies d'autres auſſi vaines. On voulut s'embaraſſer de l'*état des ames après la mort*, & il s'en trouva qui ſoutinrent que les gens de bien alloient droit au Ciel, & les méchans droit en Enfer. Cela ſupoſoit, leur diſoit-on, que les uns & les autres étoient jugés immédiatement après la mort, & que par conſéquent il ne devoit y avoir ni reſurrection finale, ni jugement univerſel. D'autres *Quaquers* prétendirent, que les hommes ont le Paradis & l'Enfer en eux dés cette vie. On imputoit encore à *Keith* de croire la tranſmigration des ames. Toutes ces queſtions frivoles, auxquelles ſe mêlerent beaucoup d'obſtination & d'aigreur, devinrent enfin l'objet d'une aſſemblée génerale des *Quaquers*, qui ſe tint en 1691. *Keith* y triompha; ſa doctrine touchant J. C. fut reconnue orthodoxe, mais il eut bientôt

(*a*) *Croeſius*, ubi ſup. p. 446. & ſuiv.
(*b*) *Neque quid dicerent cognoſcebant.* Cette expreſſion peut recevoir un double ſens.

tôt d'autres assauts à soutenir. Un nommé *Fitzwater* l'accusa d'enseigner que *la lumiere de J. C. n'est pas suffisante aux hommes*; ceux qui en vertu de la décision du Synode de 1691. devoient lui faire réparation la réfuserent, & bien loin de là persisterent dans leur accusation. Enfin ils conduisirent les choses au point d'obtenir une revision du jugement de 1691. dans une assemblée de 1692. où *Keith fut condamné, par l'intrigue de ses ennemis, sans être oui & traité d'homme qui n'a pas la crainte de Dieu.* Cela fut suivi d'autres circonstances que j'obmets, & qui obligerent *Keith* & son parti d'appeller (*a*) de ces procedures au (*b*) Roi, & à la Reine d'Angleterre. L'appel n'eut point lieu: *Keith* se rendit aux instances de ses amis, qui l'exhorterent de ceder au tems, & d'éviter une plus grande desunion. Le bruit de ces divisions parvint bientôt aux *Quaquers* de Londres, à quoi la présence de *Keith* revenu de l'Amerique contribua, & malgré les précautions qui furent prises pour empêcher la contagion de ces disputes des *Quaquers* Americains, les *Quaquers* Anglois se diviserent en deux partis. On fit une nouvelle Confession, on assembla le grand Synode annuel: mais ces deux grans moyens que toutes les Communions ont accoutumé d'opposer aux dissensions ecclésiastiques échouérent chez les *Quaquers* comme ailleurs. Trois Synodes consécutifs examinerent l'objet de la controverse, & tâcherent inutilement de reconcilier les partis. Enfin ils fut resolu au Synode de 1695. que *Keith*, aussi obtiné à soutenir sa conduite & la maniere dont il s'étoit expliqué dans ces disputes, que les autres l'avoient été à le chicaner sur cette maniere de s'expliquer, ne seroit plus reconnu pour frere, qu'il seroit déclaré coupable de Schisme & de division, & qu'il resteroit exclus & separé de la Societé des *Quaquers* jusqu'à ce qu'il eut reconnu sa faute en public, & s'en fut sincerement repenti.

Voilà ce que je trouve de plus digne de remarque concernant les progrés du *Quaquerisme* en Angleterre. Selon l'Auteur des *Lettres Philosophiques* leurs assemblées s'y éclaircissent tous les jours. Je renvoye ce qu'il dit à une (*c*) note, pour ne point gâter *la legereté* avec laquelle il s'exprime. Si ce qu'il raporte est exact, on doit presque craindre qu'au défaut de cette Secte, il ne s'en établisse d'autres qui fassent regréter les *Quaquers*, & que l'on ne dise d'eux un jour ce que (*d*) Galba disoit de Neron.

L'Auteur des *Memoires & Observations d'un Voyageur en Angleterre* parle (*e*) d'une Secte de *Philadelphes* „qui publient que leur société est le germe, ou le „ commencement de l'unique vraye Eglise, Epouse-Vierge de J. C. dont les „ membres dispersés dans les diverses Religions du monde vont bientôt paroître & s'unir à eux, pour former cette Eglise pure & simple, telle qu'étoit „ celle de (*f*) *Philadelphie* à la naissance du Christianisme". Il ajoute, „que l'opinion commune fait de ces *Philadelphes* une espéce de *Quaquers*.

On

(*a*) Dans la concession de la *Pensylvanie*, le Roi Charles avoit reservé à la Couronne le droit de juger en dernier ressort les causes qui ne pourroient être décidées dans la colonie, & celles qui ne le seroient pas à la satisfaction des parties.

(*b*) Guillaume & Marie.

(*c*) „ La Religion. . . . des *Quaquers* déperit tous les jours à Londres. Par tout païs la Religion „ dominante, quand elle ne persécute point, engloutit à la longue toutes les autres. . . . Ils sont réduits à la néceffité de gagner de l'argent par le commerce: leurs enfans enrichis par l'industrie de leurs „ peres veulent jouir, avoir des honneurs, des boutons & des manchettes. Ils sont honteux d'être appellés *Quaquers*, & *se font Protestans pour être à la mode*.

(*d*) *Nero à pessimo quoque semper desiderabitur. . . . . providendum est ne etiam à bonis desideretur.* Tacit. *Historiar.* Lib. I.

(*e*) P. 369. & 370. L'Auteur écrivoit cela en 1697. Les idées de ces *Philadelphes* ressemblent assez à celles des prétendus *Freres de la Rosecroix*.

(*f*) *Apocal.* Ch. III. v. 7. & suiv.

Les *faiseurs de Catalogues des Sectes* en ont fabriqué une de *Mugletoniens* & de *Réeviens*; voici ce que c'est. Deux *Quaquers* ou *Anabaptistes* fanatiques s'avisérent en 1653. ou 1654. de s'annoncer dans Londres en qualité des *deux derniers Prophetes de N. S. J. C. nommés par lui, pour préparer les hommes à sa venue avec ses Anges & ses dix milliers de Saints*, &c. Ces Fanatiques se firent quelques Sectateurs, & eurent la hardiesse de défendre les fonctions pastorales aux Ecclésiastiques Anglois, sous peine de damnation éternelle.

On trouve dans *Stouppe*, Auteur du petit livre intitulé *Religion des Hollandois*, le nom de certains Sectaires qu'il appelle *Borrelistes*. Que cette Secte existe encore, c'est de quoi je doute; que le recit de cet (*a*) Ex-Ministre converti & devenu Officier Géneral dans les Armées de France, soit fort exact, c'est ce que je me garderai bien d'affirmer d'un Auteur qui, outre le changement de parti, a deux tâches considérables, l'une beaucoup de haine pour les Hollandois, & l'autre beaucoup de négligence dans le récit qu'il fait des Héresies de Hollande, pour ne pas dire beaucoup d'ignorance, ou quelque chose de pis que cela. „ Les (*b*) *Borrelistes*, nous „ dit cet Auteur, ont pris leur nom de (*c*) *Borelle* Chef de leur Secte, homme „ très savant. . . . . . dans les langues Hebraïque, Grecque & Latine. C'étoit „ le frére de M. *Borel* Ambassadeur des Etats auprès du Roi (*Louïs XIV.*) Ces „ *Borrelistes* ont la plus grand part des opinions des *Mennonites*, quoi qu'ils ne „ se trouvent point dans leurs assemblées. Ils ont choisi une sorte de vie très sevère, employant une bonne partie de leurs biens à faire des aumônes & s'ac„ quittant avec grand soin de tous les devoirs d'un Chrétien. Ils ont en aver„ sion toutes les (autres) Eglises, & l'usage des Sacremens, des prieres publi„ ques, & de toutes les autres fonctions exterieures du service de Dieu. Ils „ soutiennent que toutes les Eglises, qui sont dans le monde, & qui y ont „ été. . . . . . depuis les Apôtres. . . . ont degéneré de la pure doctri„ ne. . . . . . parce qu'elles ont souffert que la parole de Dieu. . . . conte„ nue dans le V. & N. Testament ait été expliquée & corrompue par des „ Docteurs qui ne sont pas infalllibles, qui veulent faire passer leurs Confes„ sions, leurs Catechismes, leurs Liturgies & leurs Sermons, qui sont des ou„ vrages des hommes, pour ce qu'ils ne sont point, à savoir pour la pure pa„ role de Dieu. Ils soutiennent qu'il ne faut lire que la seule parole de Dieu, „ sans y ajouter aucune explication des hommes. S'il se trouvoit aucune telle „ assemblée, où l'on se contentât de la seule lecture de la parole de Dieu, „ quelles que pussent être d'ailleurs les personnes qui voudroient y être recues, „ pourvû qu'elles reconnussent que la Sainte Ecriture est la parole de Dieu, ils sou„ tiennent qu'on devroit les recevoir dans sa Communion ". Il y a deux choses à remarquer à l'égard de cette prétendue Secte. 1. que cette Doctrine touchant la corruption de toutes les Eglises, l'inutilité des Sacremens, &c. pourroit bien être un assemblage mal entendu de celle des *Brounistes*, des *Anabaptistes* & des *Quaquers*, de la façon de *Stouppe* lui-même, ou de celui qui l'a instruit des sentimens des Sectes qu'il veut décrire. 2. que l'erreur capitale de *Borel*, & peut-être la seule qu'on puisse lui attribuer véritablement, consistant en ce qu'il soutint en 1645. que la parole de Dieu, contenue dans le V. & le N. T. (*d*) ne doit être ni

(*a*) Il fut tué à la Bataille de *Stenquerque* en 1692.
(*b*) Il écrit *Borrelistes* & *Borelle*, au lieu de *Boréel*. La famille des *Boréel* est illustre en Hollande & a occupé plusieurs charges dans l'Etat.
(*c*) Je crois que c'est *Adam Boréel*.
(*d*) V. *Ottii Annal. Anab.* An. 1645.

ni expliquée, ni prêchée, mais ſimplement lûe; moyen infaillible, ſelon ce Docteur, d'éteindre toutes ſortes de Schiſmes; il pourroit bien être vrai que l'erreur de *Borel* a fourni un nombre infini de conſéquences. Quelle moiſſon pour les écrivains du caractére d'un *Stouppe*, d'un *Jovet*, d'un *Roſs*, d'un Prateole & de ceux qui viendront après eux!

Le Patriarche *Fox* fut le premier qui fournit (*a*) des Miſſionnaires *Quaquers* à la Hollande. Il s'en établit en pluſieurs Villes des Provinces. De-là ils paſſerent dans la Weſtphalie: la Princeſſe Palatine (*b*) Elizabeth, qui réſidoit dans ce païs-là, ne dédaigna pas d'entendre prêcher ces Miſſionnaires, Un certain *Ames* commença l'établiſſement à Amſterdam, à Rotterdam & ailleurs. Ils s'y gouvernerent comme en Angleterre. (*c*) On leur ordonne de ſe retirer, ils s'obſtinent à reſter; on les met en priſon, après leur avoir défendu de faire les *Predicans*; à peine ſe voient ils libres qu'ils prêchent en place publique. On les bannit le ſoir de la ville, ils y rentrent dés le lendemain matin. On les traita à peu près de même partout: on les empriſonnoit, on les envoyoit aux petites maiſons: à la fin ils ſe firent jour, & la ſingularité ou l'obſtination de ces gens forcerent les Magiſtrats de les tolerer, ou plutôt de les mépriſer. Le *Quaqueriſme* reſta de cette maniere dans l'obſcurité à peu près juſqu'en 1664. & pour lors, on commença de confondre les *Quaquers* avec les Sociniens: mais ce nuage (*d*) s'étant diſſipé, la Secte ſe fixa & prit ſa place comme les autres dans les Provinces-Unies. On peut dater ſon véritable établiſſement en Hollande de l'année 1669. & en Friſe du commencement de la guerre avec la France en 1672. De-là ils paſſerent dans la Friſe Orientale, & voulurent commencer de s'établir à Embden en 1674. mais ils y trouverent la même perſécution qu'ils avoient éprouvée ailleurs. Ils fructifierent fort peu en Allemagne. Dans (*e*) le Palatinat la recolte ſe réduiſit auſſi à fort peu de choſe.

Les *Quaquers* firent auſſi quelque tentative du côté de la France. Deux de leurs Miſſionnaires eſſayerent leur Miſſion à Dunquerque, un autre en fit autant à Calais, un autre enfin paſſa plus avant en France. Les trois premiers jugerent à propos de ſe rétirer d'un païs où le fanatiſme eſt traité en crime d'Etat. (*f*) Le dernier y périt vraiſemblablement, puiſqu'on n'a jamais entendu par-

(*a*) Les premiers Miſſionnaires *Quaquers* paſſerent la mer en 1655.

(*b*) L'Auteur des *Lettres Philoſophiques* ou *ſur les Anglois*, dit que les *Amis*, (c'eſt le nom que ſe donnent les *Quaquers*) eurent audiance de cette Princeſſe à la Haye. *Fox* lui deputa deux *Quaquereſſes*, qui eurent des conférences avec la Princeſſe. Elizabeth répondit fort civilement à *Fox*, & lui témoigna qu'elle étoit fort diſpoſée à écouter ſes conſeils & ceux des *Amies*. *Penn* eut auſſi quelques entretiens avec la Princeſſe.

(*c*) Ce qu'on rapporte ici leur eſt arrivé à Amſterdam.

(*d*) Les Etats avoient donné un édit contre les Sociniens, &c. Les Synodes Hollandois travaillerent à le faire mettre en exécution. En l'année 1662. les Etats de Friſe avoient auſſi donné un Edit contre les Sociniens, les Quaquers & les Anabaptiſtes, connus en Anglois ſous le nom de *Dippers* (plongeurs.)

(*e*) Tous ces *Quaquers* ſont confondus en Allemagne ſous le nom d'*Anabaptiſtes*, comme l'eſpéce ſous le genre: & pour preuve de cela, on n'a qu'à comparer la Doctrine des uns & des autres. V. *Ottii Annal. Anabapt.*

(*f*) On racconte que dans le tems de la guerre, qui ſuivit la Révolution d'Angleterre, une certaine *Quaquereſſe* qui s'appelloit *Eſther Bidley*, s'aviſa d'aller exhorter à la paix de la part de Dieu, les Puiſſances qui étoient en guerre. Elle s'adreſſa d'abord à la Reine d'Angleterre, (Marie) & lui fit ſes repréſentations. Cette Princeſſe eut la complaiſance d'écouter l'Ambaſſadrice, & cette complaiſance ne faiſant qu'animer ſon zéle ou ſon fanatiſme, elle ſuplia la Reine de vouloir lui accorder les moyens de paſſer en France, ayant réſolu, diſoit-elle, de ſe préſenter au Monarque de ce Royaume, & de lui faire de ſemblables remontrances de la part de Dieu. La Reine tâcha de la détourner de cette réſolution, mais voyant qu'elle ne pouvoit vaincre l'obſtination de cette femme, elle eut encore la bonté de ceder à ſes ſollicitations, & même de lui faire donner quelque argent pour ce voyage. Avec ce petit ſécours l'Ambaſſadrice ſe rendit à Saint Germain. Elle y obtint audience du Roi Jaques II. & lui préſenta ſes paten-

parler de lui. Depuis ce tems-là je ne trouve ni chez nous, ni ailleurs aucune espéce de Secte, qui ait du raport au *Quaquerisme*, que les *Prophetes du Dauphiné*, les *Fanatiques des Cevenes*, & les *Convulsionaires de S. Medard*. Ajoutons y les Convulsionaires de Londres, répandus depuis à Amsterdam, à Berlin, & en plusieurs autres endroits, d'où ils ont été successivement chassés. Mais avant que de parler des uns & des autres, il faut raporter ici les dogmes des véritables *Quaquers*.

CROYANCE *des* QUAQUERS.

On a de la peine à reunir exactement le corps de Doctrine de la Secte, & nous allons voir bientôt qu'il en est de même des *Anabaptistes*. Les Docteurs *Quaquers* n'expliquent pas leurs sentimens d'une maniere uniforme, & même ils semblent varier assez souvent dans leurs idées. Leur language est si obscur & si mysterieux, qu'il est presque toujours aussi inexplicable que celui des Alchimistes: & peut être aussi ne s'entendent ils pas eux mêmes. Si cela est, il est difficile qu'ils se fassent entendre aux autres. Quoiqu'il en soit, voici l'exposition de cette Doctrine sur la foi, (*a*) d'un Anglois très moderne.

Tout homme qui vit moralement bien, & pratique sincérement les devoirs de la Religion naturelle doit être regardé comme ayant l'essence d'un bon Chrétien. Entre un vertueux Payen & un bon Chrétien, il n'y a pas d'autre différence que la foi historique pour certains faits extraordinaires, telle que l'ont les Chrétiens. Cette foi qui manque aux Payens, n'est nullement essentielle au salut.

J. C. est *la véritable lumiere intérieure qui éclaire tous les hommes*. Cette lumiere intérieure éclaire les hommes par une inspiration immédiate, & non la doctrine extérieure de l'Evangile, que J. C. a annoncée aux hommes pour en faire la régle de leurs sentimens & de leur conduite. La prédication extérieure de la Doctrine Evangelique n'est pas la voye ordinaire dont Dieu se sert pour éclairer les hommes,

tentes pour Louïs XIV. dont la teneur étoit, „ que par les ordres de Dieu, Souverain Monarque des Mo„ narques, elle se rendoit auprès de S. M. Louïs XIV. pour le prier de faire la paix avec Dieu & avec „ les Nations, & d'arrêter par ce moyen les torrens de sang, qui couloient depuis long-tems pour le „ malheur du genre humain". Jaques II. qui connoissoit la *Quaqueresse*, ayant reçu autrefois d'elle de pareilles exhortations, l'adressa au Duc d'Orleans frere du Roi: mais le Duc témoigna fort peu d'attention pour la lettre & l'Ambassadrice, & lui fit comprendre qu'elle ne pourroit point parler au Roi: sur quoi la *Quaqueresse* lui répondit en pleurant. „ Je m'entretiens tous les jours avec le Monarque des „ Monarques, & il ne me sera pas permis de parler un seul moment au Roi d'une Nation!" Aussi-tôt que le Roi fut l'arrivée de la *Quaqueresse*, il voulut la voir, il lui donna audiance en présence de la Cour: & après avoir eu la patience de l'écouter S. M. lui répondit, „ ma bonne femme, je souhaite la paix „ comme vous: allez dire au Prince d'Orange, qu'il ne tient qu'à lui de la procurer". Le Roi la congedia avec cette réponse, & lui fit donner dequoi s'en rétourner chez elle. Je remarque ici en passant, que les révolutions d'Etat & de Religion sont d'ordinaire avantageuses au fanatisme, & qu'on voit alors beaucoup plus de prophetes, & d'inspirés qu'en d'autres tems. La révocation de l'édit de Nantes, le réfuge qui la suivit, & la Révolution d'Angleterre donnerent l'esprit de Prophetie à un si grand nombre de refugiés de ce tems-là, qu'on ne voyoit & l'on ne rencontroit que prophetes, & fauteurs de prophetes. Mal en eut pris alors à celui qui auroit contredit aux heureuses conciliations de l'Apocalypse avec ces révolutions. On l'auroit si bien noté comme espion, Jesuite, apostat, qu'enfin on l'auroit envoyé tout au moins faire quarantaine dans une prison, pour s'y purifier du mauvais air de Babylone. Ce qu'il y a de plus singulier est, que la plûpart de ces prophetes, au lieu de détester l'*Egypte* qui les avoit chassés, ne prophétisoient guéres que sur l'espérance de leur rétour, & sur les avantages qu'ils se flatoient d'y retrouver conduits par leurs Moyses & leurs Josués. La *manne des déserts*, où ils se voyoient forcés de vivre, & où ils ne pouvoient s'empêcher d'avouer, que Dieu les avoit conduits, leur plaisoit toujours infiniment moins que les gros *oignons d'Egypte*.

(*a*) *Smith* dans le livre intitulé *Preservative against Quaquerisme* London 1732. Voy. aussi *Croesius*, p. 113. & suiv. *Hist. Quaquer.*

mes, mais illes éclaire par des inſpirations intérieures, qu'il leur communique à tous. L'Evangile n'eſt proprement que cette lumiere intérieure, & l'on doit adorer cette lumiere comme n'étant autre choſe que J. C. & Dieu lui-même.

L'Ecriture n'eſt pas la véritable régle, ni le vrai guide de la Doctrine & de la Morale Chrétienne: mais c'eſt la lumiere intérieure que chacun a au dedans de ſoi, ou qui ſe manifeſte dans les Aſſemblées des Freres, ou des Amis, ſelon le nom que les *Quaquers* ſe donnent chez les Hollandois. Nous ne devons pas avoir le même égard pour la *lettre morte* des Ecrits ſacrez que pour la prédication de ceux qui en ſont les Auteurs. Les Ecrits dont la Bible eſt compoſée ont été adreſſez à des Egliſes, ou à des perſonnes particulieres & ne nous regardent point.

La publication de l'Evangile n'a pas aboli les inſpirations immédiates, & comme il arrive une infinité de cas particuliers, où l'Ecriture ne peut nous ſervir de régle, il faut néceſſairement régarder la lumiere intérieure, comme la véritable régle qui doit diriger la conduite des hommes. Ce n'eſt point par l'Ecriture qu'on doit juger de la certitude de révelations: il eſt néceſſaire que chaque fidelle ait une inſpiration immédiate, & les préceptes de l'Evangile ne nous obligent qu'autant qu'ils ſont confirmez par cette inſpiration.

L'inſpiration du S. Eſprit, qui nous enſeigne intérieurement, eſt la principale régle de notre foi, & l'Ecriture n'eſt qu'une régle ſubordonnée à cet eſprit. Il nous eſt auſſi néceſſaire qu'aux Apôtres d'être immédiatement inſpirez. Cette inſpiration nous enſeigne tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut. La promeſſe que J. C. a faite aux Apôtres de les *inſtruire dans la vérité par ſon S. Eſprit*, & que le S. Eſprit *demeureroit toujours avec eux*, n'eſt nullement bornée aux ſeuls Apôtres. Elle régarde tous les fidelles; & c'eſt de tous les fidelles qu'il eſt dit que *l'Onction leur enſeignera toutes choſes.*

Il vaut bien mieux converſer avec Dieu immédiatement que médiatement. *La joye & le plaiſir que nous ſentons dans nos aſſemblées à la manifeſtation de l'eſprit eſt une preuve certaine qu'il habite au milieu de nous.* C'eſt ainſi que parle un fidelle *Quaquer*.

On ne peut avoir une preuve certaine de la verité du Chriſtianiſme, & de l'autorité de l'Ecriture que par le témoignage intérieur de l'Eſprit. Ce témoignage eſt néceſſaire, quelque fortes que ſoient les preuves extérieures que l'on a de la verité de l'un & de l'autre: & de même il eſt néceſſaire pour la vraye intelligence de l'Ecriture Sainte. C'eſt à l'Eſprit ſeul qu'il faut avoir recours pour entendre les choſes obſcures qui ſe trouvent dans cette Ecriture.

Tous les véritables Miniſtres de J. C. (*a*) ſont auſſi infaillibles en ce qu'ils enſeignent, que les (*b*) Prophetes & les Apôtres l'étoient: ſans cela l'Eſprit de J. C.

(*a*) Dans un livre du *Quaquer Wyeth*, intitulé *Switch for the Snake*, c'eſt-à-dire, *la houſſine deſtinée au Serpent*, titre digne d'un *illuminé*, on trouve que la *lumiere intérieure* eſt toujours communiquée aux Miniſtres *Quaquers* d'une *maniere ſurnaturelle, qui les éleve à la prophetie & aux viſions*; que Dieu ſe manifeſte à ſes enfans *au plus haut degré de la Révelation immédiate*; qu'en vertu de ce privilege les Miniſtres reçoivent l'Evangile, ou la parole de Dieu, comme S. Paul: c'eſt-à-dire, immédiatement par J. C. Ceux qui ne ſont pas infaillibles *n'ont pas l'Eſprit*, (ou mot à mot *ne ſont pas dans l'Eſprit*,) & par conſéquent ne ſont pas Miniſtres. Chaque véritable membre de la véritable Egliſe *poſſede la certitude & l'infaillibilité de jugement, qui lui montre l'infaillibilité de la vérité* dont il fait profeſſion. Tous les membres de l'Egliſe de J. C. ont néceſſairement *une meſure de l'Eſprit de* J. C. ſans quoi ils n'apartiennent pas à J. C. *Or la plus petite meſure de cet Eſprit, ou la moindre manifeſtation* de cet Eſprit, (ou la plus *petite lumiere intérieure*,) doit être infaillible. Cependant l'infaillibilité, diſent-ils auſſi, ne réſide pas dans chaque particulier, ou du moins, il y a plus d'infaillibilité dans l'Egliſe en corps. Comment accorder ces contradictions? Il eſt vrai pourtant qu'elles ne ſont pas toujours dans un même Auteur.

(*b*) Ils conviennent pourtant que *la manifeſtation*, (ou la communication) qui s'eſt faite du S. Eſprit aux Auteurs de l'Ecriture a été plus grande en eux que dans les *Quaquers* d'aujourd'hui. Voici une autre

J. C. ne ſeroit pas infaillible. Tous ceux qui ſont remplis des dons de l'Eſprit ont la même infaillibilité; ſans quoi il faudroit ſéparer l'infaillibilité de l'Eſprit. Il n'y a point de forme extérieure de Doctrine, qui puiſſe ſervir à juger de la verité de celle qu'on prêche. L'inſpiration immédiate ſuffit à un Miniſtre ſans le ſecours des Ecritures, ou des autres moyens extérieurs pour prêcher. Ceux qui parlent & raiſonnent ſur les paroles de J. C. ou des Apôtres ſans une inſpiration particuliere ſont de faux Prophetes & des trompeurs. Il ne doit point y avoir d'autre Miniſtere dans l'Egliſe, que celui de ceux qui ſont appellez par une inſpiration immédiate: & pour la preuve d'une vocation immédiate, il ne faut d'autres miracles que des miracles intérieurs, dont les extérieurs n'ont été que la figure. Il n'eſt point néceſſaire que les *Quaquers* faſſent des miracles pour autoriſer leur Doctrine, puiſqu'ils n'annoncent point un Evangile nouveau. Une ſucceſſion de Miniſtres extérieurement établis, c'eſt-à-dire par ordination, ou autrement, eſt tout de même inutile. Tout homme qui ſe ſent intérieurement appellé au Miniſtere eſt aſſez qualifié pour exercer cet emploi. La ſainteté intérieure eſt néceſſaire pour un véritable Miniſtre, comme elle l'eſt pour faire un membre véritable de l'Egliſe.

Il peut y avoir de véritables membres de l'Egliſe parmi les Juifs, les Turcs, & les (*a*) Payens, quoi qu'extérieurement ils ne faſſent pas profeſſion d'être de l'Egliſe & que même ils n'ayent aucune connoiſſance de J. C. & des Ecritures. C'eſt un très grand orgueil aux Miniſtres de s'approprier le nom de Clergé, nom qui doit être commun à tous les Chrétiens; & c'eſt être un faux Miniſtre que de ne prêcher que le Chriſt extérieur, au lieu de prêcher celui qui eſt au dedans de nous: & de ne pas apprendre au peuple à le ſentir.

Suivant ce même principe les femmes peuvent prêcher comme les hommes, & être Miniſtres de l'Egliſe; *car en J. C. il n'y a aucune diſtinction de mâle & de femelle*, & le Prophete *Joël* a prédit que ſous l'Evangile les femmes prophetiſeroient, comme les hommes.

A l'égard du Miniſtere de l'Evangile, c'eſt le traiter méchaniquement & d'une façon peu honorable que de fixer des penſions & des ſalaires pour l'entretien des Miniſtres: ſalaires qu'ils exigent, comme une dette. Le payement des dixmes eſt un reſte de Judaïſme, & une marque d'Antichriſtianiſme. En un mot c'eſt porter le caractére de faux Prophete que de tirer du ſalaire de ſon Miniſtere; & cela eſt condamné par J. C.

Il n'eſt dit nulle part dans l'Ecriture, que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit ſoient trois perſonnes, quoi qu'il y ait trois manifeſtations différentes. En faire trois perſonnes, c'eſt en faire réellement trois Dieux. L'Ecriture n'ayant rien déterminé ſur la maniere de l'Unité, ni ſur la diſtinction qui ſe trouve dans la Trinité, c'eſt une témerité à l'Egliſe Chrétienne de s'en embaraſſer. (*b*) La diſtinction

tre contradiction. Cependant, ajoutent ils, ceux qui, *par leur obéiſſance*, *augmentent & perfectionnent leur talent*, acquierent le S. Eſprit au même dégré, pour la lecture & l'intelligence de l'Ecriture, que les Apôtres & les Prophetes l'ont eu pour la compoſer.

(*a*) Quelques Auteurs ont crû long-tems avant qu'il y eut des *Quaquers* en Angleterre, qu'il s'eſt conſervé par tradition chez les Payens une *lumiere génerale* (même une *lumiere intérieure*,) qui leur a tenu lieu de revélation. Ceux qui n'ont pas reſiſté à cette lumiere, un Socrate & tout ce qu'il y a eu de gens de bien dans le Paganiſme, ont pû être ſauvés, nous dit-on, par la vertu de cette lumiere. Comment accorder cela avec cette idée flateuſe, *qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul peuple choiſi & chéri de Dieu, à l'excluſion de tout autre?*

(*b*) Ce qui eſt contenu dans cet article juſtifie le prejugé vulgaire, qui eſt, qu'il y a beaucoup d'*Ariens*, d'*Antitrinitaires* & de *Sociniens* cachés parmi les *Quaquers*.

tion des perſonnes dans la Divinité eſt une ſubtilité ſpeculative, dont la recherche ne tend en rien à nous rendre meilleurs, & nuit au contraire beaucoup à la conſervation de la paix. Pour bien exprimer les articles de foi il faut ſe borner aux termes dont ſe ſert l'Ecriture.

Le véritable Chriſt eſt celui qui étoit, avant que d'être manifeſté en chair, & qui n'a jamais été vû des yeux de la chair. J. C. comme Dieu a une humanité céleſte, dont la terreſtre n'étoit proprement que l'habit, & le type ou la figure. J. C. la Parole & le Fils de Dieu ne s'eſt point uni perſonnellement à notre nature humaine. Il ne l'a priſe que comme un vêtement dont il ſe devoit revêtir pour quelque tems. Elle étoit inſpirée comme tous les autres hommes, quoique d'une maniere plus particuliere. J. C. n'a pû s'unir perſonnellement à une nature corrompue: J. C. né intérieurement au dedans des hommes eſt un plus grand myſtére que ſa naiſſance extérieure. La foi & la connoiſſance de J. C. ſelon la chair, & celle de tous ſes myſtéres n'étoient qu'une eſpéce de rudiment pour l'enfance du Chriſtianiſme. Ce rudiment eſt devenu inutile après notre ſortie de l'enfance: auſſi-tôt après en être ſortis nous avons commencé d'aprendre à être en Chriſt, à être de nouvelles créatures, *à laiſſer paſſer les choſes anciennes pour faire place aux nouvelles.*

Ce n'eſt pas l'effuſion extérieure du ſang de J. C. qui nous a mérité l'expiation de nos péchez: ſon ſang n'étoit pas plus précieux que celui d'un autre Saint. Ce n'eſt pas non plus le ſang extérieur de J. C. qui a racheté l'Egliſe, mais un ſang intérieur & ſpirituel. Par ce ſang intérieur il purifie nos cœurs & nos conſciences. Ce n'eſt point du ſang extérieur que l'Ecriture dit qu'il a été répandu pour notre juſtification. Enfin ce n'eſt pas de ce ſang que J. C. dit, que *ſi on ne boit ſon ſang, on n'aura point la vie.*

L'Ecriture ne dit point que J. C. ait ſatisfait à la juſtice de Dieu pour nos péchés. Comme ce n'eſt pas une injuſtice en Dieu de pardonner les péchés ſans ſatisfaction, cette ſatisfaction n'eſt nullement néceſſaire. Elle eſt incompatible avec la rémiſſion gratuite de nos péchés, & l'on ne peut concilier avec la juſtice de Dieu la punition de ſon Fils qui eſt innocent.

J. C. n'eſt point monté au Ciel avec le corps dont il été revêtu ſur la terre. Ce n'eſt point ce corps terreſtre qui eſt maintenant dans le Ciel & à la droite de Dieu. C'eſt une erreur de croire que le corps de J. C. qui eſt dans le Ciel occupe une place particuliere & bornée. Ce corps doit être par tout où eſt ſon Eſprit. Si le corps de J. C. eſt ſeparé de nous par la diſtance des lieux, il ne peut nous ſauver; & c'eſt être un faux Miniſtre que de prêcher une telle doctrine.

Il y a préſentement dans l'Egliſe ce même don de diſcernement & d'examen des eſprits qu'il y avoit au tems des Apôtres.

Quand nos péchés nous ont été pardonnés, il n'eſt plus néceſſaire de s'en repentir, ni de continuer de demander à Dieu le pardon de ces péchés. Nous devons en être purifiés avant que d'être Serviteurs de Dieu. Nous verrons dans la ſuite ce même ſentiment dans l'ancien *Anabaptiſme.*

Dieu n'accepte la juſtice de perſonne, avant que d'avoir rempli toute la loi & la juſtice. On peut parvenir à la perfection de la juſtice ſans commettre aucun péché; & pour parvenir au ſalut il eſt néceſſaire de vivre ſans aucun péché. Il n'y a aucun fondement dans l'Ecriture pour diſtinguer deux ſortes de péchés & de pécheurs. Enfin Dieu ne demande pas ſeulement que nous nous abſtenions de péché, que nous nous en rendions exemts par nos efforts. Il veut un degré de perfec-

fection en connoiſſance & en grace, qui ne ſoit ſuſceptible d'aucun accroiſſement.

Le ſerment & même en juſtice eſt un péché. J. C. l'a défendu.

Il n'eſt pas permis de faire la guerre, ni même de repouſſer la force par la force; & c'eſt ce que J. C. nous a préſcrit en nous défendant de reſiſter au mal.

Tout homicide, même en guerre, eſt contraire au précepte d'aimer ſes ennemis. Il eſt défendu de donner aux hommes des titres d'honneur & des diſtinctions qui marquent un reſpect tout particulier; de ſe découvrir devant eux, & de s'incliner pour leur marquer ce reſpect. Le commandement d'honorer ſon pére & ſa mére ne doit s'entendre que du reſpect interieur. Il n'eſt pas permis de ſe conformer aux modes du ſiécle; & il ne convient ni à l'humilité ni à la vérité de donner, ni de recevoir le titre de (a) *Vous.*

Perſonne n'eſt obligé d'être de la Communion de l'Egliſe qui eſt établie par les Loix. On ne doit point appeller l'Ecriture *Parole de Dieu*, puiſque ce nom ne convient qu'à J. C.

Dieu n'a point ordonné qu'on lût l'Ecriture dans le Service public. Les Miniſtres n'ont rien qui les autoriſe à prêcher ſur des textes de cette Ecriture. S. Paul dit lui-même qu'il n'eſt pas le *Miniſtre de la lettre, mais de l'eſprit.*

Dieu écrit ſes Loix dans les cœurs des fidéles ou par une inſpiration immédiate, ou par le miniſtere de ceux qui ſont immédiatement inſpirés. Il y a des perſonnes qui arrivent à un tel degré de connoiſſance & de foi, que cela leur rend inutile & le miniſtere & les préceptes exterieurs.

Toutes les prieres exterieures, c'eſt-à-dire les prieres accompagnées de ſignes exterieurs, (b) ne ſont agréables à Dieu qu'autant qu'elles ſont faites par l'inſpiration immédiate de Dieu. Il n'eſt point néceſſaire d'avoir un tems determiné pour les prieres publiques ni pour les particulieres, ni pour le matin, ou pour le ſoir. L'homme agit toujours par une *impulſion* plus ou moins forte, qui le porte à prier interieurement; & c'eſt ce que veut dire l'Ecriture lors qu'elle défend de prier ou de prêcher ſans un mouvement particulier de Dieu. On doit donc garder le ſilence dans les aſſemblées publiques, quand il ne s'y rencontre perſonne qui ſente ce mouvement. Les Chrétiens d'aujourd'hui, comme autréfois les Prophetes & les Apôtres, ont és inſpirations particulieres qui les diſpoſent à prier, en ſorte que tous les formulaires extérieurs de prieres ſont incompatibles avec les mouvemens de l'eſprit. L'ordre que nous avons de la part de J. C. de veiller pour prier, c'eſt d'attendre le mouvement de l'eſprit, & cette impulſion dont j'ai parlé. Il eſt inutile de prier avant ou après le repas, ſi l'on ne ſent cette inſpiration.

Nous ne devons point offrir nos prieres à Dieu au nom de Jeſus Fils de Marie, ni à J. C. exiſtant corporellément & extérieurement dans le Ciel. Enfin tout ſigne extérieur de véneration & de reſpect dans le Culte public eſt contraire au précepte d'honorer Dieu en eſprit & en vérité.

Le Batême extérieur n'a pas été ordonné par J. C. ou du moins ne l'a pas été

(a) *Wyeth* ubi ſup. dit, *the holy Spirit enjoyns us to uſe thee and thou, or the plain language.* Cela veut dire en un mot qu'ils tutoyent par ordre du Saint Eſprit.

(b) Ils diſent auſſi, que la pratique des commandemens de l'Ecriture, ſans l'impulſion de l'Eſprit, eſt abominable devant Dieu. „ To practiſe any command of Scripture without the moving of the Spirit, is „ an abomination to the Lord.

été comme une Loi perpétuelle. Croire que cet ordre de batiſer doit s'entendre d'un Batême d'eau, c'eſt ajouter au Texte, qui n'en dit rien. Le Batême préſcrit par J. C. eſt un Batême d'eſprit & non un Batême d'eau. Le Batême d'eau étoit celui de S. *Jean*, lequel a été aboli. S. *Paul* dit qu'il n'a pas été envoyé pour batiſer, mais pour prêcher. C'étoit par indulgence pour la foibleſſe des Juifs que les Apôtres ont pratiqué le Batême d'eau: mais cette ſorte de Batême ne peut être d'aucun uſage pour le bien de l'ame. L'Ecriture ne parle nulle part du Batême par aſperſion. Le Batême d'eau & le Batême ſpirituel ſont deux Batêmes differens. Le ſeul Batême intérieur c'eſt le Batême de J. C.

On ne doit point bâtiſer les enfans, puiſqu'ils ne ſont capables d'aucun engagement, ni de faire une profeſſion de foi, ni de repondre à Dieu ſelon le témoignage d'une bonne conſcience.

Prendre ou recevoir l'Euchariſtie n'eſt pas d'une obligation perpétuelle. Cette inſtitution n'a été faite autrefois que pour les nouveaux Convertis à la Religion Chrétienne, ou pour des Chrétiens foibles dans le commencement de leur Chriſtianiſme.

Si nous ſentons en nous mêmes ce que ſignifie le Batême, & le pain & le vin de l'Euchariſtie, l'un & l'autre Sacrement nous deviennent inutiles. L'Evangile étant la ſubſtance de la Religion, toutes les choſes extérieures ne ſont que des ombres, qui ceſſent d'être utiles, puiſque l'on a la ſubſtance. Les inſtitutions du Batême & de l'Euchariſtie & leurs ſignes extérieurs n'obligent point ceux qui prétendent à une inſpiration immédiate. Quand l'Apôtre dit, *que le pain que nous rompons & le vin que nous buvons ſont la communion du corps & du ſang de J. C.* cela ne doit point s'entendre de l'Euchariſtie. On peut & l'on doit faire en tout tems la commemoration de la mort de J. C. ſans participer à l'Euchariſtie; & ce n'eſt point *au corps & au ſang terreſtre* de J. C. que l'on participe par l'Euchariſtie, mais à celle du *corps celeſte*, le ſeul par le moyen duquel J. C. communique la vie aux hommes.

Le bonheur éternel de l'ame ne conſiſtera point à être réunie à ſon corps. La réſurrection du même corps ne ſauroit contribuer à l'accroiſſement du bonheur ou du malheur des hommes.

On ne doit pas toujours entendre de la réſurrection du corps ce qui eſt dit de la réſurrection des morts. L'Apôtre traite *d'inſenſés* ceux qui veulent rechercher la nature de la réſurrection.

Ce ne ſera pas le même corps ſubſtantiellement qui reſſuſcitera. La *chair & le ſang* ne peuvent hériter au Royaume de Dieu. La croyance de la réſurrection du même corps en ſubſtance n'eſt pas un article fondamental de la Foi Chrétienne. Un corps qui eſt changé ne ſauroit être le même en ſubſtance: mais quoi qu'il en ſoit, il importe peu de croire la réſurrection du même corps, pourvû que l'on croye qu'on reſſuſcite avec un corps. Et il ne nous importe pas davantage de ſavoir quand cette réſurrection ſe ſera.

Outre *l'avenement de J. C. en chair à Jeruſalem*, il y en aura un autre à la fin du Monde.

Le Ciel eſt la préſence de Dieu au dedans des hommes. J. C. nous a dit lui-même que ſon Royaume étoit en nous.

C'eſt une vaine imagination de croire que le Ciel de Dieu & des bienheureux ſoit un lieu viſible & materiel où l'on vivra comme ici, ni que ce Ciel ait de la conformité avec ce monde viſible.

Il

Il n'y a point de mal ni d'héréſie à nier que le Ciel & l'Enfer ſoient un eſpace ou un lieu particulier. On doit entendre par le Ciel quelque choſe de ſpirituel.

A ce détail que fournit (*a*) le *Preſervatif contre le Quaqueriſme*, il faut ajouter ce qui ſuit. Je le tire de *Wyeth* & de quelques autres Auteurs peu connus ailleurs que chez les *Quaquers*.

Les nouvelles révelations (*b*) ſont néceſſaires pour donner aux anciennes le droit & l'autorité de nous gouverner, (ou pour juſtifier qu'elles ſont la regle de notre conduite.

L'ame eſt une portion de la Divinité. C'eſt ainſi que s'eſt exprimé *Fox*, le Patriarche des *Quaquers*. Les Auteurs qui ſont venus après lui ont voulu juſtifier cette expreſſion en (*c*) l'interpretant de *l'union intime de l'ame avec Dieu*, enſorte *qu'elle devient comme une portion de ſon eſſence*.

C'eſt une abſurdité de croire que la felicité des Saints ſoit imparfaite dans l'état de ſeparation de l'ame du corps, & que le bonheur de l'ame dépende de celui du corps.

(*d*) J. C. c'eſt-à-dire (*e*) le *Corps celeſte*, ou le *Corps ſpirituel* de J. C. différent de celui avec lequel il a paru dans le monde, reſſuſcite dans les hommes par leur converſion. Les péchés des hommes le percent, le déchirent & le crucifient. Il meurt en eux par leurs deſordres, & par leur rébellion contre Dieu; ou plutôt cette mort n'eſt qu'une profonde lethargie, parce que la lumiere intérieure ne s'éteint jamais entierement.

(*f*) Le *corps ſpirituel* de J. C. eſt en tout tems la nourriture du fidelle. Il ne ceſſe jamais de manger la chair de J. C. ni de boire ſon ſang.

A ces deux Dogmes de *Keith*, il faut en ajouter un autre moins declaré, mais qu'il ſemble pourtant que *Keith*, & ſes diſciples ont favoriſé. C'eſt celui de la transmigration des Ames. On le reduit à ceci. Toutes les ames ont été créées, & habitent dans un autre monde avant que de s'unir à un corps. Après cette union il leur faut quatre mille ans de purification; & c'eſt cette purification qui les prépare à la felicité éternelle. L'abus qu'elles ſont de la patience divine les prépare au contraire à des peines longues & cruelles, qui les attendent à la fin des ſiécles. Pendant ces quatre mille ans l'ame doit ſouffrir douze révolution (ou retourner douze fois dans le même corps) chaque révolution des ames ſe fait au bout de 333. ans & quatre mois. A la vérité il y a des ames toutes extraordinaires qui ſe trouvent purifiées dès la premiere, ou tout au moins dès la ſeconde révolution. Les ames ne ſe perfectionnent pas pendant qu'elles ſont abſentes de leur corps; elles reſtent abſolument les mêmes. Celles qui ont ſouffert quelqu'une de ces Révolutions avant la mort du Chriſt né de la V. M. & n'ont pas été ſauvées alors peuvent l'être par l'Evangile de J. C. quand elle rentrent dans un corps: mais à l'égard de celles qui ſe ſont unies à des corps depuis la mort

(*a*) Cité ubi ſup.

(*b*) *We muſt have new Revelations to juſtify our being governed by old ones.*

(*c*) Il ſemble auſſi que quelques *Quaquers* & principalement *Keith*, confondent la lumiere interieure (le Chriſt interieur (ou *the light within*, & Chriſt *within*) avec l'ame. Les plus moderés de la Secte diſent que cette erreur a été attribuée à leurs fréres, faute d'entendre les expreſſions myſtiques & hyperboliques qu'ils ont employées. André Ceſalpin philoſophe du 16. ſiécle a cru après pluſieurs anciens Philoſophes, que l'ame de l'homme eſt une portion de la Divinité.

(*d*) Ces deux Articles renferment la doctrine de *Keith* touchant le double corps de J. C. Voy. ci-deſſus page 141.

(*e*) Ils le ſervent de l'une & de l'autre expreſſion.

(*f*) Voy. ci-deſſus le ſentiment des *Quaquers* concernant l'Euchariſtie.

mort de J. C. & s'y uniront encore jusqu'au dernier jour sans avoir connu l'Evangile dans leurs differentes révolutions, elles en auront une *finale* en un même tems & en un même lieu : & pour lors elles entendront la voix de l'Evangile & seront sauvées si elles croyent.

Le retour des Saints sur la terre est la *premiere résurrection* ou le regne de mille ans, pendant lequel ils vivront ensemble sans péché comme Adam dans l'état d'innocence. Il y aura une seconde résurrection, après laquelle les Saints ressembleront au second Adam, *& ce qui leur restoit de terrestre sera comme absorbé dans les corps celestes* dont ils seront revêtus. La felicité des gens de bien sera éternelle, mais les peines des méchans seront limitées.

Ici je dois remarquer que quelques *Quaquers*, & même des Théologiens de l'Eglise Anglicane ont renouvellé l'opinion Platoniciene de la perpetuité des passions & des désirs dans les méchans après cette vie. Leur ame, disent-ils, conservera dans l'autre monde les mauvaises habitudes qu'elle a contractées dans celui-ci, & cette corruption qui efface en elle l'Image de Dieu. Cette perpetuité de passions & de désirs qu'elle ne pourra satisfaire, seront le *ver qui ne meurt* point, & ce feu de l'enfer qui ne peut s'éteindre. Elle verra, comme Tantale, l'objet de ses désirs sans y atteindre. Une furie, c'est-à-dire le desespoir continuel de l'ame dans cet état, attisera sans cesse ce feu de la convoitise qui la brulera sans la consumer; c'est-à-dire sans jamais la satisfaire. Virgile nous a parfaitement bien représenté le méchant puni par la perpetuité des passions, quand il dit :

——— *Furiarum maxima juxta*
Accubat, & manibus prohibet contingere mensas,
Exsurgitque facem attollens, atque intonat ore. Æneid. L. VI.

Les gens de bien participent dès ce monde aux priviléges, qui appartiennent à la Nature Divine. Un de ces priviléges est la joye & la tranquilité qui procedent d'une imagination vive & délicate que l'*on doit à la lumiere intérieure*, & qui dans le cours de cette vie mortelle nous fait *trouver infailliblement le Ciel sur la terre.* Par le moyen de cette joye nous possedons ici bas les felicités du paradis, & cette felicité se trouve dans toutes sortes de tems, d'âge, de circonstances, de conditions, de societé, de païs &c.

La tranquilité interieure si essentielle à la vraye joye doit être le seul but des fidelles. C'est déja un état de perfection, & le commencement de la vie éternelle en ce monde, & la même que du celle du paradis : car comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi qu'un seul moyen de perfectionner son image, un seul amour de Dieu, une seule véritable joye, une seule tranquilité &c. La plus grande marque d'amour que l'on puisse donner à Dieu & de soumission à sa volonté, c'est de ne s'affliger de quoi que ce soit qui arrive dans le monde.

Tels sont les dogmes des *Quaquers*, & en particulier de quelques uns de leurs Docteurs, entre lesquels il s'en trouve que la Secte a desavoués. Peut être aussi qu'entre ces dogmes, il y en a qui ne sont que mal exposés ou mal entendus : mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les *Quaquers* ne détruisent le Christianisme à force de vouloir le rendre spirituel & qu'ils n'en fassent une Religion chimerique, ou impraticable. Il est si visible que l'égalité qu'ils ont voulu établir dans la Societé civile, en ruinant toute subordination, la défense de jurer, de faire la guerre & de se défendre ne peuvent subsister avec la bonheur du genre humain, qu'ils sont comme forcés de reconnoître l'impossibilité de se conserver sans les régles

gles que la société civile a établies, & de se borner à (*a*) dire qu'elles ne conviennent point à leur Secte. On traite aussi de vrai fanatisme leur inspiration immédiate & leurs impulsions interieures : mais l'on traite encore plus mal leur prétendue jouissance de (*b*) la felicité du Ciel sur la terre.

DIS-

(*a*) „ Civil Magistrate is ordained by God to punish with the sword, but it is unlawful for any . . . „ . . to make use of it. The carnal weapons are onely allowed to such as are not under the Gospel Minis- „ tration " &c. *Wyeth* ubi sup.

(*b*) Un Ministre nommé *Leenhof* publia en 1703. à Zwol un petit livre Hollandois intitulé le *Ciel sur la Terre*. Comme il s'efforçoit d'y établir cette *felicité prématurée*, & qu'il decrivoit avec exageration les avantages & la necessité de la *joye temporelle*, il fut aussitôt traduit devant les Consistoires & les Synodes de son païs. Les Ministres ses confréres firent tomber sur lui une grêle de réfutations, qui firent de cet Auteur un Libertin, un Epicurien, un Spinosiste & un Athée; car c'eut été trop peu que de n'en faire qu'un *Quaquer* & un fanatique. Les zelés Théologiens, après avoir examiné la doctrine de *Leenhof*, passerent dans le domestique de ce Ministre & voulurent y examiner aussi ses mœurs & sa vie. Ils examinerent à toute rigueur; en un mot *avec cette tristesse* si opposée à la joye, & décrite par *Leenhof* p. 51. de son livre, comme une source de défauts, un moyen sûr pour faire des ignorans, des hypocrites & des tyrans. On a soupçonné aussi qu'une des héresies capitales de ce Ministre Flamand fut d'avoir caracterisé la conduite de quelques-uns de ses confréres p. 52. & 53. de ce livre. Or dans quelque Secte que ce soit, que l'on cherche dans tous les païs du monde,

De Paris au Japon, du Japon jusqu'à Rome;

les héresies de cette espéce aprochent beaucoup du péché contre le Saint Esprit. Elles sont irremissibles & inexpiables: mais revenons aux principes de *Leenhof*. Un des endroits de son livre qui donna le plus de prise contre lui fut celui où il refute p. 83. & 84. l'objection prise de la tristesse de J. C. Après avoir repondu que la tristesse de J. C. a été une suite de ses souffrances pour les péchés du genre humain, il ajoute que les fidelles ne doivent plus sentir de tristesse, & qu'au contraire ils doivent travailler à être constamment joyeux, puisque J. C. a expié par sa mort ces iniquités qui pouvoient être un sujet de tristesse pour les fidelles. S'affliger (ou être triste) pour les péchés, c'est payer deux fois : il faut donc servir Dieu avec toute la joye possible; sa justice ne lui permet pas d'exiger le même payement deux fois. C'est ainsi que je dévelope le commencement du second paragraphe de la page 84. & il me semble que je ne m'écarte pas du sens de l'Auteur. Quoi que cet endroit de son livre se puisse interprêter favorablement, on doit convenir pourtant que les expressions en sont trop dures. Il dit ailleurs p. 106. &c. qu'il seroit à souhaiter que l'on pût éviter de porter les hommes à la dévotion & à la pieté par la crainte, ou par la terreur, ou par l'effroi dont on frape les consciences en les menaçant des peines de l'enfer. Il est certain que ce sentiment peut d'autant mieux s'interpréter selon les regles de l'orthodoxie, qu'il paroit directement opposé à ce qu'on appelle *fausse attrition*: mais il faut pourtant convenir que la maniere dont l'Auteur du *Ciel sur la terre* tache de le faire valoir est mêlée de Sophismes. Voici à quoi je le reduis, afin qu'il soit à portée de tous les lecteurs. (P. 106. & suiv.) „ On peut distribuer en trois classes tous ceux à qui la „ crainte & la rigueur des peines peuvent servir de frein contre le libertinage, ou de moyens efficaces pour „ les conduire à la Religion. La premiere classe comprend les méchans, l'autre les personnes éclairées & „ capables de sentir la necessité des devoirs; & la troisiéme les personnes foibles & timides, qui ont „ besoin de consolation, & que l'on ne doit point effrayer. Les impies & les méchans ont pris leur parti. *Ce frein qu'on appelle Religion & crainte des peines de l'Enfer* ne les retient point. Ils ont secoué ce „ joug; ils s'en moquent. En ce monde une mort prématurée & souvent honteuse n'est pas capable de „ les effrayer, après avoir vécu à leur fantaisie. Les remors qu'ils sentent alors sont plutôt l'effet de „ l'impuissance où ils se trouvent de faire du mal que celui d'un véritable repentir. . . . . . Un Ma- „ gistrat, ajoute-t-il, à l'occasion des peines & des loix civiles, est plus capable de reprimer les impies „ & les méchans, que tous les Ministres ensemble.

„ Aux gens éclairés & à tous ceux qui sentent par eux mêmes la necessité des devoirs que prescrit la „ Religion, il est inutile de leur présenter les peines & les menaces. Ils vivent déja de la vie des bien- „ heureux; ils possedent la tranquilité interieure, & cette *joye* superieure à la *tristesse* des châtimens.

„ Pour ce qui regarde les ames foibles, je le répete en deux mots, il leur faut la joye & la consolation: „ ..... la Vertu, la Religion & la pureté des mœurs ne peuvent se maintenir (chez eux) que par la joye „ .... c'est à elle qu'il faudroit conformer l'exterieur de la Religion & toutes ses cérémonies . . . (P. „ 109.) Il seroit nécessaire de diminuer le nombre des jours destinés *à la tristesse* & à l'affliction " (il y a apparence que par ces jours l'Auteur entend les jeûnes, & les Communions des Protestans) mais il ne peut s'empêcher d'avertir un moment après „ que ces jours sont utiles au peuple ... & qu'on doit vaincre cer- „ tains vices par le jeûne & par la priere ": tant il est vrai que dans les systêmes qui tendent au paradoxe ou à des singularités dangereuses, il est difficile d'éviter les contradictions. P. 110. l'Auteur toujours prévenu en faveur de cette idée, que la Religion doit être gaye, & que dans la vie des fidelles il doit y avoir une joye continuelle, proposoit que l'on bannit des Eglises Protestantes le chant trop grave, (& selon lui triste & lugubre) des Pseaumes, & qu'on substituât à la poësie froide & languissante de la traduction une poësie plus vive & plus animée. Il vouloit aussi que l'on abolit toutes les cérémonies funébres, tout ce qui reveille des idées affligeantes & qui par conséquent est contraire à la *joye religieuse*; qu'on cessât aussi d'enterrer les morts dans les Eglises, où les fidelles ne doivent s'assembler que pour se réjouir en Dieu.



DISSERTATION

Contenant une Description Historique de plusieurs Sectes & Assemblées Fanatiques, peu nombreuses, ou peu connues, ou qui ont cessé d'exister.

Je commence par les *Prophetes de Dauphiné.* Le fanatisme qui les inspira environ l'année 1688. s'étoit manifesté dès le tems de la Revocation de l'Edit de Nantes, & jusqu'à ce tems là on auroit de la peine à produire tout à la fois de la part de la Reforme autant de merveilles & de miracles qu'on en vit naître coup sur coup, & sans avoir le tems de se reconnoître, les trois ou quatre premieres années qui suivirent la suppression de l'Edit. Dès l'année 1686. (*a*) *on entendit dans les airs & aux environs des lieux où il y avoit eu autrefois des Temples . . . des voix si parfaitement semblables au chant . . . des pseaumes* (tels que les Protestans les chantent) *qu'on ne pût les prendre pour autre chose.* Non seulement on nous assure que cette mélodie étoit celeste; mais on ajoute encore que ces voix Angeliques chantoient les Pseaumes selon la version de *Clement Marot* & de *Theodore de Beze*, & cela étoit dans les régles. Il falloit chanter en François à des François. Les voix furent entendues dans le Béarn, dans les Cevénes, à Vassy &c. Mr. *Jurieu* Ministre d'une grande réputation dans le parti Protestant, & qui paroissoit predestiné à recueillir les merveilles de ce tems là en faveur de ceux que les illusions n'édifient pas moins que la verité, a rassemblé avec soin les témoignages de ces merveilles; après quoi il a conclu, de la maniere que pouvoit conclurre un aussi excellent Logicien que l'étoit cet Ecrivain, controversiste juré du parti, & le plus déterminé champion qui soit jamais entré en lice pour la défense des nouvelles révelations: il a conclu, dis-je, que *Dieu s'étant fait des bouches au milieu des airs*, c'est un reproche indirect que la *Providence fait aux Protestans de France pour s'être tûs trop facilement* &c. Peut-être que dans un tems où les esprits auroient été moins agités, on auroit découvert l'illusion du premier coup: mais il faut avouer aussi qu'au milieu des violences & des cruautés antichrétiennes qu'on faisoit souffrir aux Protestans après la suppression de l'Edit, il étoit fort possible de leur persuader les plus absurdes chiméres, pour peu qu'elles parussent favoriser leur parti. Le miracle *des voix celestes chantant & psalmodiant* dans le language de *Marot* & *Beze* passa bientôt d'un endroit

Tel est à peu près le *Ciel* que *Leenhof* nous offroit *sur la terre.* J'ai paraphrasé en quelques endroits le sens de l'Auteur. Il a eu ses partisans, mais il n'a point formé de Secte, & le nom de *Leenhovien* ne parut que comme un éclair après la premiere dénonciation du livre. Cependant il n'en faudroit pas davantage à un *Ross*, à un *Jovet*, & à un *Stouppe* Auteur de la *Religion des Hollandois*, pour nous donner une Secte complette de *Leenhoviens* avec des Ministres, une discipline &c.

(*a*) Septiéme *Lettre Pastorale de Jurieu* an. 1686.

droit à l'autre & (*a*) le ſon de la trompette s'y joignit dans le haut Languedoc. Des (*b*) Miniſtres fugitifs furent eſcortés de cette pſalmodie *divine*, & même la trompette ne les abandonna qu'après avoir franchi les frontieres du Royaume & être arrivés en païs de ſureté.

Des miracles de cet ordre devoient avoir des ſuites toutes merveilleuſes. La *Bergere de Cret* parut. Cette petite Dauphinoiſe étoit âgée de 15. ou 16. ans, quand ſes extaſes & ſes viſions commencerent. M. *Jurieu*, qui lui-même avoit déja commencé (*c*) d'*acquerir le don de Prophetie*, (*d*) raporte dans un grand détail la maniere dont la nouvelle Propheteſſe inſtruiſoit & conſoloit ſes Auditeurs. Il a eu ſoin de nous avertir auſſi, que les inſtructions de la Bergere étoient *ſans méthode & hors des regles ordinaires. . . . par où elles n'en avoient qu'un plus grand caractére de divinité, outre que les inſpirés dans leurs écrits & dans leurs diſcours n'ont pas ſuivi les méthodes humaines.* Une ſeule expreſſion nous va montrer la proportion de cet eſprit prophetique à la condition de la Payſane, & par conſéquent la différence de l'*ancien eſprit au moderne*. Elle appelloit les convertiſſeurs de ſon tems des *marchans & des tricoteurs d'Ames*. Cela méritoit il d'être comparé au ſublime des anciens prophetes? & en faiſant une telle comparaiſon n'étoit ce pas avilir le caractére de la prophetie? C'eſt ce que firent peu judicieuſement M. *Jurieu*, & pluſieurs Miniſtres nouvellement refugiés, ſes imitateurs. Les prédictions de la petite *Bergere* furent marquées d'un caractére de vérité tout pareil à celui que le Miniſtre *Prophete*, ſon apologiſte a donné des ſiennes dans les trois volumes de ſon *Accompliſſement des propheties*.

La contagion du fanatiſme s'étendit plus avant dans le Dauphiné, & gagna le Vivarets. On vit naître alors des eſſains de petits prophetes, preſque tous enfans, nous dit-on, & incapables de tromper, tous également ſimples & tous également groſſiers. Il eſt preſque vraiſemblable que la *propagation* de la prophetie ſe fit parmi une partie de ces campagnars de la maniere que le P. *Mallebranche* (*e*) nous a ſi ingénieuſement décrit celle de la magie & des ſortiléges. (*f*) Quoiqu'il en ſoit; au lieu que l'eſprit de prophetie ſemble devoir reveiller & animer les nôtres, les remplir de feu, les ſubtiliſer, pour ainſi dire, afin qu'ils prennent l'eſſor vers le Ciel, & qu'ils ſe tiennent conſtamment au deſſus de la matiere; au lieu de mettre dans les expreſſions des inſpirés ce deſordre merveilleux que les anciens ont appellé *language des Dieux*, & qui a fait confondre ſouvent les Poëtes avec les Prophetes; on débitoit que les extaſes de ceux de Dauphiné ne conſiſtoient qu'en un aſſoupiſſement. Si c'en étoit un en effet, il ne pouvoit que reſſembler à celui qui précede notre ſommeil, ou à celui que l'on ſent après une grande diſſipation d'eſprits animaux, qui ne laiſſe que la liberté de penſer & de parler à demi. D'autres ont crû que c'étoit (*g*) une lethargie, pendant laquelle ils répetoient ſans

(*a*) Lettre inſerée dans les *Lettres Paſtorales de Jurieu* troiſiéme année.

(*b*) *Lettre inſerée* &c. ubi ſup.

(*c*) Son *accompliſſement des Prophéties* étoit imprimé dès l'année 1686.

(*d*) *Reflexions ſur le miracle arrivé dans la perſonne d'une Bergere de Dauphiné*, troiſiéme année des *Lettres Paſtorales.*

(*e*) *Recherche de la vérité.* L. I. Ch. Voy. au défaut du P. *Mallebranche* ſon copiſte M. *le Clerc*, dans ſa *Pneumatologie.*

(*f*) La fourberie s'y trouva mêlée. Ils avoient des maitres qui leur aprenoient la maniere de prophetiſer: mais le Prophete *Jurieu* ne voulut pas en avoir le démenti. Il ſoutint toujours qu'il y avoit en cela quelque choſe de divin.

(*g*) Il arriva tout le contraire à *Chriſtine Poniatovia* Propheteſſe de Pologne en 1628. & fille d'un Polonois, qui, par une heureuſe metamorphoſe, de Moine qu'il avoit été ſe fit Miniſtre. Elle tomba en 1629. dans une ſi profonde letargie, qu'on la crut morte. Elle en revint, mais privée pour jamais du glo-

ſans régle, & par le ſimple moyen de la reminiſcence qui leur reſtoit en cet état, ce qu'ils avoient oui dire, ou apris par cœur en veillant. C'étoit de cette maniere & en cet état qu'ils prioient, chantoient des pſeaumes, faiſoient des promeſſes à leurs auditeurs, uſoient de ménaces dans un language inintelligible à tout autre qu'à des Payſans de leurs cantons.

Tels furent donc les Prophetes dont l'Auteur des *Lettres Paſtorales* a dit, (*a*) *que Dieu n'avoit pas fait de ſi grandes choſes depuis que le Chriſtianiſme étoit établi.* Jamais Auteur ne fut plus fertile en raiſons, pour défendre une mauvaiſe cauſe: auſſi avoit il, avec une grande ſubtilité d'eſprit, l'heureux talent de ne reſter jamais court.

Soit que la Prophetie de Dauphiné fut l'effet d'une maladie, ou d'une imagination frapée par imitation, on d'un zéle déreglé qui paſſoit par contagion d'un voiſin à l'autre, & ſe répandoit dans les familles, ou de la fourberie de quelques perſonnes mal intentionnées; ſoit enfin que ces quatre cauſes y contribuaſſent toutes enſemble „il eſt ſur du moins que la prophétie ne fut pas tou„jours un préſent du ſommeil ou de l'aſſoupiſſement. Le prétendu Eſprit exci„ta bientôt dans pluſieurs de ces prophetes les mouvemens & les agitations or„dinaires aux fanatiques confirmés; convulſions, tremblemens de membres, „vue égarée, paroles entrecoupées &c. Mais donnons plutôt en abregé une „petite rélation de cette Societé de Prophetes. Une Lettre (*b*) de ce tems-là me „fournira ce que j'en vais dire". On y lit que l'inſpiration des *petits Prophetes* commença au mois d'Octobre 1688. La *Bergere de Cret* avoit ceſſé de prophetiſer peu de tems auparavant, & vraiſemblablement depuis qu'on la tint renfermée. La miſſion prochaine des *petites Prophetes* fut ſa derniere prédiction, après quoi ſon eſprit ſe tût. D'abord l'Eſprit prophetique, ne ſaiſit que trois ou quatre jeunes enfans, il en ſaiſit après juſqu'à 15. mais en peu de tems il ſe répandit de telle ſorte, qu'on en comptoit juſqu'à trois ou quatre cent; & même le nombre ſurpaſſoit de beaucoup celui là vers le mois de Mars 1689. en ſorte que quelques villages du Dauphiné n'avoient plus que des prophetes pour habitans. Enfin la rapidité de la prophetie étoit telle, que ſelon la lettre „on voyoit „des troupes de deux ou trois cens petits prophetes naître en une nuit, com„me des champignons. . . . On voyoit des gens de *bon ſens* (remarqués l'ex„preſſion,) ne penſant à rien moins qu'à prophetiſer dans un tems où l'on „empriſonnoit les prophetes, ſe retirant la nuit d'une aſſemblée avec des per„ſonnes de leur village, (*c*) *tomber* tout à coup dans les néges, comme frapés „du

glorieux don de prophetie. Quelque tems après elle acheva de perdre la qualité de Viſionaire en ſe mariant. Perſonne n'ignore que le Mariage eſt aux femmes un excellent préſervatif contre les vapeurs. En général les Propheteſſes devroient être ou filles ou veuves. Les propheties de cette Chriſtine ont été recueillies par Comenius, avec celles de *Kotter* corroyeur & de *Drabicius* Miniſtre.

(*a*) *Lettres Paſtorales.* 3. Année.

(*b*) Lettre écrite de Géneve le 13. Fevr. 1689.

(*c*) Pendant la courte durée de cette Secte de Prophetes, on s'y ſervoit de ce mot, pour dire prophetiſer, à cauſe que le premier ſymptome de la prophetie c'étoit la ſubite lethargie du prophete, laquelle l'expoſoit à la chute: & même cette chute n'étoit pas toujours prévenue, témoin celle du Prophete, dont parle la *lettre écrite de Géneve*, qui ſe trouvant ſaiſi de l'*eſprit* en voyageant, *tomba* dans un bourbier, où il ſe caſſa la jambe. A la verité la verve prophetique ſuſpendit ſa douleur pendant qu'il étoit dans le trou, & il y prophétiſa auſſi patiemment que s'il ne ſe fut point fait de mal. Très ſouvent quand on voyoit le Prophete tomber d'aſſoupiſſement, s'endormir enſuite, & commencer de prêcher dans ce ſommeil, on le portoit ainſi endormi au lit, & il y prêchoit ou prophetiſoit quelquefois trois ou quatre heures de ſuite. Voyés la Lettre ubi ſup. Comme les ſymptomes prophétiques ne ſont pas toujours les mêmes, les Convulſionaires d'Angleterre recevoient ſouvent l'eſprit en s'agitant, en ſe promenant, ou par des treſſaillemens, ou même dans le tranſport de certaines careſſes dévotes. Ceux de Paris le reçoivent avec des mouvemens, qui reſſemblent à des ſauts.

„ du haut mal, ſe veautrer ſur une couche de deux pieds de nége, juſqu'à ce „ qu'on les rélevât & qu'on les mit en leur ſéant. Alors les yeux fermés, & „ comme des gens qui dorment, ils commençoient de prêcher & prophetiſer, „ ſans ſonger que le Curé, qui avec ſes ſatellites avoit diſſipé l'aſſemblée pré- „ cedente, alloit les faire tous décreter le lendemain". Cet eſprit de prophetie ſe répandit ainſi en pluſieurs endroits, & paſſa juſques dans le haut Languedoc. Selon quelques écrits du tems une maladie d'environ quinze jours y précedoit le miracle de l'inſpiration. Divers accidens étoient auſſi des préliminaires plus ou moins éloignés de l'inſpiration. J'en indiquerai ſeulement (*a*) trois, que les moins habiles médecins peuvent expliquer ſans ſe donner la torture.

Les diſcours prophetiques de ces *prédicans* de tout Sexe & de tous âges, promettoient d'abord la prochaine délivrance de l'Egliſe. La *Bergere de Cret* l'avoit fixée avant eux, au mois de Septembre de l'année 1688. Mais les *prédicans* Dauphinois la reculerent tout à fait à la fin de cette même année, ou au commencement de 1689. Pour ſauver l'honneur de la prédiction, on diſoit que la délivrance auroit eu lieu en Septembre, (*b*) ſi l'on ſe fut répenti; & qu'elle n'auroit ſon effet, ni à Noël, ni au commencement de 1689. ſans la même condition de ſe repentir. Ceux qui vouloient à quelque prix que ce fut la vérité de ces propheties tâcherent de les faire rencontrer avec la révolution d'Angleterre: mais une choſe embaraſſoit ces derniers Apologiſtes. Quelquefois les *prédicans* ſe brouilloient, & prédiſoient de violentes perſécutions: comment accorder cela? Rien de plus facile à ceux qui entendoient l'harmonie (*c*) des propheties de ce tems-là. Les perſécutions regardoient les Proteſtans de France, & la délivrance les Proteſtans d'Angleterre. Mais j'ai preſque honte de m'amuſer ſi long-tems ſur l'article des Propheties Dauphinoiſes; & cependant il faut néceſſairement achever d'en donner l'idée, malgré le décri où elles tomberent bientôt, & même chez les *Refugiés* les plus emportés en leur faveur.

Les propheties de ces gens-là étoient confuſes & conçues en méchant François, d'un ſtile bas & rampant, ſouvent difficiles à entendre à ceux qui n'étoient pas (*d*) accoutumés au patois du Vivaretz, & du Dauphiné. Qu'elles euſſent été ſeu-

(*a*) La Lettre parle 1. de la ſaignée qui fut faite à un petit prophete âge de ſept à huit ans, à cauſe d'une rougeur extraordinaire qui lui étoit ſurvenue aux yeux: ſes parens dirent au Chirurgien, „qu'ils „ croyoient que ce pourroit bien être *une préparation à l'autre maladie*, (c'eſt-à-dire, à l'inſpiration dans „ le ſommeil.) Trois jours après, le *ſommeil de prophetie* prit à l'enfant. Il prêcha & prophetiſa". 2. Une petite Propheteſſe de 11. à 12. ans, diſoit qu'avant que de tomber dans la lethargie, „ elle ſentoit quelque „ choſe qui s'élevoit peu à peu depuis les pieds juſqu'à la gorge. Lorſque cela (par *cela* il faut entendre „ l'eſprit) étoit arrivé à la gorge, le ſommeil l'aſſoupiſſoit; elle ne ſentoit plus rien" Pluſieurs témoins aſſuroient que pendant la prophetie, qui duroit auſſi long-tems que le ſommeil lethargique, on ne pouvoit reveiller le Prophete ou la Propheteſſe, ni en les piquant avec une épingle, ni en les pinçant bien fort. „ 3. Lorſqu'on vouloit empêcher les prophetes de prêcher, ou prophetiſer en dormant, ſur-tout les pe- „ tits qui ne pouvoient porter la force de l'eſprit qui les agitoit, on leur cauſoit de la ſouffrance. Un „ petit enfant de 8. ans paroiſſoit ſe tourmenter beaucoup (parce qu'on l'empéchoit de prêcher) il „ cria à ſa mere, la priant au nom de Dieu de l'éveiller, parce qu'il ne pouvoit plus ſe retenir de „ parler.

(*b*) S. Bernard s'étoit ſervi de la même raiſon pour ſe juſtifier ſur la fauſſeté des ſiennes. Il n'y a point d'impoſteur, dit *Bayle* avec beaucoup de raiſon, Art. de S. *Bernard*, qui ne ſe puiſſe cacher derriere ce rétranchement.

(*c*) La circonſtance étoit favorable à la prédiction. Les prédiſeurs rencontrerent auſſi heureuſement en prédiſant la continuation des aſſemblées, & celle des *petits Prophetes.* On pouvoit ſe mettre Prophete ou Devin à peu de fraix. A l'égard de la deſcente du Prince d'Orange en Angleterre, il n'étoit pas plus difficile de la prédire. La choſe arrivoit actuellement, & les Proteſtans de France étoient ſoigneuſement inſtruits par leurs parens réfugiés en Angleterre & en Hollande, des meſures qui ſe prenoient pour chaſſer le Roi Jaques de ſes Etats.

(*d*) On avoue dans la lettre que le plus méchant François étoit encore au deſſus de la portée de ces Pro-

ſeulement decouſues, ſans ordre & ſans liaiſon, on auroit pû le paſſer à des propheties modernes, comme on doit le paſſer à celles qu'on reconnoit autentiques. Je dis plus: les défauts de liaiſon & de méthode ont toujours été aprouvés & dans la Prophetie & dans la Poëſie. Ils ne ſerviront jamais de preuve contre la vérité de ces Propheties qui, depuis tant de ſiécles, ſont reconnues pour inſpirées. Les prédications des Fanatiques Dauphinois étoient pareilles à leurs propheties. Ils entaſſoient à tors & à travers tout ce qu'ils avoient pû rétenir d'expreſſions & de paſſages pris de la Bible; & c'eſt ce que leurs auditeurs auſſi fanatiques qu'eux appelloient *une ſuite de belles exhortations. . . qui leur arrachoient des larmes.* Je ne ſuis nullement ſurpris de cela: la playe étoit toute fraiche, les perſécutions continuoient contre des gens, dont tout le crime conſiſtoit en ce qu'ils vouloient s'aſſembler *pour ſervir Dieu: les uns*, ſelon l'éducation qu'ils avoient reçue, & les autres ſelon que leur conſcience & leur raiſon le leur aprenoient. En falloit il davantage pour exciter de la componction dans les cœurs, pour les attendrir? & l'expérience ne nous aprend elle pas, que les diſcours qui s'accordent avec nos ſentimens, gagnent toujours notre aprobation & ſouvent même notre admiration? Dans une telle diſpoſition d'eſprit il n'y a pas bien loin de l'admiration au Fanatiſme. J'ai dit que ces prophetes multiplierent en fort peu de tems d'une façon extraordinaire. (*a*) Une lettre écrite du païs où ces nouveaux Docteurs evangeliſoient, c'eſt ainſi qu'elle s'exprime, raporte qu'il s'en trouvoit quelquefois des aſſemblées de quinze cens, & de deux mille. A la vérité il ne (*b*) *tomboient* pas tous à la fois, ils ne parloient pas tous en même tems: mais ils avoient tous un droit égal à l'inſpiration. Ainſi nous pouvons bien appeller *prophetes*, tous ceux qui compoſoient les aſſemblées. On y voyoit prophetiſer des hommes, des femmes & des enfans, même des enfans de trois ans: quelques Catholiques furent auſſi ſaiſis de la contagion prophetique, & déteſterent la Meſſe par imitation. La lettre ajoute que parmi tant de gens, il n'y avoit que du *commun peuple* & très peu qui ſuſſent lire, mais d'une vie exemplaire „ car ils crioient hautement qu'ils ne recevoient la grace & les dons „ que par une répentance ſincere de leurs familles, ne pouvant l'obtenir, s'il „ en reſtoit un ſeul en péché.

„ Avant que de parler ils étoient quatre ou cinq jours ſans manger, & a„ près ils ne prenoient preſque point de nourriture. . . . . . Ils préchoient. . . „ jour & nuit. . . . en public au milieu du village. . . . . . Les auditeurs „ étoient toujours à génoux, ne les pouvant ſouffrir autrement. . . . ſi dans „ l'aſſemblée, il y avoit de plus grans pécheurs que les autres, les prédicateurs „ les appelloient à eux: ils tomboient dans des tourmens terribles, (dans des „ convulſions) juſqu'à ce que les pécheurs ſe fuſſent aprochés d'eux. . . . Ils „ mettoient les mains ſur eux, & crioient ſur leurs têtes, *miſericorde & grace*, „ exhortant ces pécheurs à la répentance, & le public à prier Dieu qu'il leur „ pardonnât. Ils faiſoient chanter des pſeaumes, ſouvent le 51. (pour l'amour de „ ces pécheurs) & réciter des prieres. . . . Si les pécheurs ſe répentoient ſin-

„ cére-

Prophetes, *ſi pauvres*, *ſi miſerables*, *ſi mauſſades*, y dit-on, que rien de plus. Pour en juger voici une de ces exhortations. „ Le chemin du Paradis eſt étroit, il n'eſt pas plus large qu'un cheveu & auſſi fin..... „ On n'y peut paſſer, quand on y eſt chargé des péchés. . . . . . Vous qui êtes préſens, il y a long„ tems que vous n'avés été à la Meſſe, mais je crains bien qu'à la premiere perſécution, vous n'y re„ tourniés; mais n'y allés pas du tout, faites vous plutôt *chapouter*, faites vous mettre plutôt ſur le *chapoutier* que d'y rétourner &c.

(*a*) Copie d'une lettre, &c. dans la lettre. ubi ſup.

(*b*) Il en tomboit tout à la fois juſqu'à 20. ou 30.

„ cérement, ... ils tomboient eux mêmes par terre, comme morts. . . . „ revenus à eux ils sentoient une felicité inexprimable ”. Qu'on ne s'imagine pas que la discipline, dont il est ici question, fut exercée seulement par des personnes d'un âge mûr, & d'un caractére respectable. (*a*) Des bergers de 15. à 16. ans, quelques-uns même qui n'en avoient que huit ou neuf, s'assembloient & tenoient consistoire, y faisoient faire à cinquante ou soissante pénitens à génoux réparation solemnelle *de leur apostasie*, c'est-à-dire de leur rétour à l'Eglise Catholique. Outre ces reparations ils en faisoient faire pour des juremens & des blasphêmes, pour avoir assisté à la Messe &c. Ces enfans s'acquitoient de ces fonctions avec une autorité de Maitre, questionoient avec séverité les pécheurs, leur dictant eux mêmes la priere par laquelle ils devoient témoigner leur répentance, & la finissant par une espéce d'absolution exprimée par ces paroles, *Dieu vous en fasse la grace.*

Les accés de prophetie varierent: la regle ordinaire étoit de *tomber*, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement dans tous ses membres, à quoi se joignoient aussi des mouvemens convulsifs. Les exceptions de la regle furent de s'agiter, & de prophetiser en veillant, quelquefois dans une extase simple & uniforme, souvent avec quelques convulsions. Une des fourberies qui trahirent à la fin ce fanatisme fut, que l'on employoit des (*b*) Maitres de prophetie & des soufleurs.

Les CAMISARS *ou* FANATIQUES *des* CEVENES.

Quelques (*c*) années après ceux que l'on appelloit (*d*) *Camisars* parurent dans le Languedoc, & dans les montagnes des Cevenes. Environ quatorze ans s'étoient passés entre les *petits Prophetes*, & ces (*e*) *Camisars*. Dans un si court espace de tems, le *feu prophetique* ne s'éteignit point, & le fanatisme ne fut interrompu qu'extérieurement. Les habitans de ces cantons étoient presque tous des Protestans élevés & nourris grossierement. Ils roulerent toujours dans leur tête ces idées d'inspiration, que la solitude & la maniere de vivre fortifioient. Enfin le fanatisme éclata; la revolte, & la rebellion le suivirent, & cette rebellion fut entretenue, ou encouragée par quelques Puissances étrangeres qui étoient en guerre avec la France. Voilà du moins ce que l'on trouve dans quelques Memoires de notre tems; mais cette circonstance ne fait rien à notre sujet. Voyons seulement en peu de mots en quoi consistoit le fanatisme de ces *Camisars*. Selon les nouvelles de ce tems-là, les premiers *Camisars* commencerent leur soulevement sous prétexte d'impuissance de payer la Capitation: mais ce prétexte, fut

(*a*) Lettre de Géneve ubi sup.

(*b*) Voy. ci-dessus note (*d*) p. 155. Deux Prophetes du Vivaretz, & du Dauphiné vinrent à Géneve en 1689. & voulurent continuer d'y contrefaire les inspirés. Quelques particuliers examinerent si bien leurs demarches & leurs discours, qu'ils forcerent les prétendus Prophetes de se déclarer eux mêmes imposteurs devant le Conseil de Géneve. Toute leur justification se réduisit à dire, qu'ils avoient contrefaits les Prophetes, pour fortifier leurs freres & les porter à perséverer & se répentir: mais malgré la simplicité aparente de cet aveu, ils furent chassés de Géneve.

(*c*) En 1703.

(*d*) Ils furent nommés *Camisars* à cause qu'ils portoient une chemise blanche par dessus leurs habits. *Camise* en patois Languedocien signifie une chemise.

(*e*) D'autres disent qu'on les nomma *Camisars* à cause de leur souquenille de toile, qui est l'habillement ordinaire des Païsans de ces montagnes.

fut de très courte durée. Le fanatisme perça & se fit jour avec une horreur qu'il est inutile de décrire; & si quelque chose est capable de la justifier, c'est la force des préjugés qui gouvernoient ces fanatiques ignorans: mais l'ignorance & les préjugés, qui renversent la société civile, y deviennent des crimes d'Etat. On ne doit donc pas être surpris que ces fanatiques ayent été poursuivis & punis comme criminels. Ce n'étoit pas les persécuter que de les détruire. Donnons ici leur caractére & celui de leurs Chefs plus en détail.

Les *Camisars* faisoient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portoit le nom & le caractére de C. R. on oseroit bien assurer, que c'étoit le premier article de leur Religion. Croyant qu'il y avoit du mérite devant Dieu à piller, & brûler les Eglises & à massacrer les Prêtres, ils accompagnoient ces desordres de la lecture de sa parole, du chant des pseaumes, & des prieres. Auroit on pû se persuader que cette conduite dût jamais trouver des apologistes? Elle en trouva dans les païs étrangers. Certains Ecrivains osérent dire „ que ces „ *Camisars* faisoient la guerre avec toute la retenue que l'on y peut obser- „ ver. . . . Mais qu'à la vérité *ils bruloient & pilloient les Eglises Romaines, &* „ *ne faisoient pas bon quartier aux Prêtres.* . . . . . qu'à cela près ils ne fai- „ soient aucun desordre ". On fit plus: on leur prêta charitablement des manifestes, & quelques Beaux-esprits Refugiés de Hollande & d'Angleterre déclamerent en vers & en prose en leur faveur. Des Ministres même prêcherent à leur honneur, & demanderent à Dieu qu'il lui plût de les sécourir.

Les Chefs des *Camisars* étoient, comme la plûpart d'entre eux, des gens de néant. Les personnes de quelque distinction furent entrainées dans ce parti par un zéle mal entendu & une credulité aveugle. Ils regardoient leurs Chefs comme des *Moïses* & des *Josues* qui détruisoient les *Cananéens*, & pour rendre la ressemblance plus parfaite, *Cavalier*, *Roland*, *Catinat*, & *Ravanel*, qui étoient les Chefs, se donnoient pour inspirés de Dieu, & faisoient l'office de Ministres de l'Evangile. Ils benissoient les Mariages, ils batisoient & donnoient la Cene, ils faisoient & prêchoient des Sermons, ou plutôt ils cousoient ensemble des passages de la Bible ou des lambeaux de préches, qu'ils avoient rétenu de ceux qui leur avoient été préchés, par des Missionnaires Réfugiés revenus des païs étrangers, ou par des Predicans, qui avant la venue de ces Missionnaires s'étoient élevés entre les freres des Cevenes & du Vivaretz. Outre cela munis d'un (*a*) *renfort de vieille dévotion*, que Géneve leur fournissoit de tems en tems, ils débitoient à leurs assemblées cette *manne*, que leur fanatisme & leur ignorance falsifioient.

Cavalier, destiné par sa naissance à la profession de muletier, ou à quelque chose d'équivalent, devint bientôt le Géneral, & en quelque façon le Legislateur & le Prophete de ces *Camisars*: mais avant que de parvenir à ce haut degré, il passa par plusieurs autres charges que je ne crois pas devoir indiquer, puis que la plus remarquable fut celle de garçon boulanger. (*b*) *Etant forcé de prendre un parti qui put lui donner du pain, il prit celui d'en faire lui même*, dit agréablement Mad. *du Noyer* dans ses *Lettres*; & ce fut en abandonnant un métier, dont il s'acquittoit fort mal, qu'il com-

(*a*) Géneve fournissoit alors beaucoup de livres de dévotion au Languedoc. Entre ces livres, il y en avoit un grand nombre qui traitoient la controverse *à la vieille mode*; c'est-à-dire, avec quantité d'invectives & en vrais ergoteurs. Comme depuis quelque tems cette controverse avoit commencé de tomber dans le mépris, les libraires envoyoient autant qu'ils pouvoient de ces livres aux Protestans de Languedoc, & cela étoit regardé dans la Province, comme le *pain de la parole de Dieu*, faute d'en pouvoir connoître d'autre.

(*b*) *Lettres Galantes & Historiques* de Mad. *du Noyer* Tome III.

commença ſon aprentiſſage d'inſpiration. Dieu, diſoit-il, lui (*a*) avoit fait connoître ſa volonté par des ſonges, & lui avoit ordonné d'aller au ſécours de ſes freres. Il ſe rendit auprès d'eux, & fut, comme je viens de le dire, leur Prophete, leur Docteur & leur Géneral. Selon Madame *du Noyer*, (*b*) il avoit „ auprès „ de lui une petite Propheteſſe, nommée *Iſabeau* qui ne le quittoit ni nuit, „ ni jour. Il avoit eu ſoin de la choiſir jeune & jolie; elle marchoit toujours à „ ſes côtés, & par ſes entouſiaſmes ſe rendoit très néceſſaire à la troupe...... „ La Propheteſſe, après des agitations. . . . violentes, déclaroit de la part de „ Dieu, qu'il falloit obéïr au Chef, & le regarder comme un *Moïſe*. . . . . . „ peu à peu, continue t'elle, il (Cavalier) voulut reünir en ſa perſoune les „ charges d'*Aron* & de *Moïſe*. Il ſe revêtit du Sacerdoce; forma un corps d'E- „ gliſe parmi les Cevenois, & s'en établit le Pape, ou le Patriarche". En cette qualité il dirigeoit la pénitence de ſes fidelles & lançoit l'Excommunication. S'il en faut croire les *Lettres* que j'ai citées, cela ſe pratiquoit de la maniere ſuivante te. Cavalier, „ avant que d'adminiſtrer la Cene aux fidelles, les exhortoit à la „ répentance les avertiſſoit de ne point s'aprocher de la Table, s'ils n'avoient „ les diſpoſitions néceſſaires pour bien communier, aſſurant que Dieu lui fé- „ roit connoître ceux qui devroient y être admis. . . . . . Pendant la céremo- „ nie on voyoit ſon bras ſe roidir de tems en tems, & réfuſer le pain à ceux „ qui ſe préſentoient pour le recevoir. . . . . . les exclus ſe retiroient contriſ- „ tés & alloient prier juſqu'à nouvel ordre. . . . . il les rappelloit, quand il „ les croyoit ſuffiſamment pénitens. . . .

Tel étoit ce Géneral (*c*) Fanatique. Il eut l'adreſſe de faire gouter aux ſiens l'accommodement qu'il fit avec le Marechal de Villars, en les aſſurant qu'il le faiſoit (*d*) par ordre de Dieu, & pour le bien du *troupeau*. „ Il tomba en ex- „ taſe devant ſes amis avant d'aller trouver le Marchal: le lit dans lequel il é- „ toit couché trembla par la force de ſes agitations, & Dieu lui ordonna, par „ une voix qui ſortoit de ſa propre bouche &c. . . . de faire ce que l'on ſou- „ haitoit de lui. . . . mais cette révelation n'impoſa pas aux plus éclairés". L'accommodement du Chef cauſa la déroute du parti. Ces fanatiques avoient reçû parmi eux les débris de la *Cabale Dauphinoiſe*, & de ces débris s'étoit formé le nouveau troupeau dans les Cevenes. Ils ſe raſſemblerent de la même maniere en Angleterre, & y formerent de leurs nouveaux débris une nouvelle ſocieté de Prophetes. *Cavalier* ſe défiant des promeſſes & des conditions ſpecifiées dans l'accom-

(*a*) Il oſa s'en vanter à Géneve, & porta la hardieſſe juſqu'à ſoutenir la même choſe, après ſa retraite hors de France & la déroute du parti.

(*b*) *Lettres* &c. ubi ſup.

(*c*) On ne lui féra aucun fort en le comparant à Jacob, ce fameux Hongrois, qui, de Moine de Citaux, que l'on dit qu'il avoit été dans ſa jeuneſſe, paſſa chez les Mahometans, & revint enſuite en Europe, avec la qualité de Prophete & d'*Illuminé*, ſe mettre à la tête des *Paſtoraux*, qui étoient en géneral des Payſans & de la populace ramaſſée de tous côtés. Cet Enthouſiaſte aſſuroit qu'il converſoit très familierement avec la S. Vierge & les Anges. Il avoit dans ſes étendars un Agneau tenant une Croix. Les *Paſtoraux* firent beaucoup de deſordres en France, & cela n'empêcha pas qu'en quelques endroits ces viſionnaires ne fuſſent regardés comme des Prophetes. Le fanatique Jacob eut même l'audace de prêcher publiquement dans les ornemens pontificaux, & de conſacrer l'eau benite &c.

(*d*) Voy. le *Théatre ſacré des Cevénes*. L'Eſprit lui dit en cette occaſion pluſieurs choſes qui furent démenties par l'évenement. Telles furent les deux prédictions ſuivantes. Selon l'Eſprit Cavalier rentré en grace, ou pour parler plus noblement, reconcilié avec le Roi, devoit s'entretenir avec lui. A peu près dans la même circonſtance de tems un petit Prophete Camiſar prédit qu'en l'année 1706. il ſe paſſeroit des choſes extraordinaires, „ que les freres chanteroient les louanges de Dieu dans les rues; que leurs ennemis ſe „ profterneroient devant eux; que le Roi (de France) entendroit le bruit de ces merveilles & s'en infor- „ meroit; qu'alors il demanderoit tout étonné, *que font ces enfans?* qu'on lui répondroit, *ils prient Dieu*: „ ſur quoi il repliqueroit, qu'on les laiſſe donc prier Dieu.

commodement, y passa avec ses *Freres*, & fut reçû d'abord comme un *Ange tutelaire* de la Religion Protestante. Ce n'est rien que de dire qu'il fut *couru* de tous les Refugiés en Hollande & en Angleterre; qu'il *marcha* pendant quelque tems sur les parens & les amis qu'il trouvoit par-tout, & qui vouloient à toute force (*a*) lui apartenir par quelque endroit. On lui défera des honneurs si extraordinaires, qu'il ne lui manquoit que ce culte subordonné au culte divin, tel que l'Eglise Catholique le rend aux Saints. Un Refugié véritablement zélé auroit eu de la peine à décider alors, lequel des deux devoit être le plus agréable à Dieu, d'un *mitron* devenu Prophete, Chef d'*Entousiastes*, exterminateur des *Papistes*, ou de Marlboroug liberateur de l'Allemagne.

On doit avouer de bonne foi, que les premieres années de ce siécle ont été fertiles en Fanatiques. L'Allemagne eut alors un *Tenhard*, dont les visions, qui méritoient bien de rester dans leur langue naturelle, ont été traduites en François. Cet homme, qui étoit à moitié fou, (& qui ignore, me répondra t'on peut-être, que tous les Fanatiques le sont?) n'a pas laissé que d'avoir des disciples & des sectateurs même des sectateurs sensés, qui ne cessérent de l'être qu'en courant après les visions de *Tenhard*: mais il sera toujours vrai que la folie est plus contagieuse que la sagesse. Cet homme sembloit raporter toutes les pensées à l'inspiration divine, sans en excepter les plus ridicules & les plus prophanes: mais doutant ensuite que toutes les pensées fussent d'inspiration divine, il en attribuoit une partie (*b*) *aux suggestions de Satan.* Il croyoit (*c*) le serment mauvais, en quoi il suivoit le sentiment des *Quaquers:* mais il y ajoutoit une clause très pernicieuse, qui tendoit à excuser le mal quand il est suposé inévitable. Il sembloit regarder le travail comme inutile. Il est vrai qu'il paroit mettre (*d*) une condition à cet article. Un autre de ses sentimens qui participoit de celui des *Quaquers*, c'étoit l'indifférence de Religion, qu'il accompagnoit (*e*) de beaucoup de mépris pour ceux qui l'avoient reformée. Il se déclaroit contre les plaisirs, & sur tout (*f*) contre les plaisirs du goût. Enfin il ajoutoit, selon celui de son païs, beaucoup de foi aux (*g*) apparitions du Diable. Un autre Prophetc Alle-

man

(*a*) A. A. . . . il fut accompagné à l'Eglise d'un cortége de Languedociens, qui faisoient rétentir bien haut le nom & les louanges du *Prophete* des Cevenes, & repétoient souvent d'un ton éclatant *mon Cousin*, *mon Cousin*, afin que le public ne pût ignorer, combien ils méritoient d'être distingués à cause d'une parenté si illustre.

(*b*) A la page 192. de ses Révelations on trouve les paroles suivantes. „ Le Diable par ses suggestions „ m'avoit voulu faire naître des doutes pour me ravir la parole intérieure" Il distinguoit donc entre les doutes & la parole intérieure, qui est l'inspiration.

(*c*) P. 268. de la pr. P. Il demande à Dieu, s'il osera faire un serment, & Dieu lui répond, „ je „ te le permets, quoique cela soit mal fait, parce *que nécessité n'a point de Loi.* . . . . La Loi n'est point „ établie pour les justes. . . . .

(*d*) Etant en doute sur cet article, Dieu lui aparut & lui dit, „ qu'as-tu à faire de travailler, *puis* „ *que tu as des revenus?* Je ne prens point plaisir aux grans travaux, mais à une vie sainte.

(*e*) „ Dieu, dit-il, me fit connoître que le Docteur Luther auroit bien mieux fait d'employer pour „ lui même les lumieres que Dieu lui avoit données. . . . . . au lieu d'ériger une nouvelle Secte. . . . „ *il y en a eu beaucoup moins de sauvés que si l'on fut demeuré dans le Papisme*, & que chacun y eut tra- „ vaillé à mener une vie véritablement Chrétienne. . . . . *Il n'y a pas un cheveu de différence pour la va-* „ *leur, d'une Religion à l'autre.*

(*f*) Un jour il fut assés voluptueux pour accompagner un hareng grillé d'un plat de choux, & mangea de ces deux mets avec beaucoup d'apétit & de plaisir. Dieu l'en censura & lui dit ces belles paroles; *tu deviendrois bientôt un cochon.* Dans un autre occasion Dieu lui dit, *Reçoi le pain comme je le donne, & n'en rétranché pas ce qui t'en deplaît, car de cette maniere tu le reçoit de la main du Diable.* . .

(*g*) Il parle de ces apparitions en divers endroits de ses visions. Croiroit on, pour le dire en passant que le fameux *Abadie*, qui a si bien défendu le Christianisme, eut eu une pareille foiblesse? Il lui est pourtant arrivé, étant à Dublin, de crier une nuit *à l'aide* contre un fantôme: mais ceux qui accoururent au bruit trouverent que le fantôme étoit une vâche, qui de tems en tems lui montroit sa tête cornue par une fenêtre de l'étable.

man de ce tems-là fut *Godfried* ou *Godefroy Winckler.* Le don de Prophetie lui vint en 1707. à l'âge de 14. ans, âge marqué par la Nature, pour ſervir d'époque à l'utilité que la ſocieté rétire des hommes. Cet âge, qui lui ſert à fixer une des grandes révolutions du corps humain, ne lui ſert pas moins à décider de la maturité du jugement, & de la détermination de l'eſprit. Il parut viſiblement que les prédictions de ce jeune homme étoient l'effet d'un eſprit malade, & leur fauſſeté acheva d'en deſabuſer le public.

On produiroit plus d'un Fanatique de cet ordre: mais à quoi cela ſurviroit-il? ſinon à aprendre au lecteur ce qu'il ſait déja; qu'on peut devenir viſionnaire par accident, perſiſter à l'être par le ſuccés que l'on trouve, & enfin (*a*) ſe tromper ſoi-même en trompant les autres. J'avoue qu'il y a des fanatiques *iſolés*, s'il faut ainſi dire, tels que l'ont été les deux Allemans dont j'ai (*b*) parlé, & tant d'autres qui n'ont pas en le bonheur de ſe faire des ſectateurs. Cela prouve que la folie ne rencontre pas toujours, & qu'avec un certain caractére il lui faut certaines circonſtances pour ſe faire ſuivre. Si cela lui manque, elle reſte dans l'obſcurité.

Environ un an après la peſte de Provence, il parut dans le Languedoc une Secte, ou Societé, ou Confrairie aſſez bornée de gens, dont on a parlé fort diverſement. Les uns ont crû qu'ils ſe diſoient *illuminés*, & qu'ils avoient quelque raport à la *Secte* ou Confrairie des *Roſecroix.* D'autres ont crû que c'étoient des Fanatiques de bonne foi, & que parmi eux il ſe conſervoit auſſi des reſtes de ce Fanatiſme des Cevenes, que nous allons voir bientôt réparoitre en Angleterre. D'autres prétendoient enfin que c'étoient des libertins & des debauchés de profeſſion, qui couvroient beaucoup d'infamies ſous des myſteres extravagans, où ſe mêloient quelques aparences de Religion. Quoi qu'il en ſoit ces *Illuminés* diſoient, ou du moins on leur fait dire, „que le Pere & le Fils ayant eu leur regne, il faut que „ l'Eſprit regne à ſon tour, & c'étoit ce dernier regne qu'ils prétendoient réta- „ blir. Pour cet effet ils employoient pluſieurs céremonies pueriles opoſées à „ l'Evangile. Entre ces céremonies il y en avoit quelques unes de Judaïques. „ Ils fêtoient également le Samedi & le Dimanche. Ils initioient aux myſteres „ de leur Secte par un Baptême d'eau de vie, & avec ce Baptême on aſſure „ qu'il pratiquoient auſſi la Circonciſion. Les prétendus Chefs de cette Secte, „ ſi tant eſt que c'en fut une, étoient vêtus de robes blanches dans le tems des „ aſſemblées & portoient des couronnes ſur la tête, ou des bonnets ſurmon- „ tés d'une maniere d'aigrette. Les couronnes étoient compoſées de douze plu- „ mets, qui ſignifióient, diſoient-ils, les douze Apôtres. Le verre dont elles „ étoient compoſées repréſentoient la pureté, dont la *tranſparence* du verre étoit „ l'emblême. L'aigrette du bonnet l'étoit de l'inconſtance des choſes humaines. „ Ils portoient auſſi un baudrier, & ce baudrier, qui étoit peut-être comme la „ marque d'un Ordre de Chevalerie, étoit orné de rubans de pluſieurs couleurs, „ de fleurs de lis &c". On ajoute qu'un tafetas blanc, qui couvroit, ou environnoit les couronnes ou les bonnets, repréſentoit l'innocence; qu'une dentelle qui bordoit ce tafetas, déſignoit (bien obſcurement à la vérité) le ſalut & l'amour de Dieu; que les rubans de la couronne noués en croix ſignifioient que J. C. avoit couvert nos péchés comme d'un chapeau. Qui ne ſent l'extravagance ou l'impoſture d'une pareille aſſemblée? *Les*

(*a*) A peu près comme les perſonnes accoutumées à mentir, à qu'il arrive de réciter ſi ſouvent le même menſonge, qu'à la fin ils oublient que c'en eſt un.
(*b*) *Tenhard* ne le fut pas tout à fait.

Les FRERES *de la* ROSECROIX.

Je viens de nommer la Confrairie des *Rosecroix*: Voyons la sur le raport de Naudé, qui en fait le sujet (*a*) d'une Dissertation.

La Societé ou *Confrérie des Rosecroix* est née en Allemagne. On supose qu'environ l'an 1394. un jeune homme de 16. ans, élevé dans un couvent depuis l'âge de cinq, fit connoissance avec quelques Magiciens, aprit leur science & alla voyager ensuite en Levant & en Arabie; que là il aprit des secrets extraordinaires des Docteurs Arabes, qui l'assurerent qu'il seroit l'Auteur d'une *Réformation génerale*. On ajoute que d'Arabie il alla en Barbarie & en Espagne, où il fréquenta les Cabalistes Mores & Juifs; qu'étant chassé d'Espagne où il prétendoit commencer sa Réformation, il s'en rétourna en Allemagne sa patrie, & y mourut en 1484. âgé de cent & six ans. Le corps de cet homme fut porté dans une grote, & on l'y mit en dépôt sans l'enterrer. L'oracle, ou la destinée avoient ordonné qu'il y resteroit cent vingt ans, & conformement à ce décret, il ne fut découvert (*b*) qu'en 1604. Cette (*c*) découverte donna lieu à l'établissement des *Freres de la Rosecroix*. En 1615. un autre Alleman imprima le Manifeste & la Confession des *Freres*.

D'abord ils n'étoient que quatre, ils s'accrûrent au nombre de huit & même à bien davantage dans la suite. Ils devoient tous garder leur virginité, & ne se faire connoître dans le monde que sous le nom d'*illuminés de la Rosecroix*. Selon leurs Loix & leurs régles, ils ne pouvoient exercer la medecine que *gratis*, & par principe de charité. Il leur étoit ordonné d'être bien faisans envers tout le monde, de s'étudier à acquerir la sagesse & la piété, de s'appliquer à reformer la Religion, d'en rétrancher le superflu, & de défendre constamment la vérité des maximes de leur confrérie, lesquelles, selon ce qu'on leur fait dire, dureront jus-

(*a*) *Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des Freres de la Rosecroix*. Paris 1623.

(*b*) Voici, selon une Chronique Allemande des *Rosecroix*, comment cette découverte se fit. Un des *Rosecroix* plus penetrant aparemment que les autres aperçut en un endroit de la grotte une pierre percée d'un clou. Il ôta cette pierre, & l'ayant ôtée découvrit la grotte, où étoit en dépôt le fondateur de la Confrérie, avec cette inscription, *au bout de cent vingt ans je serai manifesté*. Au dessus du monument ou du sepulchre du fondateur, ou lisoit après ces quatre lettres A. C. R. C. *pendant ma vie je me suis donné pour sepulchre cet abregé de l'Univers*. A ces paroles étoient jointes des devises. Le corps ténoit entre ses mains un livre écrit en lettres d'or où étoit couché l'éloge du fondateur, & comment après avoir amassé plus de trésors que les Monarques, trouvant le siécle indigne de posseder ces richesses, il les avoit abandonnées, ou pour mieux dire, enfouies, laissant à la posterité le soin de les découvrir, & se contentant d'acquérir en abregé la connoissance de toutes choses: après quoi il avoit rendu l'ame à son Créateur sans maladie & sans souffrance, après avoir vecu quelques années au delà de cent ans, &c.

(*c*) Je trouve ce qui suit dans une autre Dissertation touchant les *Freres de la Rosecroix*. „ Il y a environ trois cens ans que la sociéte de ces Freres, commença (ou plutôt se renouvella comme on le va „ voir) en Allemagne. Les conditions de la societé furent, de se jurer foi mutuelle. . . . & de s'enga- „ ger par même serment de ne violer jamais les Loix de la Confrérie. Ces Loix consistoient principa- „ lement à être secret, à ne parler ni écrire que par enigmes & allegories. Le plan de la societé étoit de ré- „ tablir la discipline & les sciences; sur tout la medecine, dont ils prétendoient avoir le secret: mais ce- „ lui-là n'étoit pas le seul. Ils se vantoient d'en avoir un très grand nombre, dont le moindre étoit celui „ de la *Pierre Philosophale*. Ils se disoient les successeurs & les restaurateurs de plusieurs ancienes Confré- „ ries, qui, comme la leur, avoient eu pour bût la recherche de la vérité, & la perfection des scien- „ ces, (& ainsi on les pouvoit bien appeller les *Rosecroix de l'Antiquité*). Tels étoient les mystérieux Prêtres „ & Philosophes d'Egypte, les *Eumolpides* dépositaires des mystéres de Ceres, originaires de ceux d'I- „ sis, (ces *Eumolpides* descendans d'un *Eumolpe* fils du Poëte Musée avoient la clef des mystéres de la „ Déesse. Tels étoient aussi) les Samothraces dépositaires des moyens qui conservent la santé, & qui le „ furent aussi des secrets qui empêchent la pauvreté, puis qu'ils avoient le *grand-œuvre*, & par con- „ séquent la clef de tous les thrésors. (Tels étoient enfin) les Mages qui passerent leur vie à étudier la „ Nature; & les Chaldéens, les Brachmanes & les Gymnosophistes.

jusqu'à la fin du monde. Leurs usages & leurs opinions consistoient, suivant le raport de *Naudé*, à s'habiller à la maniere du païs où ils se trouvoient; à assister au moins une fois par an aux assemblées de la societé, sinon ils devoient donner de justes raisons de leur absence; à avoir toujours le caractére de la *Rosecroix*, comme une marque ou un symbole de la *Confraternité*, à se regarder comme destinés à réformer toutes choses, & en vertu de ce droit, comme seuls possesseurs de toutes les graces que la Nature donne. Ils devoient publier hautement que le Pape est l'Antechrist, & qu'ils renverseroient un jour sa triple couronne. Ils comdamnoient la Doctrine du Pape & de Mahomet, qualifiant l'une & l'autre de *blasphêmes d'Occident & d'Orient*. Ils ne reconnoissoient que deux Sacremens, & pour céremonies que celles de l'Eglise primitive. Ils appelloient leur Confrérie la *Confrérie du S. Esprit*. Ils prétendoient avoir le droit de se choisir leur successeur, & de pouvoir lui remettre leurs privileges & leurs vertus, avec la qualité de *représentant*. Ils se donnoient pour connoître par revélation ceux qui étoient dignes de devenir membres de la Confrérie. Ils prétendoient avoir la puissance de soumettre les démons, & de découvrir les thrésors. Leur Confrairie, disoient-ils encore, ne pouvoit jamais être détruite, ajoutant que Dieu les environnoit d'une nuée impénetrable à leurs ennemis. Ni faim, ni soif, ni maladie, ni aucune infirmité ne pouvoit les incommoder. Quelqu'un des Freres venant à mourir sa sépulture devoit rester inconnue, & les congregations devoient être aussi fort secretes pendant cent vint ans. C'étoit comme un article de foi de la Secte, *que la Compagnie venant à défaillir, elle pouvoit être réparée au monument (au sépulchre) de son fondateur*. Enfin ils se vantoient d'avoir trouvé un nouveau language, pour exprimer la nature de toutes choses. Cependant, & c'est toujours *Naudé* qui parle, ils ne s'exprimoient ni par enigmes, ni par paraboles, ils ne vouloient point passer pour auteurs de nouveautés, & l'on ne devoit point s'imaginer, qu'il y eut ni imprudence ou sotise, ni malice ou fourberie dans le détail qu'ils donnoient de leurs merveilles. A la vérité il falloit les croire sur leur parole, comme l'exigent ordinairement les Charlatans & les Alchimistes, avec lesquels les prétendus Freres *illuminés* avoient beaucoup de conformité tant pour le jargon, que pour les mystéres de leurs prétendues sciences. Aussi les uns & les autres ont été formés & instruits aux Ecoles des Arabes & des Allemans.

Les *Rosecroix* disoient encore, qu'un soleil éclairoit la grotte, où le corps de leur fondateur étoit en dépôt, & que ce soleil recevoit sa lumiere du soleil du monde; que par ce soleil on découvroit les merveilles de la grotte. Quelques unes de ces merveilles étoient gravées sur une plaque de cuivre posée sur un Autel. On y voyoit par exemple quatre figures avec ces quatre inscriptions; *jamais vuide, le joug de la loi, la liberté de l'Evangile, la gloire de Dieu*. Je laisse les autres merveilles, qui seroient bien dignes du Commentaire d'un Alchimiste, ou d'un Cabaliste visionnaire, entre lesquels on en trouve (*a*) qui ont promis, comme les *Freres de la Rosecroix*, la réparation des breches & des défauts de l'univers, comme si la Nature étoit capable de vieillir, & que cette Providence, qui la gouverne fut affoiblie au point de (*b*) la laisser tomber dans la dé-ca-

(*a*) *Naudé* ubi sup. cite *Postel*, qui a écrit *de instauratione rerum omnium* &c. *Paracelse*, qui a prédit la venue d'un *Elie* artiste, lequel en révelant le secret de la Pierre Philosophale & du grand œuvre, apportera l'abondance, la sagesse &c.

(*b*) C'est une erreur populaire que de croire la décadence de la Nature, & qui n'est pas mieux fondée que l'erreur de ceux qui s'imaginent que les mœurs & lee déreglémens des hommes vont en empirant. Sur quoi l'on peut voir ce qui a été remarqué p. 46. & 47. de la premiere partie du Tome II.

cadence; le rétabliſſement de l'homme dans ſa vigueur & ſa vertu primitives;

des *Céremonies des Peuples Idolâtres.* Un ſavant du ſiécle paſſé a très bien parcouru toute la Nature, pour prouver combien elle eſt conſtante dans ſes Loix à l'égard de tous les Etres, de tous leurs différens états &c. & par conſéquent qu'elle ne vieillit point, qu'elle n'eſt point en décadence, qu'elle ne s'uſe point dans ſes mouvemens & dans ſes révolutions, comme les reſſorts des ouvrages faits de main d'homme. A la vérité il ſe fait en nous & autour de nous un mélange, une transmutation, un alliage des élemens. La matiere ſe montre à nous ſous une infinité de formes & de figures différentes. La Nature croît & décroît dans ſes parties, les plantent vegétent, ſe deſſéchent & meurent enfin, les hommes naiſſent, ſe perfectionnent, ſe réparent par la voye de la génération, décroiſſent, s'affoibliſſent & meurent enſuite. La raiſon même, parce qu'elle dépend en nous des organes de notre corps, croît & décroît avec ce corps, à proportion du bon ou mauvais état de ces organes, & l'ame, ce feu divin, *ce je ne ſai quoi*, qui eſt ſelon ſa véritable deſtination la véritable image de l'Etre ſuprême, eſt forcée de participer à cette décadence du corps par le décret de la Providence, ſeule immuable, du Maitre ſouverain de la Nature. Notre terre & le tourbillon d'air qui l'environne ſouffrent auſſi des révolutions, (c'eſt-à-dire un mouvement infiniment varié de la matiere,) qui n'influent que trop ſur les mœurs & ſur les inclinations de l'ame, par les liaiſons étroites & néceſſaires de cette ame avec notre corps: & il eſt encore vrai que de ces inclinations qui forment, qui *attiſent* les paſſions, qui font éclorre les projèts, naiſſent ces autres révolutions, qui bouleverſent les Empires & les Etats, & rendent les peuples tour à tour maitres & eſclaves. Mais quoiqu'il en ſoit, la Nature toujours ſtable, toujours conſtante, ne ſouffre ces viciſſitudes que dans les Etres, & dans les corps, qui font partie de l'Univers. L'Etre ſuprême, qui eſt ſouverain moteur ſans être ébranlé, veut qu'il ſoit toujours le même dans cette perpetuelle agitation de ſes parties. En un mot, ſelon ces beaux vers de *Manile* Aſtr. L. I.

Exutæ variant faciem per ſæcula gentes.
At manet incolumis mundus, ſuaque omnia ſervat,
Quem nec longa dies auget, minuitque ſenectus,
Nec motus puncto currit, curſuſque fatigat.
Idem ſemper erit, quoniam ſemper fuit idem,
Non alium videre patres, aliumve nepotes
Aſpicient. Deus eſt qui non mutatur in ævo.

Mais pour révenir à *Jonſton*, qui eſt le ſavant indiqué au commencement de cette note; il publia en 1634. un petit Traité intitulé *de Naturæ conſtantia* diviſé en 5. propoſitions, qui ſont, 1. *la conſtance de la Nature en ſon tout.* 2. *en ce qui concerne le Ciel & les corps céleſtes.* 3. *dans les Elemens.* 4. *dans les corps mixtes & les créatures animées & inanimées.* 5. *par raport à l'homme.* Pour prouver la premiere propoſition, il ne faut que conſidérer. 1. ce mouvement circulaire de la Nature, auteur ou créateur, s'il faut ainſi dire, de ces mouvemens innombrables, qui dérivent du mouvement géneral, qui ont tous des periodes fixes, dont la plus grande partie nous eſt inconnue, par leſquels les Etres compoſés de parties & de particules de matiere paroiſſent & diſparoiſſent ſous différentes formes, & ſous différens arrangemens de ces parties. 2. A l'égard du Ciel & des Corps céleſtes, leurs mouvemens & leur révolutions y ſont les mêmes qu'autrefois, & il ne faut que la moindre connoiſſance de l'Aſtronomie, pour en être convaincu. Enfin la matiere de ces corps, leur mouvement, leur lumiere &c. ſont toujours & inconteſtablement les mêmes. Certaines taches dans le ſoleil, & dans quelques autres planetes, certaines irregularités remarquées dans leurs mouvemens &c. tout cela n'a ni changé la nature de ces corps, ni rallanti leur action, ni derangé leur œconomie, & juſqu'à préſent nous n'aprenons pas qu'aucun Philoſophe ait pû démontrer que les choſes vont aujourd'hui dans le Ciel tout autrement qu'autrefois. On peut voir tout cela plus en détail. p. 17. 18. 19. & 20. de ce petit ouvrage.

3. Si nous paſſons aux Elemens, ils ſont encore les mêmes qu'autrefois: car ont ils changé dans le nombre, ou dans la qualité? dans la proportion ou dans la transmutation? Il y en a toujours quatre, ou trois ſeulement, ſelon notre Auteur, qui en excepte le feu, comme n'étant, dit-il, que la partie la plus ſubtile, la plus pure, la plus délicate de l'air: & d'ailleurs, continue, t'il, on doit s'en tenir au nombre *ternaire*, qu'il ſemble que la Nature ait affecté d'obſerver. Je ne le ſuivrai pas dans le petit détail qu'il donne touchant ce nombre *ternaire*: écoutons le plutôt ſur la conſtance des Elemens. A l'égard de l'air, tous les phénomenes qu'on nous offre de ſa part, ſes influences, ſes effets, ſes rigueurs, les maladies qu'il cauſe, tout cela va & vient comme autrefois par des regles juſtes & neceſſaires, dont nous jugeons tout autrement, parce que nous ne les connoiſſons pas. Par exemple les Hiſtoriens des ſiécles paſſés nous parlent d'hivers beaucoup plus rudes que ceux que nous avons vû de nos jours. Ou il ne faut rien croire, ou il faut être perſuadé ſur la foi de ces Hiſtoriens, entre leſquels on en trouve d'inſpirés du S. Eſprit, & qui font partie des SS. Ecritures, que l'Antiquité a vû des peſtes plus effroyables que celles de notre ſiécle: mais les païs où elles ont regné étoient différens. Soit: comparons donc païs à païs, & encore n'y trouverons nous pas notre compte. L'air nous a ôté des maladies, mais il nous en a donné d'autres, & qui ſait auſſi, s'il ne les a pas conſervées au genre humain ſous d'autres noms? Peut-être encore que les ſymptomes ne ſont pas toujours les mêmes par tout; peut-être qu'ils ſe mélangent, augmentent, ou diminuent ſelon les corps, les âges, les ſaiſons. Mais ne perdons pas de vue le grand ſyſtême, qui eſt que tout eſt & ſera toujours conſtamment une ſuite du mouvement des parties de la Nature. La prétendue malignité de l'air & ſes influences tantôt bonnes, tantôt mauvaiſes ſont de même des mouvemens reglés, periodiques, néceſſaires, dont nous ne connoiſſons pas le ſecret: ainſi quelques les maladies vont & viennent par ces mou-

ves; (a) l'abondance & la communauté des biens, la connoissance universelle des

mouvemens, & quoiqu'il en soit si nous leur changeons quelquefois leur nom, c'est parce que dans ces mouvemens, il s'y ajoute ou s'y diminue &c. Nous n'avons peut-être que la maladie veneriene, pour remplacer la lépre de nos ancêtres, & peut-être aussi que nous avons encore la même chose sous d'autres noms. Le scorbut, pour m'exprimer dans les termes des disciples d'Hipocrate, est une *Cachexie* du corps, qui procéde d'une mélancholie maligne, d'obstructions de rate &c. Mais outre que nous lisons dans quelques Auteurs de l'Antiquité, qu'il existoit un tel mal dans les païs où il existe encore, nous ne sommes pas faits autrement que ces anciens. Ils avoient comme nous une rate, qui pouvoit se charger d'humeurs, ils ont eu des *hipochondres*, & des *cachectiques* comme nous, & par conséquent ils avoient des maux semblables à notre scorbut, dans les païs où le mouvement de l'air pouvoit le produire. Je ne suivrai pas ici mon Auteur dans les preuves, qu'il allegue de la connoissance qu'Hipocrate & Gallien ont eue de ce scorbut; ni en ce qu'il dit touchant les feux souterrains anciens & modernes; ni en ce qui concerne l'eau & la terre & leurs prétendues variations, leur décadence, leur épuisement. Le trop grand détail me méneroit au delà des bornes d'une remarque.

4. Passons aux corps mixtes, soit animés, soit inanimés. Nous y voyons des meteores, des fossiles, des plantes, des animaux, l'homme enfin que j'aurois dû nommer le premier; quoi qu'après tout il ne soit peut-être pas le seul qui doive se vanter de surpasser en excellence & en dignité les autres Etres créés: car qui nous a dit qu'on ne trouve pas dans le reste de l'univers une infinité de mondes, & de substances, aussi excellentes, aussi parfaites, aussi agréables à Dieu que nous, qui en prenant le texte des SS. Ecritures à la lettre nous regardons hardiment, comme destinés à être seuls possesseurs, seuls dominateurs de la Nature? Les meteores sont les mêmes qu'autrefois. Ils ne font ni plus ni moins de desordres, ni plus ni moins *que jadis*, de changemens sur la surface de notre terre, & dans le tourbillon qui l'environne. En faisant exception de ces pluyes imaginaires de sang, de pierres, de lait &c. que la superstition & l'ignorance ont inventées, de ces éruptions subites & effroyables de monstres dans des tremblemens de terre & des débordemens d'eau, de ces combats d'armées dans les airs, qui n'étoient que l'effet du mouvement des nuées figurées différemment aux yeux des peuples, selon que l'air agitoit ces nuées, & la crainte l'esprit des peuples: en faisant dis-je ces exceptions nous ne voyons pas que les méteores différent en rien aujourd'hui de ce qu'ils étoient chez les anciens. Je ne touche point aux *fossiles*: on sait que leur germe ne se détruit point & qu'ils renaissent; ni aux plantes & aux animaux, à l'égard desquels l'expérience toute seule justifie la constance de la Nature.

5. Venons à l'homme. D'abord il faut avouer que depuis près de quatre mille ans sa vie est à peine la 13 partie de ce qu'elle étoit avant le déluge. Mais entre plusieurs raisons qui nous conduiroient trop loin, je me contenterois de dire que la brieveté de la vie est, selon la Sainte Ecriture, l'effet de la volonté de Dieu. J'en hazarde une autre qui est, que le Déluge ayant changé l'état & les productions de la terre que nous habitons, elle n'a plus eu cette vigueur primitive, cette force dans les sucs, par lesquels elle réparoit les brêches que le mouvement & le froissement des parties font dans le corps humain, & dans tous les êtres animés formés de matière comme nous, de même que dans les végetaux &c. Mais ne raisonnons pas davantage sur l'état de la terre avant le Déluge universel, & considérons la simplement telle qu'elle est depuis le tems de Noë. Peut-on dire que par raport à nous la terre ait perdu sa force, depuis la mort de ce Patriarche? Les accroissemens & les décroissemens de l'homme ont ils changé de nature, les révolutions des années climacteriques sont elles déplacées, & la plus reculée antiquité les a-t-elle fixées autrement que nous? Peut-être que dans ces premiers tems, la vie de l'homme étant plus simple & plus uniforme, on cherchoit beaucoup moins qu'on n'a fait ensuite les moyens de l'abréger:& en ce cas ce n'est pas la Nature qui décheoit, mais l'ame qui est en nous précipite par le faux usage de la raison la décadence du corps. D'ailleurs si la vie étoit encore si longue au tems des derniers Patriarches, on trouve aujourd'hui des païs où elle ne l'est pas moins. Le Nord de l'Europe, les montagnes d'Ecosse, de Suisse & de France, l'Ethiopie même, & les Indes en fournissent des exemples que l'on peut peut lire dans les *Oeuvres* du Chevalier *Temple*, & dans plusieurs Rélations d'Afrique & d'Asie. *Johnston* raporte aussi des exemples de vies extrêmement longues; mais il faut avouer qu'il y en a quelques uns de suspects. A l'égard de la taille, s'il y a eu des Geans autrefois, il y en a de même aujourd'hui; quoi qu'ils ne forment ni des peuples, ni même des familles entieres: car nous devons mettre au rang de choses ou fabuleuses ou mal expliquées tout ce qui est parvenu jusqu'à nous touchant les anciens Geans, de même que ce qui nous est raconté des *Pigmées*, des *Acephales*, des *Cyclopes* &c. Les os gigantesques déterrés en plusieurs païs se sont trouvés tout autre chose que des os humains, & il s'en est trouvé aussi qui ont vegeté dans la terre comme des fossiles, & peut-être de la même maniere que la barbe, & les ongles croissent aux cadavres humains. Suposons pourtant qu'il y ait eu autrefois des païs peuplés de gens d'une taille extraordinaire, nous leur oposerons nos Rélations modernes, qui nous parlent aussi des Patagons, qui ont treize pieds de haut, de même que nous avons les Samoyedes & les Zembliens, qui valent à peu près les *Pigmées*. Dire que la matiere prolifique étoit autrefois plus forte, plus pure, plus abondante, est une autre erreur, puisque dans l'Antiquité les peuples ont dégeneré, comme dans ces derniers tems, par la délicatesse, le luxe, les débauches &c. qui ont *debilité* chez les anciens, tout comme il est ensuite arrivé chez les modernes, cette matiere prolifique. En un mot la force de cette matiere n'étoit ni plus génerale, ni plus étendue que dans ce siécle. Le mélange de foiblesse & de vigueur étoit le même, & soit débauche d'esprit, soit excés du corps, soit infirmité des parens, on voyoit alors des hommes rester fort au dessous de la croissance fixée par la Nature, tandis que d'autres montoient au delà. Je passe les exemples cités par *Johnston* d'une force extraordinaire, qui ne doit rien à celle des premiers hommes, dont l'Ecriture nous parle, ni à celle des Heros vantés dans l'Antiquité prophane. Voyons les facultés de l'Esprit humain. Il n'est plus question de

des sciences, la conversion génerale de tous les peuples & l'unité de Religion.

Morhof parle d'un diminutif, ou d'un réjetton des *Rosecroix* sous le nom de *Collegium Rosianum*, Societé de *Rosay*, du nom d'un visionaire, qui essaya de la former en Savoye, près du Dauphiné environ l'an 1630. La Sociéte n'étoit que de trois personnes. Un certain *Mornius*, qui se donna beaucoup de peine pour en être le quatriéme, fut rejetté. Toute la faveur qu'il pût obtenir fut d'être admis pour serviteur. Les trois secrets capitaux de la petite confrairie étoient

de matiere: car je ne considére pas l'ame comme celle. J'avoue pourtant que cette matiere pourroit avoir des proprietés à nous inconnues, qui la rendroient capable d'exercer toutes les facultés que nous attribuons en nous à une substance distincte de cette matiere: mais tenons nous au plus sur, & puisque la matiere ne nous présente aucune proprieté qui puisse former en elle aucune pensée, croyons que l'ame est une substance toute différente de cette matiere, & qui n'a d'autre raport à elle que celui qu'il a plû à Dieu de lui donner par ses liaisons avec nos corps. Si dans cet état nous examinons l'une après l'autre toutes les facultés de notre ame, nous trouverons aujourd'hui la même mémoire & le même jugement, que les anciens avoient autrefois, & des exemples aussi surprenans de l'une & de l'autre qu'il s'en puisse trouver chez eux. A l'égard de la plûpart des sciences qui découlent de ces deux facultés, il est comme démontré qu'elles ont augmenté en vigueur au lieu de diminuer: & quand même il feroit vrai, que nous n'avons rien ajouté à ces sciences, que nous n'avons que renouvellé les systêmes, redonné au public une infinité de choses qui n'étoient qu'égarées, nous ferions du moins au pair avec les Anciens. En nous reprochant que nous nous attribuons des découvertes qu'ils ont faites, ils ne féroient qu'avouer que nous avions la capacité de faire tous ce qu'ils ont fait, & un génie aussi propre à inventer que l'étoit le leur.

Il feroit peut-être trop odieux de toucher à nos vices & à nos abus, pour montrer que la puissance de mal faire est aussi grande aujourd'hui que dans les siécles passés. Dans la Religion mêmes superstitions, mêmes prejugés & mêmes abus; dans la politique mêmes fraudes, mêmes détours, même substitution du mensonge à la vérité pour cacher aux peuples ce que l'intérêt, la honte, ou la jalousie, ou d'autres motifs veulent qu'on leur tienne caché. Toutes les passions ont la même force, parce qu'elles sont accompagnées du même feu & échauffées par les mêmes objèts. Nous avons des monstres de cruauté, d'avarice, de luxure. Les femmes & les maris se volent récipioquement l'honneur dans le mariage, & y méprisent tous les dévoirs qu'il prescrit. Les biens, les honneurs, le mérite, les talens de l'esprit, souvent même la vertu, (par où j'entens la vertu naturelle & nom pas la vertu Chrétienne) n'étoient pas plus stables dans le vieux tems, & la fortune, ou plutôt la Providence, ne les avoient pas autrement fixés. Ils rouloient alors tout comme aujourd'hui d'un homme à l'autre, & de famille en famille. Par des révolutions nécessaires alors comme en notre tems, & tout aussi inconnues, la fortune fuyoit souvent le mérite & le rendoit malheureux; le mérite gémissoit de l'insolence de tant de malhonnêtes gens infiniment heureux en ce monde, par un effet, sans doute, de l'arangement des choses sous la direction de la Providence. Peut-on mieux parler en cette occasion, que l'excellent Poëte que j'ai cité au commencement de cette longue remarque? D'abord il se laisse aller à la verve en disant peut-être avec dépit;

> *Quin etiam infelix virtus & noxia felix,*
> *Et malé consultis pretium est, prudentia fallit,*
> *Nec fortuna probat causas sequiturque merentes:*
> *Sed vaga per cunctos nullo discrimine fertur.*

Mais révenant ensuite à la nécessité de l'ordre éternel, il ajoute,

> *Scilicet est aliquid quod nos cogatque regatque*
> *Majus, & in proprias ducat mortalia leges.*
> *Manil.* L. IV. *Astronomic.*

Telle donc a été toujours, & telle sera sans doute jusqu'à la fin la constance de la Nature. Telles ont été ses révolutions génerales, & telles aussi celles qui nous concernent particuliérement. Nous roulons comme tous les êtres, & achevons notre course au milieu de ces révolutions. Mais Dieu nous y a donné pour nous conduire & nous consoler, la Religion & la vertu, par où nous devons aussi nous sacrifier à Dieu, au prix duquel toute la félicité sublunaire n'est pas même comme un point comparé à tout l'univers.

> *Quid cœlo dabimus, quantùm est quo veneat omne?*
> *Impendendus homo est, Deus esse ut possit in ipso.*
> *Manil.* L. IV.

(*a*) C'est pour cela que divers Chimistes & Alchimistes fameux ont été regardés par les adeptes & autres illuminés, comme *Freres de la Rosecroix;* Hermes par exemple, ou Mercure Trismegiste, Raymond Lulle, Arnaud de Villeneuve, Flamel, Paracelse, le Trevisan, Glauber &c.

toient (*a*) le mouvement perpetuel, l'art de changer les métaux & la medecine universelle.

Après cette petite description que doit-on croire (*b*) d'une société suposée toute parfaite, possedant la clef de tous les thrésors & de toutes les sciences, mais toujours également inconnue, invisible comme les esprits, inaccessible aux infirmités humaines? que c'est une fiction qui méritoit bien d'orner un *conte de Fées*. Il est pourtant vrai que des folies de cette nature (*c*) frapent le peuple, & qu'il s'en entretient volontiers: ainsi nous aurons toujours des charlatans & des fous.

Comme certains *Illuminés* d'Espagne faisoient parler d'eux à peu près dans le même tems que les *Freres de la Rosecroix*, il est bon d'en dire deux mots. La singularité des idées & quelque conformité de sentimens, ou plutôt certains raports que l'on vouloit trouver à quelque prix que ce fut entre les uns & les autres, firent des *Illuminés* & des *Rosecroix* une même Secte: mais ne les multiplions pas ces Sectes, & regardons plutôt ces *Illuminés* comme des contemplatifs de la plus dangereuse espéce, & d'une *quietude* très criminelle, s'il est vrai du moins, qu'ils ayent crû que l'esprit absorbé dans l'*oraison mentale* & uni à Dieu de l'union la plus intime ne participe point en cet état aux crimes du corps. A cela ils ajoutoient, que les Sacremens étoient inutiles &c. que l'élevation à Dieu tenoit lieu de bonnes œuvres. L'Inquisition leur comta soissante & seize erreurs, ce qui ne doit nullement surprendre d'un tribunal comme celui-là qui ne veut rien que d'extraordinairement purifié en matiere de Religion. Les *Illuminés* parurent vers la fin du seisiéme siécle: mais l'Inquisition arrêta bientôt les progrés de leur fanatisme, jusqu'à ce qu'ils réparurent aux environs de Seville, dans les premieres années du siécle suivant: & pour lors ils passerent pour des *Freres Rosecroix* dans l'esprit du peuple.

Environ l'année 1525. il avoit paru dans les Païs-bas & en Picardie une espéce d'*Illuminés*, assez conformes à ceux d'Espagne. Ces *Illuminés* Flamans eurent pour Chefs un tailleur nommé *Quintin*, & un certain *Copin* artisan de pareille étoffe. En ce tems là tout homme étoit bon pour prêcher. On leur attribue d'avoir enseigné que l'intention seule fait le péché, que l'Esprit de Dieu partici-pe

(*a*) On peut voir le détail & l'explication de ces trois secrets dans *Morhof* L. I. Ch. 13. ubi sup.

(*b*) Pour connoître à fond ces prétendus *Illuminés de la Rosecroix*, il faut lire le Traité de *Libavius* intitulé de *Philosophia Harmonico-magica Fratrum de Rosea Cruce*. Au reste les *Rosecroix* ont trouvé des défenseurs. Un Alleman nommé *Meyer* fit leur Apologie sous le titre de *silentium post clamores, h. e. tractatus apologeticus, quo causæ non solùm clamorum seu revelationum fraternitatis Germanicæ de R. C. sed & silentii, seu non redditæ ad singulorum vota responsionis, unà cum malevolorum refutatione traduntur & demonstrantur. Robert Fludd* & *Jean Heidon* Anglois ont aussi écrit en faveur des *Rosecroix*, & il paroit par ce que dit *Morhof* Tom. I. L. I. Ch. 13. de son *Polyhistor*, que le dernier fait beaucoup valoir la force des nombres, soit pour évoquer les génies, ou pour faire de grandes merveilles dans la Nature. Reste à savoir si le pouvoir des nombres étoit un des secrets des *Rosecroix*: car *Morhof* ne s'explique pas sur cet article.

(*c*) La Confrérie des Rosecroix fit beaucoup de bruit en France, pendant les 15. ou 20. premieres années du siécle passé; ensorte qu'on mit en prison plusieurs personnes, qui se vantoient d'être de cette Confrérie. Une affiche d'un prétendu *frere* donna lieu à la folle credulité du peuple: la voici. „Nous députés du College des *Freres de la Rosecroix*, faisant séjour visible & invisible en cette ville, par la grace du Très-haut vers lequel se tourne le cœur des justes; nous montrons & enseignons sans livres ni marques, à parler toutes sortes de langues des païs, où nous voulons être, pour tirer les hommes nos semblables d'erreur de mort". C'est ainsi que *Naudé* rapporte l'affiche dans son *Instruction à la France* ubi sup. En 1613. on publia qu'un des *Rosecroix* de Barbarie, nommé *Muley ibn Hamet*, après avoir défait avec une poignée de gens sans armes l'Empereur de Fez & de Maroc, alloit fondre sur l'Espagne & la conquérir. Quelques prétendus *Illuminés* ayant paru dans le même tems en Espagne, l'Inquisition fit des recherches qui arrêterent bientôt le progrès de ces visions.

pe à toutes les actions des hommes, & que vivre tranquile ſans ſe former ni doutes, ni ſcrupules, eſt vivre dans l'innocence. Cette *intention ſeule qui fait le péché*, & cet *eſprit intimement uni à Dieu pendant que le corps péche tout à ſon aiſe*, me paroiſſent à peu près la même choſe. Il n'eſt pas difficile de comprendre quelles ſeroient les ſuites funeſtes de ces Dogmes dans un Etat gouverné par des Fanatiques ſi unis à Dieu & ſi parfaitement détachés de la matiere.

Les BOHEMIENS.

S'imagineroit on devoir trouver parmi des Fanatiques & des Entouſiaſtes un ordre de gens, qui eſt regardé par toute l'Europe, comme l'*égout* des peuples qu'elle renferme? On les y trouvera pourtant, & je ne ſaurois me diſpenſer d'en parler, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe de l'origine qu'on peut leur donner. Il s'agit de ceux que nous appellons *Bohemiens*, ou *Bohemes*, les Italiens *Cingares*, & les Allemans *Zigenners*, d'où les Italiens ont tiré le mot de *Cingares*. D'abord je trouve dans *Borel* (*a*) que *Boem* en vieux Gaulois a ſignifié *enſorcelé*, ce qui s'accorde aſſez à l'art de deviner & aux ſortileges, que le vulgaire leur attribue. Ces gens ſont errans & vagabons, comme étoient autrefois chez les Germains & dans le Nord, (*b*) les *Druideſſes*, les Sibyles Septentrionales & les *Voles*, *& les Fées* de nos Ancêtres Gaulois. Je ſerois tenté de regarder ces *Bohemiens* dans leur premiere origine, comme des reſtes des anciens *Druides*, que le Chriſtianiſme rendit mépriſables & décrédita tellement, que n'étant en aucune conſidération dans les villes, ils furent obligés de ſe retirer dans les cavernes, & d'errer dans les campagnes. Et comme les gueux & les vagabons cherchent ordinairement les gens de leur ſorte, il ſe pourroit qu'à ceux-là il s'en fut aſſocié d'autres venus d'Afrique & d'Aſie; par exemple des (*c*) *Kaulis* de Perſe qui, comme les *Bohemiens*, courent les païs, & ſe retirent dans les endroits écartés, vivent ſans culte & ſans Religion, du moins qui paroiſſe, & n'obſervent ni regles, ni loix. Ces gens ſe repandent par toute la Perſe & vraiſemblablement gagnent les païs voiſins, comme l'Arabie, & l'Egypte vers le Midi, & la Tartarie vers le Nord, d'où ils ſe répandent plus loin. Auſſi les appellons nous Egyptiens, par la même raiſon qu'en Saxe on les (*d*) appelle *Tartares*. Nos crédules ancêtres s'imaginoient autrefois que ces Egyptiens, ou *Bohemiens* étoient les eſpions du Turc, & que pour expier les crimes qu'ils avoient commis chez eux, ils étoient obligés de vivre de vol & de rapine en païs Chrétien. Plaiſante pénitence! nous l'avions faite auparavant, mais d'une maniere plus noble & plus heroïque, lorſque nous nous croiſions pour piller & ravager ces infidelles. Au reſte ce qui rendroit probable que la plus grande partie de ces *Bohemiens* viennent des païs méridionaux d'Afrique & d'Aſie, que les auteurs des ſiécles paſſés confondoient ſous le nom d'Egypte, avant les navigations des Europeans

(*a*) *Recherches & Antiquités Gauloiſes*, &c.

(*b*) Voy. *Keiſleri Antiq. Sept. & Celtic.* &c. 8. Hanov. 1720.

(*c*) Voy. ſur ces *Kaulis Chardin* Tome VIII. de ſes Voyages in 12. Edit. de 1711. p. 244. & ſuiv. Par *Kauly*, dit-il, on entend un homme exécrable; un inceſtueux. Un conte Perſan les fuit deſcendre de l'inceſte d'un homme, qui s'appelloit *Kau*, avec ſa ſœur, qui s'appelloit *Ly*. On les appelle auſſi *Korbetis* & *Koboälis*, termes, dit le même *Chardin*, qui ſignifient le crime contre nature. Ces *Kaulis*, que nous pouvons bien appeller les Bohemiens de Perſe, ſont peut-être eux mêmes des reſtes de ces Uxiens, qui habitoient dans les montagnes de l'Armenie Majeure, où ſont les ſources du Tigre. On dit qu'ils ſe méloient de prédictions, & qu'ils alloient prédiſant de côté & d'autre comme les Bohemiens.

(*d*) *Taterns*, parce que les Saxons les croyent originaires de *Tartarie*, d'où ils viennent par la Ruſſie & la Pologne.

ropeans aux Indes Orientales par le *Cap de Bonne Esperance*, c'est qu'on trouve dans un des premiers (*a*) Auteurs qui ont parlé d'eux, „ qu'en 1433. les „ *Ciganes*, qui se disoient venus d'Egypte, aborderent en Allemagne", & ce fut à peu près dans (*b*) le même tems, selon un autre vieux Auteur cité par (*c*) *Pasquier*, qu'ils vinrent roder en France. Le passage est curieux. On y lit que ces gens étoient originaires de la basse Egypte, & qu'après avoir renié la foi Chrétienne, se voyant miserables, chassés de chez eux, rebutés de tout le monde, l'Empereur, qui les rebuta comme les autres Puissances Chrétiennes, leur dit „ qu'il convenoit qu'ils allassent au S. Pere à Rome. . . . . . & là ils „ confesserent en géneral leurs péchés. . . . . . Le Pape leur ordonna ensuite „ d'aller sept ans en pénitence parmi le monde, sans coucher en lict &c. . . . . . „ puis se départirent, & furent avant cinq ans par le monde, qu'ils vinssent à „ Paris. Et vindrent (les principaux) le 17. d'Août l'an 1427. & le jour (*d*) „ S. Jean *decolace* vint le commun". Cet Auteur ajoute, que ces Egyptiens avoient tous les oreilles percées, à chaque oreille un anneau & quelquefois deux, que les hommes étoient fort noirs, qu'ils avoient les cheveux crépés; que leurs femmes étoient aussi fort noires & fort laides, avec des cheveux comme la queue d'un cheval; que l'habillement de ces femmes étoit une (*e*) *vieille flossoye* très grosse, ceinte d'un lien de drap ou de corde, & que parmi ces femmes il y en avoit de sorcieres *qui regardoient és mains des gens*, c'est-à-dire, qui disoient la bonne avanture. En un mot ces Egyptiens exilés, renegats, miserables, rebutés par tout, & destinés à errer sept ans, par la pénitence que le Pape (*f*) leur imposa, ressemblent entierement aux *Bohemiens* de notre tems. L'Auteur cité par Pasquier ajoute, qu'ils furent excommuniés avec ceux qui se faisoient dire la bonne avanture, & qu'ils s'en allerent de Paris à Pontoise le jour de Notre Dame en Septembre.

J'ai du penchant à croire qu'il faut remonter bien plus haut que ces Egyptiens, pour trouver l'origine de ceux que nous appellons *Bohemiens*; & je crois aussi que nos ançiens *Druides*, les *Kaulis* de Perse, les *Uxiens d'Armenie* n'ont que très peu contribué à l'origine de ces miserables avanturiers. Ne pourroient ils pas la devoir plutôt à ces (*g*) *Massaliens* errans & dispersés dans la Thrace & dans la Bulgarie &c. confondus avec plusieurs autres Sectes & Héresies sous le nom de Manichéens? & que les compilateurs d'Héresies ont chargé liberalement d'un grand nombre (*h*) d'épithetes, qui les rendirent avec le tems plus noirs, & plus

(*a*) Citat. dans *Fromman* de Fascinat. p. 527. On dérive même le mot de *Cigane*, *Zigenner*, *d'Egyptianus* en mauvais Latin pour *Egyptius*. Les Espagnols appellent les *Bohemiens Gitanos*.

(*b*) En 1427.

(*c*) *Rech.* de la France L. IV. Ch. 19.

(*d*) La *Decollation* de S. Jean Baptiste.

(*e*) *Flossoye*, grosse couverture faite du plus grossier & du plus mauvais *lin*, ou même d'étoupes; de *Flax*, qui en Alleman signifie *lin*. Le mot est resté en Languedoc. *Flassade* y signifie une grosse couverture de lit.

(*f*) Cette pénitence a été pour eux une malediction semblable à celle que Dieu fit sentir à Caïn; puis qu'ils ont toujours continué depuis ce tems-là d'être errans & vagabons. Pasquier a raison de croire que la pénitence imposée aux Egyptiens est fabuleuse.

(*g*) En Grec *Euchites*, prians. Le nom de *Messalien* ou *Massalien* vient de l'Hebreu ou du Chaldéen, *Tsala*, au participe *Metsala*, qui prie. On les appelloit ainsi à cause qu'à la maniere de nos modernes Quietistes, ils étoient perpetuellement en extase & en contemplation. D'autres dérivent le nom des *Massaliens* de *Mosul*, nom que les Arabes donnent à l'Assyrie; & la raison de ce nom vient, dit-on, de ce que l'Hérésie des *Massaliens* commença en Assyrie.

(*h*) A la tête d'un petit Ouvrage d'*Euthymius Zigabenus* contre ces *Massaliens*, publié par *Tollius* en 1696. ils sont appellés Enthousiastes, Athées, Blasphemateurs: & de peur que la Secte ne parut trop simple aux yeux des Orthodoxes ses contemporains, le Moine Grec l'appelle aussi πολυειδής, qui est composée de plusieurs espéces (de Sectes.)

plus monstrueux que les (*a*) Démons infernaux aux yeux des Chrétiens Orthodoxes. On date les commencemens de ces *Massaliens* du regne de l'Empereur Constance. D'abord ils n'étoient qu'en petit nombre: peu à peu ils se multiplierent, & quand on commença de les connoître, on les confondit avec les Manichéens: aussi avoient ils une (*b*) bonne partie des Dogmes des Manichéens, selon les Ecrivains du 4. siécle. Les premieres Loix penales, qui furent faites en ce tems-là contre les Schismatiques & contre les Héretiques, autoriserent l'Eglise à rechercher les *Massaliens*: & pour lors ces gens que l'on avoit moins regardé comme des (*c*) Chrétiens, que comme des Idolâtres & des Payens, se firent Chrétiens, & même Chrétiens (*d*) très Orthodoxes, nous dit-on, par crainte, ou par politique & par interêt.

Comme je ne prétens parler ici de ces *Massaliens*, qu'autant qu'ils ont de conformité avec les *Bohemiens*, j'indiquerai simplement ce qui les raproche les uns des autres. Ils ne travailloient point, nous dit-on, & ils ne vivoient que d'aumones, pour se conformer aux Apôtres, à qui J. C. avoit commandé de ne rien posseder en propre. Cette oisiveté perpetuelle, leur pauvreté volontaire, & le mépris qu'ils faisoient des commodités de la vie & de la subordination, ne pouvoient manquer de les conduire au mépris de la discipline & des loix. Il est donc fort vraisemblable que les vices, & les desordres entrerent dans le troupeau, & que parmi les *Massaliens* de bonne foi, il s'y en *fourra* bientôt un grand nombre, qui firent toute autre chose que prier Dieu. Non seulement on les accusa de vivre entre eux sans ordre, sans regles, & sans observer les bienséances les plus ordinaires: on prétendit encore qu'ils menoient une vie tout à fait *Cynique*, & qu'après avoir erré & fait les vagabons pendant tout le jour dans les chams, ils se rassembloient la nuit, (*e*) & couchoient ensemble pêle & mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils prétendoient, (ce sont toujours les Orthodoxes qui parlent) qu'il falloit suivre entiérement la Nature, manger & boire & se *soulager*, quand elle l'ordonne & n'avoir aucun jeûne que ceux que la santé, & le besoin de faire diette exigent de nous. Outre cela ils avoient des assemblées & des festins nocturnes, où ils commettoient, selon les Orthodoxes de ce tems-là, toutes les abominations que les Payens avoient imputées aux Chrétiens, & qui le furent dans la suite aux Hérétiques des derniers siécles pour les rendre plus odieux aux peuples Catholiques.

Vers la fin du treisiéme siécle il parut en Italie certains *Fratricelles*, auxquels on donna aussi le nom de *Bizoques*, qui se peut également traduire par *grossier* & *bigot*. Je m'imagine que ce nom leur fut donné à cause de leur maniere de vivre, & de la grossiereté de leurs mœurs. Le rafinement de dévotion qu'ils affecterent d'abord a pû de même contribuer à les faire appeller *Bizoques*. Pour ce qui est du nom de *Fraticelles* ou *Frerots*, qu'on prétend leur avoir été donné parce que les premiers *Fraticelles* étoient des Moines; ne pourroit on pas croire qu'il est le même que celui d'*Adelphiens*, qui a été donné aux *Massaliens*? Nous allons voir la conformité de ceux ci aux *Fraticelles*, qui, à ce qu'on nous dit, eu-

(*a*) On leur donna même le surnom de *Sataniens*, à cause qu'on leur attribuoit d'adorer le Diable, pour l'empêcher de leur nuire.

(*b*) Aux erreurs des Manichéens sur les deux principes &c. ils en avoient ajouté d'autres qui leur étoient particulieres sur les Sacremens, la Croix, la S. Vierge, les Saints, la nature de l'ame, la corruption de l'homme &c.

(*c*) Dans le titre de la formule d'abjuration des Manichéens & des Pauliciens on appelle les Orthodoxes *Chrétiens* tout court. Il en est de même aujourd'hui en divers lieux d'Espagne, d'Italie & de Provence &c.

(*d*) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique, que les Manichéens affectoient extérieurement beaucoup de dévotion & de piété; qu'ils parloient comme les Orthodoxes &c.

(*e*) Tout ce détail fait des *Massaliens* de véritables *Adamites*.

eurent pour premiers Docteurs *Pierre Maurato* & *Pierre de Fossombrone*. On leur donne pour Chef un Moine apostat & déserteur du Couvent nommé *Pongiloup*. Quoi qu'il en soit ces gens errans la plûpart & vagabons, à cause des persécutions qu'on leur faisoit, & de la vie libertine dont ils furent accusés, mêloient plusieurs erreurs capitales à la debauche & l'impureté: & s'il faut s'en raporter aux Auteurs contemporains, ces vices étoient chez les *Fratricelles* & les *Massaliens* les suites nécessaires de leurs erreurs. Les uns & les autres prétendoient que les biens devoient être communs & comdamnoient le travail des mains. Ils nioient que l'on dût obéir aux Magistrats, ils admettoient la pluralité & la communauté des femmes, à quoi les Orthodoxes Grecs ajouterent l'imputation vraye ou fausse de ne s'assembler de nuit, que pour commettre toutes sortes d'excés, comme ceux d'Italie l'imputerent aussi dans le même siécle aux *Fratricelles*. Nous verrons dans la Dissertation suivante, que les Chefs des Anabaptistes Fanatiques tomberent dans tous les excés de ces trois erreurs capitales, avec plusieurs de leurs Sectateurs; ce qui semble être du moins une preuve indirecte du libertinage, dont on accusoit les *Massaliens* & les *Fratricelles*. Il semble aussi que cela suffisoit pour justifier les persécutions que les Orthodoxes firent souffrir à ces Héretiques. Oserai-je pourtant m'expliquer en faveur d'une partie de ces malheureux? Il est bien vrai que la Doctrine des Chefs fait non seulement juger de leurs mœurs, mais encore de celles de leurs troupeaux; cependant il est vrai aussi que cette conséquence si bien établie dans toutes sortes de sectes & de partis n'est pas toujours équitable: car de même que la sainteté de la Doctrine n'empêche pas toujours le libertinage d'un troupeau qui fait profession de la suivre, la mauvaise Doctrine n'empêché pas toujours la vertu de ceux qui ont le malheur d'être membres de la Secte qui l'enseigne. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille justifier les Héresies; mais il me semble qu'on devroit diminuer cette haine, qui fait une partie de la foi de beaucoup de gens. Je suis aussi disposé à croire qu'excepté un certain nombre de personnes, qui se dévouent aux vices sous l'autorité de quelques systêmes dangereux, le reste du troupeau ne cherche nullement à pénetrer dans les opinions, dont ils sont reputés être Sectateurs. Ils y vivent & meurent par habitude, comme beaucoup d'autres vivent & meurent dans l'Orthodoxie la plus marquée.

Revenons aux *Massaliens* tant de Grec & du Levant, que d'Italie. S'il est vrai que parmi eux il se soit glissé autant de libertins de profession que les Controversistes & les Historiens des siécles passés l'ont dit, on peut croire aussi que la circonstance des tems jointe à l'ignorance & à la persécution n'ont que trop contribué à reduire à la pratique les excés de leurs fausses Doctrines. Il en est ici comme d'une personne qui tombe dans un crime capital, ou qui se trouve diffamée par quelque mauvaise action. Les hommes la fuyent & la méprisent, & ce mépris, qui la rend odieuse à la societé civile, la conduit souvent à la misére, & à une espéce de desespoir qui la perd entiérement.

Une autre chose que je dois remarquer ici, est que les anciens & les modernes Controversistes ont rendu souvent les Sectes & leurs systêmes plus dangereux, qu'on ne doit peut-être les croire en effet. Il faut pardonner au zéle, diront ceux qui affectent d'enseigner à leurs troupeaux, qu'il ne doit jamais être borné lorsqu'il s'agit de disputer contre l'Héresie: mais on pourroit leur repliquer, que le zéle qui entre dans les disputes ne doit point éteindre la charité, & qu'un Controversiste subtil, *qui exprime avec force tout le venin qui se peut tirer d'une opinion*, fait plus de mal à la societé que celui qui l'a quelquefois trop précipitamment

ment adoptée, & que le depit ou l'orgueil forcent ensuite de soutenir avec opiniâtreté. Ce même zéle dont je parle a fait aussi attribuer à une même Secte des Dogmes absolument oposés & contradictoires : tant la précipitation de l'*Orthodoxie* est grande, quand il s'agit de charger ses ennemis de toute la haine d'un parti regnant. Je m'imagine qu'on peut attribuer à cette précipitation si peu charitable ces catalogues, où l'on a rassemblé en si grand nombre toutes les propositions supoſées dans un système, sans s'embarasser si elles peuvent se lier les unes aux autres, ou si elles se combatent &c. Ceux qui ont senti ce défaut se trouvant embarassés à s'en tirer avec honneur, ont pris le parti d'inventer des noms de mépris pour qualifier les Sectes chargées de toutes ces contradictions ; & c'est ainsi que les *Manichéens*, les *Massaliens* &c. ont été qualifiés chez les Grecs d'un terme qui revient à ceux de (*a*) *Mélange impur*, de même que les *Albigeois*, les *Vaudois*, les *Lutheriens* même & les *Calvinistes*, l'ont été chez les Latins (*b*) d'un autre qui signifie ou *populace*, ou *racaille*.

Finissons par une remarque. Le nom d'*Adelphien* qui fut donné aux *Massaliens*, leur venoit d'un certain *Adelphius*, qui étoit un de leurs Docteurs. *Flavien* Patriarche d'Antioche fit chasser cet *Adelphius* de Syrie, après lui avoir arraché par des tours d'adresse le secret de sa Doctrine.

Les *Massaliens* toujours errans & vagabons s'éloignerent insensiblement du païs de leur origine. J'ai déja montré comment les persécutions & les outrages que leur firent les Orthodoxes, purent autant contribuer à les éloigner des villes, & à exciter l'aversion des peuples, que la fausseté des principes & le libertinage des mœurs. La propagation de la Secte fit celle des Dogmes, & l'on peut bien croire qu'en s'étendant vers l'Europe elle y trouva, comme en Asie, des libertins qui s'accommoderent de l'inaction & de l'oisiveté que prêchoit la Secte. L'yvraye se mêla parmi (*c*) le bon grain, & le peuple qui juge du particulier au géneral, prit même le bon grain pour de l'yvraie. Ils s'arrêterent dans la Grece, en Thrace, en Bulgarie, en Transylvanie, en Hongrie & enfin en Boheme. Dans les païs où l'on parle la langue Esclavone, les *Massaliens*, ou leurs ennemis les Orthodoxes, convertirent le nom de la Secte en celui (*d*) de *Bogomiles*. Après s'être refugiés dans la *Bulgarie* & aux environs, ils rendirent le nom de (*e*) *Bulgare* odieux par toute l'Europe, & sur tout en France & en Italie. Il est à présumer qu'ayant passé de la Bulgarie & de la Hongrie en Boheme dans un tems, où les Bohemiens commençoient de lever l'étendart contre l'Eglise, les Orthodoxes confondirent bientôt les Bohemiens avec les *Bogomiles* ou *Massaliens*, & que dans ces tems de crise pour l'Eglise de J. C. beaucoup de miserables & de gueux s'étant mis de la partie, tout fut confondu sous un même nom : & c'est ainsi que celui de *Bohemien* ne fut affecté enfin qu'à des vagabons & à des coureurs,

gens

(*a*) Παμμιγεῖς. On les appella aussi, pour sauver les contradictions, πολυώνυμοι Secte à plusieurs noms : après quoi on pouvoit y renfermer hardiment toute Secte qui n'étoit pas Orthodoxe.

(*b*) *Colluvies*, mot qui dans la bonne Latinité a toujours signifié *Canaille*. Peut être pourroit on justifier les Controversistes en disant, qu'ils ne connoissent que la Latinité de leurs Ecoles.

(*c*) Qu'on ne s'y trompe pas : j'appelle *bon grain* certains principes qui étant réduits à une juste moderation pouvoient être regardés comme dignes du véritable Christianisme. Mais ce que les Sectes ajoutent à ces principes, & les couleurs qu'elles y donnent, c'est-là d'ordinaire ce qui grossit le parti, parce que le nombre de ceux qui se prennent à l'extérieur & à l'accessoire est infiniment plus grand que celui des Chrétiens qui jugent & qui raisonnent.

(*d*) On nous dit que *Bog* en langue Esclavone signifie *Dieu*, & Myle *propice*. *Bogomyle* signifie donc qui implore la grace ou la misericorde divine.

(*e*) De *Bulgare*, qui étoit le nom sous lequel on connoissoit les *Massaliens*, on en fit *Bulgre*. On fait ce que signifie ce mot quand de l. V. on en fait la diphtongue *ou*.

gens ſans principes, ſans loix & ſans Religion, que les (*a*) Etats bien policés ne ſouffrent pas dans leurs villes, & qui aujourd'hui n'ont d'autre retraite que des cavernes & des ſouterrains; ni d'autre reſſource pour vivre que de gueuſer & voler. S'il falloit croire tout ce que les Gazettes nous ont debité de romaneſque touchant ces *Bohemiens* qui ont couru, il y a environ cinq ans, la haute & la baſſe Allemagne, (*b*) leurs preuves de valeur ſeroient aſſez ſingulieres.

Les PROPHETES *ou les* CONVULSIONAIRES *d'*ANGLETERRE.

Je reviens aux *Prophetes des Cevenes.* J'ai dit qu'ils porterent leur enthouſiaſme (*c*) en Angleterre. Ils y trouverent des eſprits tout diſpoſés à recevoir ſes impreſſions: & ſoit foibleſſe d'eſprit, ſoit malice, ou libertinage, il y eut des perſonnes de reputation qui favoriſerent la nouvelle Prophetie, & firent une cabale aſſez forte pour la maintenir avec ſuccés pendant quelque tems. Mais entrons dans le détail.

En l'année 1706. & au commencement de l'hiver trois Camiſars, *Marion Fage* & ce *Cavalier*, dont j'ai parlé ci-devant, s'aviſerent de ſe redonner à Londres, en préſence de ce qu'il y avoit alors de plus illuſtre, & de plus éclairé dans toute l'Europe, le don de Prophetie, & les inſpirations qu'ils avoient eues dans les *Cevenes*. La réputation que les Camiſars s'étoient acquiſe, la circonſtance du tems, & la haine inveterée que les Refugiés portoient generalement à leur patrie, qui vint ans auparavant les avoit traités en maratre; enfin la diſpoſition de certaines perſonnes d'eſprit au libertinage, & l'occaſion avantageuſe de le faire valoir à la honte, comme ils croyoient, de l'ancienne Prophetie, voilà ce qui procura aux Prophetes la confiance des uns, & la protection des autres. Sur ces différens motifs qui portoient à les ſoutenir, on ſe fit auſſi des idées différentes de la nouvelle miſſion prophetique: quelques uns crurent, nous dit-on, dans un (*d*) écrit de ce tems-là, que c'étoient des gens envoyés pour ſonner de la „ trompette, afin de lever des Soldats pour leurs compatriotes. . . . . & peut-„ être que certaines perſonnes ſe flatoient, qu'on ne pourroit pas réſiſter à la „ voix de Dieu, donnant ordre de lever une armée pour la défenſe d'un païs, „ dont il avoit fait le theatre de ſes merveilles. . . . . . Un des agens du par-„ ti ne pût s'empêcher d'avouer, que tout le deſſein de l'intrigue étoit d'envoyer „ du ſecours dans les Cevenes. . . . . . pluſieurs perſonnes attribuerent le pré-„ tendu talent prophetique à une imagination bleſſée. . . . . . quelques autres „ ſe

(*a*) „ Par des Actes faits ſous le regne de Henri VIII. & de ſes deux filles. . . . . les Bohemes ou „ Egyptiens ſont pendables, comme felons, dés l'âge de 14. ans, un mois après leur arrivée en Angleter-„ re. . . . . . Avant le mois accompli, ils en ſont quittes pour perdre leurs hardes. . . . " *Memoires & Obſervat. faites par un Voyageur en Angleterre.* p. 31. Par divers Edits renouvellés en divers tems, ils ſont bannis de France ſous peine des galeres & de punition corporelle.

(*b*) Quelques gazettes de l'année 1731. raccontent de ces Bohemiens d'Allemagne, que c'étoit parmi eux une marque de diſtinction de n'avoir point d'oreilles, qu'avant que d'initier les nouveaux Confréres, on leur en coupoit une, & que l'autre leur étoit coupée, après la premiere expédition jugée héroïque. Je n'ai garde d'apuyer ſur de pareilles ſornétes debitées par des gens qui raſſemblent le plus adroitement qu'ils peuvent le vray & le faux, pour remplir leur tâche deux ou trois fois par ſemaine.

(*c*) On prétend que les Freres Camiſars ne paſſérent en Angleterre, que pour obtenir des moyens pour ſe rétablir dans les Cevenes, & que ſi le ſiége de Toulon, qui ſuivit quelque tems après, avoit eu le ſuccés qu'en attendoient les Anglois & les Hollandois, ces deux Nations auroient favoriſé de leur mieux ces Fanatiques rebelles: & c'eſt-là, nous diſoit-on, alors le droit de la guerre.

(*d*) *Clavis prophetica*, ou *Clef des Propheties* &c. à Londres 1707. J'ai fait unn leger changement dans les paroles que je cite.

„ se persuaderent que la nouvelle prophetie étoit un art, & que les prophetes „ avoient apris les mouvemens extatiques, tout comme on aprend à sauter & „ à danser sur la corde" preuve de cela, ajoute l'écrit, „ c'est que depuis que „ les Camisars sont à Londres, (ils se font fait beaucoup de disciples en cet art) „ plusieurs personnes les imitent si exactement, qu'elles pourroient, suposé „ qu'elles en eussent envie, établir une autre compagnie de Prophetes". Or si c'est un art, ajoutoient ceux qui se piquoient de (*a*) penser plus hardiment que les autres sur la Religion, pourquoi ne croirons nous pas aussi que l'ancienne Prophetie en étoit un?

Ceux qui se déclarerent les protecteurs ou les promoteurs de cette *Ecole de prophetie* avoient trop d'esprit & trop de lumieres, pour oser croire d'eux qu'ils fussent des Fanatiques de bonne foi. Entre ces protecteurs on en remarquoit principalement trois, dont jusqu'alors le caractére n'avoit pas été tourné du côté du fanatisme. Ces trois étoient *Lacy* Gentilhomme Anglois, d'abord disciple, ensuite prophete, & prophete très distingué dans le nouveau Seminaire prophetique, (*b*) auteur en un mot d'un volume assez gros de propheties; le Chevalier *Richard Bulkcley*, *Fatio de Duillier* Génevois ou Suisse de naissance, grand Mathematicien, mais à qui on reprochoit en même tems, d'avoir fort peu de religieux & de ne (*c*) s'accommoder proprement d'aucune. Celui-ci étoit non seulement, nous dit-on, le Secretaire des Prophetes, (*d*) mais encore leur *inspirateur*. Un quatriéme, qui étoit (*e*) *Misson*, écrivit les merveilles de la Prophetie. A l'égard des prophetes Cevenois, c'étoit comme je l'ai déja dit, un *Marion* que (*f*) *Fatio* conduisoit & dirigeoit immédiatement; un *Fage*, qu'on nous définit *le plus pauvre de tous les mortels*, un *Cavalier*, que l'on nous représente, comme *fort capable de l'operation prophetique*, en ce qui concernoit l'entousiasme extérieur & les mouvemens du corps: mais d'ailleurs trop peu sérieux pour un pareil role, & n'ayant pas assez de mémoire pour en retenir un long; un *Flotar*, dont on a dit qu'il étoit en même tems Prophete, Agent & Thrésorier de ses Freres de Londres & des Cevenes; plus favorisé de l'esprit & plus heureux que les autres, s'il est vrai que l'esprit qui le dirigeoit dans l'administration des deniers, lui ait laissé le pouvoir de s'en aproprier ce qu'il jugeoit à propos; un *Allut* menuisier avec sa femme *Henriette*, & enfin une *Betty* ou *Elizabeth Gray*, qui avoit mouché les chandeles à la Comedie. L'esprit qui inspiroit *Marion* procura l'édition de ses Propheties en l'année 1707. Les deux Recueils de *Lacy* venoient d'être imprimés presqu'en même tems, avec (*g*) cette aprobation de l'Esprit, qualifié *Esprit éternel* à la tête de l'Ouvrage; *que ceci soit imprimé.*

Le jeu, disons mieux, la fourberie prophetique, commença d'abord avec beaucoup de simplicité: les Convulsions & les déclamations étoient moins violentes qu'elles ne le furent dans la suite: les invectives étoient génerales, ou dans la vieil-

(*a*) On les appelle en Anglois *Freethinkers.*

(*b*) *Avertissemens de l'Esprit éternel par la bouche de son serviteur Jean surnommé Lacy.* Le livre étoit écrit en Anglois. Cependant le Prophete *Lacy* prophetisoit souvent en François. Cet homme ne pouvoit être regardé que comme un grand fou, ou comme un grand fourbe.

(*c*) Voy. *Clavis prophetica.* ubi sup. On l'y accuse d'avoir dit que la vérité pure & sans mélange d'erreur ne se trouve dans aucune Religion. S'il n'avoit parlé que de la pratique, on lui auroit donné gain de cause.

(*d*) Voy. *Clavis proph.* &c. p. 6. & 7.

(*e*) Fort connu par son *Voyage d'Italie.* Il est Auteur du *Theatre sacré des Cevenes.*

(*f*) *Clavis* &c. ubi sup. p. 7. & suiv. *Fatio* est dit-on, l'Auteur du Recueil de *Marion.*

(*g*) Voy. *Lettre premiere d'un particulier à M. Misson l'honnête homme touchant les miracles burlesques* &c. à Londres 1707.

vieille routine des Sectes *Anti-Catholiques*; c'est-à-dire, qu'on ne prophetisoit encore que contre *Babylone & l'Antechrist*, par où les plus idiots Protestans comprennent à demi mot, qu'il s'agit de Rome & du Pape. Cela seul (*a*) nous dit l'Auteur de la Clef „ enflamoit le zéle des Protestans, peu d'entre eux. . . . . „ ont la force de se facher contre des gens, qui ont l'adresse. . . . . . de faire „ des imprécations vigoureuses sur ce sujet". Mais les Protestans se trompoient. Au lieu d'un *Antechrist* Romain & d'une *Babylone Papiste*, on entendoit par ces invectives une Rome, & un *Antechrist* cachés dans le sein de la Réforme. L'Esprit leur disoit, (*b*) *Babylone & l'Antechrist sont par tout* „ avec ces deux mots „ pris dans un sens tout nouveau, il leur dictoit tout ce qu'il vouloit contre les „ Eglises (Reformées) même contre ce qu'il y a de plus pur dans la Réforma- „ tion. . . . . . Si l'on se fut plaint, l'esprit auroit dit, *je parle de Rome, je* „ *parle du Pape.* A tout cela se joignirent la vocation des Juifs, & l'aproche du „ Regne de mille ans, avec quelques autres opinions agréables (*c*) à diverses per- „ sonnes (disposées en Angleterre comme ailleurs, à croire aux chimeres & aux „ visions)". *Pharao & la destruction de ses Etats* trouvérent aussi leur place dans les Propheties, & *Pharao* étoit Louis XIV. Ensuite on menaça directement l'Angleterre, d'où l'on vint à la ville de Londres en particulier. Enfin l'on prédit un massacre géneral, & l'on menaça l'Etat & l'Eglise. On peut voir les extraits de ces Propheties dans le petit écrit que je (*d*) cite.

La *cabale prophetique* essaya de se mettre en réputation par des (*e*) miracles. L'impression d'une partie de ses Propheties, bien loin de l'accréditer, la menaçoit de la decadence. On voulut donc hazarder quelques miracles, & pour cet effet l'esprit ordonna à *Lacy* & à son Seminaire de sortir de Londres, & d'aller à la campagne. Cependant ils y revinrent bientôt: ils étoient à peine hors de Londres, lorsque l'esprit saisit ce *Lacy* pour lui déclarer que ni lui, ni aucun des siens ne devoient avoir honte d'être les Ministres du Seigneur; & pour faire cette déclaration l'esprit jetta le Prophete dans le transport que je vais décrire. „ Ravi d'une si glorieuse commission il se leva de son siége, fit plusieurs fois „ le tour de la chambre, en contrefaisant de sa voix le son que rend le tam- „ bour, quand on le bat pour l'enrollement des milices. Ensuite il se remit sur „ son siége, bâtit sur sa chaise à droit & à gauche les deux poins fermés, com- „ me s'il eut voulu imiter un timbalier; faisant cependant par intervales l'exer- „ cice du mousquet & du drapeau, tirant l'épée, présentant la pique. Après „ tous ces mouvemens il se leva une seconde fois, marcha gravement, fit qua- „ tre ou cinq fois le tour de la même chambre, continuant à contrefaire la „ marche d'un Regiment de la voix & de la main. Après tant d'agitation le dis- „ cours suivit. Le lendemain le Prophete sonna la charge, & fit quelques mou- „ vemens militaires, avant que de prononcer ou chanter ces belles paroles en „ méchant François; *O Dieu tu nous féras danser. Nos esprits féront agir tous les* „ *membres capables de te servir pour les célebrations & les festivités incessantes*". Ces

(*a*) Ubi sup. p. 16.

(*b*) P. 96. des *Propheties de Marion*, on lit ce qui suit „ mon enfant, l'Antechrist n'est pas en un en- „ droit seul. Il y a plus d'un Antechrist: il y en a plusieurs sur la terre. Il n'y a nul lieu où il n'habite. „ Ne vous flatés point les uns les autres. Vous avés *tous* trempé dans l'erreur". Cela étoit conforme au sentiment que l'Auteur de la *Clef* attribue au Prophete *Fatio*.

(*c*) L'Auteur de la Clef ubi sup. p. 18. donne à entendre que le Secretaire *Fatio* avoit bien examiné la disposition des esprits.

(*d*) *Clef* &c. ubi sup. p. 25. & suiv.

(*e*) *Lettre* à M. *Misson* &c. ubi sup.

Ces paroles furent le prélude d'une espéce de Sacrement, que le Prophete Anglois vouloit instituer en faveur des initiés à la Prophetie. Mais avant que de décrire ce Sacrement, il faut rapporter, sur la foi de l'Ecrivain (*a*) que je cite, les différentes manieres de s'agiter de ces Prophetes, leurs postures bizarres & leurs mouvemens extatiques. Il les a pris à la marge des *Avertissemens prophetiques.* On pouroit bien appeller cela *les évolutions de l'exercice prophetique.* „ 1. Ici il „ (le prophete) présente, comme un poignard à son estomac. 2. Ici il leve le „ poin & le remue en se tenant à une fenêtre, qui regarde au Nord. 3. Ici il „ passe de cette fenêtre à celle qui regarde vers l'Orient. 4. Ici le prophete pleu- „ re & se tord les bras d'une maniere pitoyable. 5. Ici il étend ses deux mains „ ouvertes. 6. Ici il va vers le Nord. 7. Ici il court à l'Orient. 8. Ici il é- „ tend les bras vers le Nord & vers l'Occident. 9. Ici il leve le bras en haut „ d'un air menaçant & remue la main, comme s'il donnoit le fouet. 10. Ici „ il s'assied tout pensif, regarde en haut, regarde en bas. 11. Ici il tombe sur „ ses genoux, prie avec une grande ferveur, va sur ses genoux d'une extrêmité „ de la chambre à l'autre, remue les bras de côté & d'autre avec une extrême „ vitesse, imite le mouvement d'une pendule, se met en garde comme s'il fai- „ soit des armes, allonge une botte &c. 12. Ici il sifle comme un merle". Cette apostille est originale: peu de gens s'attendroient à voir sifler un Prophete. Les miracles répondoient aux agitations prophetiques. La petite *Gray* âgée seulement de 15. à 16. ans, avoit passé de la qualité de *moucheuse de chandelles* à la Comedie, à la dignité de *femme-sœur* du Prophete Anglois, & cette nouvelle dignité l'avoit rendue en même tems Prophetesse. En cette qualité elle servit à plus d'un miracle. (*b*) Un jour elle se trouva tout à coup paralytique, c'est-à-dire, les membres si engourdis qu'elle ne s'en pouvoit servir. *Lacy* mit la main sur elle; on sait quelle est en certains cas la vertu de la main d'un homme. Cela fut suivi d'agitations & de grimaces. Le prophete dit gravement d'un ton d'inspiré, *je te reserve à de grandes choses. . . . je mettrai mon bracelet à ton bras....* & prit les bras de la fille, les lui mit sur son sein, y conduisit dévotement sa main gauche, ajoutant ces mots, *je mettrai une chaine autour de ton cou*, & en même tems porta soudainement la main au cou de la pauvre malade.... Le miracle suivit, le corps de la paralytique se dégourdit &c. Une autrefois la petite prophetesse devint aveugle. On la porta dans une autre chambre: elle s'y jetta sur un lit & y resta vint minutes, y pria, y tomba en extase. Elle avoit eu auparavant quelque doute: l'esprit qui devoit lui rendre la vue censura ce manque de foi, mais enfin il s'apaisa, & passant tour à tour du Prophete à la Prophetesse, il se fit entre eux un (*c*) Dialogue, dont la conclusion fut le recouvrement de la vue pour la petite *Betty Gray*. Le Prophete *Lacy* fit le miracle en frapant doucement jusqu'à trois fois de ses deux pouces les yeux de la prétendue aveugle. Je passe le miracle operé

(*a*) *Deuxiéme Lettre d'un particulier* à M. *Misson* &c. p. 2.

(*b*) *Prem. Lettre* &c. ubi sup. p. 8.

(*c*) Le Dialogue est un chef d'œuvre de libertinage. Le voici „ Seigneur je viens à toi pour te de- „ mander du secours. C'est toi seul qui peux le donner. *Lacy*; quel est ton mal. B. Seigneur tu le sais. Je „ suis aveugle. . . . . . tu peux me rendre la vue. Seigneur, il faut que ta main le fasse. . . . . viens „ promtement. L. combien y a-t-il que tu és aveugle mon enfant, & comment cela est il venu? (*Lacy* „ avoit toujours été présent.) B. Seigneur tu le sais. L. pourquoi t'adresses tu à un homme incapable de „ te rendre la vue? B. Je vous ai été amenée pour être guérie. L. par qui? B. par le bon & Saint Es- „ prit. L. donc la gloire de ta guérison sera due entiérement à cet esprit éternel, qui envoye & donne „ la foi, qui donne la guérison. Veux tu attribuer la gloire de ta guérison à lui seul? B. oui Seigneur „ je le veux.

ré (*a*) après les vapeurs, & les convulſions artificielles de la Propheteſſe; comment l'eſprit conduiſit encore heureuſement la main du Prophete à la gorge de la patiente, & de là au ſein &c. comment le nom de cette petite Propheteſſe fut changé en celui de *Sara*, & le mariage célebré (*b*) entre *Abraham* (*Lacy*) (*c*) & *Sara* Pere & Mere des nouveaux *croyans*. Je ne dis rien non plus de la vocation merveilleuſe du Prophete Mathematicien à une eſpéce d'Apoſtolat, après laquelle l'Eſprit donna le pouvoir au Mathematicien d'impoſer les mains, & d'accorder la vertu du S. Eſprit. Je renvoye le détail de cette vocation (*d*) à la note, pour dire un mot de la hardieſſe que la cabale prophetique oſa prendre d'inviter tout le public à une reſurrection, qui devoit être de la façon du Prophete *Lacy*. Pour y reuſſir, „ il ne falloit pas, (*e*) nous dit-on, un de ces morts „ qu'on enterre tous les jours. . . . . . mais un mort de la façon des inſpi- „ rés. La petite *Betty Gray*, qui avoit achevé de faire ſon aprentiſſage dans le „ voyage de campagne, entreprit de jouer cette comedie à Londres. Le 17. „ d'Août (1707.) fut choiſi pour cela. . . . quelques Anglois curieux de voir „ *les extaſes prophetiques*, s'y rendirent le jour de la réſurrection. . . . . . La „ petite Comediene étoit alors dans la réverie. . . . . . & l'agitation. Les „ acteurs de la piéce diſoient qu'elle étoit à l'extrêmité. . . . . . qu'elle ſeroit „ étouffée, & que *Lacy* la réſuſciteroit. . . . . . La cabale avoit cependant a- „ poſté un medecin de ſa faction pour autoriſer l'impoſture. . . . . . Les An- „ glois (ſpectateurs de la piéce) jugerent à propos d'obſerver la fille & toutes les „ démarches de la cabale. La comedie dura huit heures. . . . . . parce que „ les acteurs avoient deſſein de laſſer (ces incommodes ſpectateurs,) & ceux- „ ci ne voulurent pas ſe laſſer. De tems en tems ils tâtoient le pouls de la „ Comediene, en ſorte qu'elle ne pût trouver un moment favorable pour faire „ la morte". Ce miracle manqué produiſit contre eux deux (*f*) petits Ecrits Anglois, qui leur oterent une grande partie de leurs partiſans & de leurs admirateurs : outre que deux mois auparavant le Lord Chef de juſtice leur avoit défendu les aſſemblées, ce qui fut peut-être la véritable cauſe de leur courſe à la campagne. Le Prophete *Marion*, éleve de *Fatio*, fut comdamné (*g*) *comme atteint & convaincu d'impoſture, de fourberie & d'impieté dans ſes prétendues propheties.* Ceux qu'on régardoit comme les Chefs ou les directeurs furent attachés publique-

(*a*) Ubi ſup. p. 19.

(*b*) *Lacy*, dans l'accés de l'entouſiaſme, appelloit ce beau mariage *les éternelles épouſailles entre lui & ſa bien aimée.*

(*c*) Comme Mere des croyans elle fut inſpirée de travailler avec les Prophetes à la vigne du Seigneur. En vertu de l'inſpiration *Abraham* (Lacy) l'embraſſoit & la béniſſoit en préſence des autres Prophetes, qui entr'autres choſes remarquables, ne pûrent s'empêcher d'être frapés de la belle jambe de *Sara*. V. *Lettre* 3. à M. *Miſſon* p. 14. & 15. Tout cela ſe paſſoit pendant le voyage des Prophetes à la campagne.

(*d*) Lettre deuxiéme &c. ubi ſup. p. 16. „ La petite ruſée *Betty* prit le Mathematicien par la main. „ Il ſe laiſſa mener, ſe mit à génoux comme un enfant devant. . . . . *Lacy*, qui lui fit un long diſ- „ cours plein de promeſſes magnifiques de la part de l'eſprit. . . . . Il devoit être une colonne. . . dans „ la Maiſon de Dieu, poſſeder les charmes de l'éloquence, avoir le don de guériſon & celui des langues. „ Pour achever de ratifier la vocation, *Lacy* donna le nom d'*Iſac* au *frere Fatio*, au lieu de celui de *Nicolas*, qu'il portoit auparavant. . . . " & accompagna la vocation de ces paroles. „ Tu ſeras le Patriar- „ che Iſac: ta vie ne ſera pas, en ſes circonſtances extérieures, ſemblable à celle d'Iſac. Elle ſera plus er- „ rante, (cette prédiction fut accomplie quelque tems après, mais un affront public préceda l'accompliſ- „ ſement : l'Apôtre fut comdamné au pilory.) Tu hériteras les promeſſes faites à Abraham (*Lacy*.) Tu „ dois m'être ſoumis comme Iſac le fut à ſon pere &c.

(*e*) *Troiſ.* Lettre ubi ſup. p. 19. & ſuiv.

(*f*) *The honeſt Quaquer & Enthuſiaſticks Impoſtors.* Ces petits livres étoient de la façon de ceux qui avoient voulu être témoins de la prétendue réſurrection.

(*g*) Termes de la ſentence.

quement au pilory au commencement de l'année 1708. & ce fut aussi là le commencement de leur dispersion dans les païs étrangers.

Ces affronts ne découragerent pas absolument les Prophetes. Ils avoient osé demander presqu'en même tems-la permission d'établir des (*a*) conventicules à la maniere des autres Sectes; ils revinrent à la charge & présenterent une requête à la Reine. Comme il leur restoit encore un grand nombre de partisans, ils eurent la hardiesse de fixer une nouvelle résurrection au 5. du mois de Juin 1708. & publierent que ce même jour un certain Docteur *Emes*, mort & enterré résusciteroit. La foule des spectateurs qui accoururent pour voir la prétendue résurrection fut si grande, que le gouvernement fut obligé d'envoyer des gardes à la Place des *Morfields*, où se devoit faire le miracle, pour y empêcher le desordre. Cependant le mort resta mort & les Prophetes, pour ne pas rester absolument court, se défendirent par l'incrédulité des spectateurs.

Au mois d'Août de l'année 1707. le fanatique *Lacy* & les autres directeurs de la Secte avoient institué une nouvelle maniere de Sacrement de la Cene, telle que voici. (*b*) Il couvroit une table d'une nape, y posoit une assiéte & sur l'assiéte une tasse, se plaçoit lui même au haut bout de cette table, avec la petite Prophetesse sa *femme-sœur*. Les autres Directeurs & Prophetes se rangeoient aussi autour de la table, après quoi *Lacy* se levoit, passoit au bas bout de cette table, & dirigé par l'esprit adressoit ces paroles à ses convives spirituels. „ Mes amis si „ je ne vous avois appellé, vous ne sériés point venus. Je vous ai préparé cet- „ te table pauvre & chetive extérieurement, mais cependant pourvue de mets „ spirituels. Je suis celui qui sers mes pauvres Apôtres": Après cela il réprenoit sa placé & continuoit en ces termes. „ Buvés de ce vin: il me coute cher. . . . . . „ Le vin que je vous donne c'est mon esprit avec sa grace &c. Se levant ensuite, „ il faisoit le tour de la table, prenoit la main de la Prophetesse, la mettoit dans la „ sienne en lui disant, *je te séele ici les promesses, en voilà le signe solemnel* &c. Il en „ disoit autant aux autres, leur ordonnant de manger (c'est-à-dire spirituellement.) „ Cette premiere partie de la céremonie étant faite, il ôtoit la tasse de dessus l'as- „ siéte, prenoit l'assiéte, & la présentant à la ronde, il disoit, *voilà les richesses* „ (spirituelles) *prens les, nouris toi* &c". La céremonie de la *Coupe Eucharistique* se faisoit à peu près de la même maniere. Par un privilege tout particulier le Prophete Menuisier *Allut*, qui étoit un jour de Cene étendu par terre & dans l'extase la plus parfaite, fut relevé par *Lacy* & honoré d'un discours que le fanatique directeur lui adressa. *Lacy* ayant achevé de communier son assemblée, prit le Prophete *Allut* par la main, & tous deux agités, inspirés d'un même esprit, ils firent trois ou quatre tours de danse autour de la chambre en chantant ces paroles; *le grand Roi vient en triomphe*. Mais ne nous amusons pas davantage à ce fanatisme outré, mêlé, comme je l'ai déja dit, de foiblesse d'esprit, de libertinage & de malice. Une description courte & bornée peut instruire & amuser agréablement. Je finis donc par la création burlesque, qui fut faite d'un Patriarche de la Secte; Patriarche de nom seulement, puisque le plan de ces Fanatiques, (& c'est aussi celui de tous les Fanatiques en géneral) étoit de n'avoir point de superieur dans leur Eglise, & (*c*) d'arracher *toutes les plantes batardes qui l'ont corrompue*. C'est ainsi qu'ils

(*a*) *Conventicule* en François se prend toujours en mauvaise part. Il n'en est pas de même en Anglois.

(*b*) *Deuxiéme Lettre* &c. ubi sup. p. 4.

(*c*) Voy. *Lettre deuxiéme* &c. ubi sup. p. 9.

qu'ils traitoient le Clergé des Eglises d'Angleterre. Le Patriarche qu'ils élurent fut un petit garçon de cabaret âgé de treize ans. Le menuisier le préconisa, la Prophetesse *Betty* lui imposa les mains, & en déclarant au seminaire prophetique qu'elle en *alloit faire un instrument de sa gloire*, elle changea son nom, & lui donna celui de Jacob. En ce même instant l'esprit prophetique saisit *Lacy*: de *Lacy* il passa au menuisier, du menuisier il se répandit dans toute la chambre, agita violemment les Prophetes directeurs, & jetta les autres dans un silence extatique. *Allut* rompit enfin le silence, & parlant par la vertu de l'esprit, il publia à haute voix & avec transport les prochains miracles du petit (*a*) idiot devenu Patriarche. *Lacy* ajouta qu'il *lui donnoit la main d'association. . . . . . pour travailler conjointement avec lui dans la vigne du Seigneur.*

Ces Fanatiques, quoi que décriés & décrédités à Londres, se répandirent pourtant en plusieurs Provinces de la grand' Bretagne, & vraisemblablement jusques dans l'Ecosse. Les nouvelles de 1709. nous dirent alors, qu'il s'y étoit formé une assemblée assez nombreuse de semblables Enthousiastes, sous la conduite d'un Ecossois montagnar nommé *Mack-milian.* Elles ajoutoient que ces gens prêchoient & faisoient leurs autres exercices de dévotion en pleine campagne; qu'ils avoient une maniere toute particuliere de faire la Cene, (on ne nous dit pas quelle étoit cette maniere,) qu'ils y excommunioient les devins & les sorciers, ceux qui avoient accepté (*b*) le *test*, & ceux qui communioient à génoux à la façon des Anglicans. En Ecosse les uns regardoient ces gens comme *Jacobites* & ennemis du gouvernement, les autres comme un reste de ces *Cameroniens*, dont (*c*) il a été déja parlé. Quelques uns vouloient enfin qu'ils fussent des Camisars fugitifs, & proscrits en Angleterre. Quoi qu'il en soit, les prophetes d'Angleterre se réfugierent bientôt en Hollande & en Allemagne. *Allut* & ses freres resterent plusieurs mois à Amsterdam, où ils formerent d'abord une petite societé qui reçut à soi, comme en Angleterre, trois sortes de Fanatiques, des fous, des libertins & des ignorans: mais ces gens se disperserent encore. Des ordres superieurs troublérent le nouveau seminaire prophetique; & destinés à courir le monde & à porter par tout l'oprobre du Fanatisme, ils eurent pourtant la consolation de gagner à leur parti (*d*) une personne en qui se conservoient comme un dépôt, des restes de cette force prophetique, qui avoit animé le célebre *Jurieu* pour la cause des *Prophetes Dauphinois.* Tout ce qui s'est pû réunir de ces débris d'Entousiastes prophetisans a formé long-tems une Secte peu connue des étrangers, même des habitans d'Amsterdam. Elle s'assembloit (*e*) hors de la jurisdiction de la Ville dans une maison, où elle tomboit à petit bruit dans les transports prophetiques & les mouvemens convulsifs.

Les CONVULSIONAIRES *de* FRANCE.

Des *Convulsionaires* d'Angleterre (on peut bien les nommer ainsi) passons aux notres. Ce n'est pas une Secte, ce n'est pas une Hérefie, ce n'est pas un Schisme.

(*a*) Il ne savoit ni lire, ni écrire.
(*b*) C'est-à-dire, le serment qui consiste à renoncer à toute autre primauté que celle du Roi dans l'Eglise, &c.
(*c*) Voici dessus Dissertat. sur les *Presbyteriens.*
(*d*) Madame *Jurieu.*
(*e*) Sous le nom de *Trembleurs.*

me. C'eſt un ordre de gens que je ne dois ni définir, ni juger, & qui comme tout autre parti, dit avoir à cœur, avec toutes les aparences de ſincerité, la gloire de Dieu. L'origine des *Convulſionaires* & des Convulſions eſt dûe aux miracles operés au tombeau de l'Abbé de *Paris*, enterré à S. Medard. François de *Paris* étoit un (*a*) Diacre de l'Egliſe de *Paris*, qui mourut en odeur de ſainteté le premier Mai de l'année 1727. Ces miracles décident en faveur de la Doctrine Janſeniſte: au moins c'eſt ainſi que les Janſeniſtes le diſent. Un parti opoſé (*b*) les combat, & ruine ces miracles: mais ce n'eſt pas-là notre affaire. Le premier miracle conſtaté eſt du mois de Septembre 1727. en la perſonne d'un nommé *Lero*. Celui-ci fut ſuivi de pluſieurs autres, en ſorte qu'on en a fait (*c*) des recueils aſſez conſidérables, où chaque miracle eſt muni des informations, déclaration, & dépoſitions néceſſaires. Eſt-il poſſible après cela que l'incrédulité ſe ſoit déchainée avec violence & qu'elle ſe déchaine encore? Elle ſe déchaina dés le commencement des miracles de vive voix, & par un grand nombre d'écrits de toute eſpéce, (*d*) ſérieux, raiſonnés, ſatyriques, burleſques, comiques. Les miracles du Saint Janſeniſte furent comdamnés par des mandemens, anatemathiſés en chaire, & joués ſur le theatre. Cette même incredulité ne ſe déchaine pas moins aujourd'hui chez les Proteſtans, & l'on peut dire qu'ils n'ont pas mal ſecondé les Janſeniſtes. En un mot juſqu'à préſent la legende des miracles de l'Abbé de *Paris* n"a trouvé du crédit que dans le Parti Janſeniſte, malgré toutes les démonſtrations que les *Convulſionaires* & leurs défenſeurs ont donné de leur autenticité.

Juſques vers la fin d'Août 1731. les miracles des guériſons s'étoient faits au cimetiere de S. Medard avec aſſez de ſimplicité. Les malades faiſoient des neuvaines, & imploroient l'interceſſion du S. Diacre en s'étendant ſur ſon tombeau & baiſant même la terre qui l'environnoit: mais dans le mois d'Août 1731. Dieu changea ſes voyes, & celle (*e*) dont il ſe ſervit alors pour la guériſon des malades fut „ de les faire paſſer par des douleurs très vives & des Convulſions, „ très extraordinaires & très violentes", auxquelles les *rieurs* du Parti Moliniſte donnerent le nom de *Sauts*, & aux Convulſionaires celui de *Sauteurs*. Les premieres convulſions miraculeuſes qui éclaterent dans le public, furent celles de l'Abbé de *Bécheran*, né à Montpellier à peu près dans le tems des prophetes du Dauphiné & du Vivarets. Les Conſtitutionnaires ne manquerent pas cette remarque. *Pouvoit il venir quelque choſe de bon de Nazareth?* Le Chevalier de Follard fut auſſi guéri par les convulſions de pluſieurs infirmités, qui étoient le fruit de

(*a*) Il étoit fils d'un Conſeiller au Parlement de Paris, & l'ainé de ſa famille. A la mort de ſon Pere il ceda la charge de Conſeiller à ſon frere, pour ſe conſacrer à une vie rétirée, pauvre & pénitente dans l'Etat Eccléſiaſtique qu'il avoit déja embraſſé. M. *Paris* menoit une vie ſi auſtére, que pluſieurs de ſes amis crurent devoir eſſayer de l'engager à en moderer les rigueurs. Il étoit Appellant & Réappellanr. V. *Nouv. Eccleſ.* ann. 1728. p. 158.

(*b*) Un Jeſuite de Reims les compara aux miracles de l'Antechriſt, des Enchanteurs de Pharaon, de Simon le Magicien &c. La tirade que les *Nouv. Eccleſ.* citent de la façon du R. P. eſt ſinguliére: elle finit par ces paroles. „ Le ſeul & unique miracle des Janſeniſtes, qui les rendra célebres à jamais..... „ c'eſt de faire paſſer tous les jours de France en Hollande des ſolitudes dans les villes, des Chartreuſes à „ Utrecht; de changer des capuchons en perruques & en chapeaux bordés, des Prêtres en Laïcs &c". *Nouv. Eccleſ.* &c. an. 1728. p. 180. Je m'étonne que ce R. P. ait pû ignorer la façon de vivre des Janſeniſtes refugiés. Je crains bien que l'eſprit de parti ne l'ait emporté ſur celui de Religion, qui ne permet pas de juger témerairement.

(*c*) *Recueil des miracles operés au tombeau de* M. de *Paris* 2. Vol. à Utrecht 1723.

(*d*) Voy. *Nouv. Eccleſ.* Ann. 1731--1734.

(*e*) *Nouv. Eccleſ.* &c. Ann. 1731. p. 245.

de ses campagnes. Insensiblement la foule des Convulsionaires devint si grande, & les conséquences en parurent si dangereuses à la Cour, qu'on publia le 27. Janvier 1732. une ordonnance du Roi (*a*) *pour fermer la porte du petit Cimetiere de la Paroisse de S. Medard. . . . . avec défense de l'ouvrir sinon* (*b*) *pour cause d'inhumation.* Quelques semaines après on enleva le *chef* & le *maitre des Convulsionaires*; c'est ainsi qu'on appelloit (*c*) l'Abbé de *Becheran*: mais malgré toutes les

(*a*) *Nouv. Ecclef.* &c. ubi sup. p. 30. Ann. 1732. On rendit publics en même tems les Procés Verbaux que les Medecins & Chirurgiens avoient dressé & signé par ordre du Roi, au sujet des Personnes soi-disant agitées de Convulsions. Ces Personnes étoient alors au nombre de 7. assavoir *Pierre Martin Gontier*, *Jean Fiet*, *Guillaume-Antoine Maupoint*, *Marie Tussiau*, *Claude-François Tiersault*, *Pierre Lahir* & *Pierre la Porte*. On y dit qu'elles recounurent toutes, que leur mouvemens & leurs convulsions étoient volontaires. Comme ces Procés Verbaux feroient trop longs pour être inserez ici, on se contentera de donner celui qui concerne *Guillaume-Antoine Maupoint*.

„ Nous Maître *Elie Col de Vilars*, *Louis Lehoc*, Docteurs Régens de la Faculté de Medecine en l'Université de *Paris*, Conseillers-Medecins Ordinaires du Roi Jurez au Châtelet, *François Bernard d'Albon*, *Barthelemi Lombard*, *Charles Dorlet*, Chirurgiens Ordinaires du Roi audit Châtelet de *Paris*, & *Egide de Bertran Pibrac*, Premier Chirurgien de la Reine d'*Espegne*, *Jean Marsolan*, Premier Chirurgien de Mr. le Duc d'Orleans, & Maître Chirurgien Juré à *Paris*, & *Matthieu Carrere*, Chirurgien Ordinaire du Château de la *Bastille*; par ordre de Mr. le Lieutenant-Géneral de Police en datte de ce jour, nous sommes transportez au dit Château de la *Bastille*, en une chambre où est le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, à l'effet de l'examiner, & de connoître si les convulsions dont il est agité sont volontaires ou forcées. En entrant dans sa chambre, nous l'avons trouvé assis sur une chaise, remuant sa tête à droite & à gauche, & ensuite en tous sens comme sur un pivot, avec beaucoup de vitesse & de rapidité, en grinçant les dents, ayant néanmoins le reste du corps tranquille, la vûe assurée, l'ouie, la parole & la raison libres, répondant aux questions que nous lui faisions, & sans que nous ayons remarqué de contraction ni de roidissement dans les muscles du col, ayant même tiré la langue lorsque nous lui avons dit de le faire; ensuite il s'est roidi les bras & les mains, & les a contournées derriere le dos avec violence, en serrant & roidissant les doigts, & cependant il nous a été facile de les remettre dans leur état naturel. Nous avons aussi remarqué des mouvemens très-ordinaires dans les jambes & dans les piez, bien moins violens que ceux de la tête & des bras. Dans les grandes agitations de sa tête, nous avons jetté dessus inopinement de l'eau fraîche, qui l'a surpris, & a suspendu lesdits mouvemens, ensuite de quoi il les a recommencez. Après avoir cessé toutes lesdites agitations, nous lui avons trouvé le poulx fréquent & une palpitation de cœur sensible. Lui ayant demandé pourquoi il étoit allé à *St. Medard* au Tombeau de Mr. Paris, il nous a répondu que c'étoit parce qu'il avoit une difficulté de parler, ne pouvant prononcer librement la Lettre S., & que le fruit qu'il en a reçû étoit de la prononcer mieux. Ne lui ayant remarqué aucune maladie, nous estimons que toutes lesdites agitations sont affectées & dépendent absolument de la volonté dudit *Maupoint*. Fait à *Paris* audit Château de la *Bastille* le 15. Janvier 1732. & ont signé en la Minute.

„ *Col de Vilars*, *Lehoc*, *d'Albon*, *Lombard*, *Dorlet*, *Marsolan*, *Pibrac* & *Carrere*.

„ Nous Soussignez avons examiné le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, pour connoître la nature des mouvemens extraordinaires dont il est agité, après l'avoir requis de nous les faire voir, il nous a répondu que cela ne dépendoit pas de sa volonté, mais que si tôt qu'il se mettroit en prieres, ses agitations naîtroient, ou pourroient arriver: Il s'est mis à génoux, & en recitant son *Pater*, il a eu un tremblement depuis l'épaule jusqu'à l'extrêmité des doigts; mouvemens que nous avons suspendus en le questionnant, & que nous avons arrêtez totalement en lui serrant les poignets & les bras. Pour lors il nous a déclaré n'en pouvoir faire davantage: mais quelque tems après, l'ayant prié de faire les mouvemens de tête décrits dans le Procés Verbal ci-dessus, il les a sur le champ imitez volontairement, avec les mêmes circonstances que celles énoncées dans le raport précedent, en date du 15. du présent mois, & les a cessez dans l'instant qu'on l'en a requis, d'où nous concluons qu'aucun des mouvemens ci-dessus rapportez ne sont ni convulsifs ni surnaturels: En foi de quoi nous avons signé le présent Certificat. A *Paris* le 23. Janvier 1732. & ont signé.

„ *Chirac*, *Hermant*, *Azevedo*, *Winslow*, *Baron*, *Pousse*, *Silva*, *Col de Villars*, *Vernage*, *Lehoc* & *Gouttard*.

„ *La Peyronie*, *Petit*, *Malaval*, *Ledran*, *Benomont*, *Lombard*, d'*Albon*, *Dorlet*, *Pibrac*, *Moraud*, *Sorbier*, *Houstet* & *Carrere*.

(*b*) Il est nécessaire de rapporter les motifs exprimés dans l'Ordonnance. 1. Le raport des Medecins & des Chirurgiens que je viens d'inserer ici, d'où il resulte que les convulsions sont des illusions &c. 2. Le concours du peuple, qui étoit devenu une occasion de licence, de libertinage & de vols. 3. La contravention & la desobéissance (de la part des Convulsionaires & de leurs adhérans,) au Mandement de l'Archevêque de *Paris*. Après cette Ordonnance l'exhumation du *saint corps* fut proposée & cependant n'eut pas lieu. On prit le parti de mettre des gardes autour du tombeau pour en éloigner le peuple, & cela ne fit qu'augmenter en lui le désir d'en aprocher.

(*c*) Il fut mis à S. Lazare & remis en liberté environ trois mois, après au commencement de Juin. Sur ce

les défenses & les oppositions, les miracles & les convulsions, qui ne cessoient point à *Paris*, commencerent de gagner païs & parvinrent à Vendôme, à Tours & même à Abbeville, où l'on essaya de les faire passer pour des *accés de Huguenotisme*; enfin à Limoges & à Montpellier, où un peu de terre du tombeau de l'Abbé de *Paris* guérit une femme.

Bien loin que la clôture du cimetiere diminuât les convulsions, on les vit aller au contraire en augmentant. J'ai dit que les miracles furent très simples d'abord; que dans la suite les convulsions, ou les contorsions, les tressaillemens intérieurs & extérieurs, les agitations, les (*a*) *chaleurs* furent nécessaires; sans doute pour rendre les miracles plus éclatans & plus singuliers. Mais à la fin de l'année 1732. il commença de se passer quelque chose de plus remarquable encore. Aux convulsions se joignirent les prédictions, dont les partisans des Convulsionaires assurent qu'on vérifia l'accomplissement, des découvertes de choses très cachées, des reconnoissances de personnes inconnues. Je ne dois pas oublier les discours, les exhortations, les prieres, les descriptions très pathetiques, très sublimes, & en un mot tout à fait extraordinaires de la part de personnes très simples ou très peu instruites, & desquelles on ne devoit attendre rien de pareil. „ Il est vrai, nous dit-on pourtant, (*b*) qu'on remarque dans plusieurs Convulsionaires des énonciations fausses, des prédictions auxquelles l'évenement n'a pas répondu, des petitesses, des choses frivoles & peut être choquantes". Mais qui doute, répondrai-je pour les Jansenistes, que le mensonge ne se mêle à la vérité & que les prophetes véritables n'ayent été souvent imité par des fourbes, & des imposteurs? On repliquera que cette réponse est trop génerale, & (*c*) qu'elle ne décide point qui sont les véritables Convulsionaires: aussi je ne prétens point en décider, & il n'y a que Dieu, les Jansenistes, & ceux qui souffrent les Convulsions, qui puissent décider de l'autorité de ces Convulsions, & des preuves qu'elles doivent donner à tout le Christianisme de la vérité de leur cause.

Au mois de Mars de l'année 1733. il fut défendu de la part du Roi à toute personne attaquée de Convulsions, *de se donner en spectacle*, c'est-à-dire de souffrir des Convulsions en public, ni de faire des assemblées dans des chambres & des maisons de particulier; aux particuliers non Convulsionaires, il fut défendu de même d'aller voir ceux qui étoient tels. Dans le stile du parti c'étoit comme si les Souverains des Juifs avoient défendu autrefois aux anciens Prophetes de don-

ce qu'on objectoit touchant cet Abbé, qu'il n'avoit point eu de Convulsions à S. Lazare, on répondit, qu'il sembloit que Dieu l'eut permis ainsi, pour cacher la vérité à ceux qui ne cherchent qu'à la combattre &c. Voy. *Nouv. Eccles.* Ann. 1732.

(*a*) Voy. *Nouv. Eccles.* &c. Ann. 1732. p. 233.

(*b*) *Nouv. Eccles.* &c. ubi sup. p. 235.

(*c*) Dans le commencement des Convulsions, on a voulu trouver de la ressemblance entre les Convulsionaires & les Fanatiques des Cevenes. On a justifié les premiers en montrant, qu'ils ne sont ni rebelles, ni furieux, qu'ils n'invectivent point contre l'Eglise (Catholique), & qu'ils la regardent toujours comme leur mere; qu'ils n'ont point en horreur les choses saintes, ni les Sacremens; qu'ils respectent la doctrine de l'Eglise & la tradition, qu'ils ont pour eux les miracles qui ont manqué aux Camisars, enfin que le fanatisme de ceux-ci n'étoit que fourbe, mensonge, imposture; un artifice auquel on s'étoit formé des imitateurs, auquel on dressoit surtout les enfans. On ne sauroit nier qu'il n'y ait en plusieurs circonstances une grande différence entre les Convulsionaires & les Camisars; mais il faut avouer aussi que les preuves qu'on allegue de leur différence en certains cas ne sont pas tout à fait concluantes. Outre cela le Fanatisme des Prophetes Dauphinois & des Camisars avoit une autre origine & d'autres principes que ceux des Convulsionaires.

donner des témoignages publics de leur inſpiration, & aux peuples d'écouter la voix de cette inſpiration. L'ordonnance prétendoit que les Convulſions venoient ou d'une imagination dereglée, ou d'un eſprit d'impoſture, par lequel on vouloit abuſer de la crédulité du peuple. On y traitoit les Convulſionairs de Fanatiques, & leurs propheties de fauſſes & chimeriques &c. Les Janſeniſtes étoient trop éclairés pour ne pas ſentir toute le danger de ces imputations : auſſi défendirent ils les Convulſionaires contre l'Ordonnance avec toute l'adreſſe, dont on ſait qu'ils ſont capables, & toujours ſans manquer au reſpect dû au Souverain & à l'Egliſe. Mais un grand nombre de gens plus éclairés & plus ſoupçonneux que le peuple ne l'eſt ordinairement n'a pû comprendre le myſtére de cette gradation inconnue dans la prophetie ancienne. 1. D'abord beaucoup de miracles que Dieu opére aujourd'hui par un ſeul homme : à peine en raſſembleroit on le tiers de la façon de pluſieurs Prophetes joints enſemble : & même entre les miracles du Saint Diacre, il s'en trouve que Dieu a laiſſés imparfaits. C'eſt ce qu'on ne voit pas dans les miracles des Prophetes & des Apôtres, ni dans ceux de leurs ſucceſſeurs. 2. Des Convulſions qui commencent aſſez long tems après les miracles & viennent, s'il faut ainſi dire, à leur ſecours. Etoit-ce pour rendre l'œuvre divine plus éclatante? Dieu n'a pas beſoin de ces agitations, & la majeſté de ſes œuvres ne doit pas permettre qu'elles ſoient expoſées à la riſée des prophanes & des libertins. 3. Le don de prophetie, qui ſuit celui des Convulſions. Mais laiſſons ces difficultés auxquelles on pourra répondre que les tems & les circonſtances ne ſont plus les mêmes. Il ne m'apartient que de décrire & de raconter.

On doit cette juſtice aux Janſeniſtes judicieux, & qui ne ſe ſont pas laiſſés emporter aux aparences, qu'ils n'ont pas ajouté foi à tous les excés qui ſe ſont mêlés dans les Convulſions : ſur quoi l'on allegue qu'il auroit donc fallu trouver un juſte moyen pour diſcerner les vrais Convulſionaires d'avec les faux : car les uns & les autres ont toujours voulu ſe juſtifier, ou par des operations merveilleuſes & ſurnaturelles, ou par des miracles. Et comment alors ne pas arguer de faux les uns tout comme les autres? comment s'empêcher de les renvoyer generalement à la claſſe des Prophetes Convulſionaires des Cevenes & d'Angleterre &c?

Les conſéquences auxquelles le gouvernement s'expoſoit en ſouffrant publiquement ces Convulſions; ou ſi l'on veut parler ſelon l'eſprit du Parti *Convulſioniſte*, l'incrédulité publique, firent bannir, comme on l'a dit, les Convulſionaires & du cimetiere de S. Medard, & des environs de la Paroiſſe, autant du moins que cela étoit poſſible. Depuis cela ils ſont allés ſouffrir en chambre & dans des greniers ces Convulſions par leſquelles ils ne pouvoient plus édifier ſolemnellement tout le public : mais de tems en tems, on trouble ces *Convulſions claudeſtines* par les enlévemens de ceux qui ſont agités, & de ceux qui en ſont les admirateurs & les ſpectateurs. Entre ceux qu'on enleve & que l'on enferme, il s'en trouve, dit-on, un grand nombre qui ſouffrent, comme ils ſouffroient auparavant dans leur pleine liberté, les mêmes tranſports & les mêmes agitations. Voilà donc une œuvre ſupérieure à tous les efforts humains : elle caractériſe la vérité par les ſouffrances qu'elle lui attire. C'eſt la conſéquence que tirent en faveur de la divinité des Convulſions, ceux qui n'y veulent reconnoître ni artifice, ni maladie. Je renvoye le lecteur à une lettre qui ſe trouve à la fin de ce Volume : & ſi l'on eſt curieux de lire

la description des différentes agitations que ces Convulsions peuvent causer dans une même personne, on les trouvera dans la note (*a*).

(*a*) L'Auteur anonyme d'un petit ouvrage, qu'il appelle *un enfant perdu*, aparemment à cause de la négligence, avec laquelle il l'a travaillé, raporte ce fragment de lettre. „ Le Chevalier Folard, (converti depuis „ quelque tems aux merveilles des *Convulsionaires*,) prie sans cesse, récite par conséquent les Vêpres cha„ que jour. Quand il est au Cantique de Vêpres, c'est-à-dire au *Magnificat*, il ne peut jamais le com„ mencer. Les Convulsions le prennent aussi-tôt.

„ Tout d'un coup, il se laisse tomber, & étend ses bras en Croix sur le carreau. Là il reste comme „ immobile. Ensuite il chante; & c'est ce qu'il fait fort fréquemment. C'est une Psalmodie, qu'il n'est „ point aisé de définir. S'il prie, c'est en chantant: si l'on se recommande à ses Priéres, aussi-tôt il se met „ à chanter. Dans d'autres momens il pleure. Après avoir pleuré, il se met tout à coup à parler par „ monosyllabes: c'est un vrai baragouin, où personne n'entend goute. Quelques-uns disent qu'il parle „ la Langne Esclavonne dans ces momens; mais je crois que personne n'y entend rien.

„ Il sort quelque fois de son oreille un son, qui se fait entendre des quatre coins de la chambre. Ce „ fait paroît tout-à-fait singulier. Une autre fois, on le verra placé sur un fauteuil, ses pieds simplement „ accrochés par un des bras du fauteuil, pendant que tout le reste du corps est dans un mouvement „ fort rapide. Il fait aller son corps comme une carpe qui saute. Cela paroit bien fort, & bien surpre„ nant dans un homme âgé, infirme, & couvert de blessures. Il bat beaucoup des mains. Quand il „ ouvre les yeux, il déclare qu'il n'y voit pas, qu'il est dans les ténebres: mais, quand il les ferme, il „ dit qu'il se trouve dans une lumiére éclatante; & on le voit tressaillir de joye, tant il est content. „ Quand les Dames se recommandent à ses priéres, il prend le bout de leur robe, & s'en frotte par des„ sus son habit le tour du cœur. Quand ce sont des Eccésiastiques, il prend le bout de leur souta„ ne, il s'en frotte le cœur pareillement, mais pas dessous la veste. Il s'en frotte aussi les oreilles, & „ d'autres endroits du corps.

„ Il faut remarquer, que tout cela se passe sans connoissance de sa part, sans y voir, ni sans entendre. „ Il s'attache comme une corde au coû; &, après avoir fait semblant de se secouer, il devient comme „ immobile. Il chante beaucoup: il arrive même souvent qu'il chante une grande partie de la nuit. Sur la „ fin de sa convulsion, il chante, & dit en finissant, *Il me semble que je chante*. C'est alors qu'il revient „ à lui-même, & que ses convulsions finissent. On dit de lui, (mais c'est ce que je n'ai point vû,) „ qu'il ne peut pas entrer dans l'Eglise de la Magdelaine sa paroisse. Si-tôt qu'il approche de la porte, il „ se sent repoussé par une main invisible: d'autres m'ont dit, qu'il s'imagine voir un spectre, qui se pré„ sente à lui, & qui le fait reculer". Il y a eu tant de témoins oculaires des convulsions de cet Officier, si distingué par son mérite & par son Commentaire sur *Polybe*, qu'on peut bien ajouter foi à la lettre que je viens de raporter.



DIS-



DISSERTATION

Sur la Religion des Anabaptistes.

TOut ce qui j'ai raporté dans la Dissertation précedente pouvoit préparer à de nouvelles Sectes. C'étoit un essai: on formoit peut-être des plans. Les propheties, les visions, les convulsions, (*b*) les promesses de reparer le genre humain, & de lui rendre tant pour le corps que pour l'esprit sa force & sa vigueur primitives, étoient comme des phénomenes qui pouvoient menacer de révolution dans ces derniers siécles, ou du moins intimider & affoiblir les esprits des peuples qui panchent ordinairement du côté des prodiges & des promesses extraordinaires. (*b*) Une vie d'avanturier, la misere & le crime qui l'accompagnent, témoignoient seulement qu'il étoit possible que ceux qui vivoient ainsi avec quelque apparence d'union & de société, quoique sans principes & sans autres loix que l'imposture, fussent les malheureux restes d'une vieille Secte tombée insensiblement dans le mépris. Voici quelque chose de plus réel; il s'agit d'une Secte crue (*c*) fanatique, retablie, reconnue enfin, & *legitimée*, si je l'ose dire, quoique jusqu'à present elle n'ait aucune autorité temporelle : je parle des *Anabaptistes*. Essayons de raporter sans partialité ce qui concerne cette Secte, & tâchons de nous éloigner à son égard le moins qu'il soit possible de la vérité, comme j'ai taché de le faire à l'égard des autres.

On veut communément que *Melchior Hofman*, d'abord (*d*) Artisan & ensuite prédicant dès l'année 1525. ou 1527. soit le Patriarche des Anabaptistes des Païs-Bas & de la basse Allemagne. Après avoir prêché en Livonie & ailleurs, il alla porter les fruits de son Ministere à Emden, y laissa ensuite son vicaire *Trypmaaker*, qui de là porta l'Anabaptisme (*e*) en Hollande : mais on verra bientôt que l'*Anabaptisme* avoit commencé cinq ou six ans avant cette mission de *Hofman*. Luther lui reprocha ce qu'on lui reprochoit à lui même & aux autres Reformateurs, *d'avoir entrepris de prêcher sans vocation*. Renvoyons le lecteur à l'article que *Bayle* a donné de cet *Hofman* dans son Dictionnaire, & pour ne pas en faire à deux fois contentons nous de raporter ici ses opinions fanatiques. Outre qu'il se faisoit regarder comme un restaurateur du Christianisme & comme le fondateur d'un nouveau regne, il prétendoit que J. C. n'avoit qu'une seule Nature, & que toute chair humaine étant souillée & maudite, il ne pouvoit s'être uni à une chair prise de la S. Vierge. Il soutenoit que notre salut dépend

(*a*) Les *Fréres de la Rosecroix.*
(*b*) Les *Bohemes* ou *Egyptiens.*
(*c*) Les Docteurs Anabaptistes d'aujourd'hui se défendent du fanatisme, & ils soutiennent qu'on ne doit l'imputer qu'aux Anabaptistes qui parurent en Allemagne au seisieme siécle.
(*d*) Il étoit pelletier. Voy. une citation dans *Bayle*, article *Hofman.*
(*e*) Il fut ensuite puni de mort à la Haye.

pend de notre libre arbitre, & que le Batême des petits enfans eſt l'ouvrage de Satan ennemi de Dieu & des hommes.

Mais quoi qu'il en ſoit, tous ces dogmes étoient beaucoup plus anciens que *Hofman*, ni que les autres Patriarches de l'*Anabaptiſme*, & la verité eſt qu'il faudroit remonter bien plus haut pour trouver des commencemens d'*Anabaptiſme*. Voyons les, & donnons enſuite auſſi ſuccintement qu'il ſe pourra une idée de la conduite & de la doctrine de ces redoutables Entouſiaſtes qui s'en déclarerent les Chefs. Si l'on remontoit juſqu'aux héreſies des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, on y trouveroit certainement des opinions Anabaptiſtes: mais l'érudition que j'étalerois pour le prouver ſeroit une érudition fort inutilement repandue. Les livres où cela ſe peut lire ſont trop communs pour les copier. Il ſuffira donc de remonter juſqu'au commencement de l'onſiéme ſiécle pour trouver un fanatique de Brabant nommé *Tanchelme*, qu'il ſemble que *Muntzer* & *Jean Buckold*, vulgairement *Jean de Leyde*, Chefs des Anabaptiſtes fanatiques du 16. ſiécle ayent copié. Comme ceux-ci *Tanchelme* ſe donnoit de la Royauté, avoit des gardes, faiſoit porter le glaive nud devant lui & l'étendart de la Souveraineté. Comme eux il étoit dereglé dans ſes mœurs, vicieux, cruel, il couroit le païs avec ſes émiſſaires & les peuple qu'il avoit ſeduit; il prêchoit en pleine campagne, faiſoit le Prophete, s'attribuoit l'inſpiration. Je ne pouſſerai pas davantage la comparaiſon de leur conduite pour ce qui regarde les dogmes. Son troupeau tout ſeul étoit l'Egliſe: *Tanchelme* étendoit, comme en géneral tous les fanatiques, le droit de prêcher à tous les Laïques &c. Parmi ceux de ſes diſciples qui ſe formerent ſur ſon fanatiſme, quelques-uns enſeignerent auſſi, *que le Sacrement de Batême étoit inutile pour le ſalut des enfans*. On vit encore dans ce même ſiécle un Henri Diſciple de *Pierre de Bruis* & Chef d'une Secte de gens nommés *Henriciens*, connus en Languedoc, & même par toute la France ſous le nom d'*Albigeois*, qui n'étoient auſſi que des échapés d'Héretiques qui les avoient precedé de quelques ſiécles, & de Manichéens vrais ou faux, car tout ce qui s'oppoſoit à la Doctrine de l'Egliſe, mais principalement à ſes Miniſtres, paſſoit alors pour Manicheiſme: on vit, dis-je ce *Henri* & ſes Sectateurs rebaptiſer les gens & déclamer ſur tout contre le Batême des petits enfans, ſous prétexte qu'ils n'étoient point en état de croire, ni de recevoir des inſtructions. Ils prétendoient auſſi, comme les *Anabaptiſtes* du 16. ſiécle, que perſonne ne devoit rien poſſeder en propre. Quoi qu'il ſemble inutile de ſuivre cette Secte de *Henriciens*, *Petro-Bruſiens* ou *Albigeois* dans toutes ſes branches, il ſeroit pourtant néceſſaire d'y chercher encore les préliminaires de l'*Anabaptiſme*; mais en attendant il eſt bon de faire remarquer, que dans le même ſiécle un *Conſtantin Chryſomale* (*a*) avoit dogmatiſé à Conſtantinople en véritable *Anabaptiſte*, ayant enſeigné dans ſes Ecrits, qu'honorer les Princes & les Magiſtrats & leur obéïr c'étoit adorer Satan; que le Batême adminiſtré aux petits enfans n'en fait pas de véritables Chrétiens, parce qu'ils ne ſont pas encore en état d'être inſtruits. Sur la regéneration & l'inſpiration du S. Eſprit, ils s'exprimoit comme *Quaquer* & comme *Anabaptiſte*. Je renvoye le lecteur à la ſource qui me fournit ces particularités, on ne peut du moins y recuſer les citations priſes dans des piéces originales.

Je

(*a*) Sous le regne de *Jean Comnene*. V. *Allat*. Ch. 11. L. II. *de Eccl. Orient. & Occid. perpet. conſenſione*.

Je ne dirai rien de certains *Apostoliques* du 13. siécle, qui après avoir pris naissance en Italie, se répandirent ensuite par toute l'Europe. On dit qu'ils réjettoient aussi le Baptême des petits enfans. Un de leurs Chefs nommé *Doucin*, appelloit sa Secte la *congrégation spirituelle, l'ordre des Apôtres*, & réjettoit l'Eglise & son Chef comme reprouvés, disoit-il, depuis long tems. A la maniere des *Quaquers*, il vantoit son parti comme le seul libre & le seul parfait. Il ne parloit que de pauvreté & d'humilité, que de communauté de biens, comme les premiers Anabaptistes. Il nioit qu'il fut permis de faire la guerre, il défendoit de jurer, de payer des dixmes, de persécuter, & vouloit qu'on laissat vivre chacun à sa fantaisie. Il disoit qu'on pouvoit prêcher & prier par tout, dans les bois & dans les rues, comme dans l'Eglise. Enfin l'on assure qu'il permettoit la communauté des femmes. Je devrois parler aussi de la conformité des Anabaptistes, (*a*) avec les anciens Vaudois & les Bohemiens. Les Anabaptistes s'en (*b*) glorifient.

En voilà à peu près autant qu'il faut pour montrer que tous les *Anabaptistes* regardés en gros, & sans les distinguer par leurs branches, ont eu leurs prédecesseurs & leurs précurseurs comme toutes les autres Sectes nouvelles. Il faut maintenant donner l'époque au juste de la Secte, & pour cela il faut la fixer, en suivant *Bayle*, *Bossuet* & la plûpart des Auteurs Ecclésiastiques, en l'année 1521. & leur donner pour véritables Patriarches *Nicolas Storck*, *Marc Stubner* & *Thomas Muntzer*. Ils profiterent des troubles que le Lutheranisme excitoit dans l'Empire, & il y a grande aparence que le premier principe de leur Fanatisme fut un réjetton de la Doctrine de Luther, & qu'ils le formerent en poussant à bout les maximes de l'Apôtre des Lutheriens, *que l'homme* (*c*) *Chrétien est le maitre de toutes choses & n'est soumis à personne, comme au contraire celui qui n'est pas Chrétien est parfaitement esclave.* Disons en passant qu'un lecteur versé dans l'Antiquité ne peut guéres s'empêcher de reconnoître le (*d*) stile des Stoiciens dans la maniere dont Luther a posé ces deux maximes. J'ajoute qu'il est surprenant que celles de Zenon & de ses disciples n'ayent pas fait soulever les Fanatiques chez les Payens, comme celles de Luther l'ont fait chez les Chrétiens. Ces premiers Chefs des Anabaptistes s'attacherent d'abord à gagner l'esprit de la populace; article essentiel dans tous les commencemens de Sectes, & de factions & sans lequel il est bien difficile de parvenir tout d'un coup aux honnêtes gens. Nicolas *Stork* ou *Storch* né dans la Misnie, savant selon les uns, très ignorant selon les autres, & quoi qu'il en soit assez adroit pour jouer le role de Fanatique débita les plus étranges visions aux Misniens ses compatriotes, & fut secondé bientôt par *Stubner*, plus subtil & plus habile que lui, & par (*e*) *Munzer*, plus entreprenant & plus hardi. Les Auteurs contemporains nous disent que le *Triumvirat* prévint d'abord par un extérieur dévôt & mortifié, qu'ils affectoient de pratiquer des jeunes & des austerités, qu'ils ne s'habilloient que d'étoffes grossieres, qu'ils laissoient croître leur barbe, & enfin qu'ils négligeoient entiérement le corps. Ils coururent toute l'Allemagne,

(*a*) Voy. Tome III. des *Céremon. des Peuples qui ne sont pas Idolâtres*, dans la *Dissertation sur la Religion des Vaudois*, & là même la *Dissertation sur la Religion des Bohemiens, ou Freres de Boheme.*

(*b*) Voy. *Apologie pour les Anabaptistes de Galenus*, *Schyn in Historia Mennonitarum* &c.

(*c*) Bon *Chrétien* & qui ne suit que les maximes de l'Evangile. Voilà sans doute ce que vouloit dire Luther.

(*d*) Les sages sont seuls libres, seuls Rois &c. C'étoit la maxime fondamentale de Zenon le Chef des Stoiciens.

(*e*) Il avoit été Prêtre & ensuite disciple de Luther. Sa réputation fut telle d'abord, qu'on l'appelloit le *Vicaire de Luther.*

gne, préchant aux peuples leur prétendue *liberté Evangelique*, qui consistoit à renoncer à l'autorité des Puissances séculieres, & sous prétexte de liberté & d'égalité de condition dans tous les hommes, (*a*) à soulever les peuples contre ces Puissances. *Munzer* emporté, & qui avoit l'esprit entreprenant & séditieux forma une armée considerable, presque toute composée de paysans, avec laquelle il ravagea l'Allemagne. C'est cette guerre (*b*) que les Historiens appellent communément *la guerre des paysans*. Elle fut précedée d'un Manifeste qui contenoit une douzaine d'articles : par un de ces articles ils prétendoient n'obéir aux Princes & aux Magistrats, qu'autant que cette soumission leur paroitroit juste & raisonnable. *Munzer* le chef de ces revoltés avoit pour conseil un certain *Pfeifer*, Moine qui avoit deserté de son couvent & embrassé le Lutheranisme. Cet homme en contrefaisant parfaitement le Fanatique & l'Entousiaste, ne cessoit de vanter les ordres que Dieu avoit donné à *Munzer* d'établir une liberté génerale, & celui-ci se qualifioit le *Serviteur de Dieu contre les impies*. Sans m'arrêter à suivre les évenemens de cette guerre, & les visions prétendues par lesquelles ils tâcherent de la rendre génerale, il suffit d'aprendre au Lecteur que l'armée de ce Fanatique fut entiérement défaite au mois de Mai de l'année 1525. que *Munzer* y fut pris prisonnier, & eut ensuite la tête tranchée avec le Moine son conseiller. Les Catholiques ne manquerent pas de réprocher à (*c*) Luther que cette révolte étoit le fruit des excés de sa Doctrine.

Munzer & les autres que j'ai nommés laissérent après eux des disciples, qui travaillerent avec ardeur à provigner la nouvelle Secte. Les uns exercerent leur Mission dans la Pologne, les autres dans la Boheme & la Hongrie. *Hofman*, comme je l'ai dit, alla du côté des Païs-Bas, & *Balthasar Hubmeyer* porta l'Anabaptisme en Suisse. Les Anabaptistes s'y multiplierent bientôt avec une telle rapidité, que les Magistrats de Zurich furent obligés enfin de comdamner à la mort les Docteurs de cette Secte. Avant cet édit, qui est de 1530. on avoit employé (*d*) les Ecrits, & les Conférences pour essayer de ramener ces Sectaires. *Hubmeyer*, que le Magistrat de Zurich avoit chassé de la ville, se retira dans la Moravie, & se fit brûler à Vienne en l'année 1527.

L'*Anabaptisme* ne fut point éteint dans la Suisse par le bannissement de cet homme. Il y restoit un certain *Blaurok*, avec *Felix Manzius* & *Grubelius*. Ces trois Fanatiques ne cessant point d'exciter le peuple à la sédition, le Magistrat eut recours à des peines plus rigoureuses qu'un simple banissement. *Manzius* fut noyé par sentence du Magistrat, *Blaurok* fut fouetté publiquement, banni ensuite, & ramené en prison parce qu'il refusa de garder (*e*) son ban.

Schwencfelt, qui se fit d'abord Lutherien, fut le propagateur de l'*Anabaptisme* dans la Silesie. (*f*) Il enseignoit que la chair de J. C. n'avoit point été créée & qu'elle étoit deifiée & absorbée dans sa divinité. Toute sa doctrine différoit si peu du gros de l'*Anabaptisme*, que cela ne valoit pas la peine de nous parler des *Swencfeldiens*, excepté pour augmenter le nombre des Sectes imaginaires. Il est bien vrai que

(*a*) Il se vantoit à eux que Dieu l'avoit choisi pour exterminer les Puissances, ne voulant plus suporter leurs injustices & leurs vexations.

(*b*) Elle commença en 1524.

(*c*) Luther ne sentit qu'après coup le mal qui découloit de ses maximes, & pour se disculper autant qu'il étoit possible, il écrivit contre le soulévement des paysans.

(*d*) Voy. *Bayle Article Anabaptistes. Hist. des Anabapt.* Edit. de 1700. suite de l'*Hist. Eccles. de Fleury.* Tom. XXVII. & XXVIII. in 12. & autres.

(*e*) Il périt enfin dans le Tirol. *Hist. des Anab.* ubi sup.

(*f*) Voy. Ottii *Annal. Anab.* in præf.

que dans un paſſage de l'Hiſtorien Alleman *Zeiler* cité par *Ott*, Annaliſte des *Anabaptiſtes*, il eſt parlé des *Swencfeldiens* établis dans la Moravie, comme ſeparés des autres: mais ce que j'en conclus eſt, que chaque *Troupeau* de ces Fanatiques étoit particulierement deſigné par (*a*) le nom du Chef qui le gouvernoit, ou qui l'avoit aſſemblé. *Hutter* (*b*) ſéduit par *Hubmeyer* fut le propagateur de l'*Anabaptiſme* dans la Moravie. On donna le nom de *Freres* (*c*) *Hutteriens* à ſon troupeau. *David George* Hollandois natif de Delf, prêcha ſa doctrine dans ſon païs à peu près dans le même tems que *Hofman*. On lui attribue de s'être donné pour le vrai Meſſie, & de s'être dit envoyé de Dieu pour lui adopter de nouveaux enfans. On ajoute auſſi qu'il nioit la réſurrection & une autre vie; qu'il établiſſoit la communauté des femmes; qu'il enſeignoit que le péché ſouilloit ſeulement le corps; qu'il mépriſoit les martyrs, ſoutenant qu'il étoit inutile de ſouffrir pour ſa Religion. On lui attribue encore des erreurs qui ſont contraires à celles que je viens de rapporter; comme d'avoir dit que les ames des infidelles ſeroient ſauvées, erreur directement oppoſée à celle qui nioit la réſurrection: mais ceux qui ſont des Catalogues d'Héreſies n'y regardent pas de ſi près. Ils reſſemblent aux Charlatans, qui ne craignent pas de raſſembler les contraires dans l'énumeration des proprietés de leur recettes. Ce *David George* ſe ſauva à Baſle & y mourut. Un Hiſtorien (*d*) dit qu'en 1528. il fut comdamné à être fouetté publiquement à Delf, qu'on lui perça la langue & qu'enſuite on le bannit pour ſix ans. Il ajoute que ſa doctrine parut ſi infame & ſi horrible aux autres Anabaptiſtes, qu'ils l'*excommuniérent* & qu'il fut obligé de faire une Secte à part.

Les impuretés que l'on a reprochées aux premiers Anabaptiſtes, & les dogmes qui autoriſoient ces dereglemens m'obligent de faire ici une digreſſion pour parler des (*e*) *Antinomiens* que l'on a appellé auſſi *Iſlebiens*, à cauſe qu'*Agricola* leur Chef étoit d'*Iſlebe*. Il enſeignoit que la Loi n'eſt d'aucun uſage, que les bonnes œuvres ſont inutiles, & que les mauvaiſes ne nuiſent point au ſalut; que Dieu ne punit point un peuple pour ſes péchés, & que les péchés ne ſont tels que quand les méchans les commettent; que les fidelles étant une fois aſſurés de leur ſalut ne doivent plus en douter, (*f*) quoi qu'ils puiſſent faire qui y ſoit contraire; qu'aucun homme ne doit être troublé en ſa conſcience pour ſes péchés, qu'il eſt inutile d'exhorter un Chrétien à s'acquitter de ſes devoirs; que J. C. étant ſeul le ſujet en qui réſide la grace, c'eſt lui ſeul auſſi qui fait le bien; que croire aux promeſſes de l'Evangile c'eſt être dans le chemin du ſalut, la vie fut elle dereglée &c. Voilà le détail qu'on nous donne des ſentimens d'*Agricola*: cependant cette doctrine ſi monſtrueuſe n'eſt proprement qu'une ſuite de conſéquences tirées par ſes adverſaires de ſes faux raiſonnemens ſur quelques paſſages de S. Paul (*g*). Ce n'eſt pas que je prétende le juſtifier: mais je

(*a*) Voy. Ann. 1570. *Annal. Anab.* une citation qui dit, que les *Swenckfeldiens* ne différoient pas des autres *Anabaptiſtes*. Il y a aparence qu'on en doit dire autant de tous les autres petits troupeaux.

(*b*) Ce *Hutter* étoit violent & emporté. A en juger par la lettre qu'il écrivit aux Seigneurs de Moravie, je croirois de lui comme des autres Fanatiques, qu'il y avoit beaucoup de deſordre dans ſes principes, & que ſes projets étoient de véritables accés de bile enflamée: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut brûlé à Inſpruk.

(*c*) La citation priſe de *Zeiler* nous parle d'un troiſiéme troupeau, qui étoit les *Freres Suiſſes*. Ce troupeau ſe forma ſans doute des *Anabaptiſtes* chaſſés de Suiſſe.

(*d*) *Hiſt. des Anabapt.* p. 35. V. auſſi *Annal. Anab.*

(*e*) C'eſt-à-dire, opoſés à la Loi.

(*f*) Remarqués que les ennemis de *Calvin* & de ſes Sectateurs ont la malice de tirer la même conſéquence de la Doctrine du *Decret*.

(*g*) Voy. *Bayle* Diction. Articles *Agricola & Iſlebius*.

je veux dire ſeulement que les controverſiſtes ne ſont pas toujours bonne guerre à ceux qu'ils attaquent. Au reſte rien n'eſt plus plaiſant que les bévues du bon homme *Garaſſe* ſur (*a*) *Agricola*.

La ſéverité des Edits que l'on publia en Allemagne, & en Suiſſe contre les *Anabaptiſtes*, & divers ſuplices qui ſuivirent en vertu de ces Edits, contribuerent beaucoup au débordement du Fanatiſme dans la Baſſe Allemagne, & la Hollande. Le temperament de ces peuples, naturellement melancholiques, & l'ignorance qui regnoit alors diſpoſérent les eſprits à favoriſer le Fanatiſme; en ſorte que l'on n'y entendit parler alors que de Propheties & de viſions, de nouvelles lumieres Evangeliques, de nouveau regne, de l'établiſſement d'une Loi nouvelle & autres ſemblables chimeres. Les *Anabaptiſtes* publierent un livre intitulé l'*Ouvrage du rétabliſſement*, dans lequel ils enſeignoient, conformement aux *Millenaires*, qu'avant le dernier jugement il y auroit un Royaume temporel de J. C. ſur la terre: & le Royaume devoit commencer par l'établiſſement de leur doctrine. Ils étoient les juſtes qui devoient regner avec J. C. & comme juſtes par excellence, ils ſe promettoient entre autres felicités la pluralité des femmes. Dès promeſſes ſi capables de flater la corruption, la communauté des biens qu'ils ordonnoient & les mépris qu'ils autoriſoient des Puiſſances leur attirerent toutes ſortes de libertins & de ſcelerats, avec leſquels ils ſe rendirent en peu de tems ſi tédoutables, que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparaſſent de pluſieurs villes conſidérables de Hollande: mais l'orage du Fanatiſme devoit tomber ſur Munſter. Ce fut en l'année 1534. qu'ils commencerent de ſe rendre maitres de la ville ſous la conduite de *Jean Mathieu:* & celui-ci ayant été tué pendant le ſiége, *Jean Becold*, plus connu ſous le nom de (*b*) *Jean de Leyde*, auparavant tailleur, lui ſuccéda & ſe fit Roi de Munſter, par le moyen d'une prétendue révelation de Dieu à l'Anabaptiſte *Knipperdoling*. Il eſt inutile de repréſenter ici les deſordres du regne de ce tailleur fanatique: trop d'hiſtoriens l'ont fait avant moi. Je mets ſeulement ici (*c*) quelques monumens de la Royauté chimerique de cet homme.

La réduction de Munſter au mois de Juin de l'année 1535. que ſuivit le ſuplice du Roi des Anabaptiſtes, de ſes conſeillers & de ſes prophetes, attirerent de nouveaux Edits contre ces Sectaires. Les réſolutions d'une aſſemblée tenue à Hombourg contre eux ſont très rémarquables: on peut les lire (*d*) dans l'*Hiſtoire des Anabaptiſtes*. Ces réſolutions furent ſuivies d'un décret très rigoureux. On les pourſuivit avec toute l'exactitude poſſible, & ceux que l'on découvrit furent traités avec plus ou moins de rigueur, ſelon le plus ou le moins de deſordre qu'ils commirent. En Hollande, en Friſe & en d'autres endroits des Païs-Bas, on leur fit ſouffrir de cruels ſuplices. On n'y pouvoit trop rigoureuſement châtier des gens, qui abuſoient impunément de la Religion, pour autoriſer le renverſement des Etats, & pour répandre un libertinage qu'ils portoient à un excés inouï, par tout où ils pouvoient ſe faire jour. C'eſt ce qui arriva principalement dans ces Provinces des Païs-Bas, qui pluſieurs années après, recurent le nom d'*Unies*.

Au

(*a*) Voy. *Dict. de Bayle* ubi ſup. la metamorphoſe de *Johannes Agricola Iſlebius*, en *Jean Iſlebius* laboureur.

(*b*) Nommé *Jean de Leyde*, parce qu'il étoit natif de Leyde.

(*c*) La premiere medaille repréſente *Jean de Leyde*, avec ces paroles, *Jean de Leyde Roi de Munſter*. Autour du revers de la medaille on lit ces mots, *la Puiſſance de Dieu fait ma force*. Dans les autres medailles on lit ceci la *parole de Dieu eſt faite chair, elle eſt en nous* &c.

(*d*) Ubi ſup. p. 192. & ſuiv.













MONNOIES et MEDAILLES frapées par les premiers ANABAPTISTES

Au reſte la conſtance avec laquelle ces *Anabaptiſtes* ſouffrirent la mort ſeroit digne d'être admirée de tous les Chrétiens, s'ils avoient ſouffert pour une meilleure cauſe. Ils ſouffroient en véritables martyrs, & ils ne l'étoient malheureuſement pour eux que d'un Fanatiſme opiniâtre. Cela prouve, ce me ſemble, que l'obſtination & le préjugé peuvent donner autant de force qu'une bonne cauſe : mais cependant il n'y a que la conſtance fondée, ſur des principes & des raiſonnemens juſtes, qui puiſſe être qualifiée intrépidité.

Une partie des Anabaptiſtes ſéditieux de Hollande ſe retira en (*a*) Angleterre, & y répandit la doctrine de la Secte, après le mauvais ſuccés du projet de ſe rendre maitres d'une grande partie des Païs-Bas. J'ai déja remarqué que le Miniſtére d'Angleterre punit de mort quelques uns de ces fugitifs, qui ne pouvoient s'empêcher de dogmatiſer.

Voyons préſentement de raſſembler du mieux qu'il ſera poſſible les dogmes des premiers Anabaptiſtes; après quoi nous verrons cette même Secte revenue de ſes enthouſiaſmes, & guérie de ce violent fanatiſme, dont les accés furent ſi contagieux pendant une aſſez longue ſuite d'années, qu'ils pouvoient preſque paſſer pour une maladie épidemique.

Je trouve dans quelques Auteurs eccléſiaſtiques du 16. ſiécle que les Anabaptiſtes réduiſirent eux mêmes leur doctrine à ſept articles, qu'ils publiérent en l'année 1529. Les voici 1. qu'il n'eſt pas permis à un Chrétien de porter les armes, & de reconnoître les Magiſtrats, parce que J. C. a dit „ les Rois des Nations les traitent avec empire; qu'il n'en ſoit pas de même parmi vous ". Les priſes d'armes réiterées des Anabaptiſtes, & l'obéiſſance qu'ils rendirent à *Jean de Leyde* & à pluſieurs autres, démentirent un dogme, que ces hardis Fanatiques ne pouvoient obſerver dans la pratique. Il eſt vrai qu'ils voulurent l'adoucir en y ajoutant cette clauſe, *qu'on ne doit obéir aux Magiſtrats & aux Souverains que dans les choſes juſtes & raiſonnables.*

2. Il n'eſt pas permis de jurer; pas même lorſque les Magiſtrats nous ordonnent de lever la main.

3. Dieu n'appelle point les véritables Chrétiens à rendre la juſtice, ni à veiller à la tranquilité publique. Ce principe n'auroit pas même été bon à une ſocieté de brigans; (*b*) puiſqu'il leur faut un ordre & des regles, pour ſe maintenir.

4. La chaire de Moïſe ne ſe trouve que chez les Anabaptiſtes, & l'on ne ſauroit être prédeſtiné au ſalut ſans être de cette Secte.

5. Par conſéquent il n'apartient qu'aux Anabaptiſtes de prêcher l'Evangile, & de convertir le genre humain.

6. Ainſi

(*a*) C'eſt à ces Anabaptiſtes, que le Quaqueriſme doit ſon origine. On a pû remarquer par ce que j'ai dit touchant les *Quaquers*, que ces deux Sectes ſe reſſemblent en beaucoup de choſes.

(*b*) *Leges latronum eſſe dicuntur quibus pareant, quas obſervent. Cicero* L. II. *Officior.* Les moindres liaiſons demandent des loix & des regles, au moins pour un tems, & il n'eſt pas même juſqu'aux ſocietés d'auteurs ephemeres & mépriſables, où ces regles ne ſoient néceſſaires. Si la religion & la vertu ne les forment pas; c'eſt la néceſſité, le déſir du gain, le beſoin qu'on a d'étayer ſes foibles talens avec le ſecours d'autrui, qui force de les obſerver au moins pour un tems. A la vérité on ne doit pas attendre de grandes choſes des ſocietés de cet ordre, ni qu'elles ſoient de longue durée. Aux auteurs qui les compoſent, on peut appliquer ce qui ſe diſoit autrefois deſpirates & des corſaires; *Cretenſis incidit in Cretenſem.* Il n'y a que trop d'exemples de cette conduite dans notre ſiécle, mais il y en a peu de plus remarquables que celui des auteurs du feuillet intitulé le *Nouvelliſte du Parnaſſe* metamorphoſés depuis quelque tems en *Obſervateurs* des Ecrits modernes. Le public pourroit rendre témoignage de leurs petites *fraudes litteraires* & de leurs liaiſons faites & défaites pluſieurs fois, s'il daignoit s'en reſſouvenir.

6. Ainſi tous ceux qui s'opoſent au progrés de l'*Anabaptiſme* doivent être regardés comme réprouvés.

7. Cela étant toute perſonne qui, au jugement dernier, ne ſera pas trouvée Anabaptiſte, ſera infailliblement miſe au côté gauche & au rang des boucs : tout au contraire Dieu mettra au rang des brebis, & à ſa droite les véritables & fidelles Anabaptiſtes.

Il eſt bien vrai que ces articles ſont Anabaptiſtes, mais ils ne contiennent pas toute leur doctrine, & il faut remarquer auſſi que leurs Docteurs ont varié, augmenté, changé, & amplifié, ſelon que leurs vues, ou leur Fanatiſme les dirigeoit. Mais après tout cela ne faiſoit jamais qu'une ſeule & même (*a*) Secte. Nous avons vû en quoi conſiſtoient les dogmes de *Hofman*, qu'il a plû à quelques compilateurs d'Héreſies de faire Chef d'une Secte de *Melchioriſtes*, quoi qu'à tout prendre, le vrai *Anabaptiſme* de ces premiers Fanatiques ſe trouve mieux dans les articles de ce *Hofman*, que dans ceux que je viens de rapporter. C'eſt pourquoi malgré quelques différences peu importantes, les Anabaptiſtes le regarderent toujours comme un de leurs principaux Docteurs. Il n'en eſt peut être pas tout à fait de même d'un *David George*, & de quelques autres qu'on nous dit que les autres Anabaptiſtes excommunierent. Il faut remarquer encore que les compilateurs de dogmes, ſoit par malice, ou par incapacité, ont multiplié une même Secte autant de fois qu'ils ont trouvé de différens Chefs. C'eſt ainſi qu'outre les *Melchioriſtes*, (*b*) nous trouvons les *Hutteriens* de *Huter*, les *Munzeriens* de *Munzer*, les *Monaſteriens* de *Munſter*, &c. Je ne dis rien des *Mennonites*, parce qu'il faut les régarder comme des gens revenus ſous la conduite de *Menno*, du violent entouſiaſme de leurs ancêtres. Eſſayons préſentement de mettre cette doctrine en regle. Lorſqu'il ſe trouvera quelques différences un peu remarquables, je ne les oublierai pas. On ſait que la *rebaptiſation* eſt le dogme fondamental de tout l'*Anabaptiſme*. Outre cela les *Anabaptiſtes* ſoutenoient que J. C. ne s'eſt point incarné dans le ſein de la Sainte Vierge, & qu'il n'eſt fils de Dieu que par adoption; que le péché d'Adam ayant été reparé par J. C. les hommes (c'eſt-à-dire les fidelles) rentrent par lui dans l'innocence (*c*) du premier homme avant ſon péché; que l'ame eſt créée avant le corps, & qu'elle péche dans le Ciel; que les corps céleſtes (*d*) ſont animés; que les pei-

(*a*) C'eſt ainſi que des ſentimens expliqués d'une maniere différente dans quelque autre Secte que ce ſoit du Chriſtianiſme ne créent pas, ſi je puis le dire, une autre Secte. Il eſt inutile d'alleguer des exemples d'une choſe ſi connue.

(*b*) Si l'on veut lire un catalogue complet des Sectes *Anabaptiſtes* diſpoſé ſelon l'ordre alfabetique, on doit conſulter la préface que J. H. *Ott* a miſe au devant de ſes *Annales Anabaptiſtici*. Il s'y en trouve 77. entre leſquelles cet Auteur compte hardiment les *Sociniens*, les *Epicuriens*, deux fois les *Melchioriſtes*, en faiſant d'eux des *Hofmanniſtes*, les *Mammillaires*, ainſi nommés de leur Chef, qui, dit cet Auteur, s'aviſa de manier le ſein d'une jeune fille, (*à quodam qui mammillas puellæ contrectavit*,) & cauſa par cette action une eſpéce de Schiſme entre les *Anabaptiſtes*. Le *Mammillaire* eut ſans doute un très grand nombre de diſciples; les *Ollaires*, comme qui diroit des gens qui aiment la bonne chere, *ab Olla*, qui ſignifie marmite, les *Servetiens* de *Servet*; les *Tritheites*, c'eſt-à-dire, ceux qui établiſſent & croyent trois Dieux &c. Si à l'imitation d'un tel catalogue quelqu'autre écrivain s'aviſoit un jour de faire une nouvelle diviſion de toutes les Communions Chrétiennes, que ne trouveroit il pas pour groſſir ſa liſte? par exemple ſans ſortir de l'Egliſe Proteſtante Reformée, il nous produiroit les noms géneraux de Calviniſtes, de *Gueux* & de Huguenots &c. La révocation de l'*Edit de Nantes* lui féroit faire la découverte des *Refugiés*, comme d'une Secte particuliere : & qui doute qu'il ne trouvât le ſecret de les ſubdiviſer encore? les différentes méthodes de prêcher, & d'interprêter l'Ecriture ne manqueroient pas auſſi de lui fournir les *Cocceiens* & les *Voetiens*. Quelques queſtions frivoles, une jalouſie de parti lui fourniroient le moyen d'annoncer à la poſterité les *Saurin*. . . . &c.

(*c*) Sur ce rétour d'innocence voyés ci après les *Adamites*.

(*d*) Cela ne peut pas être mis an rang des erreurs capitales, & encore moins l'opinion de la création de l'ame avant le corps.

peines des Démons & des damnés finiront; qu'après le Baptême on ne péche plus, & qu'en cet état la chair qui péche ne souille point l'ame; qu'ils sont les enfans élus de Dieu, & comme un *second Israël.* C'est en vertu de cela que *Jean de Leyde* se faisoit appeller *Roi de la nouvelle Jerusalem.* Ils nioient, comme on l'a dit, qu'il fallut être soumis aux Magistrats & leur obéir. Ils avoient des idées très fausses & très dangereuses du mariage, s'il est bien vrai qu'ils ayent crû géneralement, qu'il étoit permis de répudier sa femme pour quelque cause que ce fut, & même pour un simple dégout. L'imputation de cette doctrine en a fait mettre une autre sur le compte de toute la Secte: c'est la polygamie. Mais ou ceux qui ont écrit contre ces fanatiques ont réduit en points de Doctrine ce qui n'étoit que dans la pratique, ou les Chefs, pour justifier leurs déreglémens, ont voulu les convertir eux mêmes en points de Doctrine. Par exemple, c'est ainsi que plusieurs Chefs des *Anabaptistes* ont été d'abord (*a*) *Polygamistes* par libertinage, & qu'ensuite ils ont converti ce libertinage en précepte. C'est encore ainsi qu'ils ont suivi à la lettre ce qu'on leur attribue d'avoir enseigné; qu'une femme doit satisfaire aussi-tôt la passion de celui qui la recherche, & de même un homme (*b*) la femme qui lui fait connoître ses désirs. Avec la communauté des femmes ils établissoient celle des biens. Ils se déclaroient ennemis de toutes les sciences humaines, & prétendoient qu'il falloit détruire toutes sortes de livres, excepté la Bible. Ils ont témoigné par leur conduite, & ils ont enseigné aussi, que l'Ecriture est une lettre morte, qui s'explique par l'inspiration. Ils ont publié que leur regne étoit le nouveau regne de J. C. pendant lequel il pouvoit leur être permis d'exterminer tous ceux qui n'étoient pas *Anabaptistes*, ou qui réfuseroient de l'être. De ces deux derniers dogmes découloit sur tout leur prétendu caractére de prophetes, & ce fanatisme, par lequel ils ont essayé de persuader, les uns, qu'ils étoient Elie, les autres Enoc, & quelques uns même le Messie.

Après ces petits détails personne ne doit être surpris, que ces Anabaptistes ayent été traités comme des rebelles, des imposteurs & des perturbateurs du repos public. Mais ne valoit il pas mieux les renfermer comme des fols? Je répons qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire un exemple des Chefs, & que leur conduite monstrueuse les ayant comme dégradés de l'humanité, il falloit en user à leur égard, comme on traite les bêtes feroces. Il n'en étoit pas tout à fait de même de tant de milliers de gens, qui furent pris aux piéges de ce fanatisme, ou que la maladie gagna. Quoi qu'un des reglémens de l'assemblée de *Hombourg* portât, *qu'on pouvoit & qu'on devoit punir de mort les Anabaptistes*, on s'expliqua par ces termes; *& principalement ceux qui seduisoient les autres*, & l'on ajouta, *qu'on établiroit des maisons de correction, où l'on tiendroit enfermés ceux qui par foiblesse & par ignorance &c. se seroient laissés seduire*; *qu'on les y traiteroit avec rigueur, mais qu'en même tems on leur donneroit toutes les instructions capables de les ramener.* A l'é-

(*a*) La Polygamie de ces Chefs nous a procuré la Secte des *Polygamistes*, dont il plaît à d'autres Auteurs de faire *Bernardin Ochin* le fondateur: mais les *Polygamistes*, tant de theorie, que de pratique, sont beaucoup plus anciens qu'*Ochin*, ni que les Anabaptistes prétendus *Polygamistes*. La Polygamie a bien été un des dogmes de quelques Sectes, mais il n'y en a point eu qui n'ait été que Polygamiste.

(*b*) Le desordre qui suivroit d'une telle permission seroit si terrible, qu'il faudroit bientôt renoncer à s'en servir. Il ne pouvoit donc y avoir que des débauchés de profession à qui cette doctrine pût convenir: mais outre cela une passion qui se satisfait, quand il lui plaît, se lasse & se dégoute bientôt. J'ajoute que la pratique seroit devenue trop forte, & que les plus robustes auroient été enfin réduits à prendre congé du beau Sexe. Concluons que l'imputation de cette doctrine libertine n'est qu'une conséquence odieuse tirée du dogme de l'égalité des conditions.

l'égard des étrangers on convint de les bannir, & de les punir de mort, s'ils s'avisoient de revenir dogmatiser. Mais continuons de rassembler ici les différentes erreurs des *Anabaptistes*. Une (*a*) lettre de *Hooper* à *Bullinger* du mois de Juin 1649. dit ce qui suit en parlant des *Anabaptistes*, qui se réfugioient en Angleterre. „ Il arrive tous les jours ici quantité d'*Anabaptistes*. . . . . . (*b*) qui prétendent que l'homme reconcilié à Dieu est absolument sans péché & delivré de „ toutes les convoitises; qu'il ne lui reste rien du *vieil Adam*; que s'il arrive à „ l'homme regéneré & qui a reçu le S. Esprit de pécher, il n'y a plus de re-„ mission pour lui. Ils soumettent Dieu à une nécessité fatale, & absolue, en „ prétendant qu'outre cette volonté, qu'il nous a manifestée dans l'Ecriture, il „ en a une autre qui est telle qu'elle le contraint de faire (*c*) nécessairement, „ tout ce qu'il fait. . . . . . Il s'en trouve parmi eux qui nient, que les hom-„ mes ayent une ame différente de celle des autres animaux, & qui assurent qu'elle est mortelle comme celle des bêtes. . . . . .

Les premiers *Anabaptistes* nioient aussi le péché originel, & par conséquent toute la doctrine qui en découle. Ils soutenoient que les Laïques peuvent prêcher & administrer les Sacremens, prétendant que l'Ecriture n'aproprie nulle part ces fonctions aux seuls Ministres, & qu'il ne convient, ni de les orner d'un apareil extérieur, ni de les ceder à un ordre particulier de gens; qu'ainsi un pere de famille, sans bonnet carré sur la tête, sans robe noire, ou sans surplis sur le corps, pouvoit fort bien donner la Cene à sa famille, & baptiser son enfant (adulte s'entend, car pour le Baptême des nouveaux nés, ils le rejettent & prétendent encore aujourd'hui que l'Ecriture, & les paroles de J. C. en particulier prouvent invinciblement qu'on ne doit point le séparer de la foi.) Ils détestoient la guerre comme oposée au précepte litteral de l'Evangile, qui défend de faire du mal & de se vanger. Enfin entre les raisons qu'ils avoient de réjetter l'autorité des Magistrats, ils en avoient une remplie d'une charité aparente. C'est que c'est un état, où l'on ne peut se sauver.

Voici ce que je trouve touchant la discipline des anciens (*d*) Anabaptistes. On nous dit de ceux de Moravie, „ (*e*) qu'ils faisoient leurs exercices de dévotion „ deux jours de suite dans la semaine, assavoir le Samedi au soir & le Diman-„ che au matin. Ils ne disoient point cet article de l'Oraison Dominicale, *par-„ donnés nous nos offenses*, &c. parce que comme regénerés, ils se croyoient en-„ tiérement sans péché. Ils prioient Dieu assis. . . . au lieu des Pseaumes, ils „ chantoient quelques Cantiques composés par leurs Docteurs. Ils ne lisoient & „ ne reconnoissoient que le N. Testament, c'étoit leur seule regle. Leurs sermons „ étoient extraordinairement longs. Ils avoient un Chef (un Roi, nous dit-on,) „ qui ne se faisoit pas connoître & gouvernoit secretement la Secte des *Anabap-„ tistes*, (du moins le corps des Sectaires de Moravie. Ce Chef en avoit sous „ lui douze autres. Comme ils étoient forcés de se tenir cachés à cause de la „ rigueur des édits, ils faisoient élever leur enfans loin d'eux & secretement, „ jus-

(*a*) Voy. *Ottii Anabapt. Annal.* an. 1649.

(*b*) Je ne repête pas ici certaines opinions, dont il a été parlé déja.

(*c*) Si cela ne se reduisoit qu'à dire, que Dieu veut nécessairement tout ce qui est conforme à ses attributs, que par exemple il veut nécessairement le bien, parce qu'il est souverainement bon &c. on pourroit sauver le dogme de la nécessité absolue à laquelle les Anabaptistes dont on parle ici soumettoient Dieu.

(*d*) Disciples & Sectateurs de *Hutter*. *Zeiler* les appelle *Freres Hutteriens*.

(*e*) Ceci est tiré de quelques citations de *Zeiler* en Alleman, rapportées dans les *Annal. des Anab.* de J. H. *Ott.* aux années 1587. 1617. &c.

„ jusqu'à ce qu'ils fussent d'un âge à pouvoir paroître sans danger. Ils choisissoient à la Pentecôte, & après avoir fait leur Communion, les Missionnaires „ qu'ils envoyoient dans les païs étrangers pour y répandre leur doctrine. On „ croit assez que ces Missionaires étoient déguisés, & ne se faisoient connoître „ qu'à ceux qu'ils trouvoient bien disposés à les écouter. Ils se rendoient chacun „ au département qui lui étoit assigné par le Chef suprême, & pour n'être pas „ découverts, ils prenoient des détours & des chemins écartés. Leur extérieur „ étoit si imposant qu'il étoit bien difficile de n'y être pas trompé. Outre la „ simplicité des habits & de la mine, ils affectoient une patience & une dou- „ ceur extraordinaires dans leurs paroles & dans leurs actions. Ils avoient tou- „ jours les yeux baissés. Il leur étoit défendu d'user de juremens dans la conver- „ sation, de faire des sermens, & de proférer des paroles indécentes & peu mo- „ destes. Donner un baiser étoit un crime si énorme, qu'un de ces Anabaptis- „ tes chargé d'une vieille femme, ayant eu le malheur d'être surpris donnant „ un baiser à une jeune *sœur* fort jolie, (aparemment pour se dédommager du „ peu de goût qu'il trouvoit à baiser sa vieille,) fut cité à comparoître de- „ vant toute la congrégation *Anabaptiste*; & après une rude reprimande, on le „ menaça lui & la *sœur* de les chasser de la *Sainte Congrégation*, & de les ren- „ voyer (*a*) dans le *monde des infidelles & des pervers*. Les *freres* & les *sœurs* de la „ *Congrégation* intercéderent pour eux, & malgré cela on imposa pour peine à „ l'homme, qui étoit maître cordonnier, de travailler, comme dégradé de „ maitrise, pendant 15. jours avec les garçons cordonniers, & d'être traité „ comme eux. . . . ". Toute sevére que cette discipline des Anabaptistes Moraviens paroit, le même Auteur remarque pourtant, „ qu'ils s'enyvroient volon- „ tiers. . . . . qu'ils faisoient leur Cene avec peu de dévotion, & que „ quand le tems de la faire aprochoit, ils s'en réjouissoient beaucoup, non par „ un principe de piété, mais dans l'espérance de se divertir. . . . . . ". Ceux qui prétendoient les connoître à fond les taxoient outre cela, d'être vains, arrogans & superbes, adonnés à la luxure, ravisseurs du bien d'autrui &c. Dans cette contrarieté de rapports que doit on penser? sinon qu'il y a beaucoup d'ignorance & beaucoup de prévention dans les descriptions des Sectes. Disons aussi qu'il y a souvent beaucoup d'impossibilité à les bien connoître, & que plus elles sont fanatiques, moins aussi l'on peut reduire à une certaine précision des sentimens, qui sont peut-être le fruit de quelques accés de fanatisme. Comme presque tous ces Anabaptistes, que l'Auteur Alleman fait monter à 70000. lorsqu'il écrivoit, étoient vignerons, laboureurs, jardiniers à gages, ou artisans; en sorte qu'étant soumis à des maitres, ou à l'exercice de leurs métiers, ils ne pouvoient avoir soin de leurs enfans; d'abord après leur naissance on les leur ôtoit: & comme on l'a déja dit, ces enfans étoient élevés secretement dans les Ecoles, ou plutôt dans les Seminaires de la Secte. En l'année 1622. la violence des persécutions chassa ces *Anabaptistes* de Moravie, & il s'en réfugia beaucoup de familles en Hongrie & en Transylvanie.

On nous dit ensuite, (*b*) que les *Anabaptistes* du Palatinat différoient fort peu des *Hutteriens* de Moravie, que c'étoient des gens endurcis à la fatigue, fort laborieux & peu à leur aise; ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'entretinssent assez honête-

(*a*) C'est de ces épithetes qu'ils honoroient toutes les autres assemblées Chrétiennes Voy. *Ott.* ubi sup. an. 1607.
(*b*) Voy. *Ott.* ubi sup. an. 1656.

nêtement leur Paſteur ; & qu'ils prenoient beaucoup de ſoin de leurs pauvres & de leurs malades. „ ils ont en horreur, ajoute l'Auteur d'où je tire ce petit détail, „ les Anabaptiſtes qui (*a*) enſeignent la divinité de J. C. Ils vivent entiérement „ ſéparés des autres branches de l'*Anabaptiſme*, & même des *Anabaptiſtes* de Suiſ- „ ſe. Ils ne ſe marient qu'avec des perſonnes de leur *Congrégation*. Le Chef qui „ les gouverne porte le nom d'*Ancien*, & cet Ancien, qui eſt en quelque ma- „ niere un petit Roi, a pourtant ſous lui (*b*) d'autres Anciens, qui préſident à „ des aſſemblées (*c*) ſubordonnées à toute la Congrégation. Dans les affaires é- „ pineuſes le grand Chef aſſemble ceux-ci, & tient un Synode. Tous ces *An-* „ *ciens* ſont en même tems les Paſteurs, ou les Miniſtres de la Secte. On compte „ qu'elle a douze *Colleges*, (Egliſes, ou aſſemblées) c'eſt-à-dire, outre celle du Palati- „ nat, dix en Hongrie & une en Tranſylvanie. Pluſieurs Etats, principalement les „ Evangeliques, (les Proteſtans) les employent volontiers, parce que ces gens- „ là ſont extrêmement laborieux & s'occupent à toutes ſortes de mêtiers, ex- „ cepté à des machines & à des inſtrumens de guerre &c". Voilà ce qui s'offre de plus remarquable touchant les regles de diſcipline de ceux d'entre les anciens Anabaptiſtes, qui ne ſe ſont pas ſoulevés contre l'autorité civile, ou qui du moins ne l'ont pas attaquée à force ouverte.

Ces anciens Anabaptiſtes avoient leurs mouvemens convulſifs, & une maniere d'inſpiration toute ſemblable à celles de ces derniers tems. (*d*) „ Lorſque l'eſprit, dit „ un des Peres de la Réformation Calviniſte, commence de ſaiſir ces *Anabaptiſ-* „ *tes*, leur viſage ſe change, ils ont des mouvemens propres à effrayer ceux „ qui les regardent, ils tombent tout à coup, comme s'ils étoient attaqués du „ haut mal. Ils reſtent aſſez long tems étendus par terre, & dans la poſture „ d'un homme mort. Quelquefois tout le corps leur tremble avec une agita- „ tion effroyable; d'autrefois ils reſtent immobiles comme une ſouche. Sor- „ tant de l'extaſe. . . . . ils récitent des ſonges & des viſions. . . . . ". Un autre Auteur dit, (*e*) que pour ſe mettre en extaſe, ils retenoient leur haléne auſſi long tems qu'il étoit poſſible &c.

On a vû les différentes manieres dont on a jugé des freres de Moravie : croiroit on que ceux de Suiſſe, ces Fanatiques (*f*) accuſés d'impureté, de rebellion, & de rapine, regardés comme des boutefeux dans leur patrie, chaſſés, bannis, perſecutés & ſouvent punis de mort comme tels ; croiroit-on, dis-je, que ces *freres de Suiſſe* euſſent dû trouver un Apologiſte ? Il en trouverent un, & même un Apologiſte du premier ordre, contemporain des fondateurs de l'*Anabaptiſme*, & qui vivoit dans le tems que le Fanatiſme avoit toute ſa vigueur. C'eſt le grand *Eraſme*. „ (*g*) Les Suiſſes (de Zurich) font, dit il, les derniers efforts pour prouver „ qu'on

(*a*) On voit par là que les Sociniens ont preſque toujours été confondus avec les *Anabaptiſtes* : & il en eſt à peu près de même aujourd'hui. Il ſe trouve beaucoup d'*Antitrinitaires* & de Sociniens parmi les Anabaptiſtes des Provinces-Unies.

(*b*) *Subſeniores.*

(*c*) *Collegiorum Præſides.*

(*d*) *Bulling. adverſus Anabapt.* L. XI. Ch. I.

(*e*) Citat. dans *Annales Anabapt.* d'*Ott.* an. 1525.

(*f*) Voy. dans *Ottii Annal. Anab.* les deſordres qu'on leur attribue.

(*g*) *Miris modis urgent ne hæretici trucidentur, quum ipſi Anabaptiſtas plectant capite, qui multò paucioribus articulis damnati ſunt, & in ſuo ſodalitio plurimos habere dicuntur, qui à perditiſſima vita ad emendatiſſimam ſe converterint. Utcumque delirant in opiniouibus, nullas eccleſias aut urbes occuparunt, nec ſe fœderibus communiverunt adverſus vim principum, nec quemquam ſua diitone aut facultatibus ejecerunt.* Dans un autre paſſage Eraſme s'exprime ainſi au ſujet de ces *Anabaptiſtes*..... *tametſi magno ſunt ubique numero,*..... *nuſquam obtinuerunt propriam eccleſiam.* ..... *vitæ innocentiâ præ cæteris commendantur, ſed à reliquis Sectis opprimuntur, non ſolùm ab orthodoxis.*

„ qu'on ne doit point punir de mort les Héretiques, & cependant ils font „ mourir les *Anabaptiſtes*. . . . . des gens parmi leſquels il s'en trouve qui „ ſe ſont véritablement convertis d'une vie très dereglée à une maniere de vi- „ vre véritablement réformée. Mais, dira-t-on, ils ont des opinions extrava- „ gantes: ſoit, *ils n'uſurpent cependant aucune Egliſe, ils ne s'emparent d'aucune* „ *ville*; ils ne font aucune alliance au préjudice de leurs Souverains; *ils ne s'a-* „ *proprient ni les terres, ni le bien d'autrui*". De ce paſſage on peut conclurre. 1. Qu'il y a aparence que les Anabaptiſtes ſéditieux n'étoient nullement aprouvés de toutes les autres ſocietés de la Secte. 2. Qu'excepté ces Fanatiques rebelles, le reſte donnoit de bonne foi dans la reforme que l'Anabaptiſme prêchoit, & ne portoit point encore à l'excés les maximes de la Secte. 3. Que ces Fanatiques ne s'étoient point encore emparés de Munſter, ni n'avoient eſſayé de ſoulever la Hollande & diverſes Provinces d'Allemagne. 4. Qu'en vertu des deſordres cauſés par les ſéditieux, & ſur les bruits publics, qui non ſeulement ont pû exagérer ces deſordres, mais ont même imputé de nouveaux excés aux Anabaptiſtes pour rendre l'Anabaptiſme plus odieux, on a conclu contre toute cette Secte du particulier au général. 5. Que les révolutions de Religion avoient cauſé une ſi dangereuſe fermentation dans les eſprits, qu'il eſt fort vraiſemblable que les libertins & les factieux d'alors furent ravis de pouvoir ſe jetter dans une Secte, qui leur fourniſſoit des maximes ſi avantageuſes à l'anarchie, & à l'indépendance, & par leſquelles ils pouvoient flater les ames ſimples, ſous prétexte de réformer l'Egliſe & l'Etat. D'autre côté on a de la peine à blamer la ſéverité des Puiſſances contre cette Secte, quand on fait ſeulement refléxion (*a*) ſur l'obſtination & les tergiverſations de ces Sectaires en Suiſſe, & ſur les conſéquences auxquelles leur doctrine expoſoit tous les Etats. Ajoutons enfin qu'en des circonſtances perilleuſes les *Anabaptiſtes* trop rigides ſe rendent preſqu'inutiles dans la plûpart des Etats, par un de leurs principes favoris, qui eſt, que la guerre eſt inutile & criminelle, & qu'il ne faut defendre l'Etat que par une bonne vie & des mœurs reglées. Conformement à ce principe ils doivent réfuſer d'aller à la guerre, & de faire aucune fonction militaire: ils ne doivent s'armer que de patience & d'humilité. Mais pour ſentir l'inconvenient de cette maxime, il ne faut que lire dans l'Hiſtoire de la Republique des Juifs les ſuites facheuſes, (*b*) que ceux-ci attirerent ſur leur Etat, pour vouloir être trop rigides obſervateurs du Sabat.

Les MENNONITES.

Paſſons à l'*Anabaptiſme* rectifié; c'eſt ainſi qu'il faut régarder les *Mennonites*. Ceux-ci ne ſe contentent pas de déſavouer le Fanatiſme de ces *Anabaptiſtes*, dont j'ai parlé; ils prétendent être plus anciens: ils ſont, diſent-ils, (*c*) les deſcendans des Vaudois perſécutés en France & en Italie, dont une partie ſe retira en Flandres, & s'y établit ſecretement. Outre cela, nous dit l'Auteur que je cite, „ on „ découvrit en 1500. en Flandres un grand nombre de perſonnes, qui, parce „ qu'elles comdamnoient le Baptême conferé aux petits enfans, & ne baptiſoient „ que ceux qui étoit en âge de l'être, & après qu'ils avoient rendu raiſon de leur „ foi.

(*a*) Voy. *Bayle* article *Anabaptiſtes*.
(*b*) Voy. Joſeph Antiq. Jud. L. XII. Ch. 6.
(*c*) Voy. *Apologie pour les Anabapt.* par *Galenus Abraham* un de leurs Docteurs, *Schyn Hiſt. Mennonitar.* &c.

„ foi. . . . . . . reçurent le nom d'*Anabaptiſtes*. . . . . . mais lorſque *Menno* „ ſe fut joint à ces gens-là, (en 1536. . . . . . .) ils furent appellés *Mennoni-* „ *tes*" du nom de ce nouveau Réformateur, qui de Prêtre, ou Curé qu'il avoit été juſqu'alors dans la Province de Friſe, ou il étoit né, fut converti à l'*Anabaptiſme*, par deux *Predicans* de la Secte dans le tems du *Fanatiſme de Munſter*. Les deux *Predicans* ayant trouvé à *Menno* un génie propre à purger la Secte de ſa corruption, (*a*) lui adreſſérent la commiſſion de réformer l'*Anabaptiſme*, ſi defiguré par les Fanatiques. *Menno* travailla avec tant d'ardeur à la reforme & à la propagation de la Secte, qu'en peu de tems ſa *Doctrine reformée* fut reçue par un grand nombre de gens en Friſe, & en pluſieurs autres Provinces des Païs-Bas. Les *Mennonites* ſont perſuadés que ce qui put contribuer à lui attirer d'abord un ſi grand nombre des Sectateurs fut la douceur de ſon caractére. On lui doit cette juſtice qu'il deſavoua (*b*) la rebellion de Munſter, & toute Secte ſéditieuſe de ſon tems. Il déclara même dans un de ſes écrits, „ qu'il y avoit plus de différence „ de ſentimens entre les *Munſteriens*, & les autres Sectes originaires de ces Fana- „ tiques, qu'entre les Catholiques Romains & les Lutheriens. . . . . . Nous „ ne ſavons que trop, ajoute-t-il, que le monde ne le croît pas. . . . . mais „ notre conſcience nous rend témoignage". On l'accuſe cependant d'avoir donné le nom de *Fréres* à ces Fanatiques de Munſter; mais on répond en même tems, que ce nom ne doit pas ſe prendre à la rigueur, que c'eſt un terme qui marque la charité Chrétienne, à peu près dans le même ſens que les Apôtres traitoient de *Fréres* les Juifs incrédules. L'Auteur que je cite dans la note (*b*) raporte auſſi exactement qu'il le peut les différences qui ſe trouvent entre ſa Secte & les anciens *Anabaptiſtes*.

Cette Secte des *Mennonites* fut troublée par des diſputes vetilleuſes, qui cauſérent à la fin des diviſions & même des Schiſmes. Un des plus conſidérables eſt celui des (*c*) *Waterlanders*. Les ſentimens en quoi ils différent des autres ſont (*d*) „ qu'ils ne veulent pas qu'on excommunie perſonne ſans lui avoir fait aupara- „ vant des exhortations, ni ceux qui témoignent de la repentance, quelque pé- „ ché qu'ils ayent commis. Ils n'admettent néantmoins qui que ce ſoit ſans le „ rébatiſer, de ſorte qu'il s'eſt trouvé parmi eux des perſonnes auxquelles le Ba- „ tême a été conferé juſqu'à trois fois. Ils enſeignent que J. C. n'a pas pris ſa „ chair de la S. Vierge, mais qu'il l'a aportée du Ciel, & qu'il eſt mort pour „ le péché originel, & non pas pour les péchés actuels". Le même Auteur nous dit qu'en 1557. les diſputes touchant l'Excommunication, leſquelles furent l'origine de ces Schiſmes, s'échaufférent à un tel point, qu'on ne vit bientôt que factions Synodes Anabaptiſtes de côté & d'autre: ce qui, loin de diminuer le mal, ne fit que l'envenimer, (*e*) & produiſit d'autres querelles.

Après

(*a*) *Hiſtoire des Anabap.* p. 210.

(*b*) *Non ſum Monaſterieuſis, neque alius ſeditioſæ Sectæ, ut me calumniantur* &c. dit *Menno* lui même dans *Schyn.* p. 152. *Hiſt. Mennonit.* Voy. encore Ibid. p. 225. & ſeq. p. 237. & ſeq.

(*c*) Mot à mot gens du *païs aquatique.* Le *Waterland* eſt la partie la plus baſſe de la Hollande.

(*d*) *Hiſt. des Anabapt.* p. 223.

(*e*) „ Le fond de ces diſſentrons ſe reduit au contenu de cet article: deux perſonnes de différente re- „ ligion mariées enſemble doivent ſe répudier, & il leur doit être permis de ſe remarier enſuite dans „ leur propre religion", *quod conjugibus propter diverſam religionem divortium facere liceat, & cum aliâ perſona, quæ in religione non diſſentiat, matrimonium contrahere liceat.* La délicateſſe de quelques Docteurs Anabaptiſtes ſur cette maniere ne manqua pas d'aller à l'excés. Leurs Synodes s'en mêlerent: celui de *Wiſmar* reſidence de *Menno* ordonna aux maris d'abandonner leurs femmes excommuniées, & aux femmes leurs maris excommuniés. L'Orthodoxie des rigides alla bien plus loin: toute communication fut défendue entre

Après la mort de *Menno* arrivée en 1561. le Schisme alla en augmentant, sur tout entre les Anabaptistes Flamans & les Frisons, jusques-là, dit (*a*) l'Historien, qu'ils regarderent comme un crime d'avoir la moindre communication ensemble. Ces *Anabaptistes Frisons* formerent ensuite un nouveau parti, qui fut un peu plus indulgent sur l'excommunication, & sur la nécessité de se séparer d'une personne excommuniée. En géneral il est à remarquer de cette Secte, qu'on y faisoit profession d'une sensibilité si difficile à contenter, que pour la moindre chose *on sonnoit*, s'il faut ainsi *dire*, *le tocsin* pour appeller au secours de la Religion; & sur cela l'on formoit aussi-tôt un Schisme. En l'année 1586. une maison achetée par un des principaux de la Secte, mais dont l'acquisition parut frauduleuse à quelques rigides, fit naître de si grandes contestations, qu'on en vit éclorre trois factions, qui commencerent autant de Schismes. Celle qui aprouvoit l'achat fut appellée la faction *des acheteurs de maisons*; on nomma *contre acheteurs* celle qui blâmoit, & pour la troisiéme qui blâmoit aussi, sans pourtant se séparer absolument, elle reçût le nom de *neutre*. En voilà autant qu'il en faut pour donner quelque idée des commencemens de cette Secte, si bien établie & même si distinguée aujourd'hui dans les Provinces-Unies des Païs-Bas, par son commerce & par ses richesses. On l'accuse d'employer les ruses & la subtilité dans les affaires, & de savoir bien mettre en usage les équivoques, les distinctions, & les restrictions sous des aparences de candeur & de simplicité, qui trompent ceux qui ne les connoissent pas: mais ne jugeons point d'eux ici avec rigueur. On peut dire tout au moins de cette Secte de *Mennonites*, qu'elle est celle qui pousse le plus loin la delicatesse de conscience, & les scrupules de Religion, sans perdre de vue les intérêts temporels, & que revêtue d'une modestie evangelique, qui paroit être l'esprit du vrai *Mennonite*, elle s'accommode sans faste extérieur & sans éclat, des plaisirs & des agrémens de la vie; enfin que pour ne point scandaliser son prochain, elle les rafine à petit bruit & les concilie assez ingenieusement avec la Religion.

Les secours d'argent que les *Mennonites* fournirent en 1572. à Guillaume I. Prince d'Orange, leur produisirent un commencement de tolérance: mais les progrés en furent lents, & l'on croit assez qu'une Secte sortie du sein de cet *Anabaptisme*, qui avoit causé de si grans desordres, ne pouvoit qu'être extrêmement odieuse dans un Etat. Des villes & des Provinces, entre autres Middelbourg & la Zelande, réfuserent de la tolérer. Les Synodes sonnerent l'alarme, & furent secourus de toute la force du bras séculier, pour empêcher l'accroissement du *Mennonisme*, qui dés l'année 1637. s'étoit non seulement formé des assemblées très nombreuses, mais avoit même assez ouvertement occupé diverses maisons qui servoient aux dévotions du troupeau. Un édit de 1651. qui parloit d'arrêter les progrés des Sectes, ne lui fut pas favorable: mais quoi qu'il en soit, le *Mennonisme* a surmonré à la fin la repugnance & la haine des Magistrats & des Synodes, bien qu'il n'ait pas toujours tenu à ceux-ci, que les *Mennonites* n'ayent été punis comme (*b*) déserteurs de la véritable Eglise.

Tou-

entre l'excommunié & ses parens. Un autre Synode combatit cette rigueur excessive, & cela donna lieu à des questions incidentes qui se rendirent bientôt importantes, & absolument nécessaires à la foi. *Menno* vouloit un peu d'indulgence & qu'on ne fournit pas trop facilement des prétextes au divorce: mais peu s'en fallut qu'il ne fut excommunié lui même. La crainte de l'être le détermina à prendre le parti des *Anabaptistes* rigides.

(*a*) Idem ubi sup. p. 230.

(*b*) Voy. dans *Oeuvr. divers. de Lock*, Tome II. Lettre XVI. la maniere dont un Synode de la Province d'Overissel persécuta un Ministre *Mennonite* au sujèt d'un petit livre que le *Mennonite* avoit publié pour la reunion de toutes les Sectes Chrétiennes. C'étoit déja une grande hérésie que celle-là, & mal-

Toutes les contradictions qu'ils furent obligés de ſouffrir de la part des Egliſes reformées du païs & des Magiſtrats, juſques vers le milieu du dernier ſiécle, & même au delà, ne les empêcherent pas de continuer leurs diviſions. J'en donnerai ſeulement deux ou trois exemples. Ils aſſemblerent un Synode en 1632. à Dordrecht pour travailler à ſe reunir, & il (a) s'y fit une eſpéce de traité de paix qui fut ſigné de 151. *Mennonites:* mais quelques années après, il s'éleva de nouveaux Schiſmatiques dans la Secte de *Menno.* Un certain *Weko Walles* ſoutint dans une aſſemblée de ſes freres en 1637. que Judas & tous ceux qui avoient participé à la mort de J. C. étoient ſauvés parce qu'ils avoient accompli le décret de la Providence; & que tous les pécheurs, qui reçoivent dans ce monde, conformement aux loix établies, le châtiment de leurs crimes, ſont auſſi ſauvés par la grace de N. S. Ce *Weko Walles* eut des Sectateurs: mais les aſſemblées leur furent défendues, & pour lui il fut banni de la Province de Groningue, où il avoit commencé ſa Secte. Il ſe retira en Friſe, & il en fut encore chaſſé après avoir été comdamné dans un Synode Reformé, qui ſe tint à Franequer en 1644.

Un autre *Mennonite* qui s'appelloit d'*Outreman*, avoit enſeigné en l'année 1605. qu'il y a trois eſſences dans la Divinité, & que celle du pere eſt ſi abſolument renfermée dans le Ciel, qu'elle ne paſſe jamais cette borne.

Le *Mennoniſme* a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, ſous le nom deſquelles tous les *Fréres* ſont compris; l'une des *Waterlanders*, l'autre des *Flamans* (*Vlaminghen.*) Dans ceux-ci ſont renfermés les *Mennonites* Friſons & les Allemans, qui ſont proprement de la Secte des anciens *Anabaptiſtes*, plus moderés à la vérité que leurs prédeceſſeurs ne le furent en Suiſſe & en Allemagne. Parmi ces *Flamans* il ſe trouve beaucoup de Sociniens. On les accuſe toujours d'aimer les diſputes & les ſubtilités, par où il s'éleve ſouvent des querelles & des brouilleries entre eux. (b) En 1664. l'Etat fut obligé d'interpoſer ſon autorité pour leur défendre de diſputer ſur la divinité de J. C. &c. On les nomme auſſi *Galenites* de *Galenus* medecin, & en même tems fameux *Predicant* de la Secte; car ces deux fonctions vont aſſez ſouvent enſemble chez les *Mennonites.* Outre ces branches du *Mennoniſme*, il y a à *Amſterdam* diverſes petites aſſemblées moins connues de *Mennonites* qui différent les unes des autres en divers points de peu d'importance. (c) Ces petites aſſemblées ſe forment ſans bruit & ſecretement dans quelques maiſons particulieres.

Les diſputes que les *Galenites* eurent entre eux ſur la divinité de J. C. en 1664. donnerent naiſſance à une nouvelle aſſemblée de *Mennonites*, qui ſe ſépara en proteſtant contre les Opinions Socinienes. Ceux-ci ont continué de s'aſſembler depuis ce tems-là dans une Egliſe particuliere.

Les principaux articles de la croyance d'une des branches des *Mennonites* ſont (d) bien différens de ce que quelques auteurs leur attribuent. Le lecteur en jugera ſur l'extrait que je vais donner de cette croyance. Par l'article 2. & 3. de leur Confeſſion de foi, ils reconnoiſſent la Trinité, par le 4. ils rejettent le péche o-

ri-

malheureuſement encore il y en ajouta une autre plus grande, qui fut de railler un peu trop librement les Paſteurs Orthodoxes de la Province.

(a) *Hiſtoire des Anabap.* p. 269.

(b) Je tire ceci de la *Deſcription d'Amſterdam* écrite en *Hollandois* par *Comelin* Vol. II. p. 498. de l'Edit. in Folio de 1726.

(c) Il y en a une que l'on appelle par ſobriquet, les *crochets*, à cauſe que ceux qui ſont de cette Secte affectent de ne ſe point ſervir d'épingles, & que leurs femmes n'employent à leurs habillemens que des crochets. Quatre figures repréſentent ici des *Anabaptiſtes* dans leurs habillemens ordinaires, & l'attitude dans laquelle eſt communément une *Quaquereſſe* qui prêche.

(d) Tiré de *Schyn*, Cap. VII. *Hiſt. Mennonit.*



ANABAPTISTE.
de Oost frise.



QUAQUERESSE qui preche.



L.F. du Bourg del.

QUAQUER D'AMSTERDAM.



B. Bernaerts sculp.

ANABAPTISTE D'AMSTERDAM.

riginel, par le 5. & le 7. ils établissent la liberté & le choix volontaire du bien & du mal dans l'homme &c. par le 8. l'erreur des anciens Anabaptistes sur l'incarnation du Verbe éternel est entiérement rectifiée. L'article 19. est conçu d'une maniere assez mystique, selon l'esprit de la Secte: mais tout s'y reduit à la nécessité de connoître spirituellement J. C. & il en est de même du 22. où ils confessent la nécessité de la regéneration de l'homme. Par les articles 25. & 26. ils reconnoissent que l'Eglise Chrétienne doit avoir des Pasteurs & des Docteurs, (non Laïques) consacrés (ou destinés) expressement à l'instruction des peuples. L'élection de ces Pasteurs, dit l'article 27. se doit faire par des Ministres & par d'autres membres de l'Eglise qui leur sont adjoints, après avoir invoqué le nom de Dieu: ensuite de quoi, selon l'article 28. les *Anciens* du peuple (de l'Eglise *Mennonite*) confirment les nouveaux Pasteurs. Par le 29. ils déclarent que le Nouveau Testament est la véritable regle de foi, & contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant tout ce qui dans l'ancien Testament s'accorde à cette Doctrine du Nouveau. Par le 30. ils confessent deux Sacremens. Par le 31. ils nient que les enfans soient en état d'être baptisés. Le 36. se (a) déclare positivement contre la séparation du fidelle d'avec l'infidelle dans le Mariage. Le 37. reconnoit qu'il faut obéir à la Puissance temporelle, & la respecter &c. en ajoutant en même tems, qu'il ne doit pas être permis aux fidelles de leur Secte de l'exercer, ni d'aller à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi &c. Par le 38. ils se défendent le serment. Par le 39. ils confirment que le Mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultere: mais ils regardent comme un péché de se marier avec une personne infidelle.

Toute cette Confession de foi comprend 40. articles, après lesquels l'Historien qui les raporte fait encore remarquer à son lecteur, qu'ils sont absolument contraires à la doctrine des *Anabaptistes* fanatiques.

Les articles qui renferment la doctrine des *Mennonites* dans l'*Apologie* de *Galenus* pour sa Secte sont au nombre de 103. Il y établit surtout la tolerance mutuelle & la charité Chrétienne; la suffisance de l'Ecriture (principalement du N. T.) pour le salut, & le libre arbitre de l'homme. Par l'article 25. il rejette le péché originel. Les 28. 29. 30. & 31. s'expriment de la maniere suivante au sujet de la divinité de J. C.

„ Nous croyons & confessons que Jesus, né de la Vierge Marie, nourri à „ Nazareth, attaché à la croix. . . . . . est véritablement le *Christ le Fils de* „ *Dieu, qui devoit venir au Monde*, auquel les Patriarches ont esperé avec joye, „ qu'ils ont attendu avec un désir ardent; qui a été figuré par la Loi en diver„ ses manieres, & prédit par les Prophetes long tems avant sa venue.

„ Nous estimons que cette Confession suffit, en ce qui concerne la Personne „ de notre Seigneur Jesus Christ, sans qu'il soit précisement nécessaire au salut „ d'entrer plus profondément dans une exacte recherche, au sujet de sa préexi„ stence, de son origine dans la chair, de l'union de ce qu'on nomme les deux „ Natures, divine & humaine, & de toutes les autres choses, sur quoi on con„ teste si fortement parmi les Chrétiens: puisque Jesus Christ notre Seigneur lui „ même. . . . . . & ses Saints Apôtres se sont. . . . . . contentés de cette „ simple Confession.

„ Mais pour nous expliquer un peu plus sur cette matiere, bien que nous „ soyons dans le sentiment que cette Confession accompagnée d'une véritable „ obéis-

(a) *Ut. . . . maritati non sejungantur, neve in operibus maritalibus se subducant,* &c.

„ obéïssance suffit au salut ; nous croyons néanmoins que le Fils de Dieu, nommé aussi par Saint Jean *le Verbe*, ou *Parole*, n'a pas seulement commencé d'exister lors qu'il a pris naissance de la bienheureuse Vierge Marie, mais qu'étant *la splendeur de la gloire de Dieu* son Pere, & *l'image empreinte de sa Personne*, il a été dans la gloire avec Dieu son Pere céleste, avant que le Monde, „ ce Monde visible, fût fait. . . . . .

„ Nous confessons aussi que Jesus Christ notre Seigneur, le Fils du Dieu „ vivant, nous a été donné. . . . . . pour grand Prophete, pour Souverain „ Sacrificateur éternel, & pour Roi céleste. . . . ". L'article 34. nous dit, que J. C. seul doit être écouté, qu'il est le seul Legislateur, sans qu'on soit obligé de se soumettre à aucune decision ni de Concile, ni de Synode, ni d'aucune assemblée Ecclésiastique. Selon l'article 35. tout le véritable Christianisme, ou la Doctrine de J. C. se trouve en abregé dans les Chap. 5. 6. 7. de l'Evangile selon S. Mathieu, & dans le 6. de S. Luc. Ces Chapitres contiennent la morale du Christianisme & la foi que nous devons aux préceptes de J. C. qui n'est jamais qualifié que *grand Prophete* dans cet abregé de la Doctrine Mennonite. Les articles 36. & 37. confirment le 35. & la nécessité d'une vie sainte & conforme à cette Morale. Le 38. est contre le serment, le 39. contre la vengeance, quelle que ce soit, contre la guerre & la peine du *Talion* &c. Le 40. & le 41. en aprouvant & ordonnant l'obéïssance due aux Souverains, déclarent que le plus sûr est *de s'abstenir de toutes charges politiques*. Le 42. en donnant l'extrait des préceptes d'Erasme touchant la vie du Chrétien, la réduit, comme cet excellent homme, à une simplicité qui rend le fidelle véritable imitateur de J. C. & de ses divins préceptes. Malheureusement pour les *Mennonites*, ils sont accusés, comme la plus grande partie des autres Chrétiens, de ne les aimer que dans la spéculation. Les articles 43. & suivans jusqu'au 47. confirment tout ce qui a été dit sur la morale Evangelique. Les articles 52. & 53. sont sur le Batême & rejettent celui des petits enfans. Les suivans concernent la Communion, & le 57. concerne *le lavement des piés, céremonie que quelques uns parmi les Chrétiens*, selon les expressions de l'Auteur, *ont ajoutée aux deux autres*, (il entend par là le Baptême & la Communion,) & par *quelques uns*, il faut entendre certains *Mennonites*. „ Nous croyons, ajoute l'Auteur ; qu'on doit raporter cette pratique au devoir „ mutuel d'humilité & de bons offices, qu'un Chrétien est obligé de rendre à „ un autre suivant les occasions, plutôt que d'en faire une céremonie de l'E„ glise". Les 59. 60. 61. 62. roulent sur la distinction de l'Eglise en visible & invisible, c'est-à-dire des fidelles dispersés *en quelque lieu de la terre que ce soit & sous quelque nom qu'ils se produisent aux yeux des hommes*, à qui ils restent inconnus. Le 63. enseigne qu'aucune Eglise, quelle que ce soit, *ne doit être tenue pour la véritable Eglise visible de J. C. à l'exclusion des autres, & que l'ouvrage de la reformation ne sauroit être reputé pour infaillible, ni pour entrepris & executé par l'autorité de Dieu & de son fils N. S. J. C.* &c. Le 64. déclare *que les directeurs, les Ministres & les Diacres des assemblées fraternelles ne doivent pas être considerés, comme s'ils avoient au dessus des autres freres un droit divin, & une autorité particuliere, & ajoute qu'en vertu de ce droit. . . . il ne faut pas se persuader, qu'on doive les écouter comme des Ambassadeurs infaillibles de J. C. & leur obéir, comme si Dieu parloit & exhortoit les peuples par eux. Ce caractére continue l'auteur, n'a été donné en propre qu'aux SS. Apôtres.* . . . . . De là il conclud dans l'article 65. que l'Excommunication (*ou selon ses termes, la puissance de livrer les rebelles à Satan* &c.) „ a apartenoit bien autrefois en propre aux Apôtres, mais que présentement el-

„ le

„ le n'a aucun lieu dans les Societés Chrétiennes diviſées. . . . . . & qu'il „ n'eſt plus permis de paſſer au delà des remontrances & des exhortations „ fraternelles. . . . . . Après quoi ſi la converſion du frere ou de la ſœur cor„ rompus en leur foi, leur vie, ou leurs mœurs ne ſuit pas, on doit leur dé„ clarer au nom de toute l'aſſemblée, qu'on ne peut plus entretenir avec eux „ la Communion & la fraternité Chrétienne, & qu'on eſt forcé de ſe ſéparer „ juſqu'à une entiere converſion. . . . . . On doit même les fuir à l'égard de „ la converſation ſpirituelle pour leur donner de la honte. . . . . . mais néan„ moins d'une maniere diſcréte, & nullement contraire à la charité Chré„ tienne.

Les articles 66. & ſuivans juſqu'au 78. concernent J. C. il y eſt reconnu pour véritable Sauveur, *Sacrificateur céleſte & Mediateur*, qui s'eſt offert comme victime pour les péchés &c. qui eſt mort pour tous les hommes, qui, outre la dignité de *Prophete* & de *ſouverain ſacrificateur*, dont il eſt revêtu, poſſede encore celle de la Royauté, c'eſt-à-dire, *cette Puiſſance divine qui lui a été donnée par le Pere.* Ces articles renferment auſſi la doctrine de la juſtification.

Les 79. & 80. juſqu'au 82. diſtinguent les Anges en bons & mauvais. A l'égard des uns & des autres, on ne s'y écarte nullement des idées ordinaires, aſſavoir „ que ces Eſprits. . . . . . (*a*) ſont envoyés & établis pour le ſervice des „ fidelles. . . . . . que l'Ecriture les propoſe ſous divers noms, & degrés de „ Dignité. . . . . . que les mauvais Anges, les Diables, ou les malices ſpiri„ tuelles ſe proménent dans les airs. . . . ". J. C. domine ſur les uns & les autres de même qu'il domine ſur tous les hommes, „ car, car ajoute-t-on, „ comme s'il falloit prendre toujours à la lettre ce que la S. Ecriture nous dit, „ Dieu a donné à J. C. une juriſdiction ſuprême ſur tous les hommes. . . . „ & le pere ne juge *préſentement* perſonne. . . . . . il a donné tout jugement au „ fils". Un Indien qui prendroit ce *préſentement* au pié de la lettre, comme nous faiſons à leur égard, s'imagineroit qu'il s'agit ici d'un Souverain qui a abdiqué ſa couronne en faveur de ſon fils, qui le laiſſe agir & ne ſe mêle plus de rien.

Le 83. juſqu'au 90. traitent de l'envoi du S. Eſprit dans les hommes & de ſes operations dans les fidelles. Les graces du S. Eſprit y ſont diſtinguées en *dons glorieux*, tels qu'étoient ceux qui furent accordés par le S. Eſprit aux Apôtres, le jour de la premiere Pentecôte Chrétienne & en *dons de ſanctification*, qui ſont les operations univerſelles & ordinaires de la Grace. Entre ces deux ſortes de dons on en met d'autres *qui ſont communiqués, enſuite d'un profond renoncement à ſoi-même, & qui touchent aux limites des dons glorieux.* La deſcription de ces dons eſt un peu myſtique; & la voici. „ (*b*) Ils conſiſtent dans l'épreuve ſenſible d'un „ ſaint

(*a*) Un Payen diroit, conformement aux idées de ſon Paganiſme, les Anges & les Diables des Chrétiens ſont donc les mêmes que nos bons & nos mauvais Génies.

(*b*) Ce ſtile extraordinaire eſt une des choſes qui préparent le plus à la dévotion extatique. Il excite cette ſainte Yvreſſe, qui n'eſt jamais tout d'un coup le fanatiſme conſommé, dont on a parlé ci-devant & qui fait ſi ſouvent le même effet que le jargon d'un quatriéme vœu, que le Cardinal de *Berulle* avoit inventé, dit-on, pour les Religieuſes Carmelites, dont il étoit le Superieur, lequel *renverſa la cervelle à quelques unes*, nous dit le P. *Simon* (S. Jore) Tome II. Ch. 20. de la *Biblioth. Critique.* „ Ce „ vœu, ajoute-t-il, étoit conçu en des termes ſi ſublimes, & ſi peu intelligibles, ſur tout à des filles, „ que ces bonnes filles ne ſavoient ce qu'elles faiſoient, ni ce qu'elles diſoient". Le vœu dont il s'agit étoit un Contract de ſervitude, & d'abandon de ſoi-même entre les mains & pour l'amour de la Sainte Vierge, à l'honneur de la T. S. Trinité, de J. C. N. S. *de ſes liaiſons naturelles, inéfables & inconnues* avec ſa T. S. Mere, par l'*Humanité deifiée & la Divinité humaniſée* du fils, avec la *reverence & l'adoration due à la vie, & l'aneantiſſement de la Divinité en cette Humanité, & la vie, & Deification de cette Humanité en la Divinité* &c.

„ ſaint raviſſement d'amour, d'une douce inondation de joye, d'une paix pro-
„ fonde, d'un repos tranquille intérieur, c'eſt-à-dire qui eſt dans le cœur, ou
„ dans l'eſprit des hommes; & ce n'eſt pas mal à propos que cette Grace por-
„ te le nom de *Grace ſenſible*, laquelle n'eſt proprement donnée en cette vie
„ qu'aux amis particuliers de Dieu, & eſt entiérement cachée aux yeux du
„ monde. . . . elle ſe communique ſur tout dans un entier renoncement à ſoi-
„ même, & le plus ſouvent lorſqu'on eſt dans la ſouffrance pour la juſtice". Dire que le S. Eſprit agit avec une telle force ſur le cœur du vrai fidelle, qu'il le detache entiérement du monde, après quoi le fidelle ne s'applique qu'à aimer Dieu; qu'avec ce détachement du monde, & parfaitemenr reſigné aux ordres de Dieu, il poſſede une tranquilité parfaite; qu'il ſe réjouit dans ſa vertu, & qu'elle lui fait ſuporter les plus rudes épreuves auxquelles on eſt expoſé en ce monde; s'exprimer, dis-je, de cette maniere, cela eſt trop ſimple & ne convient nullement à la dignité du ſtile Dogmatique ou Theologique, ni même au ſublime des devôts. Pour donner de l'energie aux ſyſtêmes, & marquer aux fidelles la grandeur & l'excellence des dogmes qu'ils doivent croire, on doit les leurs rendre obſcurs, & les orner de mots extraordinaires à la maniere des Alchimiſtes & des Charlatans, qui veulent tromper les ignorans. Qui croiroit que la vertu & la vérité duſſent être expoſées comme l'illuſion & l'erreur?

Les articles 91. juſqu'au 97. traitent de la providence & du regne de J. C. de la maniere, qu'il garantit les fidelles de la puiſſance du monde & de ſes charmes; comment il leur donne la force de reſiſter aux efforts des hommes, de ſuporter leurs perſécutions & de combatre leurs propres paſſions. J. C. ajoute le Docteur *Mennonite*, tire ſes ſujets ſpirituels des mains de Satan & des autres Eſprits malins &c.

Les articles 98. & 99. concernent la réſurrection des morts, tant des gens de bien que des méchans. Le 100. le dernier jugement. Le 101. établit des degrés de peines ſans établir néanmoins des degrés de recompenſe. Les 102. & 103. confirment la doctrine de la vie éternelle, & de la parfaite felicité de ceux qui auront vécu ſur la terre dans l'oprobre & le mépris pour l'amour de la Religion & de la vertu.

A ces Confeſſions que je viens de raporter, je dois ajouter, (*a*) qu'en 1710. les *Anabaptiſtes* ou *Mennonites* du Canton de Berne déclarerent devant le Magiſtrat d'Amſterdam. „ 1. Qu'ils reconnoiſſoient la puiſſance temporelle des Ma-
„ giſtrats &c. comme étant établie par ordre de Dieu, ajoutant qu'il faut prier
„ Dieu pour eux, leur obéir, leur rendre ce qui leur eſt dû, &c.

2. „ Qu'il ne leur étoit pas permis de jurer ni de faire ſerment, mais que
„ ſelon les termes de l'Evangile leur parole devoit être *ouï* & *non*, par où ils ſe
„ ſentoient autant liés que par le ſerment le plus ſolemnel.

3. „ Qu'ils étoient prêts (*b*) de payer au Magiſtrats, pour obtenir ſa protec-
„ tion, telle ſomme exigible ſelon leurs moyens; & que pour ſupléer à l'impuiſ-
„ ſance (où la Religion les mettoit) de prendre les armes, ils ſeroient tout prêts
„ auſſi de travailler à des fortifications &c. lorſque la néceſſité le demanderoit.

Ils demanderent que cette déclaration fut enregiſtrée; & comme il n'eſt rien dit

(*a*) *Hiſtor. Mennonitarum.* ubi ſup. p. 278. & ſeq.
(*b*) *Quod parati ſunt ad tribuendam pecuniam. . . . pro protectione. . . . & loco armorum uſus quantum poſſunt exſtruere fortificationes.*

Le BAPTEME des MENNONITES.

L. F. du Bourg del.

B. Bernaerts sculp.

La BENEDICTION qui suit le BAPTEME.

dit des autres articles de foi, on ne doit pas douter qu'ils ne se soient conformés à ceux des autres *freres Mennonites.*

En 1660. les Anabaptistes Allemans (d'Alsace) souscrivirent solemnellement à la Confession des Freres Flamans, (en language du païs *Vlaminghen*) telle qu'elle fut dressée en 1632. à Dordrecht par les susdits freres. Les (*a*) *Mennonites* de Prusse sont aussi conformes, à fort peu de chose près, aux *Mennonites* de Hollande. Leur Confession contient 18. articles, dont les plus remarquables sont le 2. où ils reconnoissent J. C. fils de Dieu, & Dieu lui même; mais par le 4. ils déclarent qu'ils ne croyent qu'un *seul Dieu éternel, non trois Dieux,* & une seule Divinité, ou selon le terme Latin, une *seule Deité.* Le 9. établit la (*b*) manducation spirituelle du corps & du sang de J. C. Le 10. aprouve le lavement des pieds, jusques-là que ces *Mennonites* de Prusse la mettent à peu près de pair avec les Sacremens (le Batême & la Cene) disant (*c*) que cet acte d'humilité du plus grand envers le moindre est confirmé par l'exemple de J. C. & que même il contribue à obtenir le salut éternel au fidelle. Cet usage est surtout observé à l'égard de ceux qui sont députés pour des affaires ecclésiastiques. Lorsqu'un tel député entre dans la maison de quelque *frere*, d'abord on doit commencer par lui donner *le baiser saint*, ou *le baiser de paix*; ensuite on doit lui laver les pieds par un esprit de charité ou d'humilité. Par le 12. article leur excommunication s'étend sur tous les pécheurs & même sur les héretiques: car, disent-ils, on doit punir ces pécheurs, (*d*) & les chasser *par la force* & en vertu de la parole de Dieu. Ils se sont déja jugés & comdamnés eux mêmes par leurs mauvaises œuvres. A cela le 13. ajoute, que selon le précepte de J. C. il faut se séparer du *frere pervers*; qu'on ne doit ni manger, ni boire avec lui, ni le fréquenter, ni le recevoir chez soi, ni lui donner le saint baiser, ni même le saluer: & tout cela par un saint principe, qui a en vue le salut du pauvre pécheur. La honte d'une telle réprobation & cette espéce de retranchement de la societé civile est, nous disent-ils, capable de le ramener, de le forcer de se repentir. Le moins qu'on put attendre de cette rigoureuse excommunication seroit la regularité exterieure, & une conversion aparente: mais à cela près elle féroit peut-être plus d'hipocrites que de vrais fidelles. Les articles qui concernent la Puissance civile, le serment, le Batême des enfans, le dernier jugement, sont comme ceux des autres *Mennonites.*

Les *Mennonites* de *Hambourg* ont la même Confession de foi, que ceux qui se sont separés, il y a plusieurs années, (*e*) des *Mennonites Flamans.* Je finis cette petite Dissertation par l'explication des usages religieux, (*f*) de ces *Mennonites* dans l'administration du Baptême & de l'Eucharistie. La céremonie du Batême se fait après le sermon. Ceux qui doivent être batisés se rendent auprès du Ministre (*g*) (ou Docteur) qui descend de sa chaire pour faire cette fonction. D'a-

(*a*) Selon le titre de leur Confession inserée dans *Hist. Menn.* ubi sup. p. 281. on les appelle *Clarices, Clarici.*

(*b*) Dans le Latin il y a, la *participation au corps, & au sang de J. C.*

(*c*) *Lavationem pedum exemplo & doctrina suâ Christum approbasse ajunt, quo maximus minimo. . . . . obviam ire teneatur, idque propterea ut obtineat æternam salutem, ad quam hanc lotionem maximé necessariam putarunt, imò féré instar Sacramenti habent* &c.

(*d*) *Protervos, procaces & carnales peccatores, imò hæreticos, vi verbi divini puniendos ac expellendos judicant* &c. . . . . . *ad mandatum Christi necesse est ut subducamus nos ab omni fratre qui inordinaté ambulat, nec cum eo comedamus, aut bibamus* &c.

(*e*) Voy. ci-devant page. 202.

(*f*) Les figures qui se placent ici représentent ces céremonies.

(*g*) Le terme Hollandois doit proprement se rendre, par celui de Docteur, ou Maitre.

D'abord en s'adressant à eux il leur demande s'ils veulent être batisés; à quoi ils répondent par une inclination du corps qui vaut un *oui*. En même tems ils se mettent à genoux, & le Ministre fait la priere à genoux comme eux. La priere finie, celui qui fait la fonction de lecteur ou de chantre dans l'Eglise s'avance avec un bassin plein d'eau & suit le Ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces *Neophytes*, qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux, il dit ces paroles, N. N. *je te batise avec de l'eau, que* N. S. J. C. *te batise avec (ou par) son S. Esprit.* Lors qu'ils sont tous batisés, le même Ministre les réleve l'un après l'autre, & après leur avoir fait à tous un compliment Chrétien, sur leur entrée dans l'Eglise des fidelles, il leur donne le (*a*) baiser de paix.

La Cene est de même administrée après le Sermon. Le Ministre prend dans un des trois corbillons, qui sont sur la table de la Communion, des pains qu'il rompt & qu'il distribue d'abord à ses Collegues, en prononçant ces paroles, *faites ceci en memoire de* N. S. J. C. Après cette distribution, deux des Collegues se joignent à lui, & tous trois suivis de trois Diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidelles de l'assemblée; mais la communion du pain étant finie, le Ministre qui a été le Predicateur du jour se rend seul à la table de Communion: les autres se retirent avec les trois Diacres. Deux choses sont dignes de remarque dans cette céremonie: l'une que le Ministre qui est debout devant la table, demande tout haut à l'assemblée, si tout le monde a été communié, & suposé que quelque fidelle ne l'ait pas été, le fidelle doit se lever & faire un signe. Alors le Ministre revient à lui & le communie. L'autre, que les Communians ne mangent point le pain de la Communiom immédiatement après l'avoir pris. Ils attendent que le Ministre soit de retour à la table, où le Ministre, en se communiant avec le pain, après une courte priere, invite ses fidelles à participer comme lui à la même Communion. Avant cette participation ils tiennent à la main, ou plient dans un mouchoir, ou mettent simplement dans la poche le pain que le Ministre leur a distribué. Le vin est distribué aux mêmes fidelles, après qu'il a été benit ou consacré par le Ministre, lequel s'en communie premierement avec ses collegues; ensuite de quoi quelques Diacres vont le présenter d'un fidelle à l'autre, jusqu'à ce que toute l'assemblée soit communiée. Une priere & le chant d'un pseaume font chez eux, comme chez les autres Protestans, la cloture de cet acte religieux.

(*a*) Cet usage est géneralement aboli, à cause, dit-on, qu'entre les étrangers qui assistoient par curiosité à cette céremonie du Batême des *Mennonites*, les uns se moquoient de cette pratique, & les autres la trouvoient digne de censure & s'en scandalisoient.



DIS-

La CENE *des* ANABAPTISTES *premiere figure.*

J.v. Schley del. et fecit 1736.

La CENE *des* ANABAPTISTES *seconde figure.*



DISSERTATION

Sur les Adamites.

ON ne diſpute point de l'exiſtence des *Adamites*. Il en a exiſté autrefois, & il en exiſte encore. Si par *Adamite* on entend des gens qu'un principe de Religion, ou de pénitence a porté à ſe dépouiller nuds ſans craindre de bleſſer ſa propre pudeur & celle des autres, nous trouverons dans le Paganiſme ancien & moderne, & dans le Chriſtianiſme des exemples de la *nudité religieuſes*. Les anciens Romains avoient leur *Lupercales* ou Fêtes de Pan , pendant leſquelles on couroit les rues entiérement nud. Il eſt vrai que cet excés fut corrigé ſous Auguſte, & que pluſieurs des dévôts furent obligés de porter des haut-de chauſſes. Chez les Grecs on trouve la même nudité établie, & dans quelques Fêtes & dans les jeux Olympiques, où, ſelon (*a*) une Epigrame Grecque, un Lacedemonien fut le premier qui s'aviſa de combatre, & de ſe faire couronner nud. Dans le Paganiſme moderne les Faquirs & les Pénitens Indiens vivent tout nuds expoſés à l'air & au ſoleil par un motif de pénitence & d'auſterité. Dans l'ancien Chriſtianiſme pluſieurs Anachoretes & des Moines de Paleſtine ont vecu de même. On ajoute, que pour montrer combien ils étoient maitres du plus rebelle des ſens, (*b*) ils alloient braver la tentation juſques dans les bains publics & s'y baignoient avec les femmes, qui de leur côté devoient être auſſi chaſtes que ces Moines regénerés juſqu'à l'inſenſibilité, & s'embaraſſer peu *du qu'en dira-t-on*, pour oſer ſe baigner ſans émotion en ſi bonne compagnie.

Si par *Adamite* on prétendoit deſigner des voluptueux de profeſſion, & des gens, qui chez les anciens & chez les modernes, bien loin de réſiſter à leurs paſſions, ont travaillé de toute leur force à les retenir, & les conſerver par toutes ſortes de rafinemens, entre leſquels eſt cette nudité voluptueuſe ſur laquelle je renvoye (*c*) à *Properce*, & à un de ſes plus ingenieux commentateurs; ſi dis-je, il

(*a*) Citat. dans *Cælius Rhodig*. Lib. 13. *Lect. Antiq.*

(*b*) La trop grande crédulité eſt de tous les ſiécles. On en peut voir des exemples raſſemblés dans la *Diſſert. ſur les anciens Adamites*. Tome XXI. de la *Biblioth. German.*

(*c*) Voy. *Properce* Eleg. 12. du L. 2. ſur les avantages de l'amour dans le pur l'état de Nature , à la lueur des bougies & des flambeaux. Il termine gravement tous les charmes de l'*Adamiſme* par ces deux beaux vers, qui renferment toute la morale pratique des diſciples de l'Amour.

Dum nos fata ſinunt, oculos ſatiemus amore,
Nox tibi longa venit, nec reditura dies.

A l'égard des charmes de lu lumiere , le Commentateur *Broekhuſius* juſtifie tout ce que Properce en dit; par

il s'agiſſoit d'une telle nudité bien différente de la prétendue apathie des Stoiciens, & des Moines de Paleſtine, je ne crois pas qu'on voulut aſſurer qu'il n'y a jamais eu & qu'il n'y aura jamais des *Adamites*. Ceux dont il eſt ici queſtion ſont des gens qu'on ſupoſe avoir formé autrefois une Secte, laquelle a été renouvellée pluſieurs fois & ſous divers noms. Cette Secte a eu des principes & des raiſons pour juſtifier ſa nudité; des principes raiſonnables en aparence, & qui ſembloient tirés du ſein du Chriſtianiſme, quelque fanatiques & dangereux qu'ils ayent pu paroître aux yeux des véritables Chrétiens. Je crois que c'eſt-là tout ce qu'on peut dire pour eſſayer de juſtifier ce que *Bayle* avance (*a*) que la raiſon pourquoi (ſelon lui) ,, les Chrétiens ſe ſont plus ſouvent dereglés à cet égard (à l'égard ,, de la nudité) eſt que les Payens n'avoient nulle connoiſſance d'un principe, *dont* ,, *les Chrétiens ont* pû abuſer ſous l'Evangile, aſſavoir que le ſecond Adam (J. C.) ,, étoit venu reparer le mal, que le premier Adam avoit introduit dans le mon- ,, de. De-là, ajoute *Bayle*, un Fanatique ſe haſarde de conclurre que ceux qui ,, ſont une fois participans de la Loi de Grace ſont parfaitement rehabilités dans ,, l'état d'Adam & d'Eve &c.

Qu'il y ait eu des Sectes entieres uniquement compoſées d'*Adamites*, c'eſt ce qui eſt très peu vraiſemblable & peut être preſqu'impoſſible. Que dans quelques Sectes il y ait eu un nombre de gens aſſez fous pour prendre de travers la regéneration de l'homme ſous la Loi de Grace, & la rectification des ſens de cet homme regéneré, c'eſt de quoi il n'eſt pas raiſonnable de douter, & c'eſt, ce me ſemble, vouloir pouſſer trop loin le ſoupçon de mauvaiſe foi contre les écrivains anciens, & modernes, que de vouloir revoquer totalement en doute ce qu'ils ont écrit touchant les Fanatiques de cette eſpèce. Quoi qu'il en ſoit voici ce qu'il y a de plus remarquable à dire d'eux.

Il y a eu des *Adamites* ou des *Adamiens*, qui prétendoient imiter l'innocence & la nudité de nos premiers parens, & vivre dans la même continence qu'ils pratiquerent dans le Paradis. On leur a donné pour Chef *Prodicus*, qui vivoit au commencement du ſecond ſiécle. Les Anciens ont parlé fort diverſement de cette Secte. Les uns ont dit que pour faire leurs exercices de dévotion ils ſe dépouilloient entierement nuds dans l'endroit où ils formoient leurs aſſemblées; que là ils ſe plaçoient indifféremment ſans aucune diſtinction d'âge, de ſexe & de rang; Eccléſiaſtiques & Laïques, hommes & femmes, filles & garçons péle mêle; que cependant il ne s'y commettoit point d'impureté, point de projet, ni d'acte tendant à la génération; qu'en cet état de prétendue innocence on devoit abſolument gagner ſur ſoi de n'être pas plus ému qu'à la vue d'une ſtatue de marbre; que ſi quelqu'un de ces *Adamites* ſe laiſſoit aller à quelque faute, & donnoit l'eſſor aux ſens, il étoit chaſſé de l'aſſemblée comme ayant mangé (ou voulu manger) du fruit défendu. Enfin ces *Adamites*, ajoutent-ils, portoient l'abſtinence du fruit juſ-

par des paſſages des plus ingenieux Poëtes de l'Antiquité: mais il ſuffira de citer ici deux vers de l'Empereur *Gallien*.

Ludite, ſed vigiles nolite exſtinguere lychnos,
Omnia nocte vident, nil cras meminere lucernæ.

(*a*) Article *Turlupins*. M. de *Beauſobre Diſſertat.* ubi ſup. attaque aſſez vivement *Bayle* à ce ſujet. Il auroit dû ce me ſemble raporter en ſon entier le prétendu faux argument de cet Auteur. Un lecteur judicieux auroit remarqué que cet argument ne manque nullement de juſteſſe. Il eſt ſi vrai que les Fanatiques en queſtion fondoient leur nudité ſur la Loi de Grace, qu'on n'a qu'à lire leurs raiſons dans les Ecrivains qui les raportent, pour en être convaincu. Mais le raiſonnement de *Bayle* ne pouvoit convenir au ſavant Auteur de la *Diſſert.* qui veut abſolument que l'*Adamiſme* ſoit une fable.

juſqu'à ſe défendre (*a*) le mariage comme un crime, dont Adam & Eve n'avoient éprouvé les charmes qu'aux dépens de leur innocence & à la ſollicitation du Demon. On jugeroit preſque par l'idée que ces *Adamites* ſe faiſoient du mariage, qu'ils devoient être perſuadés que toute l'hiſtoire de la tentation d'Adam n'eſt qu'une allegorie ſous laquelle Moïſe a caché la honte du premier péché & toutes ſes ſuites funeſtes. A examiner l'état de l'homme avant & après la grande révolution que la Nature fait en lui à un certain âge, il ſeroit peut-être permis de déterminer ce qu'étoit l'*arbre defendu* (*b*) dont parle Moïſe : mais il vaut beaucoup mieux mettre ici le doit ſur la bouche.

Les autres, ſoit qu'ils fuſſent moins charitables à l'égard de ces fanatiques, ou mieux fondés à les croire criminels, les accuſoient de commettre réellement les plus grandes abominations, de *manger charnellement* & ſans pudeur le fruit défendu, & en un mot de s'en donner avec une impudence *Cynique*. Je laiſſe les autres erreurs dont on accuſe ces Adamites, comme d'avoir attribué de la divinité aux quatre elemens, d'avoir rejetté la priere & nié qu'il fut néceſſaire de confeſſer J. C. tandis que des Péres de l'Egliſe très dignes de foi nous diſent (*c*) formellement que ces Adamites prioient. Mais je n'en dirai pas davantage ſur cet article. Il ne s'agit ici que des *Adamites* modernes & de ceux des derniers ſiécles. *Tandeme* ou *Tanchelme*, héretique du douziéme ſiécle, eſt un de ceux qu'on accuſe d'avoir renouvellé le *Cyniſme* des anciens *Adamites :* & quel étoit il ce *Cyniſme?* une débauche outrée que le libertinage d'un chef auroit ſans doute voulu convertir en dogme. Combien ne s'en trouve-t-il pas dans toutes les Religions qui féroient volontiers de la débauche un des principaux articles de foi? *Tandeme* fut accuſé de traîner beaucoup de femmes à ſa ſuite & de s'abandonner à la débauche avec elles; mais, comme le remarque *Bayle,* (*d*) il ne commandoit point à

(*a*) On nous parle de certains *Abeliens*, ou *Abelites* du diocéſe de S. *Auguſtin* en Afrique qui, quoique mariés & aprouvant le mariage, vivoient dans la continence & ſe contentoient d'adopter les enfans des autres, pour avoir au moins des heritiers. De quelles extravagances l'eſprit de l'homme n'eſt il pas capable? Il faut avouer que c'étoit bien vouloir mettre la chair à l'épreuve, que de la forcer de reſiſter à des tentations que l'on a réſolu de garder auprès de ſoi. Une des ſaintes folies de quelques ſiécles a été auſſi de ſe marier & de reſter vierges de part & d'autre. Pour revenir aux *Abelites*, leur erreur étoit, dit-on, fondée ſur une fable Judaïque, qui étoit qu'après la mort d'Abel, Adam vêcut cent trente ans avec Eve dans une parfaite continence : & à cauſe de cela ces pauvres fanatiques furent ſurnommés *Abelites*.

(*b*) *Beverland*, Auteur réputé le plus héretique & le plus digne du feu qui ait jamais vêcu ſur la terre, a écrit ſur cette matiere une Diſſertation en beau Latin, dont le titre eſt *Peccatum originale* &c. Un autre après lui, reputé du moins auſſi héretique, a pris du Latin ce qu'il a jugé à propos & a traité la même matiere en François, en y ajoutant moins d'érudition à la vérité, mais des preuves & des raiſons plus ſolides. Un des grans défauts de ce petit Ouvrage, intitulé *Etat de l'homme dans le péché originel*, conſiſte dans un enjouement trop hardi, & dans une maudite apologie qu'il ſemble qu'on veuille faire du plus déteſtable, & en même tems du plus inconnu de tous les Etres créés; je veux dire *Satan*, ou le *Diable*, notre tentateur, celui qui nous ſollicite au mal, qui nous ôte la liberté de choiſir entre le crime & la vertu. A propos des *Adamites*, je dois raporter ici les folles idées d'*Antoinette Bourignon* à l'égard de l'homme conſideré dans le pur état d'innocence. „ Les hommes, dit-elle, croient avoir été créés de „ Dieu, comme ils ſe trouvent à préſent . . . . . . mais le péché a defiguré en eux l'œuvre de Dieu, „ & au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils ſont devenus des monſtres dans la nature, diviſés en „ deux Sexes imparfaits, impuiſſans à produire leur ſemblable ſeul, comme ſe produiſent les arbres & les „ plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes . . . . ". Elle prétend auſſi que Dieu créa la femme en tirant des flancs d'Adam le viſcere qui contenoit les œufs que la femme poſſede, & deſquels les hommes naiſſent à préſent . . . . & c'eſt, ajoute-t-elle, de cette maniere que le corps de J. C. a été formé. Je renvoye à la *Diſſertation ſur les Pietiſtes* le reſte des idées de la *Bourignon* ſur la maniere dont Adam pouvoit produire ſeul ſon ſemblable avant ſa chute; les viſions de ceux qui ont cru que les deux Sexes ſeroient réunis en un ſeul après la réſurrection, & l'extravagance d'un autre qui a ſoutenu que les femmes ne ſont pas des hommes.

(*c*) Voy. dans *Bayle* article des *Adamites* un paſſage de S. *Cle ent Alexandrin*, & un autre tout contraire de Saint *Auguſtin*.

(*d*) Article des *Picards*.

à ses disciples d'aller tout nuds, non plus que les anciens *Adamites*, au lieu que ceux des derniers siécles ne devoient rien avoir sur le corps & étoient obligés par devoir de Religion de courir les rues dans le pur état de Nature. (*a*) C'est ainsi que parurent à la face de tout le public ces *Adamites* mêlés parmi les *Anabaptistes* des Païs-Bas vers le milieu du seisieme siécle.

Les vrais *Adamites* modernes datent du 15. siécle. On peut voir dans *Bayle* l'article qui les concerne. Leur Chef s'appelloit (*b*) *Picard.* On peuploit dans cette Secte comme dans toutes les autres, mais sans se marier dans les régles. L'acte de propagation étoit si libre, qu'on pouvoit changer d'objet nécessaire à cet effet, selon que le desir ou l'inclination le dictoit. Il est vrai qu'il falloit amener au Chef la femme sur laquelle on avoit fixé ses desirs, & la lui annoncer par ces parolles, *mon esprit s'est échauffé pour celle-ci.* Aussitôt après le Chef leur donnoit à tous deux le mot, qui étoit, *alles croissés & multipliés.* Ces fanatiques appelloient les autres hommes des esclaves : peut-être ne devineroit on pas sitôt en quoi consistoit cet esclavage, si des *Picardes* prisonnieres n'eussent déclaré hardiment *que les haut-de chausses* ôtoient aux hommes la liberté. Je suis persuadé que beaucoup de femmes pensent de même aujourd'hui, & qu'elles s'accommoderoient de cette grande maxime de l'Art militaire, *que les véritables guerriers sont toujours prêts :* mais ne badinons pas aux dépens de ces pauvres malheureuses, qui, à ce qu'on assure, souffrirent la mort avec joye & avec constance pour des choses où cette malheureuse irregularité d'idées, qui vient d'une autorité suivie sans connoissance & trompe les hommes en matiere de Religion, avoit sans doute bien plus de part que la débauche.

Ce que je viens de dire supposeroit assez la possibilité de la folie de ces femmes. Cependant (*c*) l'Auteur de la *Dissertation sur les Adamites de Boheme* tâche de la revoquer en doute & il en donne des raisons assez specieuses : mais je ne crois pas comme lui l'impossibilité de l'extravagance de ces femmes. Il s'en voit tant d'autres dans le monde, & même de celles qui ont été regardées comme des actes de Religion. L'Antiquité n'a-t-elle pas vu des gens se précipiter dans des gouffres sous prétexte que leurs Prêtres leur faisoient accroire que cela sauveroit leur patrie ? Dans les Indes la coutume que l'on faisoit observer aux femmes de se bruler avec le corps de leurs maris n'est qu'à peine abolie en quelques endroits: coutume que les Prêtres Indiens avoient trouvé l'art de dériver d'un principe de Religion & de vertu. L'impossibilité que nous trouvons à concilier certaines choses avec la vérité vient souvent des principes dans lesquels nous sommes nés & élevés. Souvent aussi l'incrédulité hausse & baisse selon les situations où l'étude & le commerce du monde mettent notre esprit : & comme l'esprit de l'homme est rempli d'incertitudes & de contradictions, il ne lui est pas moins ordinaire de juger des tems passés par le sien, & de ce qui est arrivé autrefois par ce qui arrive aujourd'hui, que de condamner en d'autres tems tout ce qui se passe hors de sa sphére & au delà de la portée de son esprit. C'est (*d*) la Dissertation de M. *de Beausobre* sur les *Adamites*, qui m'oblige de faire cette réflexion. Elle est

(*a*) A Amsterdam & ailleurs. On a cru devoir mettre ici les figures qui représentent les *Adamites.*

(*b*) M. de Beausobre prétend qu'il falloit traduire, selon les termes d'*Enée Sylvius*, un certain Picard, & que son nom étoit Jean.

(*c*) Ubi sup. tom. 4. „ Est-il naturel, dit-on, que des femmes qui ont toute leur raison, & qui „ sont assez courageuses pour souffrir . . . . le suplice du feu, soient en même tems assez liberti- „ nes & assez impudentes pour avoir, & pour déclarer au public, les sentimens qu'on leur attribue &c.

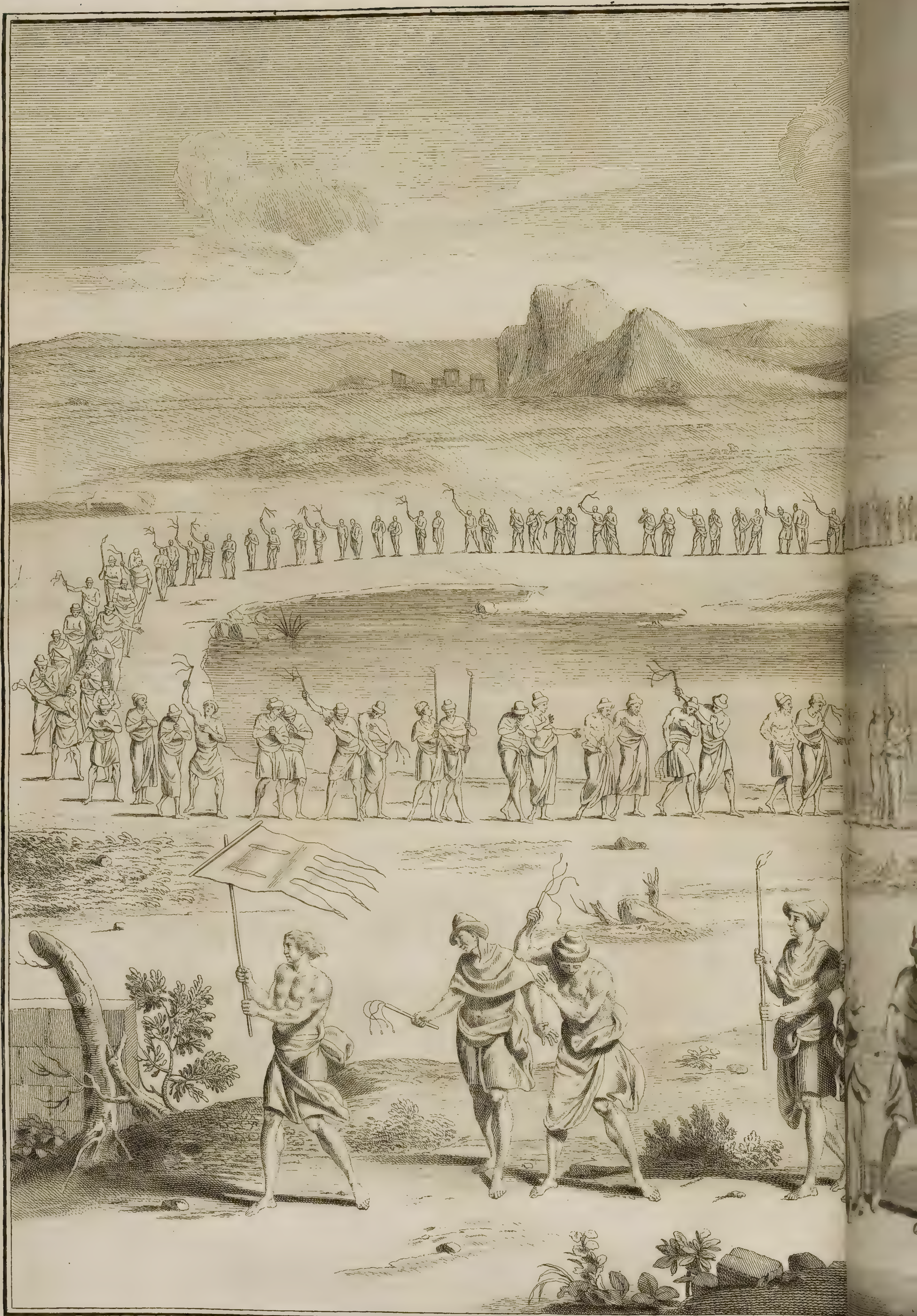
(*d*) Tome 4. & 19. de la *Bibliotheque German.*

F. Morellon la Cave Sculp.

ASSEMBLÉES nocturnes des ADAMITES.

F. Morellon la Cave Sculp.

ADAMITES d' AMSTERDAM.



F. Morellon la Cave sculp.

Procession



...sion des flagellans .

est remplie de choses curieuses & l'on y trouve souvent des raisonnemens très justes : mais il me semble aussi qu'il affecte trop de tourner en fable ce que les Historiens ont rapporté des *Adamites*; non que je ne sois persuadé que la malice & la calomnie ont fait grossir les objets & ajouter au récit. Cela est encore de tous les partis & de tous les siécles : mais je suis persuadé aussi que le fond ne peut être faux, & je n'accorderai tout au plus à M. de B... qu'une *broderie maligne* des bons Orthodoxes aux dépens de ceux qui s'élevoient alors ou contre les dogmes reçus dans l'Eglise, ou contre la corruption du Clergé. Et lui & ses supots ont été charmés de trouver des fous, des fanatiques & des débauchés qui lui sembloient propres à être confondus avec des hérétiques qu'il étoit du prétendu interêt de l'Eglise de rendre abominables aux Orthodoxes.

On pourroit presque regarder comme une espéce d'*Adamites* les *Flagellans* (*a*) qui se fouetoient solemnellement en procession, & par un principe de devotion fanatique. La régle étoit à la vérité de n'avoir (*b*) que les épaules découvertes; mais on en vit aussi qui crurent que la dévotion seroit bien plus agréable à Dieu & bien plus digne d'être proposée en exemple, s'ils se fouetoient plus qu'à moitié nuds. Je doute que ceux qui entreprendront de comparer fanatisme à fanatisme puissent prouver que du côté des Flagellations religieuses les Payens l'ont emporté sur les Chrétiens.

Un Auteur que j'ai déja cité plusieurs fois dans la Dissertation précedente, nous dit sur la foi d'un *faiseur de Catalogues* d'Héresies, qu'en l'année 1581. il se trouvoit encore des Adamites en Hollande; que l'initiation de ceux qui étoient reçus dans cette prétendue Secte consistoit à les faire promener tout nuds au milieu de l'assemblée (apparemment aussi nue) & que ceux qui en cet état ne sentoient aucune tentation, c'est-à-dire qui ne manifestoient pas la sensibilité de la chair par certains signes évidens, sans lesquels il n'auroit pas été possible de juger de la pensée, étoient admis au nombre des *Freres Adamites*. Je cite au bas de la page les propres paroles de mon Auteur (*c*) dont les garans pourroient fort bien avoir pris pour Secte religieuse quelque miserable société de *debauchés consommés*, tels qu'on en a vu dans la suite & en Hollande & ailleurs, & tels qu'il y aura sans doute jusqu'à la consommation des siécles.

Enfin je terminerai cette petite Dissertation par les *Houames*, dont (*d*) *Thevenot* nous parle de la maniere suivante. „ Les *Houames* sont des gens vagabons „ parmi les Arabes, & logeant sous des pavillons comme eux; mais ils ont une „ certaine Loi toute particuliere, car toutes les nuits ils font leurs céremonies, „ & leurs prieres sous un pavillon sans aucune lumiere, & puis ils s'accouplent „ à la premiere personne qu'ils rencontrent, soit pere, mere, sœur, ou frere: „ c'est bien pis que la Religion des *Adamites*. Ces sortes de gens se tiennent „ pourtant secrets dans la ville, car quand on les connoit pour *Houames*, on les „ brûle tout vifs.

(*a*) On croit que *Gui*, Abbé qui vivoit dans l'onziéme siécle, a été l'inventeur des Flagellations volontaires, qui pendant long-tems allerent à des excès qu'on peut voir dans l'*Histoire des Flagellans* & ailleurs.

(*b*) La planche qu'on en voit ici est tirée d'un ancien Monument qui se trouve à la tête d'un manuscrit de l'Abbaye de S. Martin à Tournay.

(*c*) *Ott.* in Præfat. *Annal. Anabapt. In Belgio anno* 1581. *adhuc reperiebantur* (*Adamitæ*) *Recipiendi nudi per horam in communi cætu obambulare debebant, illique qui nullas carnis illecebras sentiebant recipiebantur.* Je ne voudrois pas garantir que ces prétendus *Adamites* n'ayent été des restes des *Anabaptistes* fanatiques.

(*d*) *Voyages* Tome II. p. 852. Édit. d'*Amsterdam* 1727.



DISSERTATION

Sur les Préadamites.



A Peu prés dans le milieu du ſiécle paſſé un Auteur, auparavant aſſez peu connu dans le monde, eſſaya d'établir un nouveau ſyſtême ſur l'origine du genre humain, & de prouver (*a*) qu'il y a eu des hommes avant Adam. La ſingularité du ſyſtême m'oblige de le renfermer un peu en détail dans cette Diſſertation.

Les difficultés inconnues pendant 16. ſiécles, que la *Peyrere* ſe mit en tête de trouver à ce (*b*) que dit S. Paul ſur le commencement de l'imputation du péché d'Adam &c. le rendirent auteur d'une opinion auſſi extraordinaire que l'on puiſſe imaginer: c'eſt qu'il devoit y avoir eu des hommes avant Adam. Sans entrer trop avant dans ſes nouvelles diſcuſſions, je dirai qu'il poſe d'abord que l'imputation du péche a commencé à la tranſgreſſion de la Loi, non de Moïſe, mais d'une Loi antérieure & plus génerale donnée à Adam: tranſgreſſion qui a répandu la mortalité ſur tous les hommes. C'eſt cette imputation qui a ceſſé à J. C. ſecond *Adam*. L'Apôtre dit que le péché a *exiſté dans le monde juſqu'à la Loi:* Cela veut dire juſqu'à la Loi donnée à Adam. Cette Loi eſt l'origine, la Reine, pour ainſi dire, de toutes les autres, entre leſquelles il s'en trouve pluſieurs, qui étoient particulieres & qui ont précedé celle de Moïſe. Ni les Ordonnances, ni les Loix, ni les Céremonies attribuées à ce Legiſlateur ne ſont les premieres qu'il y ait eu dans le monde. Les Juifs qui ont précedé (par les Juifs il entend toute la poſterité d'Adam juſqu'à Abraham reputé véritable Pere des Juifs, & des croyans ſelon l'idée ordinaire) ont obſervé le Sabat, la diſtinction des animaux en mondes & immondes, la précaution de s'abſtenir de viandes étouffées, les ſacrifices, un culte reglé, qui eſt l'invocation du nom de Dieu, commencée par *Enos*, quoi que, dit-il, Dieu étoit ſans doute invoqué avant ce Patriarche: mais il y a aparence qu'il changea quelque choſe au culte; & *qu'invoquer le nom de Dieu*, ſignifie mot à mot l'*invoquer ſous un autre nom qu'Adam & Seth ne l'ont invoqué*, & par une ſupoſition peut être un peu hazardée, *changer l'ordre, ou la maniere de l'invocation.*

Si de-là nous paſſons à la circoncision; elle a de même précedé Moïſe. Il paroit auſſi par la lecture de la Géneſe, qu'avant lui toutes les Loix de ſon Decalogue étoient obſervées. Comment auroit on vécu ſans l'obſervation de ces Loix? Croit on de bonne foi, comme le croyent, à ce qu'il dit, la plûpart des Théologiens, que ces Loix n'ayent commencé qu'à Moïſe? Peut être qu'il ſuffiroit de répondre

que

(*a*) Son livre eſt intitulé *Præadamitæ, ſive exercitatio ſuper verſibus.* 12. 13. 14. *Capitis quinti Epiſtolæ Divi Pauli ad Romanos: quibus inducuntur primi homines ante Adamum.* Il fut imprimé à Amſterdam en 1655. ſans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(*b*) Ch. V. v. 12. 13. 14. de l'*Epit. de S. Paul aux Romains.*

que c'étoient des Loix naturelles, & telles qu'il n'eſt pas poſſible de naître homme, & avec une raiſon ſaine, ſans ſentir qu'indépendemment de tout autre motif, notre propre intéret nous force de les obſerver. Mais ne laiſſons point échaper nos raiſonnemens, & ſuivons plutôt notre Auteur. Tout ce que nous venons de raporter étant antérieur aux Loix de ce Legiſlateur, il ne faut proprement lui attribuer que des Loix, qui devoient être particulieres à un peuple & à un Etat, des Loix céremonielles contenant certains uſages qui devoient être propres aux Juifs, lorſqu'ils ſeroient devenus une nation &c. & qu'enſuite J. C. a abrogées. L'imputation du péché ne tombe nullement ſur tout le genre humain, pour avoir deſobéi à de telles Loix uſées, abrogées au bout d'un certain nombre de ſiécles, quoique divines: mais il n'en eſt pas ainſi de la Loi d'Adam, qui eſt celle de tout le genre humain. Adam l'ayant violée, toute ſa poſterité s'en eſt reſſentie & cette violation eſt devenue devant Dieu le crime de tout le genre humain.

L'état de l'homme ſous la Loi commence donc à Adam. Où commencera l'état de Nature? On va le voir. Les Théologiens, pour ſe debaraſſer des difficultés, qui ſe trouvent dans le ſyſtême ordinaire, ont eſſayé de ſe tirer d'affaire par une propagation du péché, qu'on appelle le péché originel, venu d'*Adam* deſobéiſſant. Ils n'avoient garde de chercher, comme ils auroient dû l'état de Nature avant Adam, par où l'on prouve que le péché a dû exiſter avant que le prétendu premier homme fut créé & qu'il n'a point été imputé juſqu'à lui. Le *Préadamiſme* réſout ainſi les difficultés, & ne cauſe, ſelon la *Peyrere* aucun dommage à la Religion, ne dément point l'Ecriture, n'interrompt nullement le cours de la grace &c. Ces prédeceſſeurs d'Adam avoient péché, mais ſans imputation, parce qu'avant la Loi (ſouvenons nous toujours qu'elle commence à Adam,) le péche n'étoit point du tout imputé. De plus l'opoſition du premier Adam au ſecond eſt bien mieux marquée. Adam n'a pas été le premier homme, J. C. n'a pas été le dernier. La ſatisfaction du ſecond Adam pour les péchés du genre humain a été retroactivement imputée à ceux qui ont vécu avant lui, & l'on peut dire que l'imputation du péché du premier l'a été de la même maniere aux hommes qui l'ont précedé.

Le péché & la mort étoient donc avant *Adam*, mais (*a*) ils ne regnoient point encore ſur tous les hommes: & ils ne vivoient pas même. Le péché étoit mort, la mort étoit morte; le ſépulchre n'avoit point d'aiguillon. Ce ſont les propres termes de l'Auteur. Ce tems-là eſt exprimé par ces paroles de l'Apôtre; „ juſqu'à „ la Loi le péché étoit dans le monde, mais il n'étoit point imputé, parce qu'il „ n'y avoit point encore de Loi", & par conſéquent point de droit de la mort ſur les hommes. L'autre tems eſt celui dont parle S. Paul, quand il dit „ par „ un homme le péché eſt entré dans le monde, & par ce péché la mort s'eſt „ étendue ſur tous les hommes". Ces *Préadamites*, ces hommes qui ne nous ſont pas mieux connus qu'à l'Auteur qui les introduit, n'avoient point péché à la façon du péché d'*Adam*. Ils avoient péché d'un *péché materiel*, c'eſt-à-dire, pour parler s'il ſe peut, d'une maniere plus intelligible, d'un péché adhérent à la Nature humaine, à la matiere, à la chair, aux ſens. Adam pécha d'un *péché formel:* c'eſt ainſi que l'Auteur appelle la tranſgreſſion de la Loi. Ce qu'il y a de plaiſant dans ce ſyſtême, auſſi paradoxe qu'il ſoit poſſible d'en inventer, eſt qu'il ſem-

(*a*) „ Nullo jure pervaſerant in omnes homines, non vivebant. Peccatum tunc temporis erat mortuum, „ mors erat mortua, & nullus erat ſepulchro aculeus.

ſemble ſupoſer, qu'avant cette Loi donnée à Adam les hommes étoient comme des bêtes. Pour ne rien gâter à ces belles choſes, je vais raporter (*a*) les termes Latins de l'Auteur.

De là il reſulte auſſi que ces *Préadamites* ne péchoient qu'à la façon dont péchent les bêtes, lorſqu'elles tombent dans les excés qui ſont devenus des *péchés formels*, par la tranſgreſſion de la Loi donnée à *Adam*. Quoi qu'en cet état ils péchaſſent ſans doute actuellement; comme ils péchoient ſeulement *quant à la matiere*, & non pas à la façon du péché de celui qui, ſuivant tous les ſyſtêmes connus, a toujours été reputé le premier homme, le péché ne pouvoit leur être imputé: ils n'avoient point encore de Loi à violer, comme Adam en eut enſuite. Je ne touche point à ce que l'Auteur du *Préadamiſme* dit après cela; que perſonne depuis Adam ne péche, ou n'a péché à la façon de ſon péché, parce qu'il n'y a point eu après lui d'*arbre de ſcience du bien & du mal*, pour tomber dans le même péché, en *mangeant actuellement du même fruit*. Nous avouerons qu'ils n'ont pas mangé le même fruit, mais ce ſera en ajoutant qu'ils en ont mangé un pareil. Quoi qu'il en ſoit toute cette diſcuſſion eſt tout à fait inutile ici.

Après cela il introduit un *Préadamite* parlant à la poſterité d'*Adam*, en homme qui connoît à fond l'état de Nature, & voit, ou prévoit celui des *Poſtadamites* ſous la Loi. Le lecteur voudra bien me paſſer ce terme. La harangue du *Préadamite* eſt trop ſinguliere pour n'en pas raporter ici la ſubſtance. „ O vous, „ leur dit-il, qui vivés ſous la Loi, voyés, conſiderés en ma perſonne quelle „ eſt la différence entre un homme créé avant cette Loi, & vous qui l'avés été „ depuis que Dieu l'a donnée à Adam votre prétendu premier pere. J'ai vé„ cu dans l'état de Nature ſans connoitre la Loi de Dieu. Je vivois alors de la „ vie naturelle, de la vie animale, & j'avois cela de commun avec tous les au„ tres animaux. Je vivois enfin ſans connoitre Dieu, ni ſa volonté: tout ce „ que je pouvois ſentir en moi qui put me faire ſupoſer l'exiſtence de cet Etre „ ſuprême étoit l'effet d'une *lumiere innée*, (*b*) d'un rayon de raiſon dû à la Na„ ture. Je voyois les merveilles de l'Univers, & par une ſagacité naturelle je „ préſumois, (je me doutois) qu'il devoit y avoir un Dieu, mais je ne le con„ noiſſois point. . . . . . il ne s'étoit point donné à connoitre à moi, de la „ façon qu'il s'eſt manifeſté enſuite à Adam, à cet homme formé exprès pour „ cette manifeſtation, & pour faire connoître en lui & par lui à tout le genre „ humain ſes Loix & ſa volonté. J'avoue que la premiere connoiſſance du vrai „ Dieu, & la premiere connoiſſance de ſa volonté & de ſes Loix commencent „ enſemble à Adam, que de cette manifeſtation de Dieu il ſuit néceſſairement „ que ces Loix doivent être obſervées, & que ceux qui les violent ſont *pécheurs* „ *formels*. Mais moi qui péchois ſans Loi, & avant qu'il y eut une Loi, je ne „ péchois point contre Dieu, puiſque je ne connoiſſois point de Loi, qui eut „ défendu le péché. Le ſeul remors intérieur que je fuſſe capable de ſentir de „ mon péché conſiſtoit à ſentir *je ne ſai comment*, qu'il me dégradoit de mon „ état, & me mettoit au deſſous des bêtes. J'avois honte de mon péché avant „ cette Loi, qui m'étoit entiérement inconnue, comme un Socrate & un Ca„ ton pouvoient avoir honte des leurs après cette même Loi, qui leur étoit „ auſſi

(*a*) *Nomen peccati à pecore* &c. *Deus. . . . . . voluerat ut homo, qui pronis ſenſibus & inclinante materia vergebat in brutum, vi ſpiritus & formæ ſuæ elevaretur in Deum* &c. *legem ergo illi dederat* &c. Or cette Loi n'avoit été donnée qu'à Adam, donc &c.

(*b*) *Quidquid Dei* &c. *manifeſtum mihi erat lumine illo innato & recta ratione, quæ mihi à Natura indita eſt.*

„ aussi inconnue (que s'ils étoient nés *Préadamites.*) Cependant la Nature m'ac-
„ cusoit & j'étois moi-même le juge qui me comdamnois. Comment cela?
„ (a) c'est que j'étois en quelque façon ma Loi naturelle.

„ Ce n'est pas tout: je me déplaisois encore à moi-même dans mon péché,
„ en vertu de certaines Loix qui m'étoient prescrites. . . . . semblables à celles
„ qui l'ont été dans la suite à ceux que vous appellés *Gentils*, & qui comme
„ moi ont ignoré la Loi de Dieu. En les violant je péchois, comme ces *Gentils*
„ lorsqu'ils violoient, par exemple, les Loix de *Dracon* ou de *Lycurgue.* Ces
„ Loix comdamnoient & punissoient l'infraction que je leur faisois: cependant
„ l'infraction, quoique punie par de telles Loix, *données pour servir de frein aux*
„ *peuples & de regle à la societé civile*, ne pouvoit encore m'être imputée de la
„ part de Dieu, parce que je ne le reconnoissois nullement pour Legislateur. Je
„ savois très bien ce que pouvoit être un péché contre des Loix humaines, mais
„ j'ignorois absolument ce qu'étoit pécher contre la Loi de Dieu. Comme
„ son infraction ne pouvoit être imputée à un *Préadamite*, le péché que je com-
„ mettois contre elle *ne me tuoit pas*, de la maniere *qu'il a tué Adam transgresseur.*
„ Je ne mourois point de la même mort que lui, de cette mort qui a suivi sa
„ transgression, & l'imputation qui lui a été faite de son péché. Ma mort étoit
„ simplement (b) la mort naturelle. . . . . . une mort, qui n'étoit pas suivie
„ d'une mort attribuée comme châtiment à sa transgression, d'une mort qui
„ étoit la conséquence de l'imputation.

„ Telle a été ma situation avant la Loi, & sous l'état de Nature. Il n'en
„ est pas ainsi de vous qui vivés sous la domination de la Loi de Dieu, qui êtes
„ la posterité d'Adam, (c) & regardés, traités comme tels. Aux *Préadamites* le
„ péché étoit une chose toute simple, toute naturelle. Aux *Postadamites* le péché
„ a dû être imputé. De notre tems le péché n'étoit point encore né (assavoir le
„ péché formel) il ne nous tuoit point, il n'étoit point la cause de notre mort:
„ mais depuis la Loi & par la desobéissance d'Adam, le péché (le péché formel)
„ étant entré dans le monde, la mort a regné sur vous, & par l'imputation du
„ péché elle est devenue une peine. . . . . ". C'est au reste par cette harangue
originale dans ses idées, & dans ses expressions, que l'Auteur a prétendu éclair-
cir le texte de l'Apôtre S. Paul. Il montre ensuite comment le péché d'Adam a,
pour ainsi dire, *retrogradé* vers les *Préadamites* avec son imputation, afin qu'ils
participassent au salut de J. C. comme les *Postadamites*, quoiqu'ils eussent pé-
ché sans pourtant transgresser la Loi de Dieu, puisqu'elle n'existoit pas encore.
Il ne trouve pas plus de difficulté à faire *retrograder* le péché d'*Adam*, qu'à l'é-
tendre sur toute sa posterité sous le nom de *péché originel.*

Je devrois m'étendre davantage sur le reste de cette Dissertation de l'Auteur du *Préadamisme*; mais excepté quelques lecteurs, qui aiment des matieres a-profondies, les autres se contentent d'une idée génerale des systêmes de cette espé-ce: encore se plaignent ils de l'Auteur qui la leur donne, lorsqu'ils ne l'enten-dent pas. A cette petite Dissertation est joint un Traité beaucoup plus étendu & divisé en cinq livres, sous le titre de *Systême Theologique tiré de l'Hypothése des Préa-*

(a) Un homme est à soi-même la Loi naturelle par sa raison. Je crois que c'est-là le sens de l'Auteur; mais comment accorder cela avec ce *péché materiel*, qui fait de tous les *Préadamites* autant de brutes? Il y a tant de contradictions dans ce systême, qu'on peut bien se passer de rélever celle-là.

(b) C'est tout ce qu'on peut dire, à ce qu'il me semble, pour déveloper le sens d'un Auteur, qui tâché de se concevoir lui même.

(c) *Ab Adamo vel post Adamum genitis.*

Préadamites. L'Auteur y combat presque toutes les idées des Theologiens, en persistant dans la distinction du péché en péché naturel (materiel), & en péché legal (formel). Il montre que le premier est une suite de la nature de l'homme & de la matiere, dont il est formé. C'est à elle que nous devons tous les maux, qui affligent le genre humain: ce n'est pas dans le péché d'Adam, qu'on doit en chercher la cause. A l'égard de la mort, qui est le partage infaillible du genre humain, les hommes & les bêtes étant formés & organisés de même, ils sont les uns & les autres également corruptibles & mortels. La différence dans la forme ne leur donne, à proprement parler, aucune sorte de mérite. C'est de la matiere (*a*) qui, sans la vertu de l'ame qui l'anime, ne regarderoit que par hazard son Créateur & le séjour de l'Etre suprême. En ne la considerant que comme privée de cette vertu, nous ne trouvons en elle que les imperfections, que nous prétendons trouver dans les autres animaux. Telle est la nature, & tel est le défaut de cette matiere, qui, à l'ame près, laquelle est dans l'homme infiniment au dessus des vicissitudes de la matiere, se meut, fermente, s'il faut ainsi dire, se nourrit & croît, pour se dissoudre ensuite, & du corps d'un homme faire un cheval, un arbre, des choux &c. Que l'homme ait été créé à l'image de Dieu, personne n'en doute, sinon des libertins de profession & qui affectent peut être de se réjouir, de ce qu'un jour ils pourront rentrer dans une espéce de néant. Ils le trouvent ce néant, en considerant leur ame & leur corps, comme un assemblage de parties terrestres & corruptibles.

Les hommes, dit toujours l'Auteur du *Préadamisme*, ont été créés à l'image de Dieu, parfaits, excellens même, & ils seroient restés tels, si la matiere dans laquelle Dieu a logé l'ame, & dont il a fait le corps humain ne s'étoit trouvée naturellement corruptible. On doit comparer l'homme à une horloge qui sortiroit absolument parfaite des mains de l'ouvrier; mais qui étant composée de matiere corruptible, ou abandonnée à une personne qui la négligeroit, ne manqueroit pas de décheoir de sa perfection malgré l'art & l'habileté de l'*ouvrier*. A quoi étoit due la corruption de la matiere, pourquoi Dieu l'avoit il créée corruptible, & comment cette matiere pouvoit elle corrompre l'Ame? c'est-là ce qu'il faudroit savoir. Contentons nous d'aprendre que, par une seconde création, les hommes ont, pour ainsi dire, été (*b*) retirés de l'ordure de cette matiere. Par cette seconde création qui est due à la force de l'Esprit divin, les hommes ont acquis une sainteté véritablement surnaturelle, (*c*) puisque la premiere création n'avoit pû la leur donner: & par la même voye, ils ont été rachetés de la mort qui leur étoit naturelle, par une immortalité surnaturelle.

La maniere dont cet Auteur s'explique sur l'élection, & tout ce qu'il dit sur le choix que Dieu avoit fait des Juifs en particulier, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance du systême. Leur élection a commencé à Adam, il est leur véritable pere. Dieu est aussi le pere des Juifs, il s'est marié à l'Eglise Judaique. Il

(*a*) Ce n'est qu'en ce sens là qu'*Ovide* a raison de dire que,

Pronaque cum spectent animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit, cælumque tueri
Jussit & erectos ad sidera tollere vultus.

L. I. *Metamorph.*

(*b*) *Homines in lutum suum revolutos. . . . . . Deus. . . . . . recreare. . . . . decrevit* &c. L. I. Ch. VI.

(*c*) Ibid. Ch. VIII.

Il lui parle en tendre époux, elle (*a*) lui répond de même: il a toute la tendresse d'un pere pour les Juifs, qui sont les fruits de ce Mariage. Enfin un passage d'Isaïe cité à propos par la *Peyrere* montre que Dieu a pour les Juifs une tendresse de mere; & c'est aussi pour cela que dans le sommaire du Chapitre, la *Peyrere* appelle (*b*) Dieu *la mere des Juifs*. Pour les Gentils, ils ne sont qu'enfans adoptifs, (*c*) sans doute comme descendus des anciens *Préadamites*. L'Ecriture les appelle toujours les *hommes* tout court, ou les *fils des hommes*, ou les *insensés*, ou les *pécheurs*, quelquefois même, elle les appelle *bêtes & animaux immondes*. Les Juifs au contraire sont appellés *les fils de Dieu* &c. comme ayant été formés de la main de Dieu en *Adam*, & c'est aussi pour cela que Dieu dit lui même, qu'il a fait les Juifs beaucoup plus excellens (*d*) que les Nations, qu'il avoit pourtant aussi créées lui même. Mais que cette contradiction apparente n'effraye pas le lecteur. Dieu avoit créé d'abord les Gentils; ces hommes étoient de la premiere création, & peut être que la *Peyrere* pensoit sans ôser le dire, que ces *Préadamites* étoient le coup d'essai de la puissance divine.

Rien n'est plus flateur pour les Juifs que les distinctions de la *Peyrere* entre ces deux espéces d'hommes, & en même tems rien ne mériteroit mieux d'être regardé comme un ingenieux Roman, (*e*) si l'Auteur ne l'avoit voulu donner que comme tel. Il s'applique donc à prouver sérieusément que les Juifs sont les enfans d'Adam & les Gentils ceux de la Terre. Entre plusieurs passages des SS. Ecritures, il y en a un dans le pseaume 47. qui prouve aussi manifestement la différence des deux espéces, que les Philosophes prouvent celle des hommes d'avec les brutes. Les Gentils ont été confondus dans la création avec ces brutes, & Dieu n'a presque pas daigné les en distinguer. Comme il les avoit créés sans choix & sans les regarder comme des enfans legitimes, tels que devoient être les enfans d'Adam, l'ouvrage exquis de ses mains; c'est aussi pourquoi l'on trouve l'espéce des Gentils nécessairement confondue avec les bêtes dans l'ordre de la création. C'est d'eux qu'il est dit dans le 1. Ch. de la Genese, que Dieu fit par (*f*) sa parole l'homme à son image; au lieu qu'il forma de sa main Adam le pere des Juifs, selon ce qui est écrit au Ch. II. du même livre. Aussi on ne doit plus s'étonner que dans un autre pseaume, qui est le 49. les Gentils soient traités avec mépris d'*enfans de la terre:* encore moins doit on s'étonner de ce que plusieurs des Nations descendues des *Préadamites* étoient ignorées des Juifs. Outre que la dignité de leur création ne pouvoit que les éloigner des Gentils, la destinée des uns & des autres étoit aussi différente, que l'est le sort d'un esclave de celui d'un fils de famille héritier de tous les biens de sa maison, & qui n'en céde quelque petite portion à ses esclaves, que par pure génerosité. On auroit tort de traiter les Juifs d'orgueilleux & d'arrogans. Ils ont tout le droit pour eux. Ils sont ces hommes (*g*) paitris d'une terre supérieure à toutes les autres, destinés par la regéneration (par une seconde création) à vivre éternellement; tandis que les *Préadamites* & leur posterité sont destinés à la mort, qui est la suite naturelle de

(*a*) Voy. Ibid. L. 2. Ch. I.
(*b*) *Deus Judæorum mater.*
(*c*) *Primæ creationis homines.* L. 2. Ch. VI.
(*d*) Voy. Ibid. L. 2. Ch. X.
(*e*) On peut voir dans *Bayle* article *la Peyrere*, des preuves de l'entêtement de cet Auteur pour son systême.
(*f*) Ubi sup. Cap. X.
(*g*) *Queis meliore luto finxit præcordia Titan.*

de la *corruptibilité* de la matiere. Une autre chofe qui eft remarquable, & prouve magnifiquement l'excellence des enfans d'Adam, c'eft l'ordre & la clarté de leurs génealogies, qui remontent fi exactement jufqu'à ce premier pere de la Nation; au lieu que chez les Gentils nul ordre, nulle fuite exacte, nulle connoiffance bien dévelopée de leur origine: & fur cela on doit lire au bas de la page la (*a*) maniere dont l'Auteur s'explique.

Mais quelles preuves plus pofitives donnera-t-on par l'hiftoire, pour juftifier que Dieu a créé deux différentes efpéces d'hommes? Jufqu'ici les raifonnemens hardis de l'Auteur font les feuls garans de cette découverte finguliere, à quoi il faut joindre la pénétration de fon efprit, qui lui fait trouver affez diftinctement les *Préadamites* dans plufieurs paffages des SS. Ecritures. Ajoutons encore ici quelques unes de fes remarques fur la création des hommes, avant que de raporter des preuves tirées des monumens hiftoriques. D'abord Dieu créa l'homme mâle & femelle, (& de cette création vinrent les Gentils, comme il a été dit ci-devant.) Par ces termes de *mâle* & *femelle*, il faut comprendre que Dieu créa chaque homme avec fa *femelle* pour peupler la terre & la cultiver, fans quoi elle ne pouvoit que refter long tems en friche: car comment un feul homme feroit il venu à bout de la cultiver, pendant un long efpace de tems? Si Dieu a la précaution de dire aux Ifraëlites, qu'il ne chaffera pas dans un an les Cananéens du païs, de peur que ce païs ne refte inculte, & que les bêtes fauvages ne s'élevent contre eux (les Ifraëlites) à plus forte raifon auroit il pris cette précaution, fi au commencement du monde, il n'y avoit encore eu qu'Adam & fa femme tous feuls fur la terre. Cette précaution étoit d'autant plus néceffaire qu'à en juger par le danger que Dieu femble craindre pour fon peuple, il en devoit craindre un infiniment plus grand pour le premier homme. Les Ifraëlites, lorfqu'ils alloient conquerir les terres des Cananéens, étoient au nombre de fix à fept cent mille ames. Quelle proportion trouvera-t-on entre un peuple fi nombreux & un feul homme? Non, continue la *Peyrere*, *Adam* n'étoit nullement feul; & certainement il y avoit déja fur la terre un nombre innombrable de *Préadamites* mâles & femelles. Un mâle & une femelle, cela faifoit un homme complet, qui travailloient affiduement depuis long-tems à cultiver & la terre & le genre humain, quand un autre homme partit de la main de Dieu; & cet homme, qui eft l'objet de cette création dont parle Moïfe au fecond Chapitre de la Genefe, reçut auffi une femelle, que Dieu lui tira du côté. Adam l'appelle *hommeffe* (*virago*) parce qu'elle fut créée de l'homme. Difons mieux: il falloit une *virago* à Adam, une femme infiniment plus forte & plus excellente à un homme infiniment plus excellent que ceux qui avoient vêcu jufqu'à lui. Cette diftinction eft la raifon fondamentale de la défenfe rigoureufe faite aux Juifs, de fe lier par le mariage avec des filles & des femmes de Gentils. Après cette remarque viennent les raports typiques entre Adam & J. C. entre Eve & l'Eglife. Au refte, pour le dire en paffant, l'Auteur conjecture, que quand Dieu réfolut de donner une femme à Adam, ils avoient pour le moins paffé les années de puberté. Pour ce qui eft d'Eve, elle étoit d'âge compétent & en pleine maturité, quand elle fut amenée à Adam. Cette remarque eft judicieufe; car fans cela

(*a*) *Gentilium & populorum omnium ftirps & origo prima confufa & incognita hac de caufa eft, quod à principio incognito & à fæculis innumerabilibus Aborigenes creati in terris omnibus increfcente propagationis luxuria, qua alii fuper alios trufi & retrufi funt, nec non multiplici compofitione, qua invicem permixti & concreti funt, ortus fui primitias conturbaverunt.*

cela qu'auroient ils pû faire enſemble? En voici une autre qui ne l'eſt pas moins; c'eſt qu'Adam entendoit parfaitement l'hiſtoire naturelle. Il y a donc aparence qu'Adam eut un Précepteur. Un Rabin le nomme (*a*) *Semboſcer:* la *Peyrere*, qui n'oſe pas tout à fait s'en raporter à un *Rabin*, à cauſe que les gens de cet ordre donnent volontiers dans les fables, trouve (*b*) pourtant qu'il y a quelque trace de vérité dans ce conte.

On prouve qu'il y avoit des *Préadamites*, par la crainte que témoigna Caïn, aprês avoir commis un *fratricide* en la perſonne d'Abel. Autre choſe; Caïn perſevera dans le crime & devint un parfait (*c*) ſcelerat; brigand & Chef de brigans. Quelle aparence que cela eut pû être, s'il n'y avoit eu des voleurs *Préadamites?* Caïn épouſa une femme *Préadamite* & cela ſe prouve, parce que quand il ſe maria Adam n'avoit point encore de fille. Il bâtit une ville; où prit il des architectes & des charpentiers, des maſſons & pluſieurs autres ſortes d'ouvriers? chez les *Préadamites.*

Les Antiquités prodigieuſes des Chaldéens, des Egyptiens, des Chinois &c. prouvent auſſi qu'il y a eu des *Préadamites.* Trente *Dynaſties* de Rois en Egypte ont regné pendant trois *Myriades*, & une *Myriade* fait dix mille ans: & que dirons nous du regne du Soleil fils de Vulcain, pendant ſix cent mille ſix cent ſoixante & ſeize ans en Egypte? Je paſſe les Antiquités des autres peuples, & d'ailleurs ces matieres ſont trop ſéches & trop ſavantes pour des lecteurs, qui vraiſemblablement ne chercheront qu'à s'amuſer agréablement dans cette Diſſertation.

La grande antiquité de pluſieurs ſciences prouve auſſi la vérité du *Préadamiſme.* L'Aſtrologie & l'Aſtronomie ont été cultivées de trop bonne heure, & avec trop de ſoin, pour qu'on ne ſoit pas forcé à faire remonter les élemens & l'origine de ces ſciences plus haut qu'Adam. La *Theologie* & la *Magie* ont de même je ne ſai quel air d'antiquité, qu'on ne peut pas mieux fixer au tems d'Adam; & c'eſt vouloir trop rajeunir ces ſciences que de ne pas dater leur naiſſance du vivant des *Préadamites*, & peut être même du tems que le Soleil commença de regner en Egypte. L'ordre, les recherches, les découvertes, les expériences qui ſe trouvent dans ces ſciences dés le tems même qu'elles commencerent ſelon nous, d'être cultivées par ces anciens peuples que j'ai nommé, prouvent évidemment, qu'on n'attribue aucune antiquité à ces ſciences qui ne leur ſoit dûe, ni à ces peuples aucunes lumieres qu'ils n'ayent eues dans les ſiécles les plus reculés. Juſqu'où les Chaldéens n'ont ils pas pouſſé l'Aſtronomie? & dans l'Aſtrologie ne leur devons nous pas mille curieuſes recherches touchant l'influence des aſtres, & leur qualités? Dans les unes ils ont trouvé la chaleur, le feu, dans les autres une influence terreſtre ou ſéche, ou mélancholique, ou humide, ou aëriene, ou phlegmatique &c. Entre les planetes & les étoiles on en a qui ſont bienfaiſantes, d'autres malfaiſantes. Il y a des aſtres mâles & d'autres femelles. Toutes ces rares découvertes ne ſont pas le fruit d'une expérience auſſi bor-

(*a*) Voici ce qu'on trouve dans le *Menagiana.* „ La *Peyrere* auroit été bien aiſe, s'il avoit ſçû qu'il y „ a un Rabin, qui a fait mention du précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Rabin, & c'eſt tout „ dire". Si *Menage*, ſupoſé qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire, avoit lû le Chapitre III. du Livre 3. du *Syſtême Theologique touchant* les *Préadamites*, il auroit vû que la *Peyrere* n'avoit point ignoré cette particularité. Je ne ſuis pas moins ſurpris de voir que *Bayle* nait pas rélevé cette faute, & je ſuis même perſuadé qu'il n'avoit pas lû le ſyſtême de la *Peyrere*, qui lui auroit fourni certainement de quoi faire des remarques très curieuſes.

(*b*) *Quamvis parum credam Rabbinorum fabulis: nihil tamen adeò fabuloſum eſt, quod non antiquam redoleat veritatem.* ubi ſup.

(*c*) Voy. ubi ſup. Ch. IV. L. 3. Il ſe fonde ſur un paſſage de *Joſeph* l'hiſtorien.

bornée, qu'eſt celle qui eſt renfermée entre la création d'Adam, & le tems auquel nous fixons communément l'origine de ces ſciences chez les Chaldéens &c. Il y a donc aparence que, ſuivant la penſée de la *Peyrere*, il faudroit aller chercher, ſi cela nous étoit poſſible, l'origine de ces ſciences douze ou quinze mille ans au delà du ſiécle d'Adam: & il en eſt de même de la Theologie de ces anciens peuples qui eſt comme la mere de la Magie, dont on a des monumens très anciens & qui témoignent à quel point de perfection elle étoit déja parvenue au tems de Moïſe. Mais ſur cette matiere point de détails: ils ſont inutiles & nous meneroient trop loin. Contentons nous d'y ajouter pour corollaire à tout ce qui a été dit, que puiſqu'il eſt démontré par notre propre expérience, que les arts, les ſciences & les découvertes ne ſont point amenés du premier coup à la perfection, ce que nous avons pû remarquer auſſi, par ce qui s'eſt découvert peu à peu depuis pluſieurs ſiécles, à quoi de nos jours & de ceux de nos Peres, il s'eſt ajouté tant de nouvelles découvertes; de même les ſciences, dont il a été parlé ne pouvoient être ſi parfaites dans un âge que nous regardons mal à propos comme celui de leur enfance, & qui étoit certainement (ſelon la *Peyrere*,) celui de leur plus grande vigueur, à en juger ſeulement par tant de choſes acceſſoires, tant de connoiſſances liées, attachées à ces ſciences, dont il étoit impoſſible de ſe paſſer, & ſans leſquelles ces ſciences n'auroient pû être miſes en pratique de la maniere ſurprenante que ces anciens peuples l'ont fait. Croira-t-on raiſonnablement après cela (*a*) que l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé d'Adam à Abraham & même juſqu'à Moïſe, ſi l'on veut, ait pû ſuffire à la découverte de ces ſciences & de tout ce qui y eſt compliqué?

On pourroit répondre que les arts & les ſciences ſont nés avec Adam; qu'il n'a eu que la peine & le ſoin de les cultiver, & de les enſeigner à ſes enfans, qui de même les ont fait paſſer à leurs enfans; que de cette maniere chacun a contribué de ſon genie, & même avec beaucoup de diligence, à leur perfection: mais tout cela ne plaît pas à l'inventeur du ſyſtême *Préadamite*. Pour n'être pas trop long, je n'alleguerai pas ſes raiſons. Je dirai ſeulement qu'il ſemble ſe plaindre de la force du préjugé, qui fait regarder les livres de Moïſe, comme les plus anciens monumens de l'hiſtoire civile & de l'hiſtoire naturelle &c. Au reſte il y a bien des choſes hardies dans ce (*b*) Chapitre, & il y apuye aſſez les difficultés que les libertins font contre les livres de cet illuſtre Legiſlateur. Il eſt auſſi perſuadé que Moïſe a extrait diverſes choſes des Auteurs qui l'ont précedé, & il croît même que Moïſe avoit écrit ſur l'origine du (*c*) monde, & l'hiſtoire des *Préadamites*. La *Peyrere* nous aſſure encore que les monumens qui nous ſont reſtés de ce grand homme ne concernent à proprement parler que les Juifs, & qu'il a abregé tout ce qui ne ſervoit pas directement à l'hiſtoire des *enfans d'Adam*. Le même préjugé qui nous fait prendre Moïſe pour le premier Ecrivain, nous fait regarder auſſi comme très géneral ce qui n'eſt que particulier & borné à un ſeul peuple. Ainſi l'Arche & la culture de la vigne ſont regardées mal à propos comme des inventions de Noë. Elles étoient des inventions pour la poſterité d'Adam, mais quelle aparence qu'avant lui l'une & l'autre ayent été inconnues? & quelle aparence encore qu'Adam les ait ignorées? Il eſt bon de remarquer ici, à propos de l'Arche, que le Déluge, ſelon la *Peyrere*, ne s'eſt point étendu au delà des païs occupés par les

(*a*) Ubi ſup. Chap. dern. du L. 3.
(*b*) C'eſt le prem. Chap. du Liv. 4.
(*c*) *Rerum omnium geneſim ante Adamum conditum, ſcripſiſſe mihi facilè perſuadeo* &c. L. 4. Cap. 2.

les Juifs (les enfans d'Adam) & que Dieu l'envoya pour punir ces Juifs, qui par leurs mariages & leurs alliances avec les *Préadamites* (les Gentils) s'étoient abandonnés à tous les debordemens de ceux-ci.

Voyons un peu plus en détail la suite de ce défaut, qui fait regarder comme géneral ce qui n'est que particulier. Les exemples sont remarquables. On s'imagine communément qu'à la mort de J. C. les ténebres se répandirent sur toute la terre: point du tout. Elles ne couvrirent que la Judée. L'étoile prétendue qui guida les Rois, (ou les Mages) n'étoit qu'un feu particulier destiné à luire pour eux. Le soleil ne retrograda point dans le Ciel, mais seulement à l'horloge du Roi Achaz, & cette horloge n'étant nulle part qu'en Judée, on peut dire aussi que le miracle ne fut visible qu'aux Juifs; & preuve de cela, c'est que les Babyloniens, qui en avoient entendu parler, (& par conséquent n'en avoient pas été témoins oculaires chez eux) se rendirent en Judée, pour s'informer de la vérité de ce miracle. Le soleil ne s'arrêta pas pour donner le tems à Josué de vaincre les Amorrhéens, mais ou une lumiere merveilleuse tint lieu de soleil aux Israëlites, ou les rayons de cet astre furent refléchis d'une maniere extraordinaire, & éclairerent les Israëlites à la defaite de leurs ennemis; & quoi qu'il en soit le miracle n'alla pas au delà de l'endroit où il étoit nécessaire. Par une telle explication l'incrédulité n'acquiert pas une plus grande autorité: le miracle & la grandeur de œuvres de Dieu subsistent toujours, mais d'une autre façon que le vulgaire ne le croît avec la plûpart des Theologiens, qui prennent tout à la lettre dans les SS. Ecritures.

Si, selon la *Peyrere*, il n'y a aucune diminution de vertu & de grandeur dans les explications, qu'il ose donner de plusieurs miracles, & s'il est possible de le croire ainsi de ceux que j'ai raporté; je ne sai s'il en sera de même du suivant. On s'imagine communément, selon ce qui est écrit au 29. du *Deuteronome*, que les habits des Israëlites ne s'userent point pendant les quarante années qu'ils passerent dans le désert: ensorte que non seulement ces habits acquirent, par la volonté de Dieu, la vertu d'être incorruptibles, mais qu'il y ajouta même celle de croitre avec les enfans. Mais pourquoi, dit-il, dégrader la puissance de Dieu de sa dignité, en la faisant intervenir dans des choses si basses & si pueriles? Le miracle consistoit en ce que Dieu n'abandonna jamais les Israëlites dans ce long voyage, & que par le secours de sa Providence rien ne leur manqua; qu'ils eurent constamment tout ce qui leur étoit nécessaire pour se vêtir &c. Les troupeaux, qu'ils avoient en abondance, fournissoient des cuirs pour faire des souliers, des peaux & des laines pour des habits. Seroit-il donc possible qu'il y eut si peu d'art, & une si grande simplicité dans le gouvernement de la Providence? répondront la plûpart des Orthodoxes. A cela l'Auteur réplique, (*a*) qu'il est inutile de mettre l'incroyable, & d'avoir recours à un merveilleux outré, lorsqu'il paroit que Dieu n'a employé que des voyes simples, (*b*) & dont le secret se peut découvrir par le seul usage de la raison.

Je ne suivrai pas l'Auteur dans (*c*) les idées qu'il donne de l'éternité, par raport à Dieu & par raport à l'univers; & je ne toucherai pas non plus à ce qu'il dit, (*d*) pour expliquer l'imputation du péché aux enfans d'Adam, & leur com-

(*a*) Voy. ubi sup. L. 4. Cap. 5.
(*b*) *Rationalis sum, & rationi conveniens nihil à me alienum puto.* Ibid.
(*c*) L. 4. Cap. 10. 11. 12.
(*d*) Ubi sup. L. 5.

condemnation en lui ; la propagation ſpirituelle du péché originel, la retrogradation de l'imputation du péché d'Adam aux *Préadamites* &c. Toutes ces matieres ſous trop abſtraites, & hors de la compétence des Diſſertations de cet Ouvrage, qui doivent rarement s'étendre au delà des matieres hiſtoriques.

Un (*a*) Auteur moderne, qui s'eſt fait connoitre dans la Republique des lettres, par ſa *Methode pour étudier l'Hiſtoire*, & plus encore par l'adreſſe, avec laquelle il ſoutient le pour & le contre aux dépens de ſa réputation, n'a pas manqué de ſaiſir les paradoxes du ſyſtême *Préadamite*, & nous les trouverions dans cette *Methode*, ſi des ordres ſupérieurs & l'intérêt de la Religion ne les avoient fait ſuprimer. De tels paradoxes ne pouvoient manquer d'être du goût de l'Abbé, & cela ne ſurprendra point ceux qui le connoiſſent pour un homme extraordinaire en tout. A la vérité, il ne ſe déclare pas ouvertement *Préadamite.* Je cite au bas de (*b*) la page le livre, où le lecteur trouvera les cartons qui contiennent les raiſonnemens de l'Abbé. Le P. *Simon* Auteur éclairé & d'une lecture incomparablement plus étendue que celle de ces *maigres Auteurs* modernes, qui ſe jettent à corps perdu ſur le premier paradoxe qui frape, a recueilli diverſes choſes curieuſes, (*c*) par où il paroît que la *Peyrere* avoit pris ſon ſyſtême dans les Rabins & les Cabaliſtes qui, „ fondés, dit-il, ſur le premier mot de la Géneſe, qui „ commence par la lettre *Beth*, laquelle eſt la ſeconde lettre de l'Alfabet, en „ concluent qu'Adam n'a été que le premier homme d'un monde, qui a été „ précedé par un autre. Une infinité de Juifs, continue le P. *Simon*, ajoutent „ foi à cette réverie ". Les Mahometans ſont allez plus loin que la *Peyrere* ; (*d*) car pluſieurs de leurs Auteurs ont raporté les noms de ceux qui ont vécu avant Adam. Les *Sabaites*, (*e*) qui ſont des Sectaires d'Orient, ont enſeigné qu'Adam étoit venu au monde à la maniere des autres hommes, c'eſt-à-dire d'un homme & d'une femme : tout cela montre que le *Préadamiſme* n'eſt pas une imagination moderne. Je ne dois pas oublier ici une autre particularité curieuſe, que je trouve dans les lettres de ce ſavant, (*f*) c'eſt que dans un (*g*) ouvrage auſſi ſingulier que le Traité des *Préadamites*, la *Peyrere* y ſupoſoit deux Meſſies, l'un pour les Chrétiens, qui eſt J. C. l'autre pour les Juifs, qui eſt celui qu'ils attendent depuis ſi long tems, & qui doit, à ce qu'ils croyent, les rendre maitres de toute la terre. Quel pouvoit être le but d'une idée ſi extraordinaire, ſinon de faire plaiſir aux Juifs, que cet Auteur flate ſi agréablement dans un diſcours, qui eſt à la fin de ſon Traité des *Préadamites*? Au moins il ne me paroit pas que cette idée puiſſe avoir aucune liaiſon directe avec le *Préadamiſme.*

Selon le P. *Simon* (*h*) il s'éleva d'abord en Hollande une eſpéce de Secte, ſous le nom de *Préadamites* : mais ſur les informations que j'en ai priſes, on m'a répondu que cette Secte eſt une pure chimere. Il falloit dire que le ſyſtême trouva

(*a*) L'Abbé *Lenglet du Frenoy*, Auteur du *Traité de l'uſage des Romans* en 2. vol. 12. ſous le nom de *Gordon du Percel*, & de l'*Hiſtoire juſtifiée* &c. ouvrage écrit par le même Abbé, pour réfuter le *Traité de l'uſage des Romans.*

(*b*) *Beyeri Memoriæ Hiſtor. Critic. Libror. rarior.* p. 181. & ſuiv.

(*c*) *Lettr. choiſ.* du P. *Simon* Tome II. Lettr. 1. & ſuiv. ou il refute le ſyſtême de la *Peyrere.*

(*d*) Ubi ſup. Lettr. 1.

(*e*) On en parlera dans le Volume ſuivant, qui eſt le dernier de cet ouvrage.

(*f*) Lettre 2. ubi ſup.

(*g*) Cet ouvrage n'a jamais été imprimé. Il étoit intitulé le *Rappel des Juifs.* Voy. ubi ſup. Lettre 4. où l'on trouve d'autres particularités touchant la *Peyrere.*

(*h*) Ubi ſup. Lettre 4.

va d'abord quelques partisans; mais cela ne sauroit s'appeller Secte. Le P. *Simon* nous dit aussi, qu'on avoit reproché à la *Peyrere*, qu'il n'étoit point le véritable pere de l'Ouvrage des *Préadamites*, & qu'il l'avoit composé sur les mémoires d'un de ses freres, qui étoit mort en Angleterre. Quoi qu'il en soit, cet Auteur est mort (*a*) sans vouloir renoncer au *Préadamisme*, ni à ce nouveau Messie uniquement destiné aux Juifs, & qui devoit les ramener dans cet (*b*) état florissant, d'où ils sont déchus depuis tant de siécles.

DIS-

(*a*) Voy. *Baylé* article de la *Peyrere* & le P. *Simon.* ubi sup.

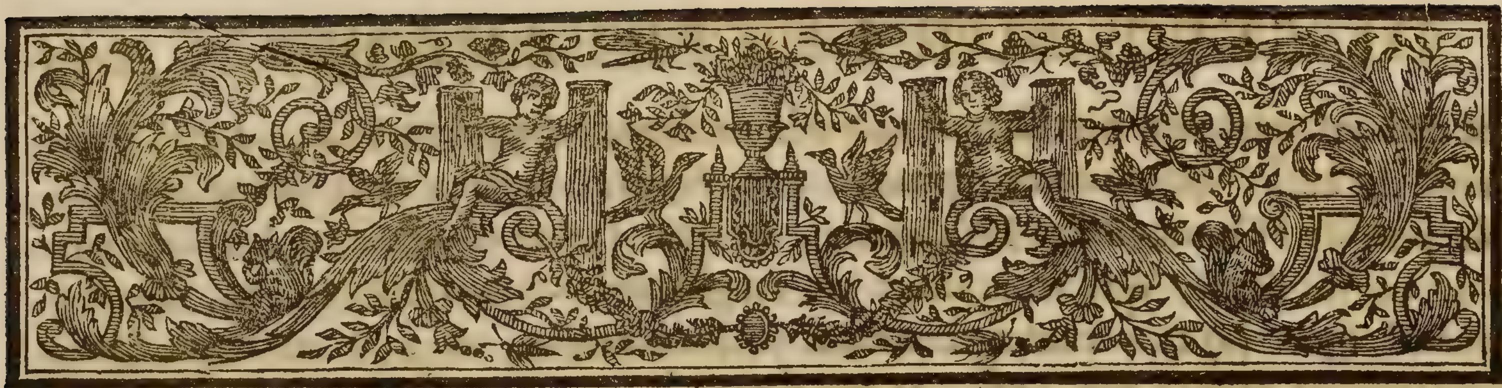
(*b*) Ce que je raporte dans cette note est tiré de l'Ouvrage de l'ingenieux *Thomas Burnet*, intitulé *de statu mortuorum & resurgentium*, traduit, ou plutôt *desiguré* en François, par le Sieur *Jean Bion Ex-Prêtre*, ensuite *Ex-Ministre* Anglican, & peut-être aujourd'hui *Ex Chrétien*, comme la plûpart de ses Confréres *Ex-Catholiques.* Je laisse à l'ingenieux Anglois ses idées singulieres sur la résurrection des corps humains; son renouvellement du monde, non mystique, non allegorique, mais naturel, après cet embrasement géneral qui a été crû de la plus reculée Antiquité; sa maniere de justifier les prieres faites pour les morts dans l'ancienne Eglise, qui les faisoit à l'intention de hâter la résurrection des fidelles; les preuves qu'il donne que ces fidelles s'attendoient par cette *premiere* résurrection, (car c'est ainsi qu'il faut l'appeller) de participer à la gloire du Regne de J. C. sous de nouveaux Cieux & sur une terre nouvelle, ou renouvellée; la maniere, dont il établit les triomphes de l'Eglise & de ses fidelles; je lui laisse, dis-je, tout cela pour ne parler que de l'état glorieux qu'il fait espérer aux Juifs, pendant le millenaire du regne triomphant de J. C. Il croît donc que le Messie & son regne ayant été premierement promis aux Juifs, & cela étant prouvé selon lui par divers passages du N. T. sur tout de l'*Apocalypse*, (qu'il faut expliquer alors litteralement,) non seulement cette Nation ne sera point oubliée dans le *futur Millenaire*, mais qu'elle sera tout au moins mise de pair avec les Chrétiens dans la participation à la gloire de ce Regne. Ce malheureux tems d'oprobre & de mépris auquel les Juifs sont continuellement exposés, finira pour lors; ce tems, où selon les idées qui nous ont été transmises depuis la fondation du Christianisme, il n'est pas permis aux Juifs de naître sans porter des marques de reprobation sur leur visage, & pendant lequel on leur appliquera vraisemblablement jusqu'à la plus reculée posterité ce vers d'*Horace*,

Delicta majorum immeritus lues.

en vertu du fatal arrest que prononcerent les Juifs *Deicides; Que son sang puisse être sur nous & sur nos enfans!* Il ne seroit pas difficile de répondre à l'Auteur Anglois que les propheties alleguées en faveur du regne glorieux des Juifs ont eu leur accomplissement. J. C. lui dirois-je, en répetant ce que tant d'autres ont dit, *a occupé le throne de David;* mais c'est spirituellement, & il *regnera de même éternellement sur la Maison de Jacob*, que nous regarderons à juste titre, comme l'embleme de l'Eglise. Je lui répondrois à l'égard de la gloire, qui devoit éclater sur la Nation Judaïque après la captivité, qu'elle s'est répandue dans la Judée, & de là dans tout l'univers par la venue de J. C. qu'à l'égard des propheties de l'Apocalypse celle du Ch. I. v. 7. ne paroit nullement à l'avantage des Juifs, que dans celle du Ch. IV. v. 4. les douze Patriarches se trouvent auprès des douze Apôtres, non en qualité de Juifs, mais en qualité de Saints; qu'au reste il n'est nullement étonnant que dans un tems où les Chrétiens étoient à peine hors du Judaïsme, où les idées, les usages, les préjugés, les manieres de parler, tout en un mot plaidoit encore, pour ainsi dire, en faveur du Judaïsme; il n'est pas, dis-je étonnant, que les Ecrivains sacrés ayent employé des expressions qui favorisent les Juifs. Pour justifier cette espéce de contagion de stile, qui est due au commerce de ceux avec qui l'on a vécu, à la Religion que l'on a abandonnée & aux études auxquelles on s'est appliqué, il ne faut que jetter les yeux sur les écrits des Philosophes Payens convertis au Christianisme. On dira que ces Philosophes n'ont pas été inspirés du S. Esprit. J'avoue qu'à l'égard des choses il y a une grande différence entre les Ecrivains sacrés & les Philosophes du siécle. Mais Dieu, qui a bien voulu inspirer ces Auteurs sacrés, ne leur a pas défendu de se conformer aux idées & aux prejugés vulgaires en tout ce qui n'étoit pas essentiel au bonheur, ou à la sanctification des fidelles, & qui ne déshonoroit pas sa Divinité.

A Dieu ne plaise pourtant que je prétendisse regarder les Juifs comme reprouvés de Dieu: eh pourquoi vaudroient ils moins que les Payens devant cet Etre infiniment misericordieux? Il convertira sans doute en faveur d'un residu de cette nation oprimée aujourd'hui par toutes les autres le Sabat temporel en un Sabat spirituel & éternel: mais quand commencera-t-il ce Sabat? & de quelle maniere commencera-t-il? quelle sera leur portion dans la nouvelle Canaan? Leur conversion commencera-t-elle par des miracles éclatans qui les forceront d'adorer *ceini que leurs Peres*, ou pour mieux dire *leurs prédecesseurs, ont percé*, sans autre conviction que l'effroyable apareil avec lequel il retournera sur la terre? Nous n'en savons rien, & les défenseurs du *Regne Millenaire* ne le savent pas mieux que nous, quelqu'ingénieux que soient leurs systêmes. Tout ce que nous pouvons espérer de plus solide est, qu'un jour la vertu ne sera plus combatue par le vice, & que le juge suprême de l'univers aneantira ces crimes qui font gemir les gens de bien. Nous lui demanderons, & nous obtiendrons alors dans toute sa pureté cette vertu défigurée par nos plaintes & nos murmures.

Te duce si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetuâ solvent formidine terras.



DISSERTATION

génerale ſur pluſieurs Sectes Myſtiques modernes.

IL n'eſt nullement queſtion de remonter ici juſqu'au commencement du Chriſtianiſme, pour trouver l'origine de ceux qu'on appelle aujourd'hui (*a*) *Myſtiques*; & il ne s'agit pas non plus de prouver que le language & les idées de ceux qu'on appelle ainſi, leurs contemplations, leurs maximes & leur entouſiaſme &c. n'ont pas été des choſes inconnues aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme; ni qu'un grand nombre d'Ecrivains Chrétiens, entre leſquels il s'en trouve même d'honorés du titre de Saint, ont été comme emportés, ſoit dans leur conduite, ſoit dans leurs écrits, au delà de ce que le Chriſtianiſme exige de l'homme. Ceux qui nous paroiſſent avoir paſſé de cette maniere les bornes de la raiſon, pouvoient avoir devant Dieu des privileges que tous les hommes n'ont pas obtenu dans la ſuite, & que nous n'avons pas mieux aujourd'hui. Dans cette élevation qui ne peut paſſer que pour phantaſtique, lorſque les hommes ordinaires prétendent ſe l'attribuer, il pouvoit bien être permis à des Saints de parler un language extraordinaire & ſurnaturel: mais que des Sectes entieres prétendent ne parler jamais autrement, & dirigent leurs dévots d'une façon toute contraire à ce que la ſocieté civile exige, & que le Chriſtianiſme n'a jamais blamé, c'eſt-là, ce me ſemble, ne vouloir ni vivre, ni converſer avec les hommes. Après cela tout ce qu'on peut faire encore c'eſt d'excuſer les *Myſtiques* anciens & modernes qui l'ont été de bonne foi, & de plaindre ceux que le tempérament a emporté: mais il eſt bien permis auſſi de blamer un ordre de Chrétiens, qui ſemblent s'être donnés géneralement pour regle, de parler pour n'être pas entendus, & peut être pour ne pas s'entendre eux mêmes, comme on peut très bien le reprocher à tous les *Myſtiques* modernes, ſans vouloir examiner de trop près ce qu'on pourroit trouver à redire aux anciens, qui ſont moins à craindre, à cauſe de l'éloignement. Il ſemble à nos *Pietiſtes* & *Quietiſtes* modernes, que dans l'état de contemplation qui

Les paſſions ſeront éteintes, ou rectifiées, l'aiguillon de la convoitiſe perdra ſa force, & ſera totalement émouſſé; & ſi Dieu permet que le plus ſubtil des ſens produiſe des fruits, ils ceſſeront d'être empoiſonnés.

Occidet & ſerpens, & fallax herba veneni
Occidet.

Il n'eſt pas néceſſaire de ſupoſer, ſelon les idées bizarres de quelques Auteurs, entre leſquels ſe trouve notre ingénieux Anglois, que certaines parties du corps ſeront abolies, & qu'il n'y aura plus de Sexe &c.

(*a*) Par ce terme de *Myſtiques* on entend ſeulement ici les *faux illuminés* de ce ſiécle, appellés *Quietiſtes* & *Pietiſtes* &c. & j'avertis ceux-ci que je ne prétens pas les choquer en les appellant *faux* ou *prétendus illuminés*. Je ne fais que ſuivre hiſtoriquement l'idée qu'ont a d'eux dans l'uſage commun *du ſiécle*. Il y a parmi ces illuminés trop de gens de bonne foi, pour vouloir les confondre abſolument avec ceux qui ſont des comtemplatifs hypocrites.

qui leur paroît si recommandable, il ne soit permis ni de penser, ni de parler juste & que l'entousiasme du mystique doive être comme une fievre violente qui ôte la raison & le bon sens au malade. Plaisante idée que de croire que pour se rendre agréable à Dieu, & digne de son amour, il faille se mettre hors (*a*) des sens & de la raison, & que la dévotion rafinée, subtilisée dans une méditation continuellement abstraite soit capable de fraper & de convertir les hommes en leur offrant des chimeres dans un jargon aussi obscur que celui des Alchimistes!

J'avoue qu'il y a une sorte de feu dans la véritable dévotion, que j'oserois presque comparer à celui qui doit se trouver dans la Poësie; & que dans l'une & dans l'autre la force de la meditation & une longue application détachent, pour ainsi dire, l'ame du corps, l'enlevent aux sens & lui inspirent cette force & cette dignité, qui dans la Religion aident à faire un grand Saint, & dans la Poësie un grand Poëte. Mais outre que ce feu ne sauroit être commun, & qu'il n'est reservé qu'à un petit nombre d'hommes, la Religion, non plus que la Poësie, n'exige pas un sublime continuel, qui nous lasse & nous fatigue même malgré nous; parce que nous sommes créés pour être des hommes, & qu'il n'apartient qu'aux Anges d'être dans une admiration éternelle. Je conclus donc, avec la permission des *Mystiques*, que le language de la Religion doit être clair & naturel, qu'il ne doit rien avoir de rebutant, rien qui marque de l'orgueil & de la vanité. Elle peut être permise à un Poëte, mais elle ne doit pas l'être aux fidelles, & cependant on pouroit presque en accuser les *Mystiques*. Voici une autre différence entre le sublime de la dévotion & celui de la Poësie. Le language de la dévotion doit édifier les simples, & s'il est au dessus de leur portée il les égare. Le sublime de la Poësie n'est que pour les connoisseurs, & il importe fort peu qu'un grand Poëte se fasse entendre d'un petit artisan: mais dans la Religion toutes sortes d'hommes ont droit de parler à Dieu, & d'exiger qu'on leur aprenne à lui parler, sans les embarasser dans les subtilités du jargon *Mystique*, & les conduire à *travers chams* dans des routes inconnues, & pleines de distinctions frivoles. Par exemple quel homme amenera-t-on à la perfection de la sagesse Chrétienne, quand pour lui aider à parvenir à cette sagesse, (*b*) qu'un certain Auteur appelle *occulte*, on l'aura fait passer par la *voye universelle*, *purgative*, *illuminative & unitive*, que ce même Auteur (*c*) nous présente subtilement distinguée, par quatre colonnes remplies de paroles inutiles, & qui pourroient bien lui avoir couté plus de tems & plus d'effort qu'une simple méditation sur les dévoirs du Christianisme. Appliquons par raport à la Religion, aux gens de cet ordre ce que disoit autrefois (*d*) un Poëte. Après ce petit préambule, qui peut être ne sera pas regardé comme absolument inutile, il faut revenir à nos descriptions. C'est l'essentiel de

(*a*) On reproche aux *Mystiques*, & principalement à ceux de ce siécle, des expressions dangereuses par les idées qu'elles donnent, & qui passeroient pour des blasphêmes, & des traits du plus hardi libertinage s'il falloit les prendre à la lettre. On supose donc, pour excuser les Auteurs qui les employent, qu'ils n'attachent pas à ces expressions les idées qu'elles présentent. Mais pourquoi s'en servent ils? Ne péchent ils pas contre le bon sens en les employant? A ces expressions ils faut ajouter les faux désirs, que ceux qui ne sont pas *Mystiques* traiteront toujours d'extravagance: par exemple, *de souhaiter d'être la fable & la risée du monde, de se réjouïr, comme le faisoit la bonne Armelle, de ce que le siécle pensoit & parloit mal d'elle.* Ajoutons à cela le désir burlesque du Marquis de Renti conçu en ces termes: „j'aurois „ grand plaisir, s'il m'étoit permis de m'en aller tout nud en chemise courir les rues de Paris, pour me „ faire mépriser & estimer un fou.

(*b*) *Goth. Arnoldus* dans l'ouvrage intitulé *Historia & Descriptio Theologiæ Mysticæ.* p. 88. & 89. Edit. Francof. 1702.

(*c*) Cette table est de *Hugue* de *Palma*, & *Arnold* la recommande, comme claire & facile.

(*d*) *Turpe est difficiles habere nugas.* Petron.

de cet Ouvrage Reprenons les & voyons ſur la foi des meilleurs Auteurs ce qu'il y a de plus eſſentiel dans le *Pietiſme* & *Quietiſme* moderne: ce que vais raporter pourra ſervir de ſuplement à ce qui a été dit des *Quietiſtes* dans le premier (*a*) volume de cet Ouvrage.

Ce que j'ai dit (*b*) de l'*Anabaptiſme*, qu'on en voit des traces remarquables dans l'Antiquité, & qu'il eſt inutile de vouloir prouver une choſe ſi commune, je le repête ici du *Myſtique*, non de ce (*c*) *Myſtique* des livres ſacrés, que les *Pietiſtes* & les *Quietiſtes* prétendent être ſemblable au leur, mais de celui qui rend le dévôt tout extraordinaire & tout ſingulier, en un mot qui en fait en quelque maniere un être différent du reſte du genre humain, & l'entretient dans une *miſantropie ſpirituelle*, qui peut ſe trouver dans tous les hommes, & qui eſt de tout ſiécle & de tout païs. Le temperament a tant de part à ce *Myſtique*, il en a tant à tout ce qui s'appelle fanatiſme; certaines vapeurs qui s'élevent dans le cerveau ont tant de raport avec les prétendues élevations de l'ame & du cœur, & l'on peut ſi bien ſe tromper dans ces mouvemens de rate, qui excitent des gemiſſemens & des ſoupirs, & font accroire aux mélancholiques qu'ils aiment Dieu, que Dieu parle, & qu'il les diſtingue du reſte des hommes, que nous pouvons bien affirmer que le *Myſtique* de cette eſpéce eſt auſſi ancien que la genre humain. En ce ſens là un Auteur Alleman (*d*) a raiſon de le faire remonter juſqu'à Adam. Il eſt vrai que cet Auteur prétend parler de la véritable *Theologie Myſtique*: mais par cette véritable *Theologie Myſtique*, les *Myſtiques* entendent celle qu'ils propoſent aux Chrétiens, & ces termes ne ſont pas moins équivoques dans leur bouche, que l'eſt celui de Religion & d'Orthodoxie dans la bouche de tous les Chrétiens.

Pour ne pas remonter plus haut que les trois ou quatre derniers (*e*) ſiécles, conſiderons comme chefs & fondateurs de la *Myſticité* moderne, & de la Quietude de l'ame, portée enſuite ſi fort à l'excés, S. Bonaventure, Jean Tauler (*f*) Rusbroch, Denys le Chartreux, Sainte Brigite, la bienheureuſe Angelique de Fo-

(*a*) Premier *Volume* des *Juifs* & des *Cathol.*

(*b*) Voy. ci-deſſus p. 188.

(*c*) Enſeigner aux hommes, nous dit un Auteur qui a refuté les *Pietiſtes*, de quelle maniere leur ame doit penſer, & agir pour jouir de la vie de Dieu, laquelle conſiſte dans la lumiere (dont il éclaire ceux qui le cherchent) la pureté (la pratique de la vertu, & dans le bonheur) qui eſt une ſuite de cette lumiere & de cette pureté, c'eſt-là un *Myſtique* enſeigné par les Prophetes & les Apôtres. En ce ſens là toute la Religion eſt Myſtique.

(*d*) *Arnold* ubi ſup. Cap. 3. & 9.

(*e*) L'Hiſtoire Ecclésiaſtique du 4. ſiécle nous parle de certains Moines du Mont Athos, qui prétendoient avoir pouſſé la perfection de l'Oraiſon, juſques à voir des yeux du corps une lumiere qu'ils diſoient être Dieu lui même, & avoir atteint par cette viſion, à la plus ſublime Quietude. Dire que des Moines, & encore des Moines du Mont Athos, voient ce qu'il n'eſt pas permis à tous les hommes de voir, n'eſt pas une choſe incroyable. On les appella, aparemment par dériſion, *Omphalopſyches*, c'eſt-à-dire *ayant l'ame au nombril*, à cauſe de leur maniere de prier contenue en ce qui ſuit; „en élevant ton eſprit „ au deſſus des choſes vaines, apuye ta barbe ſur ta poitrine, tourne les yeux & toute la penſée vers le „ milieu de ton ventre, retiens ta reſpiration, cherches dans tes entrailles la place du cœur. . . . . „ d'abord tu trouveras des ténebres très épaiſſes. . . . . . mais ſi tu perſéveres dans cette pratique, nuit „ & jour. . . . . . tu trouveras une joye ſans interruption. Lorſque l'eſprit a trouvé la place du cœur, „ il. . . . . . ſe voit lui même lumineux &c". Tiré d'Allatius L. 2. C. 17. *de Ecclef. Occid. & Orient. perp. conſenſione.* Je ne dis rien de certains prétendus *Intelligens* du commencement du 15. ſiécle, qui avoient pour Chefs un certain *Guillaume de Hilerneſſe* Carme Alleman, & un nommé *Gilles*, lequel prétendoit avoir le don d'illuminer ſes fidelles: a quoi il ajoutoit, nous dit-on, que les ſens ne péchent point, & que les actions corporelles ne ſont pas des crimes. Supoſé qu'on veuille expliquer malicieuſement les régars des Quietiſtes d'*Athos* vers le ventre, qui eſt le centre de la ſenſualité, on ne manquera pas de trouver beaucoup de raport entre eux & les *Intelligens* de Flandres; & l'on ne manquera pas d'y ajouter les Quietiſtes de ces derniers tems, parce qu'on leur attribue ces dangereuſes maximes.

(*f*) *Rusbroch*, qui étoit à peu près contemporain de ces *Quietiſtes* Grecs, dont je viens de parler, a refuté ceux qui s'éleverent en Allemagne & ailleurs à peu près dans le même tems, & il a prétendu donner des regles du vrai myſtique contre le faux.

Foligny &c. & si l'on croît que ce soit les outrager que de les regarder comme Chefs de ce *Mystiques*, disons du moins que leurs écrits ont servi de regle; que ces pieux Auteurs ont en quelque maniere autorisé, par leur vie & par les exagerations qui se trouvent dans leurs Doctrine, cette *Mysticité*, que les modernes contemplatifs ont outrée. Cependant ceux dont je viens de parler ne sont point accusés d'avoir fait ni Secte, ni Schisme, non plus qu'un grand nombre de Mystiques venus après eux, qui se sont contentés aussi de vivre & d'écrire Mystiquement. Entre ces derniers les *Pietistes* & les *Quietistes* distinguent sur tout un Jean de la Croix, un Louis Grenade, deux Sainte Catherine de Siene & de Genes, Sainte Thérese, Rodriguez, Eusebe de Nierenberg, S. François de Sales même & le Cardinal de Bona; enfin Barbanson, Horstius, Bernieres de Louvigny & tant d'autres, qui, pour être moins connus, ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'ils ont tous travaillé à l'avancement de la Doctrine Mystique: Mais ils n'ont fait que des imitateurs & des *émules*. A peu près de notre tems le *Quietiste* Molinos & les Disciples qu'il se fit de son vivant réduisirent en Secte ce Quietisme. Mademoiselle Bourignon, & après elle plusieurs autres, entr'autres Poiret Ministre en France avant la révocation de l'Edit, ensuite refugié en Hollande, travaillerent vigoureusement, par leur exemple & par leurs Ecrits à la propagation de la Doctrine *Quietiste* dans les Païs-Bas. Madame Guyon & Dom François la Combe Religieux Barnabite son directeur & son maitre &c. le porterent (a) en France. A

(a) Peut être ne sera-t-on pas faché de trouver ici dans une note, ce que raportent des *Memoires anonymes de l'origine, du progrés, & de la comdamnation du Quietisme répandu en France.* Ces Memoires sont attribués dans la préface du livre à M. Phelipeaux Docteur de Sorbonne. Voici ce qu'on y lit. Dom François la Combe Religieux Barnabite, & Madame Guyon ont été les premiers Auteurs du Quietisme en France. La Combe étoit natif de Tonon, Ville du Diocése de Géneve. Il étoit d'une taille assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie & de sainteté, quoiqu'on remarquât dans son visage je ne sçai quoi de sinistre. Il avoit l'esprit subtil & pénetrant. Comme il étoit Philosophe, il se faisoit un plaisir malin d'embarasser ceux contre qui il disputoit. Il fut attiré à Paris par un Barnabite Savoyard, alors Superieur de saint Eloi, qui étoit Confesseur de Madame la Chanceliere Seguier. Après un sejour assez long, les Peres de Paris n'en étant pas contens, chercherent à s'en defaire, en lui procurant une chaire de Lecteur en Theologie à Rome dans leur maison de San Carlo de Catinari. Ce fut dans ce voyage qu'il passa à Montargis, où il connut Madame Guyon par le moyen d'un Barnabite Confesseur de cette Dame. Il cultiva dans la suite cette connoissance, & entretint avec elle un frequent commerce de lettres. On en surprit même quelques unes qui ne plurent guéres au Pere de la Mothe Barnabite frere de cette Dame. Plusieurs ont publié que pendant son sejour à Rome, il avoit été disciple de Molinos, qui répandoit alors ses erreurs; mais il s'en justifie dans ses derniers écrits, où il avoue ses illusions & ses desordres. Il y déclare qu'il n'a eu aucun commerce avec Molinos, ni de vive voix, ni par écrit, ni avec aucun de ses disciples, & cette déclaration nous doit paroître sincere, puisqu'en même tems il avoue des choses qui ne sont pas moins ignominieuses.

Il y raconte qu'à l'âge de 30. ans, après avoir mené une vie sensuelle, & même avoir fait une chute très-honteuse & très-criminelle, il se sentit puissamment excité à tendre à la perfection de l'état où Dieu l'avoit apellé. Il passa quelque tems dans les exercices de piété, pendant le sejour qu'il fit en Piemont. Il eût alors un goût particulier pour les Auteurs spirituels & mystiques, dont il estimoit infiniment les livres. Il se chargea dans la suite de diriger quelques dévotes, sans avoir ni la vertu ni le discernement nécessaire pour un emploi si délicat & si perilleux. Ainsi se répandant trop au dehors sous de specieux prétextes de charité, mais au préjudice de ses devoirs, il avoue qu'il tomba de nouveau dans de grands desordres dans lesquels il persévera près de 15. ans.

Dans cet état son aveuglement alla jusqu'à croire que les actions les plus impures qu'il commettoit, pouvoient être sans péché; s'imaginant follement, tantôt que Dieu destinoit à l'ame une si violente épreuve, pour la faire mourir à tout appui qu'elle prendroit en elle-même; tantôt que la partie superieure n'avoit aucune part à tout ce qui se faisoit dans la partie inférieure. Il se flatoit même au milieu de ses plus grands excès, qu'il ne trouvoit en lui-même aucune pente à offenser Dieu, à la volonté duquel il croyoit s'être dévoué sans réserve.

La doctrine de l'Eglise Cath. dont il avoit été instruit dès sa jeunesse, ne laissoit pas d'inquieter son esprit. Il avoit peine à la concilier avec l'illusion dont il étoit prévenu. Enfin fatigué par les perplexitez qui l'agitoient, ou pressé par les remors de sa conscience, il consulta sur cela une vieille Dame qui demeuroit dans une Ville de France peu éloignée de Savoye, où il étoit alors, & qui passoit pour un oracle en fait de spiritualité. Elle le confirma dans son erreur, & ce fut pour lors qu'il se crut pressé intérieurement de faire le sacrifice total de lui-même, & pour le tems & pour l'éternité. Ainsi il consentit à tout ce qui pourroit lui

A la vérité il y avoit eu quelques années avant eux, divers pretendus Illuminés dans

lui arriver de plus ignominieux, s'imaginant par là se conformer plus parfaitement à la volonté de Dieu. Et voilà l'affreuse conséquence qu'il tira de quelques endroits des Auteurs mystiques, dont il n'avoit pas compris la doctrine.

La Combe ayant demeuré à Rome quelques années revint en Savoye, & ne manqua pas d'informer de son retour Madame Guyon, qui ne pensa plus qu'à chercher les moyens de s'unir étroitement avec son nouveau Prophete.

Madame Guyon étoit une jeune veuve, fille d'un Gentilhomme nommé de la Mothe, belle, riche, spirituelle; elle parloit très-poliment, & elle avoit dans le visage je ne sçai quoi de doux & de majestueux. Ses manieres étoient g,acieuses & insinuantes, & ce qui la rendoit encore plus aimable, c'est qu'avec de si grands talens, & dans une florissante jeunesse, elle ne paroissoit s'occuper que des exercices de pieté & de charité. Sa beauté & la réputation de sa vertu, firent que M. Guyon, qui avoit de grands biens, l'épousa à l'âge de 18. ans. C'étoit le fils du célebre Guyon, qui ayant entrepris le Canal de Briare, mérita du Cardinal de Richelieu la noblesse, & gagna des biens immenses. Elle resta veuve à l'âge de 22. ans, avec deux garçons & une fille, qui fut depuis mariée à M. Fouquet Comte de Vaux, fils de M. Fouquet Sur-Intendant des Finances, dont personne n'ignore la disgrace.

Un Chanoine Regulier, alors Vicaire à Montargis, & depuis Prieur de Roissi dans le Diocèse de Paris, assistant M. Guyon à la mort, lui dit qu'il devoit avoir une sensible consolation, de laisser ses enfans entre les mains d'une mere si pieuse. Le moribond en soupirant répondit qu'il craignoit bien que ses singularitez ne lui attirassent bien des affaires: Après la mort de son mari elle prit un jeune Precepteur bien fait, sous prétexte d'aprendre le Latin à son fils, quoique très jeune: elle aprenoit elle-même cette langue, & les assiduitez du Précepteur devinrent si suspectes, qu'un Religieux frere de M. Guyon ne pouvoit s'empêcher d'en parler.

Comme Madame la Duchesse de Beauvilliers fille de M. Colbert, & sœur des Duchesses de Chevreuse & de Mortemart, alloit souvent à Montargis dans un Couvent de Benedictines, où ses filles étoient élevées, elle lia une étroite amitié avec Madame Guyon, qui avoit de grandes relations dans ce Couvent, & qui d'ailleurs faisoit profession publique de pieté, faisant par ses charitez subsister la plûpart des pauvres du païs.

En 1680. Madame Guyon sachant que Messire Jean d'Aranthon d'Alex, Evêque de Géneve, songeoit aux moyens d'établir dans le païs de Gex les filles de la propagation pour instrnire les nouvelles Catholiques, vint s'offrir à lui pour fonder cet établissement. Comme c'étoit une personne riche, pleine d'esprit, & qui étoit dans une grande réputation de pieté, ce saint Evêque n'eut point de peine à y consentir. Cette Dame partit donc de Paris avec sa fille, & quelques sœurs des nouvelles Catholiques. Elle se rendit à Gex, où elle demeura quelque tems avec les filles de la propagation. Elle y fut bientôt visitée par le Pere la Combe qui demeuroit à Tonon; l'un & l'autre étoient souvent enfermez ensemble, conferant de leur nouvelle doctrine, & cherchant les moyens de la répandre. La Combe, dans une exhortation qu'il fit aux Ursulines de Gex, débita sa nouvelle spiritualité. Le Sieur Garrin, Doyen & Curé de Gex, en ayant été averti par le Sieur Chattelard son Vicaire qui en avoit été scandalisé, alla trouver la Combe, lui fit sur cela de fortes remontrances, & lui déclara qu'il ne pouvoit plus se dispenser d'en avertir M. de Géneve. La Combe également fourbe & hypocrite reçût à genoux cette correction, & montra son discours écrit, où il n'y avoit rien moins que ce qu'il avoit débité aux Religieuses. Madame Guyon exalta fort la modération & l'humilité avec laquelle la Combe avoit reçû cette prétendue injure.

La Combe voyant que le Doyen de Gex seroit un obstacle invincible aux progrés de sa doctrine, persuada à Madame Guyon de quitter Gex & de se retirer à Tonon, où il faisoit sa résidence. Elle s'y logea dans le Monastere des Ursulines de cette Ville, où elle fit de grandes liberalitez aux pauvres, & se gouverna d'une maniere qui paroissoit au dehors fort exemplaire. Elle avoit avec son Directeur des entretiens aussi fréquens & aussi longs qu'elle vouloit. M. l'Evêque de Géneve ne soupçonna d'abord aucun mal dans ce commerce; car outre que la Combe, dans la mission qui s'étoit faite à Anneci en 1679. s'étoit acquis par ses sermons beaucoup de réputation, ce saint Prélat se persuada aisément que leur union ne tendoit qu'au bien.

Madame Guyon après un assez long séjour dans le Monastere des Ursulines, commença à leur débiter sa dangereuse spiritualité, ou plutôt celle de son Directeur. Elle y fit en peu de tems un renversement qu'on auroit peine à croire, & le mal étant venu jusqu'à la connoissance de Monsieur d'Aranthon, il se crût obligé d'interdire la Combe & de prier la Dame de se retirer de son Diocése. Madame Guyon se retira à Turin, où elle entretenoit depuis long-tems de secrettes corespondances. Le Pere de la Combe y fut aussi envoyé.

Madame Guyon ayant demeuré quelque tems à Turin, en sortit pour des raisons qu'on ne sait pas avec certitude, mais des personnes très digne de foi ont assuré, que la crainte de l'Inquisition y avoit eu bonne part. Elle vint s'établir à Grenoble, où elle fit d'abord un grand éclat par ses beaux discours, & par ses entretiens spirituels. Elle gagna un grand nombre de personnes tant séculieres qu'écclesiastiques, qui la réveroient comme leur mere, & qui venoient assiduement l'entendre comme une femme à qui Dieu revêloit les plus secrets mystéres. On ne parloit dans leurs entrétiens que d'amour pur, que d'oraison de quiétude, que d'union, que de mort intérieure, que de transformation en Dieu; & on poussoit la mortification & l'abandon, pour parler leur langage, jusqu'à la destruction de tout ce qui étoit humain. Sans tout cela on étoit encore attaché à l'amour propre, & la vertu n'avoit pas encore toute sa pureté.

La Combe ayant sû les grands progrés que sa bonne amie faisoit à Grénoble, vint l'y trouver. Ils logeoient dans la même maison, & n'avoient qu'une même table. L'un & l'autre répandoient dans cette ville leur

dans le Royaume. Tels furent *Des-Marets* de S. *Sorlin*, Auteur entre autres ouvra-

leur doctrine & leur ſpiritualité. Ce qui fortifioit d'avantage la ſéduction, c'eſt que Madame Guyon ne découvroit pas le ſécret de ſa doctrine à toutes ſortes de perſonnes, mais ſeulement à celles dont elle étoit aſſurée. Cependant les confidences qu'elle avoit faites ne purent être ſi ſecretes que quelque fille ne déclarat les ſentimens & les libertés qu'on lui avoit fait paſſer pour permiſes & innocentes, quoi qu'elles fuſſent fort oppoſées à la pudeur. M. de Grenoble en ayant été averti, au retour des viſites de ſon Diocéſe, s'appliqua à y rémedier: il fit en ſecret à Madame Guyon de ſeveres rémontrances, & lui défendit de continuer ſes conférences.

Pendant ſon ſéjour à Grenoble, elle alla à la grande Chartreuſe dans le deſſein d'inſinuer ſes dogmes à ces pieux Solitaires. Elle parla au Géneral en préſence de quelques Religieux, à qui ſes ſentimens parurent d'abord très-ſuſpects: ainſi ſon voyage fut ſans effet. M. de Grenoble ayant ſû que le Pere de la Combe avoit été interdit dans le Diocéſe de Géneve, & ne pouvant plus ſouffrir ſon commerce & ſes aſſiduités avec Madame Guyon, l'obligea de ſortir de Grenoble. Il alla à Verceil ville de Piemont: les diſciples de la Dame, & les ſiens répandirent le bruit, qu'il y étoit appellé pour être le Coadjuteur de l'Evêque. Ce fut apparemment dans ce deſſein, qu'il fit un ſecond voyage à Rome, ſur la fin de 1682. où il ne demeura que 15. jours, & revint à Verceil; la Dame ne tarda guéres à le ſuivre, ne pouvant plus vivre ſéparée de lui. Elle partit de Grenoble vers le mois de Mars de l'année ſuivante, & ſans craindre ni la difficulté des chemins, ni les dangers de la mer, ni le ſcandale qu'une telle démarche pourroit exciter, elle vint à Marſeille, s'embarqua pour Génes & alla enfin trouver ſon cher Directeur à Verceil. L'un & l'autre y demeurerent aſſez long-tems, & y répandirent leur doctrine. Le Duc de Savoye ayant été informé de leur conduite par l'Inquiſiteur de Verceil, les obligea de ſortir de ſes Etats.

Madame Guyon ſe voyant obligée de quitter Verceil, fit de grandes inſtances auprès de M. d'Aranthon pour obtenir la permiſſion de venir s'établir à S. Gervais, Fauxbourg de Géneve, ſe perſuadant qu'elle étoit deſtinée pour la converſion de cette ville; elle en écrivit au Prélat le 3. Juin 1685. Le Pere la Combe joignit ſes inſtances, & fit la même propoſition dans une autre lettre à ce Prélat datée de Verceil du 12. Juin 1685. mais M. de Géneve n'écouta point les beaux diſcours de ce Religieux, & ne voulut jamais permettre que ni l'un, ni l'autre rentraſſent dans ſon Diocéſe ſous quelque prétexte que ce fut. (Je paſſe ici tout ce que fit ce Prélat pour arrêter les progrés de leurs dogmes.) Madame Guyon ayant perdu l'eſpérance de pouvoir s'établir dans le Diocéſe de Géneve, pour lequel elle croyoit avoir une vocation particuliere, prit la réſolution de revenir en France avec ſon Directeur. Elle partit donc de Verceil & revint à Grenoble, où elle voulut tenir quelques conférences pour confirmer ſes diſciples: mais M. de Grenoble, qui avoit été pleinement informé de ſa doctrine, & mal édifié de ſes voyages & de ſes étroites liaiſons avec la Combe, lui en refuſa la permiſſion; cependant elle obtint de lui ſous un faux prétexte, une lettre de recommandation pour M. le Camus Lieutenant Civil de Paris, dont elle ne manqua pas dans la ſuite de ſe prévaloir.

Comme on pourroit avoir quelque peine à croire des faits ſi ſinguliers, il eſt bon de rapporter une lettre de M. le Cardinal le Camus qui en contient tout le détail, & qui fut envoyée à Rome en l'année 1698.

„ M. l'Evêque de Géneve avoit mis Madame Guyon chez les nouvelles Catholiques de Gex, eſpé-
„ rant qu'elle leur féroit du bien dans leurs affaires temporelles; mais ayant apris, qu'elle & ſon Pere la
„ Combe dogmatiſóient, il les obligea de quitter ſon Diocéſe. Ils vinrent à Grenoble où ils ne furent
„ pas plutôt arrivés, que le Pere la Combe employa tous mes amis pour obtenir la permiſſion de diriger &
„ de faire des conférences, mais cela lui fut refuſé abſolument. En ce tems-là, j'allai faire ma viſite,
„ laquelle dura quatre mois, Madame Guyon profita de mon abſence, elle y dogmatiſa & elle fit des
„ conférences de jour & de nuit, où bien des gens de piété ſe trouverent; & les novices Capucins à
„ qui elle faiſoit des aumônes, y aſſiſtoient conduits par un frere quêteur. Par ſon éloquence naturelle,
„ & par le talent qu'elle a de parler de la piété d'une maniere à gagner les cœurs, elle avoit effectivement
„ fait beaucoup de progrés, elle s'étoit attirée beaucoup de gens de diſtinction, des Eccléſiaſtiques, des
„ Religieux, des Conſeillers du Parlement, & elle fit même imprimer ſa méthode d'oraiſon. A mon
„ retour, ce progrés me ſurprit, & je m'appliquai à y rémedier. La Dame me demanda la permiſſion
„ de continuer ſes conférences: je la lui refuſai, & je lui fis dire qu'il lui ſeroit avantageux de ſortir
„ du Diocéſe; de là elle s'en alla dans des monaſtéres de Chartreuſes où elle ſe fit des diſciples. Elle étoit
„ toujours accompagnée d'une jeune fille qu'elle avoit gagnée, & qu'elle faiſoit coucher avec elle. Elle la
„ mena à Turin, à Genes, à Marſeille & ailleurs, & ſes parens s'étant venus plaindre à moi de l'enlevément
„ de leur fille, j'écrivis qu'on la renvoyât, & cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux
„ miſteres. On s'eſt convaincu que Madame Guyon a deux manieres de s'expliquer, aux uns elle ne
„ débite que des maximes d'une piété ſolide, mais aux autres elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux
„ dans ſon livre des torrens, ainſi qu'elle en a uſé à l'égard de Catos Barbe, c'eſt le nom de cette fille,
„ dont l'eſprit & l'agrément lui plaiſoient. Repaſſant par Grenoble elle me fit tant ſolliciter que je ne
„ pûs lui réfuſer une lettre de recommandation qu'elle me demanda pour M. le Lieutenant Civil ſous
„ prétexte d'un procés par devant ce Magiſtrat. Il n'y avoit rien que de commun dans cette lettre: je
„ diſois ſeulement que c'étoit une Dame qui faiſoit profeſſion de piété; mais j'ai ſû depuis qu'elle n'a-
„ voit aucun procés, & qu'elle n'avoit pas rendu la lettre à M. le Lieutenant Civil, mais elle prit grand
„ ſoin de la montrer, croyant que cela lui pouroit donner quelque réputation & quelque appui. . . . Si
„ le Pere Bénedictin ne s'étoit pas retracté, c'eût été une nouvelle preuve contre cette Dame; mais ce
„ Pere ſe trouva engagé à ſe dédire par une perſonne de grande qualité dont il faut taire le nom. Il y

vrages, des *Délices de l'esprit* que les rieurs appelloient alors *délires*, & le Pere Guil-

„ avoit déja assez de quoi se convaincre des erreurs & de la conduite de cette femme, qu'on voyoit „ courir de Province en Province avec son Directeur au lieu de s'appliquer à sa famille & à ses dévoirs. „ L'Inquisiteur de Verceil vouloit faire des informations contre elle, & contre le Pere la Combe; mais son „ Altesse Royale les fit sortir de ses Etats sans beaucoup de cérémonie. Le Géneral des Chartreux a écrit „ une très-grande lettre à N. N. sur ce qu'il a découvert de la conduite de cette Dame, & de Catos „ Barbe. Ce Géneral très-savant & très-sage a été obligé de sortir de sa solitude, pour aller réparer les désor- „ dres que cette Dame avoit fait dans quatre Couvents de Chartreuses, où elle avoit fait la Prophetesse „ comme par tout ailleurs.

Après toutes les disgraces que Madame Guyon avoit eues dans les Diocéses de Géneve & de Grenoble, elle crut avoir un sujet légitime de s'en consoler. En l'année 1683. le jour de la Purification elle eut un songe merveilleux, où elle vit la persécution que l'enfer susciteroit contre la nouvelle spiritualité, & la victoire signalée que l'esprit d'oraison remporteroit. Le 28. Février elle écrivit sur cela à la Combe une grande lettre que les amis ont conservée avec grand soin; le commencement de la lettre est sur l'union intime qu'elle avoit avec ce Pere, & un peu après elle continue ainsi.

„ Il y aura quantité de Croix, qui nous seront communes, mais vous remarquerez qu'elles nous uni- „ ront davantage en Dieu par une fermeté invariable à soutenir toute sorte de maux. Il me semble que „ Dieu me veut donner une géneration spirituelle & bien des enfans de grace, qu'elle me rendra féconde „ en ce monde; vous aurez des croix, & des prisons nous sépareront corporellement; mais l'union en „ Dieu sera inviolable: l'on sent la division quoiqu'on ne sente pas l'union. J'ai fait cette nuit un songe „ qui marque d'étranges renversemens, si l'on pouvoit s'y arrêter. A mon reveil mes sens en étoient tout „ émus. Il n'arrive que ce que le M. voudra; il menace bien & la tempête gronde longtems, je ne sai „ quelle sera la foudre. Mais il me semble que tout l'enfer se bandera pour empêcher le progrès de l'in- „ térieur & la formation de Jesus Christ dans les ames. Cette tempête sera si forte, qu'à moins d'une „ grande protection & fidelité on aura peine à la soutenir. Il me semble qu'elle vous causera bien des pei- „ nes & des doutes, parce que votre état ne nous ôte pas toute réflexion; la tempête sera telle, qu'il ne „ restera pierre sur pierre. Tous vos amis seront dissipez, & ceux qui resteront vous renonceront & au- „ ront honte de vous, ensorte qu'à peine vous restera-t-il une seule personne. Ceci sera très long & une „ suite & un enchainement de croix si étranges, d'abjections & de confusions, que vous en serez sur- „ pris; & comme avant la fin du monde, qui est proprement le second avenément de Jesus Christ, il se „ passera d'étranges choses, à proportion de cet avenément-ci en arrivera-t-il, & il me semble même que „ dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renversement, & comme le Fils de Dieu, ou plutôt ce „ second enfant indivisiblement avec lui seront répandus par toute la terre, il faut que le Prince du mon- „ de remue toute la terre de divers signes & miseres. Plus elles seront fortes, plus la fin sera proche; „ & comme le Fils de Dieu naquit dans la paix de tout le monde; il ne naîtra, pour ainsi dire, spirituel- „ lement que dans la paix génerale qui sera durable pour du tems. L'Evangile sera prêché par toute la „ terre. Mais comme les vertus du Ciel seront ébranlées, croyez que vous le serez vous même pour des „ momens, & que le démon attaquant le Ciel, de votre esprit vous portera à vouloir tout quitter. Mais „ Dieu qui vous destine pour lui, vous fera voir la tromperie. Je vous avertis de n'écouter votre raison- „ nement & vos refléxions que le moins que vous pourrez, & j'ai un fort instinct de vous dire de gar- „ der cette lettre, même de la cacheter de votre main, afin que vous voyez quelles choses vous ont été „ prédites, lorsqu'elles arriveront. Ne dites pas que vous ne voulez pas d'assurance, car il ne s'agit pas „ de cela, mais de la gloire de Dieu; rien ne pourra vous en donner plus de preuves. Je ne sai ce que „ j'écris. Allons il n'est plus tems ni pour vous ni pour moi d'être malade, levons-nous, car le Prince „ de ce monde aproche. De même qu'à l'avenément de Jesus Christ il s'étoit fait quantité de meurtres des „ Prophetes, de guerres, que le peuple Juif avoit été comme anéanti, aussi la véritable piété, qui est le „ culte intérieur, sera presque detruite, & elle sera persécutée en la personne des Prophetes, c'est-à-dire, „ de ceux qui l'ont enseignée, & la désolation sera grande sur la terre. Durant ce tems, la femme sera „ enceinte, c'est-à-dire, pleine de cet esprit intérieur, & le dragon se tiendra debout devant elle, sans „ pourtant lui nuire, parce qu'elle est environnée du soleil de justice, qu'elle a la lune sous ses pieds, „ qui est la malice & l'inconstance, & que les vertus de Dieu lui serviront de couronnes, mais il ne „ laissera pas de se tenir toujours debout devant elle & de la persécuter de cette maniere, mais quoiqu'el- „ le souffre long-tems par de terribles douleurs de l'enfantement spirituel, qu'elle a crié même par la „ violence, Dieu protégera son fruit, & lorsqu'il sera véritablement produit & non connu, il sera caché „ en Dieu jusqu'au jour de la manifestation, jusqu'à ce que la paix soit sur la terre. La femme sera dans „ le désert sans soutien humain, cachée & inconnue. On vomira contre elle des fleuves de la calomnie & „ de la persécution, mais elle sera aidée des ailes de la colombe, & ne touchera pas à la terre, le fleuve „ sera englouti durant qu'elle demeurera intérieurement libre, qu'elle volera comme la colombe, & qu'el- „ le se reposera véritablement sans crainte, sans soins & sans souci; il est dit qu'elle y sera nourrie, & „ non qu'elle s'y nourrira, sa perte ne lui permettant pas de faire réflexion sur ce qu'elle deviendra, & „ de penser pour peu que ce soit à elle. Dieu en aura soin. Je prie Dieu, si c'est sa gloire, de vous don- „ ner l'intelligence de ceci.

On peut appeller ce fragment de lettre un chef d'œuvre de mauvais jargon. Au reste on ne doit pas être surpris que Madame Guyon après 22. jours de fiévre continue, ait fait un songe extraordinaire, ni même que dans sa vie qu'elle écrivit par ordre de la Combe, elle ait osé s'attribuer sérieusement toute cette vaine Prophetie; mais ce qui doit étonner, c'est que ses amis sur la foi d'un tel songe ayent pû se persuader qu'elle étoit une véritable Prophetesse. Madame Guyon & la Combe se voyant hors d'espérance de pouvoir dogmatiser dans le Dauphiné résolurent enfin d'aller Paris. En passant par la Bourgogne, ils crurent devoir faire quelques profeli-

Guilloré, dont on assure que les excés méritoient d'être qualifiés de monstrueux, &

selites. Un certain directeur nommé Guillot qui avoit déja l'esprit gâté par la lecture du petit livre de Madame Guyon intitulé, *moyen pour faire l'Oraison*, n'oublia rien pour les bien recevoir. Il logea Madame Guyon chez une de ses pénitentes. La Combe qui ne pouvoit se séparer de sa chere amie, prétendit aussi y loger, mais la Demoiselle ne voulut pas le permettre, & persuada à Guillot de se loger dans sa maison. Pour donner de la réputation à la Combe, on l'engagea à prêcher &c. Madame Guyon & la Combe arrivérent à Paris sur la fin de Septembre 1686. Je passe diverses choses qui les concernent ici, pour venir à l'ordre que donna le Roi en 1687. de les arrêter l'un & l'autre dans le même tems que Molinos étoit examiné à Rome.

Madame de Maintenon, ou touchée de compassion, ou vaincue par les pressantes sollicitations de la Maison-fort parente de Mad. Guyon, obtint du Roi sa liberté vers la fin de l'année 1688. Dés que Mad. Guyon se revit libre, elle continua de tenir ses conférences de dévotion à Paris, dans un grand secret. (Je passe ici les progrés du Quietisme en Bourgogne & en Picardie, par le moyen de *Guillot*, & d'une certaine sœur *Malin*, qui avoit fait un établissement pour de jeunes filles à Ham, pour venir à l'Abbé de Fenelon, depuis Archevêque de Cambray, qui dés-lors étoit soupçonné d'approuver & de suivre les erreurs de Molinos. Un livre imprimé à Amsterdam cette même année 1688. qu'on attribua au Docteur Burnet, Anglois qui avoit fait quelque séjour à Paris, en parle en ces termes; *les Quietistes avoient en horreur les superstitions Romaines, & ils vouloient les ensevelir dans l'oubli, en ne les enseignant & ne les pratiquant point, aussi bien que l'Abbé de Fenelon.*) Madame Guyon savoit que l'Abbé de Fenelon étoit favorable à ses sentimens, & cherchoit depuis long-tems l'occasion de le connoître. La Duchesse de Charost la lui procura: elle invita l'Abbé de venir dans sa maison de Benne, dans le tems que Madame Guyon y étoit. Ils eurent ensemble de longs entrétiens sur la spiritualité; il fut charmé, ou plutôt seduit par l'extérieur & les discours éloquens de cette femme. Pour leur donner occasion de parler plus librement de dévotion, on les renvoya ensemble de Benne à Paris dans le même carosse avec une Demoiselle de la Dame. Pendant le voyage, Madame Guyon s'appliqua à lui expliquer tous les principes de sa doctrine, & lui demandant s'il comprenoit ce qu'elle lui disoit, & si cela entroit dans sa tête; cela y entre, répondit l'Abbé, par la porte cochere. Depuis ce tems-là, ils furent intimes amis. Fenelon entra entiérement dans ses intérêts. Il prêcha en ce même tems un Carême aux nouvelles Catholiques. Sa maniere de prêcher parut extraordinaire; il affecta de ne se servir que d'expressions prophetiques. Peut-être la Prophetesse lui avoit-elle inspiré ces sortes d'entousiasmes. L'Abbé de Fenelon entra fort avant dans la faveur de Madame de Maintenon. Il dinoit en particulier avec elle chez la Duchesse de Chevreuse, & sur les deux heures après midi, il faisoit une conférence spirituelle, où se rendoient toutes les dévotes de la Cour. Il leur communiquoit des écrits contenant des regles de perfection, avec cette précaution néanmoins, que tout le monde n'en étoit pas capable. Il faisoit de tems en tems à S. Cyr des entrétiens, où Madame de Maintenon & les principales Dames de la Cour assistoient. Madame Guyon s'y trouvoit assez souvent, & Madame de Maintenon l'avoit tellement goutée, qu'un jour se trouvant dans une profonde tristesse à S. Cyr, elle l'envoya querir à Paris, n'esperant trouver de la joye & de la consolation, que dans la douceur de son entrétien.

Peu à peu Mad. Guyon passa dans l'esprit de Mad. de Maintenon pour un femme extraordinaire par les grands talens & les graces singuliéres qu'elle avoit reçues de Dieu. L'Abbé de Fenelon la regardoit lui-même comme un prodige de sainteté & de doctrine, jusqu'à dire qu'il avoit apris d'elle plus que de tous les Peres de l'Eglise. Un jour que Madame de Maison-fort marquoit quelque peine à croire ce que Madame Guyon, qui étoit sa parente, lui disoit sur les voyes intérieures, l'Abbé de Fenelon répondit, Madame Guyon doit être crue sur cela, elle en a l'expérience. Ce n'est qu'un femme, mais Dieu révele ses secrets à qui il veut. Si de Paris je voulois aller à Dammartin, & qu'un paysan du lieu se présentât pour me conduire, je le suivrois, & me fierois en lui, quoique ce ne fut qu'un paysan.

Comme la Maison-fort étoit naturellement indiscrette, elle ne put s'empêcher, sur la fin de la même année 1691. de communiquer à ses amis de S. Cyr, les maximes de Madame Guyon, & quelques écrits de l'Abbé de Fenelon. Madame de Maintenon avertie que plusieurs filles les trouvoient extraordinaires, & en étoient scandalisées, lui écrivit une longue lettre pleine de tendresse & d'avis salutaires: *Vous répandez*, lui dit-elle, *les maximes de M. l'Abbe de Fenelon devant des gens qui ne les goûtent point, & vous parlez de l'état le plus parfait. . . . . . Quant à Madame Guyon, vous l'avez trop pronée; & il faut se contenter de la garder pour vous. Il ne lui convient pas, non plus qu'à nous, qu'elle dirige nos Dames; ce seroit lui attirer une nouvelle persécution; elle a été suspecte, c'est assez pour qu'on ne la laisse jamais en repos, si on voyoit qu'elle se melât de quelque chose: Elle m'a paru d'une discretion admirable, & ne vouloir de commerce qu'avec vous; tout ce que j'ai vû d'elle m'a édifié, & je la verrai toujours avec plaisir: mais il faut conduire notre maison par les regles ordinaires & tout simplement.* (Ce qui suit ce fragment de lettre contient un long & curieux détail sur le progrés de la spiritualité à S. Cyr &c. mais il suffit d'avoir raporté dans cette longue note le caractére de ceux qui ont contribué à établir le Quietisme en France. Je finis donc par des extraits du jargon mystique de la Guyon.) *Ceux*, dit-elle, *que notre Seigneur m'a donné, mes véritables enfans, ont une tendance à demeurer en silence auprès de moi. Je découvre leurs besoins, & leur communique en Dieu ce qui leur manque. Ils sentent fort bien ce qu'ils reçoivent & ce qui leur est communiqué avec plenitude.* Un peu après: *Il ne faut*, dit-elle, *que se mettre auprès de moi en silence.* A mesure, qu'on recevoit la grace autour d'elle. *Je me sentois*, dit-elle, *peu à peu vuider & soulager. Chacun recevoit sa grace selon son degré d'oraison, & éprouvoit auprès de moi cette plenitude de graces apportée par Jesus Christ, c'étoit comme une écluse, qui se décharge avec profusion. On se sentoit empli, & moi je me sentois vuider & soulager de ma plenitude; mon ame m'étoit montrée comme un de ces torrens qui tombent des montagnes avec une rapidité inconcevable.*

Ce qu'elle raconte avec plus de soin, c'est qu'il n'y avoit rien pour elle dans cette plenitude de graces.

& qu'ils auroient été jugés dignes d'un châtiment exemplaire, si la qualité de l'Auteur n'eut obligé de l'épargner, & si l'on n'eut jugé nécessaire de ménager la Societé dont il étoit membre. Outre cela on ne trouvoit pas à propos de faire connoître par des censures des maximes très corrompues, qu'il convenoit beaucoup mieux de supprimer aux yeux du public.

L'Angleterre (*a*) & l'Allemagne ont eu aussi leurs *Quietistes*; à propos de quoi il est bon de remarquer qu'on doit regarder ici le nom de *Quietiste*, comme affecté aux *Mystiques* Catholiques, & celui de *Pietiste* aux Protestans: car du reste il faut convenir pourtant qu'il y a quelques différences, & souvent même entre ceux qui portent en commun le nom de *Pietiste* ou de *Quietiste*. Les *Pietistes*, en rénonçant à la vanité du monde, en s'abymant dans la contemplation, en se détachant des sens, & de tout ce qu'on peut appeller *désir terrestre*, renoncent aussi aux assemblées des autres Chrétiens à cause des scandales & des abus qu'ils croyent y voir. Disons encore une fois que les gens de cet ordre ressemblent aux misanthropes. Ils se plaignent toujours du siécle, & le siécle ne cesse point de se plaindre d'eux. On prétend aussi que les *Pietistes* sont *Latitudinaires*, & qu'ils croyent que chacun peut demeurer dans la Religion où il est né, pourvû qu'il en conserve tout l'essentiel dans le cœur.

Il parut il y a plusieurs années un certain *Catechisme des Pietistes*, où l'on trouve des idées assez singulieres. Je le raporte ici dans la note (*b*) persuadé que tel-

Elle répete par tout, que tout étoit plein, il n'y avoit rien de vuide en elle. *Je suis*, dit-elle, *depuis bien des années dans un état également nud & vuide en apparence. Je ne laisse pas d'être très pleine. Une eau qui rempliroit un bassin, tant qu'elle se trouve dans les bornes de ce qu'il peut contenir, ne fait rien distinguer de sa plenitude. Mais qu'on lui verse une surabondance, il faut qu'il se décharge ou qu'il creve. Je ne sens jamais rien pour moi-même, mais lorsqu'on remue par quelque chose ce fond intimement plein & tranquille, cela me fait sentir la plenitude avec tant d'excès, qu'elle rejaillit sur mes sens. C'est un regorgement de plenitude, un rejaillissement d'un fond comblé & toujours plein pour toutes les ames qui ont besoin de puiser les eaux de cette plenitude. C'est le reservoir divin, où les enfans de la sagesse puisent incessamment ce qu'il leur faut.*

C'est dans les excès de cette plénitude qu'environnée une fois de quelques personnes; comme une femme lui eut dit, qu'elle étoit plus pleine qu'à l'ordinaire: *Je leur dis*, raconte-t-elle, *que je mourrois de plénitude, que cela surpassoit mes sens, au point de me faire crever. Madame la Duchesse de. . . . me délaça charitablement pour me soulager*, ce qui n'empêcha pas, que par la violence de la plénitude, mon corps ne crevât des deux côtés. Elle se soulagea en communiquant de sa plénitude à un Confesseur & à deux autres personnes.

Cette communication de grace étoit encore plus singuliere, & plus miraculeuse à l'égard du Pere de la Combe. S'il étoit devenu son pere spirituel, elle avoit été premiérement sa mere. C'étoit le seul à qui elle communiquoit la grace. . . . . . avec toute la tendresse qu'elle représente dans sa vie, jusqu'à se sentir obligée pour la laisser évaporer, de lui dire quelquefois. *O mon fils, vous êtes mon fils bien aimé, dans lequel je me suis plû uniquement* &c.

(*a*) *Rous*, *Bromley*, *Pordage* & plusieurs autres ont été célebres parmi les *Mystiques* Anglois. Voy. *Arnold* ubi sup. Ch. XII. Il en raporte aussi un grand nombre d'Allemans, & l'on peut en chercher les noms, & les caractéres dans son livre, pouvû qu'on ait assez de patience pour cela.

(*b*) *Catechisme des Pietistes*, dans lequel on donne une idée de la Religion Chrétienne, de son Gouvernement & de son Culte; dans la vue de réunir tous les Fidéles à une Communion Universelle. Voici le contenu de ce Catechisme.

Le Pere. Après vous avoir donné la vie; je me sens obligé, mon Fils, de travailler à vous procurer l'immortalité. Je prétens le faire en vous introduisant dans un genre de vie qui en a les promesses.

Le Fils. Je vous serai fort obligé, mon Pére, car il faut que je vous avoue, que les miséres dont la vie que vous m'avez donnée est accompagnée, diminuent considérablement l'obligation que je dois vous en avoir naturellement.

Le Pere. Mon Fils? Avez-vous quelquefois fait attention sur l'état du monde? sur le nombre infini des parties dont il est composé, sur leur arrangement admirable, sur la diversité de leurs mouvemens, sur leurs differentes proprietés? Croyez-vous que tout cela soit l'ouvrage du hazard?

Le Fils. Au contraire, mon Pére, je suis très persuadé qu'il ne peut y avoir eu qu'un Etre infiniment puissant & sage qui les ait formés.

Le Pere. C'est, mon Fils, cet Etre puissant & sage que l'on appelle DIEU: le nom de Dieu ne nous signifie autre chose que le Souverain Seigneur du monde, celui qui l'a créé & qui le gouverne.

Le Fils. Cette idée, que vous me donnés de la Divinité est bien simple & bien naturelle. Je ne croi pas qu'il y ait aucun homme de bon sens qui ne la reçoive.

Le

telle que puisse être cette piéce, elle pourra faire plaisir à plusieurs lecteurs. Peut être que l'auteur de ce Catechisme n'est pas un de ces *Pietis-tes*,

Le Pere. Ce que j'y trouve de commode, mon Fils, est quelle nous exemte absolument d'une infinité de spéculations dans lesquelles les hommes s'évaporent touchant sa nature, que nous sommes incapables de pouvoir pénétrer. Que nous importe il de savoir ce qu'il est, si nous sommes persuadés qu'il est, & qu'il est unique, afin de lui rendre uniquement nos hommages & de ne lui donner aucune jalousie?

Le Fils. Je conçois assez, mon Pére, que s'il y a un *DIEU*, un Etre Souverain de toutes choses, il faut qu'il soit seul; parce qu'il seroit contradictoire qu'un Etre fut Souverain de tout le monde, s'il y en avoit d'autres qui lui fussent supérieurs, ou comme lui dans l'indépendance. Mais de grace, mon Pére, dites-moi, je vous prie, qui nous répondra que nous ne nous trompons point touchant l'existence de cet Etre Souverain? Ne nous prêche-t-on pas tous les jours qu'il y a des Athées dans le monde? Et s'il y a des gens qui ne croyent point que Dieu existe, ne faut-il pas qu'ils ayent quelque raison pour appuyer une incredulité qui leur seroit si préjudiciable, supposé que Dieu fut? Je veux qu'ils se trompent; mais ils prétendent que nous nous trompons aussi. Qui vuidera le différent? Nous sommes tous hommes & tous sujets à l'erreur. Ainsi nous voilà tous réduits dans le doute & l'incertitude. Je consens de tout mon cœur qu'il y ait un Dieu, je me sens même un extrême penchant à le croire: mais je ne me sens pas assez fort pour le garantir; parce que mon raisonnement n'est pas assez fort pour soutenir un point de cette importance, sachant que je puis me tromper dans les choses qui me paroissent les plus claires.

Le Pere. Mon Fils, ce que vous dites est si judicieux, que je ne saurois vous blâmer. Cependant comme il est de la derniére importance, que vous ne demeuriés pas long-tems dans cet état, je veux travailler à vous en tirer . . . . . Dieu a prévû que les hommes ne manqueroient pas de raisonner comme nous faisons, & pour cet effet il a trouvé à propos de se faire connoître autrement que par ses ouvrages. Il s'est manifesté aux hommes d'une maniére si sensible, qu'il ne leur a pas laissé le moindre doute, ni le moindre sujet de défiance. Du moment qu'il eut créé le premier homme, il ne se contenta pas de lui avoir donné des sens & une raison, & de lui avoir mis devant les yeux le tableau de ses vertus dans ses ouvrages: il lui parla: il lui donna des témoignages si convainquans de sa présence, qu'il eut fallu qu'Adam eut renoncé à l'humanité pour ne pas reconnoître son Dieu. Vous pouvés voir tout cela dans les premiers Chapitres de la Génese.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pére, que si Dieu se manifestoit à moi de la sorte, je serois tellement persuadé de son existence que je souffrirois le martyre, pour rendre témoignage à une vérité de cette importance.

Le Pere. Je n'en doute pas; mais comme ce martyre ne seroit nécessaire que pour l'amour de ceux qui auroient lieu de se défier de vous, il ne l'est pas pour des enfans qui n'ont nul sujet de se défier de la fidelité de leur Pére. De plus vous savez aussi que Dieu ne s'est pas seulement manifesté au premier homme, mais aussi à ses enfans & à plusieurs saints personnages, de sorte que leur témoignage n'a pas dû être tenu pour suspect.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pére, que si vous m'assuriés d'avoir eu une révelation, le respect que j'ai pour vous, ... ne me permettroit pas de douter de votre bonne foi: & je serois beaucoup plus confirmé dans ce respect si d'autres personnes graves m'assuroient la même chose.

Le Pere. C'en est assez, mon Fils; croyez donc ce qu'Adam, Seth, Noé, Abraham, & tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans l'Antiquité sacrée, ont enseigné à leur posterité. Vous n'avez pour vous en convaincre qu'à consulter tout un Peuple qui se dit descendu de ces célèbres Personnages, qui le prouve d'une maniére convaincante; & qui semble n'être depuis près de 2000. ans dans une dispersion universelle, que pour rendre par toute la terre un témoignage de la colére de ce Dieu, dont ils publient l'existence.

Le Fils. Je vous entens, mon Pére. Le Dieu que les Juifs adorent est le vrai Dieu, il faut donc que je me fasse Juif & que je le serve à leur maniére: car si l'Histoire des Juifs prouve l'existence de Dieu, elle produit en même tems un culte établi de sa part.

Le Pere. Vous auriez raison, mon Fils, si les choses subsistoient sur le pié que Dieu les avoit établies du tems de Moïse, mais l'évenement a fait voir qu'il a renversé tout cet ancien Culte en réduisant son Peuple dans l'impuissance de le lui rendre: & comme il n'a pas voulu que cela arrivât sans que ce Peuple en fut averti, il a envoyé J. C. pour le leur déclarer, & pour établir un autre culte qui pût être pratiqué par tout le monde & de tous les Peuples de la terre. C'est à ce Culte dont vous avez entendu parler sous le nom de Christianisme, que j'ai dessein de vous amener.

Le Fils. Je vous suivrai volontiers, mon Pére, car je ne doute nullement que vous n'ayez eu de très-puissantes raisons de l'embrasser, & je vois d'ailleurs avec quel soin vous vous appliqués aux préceptes du Christianisme. Je voudrois seulement savoir si J. C. de qui vous le tenez, a été assez autorisé de Dieu pour l'établir, & s'il est capable de garantir les promesses qu'il contient: car du reste pour ce qui est de sa morale & de la régle de vie qu'il prescrit, je la trouve assez conforme à la Loi naturelle & à celle que les Juifs disent avoir reçue de Dieu.

Le Pere. Assez conforme! mon Fils, dites que le Christianisme est au fonds la même chose que cette Loi: car le fonds de la Religion ne consiste qu'à reconnoître Dieu pour le Maitre souverain de toutes choses, & à se soumettre à son obéïssance.

Le Fils. Mais, mon Pere, si la Religion Chrétienne n'est autre chose que la Religion naturelle & la Loi de Moïse, quelle nécessité y a-t-il que je me fasse Chrétien, plûtôt que Juif? & pourquoi ne me tiendrai-je pas aux régles de ma raison & de ma conscience?

tes, qui rejettent les assemblées des Chrétiens dans les Eglises, & qui n'admettent, à la façon des *Quaquers* que les Sacremens intérieurs. Au moins il

Le Pere. La nécessité de suivre le Christianisme y est toute entiére pour votre consolation. Considerés que quant à la Loi naturelle, elle vous promet bien par l'idée qu'elle vous donne des vertus de Dieu, que si vous suivez la droite raison & les mouvemens d'une bonne conscience, vous lui serés agréable, & que vous pourrez-vous promettre d'être favorisé de lui dans cette vie, mais elle ne vous assure rien après cette mort, & ne laisse tout au plus que quelques légeres conjectures touchant une vie à venir. Or, vous voiés bien que cela ne suffit pas pour consoler un honnête homme de toutes les miséres de cette vie. Pour la Loi de Moïse, ses promesses étoient tellement temporelles, & disposées selon la portée du Peuple qui les reçut par le ministére de Moïse, qu'on n'y pouvoit entrevoir que très-obscurément la felicité à venir: mais J. C. a mis cette vie & cette immortalité dans la derniére évidence.

Le Fils. Il est vrai que J. C. a parlé fort nettement d'une résurrection & d'une vie bien heureuse après celle-ci, pour ceux qui se seront rangés à sa Communion; & qu'il a même promis qu'il les résuscitera au dernier jour; mais encore un coup, qui me garantira tout cela, pendant que je voi que les Juifs lui opposent leur Moïse & qu'ils traitent J. C. d'Imposteur? & que d'autre côté vous reconnoissés Moïse pour un des plus grands Prophétes qui ayent jamais été? Il faut de toute nécessité que vous me fassiez voir. 1. Que Moïse n'est pas contraire à J. C. & 2. Que J. C. a été plus grand que Moïse & plus autorisé, afin que je sois obligé de le préferer à Moïse.

Le Pere. Cela est fort aisé mon Fils. D'abord je n'ai qu'à vous dire que le fond de la Religion de Moïse étant, comme vous l'avez très-bien senti, le même que celui de la Religion Chrétienne, il seroit inutile de s'étendre ici pour montrer que Moïse & J. C. sont d'accord: mais un seul mot vous en convaincra. C'est que quelque grande que soit l'aversion des Juifs pour le Christianisme, aujourd'hui ils sont pourtant obligés de servir Dieu à la maniére Chrétienne, en observant seulement la loi morale, & n'offrant point d'autre sacrifice à Dieu que celui des priéres, selon la prédiction d'un Prophéte.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pére, que voilà qui est fort.

Le Pere. Ce que j'ai à ajouter pour faire voir les prérogatives de J. C. au dessus de Moïse ne vous le paroîtra pas moins. Je prétens vous montrer évidemment, que Moïse n'ayant été qu'un Serviteur, J. C. à été déclaré le Fils de Dieu, 1. par sa conception du Saint Esprit & sa naissance d'une Vierge. 2. Par sa Sanctification & sa destination aux emplois qu'il a exercé. 3. Par sa résurrection d'entre les morts, qui a été comme une seconde naissance qu'il a reçue de Dieu, & enfin par son ascension glorieuse dans le Ciel, & par sa séance à la droite de Dieu son Pére qui a montré par cette suprême élevation, qu'il lui a assujetti toutes choses: en conséquence de quoi enfin J. C. a envoyé le S. Esprit sur ses Apôtres; ce qui est une marque autentique du pouvoir suprême qui lui a été accordé dans le Ciel. On ne lit rien d'approchant de Moïse. Il a fait des Miracles; mais J. C. en a fait lui seul plus que Moïse & tous les Prophétes ensemble.

Le Fils. J'avoue mon Pére, que si l'histoire de l'Evangile est vraye, il faut avouer aussi que J. C. a été un homme tout à fait divin; que jamais homme ne parla comme lui & ne fit les œuvres qu'il a faites; mais quelles preuves avez-vous de ces vérités?

Le Pere. L'histoire de l'établissement de l'Evangile & du peuple Chrétien, laquelle prouve incontestablement que J. C. a existé & c'est de quoi les Juifs ses plus grands ennemis ne disconviennent pas. La question n'est plus que de savoir ce qu'il a été; le Juif prétend qu'il a été un imposteur, le Chrétien qu'il est le Fils de Dieu. C'est ce que sa doctrine décide absolument, selon le propre principe des Juifs, & la régle que Moïse à donnée pour connoître si un homme est faux Prophete ou non.

Le Fils. Si vous me tirés de ce pas mon Pére, je vous avoue que je serai absolument Chrétien, & que tout ce que les Juifs pourroient me dire pour m'en détourner ne féra rien.

Le Pere. Il doit être incontestable par le principe même des Juifs que J. C. est le Fils de Dieu, le Messie & le Prophéte qui devoit venir. Voici ma régle. Si un homme se produisoit en public en qualité de Prophéte, faisoit des miracles, proposoit une mauvaise doctrine qui tendit à détourner le peuple du culte de Dieu pour le porter à l'idolâtrie, on devroit le regarder comme un ministre du Démon. Au contraire il paroit ici que la doctrine du Prophete est entierement conforme à celle de la Loi: elle enseigne comme la Loi, à reconnoître le Dieu d'Israël pour le vrai Dieu: elle est donc une preuve convaincante que le Prophete est divinement inspiré. Cette doctrine de J. C. est aussi la même dans les préceptes moraux &c. que celle de Moïse. Je conclus donc, que selon Moïse J. C. même doit être le Fils de Dieu tel qu'il s'est produit, & que les preuves qu'il en a données par ses miracles n'ont rien qui ne soit admissible, la doctrine de J. C. ne dérogeant point de la vérité.

Le Fils. Je suis Chrétien mon Pére, & je me rens volontiers à la force de vos raisonnemens.

Le Pere. Dites plutôt à la force de la vérité, qui par sa clarte dissipe vos ténebres & produit en vous cette lumiere qui vous rend enfant de Dieu en vous unissant à J. C. par la foi en son nom. Que vous serés heureux mon cher enfant! si vous donnés le tems à cette bonne semence de germer, de croître & de produire de bons fruits: car ce n'est pas assez que d'avoir bien commencé, il faut que vous continiués jusqu'à ce que J. C. soit entierement formé au dedans de vous, & que vous soyés entierement rempli de son Esprit.

Le Fils. Je vous prie, mon Pére, expliqués vous un peu, car votre discours me paroit un peu figuré. Qu'entendez-vous je vous prie par cette formation de J. C. au dedans de moi & par cette plénitude de son esprit que je dois recevoir?

Le Pere. Ces deux expressions ne signifient au fonds qu'une même chose. Par la formation de J. C. au dedans de vous j'entens une conformité parfaite de vos sentimens, de votre volonté & de vos affections avec les siennes. J'eutens que vous acquiesciés à la connoissance qu'il vous a donnée de Dieu & de sa

il ne paroit pas, à en juger de la maniere qu'il s'exprime sur cet article, que ce soit-

sa volonté, voilà d'abord la conformité de sentiment. J'entens que comme il n'a point eu d'autre volonté que celle de son Pére, vous n'en ayés point d'autre non plus que la sienne, & que comme ses affections ont été entierement détachées du monde, & portées vers la sanctification, vous renonciés à tout ce qu'il y a de charnel & de terrestre, pour vous donner tout entier à Dieu, jusqu'à souffrir s'il le faut, la mort pour l'interêt de sa gloire.

Le Fils. Comment appellés vous cela être rempli de l'esprit de J. C.?

Le Pere. La chose parle d'elle-même. Ne concevés vous pas que comme par l'esprit on entend ordinairement les facultés de l'ame, l'entendement, la volonté & les affections; on dit aussi qu'un homme à l'esprit d'un tel lors qu'il se conforme tout à fait à lui.

Le Fils. Mon Pére, je vous suis bien obligé de cet éclaircissement. J'étois prêt de m'imaginer quelque vertu surnaturelle & extraordinaire partant de J. C. descendant du Ciel pour m'inspirer.

Le Pere. Cette pensée, mon Fils, ne vient que de ce que vous avez lû dans l'ancien Testament que l'esprit de Dieu étoit sur tels & tels; qu'ils en étoient remplis; qu'ensuite de cela ils faisoient des choses extraordinaires. Peut-être aussi vous êtes vous souvenu de l'esprit qui descendit sur les Apôtres à la Pentecôte; mais il faut mettre de la différence entre une vertu surnaturelle que Dieu communiquoit extraordinairement à ses Prophétes & à ses Ministres pour leur faire opérer des choses extraordinaires, & une vertu qui vient naturellement de l'étude des vérités celestes & ne tend qu'à porter les hommes à une vie sainte & religieuse.

Le Fils. Je vous entens mon Pére; mais dites moi je vous prie ce que je dois entendre par le S. Esprit au nom duquel on baptise. Est-ce le don des Miracles, où l'esprit de sanctification, ou une troisiéme sorte d'esprit qui ne soit pas une vertu, mais un principe d'où toutes les vertus découlent?

Le Pere. Je me rangerois volontiers à la derniere de ces idées, d'autant plus que S. Paul nous parle d'un Esprit qui est auteur de toutes les vertus. Mais de vous dire précisement ce que c'est, ou de vous en parler en d'autres termes que ceux que l'Ecriture a employés; c'est ce que je n'ose entreprendre de peur de me tromper, & de faire une divinité ou une idole de mon imagination. Si je dis que c'est une personne, vous me demanderés quelle est cette personne? Si elle est divine, humaine, angelique? Et qui sait s'il n'y en a point de quelque autre sorte? Si je dis que c'est un Ange, peut être que je ne dirai pas assez; & peut-être que je dirai trop, si je dis que c'est Dieu lui même, puisqu'il paroit dans l'Ecriture qu'il est envoyé de sa part.

Le Fils. Vous dites vrai, mon Pére: mais après tout que nous servira t-il de nous tourmenter à savoir ce qu'est cet Esprit, si nous demeurons d'accord qu'il est & qu'il agit. Nous sommes convenus qu'il n'est point nécessaire de pénétrer la nature de Dieu, & même qu'il est impossible de le faire; quelle nécessité y auroit-il donc après cela de vouloir pénétrer dans le sein de cet Esprit pour y découvrir ce qu'il n'a pas trouvé à propos de nous réveler?

Le Pere. Je vous sai bon gré de cette retenue, & de vouloir profiter de l'avis de S. Paul qui nous recommande d'être discret dans notre savoir & dans notre curiosité.

Le Fils. Jusques ici, mon Pére, nous n'avons parlé de la Religion Chrétienne que d'une maniére fort générale. Entrons, je vous prie un peu plus dans le détail, & dites moi précisement en quoi vous la faites consister.

Le Pere. La Religion Chrétienne est la maniere de servir Dieu établie par J. C. que Dieu a envoyé pour cet effet en qualité de son fils, & qu'il a élevé au dessus de tous les Prophétes qui l'ont précedé. Ainsi la Religion Chrétienne consiste proprement 1. à connoître Dieu & J. C. 2. dans la soumission à leurs préceptes & à leurs commandemens. Ensuite de cela vous aurés part aux promesses de l'immortalité, & de la gloire que J. C. présente à tous ceux qui croiront en lui, & qui sortiront du péché pour embrasser son salut: promesses qu'il a ratifiées par ses souffrances, par son sang, & par sa mort. Il est donc vrai de dire que J. C. est mort pour nos offenses, & qu'il est notre Sauveur, parce que par son Ministére, il nous a procuré les moyens de nous retirer du vice, & de nous mettre à couvert des peines qui sont les suites du péché. C'est dans le même sens qu'on peut dire qu'il a racheté l'Eglise par son sang, & que sa mort a été un véritable Sacrifice, parce qu'elle a été volontaire, & qu'il l'a soufferte dans la vue de se rendre agréable à Dieu & de sauver les hommes; deux vues que ceux qui sacrifioient se proposoient sous la Loi: & vous savés que le stile de cette Loi a été employé fort souvent par les Auteurs du N. T.

Le Fils, Après avoir établi le fond de la Religion Chrétienne, ne faut-il pas lui donner quelque forme extérieure qui serve du moins à unir ceux qui en font profession? Ce que je dis est si raisonnable, que tous les peuples du monde ont témoigné être dans ce sentiment; Payens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, &c.

Le Pere. Cela est vrai. J. C. ne s'en est pas éloigné non plus quand il a institué le Batême, & la S. Cêne, & qu'il a supposé que ses Disciples s'assembleroient en son nom. Mais j'en demeurerois là en même tems, me contentant de l'administration du Batême pour servir d'introduction dans l'Eglise, & de la célébration de la S. Cêne, pour entretenir les fidelles dans une charité mutuelle, semblable à celle que J. C. a eu en mourant pour eux.

Le Fils. Cela étant, mon Pére, qui aura le soin de faire pratiquer cela?

Le Pere. Toute l'Eglise mon fils, qui pourra en charger ceux de son corps qu'elle en trouvera les plus capables: car nous ne voyons aucune institution précise de J. C. qui ôte à l'Eglise en corps la liberté de ce choix.

soit-là son sentiment. Il est aussi nécessaire de remarquer, qu'il y a plus d'une espéce de

Le Fils. Vous ne prétendés donc pas, mon Pére, qu'un Ministre de l'Evangile ait aucune autorité qui reléve immédiatement de J. C. & qui l'éleve au dessus du reste des fidéles :

Le Pere. A Dieu ne plaise, mon Fils, que je donne dans un sentiment qui a causé le renversement de la Religion Chrétienne, & a fait d'elle une victime de la vanité, de l'ambition & de l'avarice des hommes. Je croi qu'il est utile d'avoir des Ministres qui consacrent les talens que Dieu leur a donné à l'édification de leurs fréres, mais je soutiens en même tems qu'ils ne peuvent point avoir d'autre autorité que celle d'exhorter, soit en public soit en particulier. Et si vous voulés que je pousse ma pensée plus loin, je voudrois qu'on retranchât entierement les émolumens & les pensions, afin d'ôter l'occasion de faire du Ministére un gagne-pain, & de donner lieu à l'avarice de s'y introduire.

Le Fils. Mais alors, mon Pére, que deviendra le raisonnement de S. Paul, qui dit que celui qui sert *à l'Autel doit vivre de l'Autel?* Est-il juste qu'un homme se donne au public pour n'en rien retirer?

Le Pere. Rien à la vérité n'est plus plausible que ce raisonnement, supposé par exemple qu'une Societé prenne un homme à gage pour ne rien faire autre chose que prêcher, instruire en public, & en particulier, consoler les malades & administrer les Sacremens. S. Paul, qui s'étoit donné tout entier à l'Eglise de Corinthe, avoit raison de lui reprocher son ingratitude. Mais si on suppose ce qu'on doit supposer, que tous les fidéles travaillent par une sainte & louable émulation à s'instruire afin de se rendre capables d'édifier les autres, l'honneur qu'il aura d'être choisi pour faire le service divin le paiera suffisamment de ses travaux.

Le Fils. Ah! mon Pére que vous êtes sevére! Qui vous croiroit rendroit dans peu la Prédication pleine de barbarie & de bassesse dans les pensées, & d'insipidité dans les comparaisons. . . . .

Le Pere. C'est là justement ce qui vous trompe mon Fils; car en prenant le soin d'avoir une traduction bonne & élegante de l'Ecriture, on n'aura rien à craindre de la barbarie &c. & au contraire chacun lisant bien cette Ecriture apprendra à bien parler dès son enfance. Pour ce qui est des pensées & des comparaisons, elles seront toujours belles & édifiantes, étant prises dans la parole de Dieu. Que diriés vous, mon fils, si je vous disois qu'un jour étant allé voir un *Proposant*, je trouvai trois feuilles de papier royal remplies d'une seule pensée qu'il avoit tournée en mille différentes maniéres, & qui enfin se trouva un parfait galimatias ? N'auroit-il pas mieux fait de s'attacher à quelque chose de solide qui lui auroit bien mieux payé son tems & sa peine?

Le Fils. J'avoue que vous avez encore raison mon Fils, mais du moins il faudra que vous m'accordiés une chose; c'est que si le ministére n'est pas entre les mains de personnes qui en fassent leur principale occupation, on sera sujet à entendre discourir des artisans méprisables, qui ôteront la gravité à la parole de Dieu, & le respect qu'on doit avoir pour elle. Les petits esprits s'exposeront indiscrétement, & ne serviront qu'à donner à rire à une assemblée.

Le Pere. Encore un coup vous vous trompés, quand vous vous imaginés que pour ôter le Ministére aux Ministres de profession, je le laisse en proye au premier occupant. Je prétends que l'Eglise étant composée d'honnêtes gens, elle choisira les plus éclairés de son corps, ceux qui auront le plus de gravité & la meilleure réputation; que s'il se trouve parmi ces gens-là des Artisans, ils ressembleront à J. C. fils du Charpentier qui donnoit de l'admiration à tous ceux qui l'écoutoient. Un autre bien considérable que je prévois c'est, que ces petits Artisans donneront de l'émulation à ceux qui auront de la naissance, de l'éducation, & des moyens pour les pousser à l'étude.

Le Fils. Comme vous accordés à l'Eglise des Ministres choisis, vous ne lui refusés pas sans doute un formulaire de Service public, suivant lequel tous les Fidéles assemblés puissent s'édifier mutuellement.

Le Pere. Au contraire, mon Fils, il faut qu'il y ait de l'ordre en toutes choses, on ne doit point le bannir de la maison de Dieu, mais il faut bien prendre garde à ne point multiplier les cérémonies sans nécessité & à ne leur donner rien de mistérieux, de peur que les simples ne se portent à la superstition.

Le Fils. De grace, mon Pére, dressez-moi un petit formulaire de Service, afin que je le médite un peu, & que je voye si beaucoup de gens pourroient s'en accommoder.

Le Pere. Je le veux bien, mon Fils, & en cela je vous avoue que j'y mettrai peu de chose du mien, ayant moins envie de me singulariser, que de m'accommoder avec tout le monde, afin de réunir autant que je le pourrai tous les Chrétiens qui s'entre-déchirent impitoyablement la plupart.

I. D'abord je donnerai à mon plan celui d'Eglise Universelle.

II. Le tems des Assemblées sera principalement le Dimanche, & je le diviserai en trois parties; le matin, l'après midi & le soir. Le matin pour la morale, l'après midi pour les instructions familiéres de la Religion, & le soir pour la priére.

III. Comme la plus grande partie des Chrétiens observent certains jours extraordinaires qu'on appelle Fêtes, je ne voudrois point rompre avec eux. Je célebrerois ces Fêtes en traitant seulement les Vérités de la Religion qui auroient du raport avec elles, & en chantant des hymnes composés exprès, comme a fait Luther.

IV. Je voudrois que le Service ordinaire du Dimanche matin se fit en cette maniere. 1. Que le premier venu, qui auroit été reconnu capable de lire en public, fit l'ouverture de la Bible. 2. Que l'Assemblée étant complette on lût les dix Commandemens. 3. Qu'un de ceux qui auroient à parler commençât par ces paroles, *Nôtre aide soit au nom de Dieu*, *&c.* 4. Qu'il lût ou prononçât par cœur une courte exhortation à la répentance dans la vue d'obtenir le pardon des péchés, selon la promesse de J. C. 5. Ensuite il faudroit faire la lecture d'une courte confession des péchés. 6. Chanter quelques versets choisis des Pseaumes les plus édifians. 7. Faire une courte priére pour demander le secours de Dieu dans les

de *Pietiſtes.* Les plus outrés ont, à fort peu de choſe près, les mêmes idées que les *Quietiſtes.* Après ceux-là on en trouve en Allemagne, en Suiſſe & ailleurs, qui

les Sermons. 8. Je voudrois que le Sermon ne fût tout au plus que d'un bon quart d'heure, afin que deux différentes perſonnes euſſent le tems de parler. 9. Je voudrois finir par une courte priére ou action de grace convenable au Sermon, chanter un verſet de Pſeaume, & ſortir enſuite avec tous les témoignages de charité & d'amour fraternelle.

V. Il faudroit que le Service de l'après midi conſiſtât ſimplement 1. dans la lecture de la Parole de Dieu. 2. en une petite priére. 3. une ſimple expoſition des vertus hiſtoriques de la Religion Chrétienne, & finit par une courte priére ſans chant de Pſeaume.

VI. Que le ſoir on ne fit aucune lecture, afin que chacun penſât dans un profond ſilence à ce qu'il auroit à demander à Dieu, qu'il le fit mentalement en ſon particulier, pour s'unir enſuite avec le reſte des Fidéles dans la priére publique. Que l'heure venue pour la priére publique, on informât celui qui auroit à la faire des ſujets particuliers qui pourroient s'être préſentés de nouveau, ſoit pour demander ou pour rendre grace; qu'il en informât enſuite le Peuple; qu'enſuite il commençât. 1. par les louanges de Dieu. 2. par des actions de graces. 3. par des priéres pour tous les hommes, pour tous les Fidéles en particulier, pour l'Etat, pour ceux qui ſont en autorité, & pour les affligés; & que la priére finie, on chantât un hymne en forme de priére, pour demander à Dieu d'être exaucé, ou en forme d'action de grace, ſuivant le tems & le ſujet.

Le Fils. Vous n'avez rien dit de l'adminiſtration des Sacremens, mon Pére.

Le Pere. J'y viens, mon Fils. Pour commencer par le Batême, je vous dirai d'abord que je voudrois laiſſer la liberté de l'adminiſtrer aux petits Enfans & aux Adultes. Aux Adultes, parce que cela eſt entierement conforme à la pratique des Apôtres: aux enfans parce que la Tradition en eſt très-ancienne, & que cette différence ne mérite pas de diviſer les Chrétiens. Je voudrois que les Adultes allaſſent eux-mêmes le demander à l'Egliſe, qui recevroit leur confeſſion de Foi & leur vœu, & qui leur accorderoit leur demande. Le Batême devroit ſe pratiquer par immerſion en préſence de quelques Fidéles, qui donneroient la main d'aſſociation au batiſé, & l'introduiroient dans l'Aſſemblée pour y être reçu à la Communion le jour même ou le jour ſuivant. Il faudroit que les enfans fuſſent batiſés par forme de bénédiction ſeulement par leurs Péres, ou par quelqu'un de leurs parens, ou par les principaux de l'Aſſemblée au lieu deſtiné, par aſperſion, avant laquelle on féroit une courte priére.

Le Fils. Et pour la Sainte Céne, mon Pére?

Le Pere. Il faudroit qu'on la célebrât tous les mois ou tous les quartiers d'année, ſelon qu'on le trouveroit le plus à propos; que les Péres de Famille qui ont naturellement le droit de l'adminiſtrer à ceux qui dépendent d'eux, comme cela ſe pratiquoit du tems de Tertullien, & avant cet ancien Docteur, nommaſſent en leur place un certain nombre de Notables pour ſe charger de ce Miniſtére; qu'on célebrât cette cérémonie aſſis, chacun demeurant dans ſa place, de telle maniere qu'il y eut une table proche de la chaire pour 13. perſonnes; & ſi l'Aſſemblée étoit fort nombreuſe, 13. plats & du pain dans chacun à proportion de l'Aſſemblée, avec autant de coupes pleines de vin; qu'un des treize Notables qui ſeroient à la table benît les Elemens à haute voix par une courte priére, qu'il rompit du pain aux douze, les douze enſuite à ceux qui ſeroient les plus proches d'eux, & ceux ci au reſte de l'Aſſemblée, en portant les plats de banc en banc. On féroit la même choſe de la coupe, & cela après avoir lû l'inſtitution du Sacrement & adreſſé une exhortation à la charité dont ce Sacrement eſt le ſymbole. On finiroit le ſervice par le Cantique de S. Simeon & cette ſolemnité pourroit ſe faire le ſoir après la priére ou l'après midi: mais non le matin, parce que le ſervice du matin ſeroit déja aſſez rempli.

Le Fils. Qui ſeroient les Communians, mon Pére?

Le Pere. Généralement tous ceux qui auroient donné raiſon de leur foi, laquelle conſiſteroit à reconnoître un ſeul Dieu créateur, J. C. pour ſon Fils & le S. Eſprit comme procedé de tous les deux, une réſurrection au dernier jour, & une obligation à la ſanctification & à la charité. Chaque Communiant donneroit de plus un dernier pour les frais communs de la Communion, du ſurplus deſquels les pauvres ſeroient aſſiſtés, & le reſte employé aux néceſſités de l'Egliſe.

Le Fils. Cela étant, mon Pére, il ne ſeroit pas néceſſaire de batiſer par immerſion, parce que pluſieurs Fidéles des autres Egliſes communieroient avec vous ſans cela.

Le Pere. Cela ne ſuit pas, mon Fils, car je prétendrois qu'on diſtinguât ceux du Corps de l'Egliſe des étrangers, non pas à la vérité dans la Communion, mais dans ce qui regarderoit la formation d'un certain Corps compoſé de tels & tels en particulier, dont les noms ſeroient enregiſtrés & à qui on donneroit un méreau de carte, qui auroit ſur un des côtés une colombe avec une branche d'olive dans ſon bec & cette légende, *travaillés à la Paix & la Sanctification*; & ſur le revers ſeroit la date du jour de l'enrégiſtrement, afin qu'on le put aiſément trouver dans le livre lorſqu'il ſeroit queſtion de le chercher.

Le Fils. Vous n'avez rien dit des perſonnes qui commettent du ſcandale, mon Pére, ſeront-elles auſſi admiſes à la Communion?

Le Pere. Mon Fils, j'ai poſé pour une des choſes les plus néceſſaires dans la déclaration du Communiant, un aveu & une reconnoiſſance de l'obligation à la ſanctification.

Le Fils. C'eſt donc-là tout mon Pére?

Le Pere. C'eſt là un plan général, mais qu'il faudroit étendre beaucoup plus ſi on vouloit en venir à l'exécution. Cela ſuffiroit néanmoins pour inviter d'abord les peuples à former cette Aſſemblée en attendant qu'on pût donner un plus ample traité au jour &c.

Ce Catechiſme *Pietiſte* contient auſſi comme on voit, de l'*Anabaptiſme* & du *Quaqueriſme*: & peut-être que l'on y trouvera même quelque choſe de pis que tout cela.

qui ne veulent, ou qui n'osent pas se déclarer si ouvertement pour la *Mysticité* outrée. Cette grande *spiritualité*, que le *Pietisme* exige, ils la réservent chez eux, & ils affectent moins au dehors une conduite différente des autres Chrétiens. On pourroit regarder aussi comme une troisiéme sorte de *Pietistes* ces dévôts, qui dans toutes les Communions *triplent & quadruplent* toutes les pratiques extérieures, & sont beaucoup moins connus dans le monde que dans les Eglises, qu'ils visitent reguliérement tous les jours. Le *rafinement* de ces dévôts, que l'on trouve en aussi grand nombre dans les Provinces-Unies qu'ailleurs, leur a attiré le surnom de *rafinés* chez les Hollandois. Ils renoncent géneralement à tous les plaisirs de la vie, & quoi que pour l'ordinaire les dévôts & les prudes ne congédient leurs passions qu'alors qu'elles ne veulent plus les servir: on trouve au contraire, à ce qu'on nous dit, plusieurs de ces *rafinés* qui les expédient de bonne heure; & l'on en trouve aussi qui se contentent de les troquer contre d'autres. Quoiqu'il en soit ces dévôts se font connoître par un extérieur composé, qui n'a rien de réjouissant pour le reste du genre humain, & il est bien vrai que dans les principes de ces *rafinés*, la joye ne doit pas être en ce monde le partage de la (*a*) Religion. Enfin on pourroit presque les comparer pour l'extérieur, à ces *Pietistes* (*b*) Sectateurs d'un certain Docteur *Francke*: on nous les décrit, comme affectant un air contrit & humble, avec des yeux baissés & portant la tête fort négligemment, ou même panchée sur les épaules.

Les *Pietistes* Sectateurs de *Francke* m'obligent de dire en deux mots l'origine qu'on attribue au (*c*) *Pietisme* d'Allemagne. On croît avec raison que le *Quaquerisme* d'Angleterre donna lieu à ce *Pietisme*, & qu'à tout prendre le *Pietisme* ne fut qu'un fanatisme transplanté. Dés *Quaquers* fugitifs ou exilés porterent leurs Dogmes dans les païs de leur refuge: on y ajouta, on y changea, on diminua; & tout cela travestit insensiblement le fanatisme Anglois en fanatisme Alleman. C'est ainsi que nous avons trouvé les sources de l'*Anabaptisme* dans des siécles éloignés, & celles du *Quaquerisme* dans le refuge de l'*Anabaptisme* en Angleterre. Ce *Quaquerisme* devint *Labadiste* en *Frise* & resta *Pietiste* en Allemagne, en Suisse &c. Un certain Docteur Lutherien nommé *Brosgeband*, & un Ministre de la même communion nommé *Muller*, gens d'une piété ombrageuse, & qui s'avisérent de se scandaliser trop facilement de cette attention que le commun des Lutheriens donnoit à l'extérieur de la Religion plutôt qu'à la Religion même, se mirent environ l'année 1664. ou 1665. à déclamer contre ce desordre. Ce *Muller* outra les idées jusqu'à dire que les Chrétiens, (par Chrétien il entendoit ses fidelles les Lutheriens) avoient leurs idoles, & même se dévouoient à elles au préjudice de la véritable piété: & que croiroit on qu'étoient ces idoles des Lutheriens? une Chaire dans laquelle on prêche au peuple, un Baptistere, un Confessional, un Autel. Il auroit bien dû savoir ce zélé Docteur, qu'en ce sens là tout peut être & devenir Idole en quelque Religion que ce soit, fut elle encore plus *décharnée* qu'aucune Secte Protestante, qui nous soit connue. Il n'en fallut pas davan-

(*a*) Il y a une fausse joye, & celle-là ne sauroit accompagner de véritables sentimens de piété.

(*b*) On dit que ces Sectateurs du Docteur *Francke* méprisent ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont cela de commun avec toutes les autres Sectes, & avec une infinité de dévôts. On ajoute qu'ils insistent fortement sur la répentance & sur la pratique du Christianisme: mais cela n'empêche pas qu'on ne les soupçonne d'hypocrisie. Voyés-ci après quelques particularités touchant le Docteur *Francke*.

(*c*) On prétend chez les *Pietistes* que ce nom fut donné d'abord par raillerie à ceux qui formerent la societé appellée *Collegium Philo-Biblicum*, dont on parlera ci après, & ensuite aux disciples & aux auditeurs que cette societé acquit.

vantage que cette déclamation ridicule, & exagerée pour ſoulever contre lui quelques Conſiſtoires Lutheriens, & le faire regarder comme un *Quaquer*. *Spener* & *Horbius*, tous deux Miniſtres Allemans, l'un à Francfort, l'autre à Trarbach, criérent auſſi contre le culte extérieur du Lutheraniſme, & leurs plaintes étant écoutées d'une bonne partie de leurs troupeaux, cela les encouragea à crier encore plus haut, & même contre les uſages le moins eſſentiels, ſous le ſpécieux prétexte de ramener les hommes à la vraye foi en J. C. & à la vie intérieure. Les uns & les autres formerent des aſſemblées particulieres, & ces aſſemblées s'accrurent inſenſiblement. Chacun y expliquoit de ſon mieux l'Ecriture Sainte, s'exhortoit ſoi-même, exhortoit les autres: les fidelles y étoient tour à tour *paſteurs* & *brebis*. On n'y diſputoit jamais ſur les points vetilleux de Theologie, ni ſur des controverſes obſcures & ambigues. On s'attachoit uniquement, nous dit-on, aux vérités évidentes, aux vérités de pratique, & à ce qui eſt vraiment néceſſaire au ſalut. On conviendra facilement que ce n'étoit pas-là le mauvais endroit de la Secte. *Spener* fut enſuite appellé à Dresde, & le fut pour prêcher à l'Electeur. Quel ouvrage pour un *Pietiſte* que la Cour d'un Prince! Il s'y préſenta avec toute la ſéverité d'un Myſtique. La qualité de *Superintendant*, c'eſt ainſi que chez les Lutheriens, on appelle le premier Miniſtre, dont le rang eſt aſſés (*a*) rélatif à celui d'Evêque chez les Catholiques, favoriſa la ſéverité de *Spener*; & l'on ne ſauroit douter que l'autorité de la charge jointe à l'exemple de celui qui en étoit revêtu n'ait contribué efficacement à la propagation du *Pietiſme*, dont on nous raporte les commencemens en Saxe de la maniere ſuivante. Ce fut, nous dit-on, dans le tems de la *Surintendance* de *Spener*, que commencerent de ſe former à Leipſig & en d'autres Villes de Saxe, certaines pieuſes aſſemblées qui méritent bien le nom d'Ecoles, puiſqu'on y expliquoit (*b*) la Bible à de jeunes *propoſans*, & aux candidats & étudians en Theologie, d'une maniere fort différente de la methode ordinaire; c'eſt-à-dire ſans controverſe & ſans s'arrêter aux diſputes épineuſes, dont la Theologie eſt géneralement hériſſée. On nous dit auſſi que les inſtructions que l'on donnoit dans ces Ecoles conſiſtoient en la ſimple lecture de la Bible expliquée très ſimplement pour ſervir de regle aux mœurs, & former ces jeunes gens à la vertu & aux dévoirs de la Religion; & en un mot qu'on n'y enſeignoit qu'une *Theologie pratique*. De ces Ecoles de piété ſortit le Docteur (*c*) *Francke*,

(*a*) Voy. dans le Vol. précedent la *Diſſert. ſur les Cérem. des Luther* pag. 341.

(*b*) A cauſe de cela on appelloit ces Ecoles *Collegia Philo-Biblica*. V. *Croeſ. Hiſt. Quak.* L. 3. p. 545.

(*c*) *Auguſte Herman Francke*. On dit qu'il avoit été long tems diſciple & admirateur de *Spener*. Afin de donner une idée impartiale de ce Docteur *Francke*, il ſera bon de raporter ici ce que l'on trouve dans la *Bibliotheque Germanique* Tome XVIII. On nous y aſſure „que cela eſt tiré en grande partie de di„ verſes pieces publiées en un volume in folio, à l'honneur de M. *Francke* depuis ſa mort", & par conſéquent le lecteur doit être perſuadé d'avance, que cette citation ne contiendra rien qui ne ſoit honorable & avantageux au Docteur. Ce fut lui, nous y dit-on, qui en 1686 fonda à Leipſig, avec quelques uns de ſes amis le *Collegium Philo-Biblicum*, dont on vient de parler. Il fit enſuite un voyage à Lunebourg. „Là ce gout qu'il avoit eu pour la piété dés ſon enfance ſe fortifia conſidérablement. . . . il
„ appelloit Lunebourg ſa *Patrie ſpirituelle*. . . . . . il rétourna à Leipſig, y donna des leçons ſur l'Ecri„ ture ſainte, leçons. . . . . . propres à rendre ſes diſciples plus gens de bien. . . . . . Il en avoit ſou„ vent juſqu'à 300. pour auditeurs. . . . . . la jalouſie que cette affluence donna pût contribuer à di„ vers chagrins, que M. *Francke* eut à ſuporter à Leipſig, au ſujet de ſes leçons & de ſa méthode. . . . . .
„ Il trouva auſſi de puiſſans ennemis à Erfort, où il fut appellé Miniſtre. Ses Prédications courues de
„ tout le monde. . . . . . convertirent même pluſieurs Catholiques Romains. Des Lutheriens en plus
„ grand nombre encore comprirent que leur Chriſtianiſme n'avoit juſqu'alors été qu'un Chriſtianiſme ex„ térieur. . . . . . bientôt on interrompit le cours de ſon miniſtere. . . . . . on le priva de ſa charge
„ au mois de Septembre 1691. avec ordre de ſortir de la ville dans l'eſpace de deux jours. . . . . . Dans
„ la ſuite l'Electeur de Brandebourg l'employa dans la nouvelle Univerſité de Halle. . . . . . en 1695
„ il commença de fonder une Ecole pour les enfans des pauvres. . . . . . il mourut au mois de Juin de
„ l'an-

Francke, dont je viens de parler. Elles se mirent bientôt en réputation: insensiblement toutes sortes de Bourgeois y furent admis, même des femmes; & l'empressement avec lequel on courut à ces nouvelles societés de doctrine & de pieté, fut si grand, qu'on en négligea la fréquentation des Eglises; & quelques uns portérent le zéle pour la nouvelle méthode de dévotion jusqu'à mépriser tout à fait la vieille, sans vouloir même épargner la Cene, qui leur paroissoit une chose fort indifférence: & c'est ainsi, nous dit-on, que de quelques idées d'abord avantageuses à la piété, portées ensuite à l'excés, naquit ce *Pietisme* qui attira beaucoup de médisance & de mauvais bruits sur ceux qui en firent profession. On voulut défendre ces assemblées, & l'on affecta de les décrier de la maniere la plus odieuse, mais au lieu d'arrêter le mal on (*a*) l'irrita. En l'année 1689. *Francke* & quelques uns de ses principaux adhérens furent questionnés *captieusement*, nous dit-on, par des deputés du *Senat academique* de Leipsig. On fit intervenir questions sur questions, on éplucha tous les articles de foi l'un après l'autre, & les *inquisiteurs* (ce n'est pas moi qui parle, (*b*) c'est l'Auteur que je cite ici,) ne trouvant rien d'*héretique, ni même sentant l'héretique*, dans ceux dont la foi étoit *épluchée*, on les renvoya absous, (*c*) à condition néanmoins de ne point instruire le peuple d'une autre maniere que l'ordinaire; & pour mieux s'assurer de l'obéissance de ces *Mystiques*, le grand Consistoire de Dresde soutenu de l'autorité de l'Electeur, chef de ce Senat Ecclésiastique, ordonna l'année suivante au Senat Academique de Leipsig, *de suprimer entiérement ces Colleges, Ecoles, & Conventicules*, & de faire mettre en prison ceux qui refuseroient d'obéir. Cette petite violence, dont presque toutes les Communions Chrétiennes connoissent plus ou moins le mérite, fit un bon effet sur l'esprit de quelques uns des *Pietistes*, & les ramena par une crainte salutaire, dans le chemin de l'Orthodoxie Lutheriene; mais en même tems, elle rendit les autres ou plus constans ou plus opiniatres.

Entre ces *Pietistes* les plus moderés étoient ceux qui suivoient *Spener*. En faisant

„ l'année 1727". Le Docteur *Francke* donnoit ses leçons Chrétiennes à toutes sortes d'auditeurs indifféremment, hommes & femmes, mais de telle sorte qu'ils étoient séparés les uns des autres. On ne peut que louer la fondation de l'Ecole pour les pauvres; fondation d'autant plus estimable, qu'elle produisit à Halle une Maison d'Orfelins, qui a mérité des éloges infinis, & n'a pas peu contribué à grossir *le Recueil des pieces envoyées à la famille de M. Francke sur sa mort*, „lequel contient (selon la remarque des „ *Journalistes* de la B. Germ.) deux cens pages in folio d'assez menue impression, sans y comprendre „ les oraisons funebres". Ceux qui connoissent la fécondité des climats voisins du Nord ne seront nullement étonnés de celle-ci. Personne n'ignore que la prose & la Poësie y coulent comme un torrent à l'honneur des morts tant soit peu illustres, & qu'un Poëte y a plutôt fait deux cens vers *stans pede in uno*, comme autrefois *Lucilius*, qu'Horace n'auroit songé à arranger la pensée d'une strophe de la moindre de ses odes. Je finis cette remarque par le caractére que nous donne la Bibliotheque Germanique du Docteur *Francke*. „ Sa conversation étoit grave & douce. Il étoit naturellement éloquent. Il avoit cultivé „ son esprit avec soin, & au jugement de tous ceux qui l'ont connu, il étoit savant. Ses ennemis même, „ qui l'ont accusé d'inspirer à ses disciples des sentimens, & des maximes ennemies de l'érudition, avouent „ qu'il. . . . . n'en étoit rien moins que depourvû. . . . . le dessein d'exciter la pieté dans les „ cœurs des Chrétiens a paru regner dans toute la conduite de M. *Francke*, & lors qu'on pese. . . . . „ ce que ses ennemis ont dit contre lui, on s'aperçoit. . . . . . qu'il y a peu d'équité dans la plûpart „ de leurs jugemens. Le nom de *Pietiste*, si beau en lui-même, mais que tant de gens confondent avec „ celui d'hypocrite & qui est désormais, (c'est-à-dire en François de France qui sera désormais) en Allemagne, un nom de parti, ne suffit point pour rendre M. *Francke* suspect aux personnes impartiales „ &c". On peut voir le reste de l'Eloge de ce Docteur dans la *Biblioth. Germ.* & l'on y lira avec plaisir la description de l'établissement & de l'ordre de la Maison des Orfelins de Halle.

(*a*) Peu s'en fallut que *Thomasius* savant illustre, qui voulut faire l'apologie de ces assemblées, ne fut la victime du parti *Anti-Pietiste*. Il se forma dans le même tems de pareilles assemblées à Giessen & ailleurs.

(*b*) *Croes.* ubi sup. p. 547.

(*c*) *Neu quis publicé privatimve aliter populum imbueret* &c. ubi sup.

ſant profeſſion d'être entiérement attachés à la Doctrine de Luther, ils prétendoient qu'on devoit travailler avec plus de force que le commun des Lutheriens au parfait renoncement de ſoi-même, à la perfection Chrétienne, à l'union de l'ame fidelle avec J. C. Ils cenſuroient le relâchement dans la pratique des vertus Chrétiennes, & dans la diſcipline de l'Egliſe; & ils ne craignoient pas même de cenſurer celui des Paſteurs dans leurs fonctions. Ils mépriſoient les (a) études & les ſciences humaines, & ſur-tout l'éloquence de la chaire, qu'ils ne regardoient, que comme une vaine (b) *criaillerie*. Mais cet attachement dont ils ſe vantoient pour la Doctrine, ne put les garantir de la haine des Synodes & des Paſteurs, dont ils attaquoient la négligence dans les devoirs, & qu'ils accuſoient de ne penſer qu'à ſe procurer les aiſes, & les commodités de la vie. Les chaires tonnérent contre ces Myſtiques, il partit des Academies une grêle d'écrits contre eux. On fit des catalogues fort amples des héreſies du Pietiſme, & (c) ce fut, nous dit-on, alors ſeulement que l'on donna comme par injure & par mépris le nom de *Pietiſme* & de *Pietiſte* à la Secte & à ſes *Illuminés*.

J'ai dit que ce *Pietiſme* ne fut dans ſes commencemens que le *Quaqueriſme* tranſplanté: mais il ſemble qu'on voudroit nous perſuader le (d) contraire, parce que la plûpart de ces nouveaux Myſtiques ne connoiſſoient qu'à peine le nom de *Quaquer*, & que (e) *Spener*, le principal Auteur du *Pietiſme* de Saxe, n'entendoit rien aux principes du *Quaqueriſme*. Que le lecteur juge de la ſolidité de ces raiſons. Je laiſſe le détail des perſécutions qu'on fit à ces gens, pour venir à *Horbius*, qui s'étant retiré à Hambourg y fut établi Paſteur d'une Egliſe Lutheriene. Ce *Horbius* ne manqua pas d'y former des aſſemblées telles qu'il en avoit faites à *Trarbach*: & comme les principes qu'il enſeignoit parvinrent bientôt aux oreilles de ſes Collegues, il ne put échaper à leur zéle, & il fut auſſi-tôt traduit devant le Conſiſtoire, comme *Quaquer* & *Enthouſiaſte*; ſur-tout après qu'il eut diſtribué à ſes diſciples un (*f*) petit livre contenant les élemens du Chriſtianiſme, que les Orthodoxes de Hambourg trouvérent entiérement *Pietiſte*. Un des plus zélés Paſteurs déploya auſſi-tôt ſon éloquence contre l'héreſie, qualifia le Docteur *Horbius* de *Quaquer* & d'héretique; & toujours avec la même éloquence inſiſta fortement ſur la néceſſité de chaſſer cet homme. Le zéle des Orthodoxes eut tout le ſuccés poſſible: *Horbius* fut ſi bien décrié comme *Quaquer*, qu'il prit le parti de ſe rétirer & de ceder la victoire à l'Orthodoxie Lutheriene Mais malgré la fuite de *Horbius*, il reſta dans Hambourg des ſemences de *Pietiſme*.

Peut être n'y auroit il pas de mal de raſſembler ici en peu de mots quelques ſentimens que l'on attribue au *Pietiſme* (g) pris en gros. On accuſe les *Pietiſtes* d'in-

(a) *Poiret* leur témoigne beaucoup de mépris en plusieurs endroits de ſon *Oeconomie divine*, & il prétend prouver par l'exemple de J. C. & de ſes Apôtres &c. que les études ſont mépriſables &c. V. p. 46. 50. 304. &c. du Tome V. & ailleurs. Celà ne doit pas ſurprendre dans les *Myſtiques*, & il feroit au contraire fort ſurprenant qu'ils puſſent allier leurs idées aux études humaines.

(b) *Evagatio linguæ & vociferatio.*

(c) *Croeſius* ubi ſup. p. 550. Voyez ce qui a été dit ci-deſſus ſur l'origine du nom de la Secte *Pietiſte*.

(d) *Croeſius* ubi ſup. p. 552.

(e) Ce *Spener* mourut Conſeiller Eccléſiaſtique à Berlin en 1705.

(*f*) On dit que ce livre étoit celui de *Poiret* ſur l'éducation des enfans.

(g) Cette expreſſion n'eſt point inutile ici. En Allemagne on comprend ſous le nom de *Pietiſme* tout ce qui paſſe ſous celui de *Quietiſme* en France. C'eſt-là ce qui ſera un jour la croix de ceux qui écriront l'hiſtoire eccléſiaſtique du 17. & du 18. ſiécle. Dans les précedens ſiécles tout ce qui n'étoit pas Orthodoxe paſſa pour Manichéen, & dans le tems du regne de l'Arianiſme, tous ceux qui ne définiſſoient pas la Divinité de J. C. & la Trinité &c. comme l'Egliſe, étoient reputés Ariens.

d'indifférence dans la Religion, & de mépris (en Allemagne) pour les livres ſymboliques du Lutheraniſme. On prétend que leurs idées ſur la Trinité ne ſont nullement Orthodoxes; qu'ils regardent la création & la providence comme des *écoulemens* de la Divinité; qu'ils ſont Millenaires; qu'ils font conſiſter la Religion dans la contemplation & la Quietude, & croyent qu'en cet état l'eſprit ne participe point aux dereglémens des ſens; que toutes les actions ſont néceſſairement bonnes ou mauvaiſes. En vertu de ce dernier principe ils comdamnent la danſe, le jeu &c. parce que n'admettant point d'indifférence dans les actions, & celles-ci ne pouvant être miſes au rang de celles qui ſont bonnes & utiles dans la Religion, il faut néceſſairement les mettre au rang des mauvaiſes. Je paſſe ce qu'on leur reproche touchant réformation néceſſaire au Lutheraniſme, les abus qu'ils trouvent à la Confeſſion des Lutheriens, leur indifférence pour la controverſe, leur indulgence pour le fanatiſme &c. Voyons pourtant s'il n'y auroit pas moyen de mettre quelque diſtinction entre *Pietiſte* & *Pietiſte*. J'appelle des erreurs que je ferai en cette occaſion aux Ecrivains que je cite. Ils doivent me juſtifier, ou me condamner.

L'Auteur qui me fournit une partie des particularités que j'ai raportées nous donne trois ſortes de *Pietiſtes* Allemans. J'ai parlé de la premiere: la ſeconde eſt, ou étoit, une eſpéce de *Weigeliens*, qui furent ainſi nommés d'un certain *Weigelius*, lequel long tems avant le *Pietiſme* avoit dogmatiſé en Miſnie. Ce *Weigelius* enſeignoit qu'il y a comme un germe divin dans tous les hommes; que Dieu & J. C. ſe répandent tellement en eux, qu'ils ne font, pour ainſi dire, qu'une même eſſence; que chacun doit ſervir & adorer Dieu & J. C. en ſoi &c. Tout cela revient aſſez aux idées des *Quaquers* & des *Quietiſtes* &c. mais pour le comprendre il faut être un Myſtique conſommé. Les Pietiſtes, qui donnoient dans cette *Myſticité* outrée, étoient en même tems *Millenaires*: & comme une viſion en appelle une autre, leur regne de mille ans, d'abord tout ſpirituel, devenoit charnel par la force des idées (*a*) *charnelles* (*b*) qu'ils y mêloient.

Se-

(*a*) Voy. *le nouveau Ciel & la nouvelle terre de* Mad. *Bourignon*.

(*b*) *Poiret Oecon.* divine Tome V. Ch. 14. & ſuiv. après avoir amplement traité du regne de mille ans, & de la *glorification* des Saints, qui en ſera une ſuite, & dans laquelle ces Saints ſeront, dit-il, inveſtis d'une lumiere divine qui anéantira leur corruptible, & changera le reſte de leur corps en lumiere comme le corps de J. C. nous repréſente ces mêmes Saints vivans & regnans dans un ordre divin au Royaume des Cieux, venu alors ſur la terre. „Il y aura, ajoute-t-il, lieu & throne aſſigné pour Sa Majeſté divine. „ Il y aura lieux, offices, charges, dignités différentes pour ſes Saints. Les uns ſeront aſſis à ſa droite & les „ autres à ſa gauche; les uns ſeront aſſis ſur des thrones avec des couronnes, les autres ſeront établis ſur „ beaucoup, d'autres ſur moins, qui ſur dix villes, qui ſur cinq. Les uns mangeront à ſa table, d'au- „ tres aſſiſteront continuellement devant lui; les uns le ſuivront quelque part qu'il aille, d'autres vien- „ dront de Sabat en Sabat, de mois en mois, d'an en an ſe préſenter devant Sa Majeſté. . . . . Ce- „ pendant Dieu ſera impartial dans ſes diſtributions. . . . . les plaiſirs des bienheureux ne ſeront que „ joye, amour, divertiſſemens dans une innocence & une candeur enfantine. . . . . Il n'y aura plus „ qu'accord & délices entre Dieu & les hommes, entre les hommes & leurs pareils, entre les hommes, „ les bêtes & toutes les autres créatures. . . . . ". *On s'engendrera les uns les autres*; mais cette géneration ſera admirable, ſans luxure, ſans corruption, ſans déſirs impurs & illicites. . . . . . „ parce qu'a- „ lors tout étant ſaint & glorieux, il n'y aura plus ni mâle ni femelle, ni parties beſtiales que l'on ne „ nomme pas. . . . . . chaque individu glorieux rédevenu ſemblable à Adam, tel qu'il étoit avant que „ la femme eut été tirée de lui, produira ſon ſemblable de ſoi ſeul, par le principe de l'amour de Dieu, „ & par le déſir, qu'il y ait toujours plus de créatures pour aimer & pour louer cette grande Majeſté". (A l'égard des circonſtances de cette admirable géneration, il renvoye aux écrits de celle à qui Dieu a fait voir les particularités de ces merveilles de l'autre monde, c'eſt-à-dire à l'*Etoile du matin*, ouvrage de la Propheteſſe *Bourignon*.) „ Enfin pour finir ce qui concerne la gloire & les délices des Saints dans la „ beatitude éternelle qui ſuivra le regne de mille ans, Dieu, ajoute-t-il, ne féra que s'étudier, pour ainſi di- „ re, à régaler les hommes, à les careſſer, à les mignarder". La bizarrerie des idées de la *Propheteſſe Bourignon*, ſur l'anéantiſſement futur de la diſtinction des Sexes dans l'*homme glorifié*, me rappelle ici l'extravagante opinion de cet anonyme, qui ſoutint dans un petit livre imprimé en 1644. „ *que les femmes ne ſont* „ *pas des hommes*, c'eſt-à-dire, pour parler ſans équivoque, qu'elles ne ſont pas de la claſſe des hommes,

„ qu'ainſi

Selon le même Auteur, ceux qui suivoient la Doctrine de *Bohm* faisoient la troi-

,, qu'ainsi J. C. n'est pas mort pour elles, & qu'elles ne sont pas sauvées". Voici à peu près les raisons de l'anonyme, ,, Eve a été prise de l'homme pour les aider à produire d'autres hommes. Elle n'étoit pas ,, homme, mais une aide, un moyen nécessaire à l'homme. La terre est labourée, mais elle n'est pas le ,, laboureur. Un armurier ne sauroit forger une épée sans marteau, un écrivain ne sauroit écrire sans plu- ,, me &c. La femme est une cause instrumentale. . . . . . Donnons à Adam, dit Dieu, une aide, u- ,, ne compagne semblable à lui (Adam.) Cela veut dire, donnons lui *cette cause instrumentale, telle qu'il la* ,, *faut dans la circonstance en question.* La femme, dit S. Paul, a été faite pour l'homme. Voilà qui est dans ,, sa place & selon les regles. *Sebastian Castalio* a bien mieux été au fait, car il a traduit ou expliqué *ad-* ,, *jutorium simile homini*, par *jumentum ei accommodatum.* 2. Dieu a dit faisons l'homme à notre image, & ,, non pas les hommes, ce qui auroit dû être si la femme avoit été faite à l'image de Dieu. . . . . . mais ,, écoutons encore S. Paul. *L'homme est l'image de Dieu, la femme est la gloire de l'homme*, une bonne ter- ,, re, un bon marteau, une bonne plume, contribuent à la gloire de ceux qui les employent. 3. Un ,, seul homme a péché dans le Paradis, mais il n'est pas dit que deux hommes y ayent péché. Le péché ,, est entré dans le monde par un seul homme, il n'est pas dit qu'il y soit entré par une femme. Si deux ,, hommes (de différens sexes) avoient péché, il auroit fallu deux J. C. . . . . . mais dit-on, l'homme ,, est nommé seul comme plus excellent en dignité &c. donc la femme n'est pas homme; donc elle n'est ,, pas semblable à Adam. 4. Nous suposerons tout au plus, pour répondre à l'objection prise des deux ,, passages suivans; *Dieu les crea mâle & femêle, & ils seront deux unis en une même chair*, que la perfec- ,, tion de l'Ouvrier consiste dans la nécessité de se servir de l'instrument convenable à sa profession pour ,, exercer ses talens. C'est ainsi peut-être, que l'homme & la femme pris ensemble ne font qu'un hom- ,, me complet. Mais en ce cas-là que deviendront les vieux garçons, & les vieilles filles". Je passe plusieurs autres raisons assez foibles, & les réponses que J. C. fit à la femme Cananéene. L'Auteur anonyme les explique contre le Sexe feminin & conclud que le salut ne leur est pas destiné. *Quid, tantoperé de vestra salute laboratis? manete obsecro in eo quo vos natura posuit statu* &c. Il continue ensuite dans le même goût. ,, Les femmes, dit-il, dont il est parlé dans le N. T. demandoient à J. C. la guérison des ,, maux du corps, mais elles ne lui demandoient rien autre, sachant bien qu'il n'avoit pas été envoyé ,, pour elles. Il y a pourtant du mystere dans la conduite que J. C. a tenue en daignant écouter des fem- ,, mes, & en s'entretenant long-tems avec la Samaritaine. Le voici. Leur foi faisoit honte à l'incredulité ,, des hommes. Il n'étoit venu que pour eux; & voyant le zéle, & la confiance de quelques femmes ,, pour lui, il voulut les assister d'une façon extraordinaire, pour montrer aux hommes leur devoir". 5. Une autre plaisante raison de l'Auteur pour exclurre les femmes du rang des hommes, c'est que leur génealogie n'est point exprimée dans la Bible, comme l'est celle des hommes, vraye posterité d'Adam. 6. Mais comment se tirer de ce passage de S. Paul, qui dit que *les femmes seront sauvées en mettant des enfans au monde?* 1. Ep. à *Timothée* Ch. 2. ,, Rien n'est plus facile. Il ne s'agit point ici, nous dit-on, du salut de l'ame. ,, *Etre sauvée* veut dire ici, être heureuse en ce monde (*bene valere in hoc mundo*,) suposons avec certains ,, Orthodoxes que le salut apartienne à celles qui mettent des enfans au monde, que ferons nous des vieilles ,, filles & des femmes steriles? & au contraire combien de mauvaises femmes très fécondes n'enverrons nous ,, pas dans le Paradis". A la vérité, si au lieu de traduire le terme Grec, *par mettre des enfans au monde*, on *le traduit par élever des enfans*, ou *leurs enfans*, la difficulté est éludée; car nous devons être persuadés que rien ne sauroit plus contribuer au salut des meres, que la bonne éducation de leurs enfans. Mais non, cette éducation, selon le sens de l'anonyme, ne peut faire que le bonheur des meres en ce monde, quoique moyénant la perséverance des enfans en la foi, elle puisse contribuer au bonheur de ceux-ci dans l'autre. 7. Voici une terrible objection. Dieu a remis ou pardonné les péchés à des femmes, par exemple à Marie Madelaine. Pourquoi cette rémission & ce pardon des péchés? si-non pour les sauver. Il y auroit bien des choses à remarquer ici sur les autres petites raisons de l'Auteur, qui sont entre autres, que les péchés des femmes ne ressemblent pas à ceux des hommes. Les péchés des femmes ne différent point de ceux des brutes. Souvenons nous ici des péchés des Préadamites.) Que le péché d'Adam ait été seul le vrai péché tout le prouve, nous dit le *Dissertateur* anonyme. Le fruit de l'arbre avoit été seulement défendu à Adam; Dieu appella Adam immédiatement après le péché commis; nous avons tous péché en Adam, & preuve de cela les hommes seuls furent circoncis, en quoi il est même nécessaire de faire attention à cette marque d'élection, qui distinguoit sous l'ancienne Loi le fidelle de l'infidelle. Elle est d'institution divine, & il pourroit bien être permis de la regarder comme un *topique spirituel*, dont l'homme seul avoit besoin, comme véritable pécheur; car encore un coup les péchés des femmes ne sont que des desordres semblables à ceux que causent les bêtes, *quæ pauperiem fecisse, vel delicta perpetrasse dicuntur.* La naissance du Sauveur prouve aussi qu'Eve n'a point péché, ni par conséquent les femmes qui sont nées d'elle & après elle; c'est pourquoi il est né sans communication &c. suprimons le reste. Il dément ensuite hardiment l'Ecriture sainte qui a condamné la femme à accoucher avec peine & avec travail, pour la punir du crime de desobéissance en mangeant la fatale pomme. Si c'étoit là, dit-il, une peine véritablement infligée pour le crime, pourquoi verrions nous les brutes accoucher de même avec peine & avec douleur? Après cela il recapitule toutes les mauvaises actions que les femmes, dont il est parlé dans les SS. Ecritures ont commises, & lesquelles, ajoute-t-il, bien loin d'être réputées criminelles, sont mêmes louées dans ces saints Livres. Laissons ce trop odieux détail, qui lui fournit cette conséquence; que les *femmes ne péchent point comme les hommes* (seuls créatures raisonnables.) Selon lui l'inceste de Loth en est une grande preuve. C'est lui qui est regardé comme coupable, puisque sa posterité est exclue de l'Eglise &c. En un mot, conclud il, les péchés ne sont pas remis aux femmes par J. C. comme des péchés, & la rémission qu'il leur accorde n'est qu'une rémission des maux temporels.

troiſiéme ſorte de *Pietiſtes.* Ce *Bohm* avoit été en même tems Cordonnier & Auteur en Sileſie. après avoir révé à ſon attelier ſur la Religion d'une maniere, qui ſe reſſentoit de quelque lecture de livres de Cabale & de Chimie, il mettoit par écrit ſes réves, & les ornoit d'un galimatias myſtique & cabaliſtique. Cet homme, quoique ſimple artiſan, avoit (*a*) nous dit-on, un eſprit tout à fait tourné à l'entouſiaſme & au fanatiſme: il vantoit beaucoup ſes ſonges & ſes viſions. Il en étala de toutes les ſortes dans les matieres Theologiques & Philoſophiques, qu'il s'aviſa de vouloir éclaircir, & ſur-tout dans l'ouvrage (*b*) qu'il intitula le *grand Myſtere*, qui eſt un commentaire Theologique & Chimique en Alleman ſur la Géneſe. Tout cela fut imprimé en langue Allemande, & forma d'autres viſionaires. Il y a grande aparence que le Cordonnier, malgré le genie ſupérieur (*c*) que ſes ſectateurs & ſes admirateurs lui attribuent, ne s'entendoit pas trop lui-même: auſſi ne parloit il que d'une maniere obſcure, ambigue & embaraſſée, digne d'un homme qui, conformement à ſes chimeres & à ſon *demi-ſavoir*, n'avoit que des principes confus des choſes qu'il vouloit expliquer. D'autres Myſtiques eſſayerent de l'éclaircir, ou plutôt travaillerent ſur ſes faux principes, & y ajouterent de leur propre fond des (*d*) *choſes étranges & per-*

Le ſalut éternel n'apartenant pas aux femmes, il eſt auſſi cenſé qu'elles ne reſſuſciteront pas. La demande des Saducéens ſur la deſtinée qu'auroit la femme dans l'autre monde, après avoir eu ſept maris dans celui-ci, étoit par conſéquent frivole & impertinente. Les hommes n'auront nul beſoin de femmes dans le Paradis. A l'égard de la ſainte Vierge, ce prophane Diſſertateur ne trouve aucune difficulté. Les bénedictions que la ſainte Ecriture lui accorde ne la concernent qu'en ce que par grace, & pour avoir porté le Sauveur, elle a été *initiée à l'humanité.* Elle eſt homme par un effet de la grace, de même que chez quelques Anabaptiſtes, (Anabaptiſte ſignifie ici Socinien) J. C. n'eſt pas reputé Dieu par ſa nature, mais par grace.

Il tord ridiculement, pour ne rien dire de pis, le paſſage où S. Paul dit dans l'Epître aux Galates; *il n'y a en J. C. ni mâle ni femelle*, il le tord dis-je à ſa mode, en l'expliquant ainſi, *il n'y a point en J. C. de mâle comme de femelle*, (*neque maſculus ac fœmina, annuens particulâ ac illam non ita unum eſſe in Chriſto, quemadmodum illi de quibus uſurpat vocem neque.*)

Paſſons le renoncement aux femmes, ſi fort recommandé par S. Paul aux hommes, & ces Ennuques dont il eſt dit, qu'ils ſe ſont rendus tels pour acquérir le Royaume des Cieux. Cela lui prouve d'un côté combien les femmes ſont dangereuſes, & de l'autre combien elles ſont mépriſables; juſques-là qu'il prétend fauſſement que jamais femme accouchée ne s'eſt réjouie de la naiſſance d'une fille, (*quæ mater unquam gaviſa eſt natâ filiâ?*) Il compte pour rien la réſurrection de la petite fille, dont parle S. Luc, puiſque l'Evangeliſte dit, ou pour mieux dire *J. C. la petite fille n'eſt pas morte, mais elle dort.* Le reſte de la Diſſertation ne conſiſte qu'en petites ſubtilités ſophiſtiques & pueriles, telle qu'eſt ce badinage trivial & libertin, „J. C. aparut aux femmes, plutôt qu'aux hommes, après ſa réſurrection, parce qu'étant na- „ turellement babillardes elles ne pouvoient manquer de la publier auſſi-tôt par toute la ville". Je n'ai garde d'aprouver le ſyſtême pernicieux de cet anonyme; mais il eſt bon d'aprendre au lecteur que ce n'eſt, à proprement parler, qu'une Satyre contre les Anabaptiſtes, c'eſt-à-dire contre les Sociniens, & un badinage plein de mépris contre les femmes. La concluſion de la Diſſertation le prouve, & pour n'y rien gâter je vais la raporter dans les termes de l'original. „Probavi. . . . . . mulierem non eſſe hominem, nec eam ſalvari: quod ſi non effeci, oſtendi tamen univerſo mundo, quomodò hujus temporis hæretici, & „ præſertim Anabaptiſtæ, ſacram ſoleant explicare ſcripturam, & qua utantur methodo ad ſtabilienda ſua „ execranda dogmata. Prudenti ſatis; imprudentes autem mulierculas oratas volo, ut me priſtinâ ſuâ be- „ nevolentiâ & amore complectantur. Quod ſi noluerint, pereant beſtiæ in ſæcula ſæculorum. Satis glo- „ riæ & ex hoc tractatu habeo, quod in poſterum more aliorum hæreticus ſim futurus, ſi non bonæ fa- „ mæ, tamen magnæ". Je n'ai qu'une raiſon à repliquer à cela; c'eſt qu'il ne devoit point badiner aux depens de la Religion, ni mettre la S. Ecriture en jeu dans ſon badinage. Un nommé *Gediccus* a refuté l'anonyme & n'a pas oublié de l'accabler de groſſes injures.

(*a*) *Morhof* in *Polyhiſtor.* Tome III. L. 5. p. 555.

(*b*) *Morhof* ubi ſup. Tome II. Ch. 3. p. 166.

(*c*) Idem ubi ſup.

(*d*) *E ſuæ ſapientiæ officina multa, verùm monſtroſa atque horrenda, ſuperſtruunt* dit *Croeſ.* ubi ſup. p. 558. ce même Auteur ajoute que l'Electeur de Saxe, alors regnant fit examiner les livres & la doctrine du Cordonnier par des Theologiens de Dresde, & que ces examinateurs trouverent non ſeulement la doctrine du Cordonnier orthodoxe, mais qu'ils reconnurent même en lui des dons de Dieu tout particuliers. Un nommé *Weckius* n'oublia pas une particularité ſi honorable au Cordonnier illuminé, dans ſon *Hiſtoire de Dresde*, qu'il fit imprimer à Nurenberg: mais ceux qui furent commis à l'examen du manuſcrit en firent rétrancher cette circonſtance trop honorable au Cordonnier. pag. 559.

pernicieuſes. Voici un échantillon de cette doctrine. Ils admettoient en Dieu une parfaite unité comme ſon eſſence, mais en même tems, ils ſe figuroient dans cette unité un triple principe de toutes choſes, qu'ils tachoient d'expliquer de la maniere ſuivante. Le feu eſt Dieu; la lumiere du feu c'eſt l'intelligence & la ſageſſe de Dieu, c'eſt le fils de Dieu. Le Saint Eſprit eſt l'unité par le moyen de laquelle la lumiere éclaire. Je ne ſai ſi je me trompe, mais il me ſemble que les Sectateurs & Commentateurs de *Bohm* qualifiés *Pietiſtes*, mériteroient beaucoup mieux d'être mis entre ceux qu'on appelle Spinoſiſtes, puiſque le ſentiment que je viens de raporter ne fait qu'un même être de Dieu & du monde. Ces prétendus *Pietiſtes aſſaiſonnoient* ces explications de la Nature divine d'un jargon chimique qu'il n'eſt pas facile de pénetrer; à quoi ils ajoutoient que Dieu avoit créé l'univers *par nombre, poids & meſure*; *que Dieu s'étoit créé lui même dans les créatures raiſonnables*; que l'homme rétabli jouit ſeul de cette lumiere qu'ils appellent J. C. &c. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir qu'on peut reconnoître des traits de Pythagore & de Platon dans une partie de cette doctrine: mais d'autre côté, il eſt fort poſſible d'être par ſoi-même Auteur de certaines idées, qui reſſemblent à celles de ces Philoſophes, & plus encore de l'être de certaines extravagances, qui ne démandent d'autre maitre qu'une imagination échauffée au plus haut degré. Paſſons de ces *Myſtiques* vrais ou faux au *Labadiſme*.

Les LABADISTES.

Labadie avoit été Jeſuite en France: il ſe fit Proteſtant, & fut Miniſtre à Middelbourg en Zelande. Cet homme, nous dit-on, (*a*) étoit éloquent, mais médiocrement ſavant. En recompenſe il avoit l'eſprit ſubtil & adroit. Outre cela il s'exprimoit bien & avec beaucoup de facilité. La querelle qu'il fit à *Wolſogue*, alors Miniſtre à Utrecht, ſur ſon Traité de l'Interpretation de l'Ecriture (*b*) marquoit un eſprit hargneux & même ſeditieux; à quoi il faut ajouter qu'il paroiſſoit de la chicane & de la mauvaiſe foi dans cette querelle: ainſi ſes ennemis n'ont pas eu abſolument tort en le traitant d'orgueilleux, de hautain & d'opiniâtre, & d'ajouter qu'il n'étoit rien moins qu'humble & modeſte, comme ſes partiſans le publioient; qu'en un mot c'étoit un vrai hipocrite. Sa maniere d'agir donnoit de fortes préſomptions contre lui; & cependant il trouva des défenſeurs ſi zélés, ſi admirateurs des projets de reformation qu'il prétendoit établir à la face de la grande Reforme Calviniſte des Provinces-Unies, que peu s'en fallut qu'il ne fit un ſchiſme dans l'Egliſe de Middelbourg: mais il échoua dans ſes deſſeins malgré le ſecours de ſes amis, & il fut depoſé de ſon miniſtére par le Synode tenu à Dordrech en 1669. au mois de Mars, après avoir été ſuſpendu par celui de Narde. L'acte de dépoſition portoit „ qu'il étoit tombé dans le crime de Schiſ„ me, qu'il prétextoit être fondé ſur la corruption en la foi & en la doctrine, „ ſur la corruption és ſocietés & aſſemblées, & ſur la corruption en la condui„ te & au gouvernement du Synode Walon &c." Le même Acte raporte auſſi *que dés ſon entrée en Hollande il avoit minuté une reformation de l'Egliſe, & ſoutenu qu'el-*

(*a*) *Croeſius* ubi ſup. p. 510. & ſeq.
(*b*) On trouve tout le détail de cette diſpute & de la conduite de *Labadie* en cette occaſion dans l'*Apologie pour le Synode de Narde par le Sieur de Wolſogue* imprimée en 1669.

qu'elle devoit se faire par separation. Conformement à cette idée il résolut de former *une Eglise composée de personnes élues*; & cette Eglise, il la commença dans Middelbourg & ailleurs, dit le même acte, par divers conventicules, au préjudice (*a*) des défenses des Magistrats. Le (*b*) *Quaquerisme* étoit fort mêlé dans la prétendue reformation de cet *Ex-Jesuite*, feint ou véritable fanatique, *car il enseignoit*, c'est toujours l'acte qui parle, *que tous ceux qui le voudroient, ou le pourroient auroient la liberté de parler sur les textes proposés dans les assemblées.* J'insere ici un fragment (*c*) de lettre, qui contient une petite description de la nouvelle Eglise commencée à Middelbourg par *Labadie*, & je renvoie à la nôte (*d*) la Re-

(*a*) Dans une lettre contre lui, inserée parmi des piéces qui forment un petit Recueil, il est accusé d'avoir temoigné par tout la même indocilité. „ C'a été, dit-on, sa coutume en tous les lieux où il a prêché, de se „ séparer de ses collegues avec mépris, & de séparer le peuple d'avec leurs Chefs, tant ecclésiastiques que „ politiques &c. . . . . . nous plaignons la simplicité de ceux qui prêtent l'oreille aux discours d'un „ tel homme. . . . . ennemi public de l'ordre de l'Eglise & perturbateur continuel de sa paix par les „ imaginations de son esprit, lesquelles il debite comme des vérités nouvellement venues du Ciel &c.

(*b*) Aussi est il traité d'*Archiquaquer* dans le titre d'un petit Recueil de piéces imprimé à Leide en 1669. & c'est de ce Recueil que je tire la plus grande partie de ce qui concerne Labadie.

(*c*) Cette Lettre est inserée dans le *Recueil de piéces* ubi sup. avec le titre suivant, *Lettre de Jean de Labadie au Sr. Arondel à* * * * *touchant la maniere de commencer une Réformation dans les Eglises déja réformées.*

(*d*) Dans un jour de Cene 14. Avril 1669. tout étant prêt pour l'administration du Sacrement; „ le „ portier entrant dans le Temple, par la maison du lecteur . . . . . fut suivi d'un certain *Adrien Schurwater*, qui prit si bien son tems, que pendant que le portier ouvrit la grande porte de la *maison de* „ *Dieu*, il ouvrit le verrou qui tenoit fermée celle par où avoit coutume d'entrer le Prédicateur, & „ qui repond à l'allée de la maison dont le *Sr. de Labadie* s'étoit emparé aux dépens des pauvres à qui „ elle appartenoit. Cela ne fut pas plutôt executé, que *Labadie*, qui étoit là aux écoutes avec son Consistoire deposé & la plupart de ses adhérans, y entra à leur tête avec impetuosité, courut s'emparer „ de la chaire pour lui, du parquet pour ses Anciens, & des places les plus voisines pour ses *regenerés* „ *& regenerées*, à qui pour donner tems de s'assembler, il fit chanter quelques Pseaumes de suite, & „ puis commença à prêcher, ou pour mieux dire à clabauder, sur le vers. 3. du ch. 10. de la 1. Epître aux Corint. . . . . Les membres de l'Eglise qui devoient communier en ce jour-là, le voyant en „ chaire, s'en retournerent mal édifiés chez eux, se plaignant hautement par toute la ville du scandale „ que *Labadie* commettoit. . . . . Le peuple accourut de toutes parts, & ainsi toutes sortes de gens entrerent dans le Temple indifféremment, avec autant d'irréverence que si ce n'eut été que pour voir un „ bâteleur jouant du gobelet sur son théatre. . . . . Ils virent en effet. . . . . un homme degradé de „ toutes les fonctions pastorales, & de plus suspendu de la sainte Cene jusques à sa répentance & amendement, avoir l'audace de monter en la chaire de vérité pour n'y debiter que ce que lui suggeroit sa „ passion, & pour se jetter ensuite avec ses autres harpies sur des mets sacrés, dont l'approche leur étoit „ interdite, & qui étoient aprétés pour d'autres. . . . . Après avoir fini son discours il lût ou paraphrasa la priere du formulaire (de la Cene) . . . . Le formulaire qu'il n'avoit pas vû de long-tems ne „ fut pas mieux traité, & ses postures furent plaisantes quand il vint dans la specification de ceux qui sont „ excommuniés nommément par la liturgie, entre autres de *ceux qui font secte à part, rompant l'union de* „ *l'Eglise*; car il soutint à cor & à cri que tant lui que les siens étoient la véritable Eglise, tandis que „ les autres qui ne lui vouloient pas adhérer étoient les vrais schismatiques, & qu'en cette qualité il les „ excommunioit.

„ Cette lecture étant achevée il fit signe à son second du Lignon, d'occuper sa place en montant en chaire. „ . . . . après quoi *Labadie* s'approcha de la table sacrée, dressée pour d'autres que pour lui & pour „ les siens.

„ Ceux qui savoient qu'il avoit été Prêtre . . . . jugerent aisément qu'il ne devoit pas s'être mal acquitté du culte Romain par le passé, puis qu'il donna des marques très-visibles de s'en souvenir encore par ses gesticulations. Approché qu'il fut de la Table, ayant pris deux morceaux de pain, c'est-à-dire un en chaque main il en fit des façons inconnues au peuple de la Réformation, qui furent suivies d'élevations de tête & de mains, & de croisemens de bras, pendant toute la fraction du pain „ qui étoit devant lui, qu'il demeura bien un bon quart d'heure à mettre en morceaux, pendant lequel „ son Consistoire deposé, son disciple élu & lui, firent la Cene, (si Cene on la doit nommer) composant justement le nombre de treize, non pas à l'imitation de J. C. & de ses Apôtres, si ce n'est qu'on „ en excepte Judas: car on ne se put empêcher en les voyant, de gemir, pour la grande différence qui „ se rencontroit dans ce moment, entre la chambre haute où le Sauveur du monde célébra le redoutable „ mystére de sa mort & passion, & notre temple, puis qu'au lieu d'un Iscariot qui se trouva là dans la „ compagnie de Jesus, on se pouvoit plaindre avec bien de la douleur d'en voir ici douze en celle d'un „ Antechrist profaner tous à la fois le plus auguste mystére de notre Religion. . . . . Il leur donna à „ tous le morceau de sa main, disant, *Prenés mes saintes ames*, avec d'étranges redites & des plaintes réiterées de sa déposition en ces mots, *Deposé des hommes & non de Dieu &c.*

„ S'agissant après de la Coupe, il en prit une & l'éleva aussi fort haut, la changeant d'une main à „ l'au-

Relation de quelques excès qu'il commit dans son Eglise ; ce qui fut suivi de la défense de tenir des assemblées clandestines.

„ Enfin il a pleu à Dieu d'exaucer les cris des petits gémissans jour & nuit à lui, & d'écouter les vœux des captifs & prisonniers entre les hommes. Il a tellement disposé toutes choses, qu'après avoir cherché d'établir, autant que nous avons pû, sagement & fortement, quoi qu'un peu occultement, & toutes fois assez ouvertement, les vérités que vous verrez dans mes livres, tant *de la Réformation de l'Eglise*, que *du discernement d'une vraye Eglise*, comme aussi *de l'Exercice Prophétique & familier*, & *de la Puissance Ecclésiastique* bornée à l'Ecriture, & autres, que vous pourrez voir en assez bon nombre, ... le Seigneur a donné le moyen à séparation heureuse par les affaires qu'il a fait venir . . . . L'une de ces affaires est, que le Synode Wallon est tombé en erreur de doctrine, aprouvant le livre (*a*) d'un Ministre errant. La seconde est ma suspension, celle d'un autre Pasteur élu, mien disciple, & de deux autres Théologiens, dont l'un est bon prédicateur ; & la suspen- „ sion

„ l'autre, & usa de ces termes en la leur donnant, *voici le vrai Ciboire, cette coupe est la nouvelle alliance au sang de Jesus-Christ, bouvés la en commemoration de lui, & avec protestation de maintenir toujours sa vérité à l'Evangelique, y demeurant fermes, & renonçant aux erreurs, sur cette résolution constante prenés-la.* Alors tous la burent après lui, qui siffla honnêtement : car il ne laissa presque rien de reste d'un grand verre qui tient richement une demi pinte, ce qui lui étoit nécessaire, au jugement des assistans, pour se fortifier le cœur contre l'épouvante où il étoit. Cette tablée fut suivie d'une seconde complette, de sept hommes de surplus, qui prirent de lui le pain & le vin, & du Proposant du Lignon, qui étant descendu de chaire communia seul, & puis remonta pour garder son poste & faire l'office de Lecteur pendant la Communion des femmes, qui firent en tout deux tablées entiéres, & une de 17. tellement que toute l'assemblée des Communians des deux sexes ne fut que de 120. personnes, parmi lesquelles il y avoit nombre de Flamands qui avoient déja communié dans leur Eglise le Dimanche précedent, & qui s'étoient rangés-là pour grossir la troupe des Coacres.

„ Cela fait, du Lignon quitta derechef son poste, pour la place ordinaire du Lecteur, abandonnant la chaire à Messire Jean, qui n'y fut pas plutôt campé, que sa 279. migraine lui fit faire une bevue, dont son Consistoire le reprit, voulant faire chanter le Ps. 103. à la place du Cantique de Simeon, ce qu'il tâcha de r'habiller en disant, *He bien il n'importe, quoi qu'il soit au bout de nos Pseaumes, nous le chanterons aussi bien que cet autre qui est au milieu.* Après le chant il se leva pour dire, *Mes freres & sœurs ceux qui voudront aller au logis le pourront faire, & revenir après, quant à nous, nous demeurerons ici ; car nous avons consacré cette journée à Dieu.*

„ Or comme il étoit environ dix heures & demie, quelques-uns des regenerés à qui l'orifice de l'estomac étoit ouvert, pour avoir été de bon matin en campagne, firent une courvée jusqu'à la maison, à dessein de revenir passer dans le temple le reste du jour ; mais ils conterent sans leur hôte, parce qu'un Huissier de ville envoyé par le Bourguemaître *Crane* dés les huit heures & demie, avec ordre d'enjoindre à Labadie de venir lui parler aussitôt qu'il auroit fini sa Comedie, profita de cet entre acte pour s'avancer, & lui venir dire de la part du Magistrat qu'il eut à descendre & à le suivre. La réponse de Labadie ayant été qu'au soir il iroit le voir, le Huissier en fit son raport au Bourguemaître, qui lui commanda de retourner vers *sa sainteté*, qui lui dit qu'elle ne descendroit point : mais elle n'eut garde d'être si arrogante à la troisiéme injonction, pour laquelle le Huissier revenant, avec ordre de lui dire que s'il se faisoit davantage tirer l'oreille, le Baillif étoit tout prêt à le venir dénicher, fut rencontré par les Sieurs *Meuninx* & *Baute* joints au Médecin *Everart* & à *Yvon*. que les Anciens députoient de leur corps au Bourguemaître, & qui l'obligerent d'y retourner avec eux. Ils en furent reçus comme ils méritoient, & ayant eû la tête lavée de belle façon pendant trois bons quarts d'heure ils se virent contraints de revenir dire à *l'Archicoâcre*, qu'il étoit tems de sonner la retraite, & de décamper : de quoi *Yvon* s'acquitta en montant sur les degrés de la chaire.

„ Il attendit à obéir, que le Pseaume que l'on chantoit, qui étoit le commencement du 25. fut achevé, & puis en se levant il avertit qu'il étoit tems de cesser, & dit ces mots ; *mes freres & sœurs le Magistrat ne vous commande pas, mais vous prie de descendre pour faire place aux autres, & comme nous sommes obéissans aux Loix, nous le férons*, & conclud par ces paroles, *mes regenerés recevés la bénédiction.* . . . . Ensuite de ces desordres le Conseil de Middelbourg ordonna le 15. Avril 1669. à Labadie. . . . non seulement de s'abstenir de faire publiquement aucun exercice & administration ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il en eut été autrement ordonné ; mais aussi bien expressement de se donner de garde de tenir des conventicules particuliers & journaliers, comme il l'avoit pratiqué dans sa maison, contre les ordres du Gouvernement, ni d'en ériger, ou d'y assister en d'autres maisons particulieres de Bourgeois, dans la ville & sous sa jurisdiction, sons peine qu'il seroit procedé contre ceux qui y contreviendroient comme contre des Bourgeois rebelles & desobéissans & mutins.

(*a*) Le *Traité de Wolsogue.* Voy. ubi sup.

„ sion & déposition de notre Consistoire, composé d'anciens considerables, „ gens de savoir & de pieté . . . . . Anciens & Conducteurs; tant pour n'avoir „ pas voulu approuver le dit Livre errant & impie, que pour n'avoir pas vou- „ lu condamner les miens, & sur tout ces trois, *le Héraut du Grand Roi Jesus*, „ *la Puissance Ecclésiastique*, *& l'Exercice Prophétique*, & enfin pour ne m'avoir „ pas voulu quitter, mais avoir mieux aimé adhérer à moi & aux miens „ qu'aux Synodes & à leur parti; si bien que n'ayant voulu ceder à rien, nous „ avons été *comme separés, ce qui nous a tourné, & tourne à grand bien*, vû que „ nous faisons notre assemblée d'environ trois cens bons membres triés, gens „ vraiement élus, & respirant le véritable esprit Chrétien.

„ *Nous en bénissons Dieu*, *qui nous a choisis . . . . separés & mis à part*, tous „ d'un commun cœur & ame, & doué de vocation vraiement Chrétienne, où „ se disent franchement toutes les vérités, se taxent, se décrient tous les abus tou- „ chant la doctrine, touchant la pratique des Sacremens & touchant les mœurs, „ ne nous proposant rien (de) moins, que de nous reformer sur le modelle de la „ primitive Eglise . . . . Notre assemblée se fait deux fois chaque jour, ma- „ tin & soir, les Dimanches trois. Nous n'administrons point la parole en „ haute chaire, mais nous sommes tous sur les mêmes bancs, tous mêlés & „ assis sans aucune différence, pauvres & riches, excepté que nous qui parlons, „ tant Pasteurs qu'Anciens, (car qui veut & peut parler sur les Textes propo- „ sés est écouté en simplicité & humilité, *comme le Traité de l'Exercice Prophéti-* „ *que le porte*,) sommes sur un banc fait comme les autres un peu plus haut, „ pour être mieux ouïs & vûs. . . . . Il y a parmi nous une si grande mo- „ destie, union, humilité, zéle, pieté, &c. que nous ne pouvons assez louer „ Dieu de nous faire voir *une telle Eglise naissante*. . . . . nous y avons même „ plusieurs Docteurs & autres personnes remarquables, tous humbles, fervens „ & pieus. . . . . Nous ne souffrons aucun abus ni aucun excès, soit en pa- „ rures, ou en ornemens & autres vanités, ni même en métiers qui y servent. „ Nous reglons tout à l'Evangelique & Apostolique, & avons tous pris la ré- „ solution de ramener, autant que nous pourrons, l'image vive de l'Eglise Primi- „ tive, & sa pratique aussi bien que sa pure Doctrine : ce qui étonne bien du „ monde, & *en attire pourtant beaucoup . . . . des autres lieux ; car Dieu a dé-* „ *ja fait union presque par tout à nous & à notre air & esprit* : de sorte que nous „ espérons que *le Seigneur déployera bientôt sa vertu & sa puissance en sa grace*, „ *& c'est ce que nous appellons la venue de Roi; comme le livre du Héraut le fait voir.*

„ Aujourd'hui encore avant jour nous nous sommes assemblés sur l'explica- „ tion des versets 6. 7. &c. du chap. 5. de la I. Epitre aux Corinth. & avons „ tous pris la ferme résolution de quitter le vieux levain de nos personnes & de „ notre Congregation, & d'être une nouvelle pâte. Nous sommes si fermes „ en cela, que nous ne craignons rien du tout, & ne relâcherons rien; je ne „ vous le saurois assez dire. . . . .

„ *L'Oeuvre de Dieu se commence*,
„ *Et qui plus est, elle s'avance*,
„ *Jesus est prêt, il va venir*,
„ *Il est tems de nous bien unir.*

„ *De Middelb. ce* 1. *de l'Ann.* 1669.
„ *Qui vous soit bon & heureux*,
„ *Selon vos vœux & mes vœux.*

Mal-

Malgré le contre tems, que le héraut de la nouvelle reforme eut à souffrir, il entra beaucoup de personnes de marque dans cette prétendue reforme, & s'il faut s'en rapporter à ce que dit l'Auteur de (*a*) la *Religion des Hollandois*, l'*Ex-Jesuite* reduit à l'état d'*Ex-ministre* & de plus excommunié ne craignoit pas de demander de la protection en Hollande : à quoi il lui fut repondu „ que pendant qu'il voudroit demeurer dans la Com-„ munion des Eglises Walones, il étoit obligé de se soumettre à leurs ordon-„ nances & à leur discipline ; mais que s'il formoit une Secte nouvelle, il „ jouiroit de la protection que l'Etat accorde à toutes sortes de Religions". On croira ce qu'on voudra du recit d'un homme qui affecte par tout de rendre les Hollandois odieux à toute l'Europe. Si ce recit étoit vrai, il faudroit croire que la politique des Etats étoit alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui ; puisque de fraîche date la Republique vient d'interdire une société, qui vraisemblablement n'en vouloit ni à la Religion, ni aux bonnes mœurs, ni à la police des Etats: (*b*) puisqu'elle subsiste depuis longtems dans les Royaumes de la Grande Bretagne

(*a*) *Religion* &c. p. 79.

(*b*) Il s'agit ici de la confrérie établie en Angleterre sous le nom de *Free-Massons*, c'est-à-dire *Massons libres*, qui a essaié de former deux ou trois *Colonies* en Hollande. Le secret de cette confrairie très nombreuse & distinguée par les personnes illustres qui en sont membres, est, dit-on, impénetrable, & d'une telle nature que jusqu'à présent personne n'a osé le violer. Sur cela on a formé toute sorte de conjectures contre les *Free-massons:* des uns ils ont été regardés comme un assemblage de libertins & de Déistes, des autres comme des debauchés de toute sorte de rang, d'état & de profession, distribués en un grand nombre de classes toutes relatives les unes aux autres. On en a fait des Alchimistes & des soufleurs, des Chimistes, des nouveaux freres de la Rosecroix, des fanatiques &c. & toutes ces conjectures se sont renouvellées en 1735. en Hollande, à l'occasion des *Free-massons* qui ont essayé d'y établir des *loges* (c'est ainsi qu'on appelle les petites assemblées de *Free-massons* qui s'établissent en divers quartiers de Londres & qui correspondent exactement avec le corps de la societé.) A peine la supression de ces loges a-t-elle été faite dans cette Republique, que le peuple toujours zélé contre ceux qu'il voit condamnés, les a difamé comme des gens qui cherchoient à faire des cabales contre l'Etat, & quelques-uns même ont prétendu que c'étoient des debauchés qui alloient retablir la S. . . de l'année 1730. mais ceux qui raisonnent & qui examinent sont persuadés qu'il n'y a ni debauche, ni libertinage dans la Confrérie : & quelle apparence qu'elle subsistat si tranquilement en Angleterre depuis l'année 1691. & qu'elle eut acquis aujourd'hui (en 1735.) jusqu'à 129. loges tant dans Londres, que dans les Provinces d'Angleterre, & même hors du Royaume, s'il étoit vrai que les *Free-massons* fussent ou des Athées, des Déistes & des libertins, ou des factieux & des rebelles, ou des S. . . &c. quelle aparence que des personnes du plus haut rang eussent pu se resoudre à s'en faire membres & à participer aux iniquités d'une confrérie de scélerats ? Personne n'ignore que l'on compte parmi les confréres des Rois, des Princes, des Seigneurs d'un mérite distingué, & des Ecclésiastiques revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise Anglicane. Enfin quelle apparence qu'un secret de conséquence, & ordonné pour cacher des crimes contre Dieu & contre l'Etat, eut pû tenir contre les remors des uns, ou contre l'avidité des autres, que l'espoir de la recompense auroit pû flater agréablement, malgré le serment exécrable qu'on veut nous persuader, que ceux qu'on reçoit pour nouveaux confréres, sont forcés de faire. Le voici, tel que le raporte un petit écrit fort obscur & fort équivoque, imprimé trois ou quatre fois à Londres sous le titre de *Massonry dissected* &c. c'est-à-dire mot à mot, *Anatomie de la Massonerie, où l'on donne la description de ses mysteres, de la maniere dont on y est admis, des branches de cette Confrérie* &c. „ Je fais vœu & serment en présence de Dieu tout puissant & de cette „ très vénerable assemblée, que je ne revelerai jamais les secrets de la Confrérie des *Massons*, ni rien de „ ce qui me sera communiqué par elle ; que je ne m'en entretiendrai jamais avec personne excepté 1. avec „ tel fidelle & legitime frere Masson, en la compagnie duquel je me trouverai : & cela seulement après „ qu'il aura été duement examiné & reconnu comme fidelle & legitime membre de la Confrérie. 2. ex-„ cepté encore, & moiénant que je me trouve avec lui dans une loge suffisamment reconnue pour legiti-„ me & bien ordonnée. Je jure aussi de ne divulguer jamais ces secrets de quelque autre maniere que ce „ soit ; comme par écriture, ou impression, gravure & peinture, par des signes & des caractéres &c. „ qu'autant qu'il dépendra de moi, je ne permettrai point, ni n'occasionerai la révelation de ces secrets „ par aucun de ces moiens . . . . & je consens qu'au cas que je viole mon serment, on me coupe la gor-„ ge, on m'arrache la langue & le cœur, & qu'on les jette bien loin du rivage dans les sables de la mer ; „ que mon corps soit brulé & reduit en cendres ; que ces cendres soient repandues sur la terre, & qu'il „ ne soit jamais fait aucune mention de moi dans la *Confrérie des Massons*.

Au reste je crois qu'on doit faire peu de cas de ce que raporte ce petit écrit, qui ne contient guéres que des extravagances & de lourdes fautes : par exemple, il fait d'Euclide un mathématicien d'Egypte & de *Charles Marcil* (il a voulu dire Charles Martel) un Roi de France. On pourra dire que ces fautes sont volontaires, & peut être ajoutera-t-on qu'elles cachent des mysteres & des secrets. Pour moi je mets ces bevues au rang de celles qu'on trouve dans le *petit Albert*, dans le *Picatrix* & dans la *Clavicule de Salomon*

tagne ſous la protection des plus grands Seigneurs de cet Etat, ſans même en excepter les Princes de la Maiſon Royale. L'Auteur de la *Religion des Hollandois* ajoute avec plus de vraiſemblance, que *Labadie* „ ne jugea pas à propos d'éta-
„ blir ſa Secte en Hollande (à cauſe) qu'y ayant parmi ſes dévotes l'illuſtre
„ Anne Marie de Schurman & d'autres filles de qualité (telles qu'étoient qua-
„ tre Demoiſelles de Somersdyk) & craignant que leurs parens ne les retiraſſant
„ d'une ſocieté qui commençoit à être décriée & paroître fort ſcandaleuſe, il
„ jugea à propos d'aller s'établir ailleurs avec ſes regenerés de l'un & de l'autre
„ Sexe". Diſons en paſſant qu'*Anne Marie de Schurman*, ſi celebre entre les ſavans & les beaux eſprits de ſon ſiécle, ſe dévoua tellement aux interêts des nouveaux regenerés & de leur Apôtre, qu'on (*a*) la regardoit comme leur mere.

Il eſt bon de remarquer que la converſion des filles & des femmes aux dogmes de Labadie étoit une des choſes qui rendoient ſa Societé le plus redoutable aux meres & aux maris. On prétendoit que Labadie & ſes diſciples enſeignoient une ſi haute ſpiritualité au beau Sexe, que dans l'amortiſſement total des ſens les devotes ſe trouvoient en état de ſouffrir ſans émotion les attouchemens des devots. On raconte auſſi que l'Apôtre voulant éprouver ſi l'ame d'une jeune devote étoit véritablement concentrée dans l'oraiſon mentale & les exercices ſpirituels qu'il enſeignoit aux regenerés, s'aviſa de renouveller la *galanterie ſpirituelle* (*b*) des *Mamillaires*, & porta la main au ſein de ſa petite devote, qui

mon &c. & je crois que ce feroit perdre ſon tems & celui de ſes lecteurs que de remplir cette note de pareilles extravagances affectées pour duper les ſimples, & que les bonnes gens en Angleterre en Hollande, & ſans doute ailleurs ont bien pû ſe reſoudre de regarder comme dignes de leur cenſure.

La Societé ou Confrérie des *Maſſons libres* a publié cette année (1735.) une liſte des *loges* qu'elle avoue, rangées ſelon la date de leur établiſſement qui a continué ſans interruption depuis 1691. ſelon l'écrit intitulé *Maſſonry diſſected*, avec les armes de chaque loge, telles qu'on les repréſente ici pour la ſatisfaction de ceux qui s'amuſent volontiers à regarder des tailles douces. On trouve dans ce petit livre l'année de l'établiſſement de chaque *loge*, & les jours que l'on s'y aſſemble. Mylord *Weymouth*, dont on voit ici les armes, eſt actuellement grand-Maître des *Free-Maſſons*, & c'eſt à lui que *Pine*, éditeur de cette liſte & lui même *Free-Maſſon*, l'a dediée.

Une des regles de la Confrairie eſt de ſe regarder tous comme fréres, & l'on ajoute auſſi qu'ils doivent s'aſſiſter, ſe communiquer mutuellement leurs lumieres & leurs opinions, leurs ſervices, leur bourſe & leurs conſeils.

On peut donner pour choſe certaine, que la Confrairie eſt compoſée de Seigneurs & de Ducs & Pairs, de Juriſconſultes, de Médecins, de Théologiens, de Negocians, de gens de boutique, d'Artiſans & même de Crocheteurs. . . Les plus illuſtres & les plus riches payent leur admiſſion, ou ſi l'on veut leur initiation, d'une maniere proportionnée à leur rang & à leurs richeſſes: mais il en coute moins à ceux d'un moyen état, & moins encore à ceux de la plus baſſe claſſe, qui ne payent que ſix ou ſept ſhelings pour être reçus, ſuivant ce que raporte le *Maſſonry diſſected*. Peut-être pourroit-on comparer cette *grande Confrairie* à une Republique, qui doit être compoſée de nobles, de bourgeois & de petit peuple; de ſavans, & d'ignorans; de ſages & de fols, de viſionnaires & de gens ſenſés. Mais il eſt également impoſſible & ridicule de vouloir faire connoître aux autres ce que l'on ne connoit pas ſoi-même, & qu'on ne veut pas nous découvrir. C'eſt donc un miſtére dans la ſocieté civile de la grande Bretagne, que cette Confrairie qui a donné de l'ombrage dans quelques pays étrangers. En attendant qu'on devoile ce myſtére, & qu'on nous mette au fait des traits de ſageſſe ou de folie, ou des realités, ou des chiméres qu'il renferme, il me ſera bien permis d'aſſurer que de la maniere dont s'exprime le prétendu *myſtagogue*, Auteur de la brochure que je cite, il n'y a rien que d'inſipide & de ridicule dans les demandes & les réponſes énigmatiques qu'il raporte, leſquelles contiennent l'examen des *aprentifs*, des *freres* & des *maitres Maſſons*. Il faut, nous dit-on, paſſer par l'aprentiſſage, pour monter à la fraternité, & de là à la maîtriſe, qui, comme on peut bien le croire, n'eſt pas accordée à tout le monde. Voyons pourtant ce qu'il eſt permis à tout le monde de découvrir dans ce myſtére.

Sept perſonnes, aſſavoir le maître, deux inſpecteurs, deux freres & deux aprentifs, forment, ou peuvent former une loge.

Le compas, la regle, l'équerre, un tablier ſont les marques & les ornemens des *Free-maſſons*: ajoutés y la truelle, & pluſieurs autres choſes apartenantes au metier de maſſon.

Le grand Maître porte le ſoleil ſur ſa poitrine & un compas renverſé. Cette confrairie fait une maniere de proceſſion publiquement en caroſſe à Londres. Après cela je renvoie à la taille douce, où l'on verra l'équipage du *Free-maſſon*, le fauteuil du Maître &c.

(*a*) *Hujus ſedalitatis quaſi altera parens erat Anna Maria à Schurman*. Croeſ. ubi ſup. *Hiſt. Quak.* p. 510.

(*b*) Voy. ci-deſſus p. 194. & *Bayle* à l'Article des *Mamillaires*.



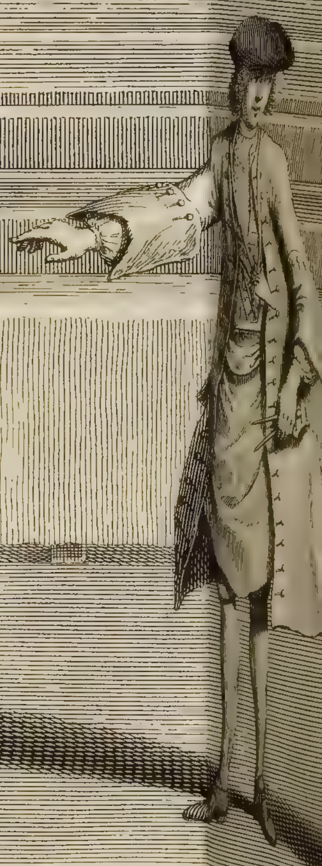


S.r Richard Steele

Ludgate Street 1	In Holborn 2	Westminster 3	Hamstead 4	behind the Royal Exchange 5	M.r Braund New Bond Street 6	Queen's Street Cheapside 7	Devil Temple Bar 8	Noble Street 9	New Bondstreet 10			
Chancery Lane 21	Fish Street Hill 22	Cheapside 23	White-Cross Street 24	Lubec London Street Greenwich 25	Pall Mall 26	Forrest's Coffee House Charing Cross 27	City of Bath 28	Bristol 29	City of Norwich 30		31	
Holborn 41	Billingsgate 42	Strand 43	Long Acre 44	without Bishopgate 45	Mount Grosvenor Street near Hannover Squre 46	Stoke Newington 47	Salford near Manchester 48	Holborn 49	S.t Bernard Street in Marid 50	Gibralter 51	Warwick 52	Leadenhall Street 53
Butcher Row 63	without Temple Barr 64	S.t Rooks hill Near Chichester in Sussex 65	Red. In ye City of Canterbury 66	S.t Giles's 67	Long Acre 68	Bloomsbury Market 69	Dukes Lynn Regis in Norfolk 70	Cheap Side 71	East India Bengall in the East Indies 72	Lincoln 73	At the Harrow in the Butcher Row 74	75
Russel Street Covent Gard 85	S.t Margarets hill South-wark 86	New Leigh in Lancashire 87	Woolverhampton in Stufford Sh. 88	Drury Lane 89	au Louis D'Argent dans La Rue de Boucherie a Paris. 90	Fleetstreet 91	Antwerp Threednedle Street 92	Rosemary Lane 93	Ludgate Street 94	Dorcett Street Spittle Fields 95	Ipswich 96	New Inn Exeter 97
Dales Coffee House Warwick Street 107	Bury S.t Edmonds 108	Salisbury 109	Coffe House near the Hermitage Bridge 101	Theatre Tavern Goodmans Fields 111	Towerstreet near the Seven Dials 112	City of Bath 113	in the Strand 114	Scotts Masons Lodge, Devil Temple Bar 115	Masters Masons Lodge Butcher Row 116	Masters Masons Lodge, Strand 117	Red Bury in Lancashire 118	Stourbridge Worcestersh. 119







L.F.D.B inv.

Les FREE-MASSONS





11		Knaves Acre
12		Drury Lane
13		Covent Garden
14		Great Queen Street
15		Southwark
16	BEDFORD COURT COFFEE HOUSE	Bedford Court Covent Garde.n
17		S.t Giles's
18		Ludgate Hill
19	Mourning Bush	Aldersgate
20	French Lodge	Long Acre
31		City of Chichester
32		Northgate Str. City of Chester
33		Watergate Str. City of Chester
34		Carmarthen South Wales
35	East India	Gosport Hampshire
36	Red	Congleton Cheshire
37		Moore Fields
38		Cheapside
39		Finch Lane
40		Ludgate Street
51		Gibralter
52		Warwick
53		Leadenhall Street
54		Greek Street Soho
55		Henrietta Street in Covent Gard.
56		Shorts Gardens
57	Red	Red Lyon Street Holbourn
58		Corn Market Oxford
59		Scarsburgh
60		Billings-gate
61		Cateton Street
62		Northampton
73		Lincoln
74	University Lodg.e	At the Bear and Harron in the Butcher Row
75	Rainbow Coffee H.	York Buildings
76		Old Baily
77		Jocky Fields
78		Bury S.t Edmonds
79		Little S.t Martin's Lane
80		Maccles field Cheshire
81		Bury S.t Edmonds
82		Newgate Street
83		Smithfield
84		Behind the Royal Exchange
95		Dorcett street Spittle Fields
96	White	Ipswich
97	NEW INN	Exeter
98	D. of Lorrain	Suffolk Street
99		Fleetstreet
100		Butcher Row
101		upper Moore Fields
102	ROYAL VINE YARD	S.t James's Park
103		without Temple Bar
104	Virgins Inn	Darby
105	a Private Room	Bolton Lee Moors in Lancashire
106		Audley Street
117		Masters Masons Lodge, Strand
118	Red	Bury in Lancashier.e
119		Stourbridge Worcestersh
120	OATES'S COFFEE HOUSE	Masters Lodg.e Great Whild Street
121	SOLOMONS COFFEE HOUSE	Pimblico
122	FORREST COFFEE HOUSE	Charing Cross
123	P O	S.t Saviours Dock Southwark
124		Hamburgh in Lower Saxony
125		Birmingha.m
126		Boston in New England
127		Valenciennes in French Flanders
128	D M	Petticoate Lane White Chape.ll
129	Masons	Plymouth



REE-MASSONS

I. F. Sculp.

qui ne fut nullement édifiée de l'action de cet Apôtre, non plus que l'Apôtre du peu de ſpiritualité qu'il trouvoit en elle. Souvenons nous à cette occaſion de ce qu'on a reproché aux *Quietiſtes* d'Italie & de France; qu'en affectant d'établir une union intime & immédiate de l'ame avec Dieu, en mettant ſa plus haute perfection dans une contemplation paſſive & inanimée, ils autoriſoient tous les deſordres du corps, dont l'ame, ſuivant ce principe, n'étoit nullement obligée de s'embaraſſer dans ſa haute *Quietude*. En voilà autant qu'il en faut pour caractériſer un *Quietiſme charnel*: mais il eſt cependant bien permis d'en ſeparer un autre plus ſpirituel, pour l'amour des honnêtes gens que les belles apparences de ſa *myſticité* ont ébloui, ſans prétendre juſtifier les mauvaiſes conſéquences de leur *Quietude*. Pour revenir à Labadie; il y avoit bien d'autres choſes auſſi pernicieuſes ſur ſon compte que celles que j'ai raportées. Par exemple on dit qu'il ne craignoit pas de debiter à ſes Sectateurs que Dieu peut & veut tromper les hommes: mais ſupposons malgré cela qu'il ne fut entré que de la bonne foi dans ſa conduite, ſes maximes auroient toujours eu le défaut de la plus part de celles des autres Myſtiques: elles n'auroient que changé la nature de la corruption & ſubſtitué un mal à un autre. S'agiſſoit il cependant de crier contre la corruption de toutes les Egliſes Chrétiennes? Labadie crioit plus haut qu'aucun *Quaquer*, & c'eſt ce qu'on a vû par les extraits que j'ai raporté.

Labadie & la Bourignon étoient contemporains: mais comme il n'y avoit point d'*unité d'Eſprit* entre eux, celui qui inſpiroit cette Myſtique dévote refuſa toute liaiſon avec *Labadie*. Outre cela on nous les repréſente l'un & l'autre bilieux & chagrins: avec un caractére uniforme, deux dévots de cet ordre pouvoient ils compatir enſemble? A cela il faut ajouter que la dévote illuminée mépriſoit ſouverainement les (*a*) les lumieres du nouveau *Saint regeneré*; je veux dire de *Labadie*, que ſes Sectateurs & (*b*) Apologiſtes perſiſterent de qualifier tel, malgré le jugement de la plus grande partie du public. Cet homme alla mourir à Altena, après avoir, pour ainſi dire, promené ſon fanatiſme de Middelbourg à Amſterdam, de là en Friſe, & enfin dans la Weſtphalie & à Hambourg. Ce ne fut pas tout à fait ſans fruit: par tout il ſe fit des diſciples, partout il trouva des devotes, partout il eut occaſion de *défricher*, de *planter*, de *fructifier*, pendant que dans le même tems Mademoiſelle Bourignon (*c*) *enfantoit ſpirituellement* de *nouveaux élus*.

La Secte des *Labadiſtes* n'eſt pas abſolument éteinte: il s'en trouve encore en Friſe & dans la Province de Groningue. La difference de cette Societé aux *Quaquers* eſt, géneralement parlant, trop peu eſſentielle pour les regarder autrement que comme une branche du *Quaqueriſme*.

Me ſera-t-il permis de ranger un certain parti à la ſuite de tous ces *Myſtiques* plus ou moins outrés, ſelon que leur temperament les guidoit, ou que les circonſtances des tems leur devenoient favorables? C'eſt des *Cocceiens* que je veux parler, diſciples & imitateurs de *Cocceius*, un des plus reſpectables Théologiens de Hollande, & formant un parti dont (*d*) *Bayle* nous dit, que c'eſt celui qui eſt le plus au goût de la jeuneſſe (Hollandoiſe) Ceux qui approuveront l'arrangement que je fais ici ne manqueront pas de trouver beaucoup de *Myſticité* dans les

(*a*) Voy. *Bayle* artic. *Bourignon*.

(*b*) Je remarquerai principalement entre ces Apologiſtes le Millenaire *Serrurier* auteur d'un livre intitulé du *Regne de mille ans*. Il publia en 1670. une *Apologie* du Saint, ex-Miniſtre comme lui: car on l'avoit auſſi deposé à cauſe de ſon fanatiſme, & il ne ſe qualifioit plus que *Miniſtre de l'Egliſe univerſelle*.

(*c*) Ces termes ſe trouvent dans la vie & dans les œuvres de Mad. Bourignon.

(*d*) Article de *Witichius*.

les idées & les opinions Cocceienes : & pour ceux qui ne l'approuveront pas, je les prierai de ne point s'attacher scrupuleusement à l'ordre, & de distinguer pour l'amour d'eux mêmes entre *Mystique* & *Mystique*. J'ajoute que je n'expliquerai ni ne deciderai rien par moi-même , & que je me garderai bien d'oublier ici cette retenue qu'un Laïque ne doit jamais perdre de vue quand il s'agit d'opter dans les différentes manieres d'expliquer les Ecritures. A Dieu ne plaise que je touche à cette (*a*) parolle , qui est le *parfum* des *fidelles*, & qui ne doit être préparée que par les *sacrificateurs*. En imitant la temerité de ce (*b*) Prince Juif qui osa toucher au parfum sacré de l'ancienne Loi, j'attirerois sur moi une *lepre* prèsqu'aussi dangereuse que celle dont la main de Dieu frapa ce Prince indiscret.

Voici d'abord ce que je trouve dans (*c*) *Stoupe* touchant Voetius Chef du parti opposé aux *Cocceiens*, connu sous le nom de *Voetiens* parmi les Théologiens Hollandois. „ Voetius , dit-il , soutenoit & (*d*) soutient encore que c'est un „ sacrilege (*e*) de laisser l'usage des biens ecclésiastiques à des ventres paresseux „ qui ne servent ni l'Etat , ni l'Eglise ; qu'il ne faut point recevoir à la sainte „ Cene ceux qu'on appelle (*f*) Lombars , qui prêtent à usure, parce qu'ils „ exercent un métier défendu par la parole de Dieu ; qu'il faut observer avec „ grand soin & religieusement le jour du repos ; qu'il ne faut célebrer aucun „ jour de fête. . . . . qu'en parlant des Apôtres &c. . . . . . il ne faut „ donner à aucun le nom de Saint. . . . . que tous les fidelles doivent suivre „ un genre de vie fort severe , renoncer à la plus part des plaisirs, même in„ nocens . . . . ". *Voetius* dit un autre (*g*) Auteur, *aimoit la pieté* . . . . *il s'est distingué par une dévotion tendre repandue dans ses ouvrages, ainsi que dans sa conversation.* Avec ce caractére il n'étoit pas étonnant qu'il eut les principes que je viens de raporter. Il paroit aussi que, soit faute d'étendue d'esprit, soit tendresse & scrupules de conscience , il n'a pû se résoudre à sortir des vieilles rou-

(*a*) Les Prédications.

(*b*) 2. Chroniq. Ch. 26.

(*c*) *Relig. des Holl.* ubi sup. p. 34. & seq.

(*d*) *Voetius* vivoit alors.

(*e*) Les rigides Chrétiens souhaiteroient que les Ministres de l'Eglise servissent comme autrefois les *Levites*, dont *Sulpice Severe* L. I. de son Histoire dit , *Levitis in sacerdotium assumtis, nulla portio data quo liberius servirent Deo.* Mais dans l'Eglise Chrétienne il faut à ceux qui la servent des revenus fixes & honnêtes. Les tems sont changés, & ce qui se pouvoit faire pour les *Levites* ne se peut plus faire aujourd'hui pour les Ecclésiastiques Chrétiens. Tout ce qu'on peut faire donc à l'égard de nos Ecclésiastiques, c'est de leur proposer pour exemple la médiocrité des Levites, de blamer l'aversion que temoigne la plus grande partie d'entre eux pour cette médiocrité, & enfin de dire à ceux-ci dans les termes du même Historien „ hoc exemplum legendum *vobis* Ministris ecclesiarum libenter ingesserim. Etenim præcepti hu„ jus non solùm immemores , sed etiam ignari mihi *videmini* , tanta hoc tempore *vestros* animos habendi „ cupido veluti tabes incessit. *Inhiatis* possessionibus, prædia *excolitis*, auro *incubatis*, *emitis*, *venditis*, „ quæstui per omnia *studetis*, aut sedentes munera expectatis.

(*f*) On appelloit autrefois Lombars des societés de negocians qui prêtoient avec usure : & comme on devoit ces honnêtes societés au peuple appellé *Lombars*, ce glorieux nom est resté en partage aux usuriers, & orne aujourd'hui le portail de certaines maisons établies en Hollande & ailleurs, pour prêter sur gages & avec usure. Au reste le nouveau Dictionnaire de Trevoux a eu grand tort de confondre la place du change d'Amsterdam avec je ne sai quelle place Lombarde qu'il imagine. Il y a une bourse dans cette ville & une maison appellée *Lombard*. Il auroit parlé plus conformement à la vérité, s'il avoit dit qu'il y a à Amsterdam une Bourse, une Banque & un endroit qu'on y appelle *Lombard*. Et s'il avoit dit aussi qu'il se rend à cette Bourse plusieurs charitables usuriers qui supléent chrétiennement aux besoins de leurs freres négocians par des obligations où l'interêt excessif se trouve sagement confondu avec le capital, il auroit parlé encore avec assez de justesse.

(*g*) *Entretiens sur les différentes méthodes* &c. *des Voetiens & des Cocceiens* p. 405. Ce même Auteur dit, parlant de Voetius , „ qu'il a plus visé à la Théologie pratique & à inspirer la vertu Chrétienne, „ qu'à faire parade d'une vaine lecture & d'une science étendue.

routes philoſophiques. „ Il ſe ſouleva, dit le même Auteur, contre les opinions de Deſcartes & contre leurs conſéquences, qu'il croyoit très dangereuſes ". Cela fit un commencement de guerre de *Voetius* & ſes diſciples avec *Coccius* & les ſiens, qui (*a*) d'abord n'avoient adopté, dit-on, que pour leur propre intérêt ceux de la Philoſophie Carteſiene. Mais bientôt il ne fut queſtion dans cette guerre, que de la méthode myſtique, & *bizarre* (ſelon les Voetiens) qu'introduiſit *Coccejus* pour expliquer l'Ecriture; méthode qui a fait fortune dans le païs, à cauſe „ qu'elle fournit le moyen d'enſeigner & de prêcher (*b*) ſans travail, ſans peine, „ ſans aplication des choſes extraordinaires que le peuple croit fort hautes, par„ ce qu'elles ne ſont pas de ſa portée, & qu'il revére comme de profonds Myſ„ teres, uniquement à cauſe de leur obſcurité ". Les ſingularités de cette méthode ſe réduiſent, dit toujours le même Auteur „ à (*c*) quatre ou cinq chefs „ principaux, qui ſont. 1. Les ſept periodes (de l'Egliſe du N. T.) qu'ils trou„ vent par tout. . . . . . .

2. Un amas & un uſage ſans (*d*) bornes de types & de figures, qu'on tire de l'ancien ſervice & de l'ancienne hiſtoire.

3. Une affectation perpetuelle de trouver J. C. & les choſes Evangeliques dans. . . . . . le vieux Teſtament, où (avant les Coccejens) perſonne ne s'étoit aviſé de les chercher.

4. La découverte & la détermination des (*e*) évenemens modernes dans les anciennes propheties.

5. On pourroit, continue-t-il, faire un cinquiéme chef des diſtinctions affectées, qu'ils multiplient & qu'ils outrent entre les fidelles des différentes œconomies (de la Loi, de la grace &c.)

„ La Theologie de Voetius, (*f*) nous dit-on encore, eſt toute tournée à la „ pra-

(*a*) *Entretiens* &c. ubi ſup. P. 19. & ſuiv. on trouve l'hiſtoire des cauſes de la converſion de Coccejus au Carteſianiſme.

(*b*) Voy. ubi ſup. p. 238. car je n'ai garde de parler moi même.

(*c*) Idem ubi ſup. p. 48.

(*d*) L'Auteur que je cite raporte des exemples de ces explications typiques & emblematiques &c. P. 80. le bleu eſt, dit-il, ſelon Coccejus, l'embleme de la grace, & le cramoiſy de l'humilité. p. 109. les clochettes de la robe du Sacrificateur ſignifioient (par le ſon qu'elles devoient rendre,) que J. C. dans ſon humanité offriroit ſes prieres à Dieu avec de grans cris. p. 174. l'or de l'arche d'alliance eſt l'emblême de la divinité de J. C. le cedre qui y étoit employé l'eſt de ſon humanité. p. 184. Les nageoires des poiſſons permis aux Juifs déſignent la confiance en Dieu, & leurs écailles *l'aſſortiment des armes de Dieu*, ſelon l'énumeration qu'en donne S. Paul Ch. 6. de l'Epit. aux Epheſ. p. 255. les cheveux blancs comme de la laine très blanche du perſonnage de la viſion raportée dans l'Apocalypſe Ch. 1. ſont l'Egliſe & les fidelles attachés à J. C. comme à leur Chef, participant à ſa pureté & à ſon innocence. p. 261. les chevaux, dont il eſt auſſi parlé dans l'Apocalypſe Ch. 9. c'eſt tout le peuple Anti-Chrétien, (c'eſt-à-dire aparemment le peuple Cath. Rom.) puiſque ceux qui montent ces chevaux ſont les Eccléſiaſtiques du Clergé, & les Moines &c. qui par parentheſe nous ſont auſſi repréſentés, par les queues des ſauterelles. P. 277. dans le Cantique de Salomon Ch. 2. les chevreuils & les biches courant dans les chams ſont les élus de Dieu répandus parmi les Payens. p. 281. le guêt, qui, au Ch. 3. du même Cantique eſt dit faire ſa ronde deſigne d'un côté les Apôtres, de l'autre les mauvais Evêques corrupteurs de l'Egliſe, le lit de Salomon c'eſt le Ciel. Je paſſe ici les myſteres des dens, de la bouche, des levres, du cou, du ſein de l'Epouſe, de cette Epouſe encore vierge, car elle eſt appellée un *jardin fermé*, une *fontaine cachetée*, & que cependant, dit l'Auteur des *Entretiens*. p. 288. dans un ſtile que l'on a trouvé moqueur, *Coccejus* a regardée, comme *une bonne nourice*, puis qu'elle a les *mammelles pleines de lait. . . . . & le lait ne fait jamais honneur à une fille.* Paſſons de même les *types* pris des joues de l'Epoux du Cantique. Cet Epoux étant un type de J. C. les poils qui forment la barbe ſur les joues de l'Epoux ſont les fidelles attachés à J. C. L'Auteur raporte p. 294. un paſſage de *Coccejus*, qui contient quelques curieuſes remarques ſur la nature du poil & leur reſſemblance aux fidelles.

(*e*) Voy. *Entretiens* &c. p. 342. & ſuiv. Il nous dit que *Coccejus* a trouvé le Concile de Trente dans le Ch. 7. du *Cantique de Salomon*; une partie de la vie de Charles-Quint dans Iſaïe Ch. 23. les Academies de Prague & de Heidelberg données aux Jeſuites dans le Ch. 39. du Prophete Ezechiel.

(*f*) *Entretiens* &c. p. 406.

„ pratique (& à la morale,) mais celle de Coccejus l'eſt entiérement à la ſpécula-„ tion". Cependant il eſt bien vrai que cette ſpéculation à des avantages, qui méritent l'attention de ceux qui ſe conſacrent aux Etudes Theologiques. Un des moindres eſt de donner un air d'érudition au diſcours, & de fournir de longs Sermons: & c'eſt cette érudition étendue que déſignoit modeſtement un profeſſeur, (*a*) en déſiniſſant les Coccejens *des gens qui ſavent quelque choſe*, & les Voetiens *des gens qui ne ſavent rien.* Outre cela il eſt remarquable que la ſpéculation Coccejene, en mettant par tout des types & des myſteres, attache & amuſe le peuple par ſes brillans. Qui ne ſait que des préceptes moraux, loin de faire en lui cet effet, ne tendent au contraire qu'à l'ennuyer, & ſouvent même qu'à l'effrayer? Il faut avouer pourtant qu'on trouve des défauts dans ces brillans. On ſe plaint qu'ils ſont pris trop legérement pour un véritable ſavoir; qu'ils augmentent la préſomption des prédicateurs & des auditeurs; qu'ils perſuadent communément aux uns & aux autres, (*b*) que la ſageſſe & les profondeurs de Dieu ne ſont renfermées que dans les types & dans les idés myſtiques. Mais, répondrai-je à ces cenſeurs, où ſont les ſyſtêmes Theologiens, que l'on trouvera ſans défauts? & quand on en rencontrera un qui rend finement raiſon de certaines choſes obſcures, & qu'il ſemble que l'eſprit humain ne pouvoit jamais pénetrer, qui trouve, par exemple (*c*) la Trinité dans le goupillon qui ſervoit à la purification du lépreux, (*d*) ou ſur les levres de l'Epoux myſtique du Cantique de Salomon; quand dis-je on trouve un tel ſyſtême, ne doit-on pas le préferer à tous les autres?

Je m'arrête ici: il ne m'apartient ni d'élever, ni d'abaiſſer le Theologien Proteſtant le plus reſpecté dans les Provinces-Unies. Le louer ſelon ſon mérite ſurpaſſe les forces d'un petit Laïque obſcur; le blâmer ſeroit infiniment dangereux. Celui (*e*) qui l'a fait autrefois avec cette liberté réjouiſſante que l'on a priſe pour libertinage, manqua d'être puni par un endroit trop ſenſible, pour que ceux de ſa profeſſion oſent jamais l'imiter dans ſa critique. Ce trait ſeul méritoit d'aller de pair avec (*f*) ceux dont un Poëte menaçoit ſon ennemi.

La croyance, que le commandement donné aux Juifs, d'obſerver un jour de répos eſt un commandement de la Loi cérémoniale abolie par J. C. celle du Regne temporel de J. C. ſur la terre, après la deſtruction du Regne de l'Antechriſt, & celle de la converſion des Juifs dans le tems de la gloire de l'Egliſe de J. C. ſur la terre, ſont auſſi de l'apanage de la Doctrine Coccejene.

Avant que de finir entiérement ſur ce qui régarde proprement les Myſtiques, qui ſe ſont élevés entre les Proteſtans, je copierai ce que l'Auteur des *Entretiens*, (*g*) nous aprend de ceux qu'on appelle, dit-il, *Antinomes* & *Hebraïſans* „ ceux „ qu'on qualifié *Hebraïſans*. . . . . ſe rétirent dans des lieux ſecrets & tien-„ nent

(*a*) Idem ubi ſup. p. 30.
(*b*) Idem ubi ſup. p. 238.
(*c*) Le *faiſſeau d'hyſſope*, qui faiſoit une eſpéce de goupillon &c. Ibid. p. 185. & ſuiv.
(*d*) Idem ubi ſup. p. 295.
(*e*) Monſieur de Joncourt Auteur des *Entretiens ſur les différentes méthodes des Coccejens & des Voetiens* &c. imprimés à Amſterdam en 1707. étoit Miniſtre à la Haye. On prétend qu'on ne le fit taire qu'en lui ſuprimant ſa penſion.
(*f*) *Tincta Lycambeo ſanguine tela dabit.* Ovid. *in Ibin.*

M. de Jonc. . . . . . ſembloit devoir être accablé de traits tout pareils de la part des défenſeurs de *Coccejus*. Un ſeul plus terrible, & qui partit ſans être prévû, accabla ce rédoutable Anticoccejen: ce fut la ſuppreſſion des gages.
(*g*) *Entretiens* &c. ubi ſup. p. 412. & ſuiv.

„ nent des conventicules entr'eux. . . . . . quelques plaintes qu'on ait faites en
„ public & en particulier, des sentimens scandaleux qu'on leur attribue, on n'a
„ pû encore les obliger. . . . . . à déclarer hautement leur confession ou leur
„ systême. Il y en a qui les appellent *Antinomes*, & d'autres disent que c'est
„ une branche batarde des Coccejens, avec lesquels ils font gloire d'être d'une
„ même origine, prétendant porter *même nom & mêmes armes*; mais les Cocce-
„ jens les desavouent. . . . . . (quoi qu'il en soit) ces *Hebraïsans* n'ayant pas
„ publié leur Confession de Foi, en désertant les assemblées (des Protestans) &
„ en se retirant dans leurs (*a*) conventicules; n'étant d'ailleurs regardés que comme
„ des *Antinomes* (il ne s'agit que de rassembler ce qu'on a dit de ces *Antinomes*,
„ & ce qu'on sait en gros des *Hebraïsans*. . . . . . . Il y a eu des Héretiques de
„ ce nom en trois periodes différentes. 1. du tems des Peres vers la fin du 4.
„ siécle. . . . . . 2. du tems (*b*) de la Réformation 3. de notre tems, princi-
„ palement en Angleterre, où ils continuent de se maintenir, & d'où ils ont
„ fait passer leurs principales maximes à quelques libertins de deça la mer. . . .
„ Le gros de leurs erreurs consiste dans un éloignement & une aversion des
„ prédications de morale qu'ils régardent, comme des choses hors de saison; &
„ parce que S. Paul parle souvent de l'abolition de la Loi, & de son opposi-
„ tion à l'Evangile, ils prétendent que quand on prêche le devoir & l'obéissan-
„ ce des hommes, la justice de Dieu & ses droits, la crainte qu'on doit avoir
„ de lui & de ses jugemens. . . . choses rélatives à la Loi, on fait revivre. . . .
„ l'esprit de servitude par des réproches, & des ménaces contraires au génie de
„ l'Evangile. . . . qui ne respire. . . . que douceur & grace. . . . Ils af-
„ fectent de dire que J. C. mourant a non seulement porté la peine de nos
„ péchés, mais nos péchés mêmes, d'où ils tirent des conséquences. . . . . .
„ contre la nécessité & les usages de la répentance. . . . (Il semble que cette doc-
„ trine rende les bonnes œuvres absolument inutiles: ce seroit peut-être trop
„ que de dire, qu'elle les fait régarder comme nuisibles. (*c*) Aucun liberti-
„ nage n'a osé aller jusqu'à ce point.) L'Auteur que je cite continue ainsi. (On
„ trouve dans ce que M. Witsius a écrit sur les sentimens & les expressions pa-
„ radoxes de ces *Antinomes*,) qu'ils affectent de regarder le soin de faire de bon-
„ nes œuvres comme un effort pour être justifié, qui fait outrage au mérite
„ de la mort de J. C. . . . . . on ne fait cet effort, disent-ils, & l'on n'ac-
„ cumule avec soin ces bonnes œuvres, que dans l'opinion de quelque mérite
„ (*d*) que l'on y attache. . . . (On voit par-là que) les *Antinomes* affectent per-
„ pe-

(*a*) Sur les *Conventicules* l'Auteur p. 413. s'exprime de la maniere suivante. „ La méthode de tenir „ des *Conventicules* s'est établie & accrue depuis 35. ou 40. ans, & a produit de très mauvais effets. . . . „ par ces *Conventicules*. . . . . . on s'est accoutumé à déserter les Assemblées, où la Religion est expo- „ sée plus surement & plus fidellement qu'ailleurs &c". (qui l'a dit? c'est l'autorité des Synodes & des Consistoires. Il faut donc une autorité examinatrice supérieure à l'examen des particuliers. Il y a en Hollande & en Angleterre un grand nombre de ces *Détachemens*, qui ne se regardent pas comme absolument soumis aux ordres des Chefs, qui commandent la *grande armée des fidelles*.) „ C'est, continue M. de J. . . „ le prétexte le plus beau du monde, que des Chrétiens s'assemblent pour conférer sur les Ecritures & „ pour se communiquer mutuellement leurs lumieres. . . . . . mais dans ces petites assemblées secretes, „ un homme. . . . . . qui a de mauvais sentimens & de mauvais desseins, (si avec cela il a de l'adresse „ & de l'esprit) peut porter la séduction bien loin parmi les simples. . . . . .

(*b*) Conférés ceci avec ce qui est raporté des *Antinomes* ou *Antinomiens* ci-dessus. p. 191.

(*c*) L'Auteur a pourtant raison quand il dit, „ que ces sortes de singularités & d'expressions affectées „ ont souvent des motifs secrets de libertinage" C'est aussi ce qui a été remarqué dans la *Dissertation sur les Anabaptistes*. ubi sup.

(*d*) Une personne qui, selon l'Auteur des *Entretiens*. p. 421. étoit dans les principes des *Antinomes* & *He-*

„ petuellement d'établir les droits de la foi, (toujours) indépendemment des „ œuvres de piété, & qu'en définissant la foi, selon leurs idées, il se trouve- „ ra qu'ils soutiennent que l'homme est justifié, avant (même) qu'il ait la foi. „ (Je passe ce que l'Auteur remarque ici touchant le terme de *condition* dans la „ doctrine de la grace & du salut. Cela est trop Theologique). . . . . *La foi*, „ selon les *Hebraïsans est une ferme persuasion qu'a un homme d'être élu.* . . . ce „ chemin est court; c'est une méthode abregée, qui mêne tout droit au but, „ (c'est-à-dire au salut, qui est la suite de l'élection,) & sans se donner la pei- „ ne de discerner les caractéres de tant de choses que les Theologiens de prati- „ que renferment dans le fonds de la foi, ... il n'y a qu'à se tâter. . . . . „ (pour savoir si l'on est élu). . . . . . ". Ce petit détail de l'Auteur est suivi de quelques réflexions sur le mépris qu'il attribue aux Coccejens pour la morale, & ceux qui la prêchent.

Au reste la conformité qui se trouve entre tous les *Mystiques* du Christianisme m'oblige de raporter ici, par maniere de suplement à (*e*) la *Dissertation sur le Quietisme*, ce qu'il y a de plus curieux sur cette matiere dans les *Memoires sur le Quietisme*, attribués à M. de *Phelipeaux*.

Hebraïsans, disoit, pour tout éloge, à une Dame très recommandable par ses bonnes œuvres & ses charités, *vous prenés bien de la peine &c. tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne vous condamne pas.*

(*e*) Voy. *Cérem.* &c. Tom. pr. qui contient les Juifs & les Catholiques.





SUPPLEMENT

A ce qui concerne le Quiétisme.

POur ſuivre dans toutes les regles la fortune du *Quietiſme* en France, il faut commencer ce ſuplément à la promotion de M. de Fenelon à l'Archevêché de Cambray. L'Abbé de Fenelon, nous dit l'Auteur des *Memoires*, dont j'ai raporté un long extrait dans la note (*a*) de la page 229. n'ayant point de bien de patrimoine, ni encore rien obtenu de la Cour, le moindre ſouffle venu au Roi de ſon attachement à la doctrine de Madame Guyon, auroit produit d'étranges effets dans l'eſprit d'un Prince auſſi religieux, auſſi délicat ſur la foi, que Louis XIV. ſi circonſpect à remplir les grandes places de l'Egliſe: & le moins qu'on eut dû attendre, eut été pour cet Abbé une excluſion inévitable de toutes les dignitez. Auſſi.... il ne pouvoit s'empêcher de dire, ce ſera une belle choſe & bien glorieuſe, de voir un Précepteur des Princes, ſorti de la Cour ſans bénefice, & avec ſa ſeule penſion; & ſes amis tenoient ce même diſcours. Il arriva néanmoins qu'à Noël de l'année 1694. il fut nommé à l'Abaye de S. Valeri. Madame de Maintenon la lui obtint, ſoit qu'elle fut perſuadée de ſa docilité, ſoit qu'elle eut deſſein de lui procurer une ſubſiſtance honnête & une retraite, ſi le Roi informé par quelque hazard de ſes ſentimens, venoit à le chaſſer de la Cour.

Au commencement de l'année 1695. après un long & ſérieux examen de tous les écrits, tant de Madame Guyon que de l'Abbé de Fenelon, on commença à examiner les articles dreſſez par M. de Meaux, qui comprenoient la condamnation de toutes les erreurs, qui ſe trouvoient dans les uns & dans les autres. On en péſoit toutes les paroles, & on tâchoit non-ſeulement à réſoudre toutes les difficultez qui paroiſſoient, mais encore à prévenir par principes celles qui pourroient s'élever dans la ſuite. Ces Meſſieurs avoient penſé d'abord à quelques converſations de vive voix avec l'Abbé de Fenelon, mais ils craignirent, qu'en mettant la choſe en diſpute, ils ne ſoulevaſſent, plutôt que d'inſtruire, un eſprit qu'ils croyoient que Dieu faiſoit entrer dans une meilleure voye, qui étoit celle de la ſoumiſſion abſolue. En effet les diſcours, & toutes les lettres de l'Abbé de Fenelon ne reſpiroient qu'obéiſſance: en voici une. . . . . . du 26. Janvier 1695. qui le prouve bien.

Mercredi 26. Janvier.

Je vous ai déja ſuplié de ne retarder pas un ſeul moment par conſidération pour moi la déciſion qu'on vous demande. Si vous êtes déterminé à condamner une partie de la doc-

doctrine que je vous ai exposée par obéïssance, je vous suplie de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter aujourd'hui que demain, & même beaucoup mieux, car le plutôt reconnoître la vérité & obéir est le meilleur. Je prens même la liberté de vous suplier de ne rétarder point à me corriger par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin de longue discussion pour me convaincre, vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit. Pourvû que vous m'écriviez précisement ce qui est de la doctrine de l'Eglise, & les articles dans lesquels je m'en suis écarté; je me tiendrai inviolablement à cette regle. Pour les difficultez sur l'intelligence exacte des passages des auteurs, épargnez vous la peine d'entrer dans cette discussion, prenez la chose par le gros, & commencez par suposer que je me suis trompé dans mes citations. Je les abandonne toutes & je ne me picque ni de savoir le Grec, ni de raisonner sur les passages, je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront mériter quelque attention. Jugez moi par ceux-là, & décidez sur les points essentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, & ne mérite pas l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capable de quelque égard humain, (ce que je n'ai garde de vous imputer) ce ne seroit pas de vouloir me flatter contre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire il seroit naturel de craindre que vous auriez quelque peine à me justifier contre la prévention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de craindre cet inconvenient, je crains celui de votre charité pour moi; au nom de Dieu ne m'épargnez point. Traitez moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontez pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnoissance & de docilité, si vous me tirez au plutôt de l'erreur. Je n'ai garde de vous proposer tout ceci pour vous engager à une décision précipitée aux depens de la vérité, à Dieu ne plaise, je souhaite seulement que vous ne retardiez rien pour me ménager.

Dans ce même tems Madame Guyon, qui depuis la censure de l'Archevêque de Paris, se tenoit cachée, ne se croyant pas en sureté contre le recherches de ce Prélat, demanda de se retirer à Meaux, sous prétexte de conferer avec le Prélat, & d'en être instruite plus commodément. M. de Meaux ayant accepté sa demande, elle l'en remercia par la lettre suivante.

M. je ne saurois assez vous exprimer & ma joye & ma reconnoissance sur la bonté que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire. Je vous obéirai, M. avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions, & j'espére avec la grace de Dieu que vous serez content, M. de mon obéïssance, s'il plaît à Dieu. Si j'osois, je vous demanderois une grace pour éviter toute sorte d'inconveniens, qui seroit, M. que vous eussiez la bonté de me confesser, lorsque vous seriez à Meaux; vous verriez par-là tout mon cœur, & je ne serois point exposée à un Confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner. Ponr le nom, ce sera s'il vous plaît, celui de la Houssaye, j'attends l'obédience incessamment, & je partirai sans retarder, si-tôt que je l'aurai reçûe. N'ayant pointde plus forte inclination que de vous marquer, & mon profund respect, & ma parfaite soumission; je suis, M. de votre Grandeur la très-humble & obéïssante servante, de la Mothe Guyon.

J'attendrai aussi vos ordres, M. sur la communion, & je ne communierai, que quand il vous plaira.

Madame Guyon se retira donc au Monastere de la Visitation de Meaux, le 13. Janvier 1695. Madame la Duchesse de Mortemart l'y conduisit dans son carosse; elle eut ordre de ne communiquer avec qui que ce fut au dehors, ni par lettre, ni autrement...... Cependant les Prélats continuoient à Issy leurs assemblées, autant que les besoins de leurs Diocéses pouvoient leur permettre. Plus l'Abbé de Fenelon

lon leur marquoit de confiance de ſoumiſſion, plus ils ſongeoient à ménager ſa réputation. Ils prénoient toutes les meſures que la prudence pouvoit ſuggerer pour le ramener doucement & ſans bleſſer la délicateſſe d'un eſprit ſi délié. Sur tout ils gardoient à ſon ſujet un ſecret inpénetrable, ſachant bien que le moindre ſouffle venu aux oreilles du Roi l'auroit infailliblement perdu. Ils avoient d'abord eu deſſein, pour donner des bornes à ſes penſées, de l'aſtreindre par quelque ſignature. Mais pour éviter de lui donner l'air d'un homme qui ſe retracte, ils réſolurent de le faire ſigner avec eux, comme aſſocié à leur déliberation. Ainſi ils le firent juge dans ſa propre cauſe, tant ils étoient attentifs à chercher tous les moyens poſſibles de ſauver la réputation de leur ami.

Quelque tems après au mois de Fevrier de l'année *1695*. l'Abbé de Fenelon fut nommé à l'Archevêché de Cambrai, quoique les études des Princes ne duſſent pas ſi-tôt finir. Je ne ſai ſi ce fut par l'intrigue de ſes amis, qui le voyant ſur le bord du précipice crurent devoir hâter ſa fortune, ou ſi le Roi, qui n'étoit informé de rien, l'éleva de ſon mouvement à ce poſte, ou ſi Madame de Maintenon, qui pouvoit avoir dès lors des vues ſur l'Archevêché de Paris, qu'on prévoyoit devoir bien-tôt vâquer, jugea à propos de placer cet Abbé, pour ne trouver aucun obſtacle au choix qu'elle projetoit.

Cet Abbé dit-on, quelque deſintereſſé qu'il voulut paroître, ſongeoit ſérieuſement depuis long-tems à cette importante & éclatante place. Il avoit ſouvent inſinué à Madame de Maintenon que le Diocéſe de Paris étoit entiérement abandonné pour le ſpirituel, & qu'il avoit beſoin d'un Prélat qui pût y rétablir la diſcipline. Il donnoit adroitement l'excluſion à M. de Meaux, en inſinuant à cette Dame que, ſi on le mettoit dans ce poſte, il abandonneroit ſes études, ce qui priveroit l'Egliſe d'un grand ſecours, ou qu'il les continueroit, & alors le Diocéſe n'en tireroit aucun ſecours. Il excluoit pareillement les autres, en diſant que le Cardinal de Janſon fort eſtimé de Madame de Maintenon, ſervoit trop utilement à Rome l'Egliſe & l'Etat, pour l'en retirer; que d'ailleurs il falloit à Paris un Prélat ſavant pour gouverner la Sorbonne. Pour M. de Châlons, dont la maiſon étoit dans un grand crédit, il inſinuoit qu'il étoit trop régulier pour vouloir être transferé à Paris, ayant marqué tant de peine à conſentir à la tranſlation de Cahors à Châlons. Tels étoient les trois Prélats qui pouvoient lui donner plus d'ombrage. Toutes ces inſinuations étoient ſouvent répetées à Madame de Maintenon, par la Maiſon-fort ſa confidente, & je m'apperçûs (c'eſt toujours l'Auteur des Memoires qui parle) dès lors de l'intrigue, tant par certains diſcours qui lui échapoient dans la converſation, que par ceux de ſes amis. M. de Fenelon ayant été nommé à l'Archevêché de Cambrai, il ſe démit de l'Abbaye de S. Valery. . . . . . . Ses amis exagérerent cette moderation, qui fut peut-être forcée, le Roi ayant pû lui rédemander l'Abbaye; ou qui parut dans la conjoncture préſente néceſſaire à cet Abbé, pour rétablir ſa réputation chancelante.

Les deux Prélats, & M. Tronſon très perſuadez de la docilité & de la ſincerité de l'Abbé de Fenelon, aplaudirent à ſa nomination, & crurent qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Egliſe. Ainſi ils continuerent à former leur jugement. Les articles furent donc arrêtez après un long examen, & une diſcuſſion très-exacte. M. de Meaux, & M. de Châlons lui préſenterent à Verſailles ces articles tout dreſſez...... L'Abbé prit ſur le champ ſon parti & s'offrit à les ſigner dans le moment par obéiſſance. Ces Meſſieurs trouvérent plus à propos de les remettre entre ſes mains, afin qu'il pût les conſidérer. Quelques jours après, il leur aporta des reſtrictions à chaque ar-

article, qui en éludoient toute la force, & dont l'ambiguité les rendoit non ſeulement inutiles, mais encore dangereux.

Ces Meſſieurs ne crûrent pas s'y devoir arrêter. M. de Cambrai ceda, déclarant néanmoins qu'il ne les ſignoit pas par perſuaſion, mais ſimplement par déférence. Il n'y avoit d'abord que 33. articles; M. de Châlons, preſſé peut-être par M. de Cambrai, ou autrement, obtint de M. de Meaux, qu'on ajouteroit le 34. Ainſi les 34. articles furent ſignez à Iſſy le 10. de Mars 1695. avec ces ſouſcriptions: deliberé à Iſſy † Jaques Benigne Evêque de Meaux † Louis Antoine Evêque de Châlons. F. de Fenelon nommé à l'Archevêché de Cambrai. M. Tronſon †.

On convint que les Prélats publieroient inceſſamment dans leurs Diocéſes une ordonnance où les articles ſeroient inſerez, & que M. de Cambrai feroit la même choſe dans le ſien, après qu'il auroit été ſacré. M. de Meaux ſe chargea même de faire une ample explication des articles pour l'inſtruction des fidelles, qui ſans ce ſecours, n'en auroient pas pénetré toute l'étendue.

M. de Cambrai ne manqua pas d'envoyer à la Maiſon-fort les articles, ſi-tôt qu'ils furent ſignez. Elle lui propoſa quelques difficultez, & elle en reçût la réponſe ſuivante.

Il n'y a de mauvaiſes réflexions, que celles qu'on fait par amour propre ſur ſoi-même, & ſur les dons de Dieu pour ſe les aproprier. Il eſt auſſi bon en ſoi de réflechir que de s'occuper autrement; le mal eſt de ſe regarder avec complaiſance, ou avec inquiétude. Quand la grace porte l'ame à faire des réflexions ſur ſoi, elles ſont auſſi parfaites que la préſence de Dieu la plus ſublime. Si donc on parle ſouvent de laiſſer tomber les réflexions & de s'oublier, cela ne ſe doit entendre que du rétranchement des réflexions empreſſées de l'amour propre, qui ſont preſque toujours celles qu'on remarque dans les ames, ou de celles qui interromproient la vûe actuelle de Dieu dans les tems d'oraiſon ſimple.

S. François de Sales n'a pas prétendu rétrancher toute action de graces, ni toute attention à nous même: autrement il ne faudroit plus de colloque amoureux avec Dieu, tels que les plus grands Saints en ont dans l'oraiſon la plus paſſive. Il ne faudroit plus de Directeur, car on parle ſans ceſſe au Directeur de ſoi, & de ſes diſpoſitions, ce qui eſt une réflexion ſur ſoi-même. Tout ſe réduit donc à ne point faire des actes empreſſez ni même méthodiques & arrangez pour s'examiner, ou pour rendre grace à Dieu, quand l'attrait d'oraiſon eſt actuel, & qu'il nous occupe du repos d'amour avec Dieu.

La neuviéme propoſition eſt la ſeule ſur laquelle j'ai héſité, mais comme on trouve dans la 33. ce qui me paroit néceſſaire pour l'éclaircir, je n'ai pas cru devoir m'arrêter là-deſſus. Quoique la récompenſe, qui eſt le bonheur éternel, ne puiſſe jamais être réellement ſeparée de l'amour de Dieu, ces deux choſes néanmoins peuvent être ſeparées dans nos motifs: car on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devroit jamais nous rendre heureux.

Beaucoup de Saints canoniſés ont été dans ce ſentiment. Il eſt même le plus autoriſé dans les écoles: ces ames ne ſouhaitent point leur ſalut entant qu'il eſt leur ſalut propre, leur avantage & leur bonheur. Si Dieu les devoit anéantir à la mort, ou leur faire ſouffrir un ſuplice éternel, ſans le haïr & ſans perdre ſon amour, elles ne le ſerviroient pas moins, & elles ne le ſervent pas davantage pour la récompenſe qu'il promet. Ce qu'elles veulent à l'égard du ſalut, c'eſt la perpetuité de l'amour de Dieu, & la conformité à ſa volonté, qui eſt que

tous

tous les hommes en géneral & chacun de nous en particulier ſoit ſauvé. On ne veut donc point en cet état ſon ſalut, comme ſon propre ſalut, & à cet égard on y eſt indifférent, mais on le veut comme une choſe que Dieu veut, & en-tant que le ſalut eſt la perpetuité même de l'amour divin. L'amour ne peut vouloir ceſſer d'aimer.

S. François dit, il eſt vrai, que l'oraiſon de quiétude contient éminemment les actes d'une méditation diſcurſive. Et en effet toutes les fois qu'on ſe ſent attiré à cette oraiſon avec une répugnance aux actes diſcurſifs, il faut ſe laiſſer à cet attrait, pourvû qu'on ſoit dans un état aſſez avancé pour cette ſorte d'oraiſon : mais il ne s'enſuit pas que cette oraiſon exclue pour toujours tous les actes diſtincts. Ces actes, dans un grand nombre d'occaſions de la vie, ſont les fruits de cette oraiſon, & les fruits de cette oraiſon, qui ſont les actes, étant faits dans les occaſions ſans empreſſement, ſervent à leur tour à cette oraiſon pour la rendre plus pure & plus forte. Une perſonne qui ne féroit jamais de ces actes ſimples & paiſibles en aucune des occaſions principales où il eſt naturel d'en faire, & qui ſe contenteroit d'une quiétude génerale, comme plus parfaite, me paroîtroit dans l'illuſion, & dans l'inexécution de la loi de Dieu.

Les ames les plus paſſives font auſſi des actes diſtincts & en grand nombre, mais ſans empreſſement: c'eſt ce que les Myſtiques apellent coopérer avec Dieu ſans activité propre. Je croi que ces actes diſtincts ſe font même dans l'oraiſon, mais ils ſe font par une certaine pente & une certaine facilité ſpéciale qui eſt dans le fond de l'ame par l'habitude de l'oraiſon paſſive, pour former ſelon les beſoins les actes les plus éminens.

Toute la vie des ames paſſives ſe réduit à l'unité & ſimplicité de la quiétude, quand Dieu les y met actuellement. Mais ce principe d'unité & de ſimplicité ſe multiplie d'une maniere très-diſtincte & très narrée ſelon les beſoins & les occaſions, & même ſuivant les choſes que Dieu veut opérer dans l'intérieur, ſans aucune occaſion extérieure. Cet amour ſimple de repos, pendant qu'il eſt actuel, eſt un tiſſu d'actes très-ſimples & preſque imperceptibles. Quand cet amour direct & de repos n'eſt pas actuel, ce principe d'unité, comme le tronc d'un arbre, ſe multiplie dans ſes branches & dans ſes fruits. Il devient pendant la journée une occupation indirecte de Dieu : c'eſt tantôt acquieſcement aux croix, puis à l'abandon, aux délaiſſemens ; une autre fois ſupport des contradictions ; dans la ſuite renoncement à la ſageſſe propre, docilité pour le prochain, attachement à l'obéiſſance, &c. C'eſt l'eſprit un & multiplié, dont parle Salomon. Tantôt il n'eſt qu'une choſe, tantôt il en eſt pluſieurs : il eſt ſimple par ſon principe dans la multitude des actes, depuis le matin juſqu'au ſoir : & quoiqu'ils ne ſoient pas toujours diſcurſifs & réflechis, la grace y incline doucement l'ame en chaque moment, ſuivant l'occaſion & le deſſein de Dieu.

Il faut ſeulement dire qu'on doit retrancher les réflexions d'amour propre, qui ſont empreſſées, ou qui interrompent l'opération divine dans la quiétude.

La quiétude, dans les tems où Dieu y met actuellement, renferme tout, & il faut que tout autre acte lui céde, mais elle n'eſt pas toujours actuelle. Cette quiétude même nous imprime ſouvent des actes diſtincts, ou bien elle les produit, comme les fruits dans ce détail de la journée.

De là vient que Madame de Chantal dit elle-même, comme vous l'avez remarqué, qu'on fait toujours des actes, & que ceux qui ne croyent point en faire, ne l'entendent pas bien ; mais on les fait beaucoup moins diſtinctement, & même ſans nulle diſtinction apperçue, lorſque Dieu attire l'ame à la quiétu-

 de.

de. Dans les autres tems, les actes sont plus distincts, quoique non empressés. Ce sont ces actes dont Madame de Chantal dit, qu'elle les fait suivant que Dieu les met au cœur, c'est-à-dire, suivant qu'elle en a une certaine facilité par la grace, sans empressement ou activité propre.

Il faut néanmoins observer que quelquefois ces actes se font tout ensemble avec une répugnance sensible de la nature actuellement tentée par la concupiscence, & avec une pente ou facilité du fond de l'ame que Dieu prévient & incline malgré la tentation actuelle des sens.

Il faut dans l'occasion suivre l'attrait divin, mais cet attrait de l'oraison, s'il est véritable, loin de nous détourner de certains actes simples dans les occasions principales de la journée, est au contraire la source pure qui produit & qui facilite ces actes.

Tout ce que vous marqués est véritable & conforme à l'esprit des propositions, & vous y repondés vous-même à toutes vos objections (*a*). J'aurois pû vous envoyer la fin de votre écrit pour réponse au commencement (*b*). . . .

M. de Meaux étant retourné dans son Diocése, présenta à Madame Guyon les articles arrêtés à Issy. Quelque soumission qu'elle eut fait paroître jusqu'alors, dans l'espérance de se rendre ses Juges plus favorables, il parut qu'après tant d'instructions, elle n'étoit guére persuadée. Elle apporta aux articles beaucoup de restrictions, qui lui furent sans doute suggerées par ses amis. M. de Meaux la voyant opiniâtre eut d'abord dessein de l'interroger en présence de témoins, d'en dresser un procès verbal, pour l'envoyer à la Cour, & de se défaire de cette femme superbe & ignorante. Il m'avoit même averti pour me trouver à l'interrogatoire, & le signer comme témoin. Mais on n'en vint pas à cette extrêmité. Madame Guyon céda & se soumit, voyant bien que c'étoit pour elle une nécessité, & elle envoya au Prélat la reconnoissance suivante.

Je soussignée reconnois que l'Illustrissime & Révérendissime Pére & Seigneur en Jesus-Christ, Messire Jacques Benigne Bossuet Evêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans, m'a remis en main 34. articles signés de lui, & de ceux au jugement desquels je m'étois pareillement soumise. Je reçois non seulement sans répugnance, mais encore avec une pleine & entiere soumission, ces articles; je promets avec la grace de Dieu de m'y conformer, tant en croyance qu'en pratique, & condamne de cœur & de bouche tout ce qui y est, ou peut-être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs en quelques livres qu'elles soient, ou puissent être, même dans les miens. Je reconnois & avoue, touchant deux livres, dont l'un est intitulé *moyen court & très-facile de faire l'oraison, que tous peuvent pratiquer très aisément & arriver par-là dans peu de tems à une haute perfection* : & l'autre, le *Cantique des cantiques de Salomon* interprêté selon le sens mystique & la

(*a*) (Il faudroit, ce me semble, une *Quietude* consommée, pour bien expliquer le jargon mystique de cette Lettre.)

(*b*) Je ne puis ici assez admirer, nous dit-on, dans les *Memoires*, la souplesse de M. de Cambrai. Il avoit toujours conseillé à la Maison-fort d'éloigner toute réflexion sur soi-même dans le sens de Madame Guyon. Elle lui objecte que cette doctrine est condamnée dans les trente quatre articles, & il répond qu'il n'a exclu que les réflexions empressées de l'amour propre sur soi-même, & sur les dons de Dieu, pour se les aproprier. Tombe-t-il dans l'esprit de quelqu'un que ces réflexions soient permises ? L'explication qu'il donne à la neuviéme proposition ne tend qu'à éluder la doctrine des Prélats & à établir l'indifférence du salut dont il exclut le desir entant qu'il est notre propre salut. Etoit-ce là le sens des Prélats ? Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'il ne dit pas ici un mot de la *mercenarité* de l'espérance, qui deviendra dans la suite la clef de tout son systême. Tout ce qu'il dit sur la quiétude ne tend qu'à exclure l'obligation de produire les actes distincts des vertus Théologales, essentiels à la piété & nécessaires à tout état.

la vraye repréſentation des états intérieurs ; je reconnois, dis-je, en déſavouant tout autre qui me ſeroit, ou pourroit être attribué, que je n'ai nulle part à l'impreſſion de ces deux livres, & que j'ai ſuppoſé que ceux qui les féroient imprimer y changeroient & corrigeroient tout ce qui ſeroit néceſſaire, tant au ſens qu'aux expreſſions. Ainſi je déclare très ſincérement que je n'y ſuis nullement attachée, ni que je n'y prens aucune part, qu'autant qu'ils ſont conformes à la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, de laquelle par la grace de Dieu, je n'ai jamais voulu ni cru me départir un ſeul inſtant ſur quelque article que ce ſoit. Je me ſoumets ſans peine de cœur & de bouche à toute condamnation qu'ont fait ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en a donné la puiſſance, notamment à celles de Meſſieurs les Evêques de Meaux & de Châlons, au jugement deſquels je les ai particulierement ſoumis, & par deſſus tout, de nos ſaints Péres les Papes & du ſaint Siége Apoſtolique, en la communion & obéiſſance duquel, par la grace de Dieu, j'ai toujours vêcu & veux vivre & mourir. Je déclare en outre que j'ai obéï & obéïrai ſincérement à l'ordre qui m'a été donné par le dit Seigneur Evêque de Meaux, de n'écrire aucun livre, ni enſeigner ou dogmatiſer dans l'Egliſe, ni de conduire les ames dans les voyes de l'oraiſon ou autrement, ne déſirant autre choſe que de vivre ſeparée de tout commerce du monde, autant qu'il eſt poſſible, & de demeurer cachée en Jeſus-Chriſt en quelque lieu que la Providence me deſtine le reſte de mes jours. Fait à Meaux dans le Monaſtére de la Viſitation de Sainte Marie de Meaux, ce 15. Avril 1695. J. M. B. de la Mothe Guyon.

Le même jour Madame Guyon envoya au Prélat la déclaration ſuivante pour ſe juſtifier des abominations qu'on lui imputoit.

Je ſupplie M. l'Evêque de Meaux qui a bien voulu me recevoir dans ſon Diocéſe & dans un ſi ſaint Monaſtére, de recevoir pareillement la déclaration ſincére que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choſes qu'on m'impute ſur les abominations qu'on m'accuſe d'approuver comme innocentes. Si je ne me ſuis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la choſe le demandoit dans mes deux petits livres, c'eſt que dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces déteſtables choſes, & que je ne ſavois pas qu'on eut enſeigné ou qu'on enſeignât de ſi damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pû être directement ou indirectement auteur d'aucun péché, ou défaut vicieux. A Dieu ne plaiſe qu'un tel blaſphême me fut jamais entré dans l'eſprit. Je déclare en particulier que les lettres qui courent ſous le nom d'un grand Prélat ne peuvent être vrayes, puiſque je ne l'ai jamais vu avec le Prieur de S. Robert qui y eſt nommé, & je ſuis prête de jurer ſur le S. Evangile que je ne l'ai jamais vu en un même lieu, & d'affirmer ſous pareil ſerment les autres choſes contenues dans la préſente déclaration. Fait à Meaux au dit Monaſtére de Sainte Marie, ce 15. Avril 1694. J. M. B. de la Mothe Guyon.

Quelques jours après, M. de Meaux publia ſon Ordonnance & Inſtruction Paſtorale ſur les états d'oraiſon où étoient inſerés les 34. articles condamnant la Guide ſpirituel de Michel Molinos, la pratique facile pour élever l'ame à la contemplation par François Malaval, le moyen court & facile de faire l'oraiſon, la régle des aſſociés à l'enfant Jeſus, le cantique des cantiques de Salomon, interpreté ſelon le ſens Myſtique de Madame Guyon, & l'analyſe du Pére la Combe ; comme contenant une mauvaiſe doctrine, & toutes, ou les principales propoſitions condamnées dans les 34. articles. Cette Ordonnance étoit datée du 16. Avril 1695. Le 25. du même mois, M. de Châlons publia la ſienne où

où il condamna les mêmes livres. Ainsi ils furent unanimes dans l'examen, dans le jugement & la condamnation des nouvelles erreurs sur la spiritualité.

M. de Fenelon écrivit à M. de Châlons, qu'il condamnoit tout ce qui étoit condamné dans son Ordonnance. Ce Prélat en eut une consolation sensible, espérant que revenu de ses préventions, il alloit employer ses grands talens pour soutenir la vraye piété, & pour combattre la fausse.

M. de Cambrai, quelque tems après sa nomination, avoit prié Messieurs de Meaux, de Châlons & de Chartres de le consacrer; & il avoit choisi S. Cyr, pour le lieu de la céremonie. M. de Chartres se persuada que la céremonie se faisant dans son Diocése, c'étoit à lui à être le consécrateur. M. de Meaux soutint qu'en qualité d'ancien Evêque, il devoit consacrer le nouveau Prélat, quoique M. de Chartres fut Diocésain, & cita sur cela des canons & des exemples. M. de Chartres ne pouvant vaincre son scrupule, on substitua en sa place M. d'Amiens. Deux jours avant la céremonie, M. de Cambrai vint voir M. de Meaux, & s'étant mis à genoux, baisa la main qui le devoit sacrer, & la prit à témoin qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que celle de ce Prélat. Promesse digne de louange, si elle avoit été sincére. Le Sacre se fit à S. Cyr le 10. Juin de la même année 1695. par Messieurs de Meaux, de Châlons, & d'Amiens. M. de Meaux suivant la coutume traita le nouveau consacré, les Evêques assistans, & plusieurs autres Prélats. Il arriva alors une chose qui parut à quelques-uns de mauvais augure. Le Maître d'Hôtel mettant le premier plat sur la table, mourut subitement, ce qui troubla un peu la fête. Quelques jours avant le Sacre, M. de Meaux réporta à M. de Cambrai tous ses écrits. Ce Prélat, le pria d'en garder du moins quelques-uns pour être en témoignage contre lui, s'il s'écartoit de la saine doctrine. M. de Meaux bien éloigné de cet esprit de défiance, non, M. lui dit-il, je ne veux jamais d'autres précautions avec vous que votre foi, & lui rendit sur le champ tous ses papiers, sans en réserver un seul, ni autre chose que les extraits qu'il en avoit fait, pour se souvenir des erreurs qu'il auroit à réfuter, sans nommer l'Auteur dans le livre dont il s'étoit chargé.

Quelques jours après la céremonie du Sacre, M. de Meaux rétourna dans son Diocése pour consommer tout ce qui concernoit l'affaire de Madame Guyon. Il crût encore pour une plus grande précaution, devoir exiger d'elle une soumission par écrit à son ordonnance, & à celle de M. de Châlons. Madame Guyon y souscrivoit volontiers, & envoya dans le même tems la déclaration suivante.

Je reconnois que M. l'Evêque de Meaux m'a remis en main son ordonnance & instruction Pastorale, sur les états d'oraison en datte du Samedi 16. Avril 1695. & celle de M. de Châlons sur le même sujet en datte du 25. Avril de la même année, dans lesquelles Ordonnances sont contenus les 34. articles souscrits par moi ci-dessus, & en conséquence d'iceux, la condamnation de certains livres, notament du livre intitulé, moyen court & facile, & d'un livre intitulé le cantique des cantiques. J'ai lû lesdites Ordonnances, & avec un cœur humble & sincére je me soumets & conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur & de bouché toutes propositions à ce contraires, de même que si elles étoient expressément énoncées. Je déclare néanmoins avec tout le respect & sans préjudice de la présente soumission & déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fut contraire à la foi, & à l'esprit de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, à laquelle j'ai toujours été, suis & serai soumise, Dieu aidant, jusq'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour chercher une excuse, mais dans l'obligation où je dois être de déclarer en

en simplicité mes intentions. Je déclare en outtre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec ceux qui en ont eu avec lui, que je ne me souviens pas d'avoir lû le livre de Malaval, que je n'ai jamais lû le livre intitulé Analisis, qui est latin, ni celui de Molinos, que long tems après avoir écrit mes deux petits livres & en passant: & je régarde lesdits livres comme bien & légitimement censurés. Je suplie lédit Seigneur Evêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son Diocése, & dans un si saint Monastere, de recevoir pareillement la déclaration sincére que je lui fais sur le serment que je dois à Dieu & à la sainte vérité, que je n'ai jamais dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'pprouver, comme innocentes à titres d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le démandoit dans mes deux petits livres, c'est que dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, & que je ne savois pas qu'on eut enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais crû que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux. Un tel blasphême ne m'est jamais entré dans l'esprit, & je renonce à toute expression d'où l'on pourroit, en quelque maniere que ce fut, induire cette impieté. Quant aux manuscrits qu'on répand sous mon nom, notament celui qu'on nomme torrens & autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des alterations qu'on a faites dans les copies, & ainsi je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre & avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles. Fait au Monastere de la Visitation de St. Marie de Meaux, le premier jour de Juillet *1695*. J. M. B. de la Mothe Guyon.

Madame Guyon, qui régloit toutes ses démarches par les conseils de ses amis, démanda acte des déclarations qu'elle avoit faites, & M. de Meaux qui agissoit en simplicité & sans défiance, lui donna celui qui suit.

Nous Evêque de Meaux avons reçu les présentes soumissions & déclarations de la dite Dame Guyon, tant celles du 15. Avril *1695*. que celles du premier Juillet de la même année, & lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison, déclarons que nous l'avons toujours reçue & la récevons sans difficulté à la participation des saints Sacremens, dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que dans sa soumission & protestation, sincére & obéissante, & avant & depuis le tems qu'elle est dans notre Diocése: y joint la déelaration autentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu & qu'on nous rend de sa bonne conduite depuis *6*. mois qu'elle est audit Monastere, & telle qu'elle le réqueroit. Nous lui avons enjoint aussi de faire en tems convenable les demandes & autres actes que nous avons marquez dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété & expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidelle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes quels qu'ils soient. Et lui avons fait iteratives défenses, tant comme Evêque Diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner, ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voyes d'oraison ou autrement: à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle féroit lesdits actes. Donné à Meaux au dit Monastere le jour & an que dessus.

† Benigne Evêque de Meaux.

J. M. B. de la Mothe Guyon.

Elle démanda en même tems une atteſtation, qui lui fut accordée en ces termes.

Nous Evêque de Meaux certifions à tous qu'il appartiendra, qu'au moyen des déclarations & ſoumiſſions de Madame Guyon, que nous avons, par devers nous, ſouſcrites de ſa main, & des défenſes par elle acceptées avec ſoumiſſion, d'écrire, enſeigner, dogmatiſer dans l'Egliſe, ou de répandre ſes livres imprimés ou manuſcrits, ou de conduire les ames dans les voyes de l'oraiſon ou autrement; enſemble du bon témoignage qu'on nous a rendu depuis 6. mois qu'elle eſt dans notre Diocéſe, & dans le Monaſtere de ſainte Marie, nous ſommes demeuré ſatisfait de ſa conduite, lui avons continué la participation des Sacremens dans leſquels nous l'avons trouvée humble & ſincére; déclarant en outre que nous ne l'avons trouvée impliquée en aucune ſorte dans les abominations de Molinos, ou autres condamnées ailleurs, & n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre ordonnance du 6. Avril 1695. ſigné †. Jaques Benigne Evêque de Meaux, & plus bas par Monſeigneur, le Dieu.

M. de Meaux la préſuma innocente des abominations dont on l'accuſoit, parce qu'elle n'en avoit point été convaincue par un examen légitime, dans lequel il n'auroit pû ni dû entrer, cette procédure n'étant pas de ſon reſſort, ni même du deſſein qu'on s'étoit propoſé, d'examiner uniquement la doctrine des livres.

Dans ce même tems, Madame Guyon, feignant une indiſpoſition, démanda la permiſſion d'aller aux eaux de Bourbon: & afin de mieux cacher ſon deſſein, elle pria d'être reçue, au rétour des eaux, dans le même Monaſtere, où elle retint ſon appartement...... Mais au lieu d'aller aux eaux, elle demeura cachée à Paris au Fauxbourg S. Antoine, dans une petite maiſon vers Raquette, où elle n'étoit viſitée qu'en ſécret, & de ſes plus intimes amis. Le Roi indigné de ſa mauvaiſe foi, donna ordre au fameux Deſgrès de la chercher & de l'arrêter......

M. l'Evêque de Chartres avoit fait une viſite rigoureuſe dans la maiſon de S. Cyr, où il trouva les livres imprimés & manuſcrits de Madame Guyon, & pluſieurs perſonnes ſéduites par la lecture de ces pernicieux livres. Il entra dans toutes les chambres, viſita toutes les caſſettes, & emporta les écrits qu'il y trouva...... Madame Guyon fut arrêtée au mois de Decembre 1695. dans une petite maiſon du Fauxbourg S. Antoine, où elle ſe tenoit cachée...... près de cinq moisauparavant, & le même jour de la viſite 6. Août 1695. il s'étoit paſſé un autre évenement remarquable. François de Harlay de Chanvalon, Archevêque de Paris, mourut ſubitement à ſa maiſon de Conflans. On le trouva mort ſur un lit de répos. Ce Prélat avoit un génie ſupérieur, un air majeſtueux, & des manieres carreſſantes, mais il ſe dés-honora par un commerce trop fréquent avec des femmes, qui ſcandaliſa le public. Quoiqu'il eut une érudition médiocre, & qu'il fut incapable de compoſer rien de juſte, il ne laiſſoit pas d'en impoſer au public par ſes manieres gracieuſes, & par ſes expreſſions brillantes. Il ſe rendit maitre de toutes les affaires Eccléſiaſtiques, il étoit avide de louanges, & ne pouvoit ſouffrir la réputation & le crédit des autres Evêques. Il ruina le Clergé pour ſe conſerver la faveur de la Cour, donnant ſouvent dans les aſſemblées du Clergé plus que le Roi ne démandoit; auſſi n'en fut-il pas regretté. Louis Antoine de Noailles Evêque de Châlons fut nommé à l'Archevêché de Paris. Le Roi crut ne pouvoir faire un meilleur choix pour rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique dans ce grand Diocéſe: Et l'Evêché de Châlons fut donné à ſon frere, qui étoit d'une régularité exemplaire, quoiqu'il n'eut pas encore l'âge requis pour l'Epiſcopat.

Le

Le 21. Novembre de la même année, M. de Chartres persuadé qu'il ne suffisoit pas pour arrêter le progrés du Quietisme, d'avoir ôté les livres imprimés & manuscrits de Madame Guyon, qu'il avoit trouvés dans le Monastere de S. Cyr, publia dans ce même Monastere, une longue & judicieuse ordonnance, où il rapporte exactement les extraits de ces livres, & principalement de celui des torrens, & les condamne comme contenant des *Propositions respectivement fausses, téméraires, erronées, impies, blasphématoires, hérétiques, & tendantes à renouveller les erreurs des Bégards & des Béguines, de Luther, de Calvin & de Molinos, capables de scandaliser les fidelles, d'offenser les oreilles pieuses, d'entretenir les ames dans une présomption toute visionnaire, & enfin d'étouffer en elle tout sentiment de piété & de religion.*

Depuis ce tems-là, M. l'Evêque de Chartres s'unit étroitement avec Messieurs de Paris & de Meaux, pour arrêter le progrès de ces nouveautés dangereuses qu'on répandoit sous le nom spécieux de perfection. Quelque tems après M. de Cambrai fit un sermon aux Carmelites de S. Jaques, qui scandalisa beaucoup de monde, & cela produisit quelques lettres entre Mess. de Cambrai & de Meaux (que je ne raporterai pas, me contentant de remarquer que selon l'Auteur des memoires les expressions de M. de Cambrai y sont envelopées & peu claires.)

Au commencement de l'année 1696. Madame de Maintenon voulant seconder le zéle de M. de Chartres, chercha les moyens les plus efficaces pour déraciner entiérement le Quiétisme répandu dans la maison de S. Cyr: persuadée qu'il étoit néceſſaire de détruire toutes les fausses idées de perfection, dont plusieurs Religieuses étoient entêtées. Elle engagea M. de Meaux à leur faire des conférences, où elle voulut assister. Dans la premiere qui se fit le 5. Fevrier, il combatit le dogme affreux de l'indifférence pour le salut éternel. Après la conférence, chaque Dame de S. Cyr eut la liberté de proposer ses doutes, & le Prélat y répondit avec cette clarté & cette solidité qui lui étoient si naturelles. (Ici commencent de longs éclaircissemens de M. de Meaux, où il explique l'*Oraison passive.* Je les passe pour ne me tenir qu'à la partie historique de ces disputes.)

Au mois de Mai 1696. on défera en Sorbonne le premier Tome des ouvrage de Marie d'Agreda, Religieuse Espagnole, traduits en François, par le Pere Thomas Croset, Recolet de Marseille. Les Cordeliers, de l'Ordre desquels étoit la Religieuse, firent de grands efforts pour s'oposer à la censure. Le Géneral des Jésuites sollicité par celui des Cordeliers, écrivit en France, afin qu'on employât tout le crédit de la compagnie pour la défense de ce livre, qui étoit regardé comme un cinquiéme Evangile par toute l'Espagne. La Societé en fit même sa propre affaire...... On me chargea de m'informer de la vérité des faits qu'on avançoit, pour empêcher que ce livre ne fut *prohibé.* J'obtins du Pere Diaz, Cordelier Espagnol chargé de soliciter à Rome la canonisation de cette Religieuse, les mémoires qu'on avoit présenté à Alexandre VIII. & à Innocent XII. & j'écrivis la lettre suivante à M. de Meaux.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai appris touchant les faits sur lesquels vous souhaitez d'être éclairci. Après la mort de Marie d'Agreda, on trouva ses livres écrits de sa main, avec une attestation que tout ce qui étoit contenu lui avoit été révelé. Dans le dessein de les faire imprimer, on s'adressa à l'Evêque de Tarragone ordinaire du lieu, où étoit situé le monastere de cette Religieuse, & sur sa permission, ils furent imprimez à Madrid en 1690. On forma d'abord oposition à la publication de ces livres, on les accusa d'erreurs, & on publia même que c'étoit l'ouvrage de

l'Evêque de Plaiſance autrefois Cordelier, qui vouloit par ce moyen autoriſer la doctrine de Scot.

L'Inquiſition d'Eſpagne ayant pris connoiſſance de cette conteſtation, ordonna que les livres ſeroient mis en ſéqueſtre, & nomma des Théologiens pour les examiner. Leurs ſuffrages s'étant trouvez favorables, l'Inquiſition leva le ſéqueſtre, & permit l'impreſſion de Madrid, ordonnant en outre qu'on reverroit, & qu'on corrigeroit quelques éditions qui ſe firent furtivement pendant le ſéqueſtre.

Les Dominicains & ceux qui s'étoient déclarez contre ces livres, s'adreſſerent à l'Inquiſition de Rome, qui en défendit la lecture par un (*a*) Décret, que je renvoye au bas de la page.

On envoya ce décret à M. Mellini, Nonce en Eſpagne, qui ayant commencé à le faire publier dans quelques endroits d'Eſpagne, aprit qu'on formoit de toutes parts opoſition à ce Décret. Le Roi d'Eſpagne ſollicité par les Cordeliers en écrivit au Pape, lui alléguant que les livres de la Mere d'Agreda pouvoient être utiles à l'édification des fidelles. Sa Majeſté ordonna à ſon Ambaſſadeur de ſolliciter la ſuſpenſion de ce Décret. Les Cordeliers ſe joignirent à ce miniſtre, & dans leur ſollicitation ils rémontroient que ce Décret de l'Inquiſition de Rome nuiroit aux procédures qu'on faiſoit pour la canoniſation de cette Religieuſe.

Innocent XI. manda à ſon Nonce de ſurſeoir la publication du Décret dans les lieux où il n'avoit pas encore été publié, & écrivit au Roi d'Eſpagne un bref que je renvoye au bas de la page (*b*).

En vertu de ce bref, l'Inquiſition d'Eſpagne ordonna la réviſion de ces livres, & les Théologiens ayant donné leurs ſuffrages, & déclaré qu'il n'y avoit ni héréſie, ni erreur, ni ſcandale, ni mauvaiſe doctrine, elle en permit la lecture, du moins

(*a*) *Feria quinta die 26. Junii 1681.*

In generali Congregatione ſanctæ Romanæ & univerſalis Inquiſitionis habita in Palatio apoſtolico apud ſanctum Petrum coram S. S. D. N. D. Innocentio divinâ providentiâ Papa XI. ac Eminentiſſimis & Rever. Dom. S. R. E. Cardinalibus in tota Republica Chriſtiana contra hæreticam pravitatem generalibus Inquiſitoribus à ſancta ſede Apoſtolica ſpecialiter deputatis.

Prodiit idiomate Hiſpanico impreſſum opus in tres partes & quatuor tomos diviſum, quorum tamen duo in inſcriptione habent, Primera parte; *ſed alter eorum continet præter Epiſtolam dedicatoriam, approbationes, & prologum integrum, etiam relationem vitæ auctricis infrà ſcriptæ: nam aliàs omnibus & ſingulis, eadem inſcriptio præfigitur talis.*

Miſtica Ciudad de Dios milagro de ſu omniponentia y abiſſo de la gratia. Hiſtoria divina, &c. en Madrit por Bernardo de Villa Diego anno 1670.

Cujus operis omnes præfatas partes ac tomos ſanctiſſimus D. N. D. Innocentius XI. auditis eminentiſſimorum & Reverendiſſimorum dominorum Cardinalium prædictorum votis prohibenda eſſe ſanxit, ita ut nemini cujusvis conditionis ac gradus illa legere vel retinere liceat vel imprimi facere, ſub pœnis in Sacro Concilio Tridentino & in indice librorum prohibitorum contentis: diſtinctéque mandat, ut ab unoquoque eorum quem habere contigerit, vel omnes, vel aliquam ex prœdictis partibus ac tomis à præſentis D. decreti notitia ſtatim ſub eiſdem pœnis ad ordinarios vel Inquiſitores deferantur, eiſque conſignentur non obſtantibus in contrarium quibuſcumque.

Franciſcus Ricccardus ſanctæ Romanæ & univerſalis Inquiſitionis Not.

Loco. ✠ *Sigilli.*

Die 4. Auguſti 1681. ſupradictum Decretum affixum & publicatum fuit ad valvas Baſilicæ Principis Apoſtolorum, Palatii ſancti officii & in aliis locis ſolitis & conſuetis urbis per me Franciſcum Perinum S. S. D. N. Papæ & S. S. Inquiſitionis curſorem.

Romæ ex typographia reverendæ Cameræ Apoſtolicæ M. D. C. LXXX.

(*b*) *Innocentius Papa XI. Chariſſime in Chriſto fili noſter ſalutem & benedictionem Apoſtolicam.*

In negotio librorum Monialis Mariæ de Agreda ſuperſedendum duximus, ſicuti Majeſtatem tuam cognoviſſe credimus à dilecto filio noſtro Cardinali Mellino, quamvis ſacræ Inquiſitionis ratio & ſtatus aliter ſuaderet. Dedimus Majeſtatis tuæ precibus & paternæ noſtræ erga te volontati quæ in omnes occaſiones propenſa ſemper erit obſecundandi votis tuis. Reliqua ab eodem Cardinali intelliget Majeſtas tua, cui apoſtolicam benedictionem amantiſſimé impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam majorem ſub annullo piſcatoris die 9. Novembris 1681. Pontificatus noſtri ſexto. Marius Spinola.

moins sur les terres & domaines de S. M. C. Cela ne fit qu'augmenter le trouble au lieu de l'apaiser; les uns s'attachant au Décret prohibitif de Rome, & les autres à la permission de l'Inquisition d'Espagne, & au bref du Pape, qui pourtant n'en permettoit pas la lecture, mais suspendoit seulement la publication du Décret de l'Inquisition de Rome dans les lieux où il n'avoit pas été publié......

Au commencement du Pontificat d'Innocent XII. les Cordeliers recommençant leur sollicitation pour la canonisation de la mere d'Agreda, démanderent que le Pape permit la lecture de ses livres à tous les fidelles, & qu'on reçut les révélations de la mere d'Agreda, comme celles des saintes Hildegarde, Matilde, Brigitte, Catherine de Sienne, Gertrude, Elizabeth, Lutgarde, Sainte Louise, Sainte Marie Madeleine de Pazzis, de la B. Angela de Foligni, &c. & pour cet effet ils firent encore intervenir le Roi d'Espagne...... Innocent XII. envoya un bref pour l'examen de cette affaire; & cependant il n'y eut point de Théologiens, ni de Cardinaux commis pour le faire......

Nous aprîmes alors qu'on avoit transferé Madame Guyon de Vincennes, d'où elle avoit été conduite dans une maison Religieuse à Vaugirard proche Paris. M. l'Archevêque, qui lui procuroit cet adoucissement, exigea d'elle la déclaration que je renvoye dans la note (*a*) & qu'elle signa le 28. Août 1696. mais cela ne l'empêcha pas de persister toujours dans ses sentimens.

M. de

(*a*) Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle & docilité pour l'Eglise, & que je suis inviolablement attachée à la foi Catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les 34. Propositions arrêtées & signées par Messeigneurs les Archevêques de Paris & de Cambrai, par Monseigneur de Meaux, & par M. Tronson. Je condamne même sans aucune restriction mes livres, que Messeigneurs de Paris & de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, & qu'ils sont en effet contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les 34. Propositions; & je rejette avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un tems, où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes. Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Messeigneurs de Paris & de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force de ces termes; que ces Prélats en sont parfaitement instruits; & que c'est à eux à décider de ce qui est conforme non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Eglise, & du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, & qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins devant Dieu & devant les hommes ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fut mis ces mauvais sens dans l'esprit, & si on m'en eut avertie, j'aurois mieux aimé mourir que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus: & il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ce sens pernicieux. Mais enfin puisque je ne saurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins avec une soumission sans reserve, mes livres avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses & suspectes qu'ils contiennent, & je voudrois pouvoir les suprimer entiérement. Je les condamne, pour satisfaire à ma conscience & pour me conformer d'esprit & de cœur à la condamnation que Monseigneur de Paris, qui est mon Pasteur, & Monseigneur de Meaux ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi Catholique, & mon zéle sincére pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourroient faire tomber les ames.

Davantage pour marquer toujours de plus en plus la sincerité de mes dispositions, je déclare que j'abhore tout ce qui s'apelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, & que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & que je n'en reconnois point d'autre sur la terre; que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale & la fausse spiritualité de ceux à qui on donne le nom de Quietistes; que la seule idée des abominations, dont on les accuse me fait horreur, & que je condamne de tout mon cœur & sans exception, ni restriction toutes les expressions, propositions, maximes, tous auteurs & livres que l'on a condamné à Rome, & que Messeigneurs les Prélats ont condamné en France, comme contenans, tendans, ou insinuans une Théologie Mystique, si pleine d'illusions & si abominable, que je suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de parti, ni de dogmatiser en public, ou en secret, de vive voix, ou par écrit, ni de rien innover dans la doctrine Chrétienne, ou dans les exercices de piété; comme dans l'oraison & les autres pratiques & maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la doctrine orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste & promets de ne plus écrire aucun livre, écrit, ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite ou direction spirituelle de per-

M. de Meaux se préparoit alors à publier son *Instruction sur les divers états d'Oraison*, dont il démanda particuliérement l'aprobation à M. de Cambrai, qui la réfusa, dit l'Auteur de ces *Memoires*, sous prétexte que M. de Meaux y condamnoit Madame Guyon, son amie qu'il ne pouvoit condamner . . . . ses amis le pressérent même de défendre *des dogmes qu'il leur avoit enseigné*, disoient-ils. M. de Cambrai s'y résolut & les amis de Madame Guyon voyant M. de Cambrai déterminé à écrire, en conçurent alors de grandes esperances. Ils se flatterent qu'ils verroient bien-tôt l'accomplissement de la Prophetie de cette Dame, qui avoit prédit que son oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire, sous M. le Duc de Bourgogne. On osa même en donner par avance des indices.

M. de Cambrai donc, ou pressé par ses amis, ou poussé par d'autres motifs, proposa le dessein d'un tableau tiré du Chap. 11. du Prophete Isaïe.... l'estampe représentoit M. le Duc de Bourgogne en habit de berger, la houlette à la main au milieu d'un troupeau d'animaux de toute espéce.... M. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tire un serpent de son trou, & M. de Berry encore à la mamelle entre les bras de sa nourrice, se jouant avec un aspic qu'il tenoit à la main. Madame Guyon étoit sans doute la nourrice, comme remplie de graces, & en donnant aux autres de sa surabondance. On prétendoit représenter par ces emblêmes tous les états & toutes les passions calmées & vaincues par l'esprit d'oraison, que la Prophetesse étoit venue aporter dans le monde. On distribua un grand nombre de cette estampe: on en donna aux Princes, aux Ducs de Beauvilliers & de Chevreuse & à tous les autres amis, tant ces Messieurs étoient assurez de la prédiction de leur Prophetesse. Quelque tems auparavant ils avoient fait graver un S. Michel, qui avoit terrassé le démon; tous ceux qui étoient initiez dans les ministeres de la nouvelle spiritualité en avoient une estampe au chevet de leur lit. Ils se donnoient même le nom de *Michelins*; comme s'ils avoient fait triompher l'esprit d'oraison, qui jusqu'alors n'avoit été ni connu ni goûté des hommes.

L'Au-

personne, de peur que ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres. Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le Pere la Combe mon ancien Directeur, puisque M. l'Archevêque de Paris ne le juge pas à propos; qu'il a condamné le livre de ce Pere, intitulé, l'Analise de l'oraison mentale, & que l'on m'a dit que ce même livre a été condamné à Rome: ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres, ni autrement avec lui.

Enfin je proteste qu'à l'avenir, je me soumettrai humblement à la conduite & aux regles que Monseigneur l'Archevêque voudra bien me prescrire pour ma direction & conduite tant extérieure qu'intérieure; que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demande de moi, & que je suis bien répentante, & bien fâchée d'avoir par mes livres & écrits, donné occasion aux bruits & scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet; & bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'Apôtre, que la femme aprenne en silence. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles.

C'est la déclaration sincére que je fais aujourd'hui, & que je signe de tout mon cœur dans la seule vue de Dieu, & par un pur principe de conscience, & à laquelle je prie M. l'Archevêque d'ajouter une foi entiere.

Madame Guyon, avant que de signer, voulut consulter Monsieur Tronson, qui écrivit au bas de la déclaration ce qui suit.

Puisque Madame Guyon veut bien s'en raporter à mon sentiment, je croi devant Dieu, après avoir bien examiné cette affaire, que non seulement elle peut, mais même qu'elle doit souscrire sans rien changer à la déclaration ci dessus que Monseigneur l'Archevêque exige d'elle, & s'y soumettre d'esprit & de cœur, signé L. Tronson.

Ce jourd'hui 28. Août 1696. j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus pour obéir à M. l'Archevêque, & me soumettre à tout ce qu'il croît que Dieu démande de moi: & je l'ai fait sincérement par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Et si j'ai quelquefois été embarassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse en conscience. Puisqu'on m'assure que je le puis & le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes supérieurs, en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu, J. M. B. de la Mothe Guyon.

L'Auteur des Memoires raporte après cela dans un long détail les ſuites (a) de la publication du livre de M. de Cambrai. Elles ſont curieuſes & intéreſſantes; mais je les ſuprime ici, parce que cela n'eſt pas aſſez du reſſort d'une Diſſertation Hiſtorique: je raporterai ſeulement les 38. propoſitions extraites de ce livre intitulé *Explication des Maximes des Saints.*

Ce fut en ce tems-là que M. de Cambrai acheva ce livre, qui n'étoit que l'abregé des écrits qu'il avoit donné dans le tems des aſſemblées d'Iſſy: mais je ne dois pas oublier qu'environ quatre mois auparavant, le Pere la Combe avoit fait une déclaration, que je crois devoir inſérer avant les 38. propoſitions, à cauſe qu'elle renferme divers principes de la nouvelle ſpiritualité.

Déclaration du P. la COMBE *à M. l'Evêque de* TARBES.

Comme on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, avant que d'envoyer à votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, & les nouveaux chefs d'accuſation dreſſez contre moi, j'ai cru que la juſtice me permettoit, & qu'il étoit même de mon devoir de vous faire, Monſeigneur, avec un très-profond reſpect les déclarations & les proteſtations ſuivantes, comme à mon Evêque Diocéſain, & mon Juge naturel & légitime depuis dix ans, qu'il y a que ſuis détenu dans votre Diocéſe.

Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne ſont pas de moi, auſquels je n'eus jamais de part: ſavoir, l'explication de l'Apocalypſe, le traité ſur S. Clément d'Alexandrie & trois ouvrages de la feue mere Bon de l'Incarnation, Religieuſe Urſuline de S. Marcellin en Dauphiné. L'un eſt intitulé *Jeſus bon Paſteur*, un autre, *Etat du pur amour*, un autre, *Catechiſme ſpirituel:* quoique ce dernier ſoit écrit de ma main, à cauſe que je lui ai donné quelque ordre, & la diſtinction des chapitres; car il n'y en avoit point dans l'original.

Parmi ceux qui ſont de ma façon, on trouvera le Moyen court & facile pour faire l'oraiſon, que j'avois corrigé, réformé & de plus expliqué ſur celui de Madame Guyon, quatre ou cinq ans avant que Meſſeigneurs les Archevêque de Paris & Evêque de Meaux euſſent cenſuré le livre de ladite Dame.

Il y a une ébauche d'un livre intitulé *Regle des Aſſociés à l'enfance de Jeſus*, livret qui devoit être tout autre que celui qui a été imprimé ſous le même titre, & que M. l'Evêque de Meaux a frapé de ſa cenſure, quoique celui-là dût être formé ſur le même deſſein. Je l'avois commencé étant à Verſeil en Piémont, il y a quatorze ans, avant preſque que l'autre eut paru: & dejuis je n'y ai plus touché.

Ces

(a) M. de Cambrai en écrivit ce qui ſuit à une Religieuſe qu'il dirigeoit.

Pour mon livre je l'ai fait avec un cœur droit & ſoumis à l'Egliſe. Je ne le croi bon qu'à cauſe que je trouve un certain nombre de Theologiens qui le croyent vrai & conforme aux ouvrages des Saints. Ceux qui l'attaquent le prennent dans un ſens qui n'a aucun raport avec le mien: ils avouent eux-mêmes que mon ſens eſt très catholique. Cependant le bruit que font tant de perſonnes de mérite doit vous faire ſuſpendre votre jugement; moi-même je crois devoir me défier de toutes mes penſées les plus claires, & rédoubler mon attention pour écouter les penſées des autres & pour leur expliquer clairement les miennes. D'ailleurs mon livre, ſupoſé qu'il ſoit bon, n'eſt pas utile à tout le monde: ce n'eſt pas une ſimple lecture de diéte pour le commun des bonnes ames. Il n'eſt fait que pour ceux qui conduiſent, & par raport aux ames de l'état dont je parle. Je conclus donc par toutes ces raiſons, que vous ne devez ni lire mon livre, ni le faire lire à la perſonne dont vous me parlez. Ce ne feroit qu'une curioſité, & vous ſavez combien je croi que la curioſité doit être rétranchée des lectures pieuſes.

Il ne manqua pas d'envoyer ſon livre à Rome à M. le Cardinal de Janſon, auſſi-tôt qu'il fut publié. . . . . Les uns le regarderent comme très dangereux, & les autres comme très-inutile. Pequini avec ſa vivacité ordinaire fit ceſſer la diſpute, en diſant au Cardinal: *Monſeigneur, pourquoi perdre le tems à lire un livre qui ne contient que les illuſions de Molinos* &c. . . .

Ces écrits avec ceux des remarques ſpirituelles & morales me furent envoyés de Paris par un de mes confréres qui mourut peu après : on me les envoya, dis-je, dès qu'on ſupoſa avec fondement que j'étois ici confiné pour le reſte de mes jours. J'ai fait les autres en différens lieux & en divers tems de ma priſon, à deſſein de m'édifier & de m'occuper dans une ſi longue & ſi profonde ſolitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachez pendant quelque tems, ç'a été par la crainte de les perdre, dès qu'ils ſeroient tombés en d'autres mains ; y ayant encore quelque attache, & y trouvant de la conſolation ; & non que je cruſſe qu'il y eut rien de mauvais. Préſentement je benis Dieu de bon cœur, de ce que, par une ſinguliére providence, ils ſont remis à votre Grandeur : & pour ne rien ſouſtraire à ſa cenſure, je lui ſoumets encore de plein gré les deux ouvrages ci joints, les ſeuls qui me reſtoient, & qu'on n'avoit pas ſû trouver en fouillant ma chambre. L'un eſt l'*Analiſis* de nouvelle façon, qui eſt celui dont j'avois eu l'honneur de parler à votre Grandeur dès que j'eus l'avantage de la voir ; l'autre expoſe mes véritables ſentimens touchant le pur & parfait amour de Dieu, je veux dire ſincerement, tels que je les ai compris & profeſſez.

J'abandonne très librement tout ce que j'ai écrit au jugement de votre Grandeur & à celui de tout autre Prélat & Docteur Orthodoxe qui pourroit être commis pour l'examiner : aimant mieux que l'on jette tout au feu que d'y ſouffrir quelque erreur & le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confuſion que j'ai très-mal fait de m'engager à donner ici quelques avis ſpirituels dans le peu d'occaſions que j'en ai eues, quoi qu'à peu de perſonnes, & même auſſi à quelques unes de l'autre Sexe. Ce malheur m'étoit déja arrivé lorſque vous m'en fites, M. une très juſte & très-ſage défenſe ; j'en demande très-humblement pardon à votre Grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'impoſer pour ce chef, auſſi bien que pour mes autres transgreſſions, ſi celle d'une très étroite récluſion, où je ſuis rentré après une priſon de onze ans, ne paroît pas ſuffiſante.

J'ai dit que de bonnes & ſaintes ames étoient quelquefois livrées par un ſecret jugement de Dieu à l'eſprit de blaſphême, ce qui a ſcandaliſé quelques perſonnes ; cependant pluſieurs graves Auteurs l'ont écrit, entre autres S. Jean Climacus. On convient que ces horribles paroles ſont formées par le démon qui remue les organes de la perſonne qui les ſouffre malgré elle. Je n'ai jamais conſenti à cet état, ni conſeillé d'y entrer, ni pris aucune part à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis lorſqu'elle me fut injurieuſement propoſée, il y a 15. ou 16. ans, aimant mieux être ſacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre d'un mépris de la divine Majeſté. Ayant ici connu deux perſonnes livrées à cette affreuſe humiliation, je les ai conſolées & aidées ſans y participer.

J'ai dit que de bonnes & ſaintes ames ſont quelquefois livrées à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis, & à des peines d'impureté, ſoit à un eſprit, ou à un état qui leur en fait ſouffrir de cruels effets, ſans que l'on puiſſe pénetrer comment cela ſe fait. Je ne l'ai pas avancé de mon chef, j'ai trouvé en divers pays des Directeurs qui diſent l'avoir reconnu ; mais je n'en ai jamais donné de ſureté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, & principalement Molinos. Au contraire je diſois que ces terribles épreuves, ſuppoſé qu'il y eut du deſſein de Dieu, devoient faire perdre toute aſſurance & toute confiance en ſa propre juſtice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une regle génerale, ou un moyen néceſſaire ; bien loin de-là j'ai toujours cru que le

le cas étoit très-rare, posé qu'il y en eut, & j'avoue de bonne foi qu'après les divines loix & les SS. Ecritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissoient entrainer. Ainsi je n'ai pas cru, que la pente que j'avois à craindre, qu'il put en cela y avoir du dessein de Dieu, & une humiliation sans péché, fut contraire à la profession de foi Catholique, que j'ai toujours très-sincérement faite, & que constamment je préferé à tout, puisque je n'attribuois cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire, & du tout impénetrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martire aux ames qui y sont abandonnées. C'est ainsi que j'en raisonnois.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler de ce point; que de ma vie je n'en ai conferé qu'avec très-peu de personnes, & que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aye été prévenu, excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut negative & très-Orthodoxe; ainsi sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurois pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parle à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

Bien loin d'affecter d'être chef de Secte, comme on me l'impute, Dieu sait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, & que je voudrois voir tout le monde acquis à Jesus-Christ par amour, & soumis à l'Eglise son épouse. Non seulement je n'ai ni rélation, ni commerce de lettres, mais je benis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir pas du tout, & qu'une étroite prison me rempare contre ma fragilité, & contre les surprises de l'ennemi: promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce (à moins qu'on ne me le permit) & cela quand même j'en trouverois les moyens.

Je ne sai si l'on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune des erreurs de Molinos, que celle dont j'ai parlé. Pour moi je ne l'ai pas reconnu, & pour ce qui est de celle-là, je la rejette & deteste véritablement, aussi bien que toutes les autres, reconnoissant enfin clairement l'abus de ces pernicieuses conséquences, graces à Jesus-Christ.

Je n'ai pas compris, & l'on ne m'a pas fait connoître, qu'il y eut dans mon livre d'*Analysis*, ou dans autre quelconque de mes écrits, aucune des erreurs des nouveaux mystiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs, en censurant leurs maximes que j'ai toujours rejettées & expressément refutées, il y a plus de dix ans, comme on le pourra voir dans ma seconde *Analyse* que j'ai prié qu'on remit à V. G. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence & vrayement folle conduite en beaucoup de rencontres. Je souscris donc volontiers à la condamnation qui a été faite de mon livre.

J'ai soutenu avec saint Jean Climacus, & avec d'autres graves Auteurs, la permanence & la durée ordinaire de l'oraison dans les ames qui la possédent, fort élevée & parfaite; mais je n'ai pas decidé si cela se fait par un même acte phisiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption & la succession n'est presque pas aperçue, ce qui me paroît plus vraisemblable.

Je suis tombé dans des excès & des miséres de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus. Je l'avoue avec répentance & avec larmes; mais en même tems que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirois, si je disois que c'eut été à dessein de séduire personne, ou seule-

 ment

ment de me ſatisfaire (*abſit*) ou par le même principe qu'on le fait dans les deſordres du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi même, l'eſtime, l'amour, l'atachement & la ſouveraine préférence que Dieu m'a donnée pour ſa volonté & pour ſes loix. Me voir après cela livré & précipité par un entrainement de folie & de fureur, à des choſes qu'elle défend, ſans perdre le déſir de lui être conforme en tout, & n'y être tombé qu'*après les conſentemens réiterés qu'il a exigé de moi pluſieurs fois pour tous ſes plus étranges deſſeins ſur moi, m'en faiſant en même tems prévoir & accepter les plus terribles ſuites*: c'eſt-là ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même, bien loin que je préſume de le faire comprendre & aprouver aux autres.

Mon Dieu, ſous les yeux de qui j'écris ceci, ſait combien de prieres je lui ai adreſſées & combien de larmes j'ai verſées en ſa préſence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle miſere, ou bien de me la changer contre toutes les autres peines, & de me couvrir de tous oprobres, plutôt que de permettre que je me ſéduiſiſſe moi-même, ou que j'en trompaſſe d'autres par des endroits ſi gliſſans & ſi dangereux. Il eſt vrai qu'à même tems je m'abandonnois pour cela même à ſa toute abſolue & toute puiſſante volonté, ſupoſé, qu'il y allât de ſa gloire: ne pouvant lui refuſer rien de tout ce à quoi il lui eut plû de me ſacrifier, ſoit pour le tems ou pour l'éternité.

Il eſt vrai qu'on en excepte toujours le péché, puiſque c'eſt pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre proprieté & recherche de ſoi-même, qu'on en vient juſques-là, ſelon qu'on s'y ſent porté par la plus haute réſignation, que pour cet effet l'on apelle l'extrême abandon. Voilà très ſincérement comme cela m'eſt arrivé, & comme la vérité me le feroit proteſter en confeſſion, ſur l'échafaut, & au lit de mort.

Graces à Dieu, j'en ſuis bien revenu; depuis un tems conſidérable je me trouve affranchi de ces peines, & plus éclairé touchant ces illuſions, eſpérant de la divine volonté que par les mérites de Jeſus-Chriſt mon Sauveur, elle me féra la grace de finir mes jours dans ſa paix par la pénitence.

Après ce que je viens d'expoſer, j'accepte par avance, & promets de ſuivre en tout point ce que l'on m'ordonne touchant les dogmes & les mœurs, ſupliant en même tems que ſans épargner ma perſonne, où l'on me trouvera coupable, on épargne le nom & la réputation du corps dont je ſuis membre, & duquel j'ai été la croix & l'oprobre depuis ſi long-tems, comme auſſi les perſonnes qui pourroient être intéreſſées dans ma cauſe: promettant, avec l'aſſiſtance de mon Dieu, d'uſer à l'avenir de tant de retenue & de précaution que l'on n'aura plus aucun ſujet de ſe plaindre de moi.

J'ai cru que votre Grandeur ne déſagréeroit par la liberté que j'ai priſe de lui faire cette très-humble remontrance & ſincére proteſtation, & abandonnant le tout à ſa bonté paſtorale & à ſon équité, je la ſuplie de ſouffrir que je me jette à ſes pieds pour lui demander ſa ſainte bénediction. Signé *Don François la Combe*, à Lords 5. de l'an 1698.

PROPOSITIONS *extraites du livre de M. de* CAMBRAI.

Ces Propoſitions avoient été communiquées à tout le College des Cardinaux, par l'ordre de la *Congrégation du S. Office.*

1. On peut aimer Dieu d'un amour qui eſt une charité pure, & ſans aucun mé-

mélange du motif de l'interêt propre. . . . Ni la crainte des châtimens, ni le desir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant. . . . On l'aime néanmoins comme souveraine & infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidéles, on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout. Mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur & de notre récompense propre. p. 10. & 11. Edit. de Paris.

2. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire sans aucun mélange : mais l'amour de la charité prévalant sur le motif interessé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'ame aime alors Dieu pour lui & pour soi, mais ensorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu, & qu'elle n'y cherche son bonheur propre, que comme un moyen qu'elle rapporte, & qu'elle subordonne à la fin derniere, qui est la gloire de son Créateur. p. 8. & 9.

3. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive. . . . . on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfans de Dieu, quoi qu'on perde tout motif interessé de crainte & d'espérance. p. 24.

4. L'ame desinteressée dans la pure charité, attend, desire, espére Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, & qui est tout pour elle : elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi : elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle ; mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre interêt qui l'excite. p. 12.

5. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu même. p. 25.

6. Ce qui est essentiel dans la direction (de l'ame) est de ne faire que suivre pas à pas la grace avec une patience, une précaution & une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu, & ne parler jamais du pur amour (*dans l'errata*, ne porter jamais au pur amour, *dans la version latine*, ad purum amorem nunquam impellere) que quand Dieu par l'onction intérieure commence à ouvrir le cœur à cette parole qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, & si capable ou de les scandaliser ou de les jetter dans le trouble. p. 35.

7. Dans l'état de la sainte indifférence, une ame n'a plus de desirs volontaires ni déliberés pour son interêt, excepté dans les occasions où elle ne coopere pas fidélement à toute sa grace. p. 50.

8. Dans la sainte indifférence on ne veut rien pour soi ; mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait & bienheureux pour son propre interêt ; mais on veut toute perfection & toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grace, selon sa loi écrite, qui est toujours notre régle inviolable. p. 52.

9. En cet état (de la sainte indifférence) on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts : mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire & le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, & qu'il veut que nous voulions pour lui. p. 52. & 53.

10. Non seulement l'ame indifférente desire pleinement son salut, entant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la perseverance . . . . . & géne-

ralement ſans aucune exception, tous les biens. . . . qui ſont dans l'ordre de la providence, une préparation de moyens pour notre ſalut, & pour celui de notre prochain. La ſainte indifférence admet non ſeulement des deſirs diſtincts & des demandes expreſſes, pour l'accompliſſement de toutes les volontés de Dieu qui nous ſont connues, mais encore des deſirs généraux pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connoiſſons pas. p. 60. & 61.

11. Cette abnégation de nous-mêmes n'eſt que pour l'interêt propre, & ne doit jamais empêcher l'amour deſintereſſé que nous nous devons à nous-mêmes, comme au prochain pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes où cet abandon doit être exercé, ſont les tentations par leſquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faiſant voir aucune reſſource, ni aucune eſpérance pour ſon interêt propre, même éternel. p. 73.

12. Tous les ſacrifices que les ames les plus deſintéreſſées font d'ordinaire ſur leur béatitude éternelle ſont conditionels. . . . . mais ce ſacrifice ne peut être abſolu dans l'état ordinaire : il n'y a que le cas des dernieres épreuves où ce ſacrifice devient en quelque maniere abſolu. p. 87.

13. Dans les dernieres épreuves une ame peut être invinciblement perſuadée d'une perſuaſion réflechie, & qui n'eſt pas le fond intime de la conſcience, qu'elle eſt juſtement reprouvée de Dieu. p. 87.

14. L'ame alors eſt diviſée d'avec elle-même, elle expire ſur la croix avec Jeſus-Chriſt, en diſant : *O Dieu mon Dieu, pourquoi, m'avez-vous abandonné?* Dans cette impreſſion involontaire de deſeſpoir, elle fait le ſacrifice abſolu de ſon interêt propre pour l'éternité. p. 90.

15. Il n'eſt queſtion que d'une conviction qui n'eſt pas intime, mais qui eſt apparente & invincible : en cet état une ame perd toute eſpérance pour ſon propre interêt, mais elle ne perd jamais dans la partie ſupérieure, c'eſt-à-dire, dans ſes actes directs & intimes, l'eſpérance parfaite, qui eſt le deſir deſintéreſſé des promeſſes. Elle aime Dieu plus purement que jamais. p. 90. & 91.

16. Un Directeur peut alors laiſſer faire à cette ame un acquieſcement ſimple à la perte de ſon interêt propre, & à la condamnation juſte où elle croit être de la part de Dieu. . . . Mais il ne doit jamais lui conſeiller, ni lui permettre de croire poſitivement par une perſuaſion libre & volontaire, qu'elle eſt éprouvée & qu'elle ne doit plus deſirer les promeſſes par un deſir deſintéreſſé. p. 91. & 92.

17. Toute excitation empreſſée & inquiéte, qui prévient la grace de peur de n'agir pas aſſez ; toute excitation empreſſée, hors du cas du précepte, pour ſe donner par un excès de précaution intereſſée les diſpoſitions que la grace n'excite pas dans ces momens-là, parce qu'elle en inſpire d'autres moins conſolantes & moins perceptibles ; toute excitation empreſſée & inquiéte pour ſe donner comme par ſecouſſes marquées un mouvement plus aperçu, & dont on puiſſe ſe rendre auſſi-tôt un témoignage intereſſé, ſont des excitations défectueuſes pour les ames appellées au deſintéreſſement paiſible du parfait amour. p. 99. & 100.

18. Les ames encore intereſſées pour elles-mêmes veulent ſans ceſſe faire des actes fortement marqués & réflechis pour s'aſſurer de leur opération & pour s'en rendre témoignage : au lieu que les ames deſintéreſſées ſont par elles mêmes indifférentes à faire des actes diſtincts, ou indiſtincts, directs, ou reflechis. Elles en font des reflechis, toutes les fois que le précepte peut le demander ; ou que l'attrait de la grace les y porte : mais elles ne recherchent point les actes

re-

refléchis par préference aux autres, par une inquiétude interessée pour leur propre sureté. p. 117. & 118.

19. La partie inférieure de Jesus-Christ sur la croix n'a point communiqué à la superieure ses troubles involontaires. p. 122.

20. Il se fait dans les dernieres épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'ame d'avec l'inférieure, en ce que les sens & l'imagination n'ont aucune part à la paix, & aux communications de grace, que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement & à la volonté d'une maniere simple & directe, qui échape à toute reflexion. p. 121.

21. Les actes de la partie inférieure dans cette séparation, sont d'un trouble entierement aveugle & involontaire; parce que tout ce qui est intellectuel & volontaire est de la partie supérieure. Mais quoique cette séparation prise en ce sens ne puisse être absolument niée, il faut néanmoins que les Directeurs prennent bien garde de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces desordres qui doivent dans le cours naturel être toujours censés volontaires & dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution doit toujours se trouver dans la voye de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, & où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la nature. p. 123. & 124.

22. La méditation consiste dans des actes discursifs qui sont faciles à distinguer les uns des autres, parce qu'ils sont excités par une espéce de secousse marquée . . . Enfin parce qu'ils sont faits & réiterés avec une reflexion qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition d'actes discursifs & refléchis est propre à l'exercice de l'amour interessé, parce, &c. p. 164. & 165.

23. Il y a un état de contemplation si haute & si parfaite, qu'il devient habituel, ensorte que toutes les fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative & non discursive. Alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ces actes méthodiques. Si néanmoins il arrivoit, contre le cours ordinaire de la grace, & contre l'expérience commune des Saints, que cette contemplation habituelle vint à cesser absolument, il faudroit toujours à son défaut, substituer les actes de la méditation discursive, parce que l'ame chrétienne ne doit jamais demeurer dans le vuide & dans l'oisiveté. p. 176.

24. L'exercice de l'amour, qui se nomme contemplation, ou quiétude, quand il demeure dans sa géneralité & qu'il n'est appliqué à aucune fonction particuliere, devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particuliers; car c'est l'objet, comme parle Saint Thomas, qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur & paisible demeure toujours le même quant au motif, ou à la fin, dans toutes les différentes spécifications. p. 184.

25. La contemplation pure & directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte & nominable, comme parle Saint Denis, c'est-à-dire, d'aucune idée limitée & particuliere sur la Divinité: mais qu'elle passe au dessus de tout ce qui est sensible & distinct, c'est-à-dire, compréhensible & limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle & abstraite de l'être qui est sans bornes & sans restriction . . . . enfin cette simplicité n'exclut point la vue distincte de l'humanité de Jesus-Christ, & de tous ses mystéres. p. 186. 187. & 188.

26. En cet état une ame ne considére plus les mystéres de Jesus-Christ par un travail méthodique & sensible de l'imagination pour s'en imprimer les traces

dans le cerveau, & pour s'en attendrir avec consolation .... Mais elle voit d'une vûe simple & amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés & rendus présens par la vraye foi. p. 189. 190.

27. Les ames contemplatives sont privées de la vûe distincte, sensible & refléchie de Jesus-Christ en deux tems différens : mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vûe simple & distincte de Jesus-Christ. Premierement dans la ferveur naissante de leur contemplation, cet exercice est encore très-imparfait, il ne représente Dieu que d'une maniere confuse .... secondement une ame perd de vûe Jesus-Christ dans les dernieres épreuves, parce qu'alors Dieu ôte à l'ame la possession & la connoissance refléchie de tout ce qui est bon en elle, pour la purifier de tout interêt propre. p. 194. & 195.

28. L'état passif ... exclut non les actes paisibles & desinteressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets & empressés pour notre propre intérêt. p. 209.

29. Dans l'état passif ... les enfans de Dieu ... ne rejettent pas la sagesse, mais seulement la proprieté de la sagesse .... Ils usent avec fidelité en chaque moment de toute la lumiére naturelle de la raison & de toute la lumiére surnaturelle de la grace actuelle, pour se conduire selon la loi écrite, & selon les véritables bienséances. Une ame en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour interessé sur soi pour l'assurer qu'elle est sage, & pour jouïr de la sagesse entant que propre. Mais sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu. p. 214. & 215 ... en usant toujours sans proprieté de la lumiere, tant naturelle que surnaturelle du moment présent .... Ainsi à chaque jour suffit son mal, & l'ame laisse le jour de demain prendre soin de lui-même, parce que ce jour de demain qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grace & sa lumiere, qui est le pain quotidien. p. 216.

30. Tels sont les pauvres d'esprit que Jesus-Christ a declaré bienheureux, & qui se détachent de leur bien propre, comme tous les Chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels. p. 218.

31. Dans l'état passif on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus, on ne pense en chaque moment, qu'à faire ce que Dieu veut, & l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux (dans l'errata : *Pour soi*,) & qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être. p. 225. & 226.

32. On peut dire en ce sens que l'ame passive & desinteressée ne veut plus même l'amour entant qu'il est sa perfection & son bonheur, mais seulement entant qu'il est ce que Dieu veut de nous. p. 226.

33. Ailleurs ce Saint (S. François de Sales) dit que *le desir du salut est bon, mais qu'il est encore plus parfait de ne rien desirer.* Il veut dire qu'il ne faut pas même desirer l'amour entant qu'il est notre bien. p. 226.

34. L'ame dans l'état de transformation ... se hait elle même entant qu'elle est quelque chose hors de Dieu, c'est-à-dire, qu'elle condamne le *moi*, entant qu'il est separé de la pure impression de l'esprit de grace, comme la même Sainte (Catherine de Génes) le faisoit avec horreur. p. 233.

35. Les ames transformées ... en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner, & désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification & délivrance, mais comme une chose que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. p. 241.

36. Par-

36. Parler ainſi (comme il précede) c'eſt dire ce que les Saints myſtiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des ames transformées) les pratiques de vertu. p. 253.

37. Les Paſteurs & les Saints de tous les tems ont eu une eſpéce d'œconomie & de ſecret, pour ne parler des épreuves rigoureuſes, & de l'exercice le plus ſublime du pur amour, qu'aux ames à qui Dieu en donnoit déja l'attrait, ou la lumiere. Quoique cette doctrine fut la pure & ſimple perfection de l'Evangile marquée dans toute la tradition, les anciens Paſteurs ne propoſoient d'ordinaire au commun des juſtes que les pratiques de l'amour intereſſé proportionnées à leur grace, donnant ainſi le lait aux enfans, & le pain aux ames fortes. p. 261.

38. Le pur amour fait lui ſeul toute la vie intérieure, & devient alors l'unique motif de tous les actes déliberez & méritoires. p. 272.

Le Parlement de Dijon rendit cette même année un arrêt de mort, contre Robert Curé de Seure, accuſé d'enſeigner le Quietiſme, qui avoit fait des progrès extraordinaires dans la Province de Bourgogne: voici la teneur de cet arrêt.

La Cour a declaré la coutumace bien acquiſe contre le Sieur Robert, & en adjugeant le profit, l'a declaré & declare duement atteint & convaincu d'abus & profanation des Sacremens de Penitence & d'Euchariſtie, d'avoir tenu des diſcours impies & ſcandaleux, enſeigné une doctrine déteſtable & condamnée, contraire à la foi, & à la pureté de la Religion, de ſéduction de pluſieurs de ſes paroiſſiennes & pénitentes, en leur inſpirant ladite doctrine, & d'inceſtes avec d'aucunes d'icelles, & pour réparation a condamné & condamne ledit Robert à être par l'exécuteur de la haute juſtice conduit en chemiſe, la corde au col, tête & pieds nuds, au-devant de la principale porte de l'Egliſe Notre-Dame de cette Ville, & là à genoux, tenant en ſes mains une torche ardente du poids de deux livres, faire amande honorable, déclarer à haute & intelligible voix, que méchament, ſcandaleuſement & avec impieté, il a enſeigné ladite doctrine, fait & commis leſdits crimes, & en demande pardon à Dieu, au Roi & à la Juſtice, à être enſuite conduit par ledit exécuteur au-devant de la principale porte de l'Egliſe paroiſſiale de Seure, & y faire une pareille amande honorable, & à l'inſtant mené à la place publique de ladite Ville attaché à un poteau & brûlé vif, ſon corps réduit en cendres, & icelles jettées au vent, & pour ſon abſence, l'exécution en ſera faite en figure, & condamné en outre en mille livres d'amende envers le Roi, cinq cens livres d'aumône à l'Hôpital du dit Seure, & aux dépens des procedures, & le ſurplus de ſes biens acquis & confiſqué à qui il appartiendra (*a*).

A fait & fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes de quelle qualité & condition qu'elles ſoient, de donner aide & retraite audit Robert & le receler, à peine d'être punis comme ſes complices & ſectateurs, ſuivant la rigueur des ordonnances, & ordonne à cet effet, que le préſent arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, ſera lû & publié par tout où il apartiendra.

Ordonne ladite Cour, qu'à la diligence du Procureur Géneral du Roi, il ſera in-

(*a*) Il s'étoit retiré à Avignon, où il demeura trois mois chez M. Sequin Chanoine, puis il s'embarqua à Marſeille & vint à Rome, où il demeura deux mois ſous le nom de la Roche; mais ayant été reconnu par le Marquis de Broiſſia Gentilhomme Francomtois, il prit le parti de s'en aller. On l'arrêta pourtant à Florence, & on le mena au Saint Office.

informé par Commissaire qui sera député contre les complices, sectateurs & adhérans dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue, auquel effet a permis audit Procureur Géneral, d'obtenir monitoire à la forme desdits édits & arrêts.

Que Marie Marechal, Anne Guillaume, & Etiennette Martin, filles de ladite Ville de Seure, seront prises au corps & amenées sous bonne & sure garde à la conciergerie du Palais, pour être procedé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur les commerces criminels & incestueux, & autres mauvaises pratiques avec ledit Robert, & où elles ne pourront être aprehendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'ordonnance, & leurs biens saisis & annotés.

Et que pareillement Catherine Jaquin, femme de Jean Barbey, demeurant au village de Bruyere, sera prise au corps & amenée en la conciergerie du Palais, & Jeanne Laquette femme de Jaques Proste dudit la Bruyere, adjournée à comparoir en personne par devant ledit Commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus d'un enfant que ladite Jaquin avoit pris dans la maison dudit Robert. Fait en Parlement, à Dijon le treize Août 1698. M. Malteste Commissaire.

Pendant qu'on debatoit à Rome pour & contre l'Archevêque de Cambrai, il y eut un incident qui contribua beaucoup à ruiner la cause de l'*Amour pur du* Quietisme. Ce fut l'abjuration que fit un Moine Quietiste laquelle est racontée dans les *Memoires* de la maniere suivante.

Le Mercredi 26. Novembre, les Cardinaux assistérent à l'abjuration de Fra Pietro Paolo, qui se fit publiquement dans une salle du S. Office. Le Cardinal de Bouillon insista long-tems que cette abjuration se fit secrétement, sous prétexte des infamies contenues dans le procès verbal; mais en effet pour empêcher que le public ne connut les affreuses suites du prétendu amour pur. Ce fripon, condamné comme héretique, fit son abjuration avec une tranquillité & une sérenité de visage qui ne se conçoit pas; la multiplicité de ses ordures firent horreur, il. . . . . . la pudeur ne permet pas d'en dire d'avantage.

Tout cela se faisoit, comme il étoit souvent repeté dans le procès verbal, par pur amour; c'étoit par-là que la charité se purifioit, & qu'on se perfectionnoit dans ce pur amour. L'Abbé de Chanterac se trouva à l'abjuration, il en sortit très mortifié, & l'Abbé de Montgaillard lui ayant dit, voilà d'affreuses suites de l'amour pur! Chanterac répondit, on abuse des meilleures choses. . . . . .

Enfin le Pape jugea contre l'Archevêque de Cambrai, & donna un (a) Bref au commencement de l'année 1699. L'Auteur des *Memoires* prétend que

(a) Le parti de l'Archevêque publia les remarques suivantes sur ce Bref. L'on y remarque premiérement que ce n'est point une Constitution ni une Bulle, mais un Bref qui a condamné ce livre. Et c'est ainsi que celui qui l'a affiché à Rome, le qualifie. Or tous les Canonistes savent qu'il y a une grande différence entre une Constitution & un Bref; c'est donc une falsification capitale de lui avoir donné pour titre dans la version Françoise & ailleurs, Constitution, ou Bulle de Notre Saint Pere, &c.

2. Que Sa Sainteté n'y condamne pas directement ni en forme de décision formelle & expresse les propositions qui y sont raportées, mais bien le livre, comme contenant ces propositions, en quoi les Canonistes savent encore qu'il y a une grande différence.

3. Que non-seulement Sa Sainteté n'y dit point formellement & directement qu'elle les condamne, puisqu'elle n'y fait nulle défense expresse de les tenir ou enseigner, quoique cela se puisse tirer par conséquence. Les mêmes Canonistes savent qu'une défense, qui n'est tirée que par conséquence, n'est pas une défense formelle.

4. Qu'aucune de ces propositions n'y est qualifiée d'impie ou d'héretique, ni même de fausse formellement: & par conséquent, demandent-ils, pourquoi pousser un Archevêque comme si c'étoit un héretique ou un impie? Pourquoi crier comme s'il s'agissoit de la foi & de la Religion?

5. Que Sa Sainteté ne les censure qu'au sens qui se présente d'abord, *in sensu obvio*, ou à cause de la liaison

que l'Archevêque demeura fort interdit, ne s'attendant pas à une si prompte condamnation; que son frere l'exhortant de se soumettre, il avoit répondu, qu'il falloit que le Pape lui intimât le Bref, qu'avant cela il n'étoit obligé à rien, & qu'en prêchant ce même jour, il avoit tourné son sermon sur la soumission qu'on devoit aux superieurs, sans s'expliquer davantage.

Quelque indifférence pour le salut qu'il eut enseigné, il ne parut point indifférent dans cette occasion. *Une telle humiliation*, ajoute l'Auteur des Memoires, *ne laissoit pas d'être difficile à digérer au grand mystique de nos jours.* Les Cambresiens s'étoient toujours flatés d'un succès bien différent; jusques-là que quelques jours avant l'arrivée du Bref, ils faisoient vendre publiquement, un portrait de M. de Cambrai, gravé par Louis des Rochers avec cette inscription.

Ce grand Prélat est sage, & n'a rien qui déroge
Au rang où l'a placé le Monarque des Lis.
Rome achevera son éloge,
En examinant ses écrits.

L'Archevêque de Cambrai répondit d'une maniere très soumise, & très respectueuse à la condamnation du Pape en ces termes.

Très-Saint Pere,

Depuis que j'ai apris le jugement que votre Sainteté a prononcé sur mon livre des *maximes des Saints*, (*a*) mes paroles sont pleines de douleurs; mais ma soumission & ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon innocence, des imputations par lesquelles on l'a attaquée, de tant d'explications données pour justifier la pureté de ma doctrine. Je ne fais plus mention de tout le

son qu'elles ont entr'elles: par où Sa Sainteté a voulu faire connoître qu'elle ne les censuroit point au sens de l'auteur, ni comme il les a expliqué dans les autres écrits qu'il a envoyés à Rome, & contre lesquels Sa Sainteté n'a rien prononcé. Ainsi il est sûr que les sentimens de M. de Cambrai n'ont point été condamnés, & que si les prétendus Jansenistes se croyent exemts de croire que les cinq propositions ayent été condamnées au sens de Jansenius, les amis de M. de Cambrai sont plus, ou aussi fondés pour être persuadés & pour dire que ces propositions n'ont pas été censurées au sens de cet Archevêque.

6. Que sa Sainteté n'a nullement condamné la proposition dont M. de Meaux & son apologiste faisoient l'erreur capitale de M. de Cambrai, qui est que l'on peut aimer Dieu pour lui-même & sans aucune vue d'intérêt, qu'il en soit le motif & l'objet formel. Ce qui est tout différent de la premiere proposition censurée, qui parle d'un amour d'état & d'habitude invariable, qu'un jeune Theologien fait distinguer de l'acte d'amour.

7. Qu'on a inferé en ce Bref une clause qui paroîtra aux gens du Roi très-Chrétien contraire aux usages de France, où l'on prétend (à tort ou à droit, on n'en juge point) que ce n'est pas assez que les décrets de Rome soient publiés en cette capitale du monde pour obliger tous les Chrétiens. C'est une question de droit qui peut causer de l'embarras.

(*a*) Les ennemis de l'Archevêque gloserent malicieusement sur ces termes, & prétendirent qu'on n'y remarquoit qu'une soumission aparente & forcée. Que signifient ces paroles, disoit-on? *Auditâ Beatitudinis vestræ de meo libellò sententiâ verba mea dolore plena sunt.* Voilà un homme qui ne se répent pas de ses erreurs, mais qui est outré de se voir condamné; sa douleur éclateroit, s'il n'étoit forcé de la suprimer. Peut-on souffrir dans un homme condamné ces autres paroles? *Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas.* Après le jugement du Saint Siége, il vante encore son innocence, il prétend qu'on l'a outragé, & loue les explications qu'il a données, qui sont aussi remplies d'erreurs que le livre même. On ajoutoit qu'il réprouvoit son livre, non pas à cause des erreurs qu'il contenoit, mais *ad servandam sanorum verborum formam.* Ne voit on pas qu'il se regarde comme un homme injustement oprimé: *Meum erit ærumnas omnes silentio perferre.* Il devoit dire qu'il pleureroit ses erreurs toute sa vie. On raportoit ce que le Cardinal de Bouillon avoit dit, que M. de Cambrai se soumettroit, s'il venoit à être condamné, mais qu'il ne répondoit pas qu'il se retractât. (Des gens qui raisonnoient de la sorte devoient bien aprendre que la couviction intérieure ne peut venir que de Dieu, & que les hommes ne pouvent demander aux hommes que la soumission extérieure.)

le paſſé. J'ai déja préparé un Mandement pour être publié dans tout mon Diocéſe, par lequel adhérant humblement à la cenſure Apoſtolique, je condamnerai ſimplement, abſolument & ſans aucune ombre de reſtriction, le livre des maximes avec les vingt-trois propoſitions qui en ſont extraites, défendant ſous les peines portées par le Bref de votre Sainteté, à tous les fidelles de ce Diocéſe, de lire le livre, ou de le retenir chez eux. Je ſuis réſolu, Très-Saint Pere, de rendre public ce Mandement, dès que le Roi m'en aura donné la permiſſion. Alors il ne tiendra pas à moi, que ce témoignage de ma ſoumiſſion intime & parfaite ne ſoit répandu par toutes les Egliſes & même parmi les héretiques; car je ne me ferai jamais une honte d'être ramené & corrigé par le ſucceſſeur de Pierre, qui a été chargé de confirmer & d'affermir ſes freres.

Pour conſerver donc la pureté du langage Orthodoxe; que le livre des maximes des Saints ſoit reprouvé à jamais dans peu de jours; cela ſera executé & ratifié de ma part. Il n'y aura pas l'ombre la plus legére de diſtinction, qui puiſſe tendre à éluder votre decret, ou à employer quelque excuſe que ce puiſſe être. Je crains, comme je le dois, de cauſer aucune peine à votre Sainteté, qui eſt chargée de la ſollicitude de toutes les Egliſes. Mais lorſqu'elle aura reçu avec bonté le Mandement que je dois lui envoyer inceſſamment, comme le gage de mon entiere ſoumiſſion, ce ſera à moi à ſuporter en ſilence mes chagrins & mes peines. Je ſerai toute ma vie avec un ſouverain reſpect, & un dévouement entier de cœur & d'eſprit, Très-Saint Pere, de votre Sainteté, le très-humble, &c. F. Archevêque de Cambrai. A. Cambrai le 4. Avril *1699*.

Cette lettre fut ſuivie du Mandement de l'Archevêque de Cambrai à ſon Clergé. Je l'inſére ici dans la note (*a*).

Avant que de finir ſur le Quietiſme, il ne ſera pas inutile d'aprendre au lecteur, qu'on en trouve de fortes traces dans l'ancienne Philoſophie Payene. Mais ſans remonter ſi haut, diſons deux mots du Quietiſme que l'on peut attribuer aux Aſiatiques Orientaux, & du raport qu'il a au *Quietiſme* Occidental. Selon les

(*a*) François par la miſericorde de Dieu & la grace du S. Siége Apoſtolique, Archevêque Duc de Cambrai Prince du S. Empire, Comte du Cambreſis, &c. Au Clergé ſeculier & regulier de notre Diocéſe, ſalut & bénediction en notre Seigneur.

Nous nous devons à vous ſans reſerve, mes très-chers freres, puiſque nous ne ſommes plus à nous, mais au troupeau qui nous eſt confié, *nos autem ſervos veſtros per Jeſum.* C'eſt dans cet eſprit que nous nous ſentons obligés de vous ouvrir ici notre cœur, & de continuer à vous faire part de ce qui nous touche ſur le livre intitulé *Explication des maximes des Saints.*

Enfin Notre Saint Pere ſe Pape a condamné ce livre avec les propoſitions qui en ont été extraites, par un Bref datté du 12. Mars, qui eſt maintenant répandu par tout, & que vous avez déja vû.

Nous adhérons à ce Bref, M. T. C. F. tant pour le texte du livre, que pour les 23. propoſitions ſimplement, abſolument & ſans ombre de reſtriction, ainſi nous condamnons tant le livre que les propoſitions, préciſement dans la même forme & avec les mêmes qualifications, ſimplement, abſolument & ſans aucune reſtriction. De plus nous défendons ſur la même peine à tous les fidelles de ce Diocéſe de lire & de garder ce livre.

Nous nous conſolerons, M. T. C. F. de ce qui nous humilie, pourvû que le miniſtere de la parole que nous avons reçû du Seigneur pour votre ſanctification, n'en ſoit pas affoibli & que nonobſtant l'humiliation du Paſteur, le troupeau croiſſe en grace devant Dieu.

C'eſt donc de tout notre cœur, que nous vous exhortons à une ſoumiſſion ſincére & à une docilité ſans reſerve, de peur qu'on n'altere inſenſiblement la ſimplicité de l'obéiſſance au S. Siége, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple juſqu'au dernier ſoupir de notre vie.

A Dieu ne plaiſe qu'il ſoit jamais parlé de nous, ſi ce n'eſt pour ſe ſouvenir qu'un Paſteur a cru devoir être plus docile que la derniere brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à ſa ſoumiſſion.

Je ſouhaite, M. T. C. F. que la grace de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, l'amour de Dieu & la communication du S. Eſprit demeure avec vous tous. Amen. Signé. ✠ François Archevêque Duc de Cambrai. Par Monſeigneur, des Anges, Secretaire. Donné à Cambrai le 9. Avril *1699*. (Selon l'Auteur des Memoires on fit à peu près le même jugement du Mandement que de la Lettre.)

les Siamois (*a*) la premiere *Quietude* se trouve en Dieu. Il est dans un repos éternel, & la proprieté de la vraye sainteté du Siamois, c'est de travailler à imiter cette *Quietude*. De même un des articles fondamentaux du Quietiste Chrétien consiste à contempler & admirer *inactivement* l'éternelle tranquilité de l'Etre suprême. Une Secte de *Quietistes* Chinois établit pour principe, que plus on est oisif, insensible, semblable à un tronc immobile, ou à une pierre, plus aussi l'on aproche des perfections de la Nature Divine. Les Voyageurs donnent à cette Secte le nom d'*Oiseux* ou de *faineans*; nom qui peut être justement attribué à nos Quietistes consommés, qui ne cessent de prêcher aussi l'insensibilité, & un renoncement si parfait à soi-même, qu'il devienne comme un anéantissement devant Dieu. Un autre principe des Quietistes Orientaux à l'égard de la Divinité consiste à se représenter l'Etre suprême comme un être si mysterieux & si obscur, qu'on ne peut s'en faire aucune idée; & ceux de leurs Docteurs, qui essayent de s'en faire une, tombent dans des extravagances & dans (*b*) des contradictions si étranges, que la plus grande partie de nos Voyageurs s'est obstinée à nous les représenter comme des Athées. De même nos Quietistes enseignent, que dans la vraye & parfaite contemplation; dans l'abandon de soi-même &c. l'ame du fidelle ne sauroit pourtant se faire aucune idée de Dieu. Elle l'aime quel qu'il soit, sans pénetrer aucunement dans la nature des attributs de cet Etre souverain; & cela va si loin, que l'ame doit même souhaiter dans l'excès de son amour des choses contraires à l'excellence de ces attributs; comme que Dieu *l'aneantisse*, *l'efface du livre de vie* &c. L'amour qu'elle a pour Dieu doit être aveugle. „ Il faut, dit *Molinos* dans sa *guide spirituelle*, que cet amour (aveugle) „ prenne les devans & que l'ame laisse l'entendement derriere; qu'elle aime „ Dieu comme il est, & non comme l'imagination le lui représente, ... „ qu'elle l'aime sans le connoître, sous le voile obscur de la foi &c". Ceux de nos Docteurs Mystiques, qui ont essayé de donner à leur maniere quelque idée de la Divinité, l'ont donnée si fausse, ou si dangereuse, que leurs adversaires n'ont pas balancé à les traiter de *Spinosistes*, & même de parfaits Athées. Enfin pour ne pas pousser présentement (*c*) le parallele plus loin, je me contenterai de remarquer, que plusieurs Quietistes Orientaux regardent la nature humaine comme si *essentiellement corrompue*, s'il est permis de parler ainsi, qu'aucune grace de Dieu n'est capable de l'élever au dessus de cette corruption : & nous lisons dans le mystique *Tauler*, „ que (*d*) toutes les graces de Dieu jointes ensemble, ne „ doivent pas être assez capables (ou si l'on veut suffisantes) pour élever l'homme „ corrompu au dessus de sa condition vile, abjecte & méprisable". Il est vrai que chez les Quietistes Orientaux il y a comme des purgations réiterées, qui épurent l'ame & la mettent enfin dans une parfaite apathie, qu'elle n'est plus en état de perdre. Mais en récompense les ames d'une grande partie des *Quietistes* Chrétiens passent

(*b*) Voy. *Céremon.* &c. Tome second des *Idolat.* p. 44. & suiv.

(*b*) *Ceremon.* to 2. &c. ubi sup.

(*c*) Voy. ci-après Tome 7. & dernier ce que l'on pourra dire encore du *Quietisme* de certains Héretiques Mahometans.

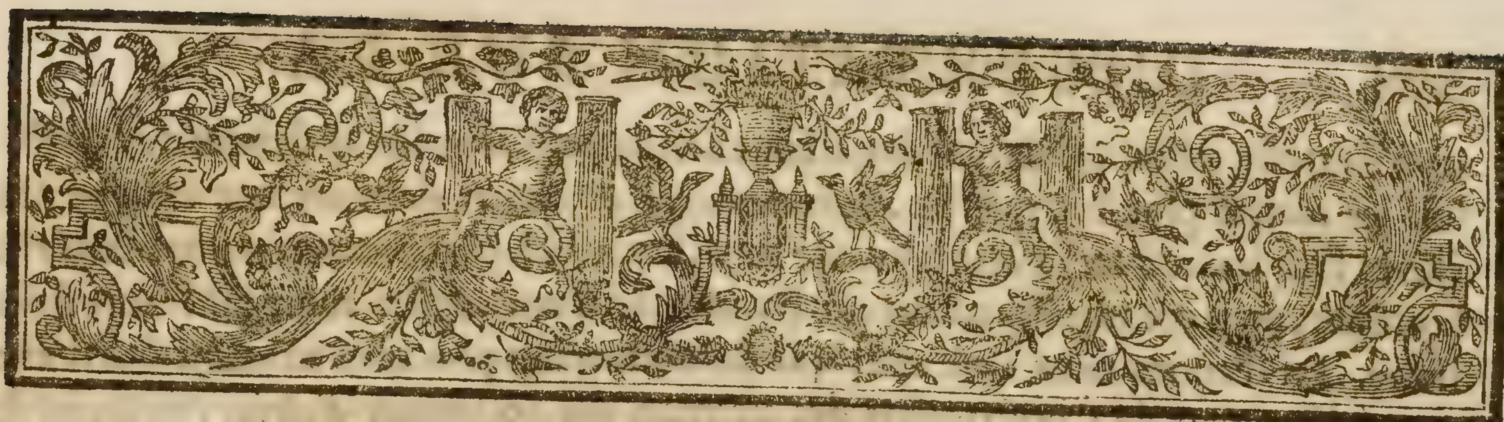
(*d*) *Adeò se quisque dejicere in ima, adeò se vilispendere ac abjicere deberet, ut Deus cum universis donis & charismatibus suis eum non posset extollere : quantòque largioribus ac copiosioribus Dei donis perfunderetur & charismatibus, tantò & se amplius nihili facere & humiliare.* Tauler Cap. 34. *Exercitior de Vita Christi.* Je sais que la fin de ce passage est le correctif du commencement : mais cette expression, *que toutes les graces de Dieu* &c. n'en est pas moins fausse & excessive.

ſent ici bas de la voie *purgative* à *la voie illuminative*, qui leur fait trouver enfin dès ce monde même la voie *unitive*, où commence la vraie *apathie*; puiſque ſelon les termes du myſtique *Eſchius*, on doit *y vivre* (*a*) *ſans participer à aucune Creature*, *ſans péché & ſans plaiſir.*

(*a*) *Abſque omni Creatura*, *peccato*, *& delectatione.* Nicol. *Eſchius Exercit. Spirit.* XI.



DIS-



DISSERTATION

Qui contient (a) la Discipline des Freres (b) Polonois, connus aussi sous les noms d'Unitaires, Antitrinitaires, (c) Sociniens &c.

IL seroit fort inutile de redonner ici au public les particularités si génèralement odieuses à tous les Chrétiens des commencemens du Socinianisme au seisiéme siécle, & de ses progrès en divers Etats de l'Europe; ni de dire comment il a renouvellé & fortifié par des objections subtiles & des raisonnemens, je ne dirai pas solides, mais ingénieux, les attaques que l'on a faites de siécle en siécle & presque depuis la naissance de J. C. à l'éternité de son existence, & à *la génération éternelle de ce fils de Dieu de la propre substance de Dieu le Pére*, selon les expressions les plus Orthodoxes, & enfin à la *Divinité éternelle du fils, égale à celle du Pere.* Outre que ces particularités sont trop connues, & je le redis encore, trop odieuses pour les exposer toujours en détail à la vue de tout le Christianisme; les choses de cette nature sont uniquement du ressort de la Théologie, mais nullement d'une Dissertation, qui proprement ne doit contenir que des détails historiques d'usages & de discipline: & il ne nous apartient point d'entrer dans un labyrinte où nos conducteurs se perdent eux-mêmes. J'ajoute que je me fais violence en nommant *Socin* & le *Socinianisme*, & que je ne donne qu'en tremblant une idée assez légere des dogmes de cette Héresie. Entre les Chrétiens Orthodoxes, les uns la brulent hautement & avec une autorité de maître, & les autres, faute de pouvoir pour la bruler materiellement en ce monde, la renvoient au moins au feu éternel. Je suis aussi persuadé qu'il n'y a personne entre les Chrétiens qui se qualifient fidelles à J. C. Dieu & fils de Dieu de toute éternité dans tous les systêmes du Christianisme, excepté celui de Socin &c. qui ne contribuât de tout son pouvoir à jetter au feu les livres de ceux qui combattent cette Divinité éternelle de J. C. son égalité, sa *coëxistence* & sa *consubstantialité* avec Dieu son pére, sa *consubstantialité* &c. avec Dieu le S. Esprit; & qui avec cela ne travaillât de toute sa force à ensevelir dans l'oubli les noms de ceux qui ont osé, s'il faut ainsi dire, dégrader J. C. de sa Divinité

(a) Elle est contenue dans un Ouvrage manuscrit qui m'a été communiqué par un savant *Unitaire.* Cet Ouvrage est intitulé *Politia Ecclesiastica, quam vulgò vocant Agendam, sive forma regiminis exterioris Ecclesiarum Christianarum in Polonia, quæ unum Deum Patrem per filium unigenitum in spiritu sancto confitentur, à Petro Morscovi tribus libris explicata.* Anno 1642. C'est de cet ouvrage que je tire une partie de cette Dissertation.

(b) Quoi qu'on leur donne ce nom comme s'ils étoient plus répandus dans la Pologne qu'ailleurs, ils ont pourtant des Eglises en Transsylvanie & dans les Etats Mahometans.

(c) De *Socin*, qui vivoit dans le seisiéme siécle & mourut en 1604.

nité éternelle. Un (*a*) ſavant les a fait aller de pair avec les Mahometans. Il falloit les mettre plus bas que les *Anthropophages* & inviter de nouveaux conquérans élevés ſous les auſpices d'une nouvelle Inquiſition, à les exterminer, non comme des hommes, mais comme des enfans du Demon & d'une eſpéce toute différente de la notre. En d'autres tems c'eſt ainſi que des Souverains plus zélés auroient ſans doute vangé l'honneur du Chriſtianiſme des attentats des Sectateurs d'*Arius*, de *Socin*, de *Photin* &c. Ne ſerai-je donc pas bien téméraire en oſant raſſembler ici ce qui concerne les Sociniens, & en raportant leurs uſages religieux, après avoir recapitulé ſuperficiellement leurs dogmes? Mais j'ai pour garand de ma conduite l'*Orthodoxiſſime* Des Marets, (*b*) qui n'a pas craint de s'imprimer en compagnie de l'impie *Volkelius*. A la vérité c'étoit pour le mieux refuter : pour moi qui n'ai pas les talens du célebre Théologien de Groningue, je n'entreprendrai pas de voler ſi haut, & je me contenterai de raporter en compilateur fidelle les erreurs du Socinianiſme ; charmé de les voir refutées par les grans hommes de nos jours.

Sous de tel auſpices il me ſera donc permis d'abord d'indiquer en gros les blaſphêmes de ces Héretiques contre la Divinité éternelle de J. C. On trouve qu'ils ſe reduiſent à reprocher aux autres Chrétiens, que le dogme de la Trinité ruine en Dieu le myſtere de l'unité ; qu'il ruine la ſimplicité de l'Etre ſuprême. Je paſſe

(*a*) V. La *Cr*... Diſſertations &c. imprimées à Rotterdam en 1707. La plus grande partie de ce Recueil contient des Réflexions hiſtoriques & critiques ſur le Mahometiſme & ſur le Socinianiſme. On y voit que Mahomet & les Sociniens ſont également *Unitaires*; celui là accuſant, comme ceux-ci, les Chrétiens d'adorer trois Dieux. M. de la Cr. croit donc p. 41. que ſelon les principes des Sociniens, les Confeſſions de foi des Muſulmans ne peuvent être *condamnées d'erreur ou d'impieté*, & que ſi *les Sociniens agiſſent ſincerement, ils doivent convenir que les Mahometans ſont orthodoxes.* Socin le Chef de la Secte doit être (ſelon lui ſans doute) regardé comme un Muſulman, car „ il eſt tombé d'accord que l'Alcoran parloit de l'unité de „ Dieu dans le même ſens qu'il en parloit lui même & qu'en avoient parlé ſes prédeceſſeurs en Pologne „ & en Transſylvanie". A la vérité ni *Socin*, ni *Volkelius*, ni les autres Docteurs de cette Secte *Antitrinitaire* n'ont été circoncis, ni n'ont admis la miſſion de Mahomet : mais ils n'en ſont pas moins *Muſulmans*; de même que pour être baptiſés, & croire la miſſion de J. C. ils ne ſont pourtant pas Chrétiens. En verité il eſt impoſſible de parer à des argumens ſi orthodoxes. Mais que nous importe après tout que des ſavans, & ſurtout des Théologiens metamorphoſent, charitablement ou non, les Sociniens en Mahometans? ni que ces *Unitaires* ſe defendent bien ou mal? A Dieu ne plaiſe que je prenne d'autre interêt à leur cauſe que celui que la neutralité exige dans un Hiſtorien, ou ſi l'on trouve le terme trop honorable pour moi, dans un *faiſeur de deſcriptions*, un *compilateur de cérémonies.* Voyons plutôt en abregé la ſuite du parallele ingénieux du Mahometiſme & du Socinianiſme que nous donne M. de la Cr. P. 44. & ſuiv. il nous dit que les Mahometans nient la mort ignominieuſe de N. S. J. C. & de même les Sociniens nient le fruit & la neceſſité de cette mort. Les uns & les autres s'expriment à peu près de même ſur l'Unité de la Divinité. P. 62. un paſſage de Socin contre la pluralité de perſonnes dans l'eſſence de la Divinité revient à un autre de Mahomet contre la Trinité p. 96. après nous avoir fait remarquer les commencemens du Socinianiſme à Vicenze par *Lelius Socin*, & la ſocieté qui s'y forma en 1546. laquelle ſe diſperſa enſuite, à cauſe des perſecutions qu'elle eut à ſouffrir en Turquie, en Moravie & ailleurs; après, dis-je nous avoir fait remarquer ces commencemens il nous fait remarquer auſſi que Michel Servet, célebre martyr de la *doctrine Antitrinitaire*, *l'étoit allée cueillir en Afrique ſur les épines de l'Alcoran*; „ in Africam transfretaverat . . . . & „ apis inſtar (c'eſt le Socinien Lubinietzki qu'il cite, & qui parle ici) cuncta fidei profutura undi„ que colligens, ex ipſis Alcorani tribulis mellis materiam exigebat" p. 101. & ſuiv. M. de la C. raconte le projet de *Syncretiſme*, ou de réunion conçu par Adam Neuſer, Blandrate, & autres entre le Mahometiſme & le Socinianiſme; projet qui fut extrêmement fatal à ces *Syncretiſtes* extravagans, & qui prouve ſeulement & même par le propre temoignage du ſavant Auteur, que ceux qui ſe l'étoient mis dans la tête étoient des gens très-vicieux & très emportés, ſans principes fixes & ſans religion. Or peut on juger de tout un parti par de telles gens que toutes les Religions deſavouent? Si par exemple on jugeoit des Proteſtans par les extravagances & l'irreligion des Proſelytes qu'ils reçoivent, quels faux jugemens ne féroit on pas contre les premiers? Au reſte les preuves tirées de la conduite des gens que l'on pouſſe à bout ne ſont pas toujours des temoignages invincibles; & l'expérience nous aprend aſſez, que ceux qui ſe trouvent en cet état vont ordinairement beaucoup plus loin qu'ils ne voudroient. Je ne dis rien des témoignages que les Sociniens prétendroient oppoſer à l'Auteur des Diſſertations, & je ne prétens pas même en citer aucun. En voilà aſſez ſur cet article : mais je ne dois pas oublier qu'on a confondu pluſieurs ſortes de Libertins & de Fanatiques ſous le nom d'*Antitrinitaires.*

(*b*) *Des Marets* (*Mareſius*) a imprimé en trois gros tomes in Quarto *Hydra Socinianiſmi* contre Volkelius, & pour ſuivre pié à pié cet Héretique, il a imprimé auſſi le Traité de celui-ci *de vera Religione* à côté de la refutation.

passe ici cette autre objection frivole & tenue pour blasphematoire de tous ceux qui respectent le mystére de la Trinité ; que s'il est possible qu'il y ait trois personnes en Dieu, il l'est aussi qu'il y en ait en plus grand nombre, & qu'en quelque maniere que l'on conçoive ce mystere, c'est toujours multiplier la Divinité &c. Les Antitrinitaires prétendent encore que les passages dont on se sert pour prouver la Divinité de J. C. ne la prouvent point du tout, & que bien loin de-là, il doivent se prendre dans un tout autre sens qu'on ne leur donne ; qu'il se trouve même un grand nombre de passages qui sont contraires à cette Divinité, entre lesquels il y en a aussi qui la combattent ; que les termes & les expressions, dont on fait usage pour prouver la Divinité de J. C. ou l'expliquer, ou la rendre plus compréhensible, ne se trouvent point dans l'Ecriture ; que si l'on essaye de supléer au silence & à l'obscurité de l'Ecriture par la (a) Tradition, c'est faire valoir contre les *Antritinitaires* un moyen que l'on méprise souverainement en d'autres controverses, & principalement dans les disputes contre les Catholiques Romains toujours fidelles, & constans serviteurs de la Tradition. Le reproche des *Antitrinitaires* regarde tout le corps des Protestans.

Sur la double Nature & l'Incarnation de J. C. les Sociniens s'expriment, (b) comme la croyant inutile au salut des hommes, & soutiennent, qu'elle ne peut être prouvée par l'Ecriture. Si, disent-ils, le salut du genre humain eut dépendu de la néçessité de croire le mystére de l'Incarnation, elle seroit raportée aussi distinctement & aussi clairement dans la Bible, que les autres vérités nécessaires au salut. A l'égard des autres Opinions Socinienes, les voici en peu de mots ; car il faut traverser rapidement des passages si dangereux, & c'est presque une hérésie, dira-t-on peut être, que de s'arrêter trop long tems à décrire des hérésies.

L'homme étoit mortel de sa nature avant sa chute & n'a point eu de justice *Originelle*, ou *Primitive*. La lumiere toute simple de la Nature ne sauroit donner la connoissance d'un Etre suprême à l'homme. Il n'y a point de péché originel. Nous avons la liberté de faire le bien, & notre raison, tant qu'elle est saine, s'y détermine librement. Dieu ne connoit pas les évenemens contingens, ou arbitraires. Les causes de la prédestination ne sont pas en Dieu, mais dans l'homme. Dieu ne prédestine personne en particulier à être sauvé. Dieu pouvoit pardonner les péchés du genre humain, reconcilier les hommes avec la justice divine & leur faire grace, sans employer la satisfaction de J. C. car puisque comme souverain Seigneur & Maitre il peut disposer de tout l'univers, comme il lui plaît & avec une entiére liberté, il peut aussi se rélacher de ses droits, & les remettre comme il lui plaît. J. C. à souffert la mort par l'ordre & la volonté de Dieu. Il est mort pour satisfaire à la mortalité & aux infirmités de la Nature humaine en qualité d'homme. Dieu ne peut pas souffrir la mort. Celle de J. C.

(a) Il est bon de remarquer ici que les *Unitaires* & en géneral tous les *Antitrinitaires*, prétendent que les Peres des trois premiers siécles leur sont favorables, & qu'avant le Prêtre *Arius* ils ont tous nié, ou pour mieux dire, n'ont ni crû, ni soutenu l'éternité du fils de Dieu. Au reste ceux qui ont quelque lectûre savent assez, qu'on ne doit pas confondre les Sociniens & les Ariens, quoiqu'il soit vrai, que selon les uns & les autres J. C. n'est qu'un être créé; que les uns & les autres nient la Trinité; & qu'enfin les uns, comme les autres, s'expriment de cette maniere, *gloire soit à Dieu par le Fils dans le S. Esprit.* Mais les Ariens soutenoient que J. C. n'étoit Dieu & Fils de Dieu que par adoption ; qu'il n'étoit que la plus excellente de toutes les créatures; qu'il avoit été comme un instrument dans la main de Dieu, pour la création de l'Univers; & que le S. Esprit étoit inférieur en vertu & en dignité au Pere & au Fils &c. Les Sociniens accordent bien moins de dignité à J. C. que les Ariens.

(b) *Volkelius de vera Relig.* Cap. XI. L. 5.

J. C. en même tems qu'elle fut une ſuite du caractére de mortalitéimprimé dans l'homme, prouve encore & ſon amour pour ſes *Freres*, & celui de Dieu pour le genre humain; elle a ſervi à confirmer la doctrine du Chriſtianiſme; elle a rétabli l'Alliance & la reconciliation entre Dieu & les hommes &c. Dieu le pere eſt (*a*) ſeul Dieu, qui a donné (communiqué) ſa Divinité (*b*) à J. C. & c'eſt là le nom qui a été donné à J. C. *ſur tout autre nom*, c'eſt-à-dire un nom plus excellent que tout autre. J. C. eſt adorable par l'ordre & par la volonté de Dieu: en l'adorant nous adorons (*c*) Dieu ſon Pere. On ne doit pas mépriſer le Baptême; cependant à le conſidérer en lui-même, il n'eſt pas d'une néceſſité abſolue &c. La mort éternelle eſt une mort continuée, une eſpéce d'anéantiſſement, dont Dieu lui même menaça Adam, quand il lui dit, *tu es poudre & tu retourneras dans la poudre:* & le feu dit éternel eſt de même comme une deſtruction éternelle, exprimée par la *ſeconde* mort dans l'Apocalypſe, & comme un anéantiſſement de l'ame & du corps des (*d*) méchans, & c'eſt la véritablement (*e*) la peine infinie due au péché par lequel l'homme a offenſé une Majeſté infinie. La création ſe doit expliquer tout autrement qu'on ne l'explique communément: ſelon un des plus zélés *Antitrinitaires* (*f*) créer de rien, c'eſt faire, ou former quelque choſe qui n'exiſtoit pas auparavant d'une matiere préexiſtente; avoir tiré du néant le monde, c'eſt (*g*) l'avoir pris d'une matiere informe &c.

Telles ſont en géneral les monſtrueuſes Opinions Sociniennes, que les moins Orthodoxes d'entre les Chrétiens ne peuvent s'empêcher de juger dignes du feu. Ce ſeroit bien pis ſi j'entrois dans le détail de toutes les conſéquences & de tous les argumens, qui dérivent de ces opinions génerales; ſi par exemple je raportois les ſubtilités diaboliques, dont le plus hardi de tous les Docteurs Sociniens ſe ſert pour prouver, que la Trinité a été inventée. . . . (*h*) &c. Heureuſement ces livres pernicieux ne ſont point lûs, non pas même de la plûpart des Théologiens d'aujourd'hui: en quoi je ne ſaurois les blâmer, parce que le venin eſt toujours à craindre. Eh! comment donc les réfuteront ils ces livres empoiſonnés? quels antidotes donneront ils contre le poiſon s'ils ne le connoiſſent pas?

(*a*) *Volkelius* Cap. XI. L. 5. ubi ſup.

(*b*) Liſés ſur cela le Ch. I. tout entier du Liv. 3. de *Volkelius* ubi ſup.

(*c*) *Volkelius* ubi ſup. L. 5. Cap. XXIX.

(*d*) „ Dieu, dit un AuteurSoc. . . . & ſelon la conduite qu'il a tenue dans le monde pis que Soc.... „ menace les reprouvés de les tuer, quant au corps & quant à l'ame. Ne craignés point, dit J. C. ceux „ qui ne peuvent que tuer le corps. . . . . mais craignés celui qui peut perdre, qui peut exterminer „ l'un & l'autre. . . . . . Il eſt évident que cette oppoſition de Dieu aux hommes, qui ne peuvent „ tuer que le corps, au lieu que Dieu peut perdre l'un & l'autre, montre que la mort qu'il infligera à „ l'ame l'exterminera, de même que la mort que les hommes infligent au corps extermine abſolument la „ la vie du corps". *Proteſt. Pacifique* p. 73. ſeconde partie.

(*e*) Dans le *Proteſt. Pacifique* ubi ſup. on fait ce raiſonnement „ la mort éternelle (l'anéantiſſement) eſt „ une peine infinie, puiſqu'elle durera toujours, & qu'on n'en reviendra jamais. Le péché mérite que „ Dieu puniſſe l'homme, comme un ingrat. . . . . . il mérite donc qu'il lui ôte la vie & le ſentiment, „ qui eſt tout ce que Dieu nous donne. Dieu nous donne-t-il des ſentimens infinis & éternels de plaiſir „ par la vie qu'il nous a donnée? Non. Pourquoi donc infligeroit il des ſentimens éternels & infinis de „ douleur? On n'a abuſé que de ce qu'il a donné. Or ce qu'il nous a donné eſt fort borné en tout „ ſens: par conſéquent il ne peut infliger que des douleurs proportionnées aux ſentimens qu'il a donnés „ &c.

(*f*) *Volkelius* ubi ſup. L. 2. Cap. I.

(*g*) *Volkelius* ubi ſup. L. 2. Cap. IV. „ Deus ex nihilo omnia feciſſe dicitur, quia ea crearit ex „ materia informi, hoc eſt ejusmodi quæ nec actu nec naturali aliqua potentia ſeu inclinatione id fuerit „ quod poſtea ex ea fuit formatum &c.

(*h*) *Volkelius* &c. ubi ſup. L. 5. Cap. IX. „ Veterator iſte Satanas nequaquam ſatis habuit. . . . . „ miro artificio ex ſacris voluminibus ea dogmata elicit quæ partim gloriæ divinæ, partim humanæ ſaluti non „ parum officiant, atque huc primùm pertinent errores &c.

pas? Je répons pour eux. Ne les point lire, ne les point citer, n'en parler jamais; ou s'il faut en parler malgré soi, ne le faire qu'avec beaucoup de mépris, c'est déja les réfuter. Un peu de haine ajoutée acheve de ruiner leur autorité en plusieurs manieres. Mais outre cela rien n'est plus aisé aujourd'hui que de réfuter l'hérésie sans en aprocher. Les erreurs de ces mauvais Chrétiens se trouvent raportées, & réfutées en cent & cent vieux livres orthodoxes formés les uns après les autres, comme par voye de géneration. Le dernier venu ne manque jamais de recueillir tout l'esprit & tout le courage de ses ancêtres; & il suffit de se servir de celui-là, sans s'embarasser d'autre chose ensuite que de savoir, qu'il y a eu des *Socin*, des *Crellius*, des *Volkelius* &c. dans le monde: car pourquoi risquer de s'empoisonner en lisant de si détestables Ecrivains? Quoiqu'il en soit, par tout ce que je viens de dire, il est aisé de comprendre combien il faut éviter de tolerer les Sociniens. En vain essayeront ils de prouver par des passages de quelques anciens Peres, qu'on ne peut legitimement les condamner comme héretiques, & que leurs sentimens peuvent & doivent être tolerés, parce qu'ils ne sont nullement injurieux à l'Etre suprême & qu'au contraire (*a*) l'idée que ces sentimens nous donnent de J. C. releve nos espérances, sur tout eu égard à notre résurrection; que de plus la Trinité & toutes ses suites ont été des choses ignorées des Chrétiens des trois premiers siécles; les Orthodoxes, qui connoissent à fond l'Antiquité, réjettent tout cela, comme faux & diaboliquement inventé. En vérité cela devroit pourtant fermer la bouche à tous les *Antitrinitaires*: mais finissons sur les dogmes & voyons la discipline.

Une discipline chez des Héretiques presqu Athées! diront ici ceux qui ne connoissent les erreurs des Sociniens, & géneralement tout ce qui porte le nom d'erreur, que sur un simple *ouï dire*, & qui s'imaginent que l'ordre & la regularité sont uniquement faits pour les Orthodoxes. Cela jure, continuent ils; l'ordre & le mensonge ne sauroient marcher ensemble. Nous avons pourtant cité un des plus grans hommes du Paganisme, (*b*) qui dit hardiment que cet ordre marche même avec les brigans. Mais allons plus serieusément au fait. Les Sociniens ont une discipline; & même cette discipline est digne d'être remarquée.

D'abord ils nous définissent la Religion Chrétienne, (*c*) *un culte raisonnable rendu à Dieu, par J. Christ en esprit & en vérité avec (ou fondé sur) l'espérance d'une vie immortelle.* On définit la Religion, nous dit-on, *culte raisonnable*; car quelle aparence que le plus sage de tous les êtres demandât quelque chose de déraisonnable aux hommes, ou leur donnât des commandemens absurdes? On ajoute dans la definition *par J. C.* parce que c'est le nom par lequel il est donné aux hommes d'être sauvé; *en esprit*, pour exclurre les céremonies; *en vérité* pour renoncer aux types, aux ombres legales. Ce culte étant tel, ne peut que nous remplir de confiance en la bonté de Dieu & nous persuader qu'en vertu de notre fidelité nous obtiendrons l'immortalité. Mais pour être véritablement fidelles à la Religion, deux choses sont exigées; l'une de n'écouter aucune autre doctrine, que celle de l'Evangile de J. C. & de ne reconnoître d'autre Docteur que lui. L'autre de ne (*d*) bâtir que sur le fondement du Christianisme, c'est-

(*a*) *Volkelius* ubi sup. L. 5. Cap. IX. . . . . . *divinus Spiritus Christi à mortuis resurectionem firmissimum nostræ resurrectionis argumentum esse. . . . . docet: quomodò autem hoc cum vero*, &c.

(*b*) Voy. ci-dessus page 193.

(*c*) *Cultum rationalem Deo per Christum in Spiritu & veritate sub spe immortalis vitæ exhibitum.*

(*d*) Toutes les Sectes Chrétiennes prouvent du mieux qu'il leur est possible, qu'elles bâtissent sur ce fondement, lorsqu'il s'agit de justifier la foi qu'ils ont pour certains dogmes.

c'eſt-à-dire ſur la doctrine de J. C. C'eſt lui auſſi qui eſt, & doit être ſeul Chef de ceux qui ſont profeſſion de croire à cette doctrine. Mais comme il ne l'eſt plus immédiatement lui-même, il a été néceſſaire qu'après lui cette doctrine fut conſervée, que ces fidelles fuſſent dirigés par des perſonnes pieuſes, capables d'inſtruire, intelligentes &c. pour être d'un côté, non les maitres, non les Peres, non les Souverains, mais les Docteurs de l'Egliſe: car il n'y a qu'un ſeul Pere, qu'un ſeul Souverain, qui eſt Dieu, un ſeul maitre, un ſeul Docteur, qui eſt J. C. & de l'autre pour être les dépoſitaires de la Doctrine Chrétienne. Cependant nous ne dépendons nullement d'eux, mais de Chriſt; nous n'obéiſſons point à leur doctrine, mais à celle de Chriſt. Ils ne doivent point s'élever eux-mêmes, & nous ne les devons point élever auſſi ni par une préference injuſte, ni par une prevention injurieuſe à leurs confréres; ni marquer une eſtime aveugle, une prédilection ſouvent trop précipitée pour tel ou pour tel. Ce ſont là les pernicieux moyens qui fomentent l'ambition dans l'Egliſe. *Obéiſſés à vos conducteurs*, cela veut dire, reſpectés les comme diſpenſateurs de la vérité, & ſoumettés vous à cette vérité qu'ils enſeignent de la part de J. C. Enfin l'Egliſe eſt une Monarchie & ce Monarque c'eſt J. C. ſeul.

Ce que je viens de raporter eſt à peu près l'abregé de l'introduction à la diſcipline. Enſuite on définit la diſcipline, ou la police eccléſiaſtique, un moyen, un ordre ſelon lequel l'Egliſe eſt gouvernée extérieurement; ſelon lequel, autant qu'il eſt poſſible, & ceux qui gouvernent, & ceux qui ſont gouvernés s'acquittent de leurs devoirs. La définition porte que l'Egliſe eſt gouvernée extérieurement: cela veut dire qu'elle eſt reglée & dirigée dans les uſages, & pour l'ordre &c. Le gouvernement intérieur apartient au Monarque qui eſt J. C. pour connoître la véritable nature de ce gouvernement, il faudroit avoir pénetré dans le ſecret de ce Monarque. Seulement nous ſommes perſuadés qu'avec le ſecours du S. Eſprit il imprime ſes loix dans les cœurs des véritables fidelles, & qu'en (*a*) *partant pour un païs extrêmement éloigné, il a appellé ſes ſerviteurs; qu'à l'un il a donné dix talens, & à l'autre cinq, pour en trafiquer.* C'eſt-à-dire pour inſtruire les fidelles &c. A l'égard des Loix qui concernent le gouvernement de l'Egliſe, J. C. ne l'a point aſſujetti à des regles fixes & invariables, comme le fit autrefois Moïſe à l'égard des Iſraëlites, qu'il aſſujettit par ordre de Dieu aux moindres détails, & à des obſervances inviolables. Les Chrétiens n'étant point réduits à ſuivre ſervilement une certaine police, ou conçoit par-là le mal qu'on fait à l'Egliſe, quand on ſe porte à des Schiſmes pour des uſages extérieurs. Plutôt que de rompre à cette occaſion avec ſes *freres* il vaudroit mieux & il ſeroit plus digne d'un bon Chrétien de ſuivre les uſages de ceux qui ſe ſcandaliſeroient des nôtres, avec cette condition néanmoins de ne point déroger à la Religion de J. C. Chacun peut *édifier ſur le fondement du Chriſtianiſme*; mais il doit obſerver deux choſes. 1. Le reſpect & l'attention pour la vérité. 2. La bienſéance & l'honneur de la Religion. Je crois que cela ſuffit pour faire connoître le caractére & l'eſprit de la diſcipline de ces Antrinitaires. Venons aux reglémens que preſcrit cette diſcipline.

„ Nous partageons, nous dit l'Auteur, tout le corps de l'Egliſe en ſix par-
„ ties, quatre deſquelles veillent à la Police Eccléſiaſtique & ſont. 1. (*b*) Les pa-
„ trons ou les protecteurs de l'Egliſe. 2. Les Paſteurs. 3. Les Anciens. 4. Les
„ Diacres. Ceux ci & les patrons, ou protecteurs veillent principalement aux be-
„ ſoins du corps; mais les Paſteurs & les Anciens doivent veiller aux beſoins
„ de

(*a*) Termes de la Diſcipline.
(*b*) *Patroni Eccleſiarum.*

„ de l'ame. . . . . . Nous appellons *Patrons* ou *Protecteurs* des Eglises ceux „ qui les fondent ou ceux qui les entretiennent de leurs propres deniers; soit „ qu'ils commencent la fondation, ou qu'ils continuent l'ouvrage de leurs pré- „ decesseurs; ceux qui subviennent aux besoins & à l'entretien des Pasteurs; qui font „ des distributions charitables aux pauvres membres d'une assemblée (d'une E- „ glise) particuliere. . . . . . Nous ne les nommons les premiers, que parce „ qu'ils sont comme la base & les soutiens des Eglises, par raport à leur police „ &c. avec les Pasteurs & les Anciens: car de même que nous détestons l'A- „ narchie, comme la source du mal, nous ne permettons pas que des particu- „ liers (*a*) s'emparent d'une autorité souveraine, qui n'apartient qu'à J. C. Les „ *Protecteurs* & les *Pasteurs* se doivent un suport mutuel & un respect recipro- „ que. Tous ensemble ils doivent concourir avec les mêmes efforts à la même „ cause qui consiste dans la gloire de Dieu, & le zéle pour la Religion. . . . . . „ Les Pasteurs sont les Ministres de Christ, les dispensateurs des mysteres de „ Dieu. Ils tiennent (*b*) le gouvernail de la Republique Ecclésiastique. Ils veil- „ lent au salut de l'Eglise, & cela tant par eux mêmes que de concert avec les „ Anciens, & avec tous ceux qui composent le Senat Ecclésiastique. . . . . . „ Ces Pasteurs doivent tous se regarder comme freres égaux. L'âge & les travaux „ leur méritent le respect & la véneration, mais non pas une autorité arbitraire. . . . „ Les plus jeunes doivent prévenir les plus âgés par toutes sortes d'égars, „ mais les plus âgés ne doivent pas se prévaloir de ces égars, ni traiter les jeu- „ nes avec hauteur &c. De même que les jeunes doivent ceder à l'expérience „ des vieux Pasteurs, lorsqu'elle s'accorde avec les (véritables) interêts de l'Egli- „ se; ceux-ci doivent à leur tour écouter les avis des jeunes Pasteurs, quand „ d'un commun accord on a trouvé ces avis plus utiles & plus avantageux à „ l'Eglise.

On nous définit les Anciens des personnes d'une probité reconnue, & d'une prudence consommée, que l'Eglise donne pour *adjoints* dans le gouvernement (mot-à-mot à la direction du gouvernail) de l'Eglise. Ce n'est pas l'âge qui fait les Anciens dans l'Eglise, ni les richesses & les dignités temporelles: c'est la capacité & la vertu.

On sait assez la fonction des Diacres. Ils sont les Thrésoriers des Eglises. Ils doivent rendre compte des deniers qu'ils recueillent, ou qui leur sont remis pour les besoins des veuves, des orphelins & des pauvres.

Voilà en peu de mots ce qui concerne en géneral les quatre ordres de personnes, qui gouvernent l'Eglise & président à la police. Restent les deux ordres de fidelles *qui sont gouvernés*, selon les termes de la discipline. Ces fidelles sont de deux sortes, ou de deux ordres; les uns ou enfans, ou commençans, non initiés, non entés encore. Les autres d'un âge mûr, instruits des vérités de la Religion & d'une piété consommée. Tous ces fidelles sont qualifiés du nom de *Freres*.

L'élection des Pasteurs, & si l'on veut l'appeller ainsi, leur ordination, apartient au Synode, ou à une assemblée de Pasteurs & d'Anciens formée par l'autorité de l'Eglise, & pour la représenter en cette occasion. De la même maniere s'élisent les Anciens & les Diacres: il est inutile de repeter des usages déja raportés en parlant des Protestans. La discipline porte touchant les Anciens, que c'est

(*a*) *Nullum ordinem in Ecclesia vim dominii, quod ipsius est Christi, vindicare sibi patimur.*
(*b*) *Clavum Reipublicæ Ecclesiasticæ tenent* &c.

c'eſt moins la connoiſſance des myſtéres & le grand ſavoir, qu'on exige d'eux, que l'integrité de la vie & le jugement. L'une leur ſert à cenſurer le vice & empêcher la corruption; l'autre à donner les conſeils, à terminer les différens. De même pour l'élection au Diaconat, il n'eſt beſoin que d'une bonne conſcience, & d'une fidelité à toute épreuve. Avec ces talens le ſens commun leur ſuffit & le ſavoir leur eſt inutile.

Voici la forme de l'élection des Paſteurs ſuivant la Diſcipline Sociniene. „ Soit „ que cette élection ſe faſſe au milieu d'une convocation génerale des fidelles, „ par les Paſteurs & les Anciens; ſoit qu'elle ſe faſſe dans un lieu particulier & „ en préſence d'un petit nombre de fidelles, il faut pour cela priere, ſermon „ & chant de Pſeaumes ou de Cantiques, comme dans les dévotions du Di- „ manche. On commence donc par le chant & la priere, après quoi on aver- „ tit le peuple, & on le diſpoſe, par l'exhortation à la prochaine conſécration. „ Le Sermon qui la ſuit détaille tous les devoirs du Paſteur. Après le Sermon „ (*a*) trois Paſteurs ſortent de leur place & s'aprochent de celui qui doit être „ élû (conſacré.) Celui-ci eſt à genoux. Les trois autres lui impoſent les mains „ & les tiennent poſées ſur la tête de leur nouveau frere ou collegue, juſqu'à „ ce qu'ils ayent achevé les prieres: & ces prieres, il les doit faire comme eux „ avec un zéle & une ferveur extraordinaires; à haute voix, pour être entendu de „ tous les fidelles; au nom de Dieu le Pere & de ſon *fils unique*, parce qu'il les „ repréſente par ſon Miniſtere; avec le ſecours du S. Eſprit, pour ſuporter le fardeau „ de cette charge importante &c. Après ces prieres, & celui qui vient d'être élû „ étant toujours à génoux, un des trois Paſteurs exhorte les fidelles à prier pour „ lui &c. ſur quoi tous les fidelles ſe mettent auſſi à genoux, & l'on finit par „ le chant d'un Cantique convenable". Il eſt inutile d'avertir que la vocation du Paſteur précede ſon élection; ni de faire remarquer quelques différences, qui ſe trouvent entre cette Impoſition des mains, & celle des Reformés Calviniſtes.

Il ne nous faut ici que des uſages religieux: je paſſe donc la recapitulation du poids de la charge & de ſes devoirs, ces liens de concorde & d'affection, qui doivent unir le Paſteur avec ſes fidelles; cette ſoumiſſion des uns, qui ne peut être appellée obéiſſance, parce qu'elle n'eſt pas (ou ne doit pas être) aveugle & ſervile; cette direction (ou ce gouvernement) des autres, qui doit être celui d'un Pere, c'eſt-à-dire accompagné de patience, de ſuport, de charité &c. ſans y négliger pourtant par une fauſſe indulgence, la force & l'autorité de la Doctrine Evangelique; enfin cette force d'eſprit qui fait négliger des intérêts particuliers, lorſqu'il s'agit de ceux du troupeau, & cette ſuperiorité d'ame qui la porte à ſervir l'Egliſe avec joye & liberté, au lieu de s'y employer en mercenaire, ſelon le principe qui regne aſſez conſtamment dans la Profeſſion d'Eccléſiaſtique. Ajoutons que, comme dans les familles un Pere doit donner l'exemple, de même un Paſteur doit premierement inſtruire, & exhorter par ſa bonne vie. En parlant ainſi je repête mot à mot la Diſcipline, & je dirai ſeulement encore après elle, qu'il eſt recommandé aux Paſteurs du troupeau *Antitrinitaire* de ne point ſe mêler des affaires temporelles, ni des ſoins du ſiécle, de peur qu'ils ne ſe détournent de leur charge.

On ſait que les fonctions Paſtorales conſiſtent à prêcher, à adminiſtrer les Sacremens, à viſiter le troupeau, à l'exhorter, & à prier pour les fidelles. Le Sermon, ou la prédication de la parolle de Dieu, eſt ſuivant la diſcipline, le premier

(*a*) *Ad ſummum tres.* Il n'y en a jamais davantage.

mier article capital de la charge Paſtorale, par cette prédication l'on inſtruit les fidelles, & nourrit leurs ames. Les priéres & les Pſeaumes ou les Cantiques qui la précedent ou qui la ſuivent, élevent les cœurs à Dieu & fortifient le zéle. Laiſſons ce détail qui eſt connu, & voyons les préceptes qu'on donne pour faire des Sermons utiles. 1. On ne doit point y affecter le ſavoir : mais on doit s'y attacher uniquement à édifier. 2. On doit y éviter les ſubtilités & les diſputes ; & au contraire y traiter uniquement des choſes qui ſont néceſſaires au ſalut. Mais la controverſe y conduit auſſi, diront ceux qui croyent que tous les aſſauts qu'ils donnent aux communions heterodoxes font avancer leurs fidelles vers le Paradis. 3. On ne doit point trop courir après l'éloquence ni après les fleurs & les expreſſions choiſies : 4. Il faut être clair & méthodique, exact dans ſes preuves, preſſant à l'égard des pécheurs. Il faut éviter auſſi de ſe jetter dans des lieux communs &c. Comme je ne dois pas donner ici un Traité ſur la maniere de compoſer un Sermon, je renvoye à la Diſcipline même.

Sur le Batême on nous dit que le Batême n'a pas proprement été eſſentiel à la qualité de Paſteur dans les commencemens de l'Egliſe, & qu'ainſi il ne faut pas croire que la qualité du Paſteur, ni ſa perſonne augmentent la dignité ou l'autorité des Sacremens : & pour prouver cela on renvoye à des paſſages de l'Antiquité. Il ne ſeroit pas fort difficile, nous dit-on, d'en trouver pluſieurs. „ Mais quoi „ qu'il en ſoit, continue cette diſcipline, l'ordre & la regularité ont voulu enſuite „ que l'adminiſtration des Sacremens fut du reſſort des ſeuls Paſteurs ; & c'eſt „ à eux ſeuls auſſi que nous voulons qu'il ſoit permis de faire l'office de batiſer „ &c. Nous appellons Sacremens, ajoute-t-elle, (*a*) certaines actions extérieures, „ par leſquelles un Chrétien ſe devoue lui même ((*b*) ou eſt devoué par d'au„ tres) à Dieu & à ſon fils dans le S. Eſprit ; (c'eſt-à-dire avec l'aſſiſtance du S. „ Eſprit) & s'engage de leur reſter devoué toute ſa vie (en vertu de ces ac„ tions) & comme cet engagement ne peut plus ſe faire immédiatement, „ qu'il faut des témoins, qu'il faut de la ſolennité ; la diſcipline continue la de„ finition par ces paroles ; *& s'engage à quelqu'un à cauſe de Dieu & de ſon Fils* „ (ou *pour l'amour de Dieu & de ſon Fils*) ". Par ce mot de *quelqu'un*, c'eſt le Paſteur qu'il faut entendre.

Ils ne reconnoiſſent que deux Sacremens, à la maniere des autres Proteſtans : mais avant que de proceder à la cérémonie de batiſer les (*c*) petits enfans, on leur impoſe les mains, & ce rite ſignifie, nous dit-on, „ que dés le berceau, „ (*d*) les petits enfans, avant que d'être en état de recevoir le Batême, doi„ vent être initiés & conſacrés à Dieu & à Chriſt ; ce qui doit être auſſi com„ me un avertiſſement aux parens de ces petits enfans, de s'engager ſolemnel„ lement à les élever conformement à la volonté de Dieu ". Quoique cette céremonie d'impoſer les mains paroiſſe une choſe nouvelle à tous les autres Chrétiens, la diſcipline la juſtifie par ce raiſonnement ; que les petits enfans n'étant nullement en état de rendre raiſon de leur foi, & par conſéquent n'ayant pas la capacité requiſe pour faire leur profit des choſes qui nous ſont ſigni-

(*a*) *Facta quædam exteriora, quibus aliquis ſe Deo filioque ejus in Spiritu Sancto, aut alicui propter Deum & filium ejus etiam obſtrictum, obligatum eſſe, & porrò quoad vixerit futurum, ſignificat & conteſtatur.*

(*b*) J'ajoute cette parentheſe au ſujet du Batême des enfans.

(*c*) *Baptiſmi aquæ prodromus eſt manuum parvulis impoſitio.*

(*d*) *Manus parvulis recens natis, antequam baptiſmi fiant capaces, eo fine imponuntur à Paſtoribus, ut per benedictionem Paſtoris, & admonitionem parentum, illi quidem ab ipſis incunabulis initientur & conſecrentur, hi verò ad illos ſecundùm voluntatem Dei educandos hoc ritu obligentur.*

ſignifiées par le Batême, il faut donc convenir auſſi que ces petits enfans ne ſauroient s'engager (ſe devouer) à Chriſt. Dans un tel cas la bénediction du Paſteur (qui accompagne cette impoſition des mains) & l'exhortation qu'ils font aux parens de ces enfans ſupléent à l'incapacité, juſqu'à ce que ceux ci parvenus à l'âge de diſcretion puiſſent ſentir par eux-mêmes la force & les devoirs du Batême. Telle eſt la raiſon génerale de cet uſage, & voici comment les *Antitrinitaires* le pratiquent. Un Paſteur ſe tranſporte à la maiſon des parens de l'enfant nouveau né & commence la cérémonie par une priere, que précede ſouvent, lorſque que le tems & le lieu le permettent, le chant d'un Cantique ou d'un Pſeaume. La priere eſt ſuivie d'une exhortation au pére & à la mere de cet enfant : après quoi il lui impoſe les mains, & en le nommant par ſon nom, il le bénit au nom de Dieu dont il implore la grace & la protection ſur l'enfant ; lui demandant ſur toutes choſes (*a*) qu'il le rende un jour capable de l'engagement (ou du Serment) par lequel il doit ſe devouer à Dieu & a J. C. dans le Batême. Cela eſt ſuivi d'une derniere priere, qui conſiſte à remercier Dieu de la naiſſance de cet enfant ; à lui demander le pardon des péchés de tous ceux qui aſſiſtent à cette céremonie ; & ſa grace non ſeulement pour l'enfant nouvellement né, mais auſſi pour tous les autres enfans nés ou reputés fidelles, & pour leurs parens &c. Une bénediction génerale termine ce petit acte de dévotion.

Par tout ce qui a été dit on comprend aſſez quelle eſt l'idée que ces *Antitrinitaires* ſe font du Batême & des engagemens qui s'y trouvent : d'où il reſulte ſuivant leurs principes & ceux des Anabaptiſtes, que pour être en état de recevoir le Batême, il faut être en état de diſcerner la verité du menſonge & le bien d'avec le mal ; de connoître Dieu & de pouvoir faire choix par réflexion de la doctrine de J. C. Avec ces qualités il faut encore pour préliminaires du Batême ; dans celui qui doit le recevoir la dévotion & la pieté, une conſideration du peu de mérite que l'on a devant Dieu ; dans celui qui doit l'adminiſtrer l'examen de la conduite & du progrès dans la pieté de la perſonne qui ſe préſente au Batême. A l'égard de la céremonie même, elle a cela de particulier. 1. Qu'elle doit ſe faire par immerſion (*b*) dans une eau claire & courante. 2. Et celui qui doit batiſer, & celui ou ceux qui doivent l'être, & leurs parens ou leurs amis, comme témoins, ſe préſentent au bord de l'eau. 3. Là celui qui doit adminiſtrer le Sacrement commence par expliquer le but, l'excellence & la dignité du Batême, exhorte ceux qui doivent le recevoir, & prie Dieu qu'il les batiſe par ſon S. Eſprit &c. 5. Auſſitôt que les fidelles, qui ſont préſens comme parens ou témoins à cette céremonie, ont prononcé le mot d'amen, le Paſteur entre dans l'eau, & tous ceux qui doivent recevoir le Batême y entrent chacun à leur tour & ſe mettent à genoux. 6. Etant ainſi à genoux le Paſteur les batiſe par ces paroles, *je te batiſe d'eau au nom du Pere &c. que le Seigneur Jeſus te batiſe du S. Eſprit !* En prononçant ces paroles il poſe une main ſur le ſommet de la tête de celui qu'il batiſe, & l'autre ſur le menton, & le plonge de cette maniere dans l'eau. 7. La céremonie du Batême étant achevée, le Paſteur ſort de l'eau, fait chanter un Cantique & dit la priere.

Après le Batême ces fidelles ſont reconnus véritables membres de l'Egliſe Chré-

(*a*) *Vovens . . . . . ut ad Sacramentum Deo Chriſtoque ejus in baptiſmo dicendum adoleſcere . . . . poſſit* &c.

(*b*) *Convenient in locum, (qui eſt aquæ limpida) baptiſmi.*

Chrétienne (Antitrinitaire) & estimés fidelles parfaits. Le jour suivant on les communie; & l'on croit assez, sans que je repéte ici les détails de la discipline, que cela se fait avec les exhortations & la dévotion convenables. C'est des usages que cette Secte observe dans le Sacrement de l'Euchariftie qu'il faut parler présentement. (*a*) Sur ce terme d'Euchariftie la discipline déclare qu'il est préferable à celui de *Sacrement du Corps de Christ*, de *Cene du Seigneur* &c. Il faut considerer, nous dit-on, dans l'Euchariftie, comme dans le Sacrement de Batême, les causes & les effets, les sujets, le tems, & la maniere. Je laisse ici les debats Théologiques qui ne sont pas de notre ressort & de même les avantages, le fruit, le mérite de l'Euchariftie, la conversion, la regéneration qu'elle doit opérer dans les cœurs, les consolations dont un vrai fidelle se trouve rempli par ce Sacrement, & les biens spirituels dont il se trouve doué. Cela est du ressort d'un livre de dévotion.

Ici, comme chez les autres Protestans, la matiere visible, sensible, réelle c'est du pain, c'est du vin, ombres, signes & figures du corps & du sang de J. C. Comme le Batême, cette Euchariftie ne peut-être reçue que par des personnes éclairées, en état de rendre raison de leur foi &c. La recevoir sans ces conditions, c'est se jouer de la Religion. Au reste (*b*) les Freres ne peuvent se résoudre à aprouver qu'on porte la communion aux malades. Cependant la Discipline consent que dans une longue maladie on fasse une assemblée de fidelles chez le malade (*c*) qui *souhaite ardemment de rendre hommage à J. C. par cette céremonie*. Excepté dans un tel cas, où tout doit être ménagé avec toutes les précautions que demande cette sainte & pieuse céremonie, le seul lieu où elle doive être pratiquée c'est l'Eglise, & le tems le plus convenable c'est le dimanche au matin, jour solemnel que les fidelles consacrent à la pieté, & auquel ils s'unissent fraternellement pour prier Dieu. Le matin doit être uniquement consacré à l'Euchariftie, parce qu'on a tout le reste de la journée devant soi pour méditer & pour remercier Dieu de ses bienfaits. Il n'est pas nécessaire de dire que les *Freres* refusent, comme tous les autres Chrétiens, l'Euchariftie aux personnes excommuniées. On croit aussi qu'il suffit de communier au moins une fois par an à Paques.

Pour ce qui est de la maniere de faire la Cene, ou, pour parler comme la Secte, de donner & de recevoir l'Euchariftie, il n'y a presque pas de différence d'eux aux Reformés Calvinistes. Les Communians sont assis autour d'une table couverte d'une nape blanche, sur laquelle il y a du pain coupé de telle façon qu'on peut le rompre sans peine en petits morceaux, un calice vuide & dans lequel en son tems un Diacre doit verser le vin de la Cene. Tout cela est proprement couvert jusqu'au moment de la Communion. Le Pasteur qui communie ces fidelles se tient debout à la table, & autant que je puis le comprendre par les paroles de la Discipline, après les avoir tous communié, il se communie aussi lui-même assis après les Communians de la premiere *tablée*. L'exhortation & la priere jointes au chant d'un Cantique & à une benediction génerale terminent cette Céremonie *Eucharistique*.

Se-

(*a*) *Nos maluimus antiquam Eucharistiæ vocem retinere* &c.
(*b*) *Ægrotis solis Eucharistiam domi eorum administrandi morem, ut superstitiosum, minimè laudamus.*
(*c*) *Nisi si longo detineatur morbo æger, & hoc ritu Dominum Jesum cum fidelibus ejus honorare aveat, & . . . . tum poterunt fratres ad eum convocari* &c.

Selon la définition génerale de la Discipline, *Sacrement* veut dire *Serment*, *obligation*, *engagement*. En voilà deux qui se font à Dieu; le Batême & l'Eucharistie. En voici un (*a*) qui se fait de l'homme à la femme & réciproquement de la femme à l'homme: c'est le mariage. Il y a peu de différence entre celui qui se contracte chez les *Freres* de Pologne & les usages observés dans celui de presque tous les Protestans. Je vais raporter ces petites différences. Il faut passer d'abord à tous les Chrétiens la même definition. Le mariage leur est également à tous un engagement étroit, un dévouement à vie de l'homme à la femme, de la femme à l'homme; d'institution divine: benit & ordonné de Dieu pour peupler regulierement le monde; formé en présence de témoins, par la main & avec le secours d'un Ecclésiastique, qui en cette occasion est le dépositaire du pouvoir celeste. Ce que je viens de dire se trouve plus ou moins clairement exprimé dans toutes les définitions & dans toutes les formules que les plus Orthodoxes nous ont données jusqu'à présent du Mariage: & toutes ces clauses sont si nécessaires, & doivent être si publiques, que sans cela, comme l'a fort bien dit le (*b*) Comte de *Bussy Rabutin* dans ses Lettres, un jeune homme & une jeune fille, engagés regulierement entre eux, & de bonne foi, ne sauroient coucher ensemble sans fornication, ni *produire*, tant que la bénediction du Prêtre n'a pas sanctifié cette action. Les *Freres* réjettent aussi le Mariage avec des infidelles, & ceux qui se font contre les degrés permis, (*c*) contre l'autorité des Loix & même contre les usages du païs où ils vivent. Ils ordonnent encore la modestie dans les Céremonies préliminaires du Mariage, & d'y fuir le luxe & la vanité. La céremonie de se marier consiste à être débout dans l'Eglise devant un Pasteur, qui lit la formule de Mariage, & conjoint saintement les futurs époux par une bénediction. La Discipline nous dit que ce Pasteur lit premiérement à ces nouveaux mariés un texte, (*d*) qui concerne les devoirs conjugaux, & ce texte il le leur explique exactement dans un discours Chrétien, qui tient sans doute lieu de Sermon tant à eux qu'à toute l'assemblée des fidelles. C'est après ce Sermon, que le Pasteur fait la céremonie de marier. Ceux qui doivent l'être se présentent chacun avec ses parens & ses témoins &c. & là on se promet solemnellement l'un à l'autre bien des choses que l'on oublie souvent peu de jours après. La promesse étant faite solemnellement entre les époux, le Pasteur les joint l'un à l'autre par la main droite, & tenant la sienne sur ces mains jointes leur prononce la bénediction, après quoi ils font l'échange des anneaux. La discipline nous fait sagement aperçevoir des mystéres de ces anneaux. (*e*) Ces anneaux sont faits, dit-elle, de l'or le plus pur, & si bien travaillés qu'on n'y aperçoit ni jointures, ni separations. Et cette rondeur des anneaux? n'est-elle pas là aussi un merveilleux type? un cercle n'a ni commencement, ni fin.

La discipline défend les danses & les chansons: elle ne veut ni musiciens, ni violons aux noces de ses fidelles. „ Ces gens-là, dit elle, ne savent rien moins „ que

(*a*) Elle dit, parlant du Mariage, au commencement du Chapitre qui en traite, *restat Sacramentum quod non ipsi Deo Christo immediaté dicitur, sed quod alter alteri dicit propter Deum & Christum; vocaturque Conjugium* &c.

(*b*) *Lettres* &c. Tome p. Edit. d'Amst.

(*c*) *Eos qui aut præter Dei præscriptum, aut præter legum dictamen, morem denique inter eos inter quos vivunt receptum, matrimonium inire volunt pastor copulare cavebit.*

(*d*) *Stantibus omnibus textum ad officia conjugii pertinentem legit* &c.

(*d*) *Annuli. . . . . ex solido & ab omni fæce depurato auro constantes, ita sunt compacti, ut nulla in iis partium scissura, nulla commissiones appareant. . . . . . ob orbicularem suam figuram, nec principium sui nec finem ostendunt.*

„ que des Pſeaumes & des Cantiques, & tout ce qu'ils chantent ne tend qu'à „ exciter les gens à l'impureté.

Sur la viſitation des malades, il n'y a point d'uſage particulier à remarquer après cette Diſcipline: les viſiter, les conſoler, les exhorter ſont les devoirs indiſpenſables d'un Paſteur. Je paſſe de même l'exhortation paſtorale, & les prieres que le Paſteur doit faire en particulier pour le troupeau qui lui eſt commis. Venons aux obſéques & aux funerailles. Que tout cela ſe réduiſe à fort peu de formalites, chez la plûpart des Proteſtans, & qu'en géneral leurs Miniſtres n'ayent d'autre profit à la mort de leurs fidelles, que de les voir mourir d'une maniere édifiante, conſolante; c'eſt-là ce que perſonne n'ignore: & en tout cas on a pû l'aprendre par les deſcriptions que j'ai données dans le Volume précedent. S'il écheoit de bons héritages à des Paſteurs, & ſi quelques-uns d'entre eux ont quelquefois aſſez d'adreſſe pour faire de bonnes captures; ſi avec une humilité aparente, & avec le patelinage d'un Eccléſiaſtique dévôt qui s'entend à ſanctifier la politique du ſiécle, on en voit dans les Communions Proteſtantes qui conduiſent, pour ainſi dire, la main d'un mourant & font ſigner un Teſtament en leur faveur, cela ne tourne point ici, comme ailleurs, au profit d'un corps entier, ni à enrichir des Communautés. C'eſt un mal particulier chez les Proteſtans, toujours plus rare & par conſéquent moins dangereux qu'un mal géneral.

Que le lieu, „ dit la Diſcipline, où le mort doit être enterré ſoit arbitraire: „ nous ne ſaurions comdamner ceux qui enterrent leurs morts dans des cimé- „ tieres communs. Aujourd'hui la plûpart des Chrétiens mettent beaucoup de „ différence entre terre & terre", (ou pour parler ſans équivoque entre un ſimple cimétiere & une Egliſe.) Les uns par un principe de ſuperſtition, les autres, & même en grand nombre, par orgueil & par vanité, choiſiſſent les Egliſes pour lieu de leur ſépulture, y achetent des tombeaux, les marquent pour leurs familles & même les ornent du mieux qu'il peuvent. Tout cela ſe pratique chez les Proteſtans, & qui plus eſt ſe pratique chez les plus rigides, quoiqu'à ſuivre bien ſcrupuleuſement la doctrine Evangelique, cela ne ſe trouve nullement conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme. A la vérité les Patriarches & d'autres SS. hommes ſe ſont affectés des ſépultures particulieres pour eux & pour leurs familles: mais y mettoient ils ces diſtinctions que l'on y a recherchées après eux? à moins qu'on ne veuille croire qu'ils ſe *ſéparoient typiquement* après leur mort du reſte du genre humain. Les *Antitrinitaires* obſervent les uſages ſuivans dans les obſéques de leurs morts. D'abord le corps poſé dans ſa biere eſt porté à l'entrée de la maiſon du défunt pour y attendre le moment qu'il doit être *convoyé* au lieu de ſa ſépulture. Le Paſteur entonne un Pſeaume & le chante avec les fidelles du convoi funebre; enſuite de quoi, il fait un petit Sermon *exhortatoire* & *conſolatoire* pour l'aſſemblée & pour les parens. Le ſort de la vie humaine, ſa brieveté, les péchés du mort & ceux des vivans, les vertus & les bonnes qualités de ce mort, ſes défauts &c. rien de tout cela ne doit y être oublié. Les prieres ſuivent: elles ſont *déprécatoires*, eu égard aux péchés qui demandent la miſéricorde divine. Après les prieres tout le monde ſort à la porte, & là, nous dit la Diſcipline, le Paſteur prend (*a*) congé de toute l'aſſemblée au nom du mort. Je laiſſe la marche, qui n'a rien de particulier. Avant que de deſcendre le corps dans la foſſe, le Paſteur fait encore une exhortation; après laquelle un petit éloge funébre proportionné au mérite du défunt, ſouvent au deſ-

(*a*) *Paſtor, ſive ille idem, ſive alius, ſi adſuerit, nomine mortui viventibus valedicit* &c.

deſſus & rarement au deſſous de ce mérite, ne manque jamais. A tout cela on ajoutoit, du tems que la Diſcipline a été écrite un répas funebre, où le vin s'offroit abondamment à ceux qui avoient honoré le départ du mort: & c'eſt ainſi que les Allemans, & les Peuples Septentrionaux ſe conſoloient autrefois, & ſe conſolent encore.

La même Diſcipline traite enſuite de la charge de ſes Anciens & de ſes Diacres. Elle les appelle la main du Paſteur, (*a*) ils ſont des inſtrumens religieux dont il ſe ſert. On ſait en quoi conſiſtent leurs devoirs: mais leur élection chez les *Freres* Polonois n'a rien de particulier.

A l'égard de la maniere de retenir le troupeau dans ſon devoir; l'inſpection paſtorale & la reprimande, ou pour parler avec plus de dignité, la Cenſure Eccléſiaſtique, ſont ou privées ou publiques. Pour celle qui eſt privée, elle n'a rien d'effrayant; mais auſſi elle ne corrige pas toujours: & pour la publique qui devient anatheme, excommunication, le nom ſeul fait trembler les fidelles de quelque Secte, & de quelque Religion qu'ils puiſſent être; à quoi ſe joint preſque toujours une averſion ou directe, ou indirecte contre l'excommunié, dont l'homme n'eſt pas toujours maitre; parce que quelque ſuport que nous ayons pour nos propres vices, cette marque flétriſſante qu'on appelle *Excommunier*, eſt toujours ſupoſée accompagnée de quelque peine qui nous ſemble tomber immédiatement de la part de Dieu ſur le pécheur: & peut être auſſi que dans cette circonſtance notre orgueil décide pour nous, & fait exception en faveur de nos fautes que le hazard, ou l'indulgence d'autrui n'a pas encore rendues publiques. Quoiqu'il en ſoit le but & le principe du vrai Chriſtianiſme n'étant autre choſe dans cette Excommunication que le déſir de corriger un frere, & de le ramener par une honte ſalutaire à la repentance, lorſque le pécheur s'y eſt réſolu il doit une réparation à l'Egliſe, qui eſt, dit la diſcipline, la depoſitaire des devoirs de chaque fidelle. Mais il y a des cas où l'Egliſe ſe contente d'une confeſſion faite avec répentance à quelqu'un de ſes Paſteurs.

La Diſcipline veut que les Paſteurs veillent ſur la dévotion de leurs ouailles; même qu'il obſerve quand & combien de fois les fidelles ſe rendent à l'Egliſe pour entendre la parole de Dieu, & s'ils le font avec attention, avec reſpect; qu'ils remarquent ceux qui manquent à ce devoir, & qu'ils s'informent exactement des cauſes de leur négligence; qu'il ſoit (*b*) alerte au moindre bruit de mauvaiſe conduite, de ſcandale, d'irregularité &c.

Je ne touche point ici à ce que la Diſcipline ordonne au ſujet des Synodes, & des autres aſſemblées Eccléſiaſtiques, des conſultations, des *collectes*, c'eſt ainſi que dans les Reformes Proteſtantes, ou reputées telles, on appelle les charités recueillies pour les pauvres; ni enfin à ce qu'elle dit au ſujet des jeûnes ſolemnels ordonnés annuellement pour ſupléer au défaut de retour à Dieu dans le cours de l'année qui s'eſt écoulée, & pour lui demander la continuation de ſes bienfaits &c.

Je borne ici les extraits que j'ai crû pouvoir aſſortir avec les autres deſcriptions d'uſages religieux; laiſſant à part ce que ce Manuſcrit a de Theologique &c. & je me contente de dire en gros de cette Diſcipline, qu'elle renferme des raiſonnemens très ſages & des réflexions utiles à tous les Chrétiens de quelque parti qu'ils ſoient. Je dirois même que ces réflexions méritent d'être louées à cau-

(*a*) *Paſtorum velut manus, quibus tamquam inſtrumentis. . . . . . utuntur* &c.
(*b*) *Etiam ad rumores de illorum vita aures arriget.*

cauſe de la modération qu'on y trouve, ſi en conſcience il étoit permis de louer l'ouvrage d'un hérétique, & ſans paſſer pour mauvais Chrétien.

Cette Diſcipline a tout au moins été en uſage chez les Freres Polonois juſqu'en l'année 1658. qui eſt la date de leur exil du Royaume de Pologne. Cette diſperſion a fait du tort à la Secte, mais elle ne l'a pas ruinée. Elle ne s'en eſt que mieux répandue; ſa retraite l'a faite connoître, & ſans s'acquérir la tolerance qu'il lui falloit pour dogmatiſer & s'aſſembler ouvertement à la maniere des Anabaptiſtes, des Quaquers &c. elle a eu l'adreſſe de ſe gliſſer dans pluſieurs (*a*) Sectes du Chriſtianiſme, & même dans celles qui paroiſſent lui être le plus opoſées. On y trouveroit peut être beaucoup plus d'*Antitrinitaires* qu'on ne s'imagine, s'il étoit poſſible de mettre à decouvert les penſées de tant de faux Orthodoxes maſqués; & ce ſeroit cependant le ſeul moyen de *dépeupler l'Egliſe de Dieu* d'un nombre infini d'héretiques inviſibles, & de la reduire véritablement *à un petit nombre d'élus.*

Les Sociniens (ou, comme d'autres les appellent, les nouveaux Photiniens) & les Ariens de nos jours ſont géneralement accuſés de ne meſurer la Religion qu'à la raiſon. Ils ne peuvent, ou ne veulent point comprendre, que les myſtéres ſoient au-deſſus de la raiſon. (*b*) *Dieu*, diſent-ils, *n'a jamais commandé que l'homme crût ce qui ne peut être compris. . . . . . nous ſommes créés avec un entendement propre à concevoir, & fait pour nier ce qui ne peut être conçu.* Tel autre caché dans une Communion Orthodoxe ne pourra ſe réſoudre encore à ſe faire ouvertement *Unitaire*, & ſe contentera de dire, „ qu'il eſt vrai que la „ raiſon doit avoir des bornes: mais que ſi, ſous prétexte qu'elle doit être bornée, „ l'on veut bien ne s'en rapporter qu'à un certain nombre de gens, en reſſerrant „ tous les jours ces bornes, ils nous féront perdre abſolument cette juſteſſe avec la„ quelle Dieu nous a créés, & l'entendement nous ſera entiérement inutile. Ainſi „ bien loin de reſſerrer les bornes de la raiſon, il faudroit au contraire les éten„ dre un peu & lui laiſſer du moins le pouvoir de juger conformement à „ cette juſteſſe d'idées que Dieu lui a donnée: c'eſt-là, ajoutera-t-il, ce qui la „ rend le plus conforme à la vérité éternelle". Enſuite ce pernicieux *raiſonneur* ſe perſuadera ſans peine, que ſi *trois en un & un en trois* contiennent ce que la plûpart des Chrétiens appellent un myſtére impénetrable, il lui ſera pourtant bien permis *de le peſer à la balance de ſa raiſon*, & de l'aprocher le plus qu'il lui ſera poſſible *du niveau de notre capacité.* A cauſe qu'on ne ceſſe de nous prêcher depuis tant de ſiécles, que l'*Unité dans la Trinité* & la *Trinité dans l'Unité* ſont des myſtéres infiniment incompréhenſibles, & *le ſcandale de cette raiſon* qu'il veut ſatisfaire, il n'oſe encore la laiſſer parler trop haut; & ce n'eſt qu'après avoir bien écouté toutes les définitions Orthodoxes, qu'il oſe lui donner l'eſſor: auſſi peu ſatisfait de ce qu'elles nous aprennent du myſtére infiniment ſublime de la Trinité, qu'il pourroit l'être du galimatias de ce Myſtique, qui, en s'adreſſant à elle lui demandoit, *que* (*c*) *ſa très douce unité coulât amoureuſement en lui & dans toutes les créatures capable de la louer*; qui dans cette même priere *contemploit le Pere, comme*

(*a*) On oſe même aſſurer dans l'*Hiſtoire du Socinianiſme* imprimée in 4. à Paris, que le Socinianiſme ſe trouve à découvert dans tous les Etats Proteſtans, & dans les livres de pluſieurs de leurs Docteurs, où certainement tout autre que cet Hiſtorien ne l'iroit jamais chercher; comme par exemple dans ceux de *Coccejus*, *Jurieu*, *Elie Saurin* &c. Mais cela eſt ſupportable d'un Auteur qui ne connoit que la ſuperficie des Sectes Proteſtantes.

(*b*) *Deus numquam voluit, aut juſſit debere hominem credere id quod non poteſt intelligi, nec percipi. . . . . hominis intellectum fecit aptum ad percipiendum. . . . . & ad negandum & non percipiendum quod impoſſibile eſt. . . . .*

(*c*) *Eſchius in Exercitiis Spiritual.* Exerc. primo.

me le bien ſouverain & éternel, produiſant conſubſtantiellement *un autre bien ſouverain & éternel, aſſavoir le fils unique de Dieu, leſquels s'aiment tous deux mutuellement, avec une charité & une complaiſance infinie.* C'eſt, ajoutoit il, cette charité qui eſt le S. Eſprit.

Concluons donc qu'il vaut mieux ſe taire que de *raiſonner* & *s'égarer.* Ce ſont des termes ſi parfaitement ſynonimes, qu'il eſt impoſſible de n'en être pas évidemment convaincu, par l'exemple des Sociniens. Ils ſont dans une perpetuelle mobilité pour vouloir s'attacher à quelque prix que ce ſoit aux privileges de la raiſon. „ Ils changent, nous dit un (*a*) ſavant Auteur, à tout moment „ de ſentiment, & n'ayant preſque rien de certain dans leurs opinions, parce „ qu'ils veulent trouver dans les vérités de la foi une évidence philoſophique, „ ils tournent ſans ceſſe à l'entour de la véritable Religion. . . . . . l'eſprit hu- „ main doit être fixé par des motifs ſur leſquels il puiſſe s'apuyer; & ces mo- „ tifs la Religion Sociniene ne les fournira jamais. . . . . ". Voici la cataſtrophe de ces *raiſonneurs*, „ quand ils ont paſſé quelque tems dans cette Secte, ils „ s'aperçoivent bientôt de leur état chancelant entre le doute & la connoiſſan- „ ce. . . . . . Comme des gens qui ſe noyent, ils s'attachent où ils peuvent. „ Les uns embraſſent le Spinoſiſme, quelques autres le Papiſme, d'autres vont „ au Judaiſme ou au Mahometiſme". Il n'eſt pas difficile de faire comprendre aux *Rigides*, que tout cela revient néceſſairement à un; car qui n'eſt pas Orthodoxe eſt indubitablement ou *Juif*, ou *Papiſte*, ou *Mahometan*, ou *Spinoſiſte*, d'où il tombe enfin dans le plus profond de l'Abyme, qui eſt l'Atheiſme décidé. Au reſte il eſt ſurprenant que dans un (*b*) païs, où l'on fait avec tant d'art & d'étude d'amples catalogues ſur toutes ſortes de ſujets, l'Auteur, que je viens de citer n'en ait pas produit quelqu'un, où l'on pût trouver ces Sociniens devenus *Spinoſiſtes*, *Papiſtes*, *Juifs* & *Mahometans*. A la vérité il nous a donné les noms de trois ou quatre Sociniens transfuges & Apoſtats, à la tête deſquels il met l'Empereur Julien.

Il ne ſera pas inutile de remarquer ici, que la propagation du Socinianiſme eſt eſtimée préjudiciable au gouvernement civil, à cauſe, qu'à l'exemple de l'Anabaptiſme, cette Secte ſemble deſaprouver la guerre, & l'exercice de la Magiſtrature. Mais ſupoſons que le Socinianiſme fut devenu Secte dominante, il auroit bientôt été forcé de renoncer à ces deux principes, comme nous l'avons déja remarqué des Anabaptiſtes. Diſons hardiment que la propagation de cette héreſie eſt preſqu'impoſſible, & qu'elle raiſonne trop pour devoir craindre qu'elle devienne jamais la Religion dominante du moindre Etat. Tout les jours l'expérience nous montre que le raiſonnement n'eſt tombé en partage qu'à une très petite partie du genre humain, & que de la maniere dont nous vivons ſur la terre, il eſt moralement impoſſible que tout le reſte des hommes puiſſe diſcuter par la force du raiſonnement les dogmes qu'il croît. Le hazard & la naiſſance ne ſont auſſi que trop ſouvent l'origine de leur foi. Ainſi le Socinianiſme ne ſera jamais que le partage de quelques hardis Philoſophes. (*c*) *Bayle* dit qu'il n'eſt propre qu'à certains tempéramens choiſis. Il ſemble en effet qu'au gros des hommes il faille beaucoup de ténebres & d'obſcurité. Moins ils ſont en état de raiſonner ſur la Religion, & plus auſſi ils ſe la repréſentent comme incompréhenſible & inexplicable.

Je

(*a*) *Diſſertat. Hiſtoriques* &c. ubi ſup.
(*b*) L'Auteur de ces Diſſertations fait ſa réſidence en Allemagne.
(*c*) Article de *Socin* Remarque (H).

Je ne dirai presque rien ici de l'Arianisme moderne. Si l'on veut s'en raporter à la voix publique, il commence à faire fortune dans les païs Protestans: & l'on prétend qu'il est beaucoup plus à la mode que le Socinianisme tout pur dans une Monarchie Chrétienne, où depuis long tems les savans *ont fait pancher la balance du sanctuaire* en faveur de la raison. Tout ce qu'on peut assurer encore, avant que de finir cette petite Dissertation, c'est 1. Que beaucoup de gens confondent aujourd'hui sous le nom d'Arianisme & de Socinianisme toute opinion qui s'éloigne de l'Orthodoxie vulgaire à l'égard des *trois Personnes*. 2. Que peu de gens ont assez de capacité, ou de lecture Ecclésiastique, ou de bonne foi, pour donner de justes bornes à l'Arianisme & au Socinianisme. 3. Que la multitude des systêmes, les fréquentes disputes, les efforts réiterés depuis quatorze ou quinze siécles, pour parvenir à des explications claires d'opinions inexplicables n'ont servi qu'à obscurcir de plus en plus les idées. 4. Enfin que tous ceux qui dans notre siécle ont proposé des idées nouvelles sur la Trinité n'en ont remporté d'autre avantage que celui de passer pour héretiques & faux docteurs, qui rompoient l'*unité d'idée* que l'Orthodoxie exige.

Ne mettra-t-on pas au rang de ces faux Docteurs le célebre Clarck, qui a si bien plaidé pour (*a*) l'existence de Dieu toute simple, & si mal pour son existence en trois personnes? qui a si bien allié la Religion Chrétienne avec la Religion naturelle, & si mal le mystére de la Trinité avec cette même Religion; qui enfin a si bien établi la nécessité de la revélation, & si mal la soumission de la foi à des explications dogmatiques, qui prescrivent dans l'Eglise Chrétienne, & doivent aller de pair avec cette revélation. Je suis forcé de parler ici le language de la plus pure Orthodoxie contre ce Docteur, d'ailleurs Philosophe judicieux & Theologien très éclairé. Mais voyons en peu de mots son systême, & raportons le à peu près suivant l'analyse que nous donne du (*b*) Traité de cet Auteur Anglois, un autre savant (*c*) si célebre, si respectable dans toute l'Europe par son savoir, & par un mérite qu'il auroit pû étendre plus loin, s'il avoit été moins persuadé de son étendue. Vaincu par la force de l'amour propre, comme le plus ignorant des citoyens de la Republique des lettres, il s'en faisoit (*d*) beaucoup plus ac-

(*a*) Dans ses *Traités de l'existence & des attributs de Dieu, de la Religion naturelle* &c. en 3. vol. 8. à Amsterdam 1729.

(*b*) Le livre est intitulé, *the scripture doctrine of the Trinity*, &c. c'est-à-dire *la doctrine de la Trinité suivant l'Ecriture* &c. Ce livre fut imprimé à Londres en 1712.

(*c*) M. *le Clerc* mort en Janvier de l'année courante 1736.

(*d*) On ne sauroit réfuser l'immortalité à l'érudition de cet illustre savant. Il a fait d'excellens ouvrages, mais il avoit aussi le défaut d'en faire au dessous du médiocre. Ebloui de sa vaste capacité, il se croyoit propre à tout, au dessus de tout. Il s'est qualifié desinteressé; cependant il vendoit sa plume & son savoir faire, comme le moindre mercier de la Republique des Lettres, & *brochoit* alors à tout prix à l'imitation des plus vils manœuvres du Parnasse. Il s'est donné pour rendre toujours justice au mérite & aux talens d'autrui, il a même publié bien haut ce devoir, comme le premier axiome de la véritable science: cependant il a fait les éloges de plusieurs illustres morts, uniquement, ce semble, pour les déprimer; de quoi l'on trouve des exemples assez fréquens dans ses *Bibliotheques universelle, choisie, ancienne & moderne*, ouvrages remplis néanmoins d'excellentes choses. Il a voulu passer pour modeste; cependant il n'a guére accordé son estime & son amitié qu'aux savans qui ont eu l'adresse, ou la complaisance de le louer, & de lui faire la cour, aux auteurs qui se sont mis sous sa protection, à ceux qui l'ont cité fréquemment & avec emphase, à tout nouvel écrivain qui, pour commencer sa réputation, s'est mis d'abord humblement à l'ombre de ce rédoutable journaliste. Dans ses extraits l'ouvrage d'un *nouveau venu* ne lui paroissoit jamais que taré, jusqu'à ce que le *nouveau venu* eut acquis ce degré d'humilité qui lui épargnoit la censure, ou lui gagnoit tout au moins l'indulgence du censeur. Il se disoit *homme faillible*, il l'a repeté souvent: mais à douze lignes de là, il oublioit toute sa faillibilité & *plomboit* hardiment de son seau, ce qu'il destinoit à être immortel. A tout écrivain obscur, selon lui, à tout auteur anonyme, il manquoit rarement de faire sentir la pesanteur de sa plume. Enfin il exhortoit tout le monde & particulierement les savans à la modération Chrétienne, & cependant il n'a jamais eu la force de suporter tranquillement le plus petit reproche, ni la moindre contradiction.

accroire par les qualités qu'il ſe flatoit d'avoir, que par celles qu'il avoit réellement.

Selon l'analyſe de ce ſavant Journaliſte le Docteur Anglois, dans le diſcours préliminaire de ſon ouvrage, établit les SS. Ecritures pour la ſeule regle à laquelle on doit examiner la Trinité. Il ne faut point chercher cette regle dans les Symboles, ni dans les Confeſſions, ni dans les diſputes &c. Tout cela ſe reſſent trop de la foibleſſe & de l'orgueil de l'eſprit humain. Ces Symboles, qui d'abord n'étoient deſtinés qu'à ſervir de guide à la foi des Catechumenes, & des Neophytes, & ne devoient renfermer que ce que ces Ecritures ont de plus clair & de plus néceſſaire à l'inſtruction de toutes ſortes de gens, furent peu à peu obſcurcis par les diſputes & les controverſes. Les Confeſſions de foi ſe multiplierent, & de même les déciſions &c. on ſurchargea la foi des fidelles, on fit des cenſures, on lança des Anathemes. Tout cela fit des eſclaves ou des captifs; & ſi l'on doit croire à la lettre que ces moyens ont amené les ames priſonnieres à J. C. il faut avouer que les défenſeurs des formulaires, & les promoteurs des diſputes peuvent ſe vanter d'avoir parfaitement réuſſi.

C'eſt ainſi qu'on s'éloigna de la ſimplicité des Apôtres. Pour rétrouver le chemin de cette ſimplicité, il faut retourner à l'Ecriture. Le Docteur Anglois réſolu de n'examiner la Trinité que par cette régle fait quatre claſſes des paſſages qui concernent les trois perſonnes qu'elle comprend. Dans la premiere on trouve ceux qui regardent *Dieu le Pere*, où il eſt qualifié *ſeul Dieu*, *Dieu abſolu* & *par excellence*; avec des titres, des épithetes, des attributs, qui ne conviennent qu'à l'Etre des Etres; avec le droit ſuprême de recevoir ſeul les vœux, & les prieres des hommes &c. Dans la ſeconde on trouve les paſſages où le *fils de Dieu* eſt nommé Dieu; où il eſt dit que le monde a été créé par lui; où les titres les plus ſublimes, les plus hautes perfections, le pouvoir ſuprême lui ſont attribués; où l'adoration lui eſt accordée, où il eſt déclaré ſubordonné à ſon pere, iſſu de lui d'une maniere incompréhenſible, lui devant toute ſon autorité, ſon divin pouvoir &c. On trouve dans la troiſiéme les paſſages où le S. Eſprit eſt repréſenté comme opérant les miracles, comme guidant & dirigeant J. C. pendant tout le tems qu'il a vécu ſur la terre; où il eſt dit que le S. Eſprit a inſpiré les Prophetes & les Apotres, dirigé leur Miniſtere &c. où il eſt dit qu'il ſanctifie les cœurs, qu'il eſt le conſolateur des fidelles &c. où les attributs de Dieu lui ſont appliqués; où il eſt déclaré adorable; où il eſt déclaré ſubordonné au Pere, procedant de lui, envoyé par lui &c. où enfin il eſt déclaré ſubordonné au fils, qualifié ſon eſprit, donné, envoyé par lui. Enfin on trouve dans la quatriéme & derniere claſſe pluſieurs paſſages qui expriment les trois perſonnes, qui inſinuent, établiſſent, ou ſemblent établir la Trinité.

Ces quatre claſſes de paſſages ſont la premiere partie de l'Ouvrage du Docteur Clarck, laquelle renferme ſuivant la méthode Geometrique, autant d'autorités comparables aux axiomes, définitions, demandes &c. des Geometres. Je vais préſentement ceſſer de ſuivre mot à mot l'analyſe de M. le Clerc.

La ſeconde partie de l'Ouvrage du Docteur Clark contient les conſéquences tirées de ces axiomes & propoſitions generales contenues dans la premiere partie. Ces conſéquences ſont contenues en (*a*) cinquante cinq propoſitions.

1. Il

(*a*) J'ai abandonné en cette occaſion l'extrait de M. *le Clerc*. & je les ai traduites moi-même de l'original.

1. Il n'y a qu'une ſeule cauſe ſuprême de toutes choſes, Être ſimple & nullement composé, indiviſible, ſouverainement intelligent, &c

2. Avec cette cauſe ſuprême, & telle qu'on vient de la repréſenter, a exiſté dés le *commencement* (ce terme renferme toujours quelque choſe d'équivoque) une *ſeconde perſonne* divine, qui eſt la *parole* ou le fils (de Dieu.)

3. Au Pere & au Fils il faut joindre le S. Eſprit du Pere & du Fils, troiſiéme *perſonne* exiſtente dès le commencement.

4. L'Ecriture n'a dit, ou expliqué nulle part quelle eſt la nature, l'eſſence, ou la ſubſtance d'aucune de ces trois *perſonnes divines* : ſeulement elle les repréſente & les diſtingue toujours par leurs caractéres perſonnels, leurs offices (ou leurs fonctions & leurs attributs.)

5. Le Pere ſeul, ou la *premiere perſonne*, exiſte par ſoi-même, ne dérive (d'aucune cauſe préexiſtente) n'eſt ni fait, ni engendré, ni ne procede (d'aucun Etre qui fut avant lui.)

6. Le Pere (appellé toujours premiere perſonne) eſt ſeul l'origine de toute puiſſance & de toute autorité, l'auteur, le principe de tout ce qui a été fait par le Fils & le S. Eſprit.

7. Le Pere ſeul eſt dans le ſens le plus ſublime, le plus précis, le plus abſolu, en un mot le plus rigoureux, l'*Etre ſuprême*, (l'*Etre ſuperieur à toutes choſes.*)

8. Il eſt dans un ſens abſolu le Dieu de l'Univers, le Dieu des Patriarches, des Prophétes, des Apôtres; le Dieu & le Pere de N. S. J. C.

9. Lorſque l'Ecriture nous parle d'un ſeul Dieu (de celui qui eſt Dieu tout ſeul à l'excluſion de quelque Etre que ce ſoit) elle entend toujours la *perſonne ſuprême du Pere.*

10. Et de même lorſqu'elle employe le nom de Dieu avec quelque titre diſtingué, quelque attribut extraordinaire &c.

11. De même encore quand elle nomme Dieu tout ſimplement (Dieu par excellence) cela ne regarde que le Pere ſeul.

12. Le Fils (la ſeconde perſonne) n'exiſte point par lui-même; ſon exiſtence, (ſon eſſence) dérive du Pere, qui eſt ſeul la cauſe ſuprême: & c'eſt auſſi de cette cauſe ſuprême que dérivent tous les attributs du Fils.

13. Mais l'Ecriture n'ayant dit nulle part (aſſez clairement) de quelle maniere le Fils tire ſon être (ou ſon eſſence) du Pere, il ne doit être permis à perſonne de nous définir cette maniere. Perſonne ne doit préſumer qu'il ſoit en état de l'expliquer.

14. Ainſi l'on doit également cenſurer ceux qui oſent affirmer, *que le Fils a été fait de rien*, & ceux qui ſoutiennent hardiment *que le Fils exiſte par ſoi-même.*

15. L'Ecriture, en parlant de la *dérivation* du Fils, n'a point fixé le tems de cette *dérivation.* Elle ſe contente de dire qu'il a exiſté avec le Pere *dès le commencement, avant le monde.*

16. On a donc très juſtement cenſuré ceux qui ont prétendu être plus ſages (ou plus ſavans) que l'Ecriture, & qui ſe ſont ingerés témerairement *à pénetrer dans des choſes qu'ils n'ont point vues*; qui ont oſé aſſurer qu'il a été un tems auquel le *Fils* n'exiſtoit point.

17. L'Ecriture ne nous a point expliqué non plus, ſi le Fils a tiré ſon *être* du Pere par une *neceſſité de Nature*, ou ſeulement par la volonté du Pere.

18. La *parolle*, ou le *Fils* du *Pere*, envoyé dans le monde pour ſe revêtir de notre chair & mourir pour les péchés du genre humain, n'eſt point la *parolle* (ou la raiſon) *intérieure*, la ſageſſe du Pere, un attribut, ou la puiſſance du Pe-

Pere. Cette Parolle eſt une perſonne réelle , la même qui dès le commencement a été la Parolle (du Pere) qui a revelé la volonté du Pere aux hommes.

19. Le S. Eſprit , (ou la troiſiéme perſonne) n'exiſte point par lui-même, ſon *être* (ſon eſſence) dérive du Pere (par le Fils) c'eſt-à-dire de la cauſe ſuprême.

20. Lorſque l'Ecriture nous parle de l'Eſprit de Dieu, elle ne fixe point le tems auquel il a tiré ſon exiſtence du Pere. Elle ſuppoſe ſeulement qu'il a exiſté depuis le commencement avec le Pere.

21. Mais elle ne nous dit nulle part de quelle maniere cet Eſprit tire ſon exiſtence du Pere. Ainſi pourquoi prétendra-t-on témerairement que des hommes puiſſent expliquer ce myſtere?

22. Par le Saint Eſprit, (ou l'eſprit de Dieu) l'Ecriture n'entend pas ſeulement & en géneral la puiſſance, ou l'opération du Pere. Elle déſigne auſſi par ce terme une *perſonne* réelle.

23. Ceux qui n'obſervent pas avec ſoin ces différens caractéres, ou ces diſtinctions de *perſonnes*, & qui, pour n'avoir d'autre attention que celle d'éviter de tomber dans les erreurs de l'Arianiſme, ſe jettent dans l'extrêmité oppoſée, en ſoutenant que le *Fils* & le *S. Eſprit* ſont unis au *Pere exiſtant par ſoi-même* d'une union indiviſible; ceux-là, dis-je, parlent magnifiquement, à ce qu'il ſemble, du *Fils* & du *S. Eſprit*, mais détruiſent en effet l'exiſtence de l'un & de l'autre, & tombent ſans y penſer dans le (*a*) *Sabellianiſme*, qui (ſelon le Docteur Anglois) eſt la même choſe que le *Socinianiſme*.

24. Par le mot (ou le nom) de Dieu le N. T. nous déſigne quelquefois la Perſonne de J. C. (ou du fils.)

25. C'eſt moins eu égard à la *Subſtance Metaphyſique* du fils, quelque divine qu'elle ſoit, qu'à ſes attributs relatifs (à la Divinité) & à cette autorité divine qu'il a ſur les hommes, que cette *ſeconde perſonne* eſt quelquefois appellée (ou qualifiée) Dieu dans le N. T.

26. C'eſt par l'operation du Fils que le *Pere* a fait le monde, & qu'il le gouverne.

27. L'Ecriture s'exprime de la maniere la plus ſublime au ſujet du Fils; elle lui accorde les plus excellens (ou les plus glorieux) attributs, ceux même qui renferment toutes les facultés, (ou toutes les forces) divines: mais elle excepte (entre ces facultés) la Souveraineté abſolue & l'indépendance.

28. Le S. Eſprit nous eſt repréſenté dans le N. T. comme Auteur immédiat (ſeul *Acteur*, s'il faut ainſi dire) de tous les miracles, & même de ceux qui ont été opérés par J. C. Il nous eſt repréſenté auſſi, comme celui qui a conduit (ou dirigé) toutes les actions de J. C. pendant qu'il a vécû dans l'abaiſſement & l'humilité ſur la terre.

29. C'eſt auſſi le S. Eſprit qui a inſpiré les Prophetes & les Apôtres. Il a été leur lumiere, leur grand Docteur dans l'*œuvre de leur Miniſtere*.

30. Le N. T. nous le repréſente encore, comme celui qui ſanctifie les cœurs, qui ſortifie, qui conſole les fidelles.

31. L'E-

(*a*) Le Docteur Anglois cite ici un paſſage d'*Origene* contre Celſe. L. 8. qui établit manifeſtement la ſupériorité du *Pere* au Fils, en citant ces paroles de J. C. Le *Pere qui m'a envoyé eſt plus grand que moi.* Ce paſſage ſemble auſſi prouver que l'Egliſe primitive toleroit les opinions, qui dans la ſuite ont paſſé pour des Héreſies damnables; car voici comment il s'exprime ſur l'opinion qui fut appellée *Sabellianiſme. J'avoue que quelques-uns croyent que le Sauveur eſt lui-même le Dieu ſuprême, & que cela ſe voit* (communément) *dans une* (ſi grande) *multitude de fidelles* (ou de croyans,) *où il y a diverſité d'opinions.*

31. L'Ecriture s'exprime à son égard d'une maniere plus majestueuse, plus sublime que dans la description du Ministere de quelque Ange, ou de quelqu'autre créature que ce puisse être.

32. Néanmoins la qualité de Dieu ne se trouve donnée au S. Esprit en nul endroit de l'Ecriture.

33. Cette qualité n'emporte nulle part la complication de plusieurs *Personnes* sous le nom de Dieu, elle (l'Ecriture) ne comprend jamais qu'une *personne* toute seule; ou celle du *Pere*, ou celle du *Fils*.

34. Quelle que puisse être l'essence du *Fils*, & quelle que soit la grandeur de cette *Personne*, sa dignité, sa Divinité; il est cependant évidemment *subordonné* à la *Personne* du *Pere*, puisqu'il tire son être & ses attributs du *Pere*, au lieu que le *Pere* ne prend rien du *Fils*.

35. De là il resulte que toutes les actions du *Fils*, soit la création de l'Univers, soit tout autre chose qu'il opére, ou ait operé, est un effet de la puissance dn *Pere*; puissance qui lui est communiquée d'une façon inexprimable.

36. Le *Fils* agit constamment conformement à la volonté du *Pere*, & par l'autorité qu'il a reçue de lui pour sa mission.

37. Aussi le *Fils* dirige t'il toutes ses actions à la gloire du *Pere*.

38. J. C. ayant été envoyé avant son *Incarnation*, par l'ordre & la volonté du *Pere*, sous sa puissance & par son autorité; de même après son *Incarnation*, avant & après son exaltation, il n'a point cessé d'adresser ses prieres au *Pere*, de lui rendre graces & de l'appeller son Dieu &c. parce qu'il reconnoissoit toujours la Souveraineté du *Pere* (la Suprêmacie, dit l'original, & ce terme semble dire quelque chose de plus fort que le mot de Souveraineté) quoique dans le *Fils* la Divinité fut inséparablement (personnellement) unie à l'humanité.

39. La raison pourquoi l'Ecriture, qui appelle toujours le *Pere* Dieu, & donne pourtant cette même qualité au *Fils*, ne laisse pas que d'enseigner (de déclarer) en même tems qu'il n'y a qu'un seul Dieu, c'est parce que dans la Monarchie de l'Univers, il n'y a (effectivement) qu'une seule autorité qui réside originairement dans le *Pere*: autorité qui a dérivé du *Pere* au *Fils*, c'est-à-dire que le *Pere* a communiquée au *Fils*. Le pouvoir du *Fils* n'est pas un pouvoir opposé à celui du *Pere*; il n'est pas différent non plus. C'est l'autorité, (le pouvoir même) du *Pere*, autorité communiquée à *lui* (au *Fils*) qui se manifeste en *lui*, qui est exercée par *lui*.

40. Sans s'efforcer inutilement de connoître la nature, (l'essence, ou la substance) du S. Esprit, & quelle que puisse être son autorité ou sa dignité selon l'Ecriture, il est évidemment subordonné au *Pere*, (comme le *Fils*) son pouvoir dérive du *Pere*, mais le *Pere* ne reçoit rien de lui.

41. Dans toute l'œconomie Evangelique le S. Esprit n'a âgi (ou n'a operé) que par la volonté du *Pere*. C'est le *Pere* qui l'envoye, qui le donne, c'est auprès du *Pere* que le S. Esprit intercéde &c.

42. L'Ecriture nous montre aussi ce Saint Esprit, comme *subordonné* au *Fils*, & par sa nature, & par la volonté du *Pere*, excepté pourtant en ce qu'il nous est représenté comme ayant guidé J. C. dans l'état d'humilité sur la terre.

43. Après tout ce qui a été posé, il paroît manifestement que l'*honneur absolument suprême*, (c'est ainsi que parle l'Auteur Anglois) ne doit être rendu qu'à la seule *Personne* du *Pere*, comme au seul Etre suprême, créateur de tous les Etres, (seul tout-puissant.)

44. Toutes nos prieres, toutes nos louanges ne doivent être adressées qu'à lui, comme étant la source de tous les biens, & leur cause primitive.

45. Pour cette même raison, lorsque nous rendons les honneurs divins au *Fils* qui nous a racheté, au S. Esprit qui nous a sanctifié; ces honneurs, ce culte divin, nos prieres, tout cela doit tendre uniquement à l'honneur, & à la gloire de Dieu (le *Pere*. Tout est relatif à lui,) car c'est par son bon plaisir que le *Fils* nous a racheté, que le S. Esprit nous sanctifie &c.

46. Toute l'œconomie divine, dans la redemtion du genre humain par *J. Christ*, doit se terminer à ceci. C'est que toute puissance, toute autorité étant originairement dans le *Pere*, de qui elle est dérivée au *Fils*, pour être ensuite exercée, conformement à la volonté du *Pere*, par le *Fils* & par le S. *Esprit*; il faut (nécessairement) que toute la communication (des graces) de Dieu à la créature se fasse par l'intercession du *Fils*, & par la sanctification du S. *Esprit*. Il faut de même que les rétours de la Créature à Dieu, qui consistent en prieres, en louanges, en actes d'humiliation &c. se fassent sous la conduite, & avec l'inspiration (ou le secours) du S. *Esprit*, par la médiation du *Fils*, pour s'adresser (ou nous adresser) au *Pere*, Souverain Créateur de toutes choses.

47. Le *Fils* étoit avec Dieu, & sous la forme de Dieu, avant son Incarnation. Il étoit dés lors dans la gloire avec le *Pere*.

48. Cependant on ne lui rendoit aucun culte particulier (ou separé.) Il étoit comme la demeure, (le Tabernacle, ou l'habitation) de la gloire du *Pere*, (c'est-à-dire, que la gloire du *Pere* résidoit en lui.) Il étoit celui en qui le nom de Dieu étoit (placé, ou écrit) c'est tout ce qu'on en peut dire, puis que ni la distinction, ni la dignité de la personne du *Fils*, ni la nature de son regne & de son autorité ne nous ont point été révelées.

49. Le *Fils*, par son Incarnation s'est depouillé (les termes Grecs & Anglois, *disent s'est vuidé*, & cela semble exprimer plus fortement l'humiliation de J. C.) de toute la gloire qu'il possédoit, devant (ou auprès de) Dieu avant que le monde existât; de cette gloire par laquelle il nous est représenté, comme ayant la forme de Dieu. C'est dans cette humiliation, (& depouillé de la gloire de Dieu, ou de la forme divine,) qu'il a souffert & qu'il est mort pour les péchés du genre humain.

50. Le *Fils*, après avoir rempli ses engagemens, ou executé son Ministere, (ou selon l'Anglois, accompli sa dispensation) nous est représenté dans les SS. Ecritures, comme *investi* (ou plutôt *réinvesti* de sa gloire) revêtu d'un culte distinct (&) dans, sa propre *Personne*. Sa gloire originale (ou primitive) cette dignité (qu'il possedoit) lui ont été revelées, (ou manifestées) en même tems, & de même son exaltation dans la Nature humaine au Royaume qu'il possede en qualité de Médiateur. C'est ainsi qu'*il est assis sur le Throne de son Pere à la droite de la Majesté de Dieu*, où il reçoit les prieres, les louanges, & les actions de graces de son Eglise.

51. Tous ces honneurs, que l'Ecriture nous aprend devoir être rendus à *J. Christ*, ne lui sont pas tant attribués à cause de son essence, & de ses attributs (divins) qu'à cause de ses actions & des attributs qui se raportent à nous; qu'à cause de sa compassion pour les hommes, en daignant se revêtir de l'humanité, en descendant, pour ainsi dire, de la dignité de *Fils* de *Dieu*, pour les racheter, & en intercedant pour eux; qu'à cause de l'autorité, du pouvoir, de la domination qu'il possede, & de sa séance sur le Throne de Dieu son Pere; enfin parce qu'il est notre Legislateur, notre Roi, notre Juge, notre Dieu.

52. Mais

52. Mais cependant il faut toujours regarder tous ces honneurs rendus au *Fils*, comme raportés (ou rendus) en dernier ressort à la gloire du *Pere*.

53. Cet honneur que les Chrétiens sont obligés de rendre en particulier à la personne du S. Esprit, est exprimé (par les expressions suivantes) *baptiser, benir en son nom, le prendre à témoin, ne point l'irriter, ne point lui resister,* & autres semblables qu'il est inutile de raporter.

54. Il n'y a aucun exemple, aucun ordre exprès, aucun passage assez clair dans l'Ecriture, pour autoriser les prieres adressées directement au S. Esprit.

55. Il y a divers passages dans le N. T. qui concernent, (ou peuvent concerner) la Trinité, ou les trois *Personnes* (M. le *Clerc* ajoute, *où au moins deux d'entre elles sont nommées.*)

Voilà les 55. propositions fondées sur les passages rassemblés de l'Ecriture; propositions que le Docteur Anglois donne pour Geometriques, & auxquelles il ajoute assez fréquemment en maniere de notes des éclaircissemens, ou des autorités qu'il a trouvé dans les Peres des premiers siécles. M. le *Clerc* dit des passages qui servent à former ces propositions, „ qu'il s'en faut beaucoup qu'ils „ ne soient aussi clairs que les Principes Mathematiques, ni que les conclusions „ que l'on en tire, soient toujours nécessaires, comme le sont celles des Mathematiciens. On ne peut pas, continue-t-il, résister aux raisonnemens de ceux-ci, „ quand on les entend; & il est encore à naître que l'on ait montré un Paralogisme dans Euclide: *au lieu que* cette matiere, (qui concerne la Trinité &c.) „ a fait naître tant de contestations depuis quatorze ans & davantage, qu'il „ n'y a personne qui puisse se promettre de les terminer". La conclusion que tire cet Auteur, pour tout éloge, des efforts de l'Auteur Anglois, c'est. 1. Que Dieu ne nous ayant révelé rien de clair sur ces mystéres, il faut croire pieusement, qu'il n'a pas voulu que nous les connussions plus distinctement. (Si les Theologiens pouvoient gouter un aveu si ingenu, cela épargneroit bien des héresies.) 2. Qu'il faut de la tolérance & de la charité dans les jugemens qu'on porte sur la foi & les sentimens d'autrui: autre principe infiniment oposé à l'orgueil humain. „ Si, dit-il, on ne doit pas damner l'Antiquité pour avoir eu un sentiment qui supose trois substances distinctes, & par conséquent *trois Dieux*, „ quoique ce nom (de Dieu) soit donné au *Pere* en un sens plus rélevé, & „ que par-là on mette à couvert l'unité de l'Etre suprême, on ne doit pas aussi „ damner toute la Chrétienté d'aujourd'hui, parce qu'elle ne reconnoît qu'une „ substance unique en nombre, dans le *Pere*, le *Fils* & le *S. Esprit*. L'Ecriture „ parle toujours de Dieu, en (telle) sorte qu'elle établit une parfaite Unité dans „ l'Essence éternelle. . . . . , . sans dire jamais que de cette Essence sont sorties de toute éternité deux autres Essences, dont l'une se nomme le *Fils* & „ l'autre le *S. Esprit*. C'est une (*a*) idée qui paroît avoir été introduite par les „ termes que l'on a inventé autrefois pour expliquer une chose qui est au „ dessus de notre conception, & sur laquelle on auroit mieux fait de parler „ toujours comme les Apôtres, (mais pour forcer les anciens Docteurs Chrétiens, & ceux qui sont venus après eux, à parler toujours comme les Apôtres, il auroit fallu suprimer l'orgueil & la curiosité dans tous les hommes, reduire au silence cette ancienne Philosophie Chrétienne fondée, établie, élevée „ sur

(*a*) On ne peut appeller idée ce que l'on ne conçoit pas. Des Essences éternelles sorties d'une autre Essence éternelle forment un *je ne sai quoi* si difficile à entendre, qu'on peut dire que l'expliquer c'est ajouter l'obscurité à l'obscurité.

„ ſur les ruines de celle du Paganiſme, arrêter le cours des difficultés que les
„ Payens ennemis du Chriſtianiſme ne ceſſoient de faire contre nos myſtéres
„ avec inſulte & avec mépris; quelquefois même par des argumens, que la
„ ſimple ſageſſe humaine ne pouvoit refuter toute ſeule; ce qui peu à peu la
„ contraignit d'appeller l'obſcurité à ſon ſecours, & d'employer des expreſſions
„ équivoques & ſujettes à des diſputes &c.) Si, ajoute pour concluſion M. le
„ Clerc, l'on ne veut pas qu'on nomme les anciens *Tritheites*, il ne faut nom-
„ mer les Chrétiens d'aujourd'hui ni *Sabelliens*, ni *Sociniens*: mais il vaut mieux
„ ſe taire". Et je me tairai donc auſſi après ce ſavant, infiniment ſuperieur à un pauvre petit Laïque, qui, conſéquemment à ſa condition, ne ſera jamais qu'un être fort mépriſable aux yeux des Theologiens, & un très mauvais *raiſonneur*, quelque juſtes que puiſſent être ſes réflexions.

Tout ceci doit me conduire aſſez naturellement au dangereux ſyſtême d'un autre Anglois, qui à prétendu (*a*) *que le Chriſtianiſme n'eſt pas myſterieux*; *que l'Evangile n'a rien de contraire à la Raiſon, ni au deſſus d'elle*; *qu'aucune Doctrine du Chriſtianiſme ne peut être appellée proprement myſtére.* Je demande la permiſſion aux lecteurs Chrétiens de donner en auſſi peu de mots qu'il ſe pourra le précis de cet odieux ſentiment. Cet Auteur devenu inſenſiblement Athée, (*b*) s'il faut s'en tenir à la *gradation* raportée par l'Auteur de la *Bibliotheque Angloiſe*, commence par ſoulever tout le *monde Chrétien* contre lui, en déclarant hautement dans ſa Preface, (*c*) *qu'il ne reconnoit pour article de ſa Religion que ce que l'évidence la plus autentique & la plus marquée le force de regarder comme tel.* Il ne ſe contente pas de cela; il attribue toute l'obſcurité de la Religion (*d*) aux *chimeres Metaphyſiques* des Eccléſiaſtiques, & à leur *jargon Scholaſtique, par lequel ils mettent la Sainte Ecriture à la torture.* On leur doit les *additions* faites au Chriſtianiſme: par *additions* il faut entendre ici la *partie myſterieuſe* de la Religion. Avec de tels principes il n'a pas manqué d'être regardé comme (*e*) *l'ennemi capital des Eccléſiaſtiques, & conſéquemment de toutes les Religions*; deux choſes que l'on fait marcher ordinairement enſemble, comme s'il n'étoit pas poſſible de blâmer les excès des uns, ſans attaquer l'eſſence de l'autre. J'avoue que, ſi dans les plaintes que l'on porte contre les défauts du Clergé, on travailloit à ruiner la néceſſité de l'ordre dans l'Egliſe, à y ſuprimer le Miniſtére Eccléſiaſtique, les cenſures, la diſcipline, le culte extérieur, la prédication de l'Evangile à tous les Chrétiens, & principalement aux *pauvres d'eſprit, aux ſimples de cœur*, à enlever le dépôt de la parole d'entre les mains du Clergé; j'avoue, dis je que l'on ſeroit alors juſtement taxé de libertinage: mais encore un coup en condamnant les fautes d'un corps, en lui trouvant de grandes infirmités, on ne prétend ni le détruire, ni perſuader à tous les Etats, qu'il eſt inutile dans le monde. Tout ſe réduit à découvrir en lui des *ſources de corruption, qui paſſent des Bergers aux troupeaux.* C'eſt du moins ainſi que parlent ceux qui n'ont aucune vue criminelle. Je ne prétens pas juſtifier celles que *Toland* a eues. Revenons à lui.

Il poſe pour principe, *que la* (*f*) *Raiſon eſt l'unique fondement de la certitude*; *& que la revelation, ſoit pour la maniere* (dont elle s'eſt faite) *ſoit dans ſon Eſſence*, (c'eſt-à-dire

(*a*) *Chriſtianity not myſterious* &c. Ouvrage Anglois de *Toland* imprimé en 1696.
(*b*) Voy. *Bibl. Angl.* Tom. XIV. prem. p. l'extrait de la vie de *Toland*. On y voit avec quelle imperceptibilité, pour ainſi dire, on peut paſſer du doute à l'incrédulité, de l'incrédulité dans l'Atheiſme: & c'eſt-là, dit le Journaliſte, ce qui eſt arrivé à *Toland*.
(*c*) *I hold nothing as an article of my Religion, but what the higheſt evidence forc'd me to embrace* &c.
(*d*) Preface ubi ſup. p. 11.
(*e*) Preface ubi ſup. p. 28. & ſuiv.
(*f*) *Chriſtianity* &c. p. 3.

à-dire dans ce qui en eſt l'objèt,) *ne doit pas moins être ſoumiſe à l'examen de la Raiſon, que les Phenomenes de la Nature.* Qu'eſt ce que la Raiſon? D'abord on nous dit ce qu'elle n'eſt pas. L'experience nous aprend que le terme de *raiſon* eſt fort équivoque. La raiſon n'eſt pas l'ame conſiderée par abſtraction; ni l'ordre, le raport ou la relation qui ſe trouve naturellement entre les choſes; ni nos propres *inclinations*, (& nos jugemens) ou l'autorité des *inclinations*, (& des jugemens) d'autrui. Nous appellons *ſens commun*, ou *raiſon* en géneral la faculté de former (& de réunir) diverſes idées, d'en juger affirmativement, ou negativement, ſelon qu'elles nous paroiſſent bonnes ou mauvaiſes (la droite raiſon, cela ſoit dit en paſſant, trouve neceſſairement vrai ou beau &c. ce qui eſt évidemment tel.) La ſimple perception des idées n'eſt pas la raiſon: mais quoi qu'elles ne le ſoient pas à toute rigueur, étant depoſées, s'il faut ainſi dire, dans l'entendement, elles ſont néanmoins la matiere & le fondement du raiſonnement &c. De là reſulte la connoiſſance, qu'il eſt inutile de définir. Cette connoiſſance conſiſte à ſe déterminer par la force de l'évidence, ou par celle du raiſonnement qui nous conduit à la demonſtration de la vérité ou de la fauſſeté (entiere) d'une propoſition. (*a*) Pour ce qui eſt de la *probabilité*, nous dit l'Anglois, *elle n'eſt pas digne de porter le nom de connoiſſance. Je bannis toute ſuppoſition de ma Philoſophie. Arrivé à la connoiſſance je trouve toute la ſatisfaction capable de l'accompagner. La probabilité ſeule doit m'obliger à ſuſpendre mon jugement: mais ſi la choſe en vaut la peine*, (je ſuis obligé de m'élever au deſſus de la probabilité) *je dois travailler à parvenir à la certitude.* Telles ſont juſques-là les premieres (& les plus ſimples) qualités de notre raiſon, auxquelles il faut joindre la *perſuaſion*, qui eſt précedée de ce qu'il appelle l'*information*, laquelle nous aprend ſimplement les choſes. Par la *perſuaſion*, il faut entendre cette regle qui nous fait juger de la vérité, & par laquelle l'Ame eſt *irreſiſtiblement* convaincue. Les moyens qui ſont l'*information* ſont l'*Expérience* & l'*Autorité*. Cette Autorité eſt ou divine ou humaine. Laiſſons celle-ci qu'il eſt inutile de décrire. L'Autorité divine c'eſt ce qu'on appelle *revélation* & cette *revélation*, c'eſt (*b*) *la vérité manifeſtée par la vérité.* Enfin toutes nos connoiſſances ſe réduiſent à l'*expérience des ſens*; à *celle de l'ame* (ou de l'entendement) à l'*Autorité humaine*; & à la *Revélation.*

Ce qui fonde notre perſuaſion n'eſt pas toujours juſte & raiſonnable. Nous ſommes ſujets à errer, ſujets à être trompés, préoccupés par mille moyens extérieurs, qui nous induiſent à prendre pour axiomes des propoſitions incertaines, & problematiques, pour (*c*) certitude morale des contes de vieilles, pour revélation des tromperies forgées par d'autres hommes. Il n'y a que l'évidence qui puiſſe préſerver de l'erreur, & cette évidence doit être le fondement de la véritable perſuaſion. Sans entrer dans les détails de l'Auteur ſur les idées, il faut avouer avec lui qu'il eſt impoſſible de tomber dans l'erreur, quand on ne prend jamais que l'évidence pour guide. Nous ne nous égarons que quand nous nous écartons de ce guide, en abuſant de la liberté (de juger, que Dieu nous a donnée) (*d*) en refuſant notre conſentement à ce qui apartient à cette évidence, ou en lui attribuant (des choſes dont nous n'avons point d'idée, ou) que nous ne voyons pas dans l'idée qu'on doit s'en faire. Ceci eſt la premiere ſource de l'erreur, & auſſi la plus generale: Dieu, qui a mis dans

(*a*) *Chriſtianity* &c. ubi ſup. p. 15.
(*b*) *Chriſtianity* &c. ubi ſup. p. 18.
(*c*) Défauts de l'Autorité humaine.
(*d*) *In denying that of any thing which belongs to it or attributing to it that we do not ſee in its idea.* ubi ſup. p. 21.

dans notre ame la faculté de voir les choses (la perception des idées) & celle de juger de ces choses, nous a accordé aussi le pouvoir de suspendre notre jugement & de *retenir* ce consentement, en ne l'accordant pas trop précipitamment à des choses incertaines. Bien loin que Dieu nous mette dans la nécessité de nous tromper, il nous a donné au contraire un préservatif, (il a mis en nous une barriere) contre l'erreur: il nous garantit de cette précipitation, (*a*) *en plaçant notre liberté dans les choses indifférentes, ou douteuses, ou obscures*; & d'autre côté il nous met dans la nécessité de connoître & d'embrasser la vérité, car il nous ôte le pouvoir de refuser notre consentement à une proposition évidente. C'est ainsi que nous croyons nécessairement qu'il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas en même tems, tandis qu'il nous est libre de croire, que tout est plein dans la nature, ou qu'il y a un vuide &c.

Le *consentement precipité* est l'effet de la paresse de l'Esprit humain, qui trouve trop de difficultés dans la recherche de la vérité; ou de sa vanité, qui lui fait craindre de passer pour ignorant: par conséquent l'erreur vient de nous. Le seul moyen de nous en garantir se trouve dans le *consentement suspendu*, à la vue des propositions douteuses ou obscures. Si nous n'avions pas la liberté de nous rétenir, Dieu seroit la cause de nos erreurs, de même qu'il le seroit encore, s'il nous étoit permis de douter d'une proposition évidente. Mais, objectera-t-on, pourquoi ne consent on pas du premier coup à des propositions véritables, puisque l'évidence exige ce consentement? On répond que le refus du consentement prouve que (quoi que véritables,) elles n'ont pas été rendues évidentes (& cela peut venir du plus ou moins de pénetration & d'attention: souvent ce qui paroit clair à l'un est obscur pour l'autre. Outre cela si l'on s'exprime en des termes, que ceux qui écoutent n'entendent pas, ou si l'on parle de choses, dont on n'a pas démontré la *convenance* avec d'autres vérités déja rendues évidentes; si aussi l'on n'observe pas l'ordre naturel, la simplicité dans la maniere de s'exprimer, les choses ne sauroient paroître à ceux qui écoutent évidemment vrayes ou fausses. Il faut qu'alors ils suspendent leurs jugemens, à moins que la passion ne les emporte &c.

Tels sont les préliminaires de l'Auteur l'Anglois. Il prétend fonder son systême sur ces principes de Logique; & il a fallu les raporter pour montrer l'état de la raison humaine en ce qui concerne, selon lui, la maniere de faire concevoir à cette raison les vérités de l'Evangile. Si, (*b*) dit-il, cet Evangile est la parole de Dieu, il ne doit point être oposé à la clarté, à la netteté de nos idées, à nos *notions communes* (cela veut dire aux connoissances évidentes) en un mot, il ne doit pas être contraire à la raison. Aujourd'hui, continue-t-il, personne entre les Chrétiens n'ose dire en termes formels que la Raison & l'Evangile se contredisent: mais le raisonnement que l'on fait pour sauver la conformité de l'un avec l'autre revient pourrant à la même chose en d'autres termes. On avoue que, selon l'état présent de notre conception, l'Evangile semble choquer la Raison; que la force de l'Autorité divine est telle, qu'il faut que nous lui donnions notre consentement, *& qu'ainsi nous adorions ce que nous ne comprenons point.* C'est-là, selon *Toland*, une source intarissable d'absurdités: je me dispense de recapituler ici tout ce qu'il a la hardiesse de nommer absurdités, & entre lesquelles il en est qu'il qualifie odieusement, pour ne rien dire de plus, (*c*) du titre d'*Ordures Orientales.*

Ce

(*a*) Ubi sup. p. 22.
(*b*) Ubi sup. Sect. 2. p. 25.
(*c*) Ubi sup. Sect. 2. Ch. I. p. 27.

Ce petit catalogue d'abſurdités n'épargne ni Catholiques, ni Lutheriens, ni Reformés, ni Ariens, ni Sociniens. Il refute enſuite ceux qui après avoir avoué que les myſteres ſont directement contraires aux idées & aux notions que nous avons à préſent des choſes, prétendent fermer la bouche aux incrédules, en leur parlant de certaines vérités (aujourd'hui) ſuperieures à notre entendement, mais qui cependant ſont (ou ſeront un jour) conformes aux notions communes. Cette réponſe élude la grande difficulté, qui reſte toujours la même: c'eſt, que pour entendre ces myſteres & en être perſuadé, il faudroit être auſſi *revêtu* de nouveaux organes, de nouvelles facultés, pour être en état de *jouïr de la perception* de ces nouvelles idées &c. Si ces changemens ne ſe font en moi, puis-je être plus frapé de ces vérités *ſurintellectuelles*, (c'eſt ainſi que les nomme *Toland*) que du ramage des oiſeaux, ou qu'un ſauvage le ſera de l'Evangile prêché en Anglois, ou en François, qu'il n'entend pas. Il prétend enſuite que tout ce qui eſt contraire à notre raiſon dans l'Ecriture ne doit point ſe prendre à la lettre, & il appelle cela ſe *prouver à ſoi-même la vérité par la raiſon.* C'eſt ainſi que cette raiſon découvre dans la S. Ecriture un caractére de divinité, caractére qui n'eſt pas renfermé dans les paroles, mais dans un ſens raiſonnable. En un mot croire à l'Ecriture, & admettre ſon autorité, ſans l'avoir peſée & *répeſée* à la balance de ſa raiſon ne peut s'appeller dans le ſtile de ce préſomtueux Anglois, qu'une crédulité blamable, témeraire, fondée communement ſur l'ignorance & ſur d'autres mauvaiſes diſpoſitions, mais plus géneralement ſur des motifs d'intérêt &c.

Sur ce fondement, *que tout ce que Dieu a révelé doit être également intelligible & poſſible*, il prétend prouver par les miracles, la methode, le ſtile même du N. T. que *qui dit Chriſtianiſmé dit une Religion raiſonnable & intelligible.* Ce qu'il ajoute ſur les miracles de J. C. ſur l'ordre, la methode, la *popularité* des Auteurs du N. T. ſur-tout des Evangeliſtes; par où il entreprend de prouver d'abord que le Chriſtianiſme eſt intelligible & raiſonnable, ne lui ſera pas diſputé. Rien n'eſt plus Evangelique, ni plus Orthodoxe: mais il n'en eſt pas ainſi de la ſuite. (*a*) Il s'agit d'y prouver que dans l'Evangile il n'y a rien de myſterieux, ou qui ſoit au deſſus de la raiſon. C'eſt cette ſuperiorité qui fait le myſtere, il faut ſe le repréſenter ſous deux différentes idées: 1. ou comme une choſe intelligible par elle même, mais ſi cachée ſous des termes figurés, des types, des céremonies &c. que la raiſon n'eſt pas capable de percer ce voile épais, ni de juger de ce qu'il nous cache, à moins qu'on ne l'ôte de deſſus ces objets cachés à nos yeux. 2. ou il faut ſe repréſenter le myſtere, comme une choſe naturellement incompréhenſible, de laquelle il eſt impoſſible de juger par le moyen de nos facultés naturelles, quelque clairement qu'elle nous ait été révelée. Il n'eſt nullement néceſſaire de prouver, que *myſtere & objet ſuperieur à la raiſon*, ne diſent qu'une même choſe dans la Theologie Chrétienne. Voyons l'idée que les Gentils ont exprimée autrefois, par le terme de *myſtere.* Les Payens, tels que nous les repréſente (*b*) S. Paul, ayant & de la honte & de l'horreur pour l'Idolâtrie dont ils faiſoient profeſſion, ne purent ſe reſoudre à la repréſenter toute nue aux peuples. Ils la déguiſerent par des ſacrifices, des céremonies, des ſpectacles &c. & tachérent de perſuader à ces peuples qu'un apareil ſi éclatant cachoit des choſes merveilleuſes. Les Prêtres furent myſterieux & obſcurs dans leurs inſtructions, & débiterent à leurs dévôts que les Dieux l'ordon-

(*a*) Ubi ſup. Sect. III. p. 66.
(*b*) Epit. aux Rom. Ch. I. V. 22. & ſuiv.

donnoient ainſi, afin que le merveilleux de la Religion ne reſtât point expoſé aux yeux des prophanes, ni ne devint un objet de raillerie & de mépris à l'impieté. Les myſteres produiſirent l'initiation: les Prêtres artificieux crurent devoir ſe devouer un certain nombre de perſonnes par ces actes d'initiation. Cela mit une barriere entre les initiés & ceux qui ne l'étoient pas. (Oſerai-je traduire ici un paſſage de Platon, en priant auparavant le lecteur de ne point s'imaginer que je prétende en faire aucune (*a*) mauvaiſe application? Il eſt dit dans le ***Phedon***, que celui qui deſcendra dans les (*b*) Enfers non initié, (*c*) non parfait ou accompli reſtera, ou ſera giſant dans le (*d*) bourbier, mais que celui qui arrivera purifié & perfectionné (*e*) habitera avec les Dieux.) A cette barriere fut ajoutée, pour plus grande précaution, la défenſe faite aux initiés, ſous le plus rigoureux ſerment, de revéler *les ſecrets des Dieux*, & même la peine de mort pour ceux qui les reveleroient. La force du ſerment étoit telle, que pluſieurs Payens convertis au Chriſtianiſme eurent de la peine à le rompre après s'être convertis. Je laiſſe à cet Auteur le reſte de ſon détail ſur les myſteres, d'où il tire cette conſéquence, que la premiere definition que j'ai raportée, convient également aux myſteres du Paganiſme, & à ceux du Chriſtianiſme, juſques-là même qu'elle eſt la ſeule, ſelon lui, qui puiſſe convenir aux derniers.

Voici donc ce qu'il oſe avancer pour nous prouver, (*f*) cette opinion ſi peu Chrétienne. D'abord il nous déclare aſſez ſpecieuſement que dans le N. T. *myſtere* doit être pris, comme chez les anciens Payens, *pour une choſe naturelle, très intelligible, mais cependant tellement cachée, ou envelopée dans des expreſſions figurées, & dans des uſages allegoriques, que la raiſon toute ſeule ne ſauroit la découvrir ſans le ſecours d'une revélation.* En quoi conſiſte cette revélation? à ôter le voile. Que le voile ſoit ôté, il paroîtra évidemment *que la doctrine ainſi revélée* ne ſauroit proprement porter le nom de myſteres. Il en eſt de cela comme de tout ce qui nous eſt inconnu dans la nature: nous n'avons preſque point d'idée complette des choſes qui ſont le plus en uſage, nous ne connoiſſons que très peu de propriétes des corps. Ce ſont des myſteres pour nous; & il ne faut qu'une reflèxion très bornée pour ſentir que toute la nature eſt myſterieuſe: mais pour être myſterieuſe, elle n'eſt pas incompréhenſible à notre raiſon. Ainſi il eſt de notre portée de concevoir qu'une partie de matiere eſt diviſible à l'infini ſans la reduire pourtant au Néant; mais parce qu'il n'eſt pas dans notre pouvoir de faire cette diviſion, dirons nous que cela eſt au deſſus de la raiſon? Il eſt de notre portée de concevoir par la raiſon que les animaux croiſſent, ſe nourriſſent &c. que les plantes vegetent, que les vapeurs s'élevent, forment la pluye & les nuées &c. mais parce que nous ne ſau-

(*a*) Il me ſemble au contraire, que ce paſſage devroit ſervir à juſtifier une vérité, dont la plûpart des Theologiens ne conviennent pas volontiers; c'eſt qu'en conſéquence de cette Religion naturelle répandue par toute la terre, tandis que le Judaïſme étoit renfermé dans un très petit païs; en conſéquence d'une tradition auſſi ancienne que le monde, & de l'idée de vertu accompagnée de recompenſe, de vice accompagné de châtiment, tous les hommes dans toutes les Religions craignent un Enfer & attendent un Paradis, ſans autre revélation que la raiſon, qui forme en eux une idée génerale de vertu & de vice: idée qui ſuplée en quelque maniere chez eux à ce que Dieu nous a donné de plus qu'à eux; qui eſt le glorieux avantage d'être nés Chrétiens. Mais comment Dieu punira-t-il, ou comment recompenſera-t-il ceux qui n'auront eu que cette raiſon pour guide? nous n'en ſavons rien. Mais de là on doit tirer cette conſéquence. . . . . Eh! quelle? que Dieu eſt plus miſericordieux que les hommes.

(*b*) *Hades* ne devroit pas ſe traduire ici par le mot d'*Enfers*, parce que les idées que donnent ces deux mots ne ſont pas les mêmes.

(*c*) Ἀτέλεςος ſignifie mot à mot *imparfait*, *non fini.*

(*d*) Ce *bourbier*, βορβορὸς, eſt proprement notre Enfer.

(*e*) Cela revient à l'idée du Chriſtianiſme, que le fidelle ira au Ciel.

(*f*) Ubi ſup. Ch. I. Sect. III. p. 73.

ſaurions ni voir ces effets, ni diſpoſer des cauſes qui les produiſent, ni les faire agir, ni enfin nous les décrire à nous même, & nous les rendre ſenſibles, dirons nous que tout cela eſt au deſſus de la raiſon? Non, la nature n'eſt que cachée, envelopée, voilée, & de même la Religion. Dieu ne nous en laiſſe voir que les proprietés qui nous ſont néceſſaires dans l'une & dans l'autre. C'eſt un effet de la ſageſſe de Dieu, qui ne croît pas que notre condition préſente en demande davantage. Si donc il nous eſt permis de dire hardiment, que nous comprenons, que nous connoiſſons les myſteres de la nature, dés que nous en connoiſſons les proprietés utiles & néceſſaires, il ne l'eſt pas moins de le dire de la Religion. Voilà, ce me ſemble, (*a*) à quoi ſe reduit une partie du raiſonnement de cet Anglois. Le moyen le plus propre, (*b*) ajoute-t-il, pour parvenir à des connoiſſances ſûres & utiles, c'eſt de ne point nous fatiguer à chercher celles qui ſont inutiles, quand même il ſeroit poſſible de les découvrir. Encore moins faut il ſe donner la peine de rechercher ce qu'il ne nous eſt pas poſſible de connoître, & troubler de cette maniere notre répos, & ſouvent celui des autres. Je n'entre pas dans la diſcuſſion de ce qu'il dit de l'*Eſſence nominale* & de l'*Eſſence réelle* des choſes, parce que cela eſt trop philoſophique. On appelle *Eſſence nominale* un aſſemblage de proprietés connues dans quelque objet que ce ſoit; au moyen de quoi nous lui donnons un certain nom: par-là il eſt aiſé de ſe définir à ſoi-même l'*Eſſence réelle*. Tout le raiſonnement ſur ces deux Eſſences tend à conclurre, que rien de ce que nous ne connoiſſons qu'imparfaitement ne ſauroit pourtant paſſer pour *myſtere*, parce que nous en ignorons ce qu'on appelle Eſſence (réelle.) L'Etre ſuprême ne ſauroit lui même être appellé *myſterieux*, & il ne l'eſt pas davantage que la plus mépriſable de toutes ſes Créatures, dans leſquelles nons ne connoiſſons, non plus qu'en lui, que la ſeule *Eſſence nominale*.

Il s'efforce de prouver enſuite, que dans (*c*) tout le N. T. le mot de *Myſtere* n'eſt jamais employé pour une choſe incompréhenſible par elle même & de laquelle il ne nous ſoit point permis de juger par les *notions ordinaires*, & avec le ſecours de nos facultés &c. Pour cet effet il étale avec ſoin à ſes lecteurs tous les paſſages qu'il croît propres à favoriſer ſon ſentiment. A ces paſſages il ajoute ceux des anciens Peres. S'ils ne ſécondent pas la hardieſſe de l'Auteur Anglois autant qu'il en auroit béſoin, on y voit du moins que les ombres, les types, les allegories, les figures & les ſymboles vinrent de bonne heure au ſecours des Theologiens du Chriſtianiſme, pour faire de la Religion une eſpéce de *jargon obſcur & myſterieux*. C'eſt ainſi que S. Clement d'Alexandrie découvrit heureuſement pour ceux qui aiment les types, que les mains de Moïſe élevées pendant que les Iſraëlites combatoient les Amalecites, ſignifioient myſterieuſement la croix de Chriſt.

Les Orthodoxes nous diſent que la *rejection*, s'il m'eſt permis de parler ainſi, de ce que l'on appelle myſteres dans la Religion Chrétienne, & la hardieſſe d'en juger par la raiſon ſe trouvent comdamnées, ſelon l'explication commune, dans un paſſage de (*d*) S. Paul, qui nous exhorte à nous garantir de la vaine Philoſophie & des Sophiſmes (du ſiécle,) mais cette explication paroît ridicule à *Toland*. Doit-on regarder la raiſon & la vérité, comme des choſes vaines & Sophiſtiques? La Philoſophie ou la ſageſſe,

(*a*) Voy. ubi ſup. Ch. II. p. 74. & ſuiv.
(*b*) J'ai paraphraſé un peu la reflexion de l'Auteur.
(*c*) Ubi ſup. Sect. III. Ch. III.
(*d*) Epitre aux Coloſſ. Ch. II. v. 8.

gesse, dont parle S. Paul, n'est pas cette raison saine & vigoureuse, qui doit nous guider toujours. C'est de la Philosophie d'un Aristote, d'un Platon &c. que l'Apôtre a voulu parler. C'est cette aveugle sagesse qu'il attaque, presque toujours fondée sur des principes oposés au sens commun & à la bonne Morale. Outre cela les Sophistes étoient fort à la mode du tems de S. Paul: & comme plusieurs d'entre eux embrassérent dés lors le Christianisme, ils trouverent le moyen de mêler leurs vieilles opinions à leur nouvelle Religion: & voilà de quoi l'Apôtre veut qu'on se donne garde. Malheureusement aucune précaution n'a été prise contre la Sagesse Sophistique, & ces vieux systêmes erronés & remplis de fausses subtilités en ont fondé d'autres aussi vicieux. Je ne porte pas ma hardiesse plus loin; mais *Toland* s'émancipe & perd le respect. *Les mysteres incompréhensibles de la Religion* (*a*) *ont pris*, dit-il, *la place des qualités occultes.* (On s'est servi de ce moyen) *pour fermer la bouche à ceux qui demandent des raisons, quand on ne sauroit leur en donner, & pour entretenir l'ignorance autant que l'interêt humain le demande. A Dieu ne plaise pourtant*, ajoute-t-il par maniere de correctif, *que j'attribue ce détestable motif à tous ceux qui plaident aujourd'hui pour les mysteres. Non, rien n'est plus juste que de faire des exceptions charitables, & je connois des milliers de gens, qui sont le mieux intentionnés du monde sur cet article.*

On cite un autre (*b*) passage de S. Paul, pour détruire l'autorité de la raison: je ne m'y arrêterai pas. Celui qu'on allegue de ce même Apôtre écrivant (*c*) aux Corinthiens paroît plus clair & plus décisif. Mais, replique *Toland* contre l'autorité qu'on prétend attribuer à ce passage, qu'est ce que le renversement des folies & des imaginations humaines & la captivité des pensées &c? Il s'agit là des pensées fausses, des imaginations extravagantes des prophanes (des idolatres sans doute & des Philosophes du siécle,) que la raison & l'Ecriture devoient reformer & rectifier de concert; la raison premierement, & ensuite l'Ecriture.

Je ne raporterai point ici tout ce que cet Auteur a rassemblé avec beaucoup d'adresse & d'esprit, pour répondre à l'objection qu'on lui a faite, que son systême touchant les Mysteres ruine entiérement la foi. Toutes les différentes espéces de foi, dont les Theologiens nous font très soigneusement l'énumeration, sont plutôt ou des effets, ou des attributs de la foi, que la foi même. Le terme de *foi*, continue-t-il, emporte la persuasion. Divisons la seulement en *foi divine* & en *foi humaine:* tout se reduit présentement à ces deux sortes de *foi:* & même cette *foi* divine n'est fondée aujourd'hui que sur la raison, (& sur le raisonnement.) Cette raison nous conduit par dégrés au consentement que nous accordons aux divines Ecritures, qui renferment ce qui n'arrive plus aujourd'hui, c'est-à-dire, une *manifestation immédiate* de Dieu aux hommes. D'où il resulte que même ce qu'on appelle aujourd'hui *foi divine* n'est plus qu'une *foi humaine.* Nous ne sommes persuadés de l'autorité des Auteurs sacrés, que par la force du raisonnement: par ce raisonnement nous examinons leurs actions, leur conduite, les motifs qui les ont porté à écrire, par où nous parvenons enfin à nous convaincre, & à déterminer si leurs Ecrits ont un caractére de divinité, ou s'ils ne l'ont pas. Dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, cela jure & se contredit. Une telle foi ne convient (*d*) qu'à des fanatiques, ou à des fourbes. Dieu n'a

(*a*) Mot à mot, *répondent parfaitement aux qualités occultes.*

(*b*) Ce passage est le V. 7. du Ch. VIII. de l'Epitre aux Romains, mais il y a peu d'aparence qu'il s'y agisse de la Raison.

(*c*) Sec. Epit. aux Corint. Ch. X. v. 4. 5.

(*d*) *A rash presumption, and an obstinate prejudice rather becoming Enthusiasts or Impostors, then the taught of God,*

n'a aucun intérêt à tromper ses créatures, & il ne manque pas de pouvoir pour les instruire par des moyens raisonnables. Il y a tel Theologien dans le monde, qui sans desaprouver tout bas ces raisons dira, qu'il faut avoir autant de hardiesse que cet Anglois, pour oser parler de la sorte à la face de tout le Christianisme. La conclusion de tous les raisonnemens de cet Ecrivain est, que Dieu auroit manqué le but qu'il s'étoit proposé en parlant aux hommes, si ce qu'il leur avoit revélé ne s'étoit pas trouvé proportionné à leurs notions ordinaires.

Je finirai cet article en rassemblant ici cinq remarques de *Toland*, par où il prétend nous convaincre que la connoissance & la conception doivent préceder la foi 1. Si la foi n'étoit pas précedée par ces deux moyens, il n'y auroit point de différence entre foi & foi. Cela veut dire que la foi seroit égale dans tous les Chrétiens. Cependant l'Ecriture parle de ceux qui sont *enfans dans la foi*, & de ceux *qui sont hommes parfaits*. C'est donc par degrés que l'on parvient à cette foi; & c'est aussi ce moyen qu'il faut appeller la *progression*, ou la *gradation* du raisonnement.

2. L'objet de notre foi doit être intelligible à tous les hommes, puisque la peine de l'incrédulité c'est la damnation. Il faut donc parvenir à avoir des idées de ce qu'on doit croire, & s'il n'étoit pas possible d'en avoir, il y auroit de l'injustice en Dieu à damner pour l'impossible.

3. Si certains endroits de l'Ecriture n'étoient pas intelligibles, il en résulteroit nécessairement qu'il seroit impossible de les bien traduire. Il est impossible, dit-il, d'entendre des termes & des expressions, si l'on n'a aucune idée des choses qu'ils doivent signifier. Quelle confiance auroit on en un homme qui oseroit dire qu'il a bien traduit ce qu'il féroit profession de ne pas entendre? C'est pourtant ce qui arrive tous les jours. On explique dans la Religion ce qu'on n'entend pas soi-même; & malgré cela on s'attire la confiance des peuples, à qui il suffit de dire que Dieu a chargé leur foi d'une sainte & humble ignorance, qui doit les porter à se soumettre aussi-tôt, & sans replique à des explications inconcevables.

4. Si la foi n'étoit fondée sur une conviction véritable, c'est-à-dire, si l'on n'étoit persuadé, comme entendant ce que l'on croît, nous ne saurions rendre aux autres aucune raison de notre espérance. Il est fort inutile de dire que ce que nous croyons est la parole de Dieu, si notre raison ne le prouve & ne l'aprouve. *S'il ne nous est pas permis d'entendre & d'examiner notre foi*, (c'est-à-dire, à ce qu'il me semble, de rendre raison de notre foi) chacun aura droit de rester (*a*) aveuglement dans la Religion de ses Peres. Qu'un Siamois s'avise de dire avec confiance à un Chrétien, que *Sommonocodom* a défendu d'exposer la Religion de son païs à l'épreuve d'un examen par la raison, comment le Chrétien pourra-t-il réfuter le Siamois, puisqu'il est positivement dans le même cas, lorsqu'il s'agit de certains points du Christianisme, que le Chrétien défend de la même maniere? Il ne s'agiroit plus alors de mettre en question, s'il doit y avoir, ou non, des mysteres dans la véritable Religion, mais de décider seulement qui des deux a eu le véritable droit d'en établir, de J. C. ou de *Sommonocodom*.

5. Les Apôtres & les autres Ecrivains sacrés n'ont ils pû écrire plus intelligiblement touchant les mysteres, ou ne l'ont ils pas voulu? S'ils ne l'ont pas voulu,

God, who has no interest to delude his Creatures, nor wants ability to inform them rightly. ubi sup. Sect. III. Ch. IV.

(*a*) *Implicitily* ubi sup. Sect. III. Ch. 4. p. 136.

lu, il n'eſt nullement juſte de mettre ſur notre compte le défaut de conception & d'intelligence, non plus que celui d'incrédulité. C'eſt le *néant* qui ne ſauroit être l'objet de la foi. S'ils ne l'ont pû, ils n'en devoient auſſi que moins eſpérer de gagner la confiance d'autrui.

A ces cinq remarques *Toland* ajoute quelques repliques & objections qu'on lui a faites, auxquelles il répond comme il peut, ou comme il veut. Les voici. 1. *Dieu a droit* d'exiger le conſentement (ou la ſoumiſſion de foi) de ſes créatures à ce qu'elles ne ſauroient comprendre : ſoumiſſion qu'il ne craint pas d'appeller *tyrannique*. Il répond enſuite qu'il eſt inutile de repliquer, *que Dieu l'a voulu ainſi pour exercer notre attention. Elle eſt ſuffiſamment exercée dans la pratique des devoirs du Chriſtianiſme : mais ſi, quelque effort d'attention qu'on faſſe, il a dû être impoſſible de parvenir à comprendre des choſes incompréhenſibles, c'eſt ſe jouer de la ſageſſe de Dieu, que de lui attribuer une telle vue.* 2. Dieu nous a ordonné de croire (aveuglement) aux myſteres, pour mieux nous humilier. 3. La foi fondée uniquement ſur la raiſon rend la révelation inutile. Point du tout, dit-il; la raiſon eſt comme une Clef. Par exemple, pour entendre le N. T. en Grec, il faut avoir apris cette langue. On l'aprend par la Grammaire. Cette Grammaire eſt donc la Clef de la langue Grecque, & de même la raiſon eſt la Clef de la révelation. C'eſt la conſéquence qu'on doit tirer naturellement de l'argument de l'Anglois. 4. Les ignorans, toutes les perſonnes idiotes, les petites gens &c. ne ſauroient acquérir la foi telle qu'on l'exige ici, par la force de ſa raiſon. Cette objection paroit ſi frivole à *Toland*, qu'il répond ſans héſiter, „ que la (*a*) pure & ſimple Doc„ trine du Chriſtianiſme n'eſt nullement au deſſus de la portée de tous ceux „ qu'on peut appeller après J. C. *les pauvres d'eſprit.* A la vérité, ajoute-t-il en „ s'adreſſant aux Theologiens, ils n'entendent pas le *baragouin* de vos Ecoles & „ J. C. avoit meilleure opinion de ces idiots. Il leur a prêché l'Evangile, ils l'ont „ écouté, ils ont reçu la Doctrine Evangelique avec joye; & ſans doute, ils en„ tendoient mieux les inſtructions de J. C. que les myſterieuſes leçons de leurs „ *Prêtres*, & de leurs *Scribes*. Quel auroit été le fruit de la Doctrine Chrétien„ ne au commencement du Chriſtianiſme, & quels progrès auroit elle fait, ſi „ ceux qui furent alors appellés à la prêcher euſſent été obligés auparavant de „ faire un long aprentiſſage de mauvaiſes études Scholaſtiques?"

Il tâche de ruiner après cela l'objection priſe des miracles. C'eſt ce qu'il appelle la derniere échapatoire des partiſans des myſteres. Le miracle, dit-il, eſt une action qui ſurpaſſe abſolument le pouvoir humain, & que la nature ne ſauroit produire ſelon les loix ordinaires. Le miracle eſt une operation extraordinaire, mais cette operation n'eſt nullement inconcevable, ni par conſéquent au deſſus de la raiſon. On conçoit que Dieu peut arrêter la force du feu, rendre la vue aux aveugles, reſſuſciter des morts, &c. mais des miracles contradictoires ſeront toujours faux & ſupoſés, des fruits de l'intérêt & de la méchanceté de quelques hommes. Je ſuprime le petit détail qu'il donne de quelques faux miracles, avec ce qu'il dit contre les *miracles de parti*, & contre ces autres qui s'opérent ſecretement, & ſi j'oſe le dire, à la derobée; au lieu que les miracles des SS. Ecritures n'ont jamais été employés qu'a terraſſer l'incrédulité, à juſtifier la doctrine du Chriſtianiſme à la face de ceux qui la perſécutoient : & par conſéquent ceux qui les faiſoient avec le ſecours du pouvoir divin n'ont jamais craint de les *expoſer au grand jour*.

En-

(*a*) *The uncorrupted Doctrines* &c.

Enfin pour conclusion du Systême de *Toland*, je vais raporter en peu de mots ce qui, selon lui, a été l'origine des mysteres du Christianisme. Après nous dit-il, que J. C. eut ôté le voile des *céremonies legales*, & conduit, ou ramené les hommes à cette morale pure, à ce culte raisonnable, à ces idées justes & claires des *choses célestes*, qui étoient cachées *dans l'observance du Judaïsme*, la simplicité dans la Religion fut le partage des premiers Chrétiens; & cette simplicité fut prêchée encore assez long tems après la mort de N. S. J. C. jusqu'à ce que, pour amener plus facilement les Juifs au Christianisme, on les y laissa entrer avec leurs prejugés pour les Rites Mosaïques &c. On crut devoir cette complaisance à ces nouveaux Freres foibles dans la foi, & qui pouvoient facilement retomber dans leur premiere Superstition: mais cette complaisance fut le commencement des abus. Le mal augmenta considerablement & avec une rapidité extraordinaire, lorsque les Gentils, plus nombreux incomparablement que les Juifs, se convertirent au Christianisme. Accoutumés à la pompe du Paganisme, à la Majesté du Culte, à des idées hautes & sublimes des mysteres de leur Religion, que l'on ne faisoit connoître qu'avec un fastueux appareil à un petit nombre de gens choisis, ils ne pouvoient qu'être rebutés à la vue de la simplicité, de l'uniformité de l'Evangile, de sa *popularité*, si j'ose me servir ici de ce terme, & du peu de difficulté qu'ils trouvoient à en entendre la Doctrine. Pour retenir ces Gentils, ou pour les appeller au Christianisme, il fallut d'abord leur accorder un peu d'indulgence, comme on en avoit accordé aux Juifs. On leur passa certaines idées & certaines comparaisons; on leur passa des expressions & des usages. Il n'y avoit encore d'autres céremonies, ou pour mieux dire, d'autre occasion à *forger* des céremonies, que le Baptême & la Cene. Ce fut donc par-là que l'on commença l'*édifice des mysteres*. On déguisa, on metamorphosa, ce sont les termes de l'Auteur, ces deux pratiques sous le *mysterieux apareil* des rites du Paganisme. L'administration s'en fit d'abord avec ce secret qui avoit fait si long tems le merveilleux de la Religion dans l'esprit des peuples Payens. A ce secret fut ajoutée l'initiation: & afin d'exciter l'ardeur des fidelles commençans, & d'inspirer aux Catechumenes le désir d'être initiés, les *initiateurs* jugerent devoir commencer par les prévenir du *sublime* de ces pratiques. Ils les qualifiérent de *terribles*, *d'inexprimables*, ou d'inéfables &c. C'est ainsi que se perdit peu à peu la simplicité; & c'étoit pourtant dans cette simplicité que la Religion renfermoit ce qu'elle avoit de plus excellent.

Ce fut bien pis quand pour leur interêt particulier ou autrement les Philosophes Payens eurent commencé de gouter le Christianisme. Ils porterent dans la Religion le génie, le caractére, & *jusqu'à la phisionomie* de leurs différentes Sectes. En faisant usage de leur Philosophie pour défendre le Christianisme, ils firent un mélange si obscur de l'une & de l'autre, que les choses auparavant claires, & à portée des esprits vulgaires ne furent plus entendues que des savans: & ceux-ci en augmenterent les ténebres par leurs disputes, & par leurs subtilités. De ces sources sortirent les plus dangereuses erreurs. Enfin les abus acheverent de se multiplier, & le regne des mysteres s'établit entiérement, lorsque le Christianisme fut devenu la Religion dominante. La Politique mondaine força une infinité de Payens de croire ce que croyoit le Souverain, ou d'en faire du moins le semblant. Comme ils étoient restés Payens dans le cœur, ils ne se contenterent pas de conserver secretement tous leurs anciens préjuges; ils leur conserverent l'autorité autant qu'ils purent, & les inspirerent aux Peuples Chrétiens, qui les reçurent enfin comme des *moyens propres à la sanctification*. Après cela il n'y eut plus de bornes aux rites mysterieux.

Ici cet Auteur fait le parallele des céremonies mysterieuses du Christianisme avec celles du Paganisme. Les noms, dit-il, sont les mêmes, l'initiation des Gentils étoit, comme celle des Chrétiens, précedée d'ablutions, ou d'expiations, de jeunes, de mortifications. Les Payens & les Chrétiens excluoient également de leurs mysteres tous les prophanés, & ceux qui n'étoient pas initiés. On y exigeoit le secret pour les mysteres, on n'en parloit qu'avec précaution, & s'il est permis de le dire, avec une sainte obscurité, principalement devant ceux qui n'étoient (*a*) pas reputés dignes d'y être admis. On les publioit solemnellement chez les uns & les autres, & les Payens, comme les Chrétiens ensuite, *excommunioient* solemnellement. Il compare aussi les degrés observés dans la pénitence chez les Chrétiens des premiers siécles, avec ceux qui conduisoient à la perfection dans les initiations du Paganisme; & il finit enfin par une *petite génealogie* des usages superstitieux, (selon lui) qui s'établirent successivement dans l'*administration mysterieuse* du Baptême. Entre ces usages *superstitieux* il n'oublie pas le vêtement blanc donné à ceux qui avoient nouvellement reçu Baptême, & loin de le regarder comme un des plus précieux symboles de la pureté & de la vertu du fidelle, il ne doute pas qu'on ne l'ait été chercher dans les initiations du Paganisme, où les véritables dévôts s'obligeoient de le porter jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux. Il ne nous donne pas la succession génealogique des pratiques introduites dans la Cene, à cause, dit-il, que le détail en seroit trop long & trop ennuyeux. Seulement il insinue que cette institution si simple dans son origine a été rendue mysterieuse par la corruption des tems, *& que ceux qui ont le plus rigidement reformé le Christianisme ne l'ont point encore ramenée à sa premiere simplicité.*

Tel est le systême de cet audacieux Anglois. J'ose me flater d'en avoir donné un extrait fidelle. Il n'est pas difficile d'y remarquer qu'il pense encore plus hardiment qu'il ne parle, & cela paroit évidemment par les *saillies d'irreligion*, qui lui échapent de tems en tems. En voici une que je ne crois pas devoir oublier. „ (*b*) (L'adresse de) nos prétendus Chrétiens a surpassé de beaucoup celle „ des Payens dans les précautions que demandoient la grandeur & la sainteté „ des mysteres. Ceux des Payens étoient continuellement exposés à perdre leur „ honneur & leur crédit par l'indiscretion & le *babil* des initiés: mais les *nouveaux mysteres* sont entiérement à couvert de toute l'indiscretion des hommes. „ On les a placé heureusement au dessus de la raison (*c*) *& du bon sens* &c.

Si j'ai pris la liberté d'inserer ce systême de *Toland* à la suite de celui des Sociniens, & des autres partisans de la raison, ce n'a nullement été pour rendre ceux-ci odieux, ni d'autre côté pour *donner cours* aux opinions de cet Anglois, qu'il n'est pas difficile de refuter en plusieurs choses, à ce qu'il me semble. Mais quoi qu'il en soit les raisonnemens de cet Auteur & de ses semblables sont toujours perdus. Les systêmes restent les mêmes; la raison ne voit pas plus clair, l'on n'en fait ni plus ni moins dans le monde. A l'égard de l'autorité elle a prévalu, & prévaudra toujours dans la Religion. Je ne m'arreterai point à la définir, ni à rechercher jusqu'où elle doit aller, mais il faut pourtant convenir qu'elle est tout au moins nécessaire pour l'ordre & pour la regularité. Souvent aussi elle tient lieu

(*a*) L'Auteur cite ici un passage remarquable de S. *Cyrille* de Jerusalem. Mais il me semble que ce passage insinue avec raison, qu'il faut de la précaution dans l'instruction, & sur tout à l'égard des commençans.

(*b*) Je ne traduis pas tout à fait litteralement ce passage.

(*c*) *Above the reach of all sense.* p. 169.

lieu de raiſon aux ames vulgaires. Il ſemble même, que ſi l'on excepte un petit nombre d'ames ſuperieures à toutes les autres, la raiſon n'eſt d'aucun uſage que dans les beſoins de la vie. C'eſt ainſi que la plûpart des hommes vivent & meurent dans l'impoſſibilité morale de connoître & d'examiner leur croyance par la force du raiſonnement.

Diſons deux mots de l'Arminianiſme qui, ſelon les rigides Orthodoxes fraye le chemin à toutes ſortes d'erreurs. Perſonne n'ignore l'hiſtoire d'Arminius (*a*) Chef du parti des *Remonſtrans*. On donna ce nom aux Arminiens en vertu d'une *Remonſtrance* qu'ils préſenterent aux Etats de Hollande en l'année 1609. Dans cet écrit la doctrine du parti étoit réduite à cinq Articles.

1. Le premier Article concernoit la Doctrine de l'élection & de la reprobation, ſur leſquelles on ne s'exprimoit pas ſuivant la Théologie reçue dans les Egliſes Reformées; non plus que ſur la foi, & la perſéverance des fidelles, l'impénitence & l'incrédulité des *predeſtinés* à la damnation.

2. Touchant la mort de Jeſus Chriſt, qu'il eſt mort pour tous les hommes ſans exception.

3. Qu'il eſt vrai que la grace de Dieu eſt néceſſaire pour pouvoir ſe porter au bien.

4. Mais que cependant elle n'opére pas en nous d'une maniere *irreſiſtible.*

5. Qu'il ne faut point dire ſi affirmativement, que les régenerés ne ſauroient décheoir entiérement de la Grace, & qu'une opinion de ſi grande conſéquence méritoit bien d'être peſée & repeſée. (Auſſi le fut elle au Synode de Dordrecht, mais le poids de la *vieille Orthodoxie* l'emporta. Je dis la *vieille Orthodoxie*, parce que depuis quelque tems l'Arminianiſme s'eſt mis à la mode dans pluſieurs Etats Proteſtans.)

Si l'on veut aprendre le détail de l'Héreſie Arminiene, il faut avoir recours aux Actes du Synode de Dordrecht. On y trouvera cette Héreſie décrite dans toute ſon étendue; mais elle y eſt ſi bien *ſaſſée & reſſaſſée*, que moyénant une bonne proviſion de ſoumiſſion aux Peres de (*b*) ce *Concile Proteſtant*, il eſt impoſſible de ne pas dire *Anatheme* à la Doctrine des *Remonſtrans*. Cependant je ne ſaurois m'empêcher de remarquer, que le *diſcrédit* du péché originel dans l'Arminianiſme eſt une des choſes qui affligent le plus les vieux Orthodoxes. La rejection de l'imputation de la juſtice de J. C leur eſt encore un grand ſujet d'affliction. Une (*c*) d'entr'eux n'a pû s'empêcher de s'écrier avec un zéle auſſi véhement que celui des tems Apoſtoliques, *que ceux qui ne croyent pas cette imputation ne ſont pas Chrétiens.* Je paſſe les débats ſur la nature de la ſatisfaction de J. C. diſpute inutile & vetilleuſe, qui ne donne aucun prix à la Religion & ne facilite en rien le ſalut

(*a*) Je ne raporterai touchant Arminius qu'une particularité digne d'être remarquée. C'eſt que s'étant chargé de réfuter un ouvrage contre la Prédeſtination, à force d'examiner les raiſons de ſon adverſaire, il paſſa dans le ſentiment qu'il vouloit détruire, & le défendit beaucoup mieux que celui qu'il combattoit. Cela eſt arrivé plus d'une fois. L'exemple des deux *Raynold*, au tems de la Reformation d'Angleterre, eſt encore plus remarquable. L'un étoit Catholique, l'autre Proteſtant. Celui-ci paſſa en France, où ſon frere s'étoit retiré, & après y avoir mis en œuvre toutes les raiſons capables de le ramener au giron de la Reforme, il eut le bonheur de le convaincre. Mais en même tems les raiſons du Catholique fraperent tellement le convertiſſeur Anglican, que celui-ci prit la Religion, dont il avoit dépouillé ſon frere, & écrivit avec zéle contre la Reforme. Je tire cette petite hiſtoire du *Colomeſiana*. Au reſte il eſt bon de remarquer ce que je raporte d'*Arminius*, comme le commencement de l'Arminianiſme.

(*b*) Il faut attribuer ſans doute à l'impétuoſité du zéle Orthodoxe le deſordre avec lequel les Peres de ce Synode y traitoient les diſputes Théologiques &c. V. in *Epiſt. Eccleſ. & Theol. Præſtant. virorum.* Ep. 317. p. 527.

(*c*) M. *Jurieu.*

lut des hommes. *Que m'importe de savoir si exactement comment & en quel sens la mort de J. C. m'a racheté, pourvû que je croye fermement que j'ai été racheté par cette mort?* dira un Chrétien ordinaire. Beaucoup de gens s'imaginent qu'un Chrétien qui raisonne ainsi raisonne plus juste qu'un Théologien: mais chez les Protestans, comme ailleurs le Théologien replique aussi-tôt que les raisonnemens des gens de cet ordre sentent l'Héresie.

Les *Remonstrans* ont aujourd'hui des Eglises particulieres de peu d'aparence, où ils font tranquillement leurs exercices de dévotion à la maniere des Reformés (Calvinistes.) La Doctrine des cinq Articles, sur lequels le procès fut intenté à leur Chef & Docteur *Arminius* commença le Schisme, & l'aigreur (*a*) du Parti Gomariste le continua, le fortifia. Les esprits des Théologiens s'échauférent tout d'un coup à un tel point, que non seulement on fit les derniers efforts pour faire regarder les cinq Articles, comme (*b*) *Articles fondamentaux* de la Religion Chrétienne, mais que même on voulut y interesser le *Corps politique*, & traduire les *Remonstrans* devant lui, comme (*c*) des factieux & des rebelles. Je ne dis rien du Socinianisme des *Remonstrans*, sur lequel on est revenu plus d'une fois à la charge, ni du soupçon de libertinage & de quelque chose de plus atroce, à cause qu'ils ont toujours témoigné autant de penchant pour la tolerance, que (*d*) leurs adversaires pour une sainte & louable persécution, qui *contraint charitablement les errans* de réprendre le droit chemin.

(*a*) Le parti de *Gomar* Professeur en Theologie, zélé adversaire d'*Arminius*.

(*b*) Quelques Orthodoxes *par excellence* allerent jusqu'à protester, qu'ils ne voudroient pas comparoître devant Dieu avec les erreurs d'*Arminius*.

(*c*) Il en couta la vie au *Caton Belgique*, le célebre *Barnevelt*, victime de la haine ou de l'Orthodoxie du Prince d'Orange, *Maurice*. Cela donna lieu à l'application de ce beau vers de Lucain,

Cæsariana meum cinxerunt castra Catonem

On le parodia pour *Barnevelt* en mettant *Mauriciana* pour *Cæsariana*. Il est bon d'aprendre au lecteur, que ce qui occasionna cette parodie fut la précaution que prit le Prince *Maurice* de faire environner de ses gardes le lieu où *Barnevelt* fut executé.

(*d*) Sur quoi on peut lire diverses Lettres dans le Recueil intitulé *Epistolæ Eccles. & Theolog.* &c. ubi sup.



DIS-



DISSERTATION

Sur les usages &c. de ceux que l'on appelle en Hollande (a) Collegiens & (b) Rhinsbourgeois.

IL y a plus de cent ans que ces *Collegiens* sont établis à *Rhinsbourg*, où ils s'assemblent deux fois l'année: personne ne l'ignore dans le païs, & cependant personne jusqu'à présent n'a eu la curiosité de décrire cette Secte, ni de la faire connoître. Il n'est donc pas surprenant que les étrangers n'en connoissent pas même le nom, puisque ceux du païs sont eux mêmes si peu instruits sur cet article: à quoi il faut ajouter que la rareté des assemblées de ces Sectaires contribue sans doute à les faire peu connoître. S'y trouver une fois, deux fois par curiosité ne suffit pas pour en donner une exacte description. En un mot tout ce qui s'appelle Secte *clandestine*, on *demi-publique* doit être vû de plus près qu'on ne le voit ordinairement. Ce que je vais rapporter m'a été communiqué par un des principaux membres de cette société.

D'abord il faut distinguer les *Collegiens* des *Rhinsbourgeois.* C'est un abus que de croire que ces deux noms désignent un même parti, une même sorte de *croyans.* Il est vrai que dans l'opinion commune, qui dit *Collegien* dit *Rhinsbourgeois:* mais voici dequoi desabuser ceux qui ne sont pas instruits de la différence & des raports qu'ils peuvent avoir entre eux. Les *Collegiens* doivent leur nom à la maniere dont se sont formées leurs petites sociétés. Je ne saurois mieux faire sentir la nature de ces *rendés-vous religieux*, qu'en les comparant à ceux de plusieurs amis qui s'assembleroient tour à tour, tantôt chez l'un & tantôt chez l'autre, ou plutôt à ceux que les Hollandois appellent (c) *Colleges*, & les Anglois *Clubs.* On pourroit aussi les comparer aux *Ecoles mystiques* dont j'ai parlé en donnant l'origine du *Pietisme.* Après cela je dois avertir ici qu'en parlant des assemblées de cette société j'employerai toujours le mot de *College.*

Dans ces *Colleges* chacun peut & a droit de parler, de quelque Religion qu'il fasse (extérieurement) profession, quelque systême qu'il suive, quelque extraordinaires que puissent être ses idées, pourvû seulement qu'il reconnoisse la Divinité de l'Ecriture. Ecclésiastique, Laïque, chacun y commente à sa mode cette Ecriture & dit ce qu'il pense sur la Religion, soit qu'on prenne ce terme dans sa plus grande géneralité, soit qu'on le reduise à la croyance de chaque Secte. A l'égard des femmes, il n'en est pas comme chez les *Quaquers:* dans le *College* elles

(a) Le nom Hollandois de la Secte est *Collegianten.*

(b) En Hollandois *Rhynsburgers* de *Rhinsbourg*, village qui est près de Leyde.

(c) Les *Colleges* & les *Clubs* sont des assemblées qui se forment entre amis, une ou deux fois par semaine dans un café ou dans un cabaret à fraix communs, & chacun payant son écot. D'ordinaire il y a une amande imposée à ceux qui manquent au *rendés-vous*, ou qui s'y rendent trop tard &c.

les ne diſent mot. Il ne s'agit point non plus ici de l'*Eſprit interieur* du *Quaquerisme*, ni de ſes *impulſions* &c. Ce que le *Collegien* dit eſt le fruit de ſes ſaintes études, ou de ſes méditations ſur la Bible, ou des découvertes qu'il a faites par la force de ſon eſprit, ou par un bon ſens naturel. Autre choſe à remarquer & que toute perſonne hardie dans ſes penſées ne manquera pas d'approuver. C'eſt que le *College* n'eſt jamais ſoumis à l'autorité d'un ſeul Docteur, ni aux déciſions de quatre ou cinq perſonnes qui dans les aſſemblées de quelques autres Sectes s'emparent toujours de la parole. Au reſte on ne doit pas s'imaginer que le ſeul *College* des *Collegiens* ſoit à *Rhinsbourg*. Il y a de ces *Colleges* dans pluſieurs villes & villages de Hollande, de Friſe & d'Oueſt-Friſe; principalement à Amſterdam, à Rotterdam, à Harlem, à Leide, à Groningue, à Lewarde &c. mais à quoi ſerviroit-il de faire une plus longue énumeration des villes? & pour les villages, Sardam eſt celui qui l'emporte ſur tous les autres en ce qu'il s'y trouve plus d'une Secte. C'eſt apparemment à ces *Colleges*, que la Hollande doit la réputation de nourrir autant de Religions que d'hommes, comme l'Eſpagne & l'Italie doivent à un certain excès qu'il n'eſt pas néceſſaire de définir, celle d'avoir plus de Chapelles & plus de Saints que de dévots: enſorte qu'on peut très-bien appliquer à ces derniers ce qu'un des plus beaux (*a*) génies de l'Antiquité a dit de la dévotion de ſon tems.

Qu'on ne s'imagine pas non plus que tous ces *Colleges* ſont uniformes, ni qu'ils ſoient réglés ſur les mêmes idées, ni qu'ils ſe déclarent obſervateurs des mêmes points du Doctrine. J'ai déja dit que chacun peut y propoſer ſes ſentimens & les défendre &c. Ce n'eſt donc pas un ſeul Syſtême qui fait l'union: il n'y a unité d'idée que ſur la Divinité de la Bible: Après cela chacun raiſonne à ſa mode, propoſe, ou objecte &c. Il faut ſe repréſenter ici une Societé de Marchans qui commenteroient ou expliqueroient un Traité ſur le commerce; ou de Philoſophes mélancholiques qui raiſonneroient triſtement ſur les *qualités occultes* d'Ariſtote, les *tourbillons* & la *matiere ſubtile* de Deſcartes, le Syſtême de *gravitation* de Newton; ou enfin de Païſans de la *Northollande* qui éplucheroient gravement entre eux & de point en point toutes les difficultés qui ſurviennent dans les cas d'*Avarie* & autres uſages de mer. Ainſi il ſuffira bien ſans doute de décrire un de ces *Colleges* ſans qu'il ſoit néceſſaire de donner la deſcription de tous les autres. Attachons nous donc ſeulement au *College* d'Amſterdam.

Ce *College* (*b*) s'aſſemble dans une Maiſon d'Orphelins qui a l'Orange pour enſeigne. On s'y aſſemble le Dimanche après midi environ l'eſpace d'une heure, depuis deux heures & demie juſqu'à trois heures & demie, & le mercredi au ſoir depuis cinq heures juſqu'à ſept heures & demie. On y traite & explique les matieres contenues dans le N. T. & cela de ſuite & par ordre. Le Dimanche on ſuit les Evangiles & les Actes des Apôtres, le mercredi les Epîtres. C'eſt pour conſerver cet ordre que certaines perſonnes qui ont le droit de parler ordinairement dans le *College* (ou qui ont acquis ce droit par la déference ou par le reſpect que l'eſprit, l'éloquence, ou le ſavoir ont pû leur gagner) s'aſſemblent une fois par an & diviſent une partie du N. T. en autant de textes qu'il peut s'en expliquer dans l'année. Et il eſt à remarquer qu'on établit deux perſonnes comme cautions pour chaque texte, leſquelles, au défaut de toute autre, ſont obligées de ſe charger de les expliquer. On uſe de cette précaution pour prévenir une

(*a*) *Noſtra regio tam præſentibus plena eſt numinibus, ut facilius poſſis Deum quam hominem invenire.* Petron.
(*b*) Une figure repréſente ici ces aſſemblées.

une diſſolution infructueuſe de l'aſſemblée; & c'eſt ce qui arriveroit, ſi malheureuſement perſonne n'avoit rien à propoſer ſur le texte. Il eſt à remarquer auſſi qu'il y a des liſtes imprimées où chacun peut voir l'ordre de ces textes, & par conſéquent réflechir & méditer d'avance ſur ce qu'il pourra ſe propoſer de dire dans l'aſſemblée ſuivante. Au reſte on n'eſt pas ſi ſcrupuleuſement attaché à l'ordre des textes qu'il ne ſoit abſolument permis de s'en écarter ni de choiſir aſſez ſouvent tel autre texte que l'on jugera à propos d'expliquer à l'aſſemblée.

L'ouverture de la dévotion ſe fait par la lecture d'un cantique & d'un pſeaume que l'on chante enſuite; après quoi on propoſe une priere. La priere faite on lit le texte deſtiné à être le ſujet du Diſcours Chrétien & l'on invite les Freres de l'aſſemblée à ſe ſervir de la liberté accordée à chacun d'eux de propoſer ſes objections, ſes remarques, ſes exhortations. Si perſonne ne ſe leve de ſa place pour parler, les cautions ſupléent & font un diſcours, ſur lequel il eſt permis comme je l'ai dit, de faire des remarques & des objections; que chacun peut cenſurer & corriger; auquel enfin chacun a droit de faire un ſuplément à ſa mode: & pour donner le tems néceſſaire à la reviſion, à la cenſure & aux additions, il ſe fait un ſilence raiſonnablement long après le Sermon. Ces additions & ces réflexions ſont plus ou moins étendues, ſolides, utiles, ſelon que la perſonne qui parle a plus ou moins de génie, d'ordre & de juſteſſe. Une application convenable ſuit avec une derniere priere, pour terminer cet exercice.

Le *College* n'a point de regiſtres où l'on trouve écrits les noms de ſes membres. A proprement parler il n'en a point qui ſoient véritablement à lui, & l'on pourroit bien le définir *un corps compoſé de membres qu'il emprunte de toutes ſortes de Sectes pour ſe former regulierement deux fois par ſemaine.* A la vérité ces membres lui ſont comme dévoués, au moins s'ils ſont de véritables *Collegiens.* Si cette définition ne plaît pas, je prie le lecteur de s'en faire une autre, en ſe repréſentant une troupe de Chrétiens nourris, élevés dans différens ſyſtêmes de Religion, géneralement attachés, les uns à l'*Arminianiſme*, les autres au *Mennoniſme*, les uns Reformés, & les autres Unitaires, Myſtiques &c. Tel eſt le fond de la Religion de chacun; mais on ſe fait *Collegien* pour dire plus librement ſes penſées ſur le ſens, la doctrine & les inſtructions contenues dans les SS. Ecritures, & par ce moyen ſe faire, dit-on, des lumieres plus ſures & plus étendues, s'édifier les uns les autres &c. La hardieſſe de tous les raiſonnemens qui ſe font ſur ces Ecritures n'attire à perſonne le nom odieux d'Héretique, pourvû, nous dit-on, que chacun reconnoiſſe toujours l'autorité de la Bible. Selon les *Collegiens* un débauché mérite par ſes déreglemens le nom d'Héretique, & de même tout homme qui s'abandonne aux paſſions: mais ils ſont perſuadés que Dieu ſera infiniment plus indulgent aux erreurs de l'entendement & à de fauſſes idées ſur un dogme, qu'à des erreurs de pratique & de morale, & aux péchés que l'on commet contre les lumieres de la conſcience & de la raiſon. Il me ſemble auſſi que ces *Collegiens* ne mériteroient d'être appellés Schiſmatiques que par raport aux Sectes dont ils ſont extérieurement; s'il étoit vrai que chacun, quoique *Collegien*, reſtât pourtant attaché *au tronc de ſa Religion.*

La deſcription que j'ai donnée des exercices de dévotion du *College* prouve aſſez que dans ce *College* il n'y a point de Miniſtre, ni de Prédicateur élu ſolemnellement & reconnu tel; point d'autorité donnée à une perſonne vêtue, ornée d'une certaine façon, à qui le *ſaint habillement* attire enſuite le reſpect des devots & des devotes; point enfin d'idée de mérite & de génie diſtingué attachée à l'Eccléſiaſti-

que plutôt qu'au Laïque. Outre cela il n'y a dans le *College* ni conseil Ecclésiastique, ni Ancien, ni Diacre. Je dois pourtant avertir qu'il y a une espéce d'exception à faire à l'égard des Prédicans du *College*: c'est que ceux (*a*) des *Mennonites* y parlent souvent, particulierement dans les *Colleges* établis hors d'Amsterdam: mais il faut remarquer aussi que ces *Prédicans* Mennonites ne prêchent que comme simples particuliers, sans superiorité, sans distinction. Le *College* ne les écoute & ne les reçoit qu'en qualité de *Freres* égaux à tous les autres *Freres*. Au défaut de Discipline & d'Hierarchie, défaut qui chez les *Collegiens* passe pour une chose agréable à Dieu, il faut ajouter le mépris de Formulaires, de Confessions & de Catechismes. L'idée qu'ils ont de ces *trois liens*, par lesquels les Sectes & les Religions ont accoutumé d'unir leurs fidelles, convient parfaitement à un corps formé de membres, qui ne se rencontrent ensemble que pour être *independans*.
„ Pourquoi, dit-on dans le College, un *Frere* sera-t-il obligé de croire à la ma-
„ niere d'un autre Frere ? pourquoi ne seroit-il pas permis à l'un d'avoir des
„ idées différentes de l'autre ? Dans la Societé civile exige-t-on que la croyan-
„ ce soit uniforme ? N'exigeons dans nos freres qu'une conduite convenable à
„ cette Ecriture que nous devons tous regarder comme la parole de Dieu & la
„ régle de nos devoirs : que les œuvres ne démentent point cette foi dont les
„ hommes affectent si géneralement de faire parade, & qui pour l'ordinaire ne
„ porte d'autre preuve de Religion avec elle que le mépris, la haine & l'intolé-
„ rance pour ceux qui n'adoptent pas son formulaire.

J'ai dit que la fondation ou l'établissement des *Colleges* est de l'année 1619. L'origine en est dûe à cet esprit d'intolérance si connu alors chez les Reformés de Hollande ; & c'est cet esprit qui a pû conduire les *Collegiens* à une extrêmité toute opposée. Trois freres nommés *Van der Codde* (en Latin *Coddeus*, freres d'un autre *Coddeus* qui fut Professeur en Langue Hebraïque dans l'Académie de Leyde) furent les véritables fondateurs des *Colleges* & la fondation commença de la maniere suivante. Ces trois freres *Van der Codde* étoient villageois faisant tous les trois profession d'Arminianisme. Ils demeuroient dans trois différens villages, & même l'un d'eux étoit Ancien de l'Eglise de son village. Il est à remarquer aussi qu'un de ces freres faisoit sa résidence ordinaire à *Rhinsbourg*. S'ils n'avoient pas le caractére d'inspiration comme les Apôtres, ils leur ressembloient du moins par la bassesse de la condition : puisqu'ils ne s'occupoient qu'à l'agriculture & au métier de tanneur : mais en récompense on nous assure qu'ils entendoient bien l'Ecriture, qu'ils s'exerçoient à la lire & à la méditer assiduement, & qu'ils vivoient en bons Chrétiens quant à la pratique. La circonstance des tems étoit alors si peu favorable à l'*Arminianisme*, soit par la condamnation de ses dogmes au Synode de Dordrecht, soit pour des raisons de politique & d'Etat, que se faire connoître pour *Arminien* c'étoit vouloir être declaré autentiquement ennemi de Dieu & de toute la Societé civile. Ce fut dans cette circonstance que le Gouvernement crût devoir interdire l'exercice de la prédication aux Ministres qui se déclarerent *Remonstrans*, avec ordre de sortir du païs, au cas qu'ils refusassent de signer l'acte d'exclusion ou de suspension du ministére, qui fut dressé contre l'*Arminianisme* après que l'*Orthodoxie* eut remporté glorieusement la victoire par les décisions du Synode. On ajouta la peine d'amande au refus de signer l'acte, & l'on pretend même que l'on promit des recompenses à ceux qui découvriroient & dénonceroient un Ministre Remonstrant au

(*a*) Qui sont des *Prédicans* élus. Voy. page 203. ci-dessus.

au Magistrat. Je ne sai si l'espoir du gain fit découvrir beaucoup de supôts du nouveau (*a*) *Pelagianisme* dans un païs où l'argent est plus utile & plus estimé qu'ailleurs; mais il est bien sûr du moins que ce moyen de découvrir un Héretique ne se trouve pas dans l'Evangile, & que ceux qui l'employoient ne pouvoient guere passer pour *Predestinés au salut* par le *Decret éternel*. Quoi qu'il en soit l'acte & ses suites priverent les *Remonstrans* de leurs Pasteurs, & ce fut alors, que pour n'être pas absolument sans exercice de dévotion faute de Pasteurs & de Docteurs, les trois Freres *Van der Codde* proposerent de former d'abord entre amis un *College de Religion*, auquel dans la suite on admit, outre les *Remonstrans*, des gens de toute sortes de Sectes. On se proposa pour plan de ne s'assembler que comme *Freres égaux* de la maniere que je l'ai déja raporté, dans le seul dessein de s'édifier soi-même en édifiant les autres.

Le premier College Religieux fut établi à *Warmond*, village où résidoit un des *Van der Codde*. Ce College se forma d'un grand nombre de *Remonstrans*, qui n'osant plus s'assembler ni ouvertement, ni en cachette comme *Arminiens*, à cause des amandes rigoureuses, se trouverent tout consolés d'avoir le prétexte de s'assembler comme amis sous un nom donné communement dans leur païs à des Societés où il ne s'agit de rien moins que de Religion, ainsi que je l'ai déja dit. Mais qu'arriva-t-il dans la suite? Après que l'orage fut un peu calmé plusieurs Ministres *Remonstrans* revinrent dans leur patrie, & sans craindre d'essuyer un nouveau danger, se présenterent à *Warmond* pour y être Pasteurs du troupeau. Les *Van der Codde* les recuserent, en leur déclarant que la nouvelle institution ne pouvoit s'accommoder de l'autorité Pastorale; que cette institution étoit fondée sur le modelle donné par S. Paul dans (*b*) le Chap. 14. de la premiere *Epitre* aux Corinthiens; & enfin que leur maniere de s'assembler étoit conforme à la pratique des Apôtres.

Bientôt après le *College de Warmond* fut transplanté à *Rhinsbourg*: il s'y multiplia considérablement & acquit deux célebres (*c*) Pasteurs *Remonstrans*, non comme *Pasteurs*, mais comme *Freres*. A l'imitation de ce College il s'en forma insensiblement d'autres en plusieurs endroits de la Hollande. D'abord on rechercha ces assemblées; à la fin on fit semblant d'ignorer ce qui se passoit, & l'on usa de connivence.

Voilà ce que l'on m'a communiqué comme certain sur l'origine des *Collegiens*. D'autres prétendent au contraire que l'origine des *Colleges* est plus ancienne, & qu'avant les *Van der Codde* il y en avoit de pareils dans les Provinces-Unies, fondés sur le même plan, reglés sur les mêmes idées, & en vertu de l'explication qu'ils donnoient, comme les *Collegiens* de *Warmond* & de *Rhinsbourg*, aux paroles de S. Paul. La différence que je trouve entre ces derniers *Colleges*, & les autres plus anciens, c'est que ceux-ci étoient composés d'*Anabaptistes* & autres Fanatiques confirmés, dont il a été parlé ci-dessus. On trouve des Colleges de cette espéce dès l'année 1560. & sans doute qu'en remontant plus haut vers l'Antiquité on en trouveroit plusieurs autres, surtout en aprochant des tems de persécution. Avec cela les conventicules d'Angleterre & toutes les assemblées clandestines de notre tems ne sont elles pas à peu près de même nature? Ne disputons donc point sur la différence des noms.

On

(*a*) C'est le nom qu'on donne à l'*Arminianisme*.
(*b*) Principalement depuis le verset 26. jusqu'à la fin.
(*c*) *Camphuise* (*Camphusius*) & *Gesteranus*.

On nous parle aussi de certains *Colleges* établis en Angleterre sous le Regne d'Elizabet, où cependant il n'étoit permis qu'aux Ecclésiastiques de parler. *Le Prédicant* étoit nommé ou qualifié *Prophete*, & l'on supposoit sans doute que celui qui parloit au troupeau parloit indubitablement à la façon des anciens Prophetes, immédiatement inspiré comme eux. Voici l'ordre que l'on observoit dans ces Societés Religieuses, que *Grindal* Archevêque de Cantorbery protegea, nous dit-on, avec tout le zéle possible. Le plus jeune des Ministres, ou si l'on veut des *Prophetes*, montoit en chaire, parloit le premier environ une demi-heure, & selon qu'il se trouvoit plus ou moins capable de s'étendre sur un texte pris dans l'Ecriture. Un autre un peu plus âgé montoit immédiatement après lui & prêchoit sur le même sujet. Il étoit suivi de quatre ou cinq autres qui parloient tous à leur tour & suivant leur âge sur le sujet expliqué par ceux qui les avoient précedé. Après eux montoit un Théologien qui avoit vieilli dans l'art de prêcher. Le discours de celui-ci étoit bien plus long & plus solide sans doute que les précedens. Le vieux Ministre, en traitant le même sujet, faisoit la censure des discours qui avoient précedé le sien, y remarquoit les beaux endroits, relevoit les fautes avec douceur. Cette espéce d'exercices de dévotion, qui avoit beaucoup de rapport à la maniere de recevoir les *Proposans* dans la Reforme de Calvin, commençoit & finissoit par une priere. On se retiroit ensuite avec l'assemblée pour aller terminer tous ensemble cet acte religieux par un *repas fraternel.* En se separant on fixoit le tems pour une nouvelle assemblée, on nommoit les prédicateurs, & on leur donnoit le texte & le sujet du discours.

Ces assemblées se formoient une fois le mois, quelquefois deux. On restoit assemblés environ deux heures, & cela publiquement dans une Eglise: ainsi des *Colleges* de cette nature, autorisés, protegés par un Archevêque n'étoient nullement des assemblées clandestines, comme le nom qu'on leur donne ici le pourroit insinuer. Quoi qu'il en soit, il est, ce me semble, nécessaire de donner une idée de la méthode que devoient observer dans ces discours les prédicateurs qui les prononçoient. D'abord on recherchoit le raport du texte choisi à d'autres, son vrai sens, le but que s'étoit proposé l'Auteur sacré dans ce texte; ensuite l'exacte signification des termes, les différentes traductions, les passages paralleles, les conséquences que l'on pouvoit tirer du texte expliqué, enfin les fausses explications données à ce texte par les faux Docteurs &c. & c'étoit-là que brilloit sans doute l'esprit de dispute, au moins s'il est permis d'en juger par la circonstance du tems où ces discours étoient à la mode. Il faut remarquer aussi que ceux qui prononçoient ces discours étant libres de choisir le sentiment qui leur paroissoit le plus plausible, la différence de systêmes & d'opinions donnoit lieu à des disputes dans l'assemblée, mais la présence de quelques graves Théologiens, qui présidoient par ordre de l'Evêque du Diocése à ces assemblées, contribuoit à entretenir la moderation & le bon ordre dans les disputes. On nous dit encore, que malgré la longueur de ces exercices mêlés de Théologie & de dévotion, les auditeurs n'avoient pas le tems de s'ennuyer, tant ils étoient occupés agréablement de la diversité des matieres traitées dans ces différens discours.

Bien loin que ces assemblées reçussent l'approbation de la Reine Elizabeth; elles la prévinrent au contraire contre l'Archevêque de Cantorbery leur protecteur, qui prétendoit les comparer aux anciennes Ecoles (ou séminaires) de *Prophetie* des Juifs. Il en fit l'Apologie dans une lettre qu'il écrivit à cette Princesse & tâ-

ASSEMBLÉE de ceux qu'on appelle COLLEGIANS a Amsterdam.

L. F. D. B. del.

P. Tanjé sculp.

Leur CENE a Rynsburg.

tâcha de justifier l'établissement de ses *Assemblées prophetiques* par des exemples pris dans (*a*) l'ancien & le Nouveau Testament. Il ajouta que ces exercices servoient à augmenter la capacité de ceux qui étoient destinés à être Docteurs & Prédicateurs dans l'Eglise, que ces discours servoient aussi à entretenir l'émulation ; que par là on jugeoit de l'orthodoxie de la doctrine, de la justesse des idées, du savoir &c. qu'ils empêchoient les jeunes Ecclésiastiques de s'abandonner à l'oisiveté, leur faisoient craindre de passer pour ignorans, les assujettissoient à la discipline &c. Enfin le zélé Archevêque prétendoit déraciner le *Papisme* par ce moyen: mais il eut beau faire; le préjugé étoit pris & la Reine n'en revint point.

Revenons de cette petite digression à nos *Collegiens* Hollandois. Ils font profession d'être *tolerans outrés*. Ils me permettront bien d'appeller ainsi en vrai orthodoxe cette tolérance reputée *Anti-orthodoxe*, qui admet & accepte pour *freres* tous ceux qui s'appellent Chrétiens, quels qu'ils soient. Tel est, dira-t-on, l'effet de cette paix & de cette concorde que les *Collegiens* regardent comme l'ame du Christianisme : mais on leur répondra, peuvent elles se conserver toujours cette paix & cette concorde dans un *assemblage* de gens de toutes sortes de Sectes, qui se rendent à l'assemblée armés de toutes sortes de prejugés, & pourvûs de tous les argumens de leur parti ? qui dans cette assemblée, ont le droit de proposer & d'établir leurs propres opinions, & d'expliquer selon leurs sens particulier cette Ecriture, qu'ils conviennent de regarder tous en géneral comme divine ? Aussi nous dit-on, que malgré le bon ordre & la Discipline du *College*, il s'y est souvent glissé des esprits dangereux & turbulens, qui ont essayé de faire des Schismes. C'est à ces faux freres qu'on a dû un Schisme qui commença à Rotterdam, & gagna bientôt Amsterdam. Ce Schisme fut l'origine de deux différens *Colleges*, qui s'attribuoient tous deux à l'exclusion l'un de l'autre, la patience, la moderation, la charité fraternelle, & toutes les vertus Chrétiennes. Cependant *quelques freres Collegiens* d'une conscience plus tendre, & plus scrupuleuse que les autres ne voulurent point prendre parti, & par un motif *de charité fraternelle*, crurent devoir fréquenter également & tour à tour les deux *Colleges*. Une autre objection à faire contre ces Freres de *College*, c'est que l'égalité qui regne entre eux met en droit un idiot de parler aussi longtems qu'un habile homme, qu'un savetier y peut aller de pair avec un Docteur consommé; que l'ignoranee y peut affronter le savoir; que l'on est forcé dans des assemblées de cette nature d'écouter eent extravagances debitées avec gravité, & d'un air de piété qui impose aux simples. Voici la réponse de ces *Collegiens*. „ Dans les autres Sectes s'en trouve-t-on mieux „ d'être obligé d'écouter un prédicateur incapable & ignorant, gagé jusqu'à sa „ mort pour fatiguer ses auditeurs par son incapacité, & qui ne produit d'au- „ tre avantage à la Religion de ses Paroissiens que de leur aprendre reguliere- „ ment trois ou quatre fois par semaines beaucoup d'inutilités dont ils char- „ gent mal à propos leur memoire ?

Finissons sur ces *Colleges* par une particularité qui sera peut-être peu intéressante pour tout autre que pour des lecteurs Hollandois ; c'est qu'en vertu de cette charité mutuelle dont les *Collegiens* font profession en s'assistant de tout leur pouvoir les uns les autres, ceux de la plupart des villes de Hollande ouvrirent leur bourse à leurs freres d'Amsterdam pour fonder en 1677. & en 1680. le *Colle-*

(*a*) 1. *Samuel* autrement 1. *Livre des Rois* Ch. X. 1. Epit. de S. *Paul* aux *Corinth.* Ch. XIV.

lege nommé l'*Orange*, & il y a apparence que dans l'occaſion ceux d'Amſterdam ont rendu la pareille aux *freres* des autres villes. A cela je dois ajouter que cette fondation eſt auſſi deſtinée à l'entretien d'un aſſez grand nombre d'orphelins *Collegiens* & mêmes d'orphelins d'autres Sectes & partis : digne effet de l'humanité qui devroit regner dans tous les hommes malgré, la différence de Religion !

Je dois préſentement remarquer ce qui concerne l'établiſſement de *Rhinsbourg*. J'ai déja dit que ce village donne le nom à la Secte des *Rhinsbourgeois*. Je dois ajouter que le nom de *Rhinsbourgeois* ne déſigne pas ſeulement les habitans du Village, & que ſous ce nom l'on comprend auſſi des *Mennonites*, des *Remonſtrans*, des *Unitaires*, des *Calviniſtes*, des *Luthériens* &c. qui ſe rendent de tous côtés à *Rhinsbourg*, comme autrefois (*a*) les Juifs ſe rendoient à Jeruſalem pour ſolemniſer leurs Pâques. Ces gens ne s'aſſemblent que deux fois l'année, aſſavoir à la Pentecôte, & le dernier Dimanche du mois d'Août, pour célebrer fraternellement la Cene : & pour y être admis il ſuffit de vivre régulierement ſelon les devoirs que nous preſcrit l'Ecriture, quelqu'opinion qu'ils ayent d'ailleurs, chacun ſelon le préjugé de ſa Secte, touchant l'eſſence & la nature de ce Sacrement. La veille de cette Communion ſolemnelle eſt deſtinée à la réviſion des péchés & à la préparation du cœur. Deux diſcours précedent la Cene : l'un ſur la Cene ou géneral, & ſur la mort de J. C. en particulier, l'autre ſur les motifs qui portent les fidelles *Rhinsbourgeois* à s'aſſembler dans ce Village, à s'y réunir Chrétiennement ſans diſtinction de parti, ſans ſe déclarer, *les uns pour Paul & les autres pour Apollos*; à s'y réunir en un mot comme les anciens Juifs dans leur Temple ou dans la Capitale de leur petit Etat, pour célebrer fraternellement la Pâque; mettant à quartier dans cette ſolemnité les diſtinctions de *Phariſiens* & de *Saducéens*. Dans ces diſcours les *Collegiens de Rhinsbourg* n'oublient pas, nous dit-on, de déplorer les malheurs du Chriſtianiſme dechiré par les Schiſmes & les Héreſies, corrompu par les préjugés des hommes; par où la Religion eſt expoſée tous les jours aux inſultes des libertins, à la raillerie des incredules. „ Ne vaut-il pas infiniment mieux, nous dit un *Docteur de* „ *Rhinsbourg*, préſenter fraternellement la main à tout Chrétien qui croit à la „ ſainte Ecriture & s'efforce de vivre en ce monde conformement à la Loi de „ Chriſt ? C'eſt donc en bons freres que nous tendons la main à toutes ſortes „ de Sectaires pour les inviter à prendre la Cene avec nous, après s'être examinés eux-mêmes ſur leur état, ſans nous embaraſſer des noms odieux qu'on leur „ donne, & ſans entretenir dans nos ames ce fiel que malheureuſement la plus „ grande partie des hommes regarde comme le zéle ſelon J. C. Je ne crois pas que ce petit échantillon de la maniere de penſer des *Collegiens* de *Rhinsbourg* puiſſe déplaire au lecteur.

La céremonie de la Cene ne différe point de celle des Reformés *Calviniſtes*. Après que l'aſſemblée s'eſt ſeparée on remet les deniers provenus des aumônes de ces Fidelles entre les mains d'un Secretaire de ce village, qui en donne acquit, nous dit-on, & diſtribue cet argent aux pauvres de *Rhinsbourg*. La ſolemnité du

(*a*) Quoique les aſſemblées ſoient comme affectées à *Rhinsbourg*, il ne faut pas s'imaginer, nous diſent ces *Collegiens*, que nous regardions ce Village comme un lieu plus reſpectable qu'un autre, ni que nous prétendions que la ſainteté y ſoit plus grande qu'ailleurs, ſelon l'idée que les Catholiques R. ſe font d'une Egliſe conſacrée ſolemnellement. La verité eſt qu'on prétend géneralement que les *Collegiens* nommés *Rhinsbourgeois* n'ont choiſi le village de *Rhinsbourg* qu'à cauſe de leur maniere de batiſer dans une eau courante. On voit ici la repréſentation de ce Batême.

(*b*) Voy. page 328. la Figure qui repréſente cette Cene.



L. F. du Bourg inv.

Le BAPTÊME de RHINSB



ÊME de RHINSBOURG.

du jour se termine par un discours destiné à rendre des actions de graces à Dieu, & le lendemain au matin quelques *freres Rhinsbourgeois* font les adieux au nom de toute l'assemblée, & l'on s'exhorte mutuellement à la persévérance dans la Religion, & à la fidelité qu'on doit à Dieu. Quoiqu'il soit permis à chacun de parler, d'enseigner & même de donner la Cene, ces fonctions sont rarement abandonnées à d'autres qu'à ceux qui s'y sont préparés d'avance. Souvent même on nomme ceux qui parleront dans l'assemblée suivante.

L'éloignement de *Rhinsbourg* est cause que les *Collegiens Frisons* ont pris le parti de s'assembler tous les ans à *Leuwarde* pour faire la Cene à la maniere des *Rhinsbourgeois*; „ preuve manifeste, disent-ils à ceux qui les accusent d'attacher „ leur dévotion à ce Village, que nous ne sommes jamais tombés dans la superstition qu'on nous impute.

Ce Schisme, que j'ai dit qui se forma entre les *Collegiens* à Amsterdam & à Rotterdam, donna lieu à l'établissement de deux différentes assemblées à *Rhinsbourg*. Chaque assemblée faisoit sa Cene particuliere, & se regardoit sans doute comme l'Eglise des *véritables freres en Christ*. Le *Collegien* étranger qui venoit se réunir à ses autres Freres, ne devoit-il pas être embarassé à choisir entre ces deux Eglises? A quoi pouvoit il reconnoître que l'une étoit légitime, l'autre schismatique & batarde? En attendant qu'un *Collegien* puisse répondre à cette objection, il faut aprendre au lecteur, que ce schisme commencé à la Pentecôte de l'année 1686. finit en 1700. par la réunion qui se fit entre eux après la mort de leurs Chefs.

Je n'ai fait que citer dans une remarque le Batême de cette Secte. En voici une petite description telle que me l'a fournie un *fidelle* de *Rhinsbourg*. Celui qui demande le Batême commence par faire publiquement sa profession de foi le Samedi au matin devant l'assemblée des *Rhinsbourgeois* formée exprès pour cette céremonie. Je laisse à part les Discours qui la précedent & qui roulent sur l'excellence & sur la qualité du Batême. Après la profession de foi, & celui qui doit administrer le Sacrement, & celui qui doit le recevoir se rendent à une espéce d'étang qui est derriere une maison apartenante à la Secte de *Rhinsbourg* laquelle est proprement une maniere d'Hôpital, puis qu'on y loge *gratis* ceux qui n'ont pas le moyen de loger à l'hôtellerie. C'est dans le réservoir d'eau qui dépend de cette Maison, que le *Neophyte*, le *Catechumene*, ou le *Candidat* du Batême doit être batisé par immersion. Si c'est un homme qui doive recevoir le Batême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même; si une femme, une maniere de *jaquette* toute pareille, avec une jupe, à laquelle on attache ordinairement quelques piéces ou morceaux de plomb semblables à ceux que les Dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux, & peut être aussi pour d'autres raisons. Le *Batisant* est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les Communions Chrétiennes. Etant batisés ils vont réprendre leurs habillemens ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance, & à la pratique des préceptes de J. C. après quoi on fait une priere en public & l'on chante ou des Cantiques, ou des Pseaumes.

Voilà ce que je trouve de plus digne d'être remarqué dans les usages de ceux qu'on appelle en Hollande *Collegiens* & *Rhinsbourgeois*. On prétend que cette Secte décheoit beaucoup, & qu'il en est de même des *Unitaires* mêlés parmi ces *Collegiens*, parmi les *Quaquers* & enfin parmi les *Anabaptistes* &c. D'autres

prétendent que tous les Sectaires se masquent mieux aujourd'hui que du tems de leurs ancêtres: & c'est-là, disent-ils, ce qui persuade à certains dévots crédules que le libertinage & l'hérese perdent leur crédit. D'autres prétendent enfin que la Religion de *Mammon* s'efforce de parvenir à la superiorité; mais les plus sages suspendent leur jugement, & se contentent de souhaiter que la grace de Dieu se répande sur tous les hommes.

An quidquam nobis tali sit munere majus?





DISSERTATION

Qui contient des particularités touchant le Déïſme & les Dogmes d'une Secte accuſée de libertinage & de Déïſme &c.

JE finis ce Volume par ceux que l'on appelle *Déïſtes* & que le peuple ne diſtingue pas des Athées. Cependant la différence des uns aux autres eſt fort grande; & d'ailleurs il eſt, ce me ſemble, bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, qu'il y ait de véritables Athées. L'exiſtence d'un Etre ſuprême eſt trop viſible, & les caractéres du bien & du mal, avec leurs ſuites ſont peints trop vivement dans la conſcience de tous les hommes, pour qu'il ſoit poſſible de ſe dépouiller abſolument de l'idée d'un Etre ſouverain de la nature. Il eſt certain que les plus féroces & les plus barbares de tous les peuples conſervent dans leur barbarie quelqu'idée de la Divinité, & que c'eſt être injuſte à leur égard que de les traiter d'Athées. Pour les Chinois & les Japonois, il eſt de même faux qu'ils le ſoient. Dire que les Idolâtres ſont Athées eſt un autre excès qui tient de l'invective & de la déclamation: ainſi l'on ne ſauroit mettre au rang des preuves de cet Athéïſme imputé aux anciens Payens ce qu'a dit contre eux un Pere de l'ancienne Egliſe (*a*), *que s'il n'y a point d'unité de Dieu, il n'y en a point du tout.*

Si le parfait Athéïſme eſt une chimére, il n'en eſt pas ainſi du *Déïſme.* Je ne le définirai point aux honnêtes gens, & il ſeroit fort inutile de le définir au peuple. Le *Déïſme* a cela de commode, qu'il n'empêche pas d'être extérieurement de la Religion, qui convient le mieux aux interêts temporels. Reconnoître un ſeul Dieu & le ſervir, ſans ſe lier autrement que par politique & par bienſéance à telle ou à telle Religion qu'il plaît au Souverain de proteger préferablement à toute autre dans ſes Etats, eſt un principe du moins auſſi convenable aux inclinations de l'Eſprit humain, que celui qui ne nous engage à reſter ſujets de ce Souverain, qu'auſſi longtems que nos affaires le demandent, ou que notre humeur nous permet de vivre ſous ſa domination. Ceux dont les principes renverſent la Societé civile vont peut-être bien au delà de ce qu'on doit appeller *Déïſme.* Mais y penſent-ils de ſens froid? ne ſeroient-ils pas, comme le reſte du genre humain, les victimes du renverſement des Loix? Croyons donc que leur conſcience ne ſauroit convenir longtems de la verité des ſyſtêmes qu'ils veulent défendre pour ſe faire un nom dans le monde.

Dans la Societé civile & dans la Societé eccléſiaſtique on met communement au rang des *Déïſtes* beaucoup de gens qui ne le ſont nullement; mais à quoi ſervent les pro-

(*a*) Ce paſſage eſt de *Tertullien* : le voici tout entier. *Deus, ſi non unus eſt, non eſt; quia dignius credimus non eſſe quodcunque non fuerit ut eſſe debebit.* Voilà en même tems une autorité en faveur du problême que *Bayle* a traité dans ſes *Penſées ſur les Cometes.*

protestations de ces prétendus *Déistes*, sinon à fortifier les préjugés qu'on a résolu d'avoir contr'eux ? C'est ainsi que le vulgaire appelle *Déisme* l'indifférence dans le choix des Sectes du Christianisme ; cette opinion trop charitable qui les sauve toutes, & les fait aller au Ciel par des routes différentes ; le sentiment qui reduit le Christianisme à très peu d'articles fondamentaux ; celui qui reduit la Religion à la pratique toute seule de la Morale Evangelique ; le principe de ces Chrétiens *tolerans jusqu'à l'impieté*, s'il faut s'en raporter aux reproches amers de certains Théologiens bilieux qui forgerent, il y a cinquante ans, l'odieuse épithete de *Latitudinaire* à l'honneur de ces prétendus *Déistes*. Les successeurs de ces Théologiens ont continué d'appeller de ce même nom tout *faux Chrétien* de notre tems, qui bien loin d'excommunier la Secte dans laquelle il n'est pas né, ne craint pas de regarder les enfans de cette Secte comme ses freres. C'est ce même principe, qui fait trouver un *Déisme* rafiné chez les *Anabaptistes*, chez les *Sociniens*, chez les *Remonstrans*, & dans les assemblées de ces *Collegiens* dont j'ai parlé. Enfin & le vulgaire ignorant, & les Théologiens outrés, & les devots timides & scrupuleux, honorent souvent du nom de *Déiste* tout Ecrivain, qui s'émancipe dans la description des défauts des Ecclésiastiques, qui méprise leurs subtilités scholastiques, & la malheureuse adresse qu'ils ont montrée pendant tant de siécles à inventer formulaires sur formulaires &c. De tels Ecrivains, a-t-on dit, plus d'une fois, en insinuant en même tems qu'il s'agissoit de défendre l'honneur & la gloire de Dieu, sont les plus détestables de tous les *Déistes*.

La Doctrine de la Secte dont je vais parler est un *Déisme compliqué*, à en juger par la Doctrine qu'on lui reproche. Elle reconnoit pour Patriarches un certain *Pontien de Hattem*, & un autre Hollandois nommé *Woutelar*, qui tous deux ont, dit-on, renouvellé les idées de *Spinosa* en y ajoutant du leur, & assorti ce nouveau systême du *mystique* de quelques *Pietistes*, dont j'ai parle dans (*a*) la *Dissertation sur les Mystiques*, dans lesquels on a reconnu aussi des idées prises de *Spinosa*. Cette Secte de *Hattem* s'assemble encore, mais avec tant de secret & de précaution, qu'à moins que de se faire reconnoitre pour fidelle membre du corps, par les indices les plus convaincans, il est impossible d'être admis dans les assemblées de la Secte. Les rigoureux édits des Etats l'obligent de prendre ces précautions pour se dérober aux peines, qui pour l'ordinaire consistent en des amandes pecuniaires, qui en Hollande sont des Martyrs, comme ailleurs les roues & les gibets ; mais après tout qui peut ignorer qu'en quelque païs que ce soit, perdre une somme d'argent est pour des marchands une peine aussi cruelle que les galeres & la mort ? Quoi qu'il en soit, je raporte dans la note (*b*) le dernier édit qui

(*a*) Voici dessus page 226.

(*b*) Les *Etats* de *Hollande* & de *West-Frise* ; à tous ceux, &c. *Salut*. Les Députés des deux Synodes de cette Province Nous ayant représenté pathetiquement & avec zéle, que l'*Irréligion* & le *Libertinage* de certaines gens étoient montés dans les *Provinces-Unies*, au point d'oser d'enseigner les sentimens impies de *Pontien de Hattem*, sentimens conformes à ceux de *Spinosa* : & non-seulement de les enseigner dans leurs Conventicules, mais encore dans plusieurs Livres imprimés, & en particulier dans celui qu'ils viennent tout recemment de publier, intitulé : *Le renversement de l'Idole du Monde*, ou *la croyance des Elûs. . . . . . manifestée dans les Ecrits de Pontien de Hattem. . . . . . publiée par Jacob Roggeveen* : Les dits Députés Nous requérant qu'il Nous plaise, par une Résolution spéciale, d'arrêter la propagation & les progrès des dangereux sentimens de ce *Pontien de Hattem*, & tout livre qui tend à l'*Athéisme* ; d'empêcher les Conventicules de ces abominables Docteurs ; d'arrêter l'Impression, l'entrée, & la vente des Livres & Traités ex professo, & de tous autres Ecrits contenans des Propositions contre le Culte dû à la Divinité en général, & contre le *Christianisme* en particulier ; de suprimer non-seulement le susdit Livre scandaleux du nommé *Jacob Roggeveen*, par nos *Placards* ; mais aussi de statuer des peines contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de semblables Livres impies, telles que nous les jugerons à propos.

A ces Causes : mûs & déterminés par notre zéle pour la Gloire & le Service de Dieu ; ayant en vûe d'affer-

qui a été fait contre les *Hattemistes* ou *Woutelars*; car on leur donne également ces deux noms. On y voit en gros les motifs qui font interdire leurs pernicieuses assemblées. Je donnerai leurs dogmes plus en détail, après que j'aurai raporté quelques particularités touchant *Spinosa* & sa morale, telles que nous les donne (*a*) un de ses disciples: & c'est là le véritable moyen qui conduit au parallele de *Pontien de Hattem* avec *Spinosa*.

(*b*) *Baruch* ou Benoit *Spinosa* né à Amsterdam étoit né Juif, d'un pere de condition médiocre & Portugais de Nation. On le fit étudier en litterature Hebraïque: c'est à cela que se termine ordinairement toute l'érudition des Juifs. Des bornes si étroites n'arrêterent point, nous dit-on, l'esprit de cet écolier subtil. *Spinosa* proposoit des difficultés, il faisoit des objections hardies, & ses maitres, qui ne pouvoient les résoudre, y trouverent un prétexte legitime pour le calomnier, & le détruire. „ Ne lisant que la Bible, il se rendit bientôt capable de n'avoir plus „ besoin d'interprête. Il faisoit des réflexions si justes, que les Rabins n'y répon„ doient qu'à la maniere des ignorans, qui, voyant leur raison à bout, accusent „ ceux qui les pressent trop, d'avoir des opinions peu conformes à la Reli„ gion. . . . . . Il comprit qu'il étoit inutile de s'informer (par autrui) de la „ vérité. *Le peuple ne la connoit point. . . . en croire aveuglement les livres auten„ tiques, c'est ajoutoit-il, trop aimer les vieilles erreurs.* Il se résolut de ne plus „ consulter que lui même, & de n'épargner aucun soin pour faire la décou„ verte de la vérité, (qu'il prétendit devoir se trouver dans le systême qu'il in„ ventoit, ou plutôt (*c*) qu'il renouvelloit & perfectionnoit.) *Spinosa* conçut un „ si important projet au dessous de l'age de vingt ans". (Ainsi l'on pouvoit dire de lui, *que la raison & le libertinage meurissoient en même tems.*) Pour venir à son but & former son plan, „ il recommença de lire l'Ecriture, il en perça l'obscu„ rité, il en dévelopa les Mysteres, il se fit jour à travers les nuages derriere les„ quels on lui avoit dit que la vérité étoit cachée. Après l'examen de la Bible,
„ il

d'affermir la Societé Civile, & d'assurer le répos & la tranquilité publique; motifs qui conviennent à un Souverain *Chrétien*: Nous avons jugé à propos; *Voulons* & *Nous Plait*, de défendre, par le présent *Placard*, que personne n'enseigne, ni ne répande, soit dans les Conventicules, Assemblées, Lieux, & autres occasions quelconques, de bouche, ou par Ecrit, les sentimens impies & profanes de *Pontien de Hattem*, & de ses Sectateurs; & entr'autres que *la Transgression des Commandemens & de la Loi de Dieu, ou du Souverain n'est point un Péché, ni même un sujet de repentir, ou d'inquiétude pour un Chrétien*: sous peine d'être punis sans miséricorde, comme ennemis de la vertu & du culte divin; & comme Perturbateurs du répos public; d'être bannis, emprisonnés, ou autrement châtiés, suivant l'exigence du cas. Il sera aussi procédé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de Livres & Ecrits, dans lesquels les susdits pernicieux Principes se trouveront, quoique déguisés ou cachés dans l'exposition de certains passages de l'Ecriture; & ils seront punis suivant les peines statuées dans nos précedens *Placards* contre le *Spinosisme*, & autres semblables Livres & Ecrits séducteurs: Et en particulier les Exemplaires du susdit Livre de *Jacob Roggeveen* seront supprimés; & l'on procédera contre ceux qui, au mépris de notre présent *Placard*, en vendront, ou répandront en quelque maniere que ce soit.

Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, nous *ordonnons*, &c.

(*a*) *Maximilien Lucas* Auteur d'une *Vie de Spinosa*, livret de quarante à cinquante pages petit Octavo. *Lucas* avoit fait long tems à la Haye une espèce de gazette satyrique, burlesque, badine & historique sous le nom de *Quintessence*. Il avoit été Disciple de *Spinosa*, & dans la vie de celui-ci il l'appelle son illustre ami. Outre cette vie on a de la façon de *Lucas* un ouvrage intitulé l'*Esprit de Spinosa*, & la traduction du Traité Latin que *Spinosa* publia sous le titre de *Tractatus Theologico-politicus*. La traduction de ce Traité a paru en François sous trois titres différens, pour tromper, nous dit-on, les Inquisiteurs des livres.

(*b*) *Bayle* n'a pas connu cette *Vie de Spinosa*, qui me fournit les particularités que je raporte, & il est nécessaire de comparer ce petit Ouvrage avec ce que le premier a dit de *Spinosa* dans son Dictionnaire.

(*c*) *Jupiter est quodcunque vides, quocunque moveris.*

Ce vers de Lucain renferme tout le systême de *Spinosa*, & celui de ses prédecesseurs, sur lesquels on peut lire les notes (A) & (DD) Article de *Spinosa* dans le *Dictionaire de Bayle*, sans qu'il soit nécessaire de copier ici cet habile Auteur. Tout se réduit à ceci : il n'y a qu'une substance dans l'Univers, & cette substance par ses différences modifications forme toute la Nature.

„ il fit celui du *Talmud*. . . . . . Un certain *Morteira*, Rabin moins ignorant „ que les autres, ne pût s'empêcher de l'admirer. . . . . . pour mieux con- „ noitre *Spinosa*, il voulut l'éprouver en toutes manieres, & il avoua qu'il n'a- „ voit jamais rien trouvé à redire tant à ses mœurs, qu'à la beauté de son es- „ prit. . . . . . Ces louanges n'augmenterent point la vanité du disciple. . . . . . „ la prudence dont il étoit déja doué dans cette grande jeunesse, lui aprenoit „ à faire peu de fonds sur l'amitié & sur les louanges des hommes. . . . Avec „ cela cet amour qu'avoit *Spinosa* pour la vérité étoit si fort sa passion domi- „ nante, qu'il ne voyoit presque personne: mais il y a des rencontres, où l'on „ ne peut honnêtement éviter de se lier, & de se faire connoitre, quelques dange- „ reuses qu'elles soient souvent. . . . . . Deux jeunes hommes qui se disoient „ ses amis intimes lui arracherent ses sentimens. . . . . . D'abord il les ren- „ voya à Moïse & aux Prophetes, vrais Israëlites qui avoient décidé de tout, „ & que par conséquent ils étoient obligés de suivre aussi comme vrais Israëlites". Mettons ici toute la suite du Dialogue qu'ils eurent entr'eux, dans les propres termes de l'Auteur de la vie de *Spinosa*. Il sera suivi des principales circonstances de sa conduite; de celles du moins qui font connoitre sa morale, & dans la pratique & dans la speculation. „ A les en croire, repartit un de ces jeunes Hommes, je ne vois „ point, qu'il y ait d'*Etre immatériel*, que Dieu n'ait point de Corps, ni que „ *l'Ame* soit *immortelle*, ni que les *Anges* soyent une *Substance réelle*. Que vous „ en semble, continua-t-il, en s'adressant à notre Disciple? Dieu *a-t-il un Corps?* „ *Y a-t-il des Anges? l'Ame est elle immortelle? J'avoue*, dit le Disciple, *que ne trou-* „ *vant rien* d'immatériel *ou d'*incorporel *dans la* Bible, *il n'y a nul inconvénient de* „ *croire que* Dieu *soit un* Corps, *& d'autant plus que* Dieu *étant* grand, *ainsi que* „ *parle* (*a*) *le Roi Prophete, il est impossible de comprendre une* grandeur *sans étendue*, „ *& qui, par conséquent, ne soit pas* un Corps. *Pour les* Esprits *il est certain que* „ l'Ecriture *ne dit point que ce soyent des Substances réelles, & permanantes; mais* „ *de simples* Phantômes *nommez* Anges, *parce que* Dieu *s'en sert pour déclarer sa vo-* „ *lonté. De telle sorte que les* Anges *& toute autre espéce d'*Esprits, *ne sont invisibles* „ *qu'à raison de leur matiere très subtile & diaphane, qui ne peut être vue que comme* „ *on voit les* Phantômes *dans un miroir, en songe, ou dans la nuit. De même que* „ Jacob *vit en dormant des* Anges *monter sur une échelle & en descendre. C'est* „ *pourquoi nous ne lisons point que les* Juifs *ayent excommunié les* Saducéens, *pour* „ *n'avoir pas crû d'*Anges, *à cause que l'Ancien Testament ne dit rien de leur Créa-* „ *tion. Pour ce qui est de l'*Ame; *par tout où l'*Ecriture *en parle, ce mot d'*Ame *se* „ *prend simplement pour exprimer la* Vie, *ou pour tout ce qui est vivant. Il seroit inu-* „ *tile d'y chercher dequoi appuyer son* Immortalité. *Pour le contraire, il est visible* „ *en cent endroits, & il n'est rien de plus aisé que de le prouver: mais ce n'est ici* „ *ni le tems ni le lieu d'en parler.*

„ Le peu que vous en dites, répliqua l'un des deux Amis, convaincroit les „ plus incrédules; mais ce n'est pas assez pour satisfaire vos amis, à qui il faut „ quelque chose de plus solide, joint que la matiere est trop importante pour „ n'être qu'effleurée. Nous ne vous en quittons à présent qu'à condition de la „ reprendre une autre fois.

Le Disciple, qui ne cherchoit qu'à rompre la conversation, leur promit tout ce qu'ils voulurent. Mais dans la suite il évita soigneusement toutes les occasions de renouer avec eux, & se ressouvenant que rarement la curiosité de l'Hom-

(*a*) Ps. XLVIII. 1.

l'Homme à bonne intention, il étudia la conduite de ces Amis. Il y trouva tant à redire, qu'il rompit avec eux, & ne voulut plus leur parler.... Cette rupture les irrita: pour se venger ils commencerent par décrier *Spinosa* dans l'esprit du Peuple. Ils publiérent „ que ce jeune Homme ne seroit jamais un des *Pilliers de* „ *la Synagogue*, & qu'il y avoit plus d'apparence qu'il en seroit le destructeur, „ n'ayant que haine & mépris pour la Loi de Moïse; qu'ils l'avoient fréquenté „ sur le témoignage de Morteira; mais qu'ils avoient enfin reconnu, que c'étoit „ un véritable *Impie* ". Ces bruits devinrent bien-tôt publics; & quand ces faux amis virent l'occasion propre à les pousser plus vivement, ils firent leur raport à la *Synagogue*, & l'animerent de telle maniere, que peu s'en fallut qu'elle ne le condamnât sans l'avoir entendu.

Ce premier feu diminua: mais cependant les sacrez Ministres du Temple le firent sommer de comparoître devant eux. *Spinosa* alla gayement à la *Synagogue.* Ses Juges lui dirent avec un visage consterné, en personnages *rongez du zéle de la Maison Dieu*; „ qu'après les espérances qu'ils avoient conçues de sa piété, il étoit „ difficile de croire le mauvais bruit qui couroit de lui; qu'ils l'avoient appellé „ pour en savoir la vérité, & que dans l'amertume de leur cœur, ils le citoient „ pour rendre raison de sa Foi; qu'il étoit accusé du plus énorme de tous les „ Crimes, qui est le mépris de la *Loi*".... Ensuite ils le conjurérent d'avouer de bonne foi, s'il étoit coupable ou non: & quand ils virent qu'il nioit de l'être, les faux amis déposérent qu'ils l'avoient entendu se moquer des *Juifs*, „ comme „ des *Gens superstitieux*, nez & élevez dans l'ignorance, qui ne savent ce que c'est „ que Dieu, & se disent néanmoins son Peuple, au mépris des autres Nations; qu'il „ avoit dit que la Loi avoit été instituée par un Homme, à la vérité plus fin & „ plus adroit qu'eux en matiere de *Politique*; mais qui n'étoit guére plus éclairé „ dans la *Physique* & dans la *Théologie* &c ". A cela ils ajouterent ce que *Spinosa* leur avoit dit de Dieu, des *Anges* & de l'*Ame*, & que ses accusateurs n'oubliérent pas de relever. Les esprits des Juges furent ébranles; le zéle leur fit crier *Anathême.* Il interrogent, pressent, menacent, tâchent d'intimider *Spinosa.* L'accusé repartit à tout cela, „ que sur la déposition de si bons témoins, il avoue„ roit ce qu'ils disoient, si pour le soutenir, il ne falloit que des raisons incon„ testables". *Morteira* averti du danger où étoit son Disciple, courut à la *Synagogue*, prit place parmi les Juges, & tacha de fléchir *Spinosa* par des remonstrances & par des exhortations: mais rien ne pût ébranler la fermeté du jeune homme. Alors *Morteira*, comme *Chef de la Synagogue*, le pressa encore de se déterminer à la repentance ou à la peine, protestant de *l'excommunier*, s'il ne leur donnoit à l'instant des marques de sa conversion......

L'Excommunication suivit d'assez près la menace; mais bien loin de s'en effrayer, *à la bonne-heure*, dit *Spinosa* à celui qui lui en apporta la nouvelle, *on ne me force à rien, que je n'eusse fait de moi même, si je n'avois craint le scandale. Puisqu'on le veut, j'entre avec joye dans le chemin qui m'est ouvert; avec cette consolation, que ma sortie sera plus innocente que ne fut celle des premiers* Hebreux *hors d'Egypte.* (*a*) *Je n'emporte rien à personne, & quelqu'injustice qu'on me fasse, je puis me vanter qu'on n'a rien à me reprocher.*

Spinosa excommunié se mit sous la protection des Chrétiens, & ne pensa plus qu'à

(*a*) Il faisoit allusion à ce qui est dit dans l'*Exode* Ch. XII. 35. 36. que les *Hébreux* emportérent aux *Egyptiens* les vaisseaux d'or & d'argent, & les vêtemens qu'ils leur avoient empruntez par l'ordre de Dieu.

qu'à s'avancer dans les ſciences humaines. Il commença par aprendre le Latin. *Van den Ende* fut ſon maitre. Peu de tems après les Rabins le denoncérent au Magiſtrat d'Amſterdam, comme un impie: & comme il eurent l'adreſſe d'intereſſer les Miniſtres à la même cauſe; le dénoncé fut enfin banni. Il ſe retira à Rhinsbourg, d'où, après deux ans de ſéjour, il paſſa à Voorbourg près de la Haye. Enfin il prit la réſolution de ſe retirer à la Haye, & il y finit ſes jours. Il n'y avoit point de ſavant qui ne lui écrivit pour être éclairci de ſes doutes; témoin le grand nombre de Lettres qui ſont partie (*a*) du Livre qu'on a imprimé après ſa mort.... Avant lui, continue le Diſciple de *Spinoſa*, *l'Ecriture Sainte* étoit un *Sanctuaire* inacceſſible. (*b*) Tous ceux qui en avoient parlé n'en avoient parlé qu'en aveugles. *Spinoſa* ſeul en a parlé comme ſavant dans ſon (*c*) *Traité de Théologie & de Politique*; & il eſt certain que jamais homme n'a poſſedé ſi bien que lui les Antiquitez Judaïques.

Quoi qu'il n'y ait point de bleſſure plus dangereuſe que celle de la médiſance, ni moins facile à ſupporter, *Spinoſa* n'a jamais témoigné de reſſentiment contre ceux qui le déchiroient. Pluſieurs Ecrivains ont noirci d'injures l'ouvrage dont je viens de parler; d'autres ont eſſayé de le réfuter avec quelque aparence de modération. *Spinoſa* ſe contenta d'en (*d*) éclaircir les endroits auxquels on donnoit un faux ſens, (c'eſt-à-dire, ſans doute, contraire à ſes intentions), voulant empêcher autant qu'il étoit poſſible, que la malice n'éblouit les perſonnes de bonne foi. . . . Il avoit ſi peu d'inclination à ſe faire eſtimer & admirer, qu'en mourant il recommanda qu'on ne mit pas ſon nom à ſes Ouvrages de morale; prétendant qu'une telle affectation étoit indigne d'un Philoſophe. . . . . A cette qualité s'en joignit une autre, moins remarquable à la vérité, mais convenable aux agrémens de la Societé civile: c'eſt qu'il étoit extrêmement propre. *Ce n'eſt pas*, diſoit-il, *cet air mal propre & négligé qui nous fait regarder comme ſavans: au contraire*, pourſuivoit-il, *cette négligence affectée eſt la marque d'une ame baſſe où la ſageſſe ne ſe trouve point &c.* Non ſeulement les Richeſſes ne le tentoient pas; mais même il ne craignoit point les ſuites fâcheuſes de la pauvreté......

Il étoit auſſi deſintéreſſé que les dévots qui ont le plus crié contre lui l'étoient peu. Un de ſes (*e*) amis intimes voulant lui faire préſent de deux mille florins, pour le mettre en état de vivre plus commodément, *Spinoſa* les réfuſa avec ſa politeſſe ordinaire, diſant qu'il n'en avoit pas beſoin. En effet il étoit ſi tempérant & ſi (*f*) ſobre, qu'avec très peu de bien il ne manquoit de quoique ce ſoit. *La Nature*, diſoit-il, *eſt fort contente de peu, & quand elle eſt ſatisfaite je le ſuis auſſi.* On va voir qu'il n'étoit pas moins équitable que deſintéreſſé. Le même ami, qui lui avoit voulu donner deux mille florins, n'ayant ni femme ni enfans, voulut

(*a*) *B. D. S. Opera Poſthuma.* 1677. 4.

(*b*) Remarqués qu'en tout ce qui concerne ici *Spinoſa* c'eſt toujours l'Auteur de la *Vie de Spinoſa* qui parle.

(*c*) Il eſt intitulé *Tractatus Theologico-Politicus* &c. *Hamburgi* 1670. 4. Ce Livre a été traduit en François & publié ſous trois Titres différens.

1. Sous celui de *Réflexions curieuſes d'une Eſprit deſintéreſſé ſur les matiéres les plus importantes au ſalut, tant public que particulier. Cologne* 1678. *in* 12.

2. Sous celui de *Clef du Sanctuaire.*

3. Enfin ſous celui de *Traité des Cérémonies ſuperſtitieuſes des* Juifs *tant anciens que modernes. Amſterdam* 1678. 12.

On peut voir dans le *Dictionaire de Bayle* Article de *Spinoſa*, aux remarques, les noms d'une partie de ceux qui ont refuté cet Ouvrage de *Spinoſa.*

(*d*) Ces éclairciſſemens ont été traduits en François, & ſe trouvent à la fin de la *Clef du Sanctuaire.* Ils ne ſont dans aucune Edition Latine de ce Livre.

(*e*) Simon de *Vries.*

(*f*) Il ne dépenſoit pas ſix ſols par jour l'un portant l'autre.

lut faire un Testament en faveur de *Spinosa.* Il lui en parla, mais *Spinosa* lui représenta si vivement qu'il agiroit contre la justice & la nature, si au préjudice d'un propre frere il disposoit de sa succession en faveur d'un étranger, que le testateur se rendit aux remonstrances du Philosophe, & laissa tout son bien à celui qui naturellement devoit être l'héritier, à condition toutesfois, qu'il féroit une pension viagére de cinq cens florins à notre Philosophe. Mais son desinteressement lui fit trouver cette pension encore trop forte, en sorte qu'il la fit réduire à trois cens florins.

Ce que je viens d'extraire de la vie de ce Philosophe *Déiste* semble suffire pour donner l'idée de sa morale, tant dans la speculation que dans la pratique. A cela on ajoute que sa vertu ne le rendoit point ennemi des plaisirs honnêtes. Reduisons plus précisement & en deux mots les principes qu'il appelloit *Religion.* J'employerai encore une fois les propres termes de son disciple. „ Il étoit tout à fait guéri „ des idées que les *Juifs* se font de *Dieu*: (& cependant, nous dit-on,) il n'y a point „ de Philosophe qui donne de plus belles idées de la Divinité que celles qu'en donne „ *Spinosa* dans ses Ecrits. Plus *nous connoissons* Dieu, *plus nous sommes maîtres de nos* „ *Passions: c'est dans cette connoissance, que l'on trouve le parfait acquiescement de l'es-* „ *prit, & le véritable Amour de* Dieu. *C'est en cela que consiste notre Salut, qui est la* „ *Beatitude & la Liberté.* Tels sont les principaux points que notre Philosophe a „ regardé comme dictez par la raison touchant la véritable vie, & le souverain „ bien de l'homme. Comparez ces maximes, continue-t-il, avec les Dogmes „ du *Nouveau Testament*: vous verrez que c'est la même chose. La loi de J. C. „ nous porte à l'Amour de *Dieu* & du Prochain. C'est-là proprement aussi ce que „ la raison nous inspire, au sentiment de *Spinosa*: d'où il est aisé d'inférer, que „ la raison pour laquelle St. *Paul* appelle la Religion *Chrétienne* une *Religion* (*a*) „ *raisonnable*, c'est que la raison l'a préscrite, & qu'elle en est le fondement.

Je n'employerai point contre ce dangereux Philosophe les termes d'*impie*, d'*imposteur* & de *scelerat*, ni contre son systême ceux de *détestable*, de *monstrueux* &c. parce qu'il me semble que ces termes ne sauroient convenir dans un simple recit historique, & qu'en user autrement qu'avec modération dans un tel récit, c'est ôter au lecteur la liberté de juger & d'examiner. A l'égard de la réfutation de la Doctrine Spinosiste, ceux qui ne savent que le François la trouveront toute refutée & d'une maniere qui est à portée de leurs lumieres, dans l'Article que *Bayle* a donné de *Spinosa.* Pour moi je n'ai introduit ici ce Philosophe que dans la vue de faciliter à mes lecteurs la comparaison de ses dogmes, tels que je les ai raportés en peu de mots, & dans les termes de son Disciple *Lucas*, avec ceux de *P. de Hattem* & *Woutelar*: mais si malheureusement le lecteur ne trouvoit pas une parfaite conformité entre les uns & les autres, deux choses pourront servir à le consoler du peu de pénetration dont il pourroit craindre d'être accusé: l'une est, qu'un même nom donné à deux différens systêmes également odieux ne les rend nullement semblables; l'autre que dans les emportemens de la controverse appeller les gens des *Athées*, des *Spinosistes* &c. ne prouve pas davantage dans la bouche du controversiste, que dans celle d'un homme fougueux & emporté ceux de coquin, de fripon & de scelerat. A la vérité on peut souvent faire des efforts d'imagination pour trouver de la ressemblance entre les choses & les noms, & cela autorise ensuite les préjugés d'une partie du public. Au reste je ne prétens justifier par la maniere dont je m'exprime ni les *Spinosistes*, ni les *Hattemistes*, & les Sectateurs de *Woutelar.* Bien loin de là

(*a*) Rom. XII. V. 1.

là je crois leurs opinions également pernicieuſes à la Religion & à la Societé.

Ce *Pontien de Hattem* dont il eſt ici queſtion, étoit Miniſtre en Zelande. C'eſt-là qu'il imagina ſes nouveaux dogmes ſous les influences des brouillars contagieux de ſon païs. Que l'on ne ſe récrie point contre ce que je dis ici, comme ſi je prétendois inſulter à toute la Nation. Aucune perſonne capable de réflexion n'ignore que nous dépendons tous de l'air qui nous environne, des alimens que nous prenons, du plus ou moins d'éloignement où nous vivons des plaiſirs qui animent le ſang. Privés volontairement du commerce de la vie civile qui égaie l'ame, nous manquons enſuite de diſſiper les triſtes & bizarres idées qu'elle diſpoſe en maniere de ſyſtême dans la ſolitude. Diſons hardiment que plus d'une erreur eſt due au temperament & à la maniere de vivre de celui qui l'a inventée; que pluſieurs héréſies ont, pour ainſi dire, été *conçues dans les hypochondres*. Diſons enfin que ſi l'on examine de prés les ſyſtêmes qui ont eu cours juſqu'à nous, on trouvera qu'ils ſe reſſentent plus ou moins & du temperament de ceux qui les ont inventés, & du païs qui les a vu naître.

Un des plus fameux Diſciples de *Van Hattem* a été ce *Woutelar* que j'ai nommé, lequel, après (*a*) avoir demeuré au delà de trente-quatre ans dans Amſterdam, où il ſe mêloit de dogmatiſer (*b*) en vendant ſes toiles, en a été banni par ordre du Magiſtrat & à la ſollicitation des Synodes. Cet homme y formoit à la maniere des autres Sectaires, des aſſemblées clandeſtines, & y débitoit les dogmes ſuivans.

1. Sur le péché, après avoir établi que toute penſée, toute parolle, toute action criminelle eſt le fruit du péché, & dit avec une eſpéce d'emphaſe, que le péché conſiſte (ou reſide) dans (*c*) la privation de Dieu, dans la privation d'ame, dans la privation de vie, & en un mot dans la mort de l'ame; il débitoit, que celui qui s'afflige en ſoi-même d'une mauvaiſe penſée, ou d'un déſir criminel n'eſt nullement affligé de ſe voir pécheur; mais qu'il l'eſt de la découverte de ſes pechés & de ce que Dieu lui a fait connoître ſon état.

2. Dire qu'on a eu des déſirs criminels, ou prononcé de mauvaiſes penſées, ou commis de mauvaiſes actions, ne doit point s'appeller une confeſſion de ſes péchés; & bien loin de s'avouer pécheur, c'eſt au contraire nier qu'on le ſoit, puiſque c'eſt nier que l'on ſoit mort. Or être mort & être pécheur c'eſt la même choſe.

3. Tous les pécheurs ſont également morts, parce qu'ils ſont tous également pécheurs. A la vérité le péché ſe manifeſte bien plus dans un pécheur que dans l'autre: mais quoi qu'il en ſoit le péché eſt comme l'eſſence de l'homme & qui eſt pécheur aujourd'hui ne le ſera pas davantage demain. Ainſi ce n'eſt pas l'action de l'homme qu'il faut appeller péché, c'eſt ſon état de mort.

4. On eſt donc fondé à dire que les actions ne font pas l'homme pécheur, mais qu'au contraire elles ne ſont des péchés qu'à cauſe qu'il étoit pécheur avant que d'agir. Le péché eſt la mort de l'homme, les actions ſont ſa corruption, c'eſt une corruption ſemblable à celle qui ſe manifeſte dans un corps après la mort naturelle.

5. Les bonnes ou les mauvaiſes œuvres ne changent point l'homme, quoi qu'el-

(*a*) Voy. un Ecrit intitulé *korte Aanmerkinge*, c'eſt-à-dire *remarques ſuccintes* &c.
(*b*) Il étoit marchand de toile.
(*c*) Mot à mot impieté.

qu'elles donnent à connoître si l'homme est bon ou mauvais, de même que le fruit ne change point l'arbre qui le produit.

6. Dieu est immuable & ne change point à notre égard. Nos actions (quoique criminelles) ne font aucun changement en lui. (*a*) Le péché a suivi la colére de Dieu, mais il ne l'a pas précede. La damnation n'est pas une suite de la transgression de la Loi. Tout au contraire la transgression est un effet de sa damnation. Je passe ici ce que *P. de Hattem* décide sur la maniere dont il faut entendre ces termes de *colére de Dieu*, *damnation* &c. sur celle dont on doit s'exprimer quand on parle de cette colére ou de la misericorde divine. Cet Auteur n'y met point de différence „ Ce „ qui nous assure de sa colére nous assure aussi de son amour. La voix de Satan crie, (*b*) *il a péché, qu'il soit puni*, & celle de Dieu, *il est pécheur*, c'est-à-„ dire *il est mort*, *il faut que je le ressuscite*. On ne sauroit être agréable à Dieu „ qu'après cette résurrection.

7. De là il tire cette conséquence, *que ceux qui condamnent leurs freres sont semblables au Demon, & qu'au contraire ceux qui les justifient & ont de la compassion pour leurs péchés ressemblent à Dieu.* Etre irrité contre ces péchés c'est aussi ressembler au Demon. Le pécheur est mort, les péchés sont des effets de la corruption du mort; or se mettre en colére contre un corps mort & le mal traiter ou le punir parce qu'il est corrompu, c'est une véritable extravagance. Au contraire se rappeller les miséres de l'humanité en voyant un mort, c'est être humain & charitable. Raisonner de la sorte est une suite naturelle du systême de *Hattem.* Avouons au reste que toute cette doctrine est un véritable galimatias tissu d'expressions obscures, & un jargon qui tient du Mystique : mais ce jargon est pernicieux à toute la société civile.

8. Je ne raporterai point ici ce qui regarde J. C. *médiateur*, ou, comme il l'appelle, *pacificateur*, ni ce qui concerne la foi & la justification. Sur la foi il remarque qu'il y a de la sotise à demander à un homme quelle est sa croyance (ou plutôt sa foi) il n'y a qu'une foi. „ Celui qui s'estime juste (ou justifié) „ est tranquille; il se repose, & ne travaille plus ; son repos (ou sa quiétude) „ est un effet de sa foi. Ceux qui n'ont pas ce repos & continuent de travail-„ ler (d'agir) qui ne se croyent point encore justes, (ou justifiés) mais veulent „ le devenir, ceux-là font des Sectes & des partis. Il leur apartient d'être di-„ visés en Sectes de *Catholiques* R. de *Mennonites*, de *Sociniens*, & d'*Arminiens* „ &c. d'être même divisés par des Religions absolument différentes du Chris-„ tianisme, telles que sont le Judaïsme, le Mahometisme & le Paganisme. . . . „ Toutes les divisions des gens de cet ordre ne mettent aucune différence entre „ eux. Ils vont tous au même but ils se réunissent à un sentiment, qui est, se-„ lon *P. de Hattem*, de condamner J. C. de le *crucifier encore une fois*, & d'en fai-„ re un menteur & un imposteur.

9. Trois personnes font un seul Dieu: qui renie (ou rejette) une des trois les renie toutes les trois. Les Juifs, les Mahometans & les Sociniens rejettent le fils de Dieu, qui est la seconde personne de la Trinité : par conséquent ils rejettent Dieu; car qui renie le Fils renie le Pere. Ils sont donc Athées. Autre conséquence aussi juste: les Cath. R. les Arminiens, les Mennonites &c. doivent être mis tous ensemble dans la même classe. Ils renient pareillement la Tri-

(*a*) Mot à mot Dieu n'est pas irrité contre l'homme à cause qu'il a péché ; mais l'homme a péché parce que Dieu étoit irrité contre lui.

(*b*) C'est-à-dire sans doute, *il a commis des péchés.*

Trinité, parce que ſelon ce nouveau Docteur, ils renoncent à J. C. & le traitent comme un ſeducteur & un impoſteur. On pourroit croire qu'il fonde cette accuſation ſur les erreurs qu'il trouve dans leurs ſyſtêmes de Religion, ou dans les explications qu'ils donnent à la doctrine de J. C. Non, elle eſt toute entiere contre l'*inquiétude* de ces faux *juſtes*, & contre la peine qu'ils employent à tourner la doctrine de leur Secte à la gloire & à la volonté de Dieu.

10. Servir Dieu c'eſt faire la volonté de Dieu, ou plutôt être façonné à la volonté de Dieu; car la conformité de volonté de la Créature à celle de ſon Créateur, & le culte qu'elle peut lui rendre ne conſiſte que dans la patience, (ou dans l'état paſſif) il n'apartient qu'au Créateur d'accomplir la volonté du Créateur. Du côté de l'homme cette volonté ne s'accomplit que par la patience, (en ſouffrant les impreſſions du Créateur) &c. En un mot l'homme n'accomplit la volonté de Dieu que paſſivement; il nous *modifie* de la maniere qu'il lui plait &c. D'où il réſulte que n'y ayant aucune volonté de Dieu que celle du Créateur, il ne peut y avoir auſſi d'autre Religion que la *Religion paſſive*.

11. Ceux qui regardent comme Religion tout autre état que cette *paſſivité*, je ſuis obligé de forger ce mot pour mieux exprimer l'idée que ces nouveaux docteurs y attachent, doivent être rangés parmi les Athées. Ils renient la Divinité, en tant qu'ils appellent *volonté de Dieu* toute autre volonté que celle du Créateur &c.

12. Toute la Religion ne conſiſtant donc que dans cette *paſſivité*, dans la maniere dont le Créateur nous manie, nous façonne ou nous *modifie*, c'eſt une verité évidente, que *tous ceux qui croyent que Dieu a par devers lui une Loi qu'il veut que les hommes accompliſſent & qu'ils ſont obligés d'accomplir ſont des Athées & des Idolatres*. C'eſt enfin une vaine imagination qui voudroit nous tirer de l'état de *paſſivité*, pour nous perſuader que le Culte Religieux conſiſte dans la pratique, ou, pour parler comme *P. de Hattem*, dans ces Loix que l'on ſe repréſente comme émanées de Dieu.

13. Il eſt impoſſible de croire en Dieu, ſans être privé de déſir. Par une gradation que fait cet Auteur, & que je ne raporterai point, il paroit qu'il faut être immobile, inſenſible, pour avoir la foi; & cela eſt une ſuite de la doctrine précedente.

14. Voyons plus en détail en quoi conſiſte cette privation de déſirs, en raportant le caractére de ceux qui ne croyent pas en Dieu & qui ſelon les *Hattemiſtes* ſont la plus grande partie du genre humain. Si leur ſyſtême eſt fondé, celui-là n'eſt point privé de deſirs, (de ſenſibilité) qui témoigne être mécontent des évenemens & des accidens journaliers; qui ſe déplait à ſoi-même dans ſa conduite, ou ſe trouve choqué de celle d'autrui; qui quoiqu'il faſſe ſe croit obligé à davantage; qui trouve des gens plus heureux que lui; qui s'imagine qu'il peut devenir plus ſaint, plus parfait; qu'il peut parvenir à une plus haute félicité que celle qu'il a déja; enfin qui croit qu'il eſt poſſible qu'aucun homme puiſſe parvenir à un état *plus déſirable* que celui dans lequel il eſt actuellement.

15. Ainſi tout homme qui ſouhaite de s'*ameliorer* ou d'*ameliorer* ſon état (mot à mot tout homme qui ſouhaite d'être autre choſe que ce qu'il eſt) ne *croit pas en Dieu Créateur* (ou, pour dire la choſe autrement, réſiſte à la volonté de Dieu.) De même tout homme qui ſouhaite que quelque choſe que ce ſoit change, ſans exception même de changement de mal en bien, de vice en vertu; (*a*) ſi, par exemple,

(*a*) Mot à mot, ſi l'on ſouhaite qu'un malade recouvre la ſanté, qu'un ivrogne ſe corrige de l'yvrognerie.

ple, on ſouhaite la converſion des méchans ; cela doit s'appeller ne pas croire en Dieu. Rien ne doit être ſujet à la cenſure & au châtiment. Les remors & la répentance ne doivent point avoir lieu, les déſirs de la converſion & les efforts pour y parvenir ſont inutiles. Un amour de Dieu & du prochain peut & doit reſter imparfait, de peur de perdre cette inſenſibilité ou cette privation de déſirs dont on nous parle, & ſe trouver ainſi inflexible à la volonté de Dieu; inflexibilité qui exclud néceſſairement la vraye foi.

16. La même indifférence s'étend ſur toutes les choſes imaginables. Si un vrai fidelle ſelon *Hattem*, eſt également content (ou indifférent à l'égard) du progrès du vice & de la vertu dans les autres, à plus forte raiſon ſera-t-il content de ſoi-même en quelque état qu'il ſe trouve. Il ſera indifférent ſur les biens du monde, ſur le bonheur & le malheur, ſur ſon propre état, ſoit pour le temporel, ſoit pour le ſpirituel. Sa *paſſivité* & ſa quiétude ſeront ſes véritables vertus, & pour marquer qu'il laiſſe agir la volonté de Dieu, que c'eſt-là toute ſa confiance & ſa foi, il ne s'embaraſſera point l'eſprit de la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes œuvres; ſes ſoins n'iront point à la pratique de la Loi divine : & tant qu'il aura le bonheur de vivre dans cette *privation de déſirs, qui ne peut que l'entretenir dans l'ignorance du mal*, il pourra ſe vanter d'être véritablement agréable à *Dieu le pere*, nommé le *Créateur* par excellence dans la premiere partie du ſymbole.

17. Les œuvres des hommes ſont leurs fruits, & ces œuvres doivent être telles que ſont ceux qui les produiſent. Souvenons nous ici de la comparaiſon aux bons & aux mauvais arbres. Comment exigera-t-on qu'un mauvais arbre produiſe autre choſe que les mauvais fruits qu'il doit produire ? & n'eſt-ce pas s'opoſer d'une façon impie & criminelle à la volonté de Dieu que d'exiger de bons fruits des hommes ?

18. Le fils (de Dieu) eſt la parolle de Dieu, & ſa ſageſſe; il eſt l'image du Dieu inviſible, il eſt notre Prophete & notre Docteur &c. toutes les manieres dont l'Ecriture s'exprime tendent à nous aprendre que croire en lui conſiſte à recevoir ſon témoignage comme infaillible. Mais que nous témoigne-t-il, ſinon que l'accompliſſement de la volonté de Dieu ne conſiſte qu'à (*a*) *être* (ou *devenir*) à *ſouffrir* & à *mourir*; d'où il réſulte que nos œuvres ne ſont point nos œuvres, c'eſt-à-dire ne ſont que des ſuites de notre *paſſivité*. Nos œuvres ſont nos fruits. Veut-on quelque choſe de plus? nos œuvres ſont nos peines & nos châtimens, parce qu'elles ſont des témoignages de la colére & des jugemens de Dieu. Le témoignage du fils de Dieu nous aprend auſſi, que nous ne ſaurions croire en lui qu'après une ferme perſuaſion *que la volonté de Dieu ne conſiſte point en demandes, & que nos actions ne ſont point notre obéiſſance. Nous obéiſſons par notre foi, & la volonté de Dieu n'eſt autre choſe que ſa réſolution éternelle* (à notre égard.) Toutes nos actions ne changent rien; elle ne nous rendent ni bons, ni mauvais. Nous reſtons également ce que nous ſommes. Enfin nous ne devenons point méchans par nos actions, mais nos actions ſont mauvaiſes parce que nous ſommes mauvais : & c'eſt ce qui a déja été dit dans un autre Article.

19. Je paſſe ce qu'ils diſent ſur la corruption de l'homme, laquelle étant néceſſairement conforme à la volonté de Dieu, puiſque tout ſe fait ici bas par ſa volonté, il eſt évident ſuivant eux, que l'homme doit être (*b*) *naturellement mort, naturelle-*

(*a*) *Worde*: ce mot Hollandois a la ſignification Latine de *fieri*.
(*b*) Cette traduction eſt litterale.

lement impie, *naturellement damné* &c. c'eſt-là ce que nous apprend le témoignage du fils, d'où l'on tire auſſi cette conſéquence, que ſi le *Fils eſt la parolle de Dieu* (celui qui témoigne) & ſi rien n'a été fait ſans cette parolle; 1. nous trouvons partout des témoignages de notre damnation : 2. nos œuvres ſont les œuvres du fils de Dieu, des œuvres par leſquelles il nous témoigne que nous ſommes pécheurs, que nous ſommes ſans vie, ſans ame, ſans Dieu, vrais Athées en un mot &c. mais à quoi donc nous ſervent ces œuvres? Ce ſont des témoignages qui émanent du fils de Dieu, pour nous avertir de la colére de Dieu, pour nous aprendre que nous ſommes de mauvais arbres &c.

20. Pour croire au fils de Dieu il faut confeſſer ſes péchés & s'en repentir; mais cependant on doit remarquer que la foi au fils de Dieu demande qu'on reconnoiſſe qu'aucun homme ne peut ſentir en ſoi-même du déplaiſir d'avoir péché, ſi (auparavant il n'a été, ou) s'il n'eſt (actuellement) content de ſes œuvres; qu'aucun homme ne confeſſe ſes péchés excepté celui qui reconnoit qu'il n'a jamais péché : parce que celui qui croit avoir commis des péchés nie qu'il ſoit mort; que ſi ſes œuvres lui déplaiſent, il nie ſa condamnation en ce qu'il croit que Dieu le châtie injuſtement. L'explication qu'on nous donne de ces idées confuſes n'eſt pas moins obſcure que le texte. „ On ne croit au fils de „ Dieu qu'en avouant qu'on renie la Divinité: reconnoître qu'il y a un Dieu c'eſt „ nier que l'on ſoit mort". Ce que *P. de Hattem* dit enſuite ſur la juſtification & ſur le caractére de la vraye foi, de la véritable converſion, de la véritable triſteſſe, n'eſt ni moins confus, ni moins ſujet à des conſéquences odieuſes. Je le raporte en deux mots. Les infidelles (ou les non croyans) ne s'affligent pas de leurs péchés, mais de voir qu'on les trouve pécheurs, que l'on connoit *que les fruits de ces mauvais arbres ſont néceſſairement mauvais.* Au contraire la marque du vrai fidelle c'eſt d'*avouer que Dieu* lui a fait connoître ce qu'il eſt par ſes mauvais fruits, de s'humilier devant lui en avouant qu'il eſt mort, & que comme tel il ne peut s'exhaler de lui après ſa mort que de l'infection, (c'eſt-à-dire de mauvaiſes œuvres) & c'eſt dans cet aveu que conſiſtent la répentance & l'affliction.

21. Le monde s'imagine que l'amour de Dieu conſiſte à *faire* & à *renoncer*. Point du tout. Cette erreur nous méne à nier la verité du jugement de Dieu. Celui qui prétend ſe rendre agréable à Dieu par des œuvres ne cherche qu'à diſſimuler la haine ſecrete qu'il porte à cet Etre ſuprême : & il en de même de l'amour de notre prochain, ſur quoi je ne m'étendrai pas davantage.

22. Cependant la converſion conſiſte à ceſſer de haïr Dieu, & perſonne ne ceſſe de haïr Dieu qu'en croyant en lui : mais cette croyance conſiſte à prendre plaiſir à ſes châtimens. Nous avons déja raporté la nature de ces plaiſirs & de ces peines. Croire qu'abandonner le mal & faire le bien faſſe la véritable converſion, c'eſt prendre l'ombre pour le corps. Tout ceci eſt envelopé d'un jargon obſcur & myſtique, auquel vraiſemblablement *P. de Hattem* lui-même n'entendoit rien.

23. Les fidelles ſeuls ſont raſſaſiés, joyeux, contens &c. Tout leur plait, parce que tout eſt l'ouvrage de Dieu. Tout tourne à leur conſolation & à leur repos. Tout leur rend témoignage de ſa bonté, de ſa ſageſſe, de ſa providence &c. Les fidelles ſeuls ſont parfaits, parce qu'ils reſtent toujours tels que Dieu a jugé à propos qu'ils fuſſent. Leurs œuvres ſont leurs châtimens, ils le reconnoiſſent, & cela les juſtifie. Seuls ils poſſedent l'amour de Dieu, parce que tout ce qui plait à Dieu leur plait de même. On conçoit aſſez par ce que j'ai ra-

raporté, que cette conformité avec Dieu doit s'étendre loin. Ils ſont enfans de Dieu regenerés, reſſuſcités, qui ne commencent de vivre, qu'en ceſſant de chercher à ſatisfaire leur cupidité (leur convoitiſe, ou leurs déſirs.) Enfin ils ſont les véritables héritiers de Dieu, attendu que tout ce qui lui apartient leur apartient & eſt deſtiné à leur uſage. Ils dominent ſur tous les ouvrages de la main de Dieu, & Dieu lui même eſt à eux comme un amant eſt à ſa maîtreſſe. Cette union eſt inviolable, indiſſoluble, ſcellée de la plus ardente & de la plus forte affection, & pour tout dire, la même qui lie un jeune homme nouvellement marié à l'épouſe qu'il s'eſt choiſie. Ici l'Auteur prodigue les termes de mariage, de mari &c. J'ai déja remarqué ailleurs que les myſtiques employent très-volontiers les idées que l'amour & ſes myſtéres fourniſſent abondamment à l'imagination échauffée: mais il faut avouer auſſi que le *Cantique de Salomon* ſemble avoir autoriſé chez eux ces pieux excès.

Voilà ce que j'ai pû recueillir touchant la doctrine de *P. de Hattem* & de ſes diſciples. Peut-être en ai-je trop dit pour ne pas ennuyer la plus grande partie des lecteurs, & trop peu auſſi pour l'introduire dans les myſtéres de cette ténebreuſe doctrine. Mais après tout ce ſeroit perdre ſon tems que de lui en dire davantage. Au reſte ſi l'on veut écouter les apologies de ces nouveaux Docteurs, leur doctrine eſt *interieurement* la doctrine de la Loi de J. C. qui a ſuccedé à celle de Moïſe, laquelle eſt la Loi de ſervitude: mais malheureuſement pour ces Docteurs on ne s'attache qu'à l'écorce, c'eſt-à-dire aux idées qu'ils employent pour donner plus de force à cette doctrine, & aux expreſſions dont ils font uſage pour l'autoriſer. Quelquefois ils parlent avec un peu plus de clarté: alors on ſent ce qu'ils veulent dire. Par exemple, voici la différence des deux Loix. Suivant un de ces apologiſtes la Loi de J. C. ne nous dit pas, *faites les derniers efforts pour être nettoyés de vos péchés, & pour cet effet pratiqués telle ou telle choſe*; mais *vous avez été nettoyés de vos péchés ſelon la promeſſe qui vous en a été faite, & votre devoir eſt de le reconnoître.* „ On ne doit plus reprocher au prochain „ ſa corruption & la dureté de ſon cœur, il faut au contraire le féliciter de ce „ qu'il a un cœur diſpoſé entierement à la volonté de Dieu. Après avoir re„ préſenté ces avantages à notre prochain, nous ne devons plus nous embaraſſer „ de ſa conduite; il faut l'abandonner à Dieu qui nous enleve cette œuvre . . „ . . . On nous accuſe odieuſement d'*Athéiſme* & de libertinage, continue le „ même apologiſte, & l'on nous impute de ruiner par nos maximes les fonde„ mens de la Societé civile, *parce que nous ne prêchons point la Loi des œuvres*, „ mais la foi toute ſeule en J. C. &c.

Un autre Apologiſte de *Hattem*, & de ſon Diſciple *Woutelar* nous raporte un ou deux échantillons de certaines pieuſes fourberies, qui ne ſont pas ſi uſées qu'elles ne puiſſent encore ſervir aujourd'hui à l'interêt des partis, & ſur tout à celui des Ecléſiaſtiques, qui prétendent les employer (*a*) comme des ruſes de guerre à l'honneur & à la gloire de Dieu. Le but que l'on eut en eſſayant de mettre la pieuſe fourberie en uſage contre les *Hatemites* fut de retenir les brebis dans la bergerie du Seigneur, & de les empêcher par ce moyen de ſuivre les faux Paſteurs. (*b*) On débita que le projet des *Athées Hatemites* étoit de former une armée formidable de nouveaux *Athées*; qu'on les enrolloit au nom du Diable, & en leur faiſant avaler dans un verre de vin un papier ſur lequel le nom du Diable étoit écrit; que par ce moyen

(*a*) *Dolus an virtus, quis in hoſte requirat?*
(*b*) Lettres de *Buitendyk* à *Davervelt* p. 23. Lettre 3.

moyen ces nouveaux Soldats dévouoient leur foi au Diable; qu'après cet enrollement on leur donnoit d'entrétien vint & huit sols par semaine; que ceux que l'on enrolloit de la sorte étoient renvoyés, comme croyant encore en Dieu, si en buvant la santé du Diable, ils manquoient d'avaler le papier. On répandit le bruit que les Docteurs de la Secte étoient des sorciers, & qu'un d'eux invoquoit & conjuroit le Demon, pour faire sortir de l'argent d'un pôt de terre qu'il enfermoit dans un grand cercle. S'il est permis d'en croire le même Apologiste, la ruse & la calomnie firent leur effet en plusieurs manieres: & s'il faut suposer que le récit qu'il donne soit bien véritable, rien n'est plus odieux, ni plus contraire à l'esprit du Christianisme que ce qu'on lui a fait souffrir en particulier pour le réduire à ne pouvoir trouver ni feu, ni lieu dans sa patrie.

En finissant sur cette matiere il n'est pas inutile de remarquer, après le même Apologiste, que (*a*) *P. de Hattem* s'étoit formé à l'Ecole de *Coccejus*. Il pouvoit y avoir apris l'art de rendre les choses le plus communes mysterieuses en les cachant sous des manieres de parler outrées.

On pourroit appeller *Spinosistes*, & peut être à plus juste titre qu'on n'a fait *P. de Hattem*, quelques esprits forts peu connus des étrangers, qui de nos jours ont essayé de renouveller en Hollande le systême de (*b*) l'Ame du monde, & l'éternité (*c*) de l'une & de l'autre. A la vérité un de ces Auteurs a affecté de déclarer qu'il n'étoit nullement Spinosiste, par la distinction (*d*) qu'il a fait semblant de mettre entre Dieu & la Nature. Il prétend aussi que la Trinité n'est autre chose que trois différentes proprietés de l'Etre suprême, qui font trois différentes operations dans la Nature; que l'étendue est de l'essence divine, & que cette étendue est la seconde Personne de la Trinité; que la création est de toute éternité &c. Cet Auteur & ses semblables, comme un certain *Deurhof* & autres, se sont faits suivre & ont (*e*) formé, & forment encore des assemblées très bornées & très secretes, pour mieux échaper aux poursuites, ou du moins pour empêcher que les Magistrats ne soient forcés de les faire.

Quoique les *Esprits forts* anciens & modernes ayent diminué autant qu'ils ont pû l'autorité des Religions établies, il en est peu cependant qui ayent voulu, ou qui ayent osé rompre ouvertement avec le reste du genre humain sur cet article. Ils ont tout au moins avoué combien il est important que les hommes soient retenus par quelques liens; mais j'oserois bien assurer de tous, qu'après avoir consulté la conscience & la raison, chacun d'eux a plus ou moins senti, qu'il étoit impossible que (*f*) *la crainte seule eut forgé les Dieux*. Les opinions les plus étranges d'une infinité de libertins & les systêmes les plus absurdes de ceux qu'on appelle Fanatiques, Deistes &c. ont été capables de défigurer la Divinité;

(*a*) Lettre 4. à *Davervelt* vers la fin.

(*b*) Cette ame, selon le sentiment de quelques anciens Philosophes, est unie à la matiere, comme notre ame l'est à notre corps. Elle est la vie de la matiere, comme l'ame est la vie du corps humain. Et de même que le corps n'est pas l'ame, ni l'ame le corps; la matiere n'est pas Dieu, & Dieu n'est pas la matiere, quoi qu'inséparablement unis l'un à l'autre. D'autres ont établi la coéternité de la matiere avec Dieu, qui ne l'a precedée, comme l'on parle, que par la priorité de nature, de la maniere que le corps précede l'ombre.

(*c*) Autant qu'on peut le comprendre par les raisonnemens de cet Auteur & de ses Disciples, la matiere émane de Dieu, comme la lumiere du soleil, ou la toile d'une araignée du corps de cette araignée. Cette idée n'est pas nouvelle.

(*d*) Voy. le livre intitulé en Hollandois le *Chaos imaginaire* &c.

(*e*) Ces assemblées subsistent encore dans plusieurs villes, mais ceux qui les font choisissent les endroits les plus ecartés, & ne s'assemblent que sous des prétextes fort innocens. Ce sont des rencontres, ou des visites d'amis, qui fument ou prennent du thé entr'eux; à quoi se mêlent ensuite des discours sur la Religion &c.

(*f*) *Primus in orbe Deos fecit timor.*

té ; mais ces opinions & ces ſyſtêmes ne ſont jamais parvenus à la ruiner, & l'exiſtence d'un Dieu, quelle qu'elle ſoit, leur a toujours paru néceſſaire. On a tâché d'anéantir l'Autorité de ce qu'on appelle *Révelation*, mais on n'a pû entierement éviter de reconnoître une Subſtance capable de ſe revéler, ſous quelque nom & de quelque maniere qu'on la conſidére. J'avoue qu'on a attaqué cette Subſtance par des objections juſqu'à préſent inſolubles à l'eſprit humain ; que les uns l'ont comme défiée ſur la foibleſſe de ſa providence ; que d'autres l'ont ſoumiſe à une maniere de deſtin, pour la diſculper, diſoient-ils, de certains défauts qu'ils trouvoient dans la diſpoſition des évenemens de cet Univers ; que quelques uns de ces *Eſprits forts* ont comme exigé d'elle une eſpéce d'éclairciſſement ſur l'origine du mal, ſous prétexte qu'il eſt contraire à la bonté d'un Etre ſuprême ; que quelques autres, avec un reſpect aparent pour cette Subſtance, ont ſoumis le mal à un Etre auſſi eſſentiellement mauvais que l'Etre ſuprême eſt eſſentiellement bon. Mais de quelque façon que tous ces Philoſophes *Libertins*, *Deiſtes*, *Eſprits forts* &c. ayent raiſonné, ils ont tous été reduits à reconnoître une autorité ſuprême. Préexiſtente ou non avant la Matiere ; Matiere elle même ou ſeulement ame de cette Matiere ; *coexiſtente* & coëternelle, Eſpace qui contient les corps ; Subſtance infinie & univerſelle, dont nous ſommes ſimplement les modes ; enfin de quelque façon qu'ils ſe ſoient figurés cette Suſtance &c. ils n'ont pû éviter de la regarder, malgré les raiſonnemens les plus hardis, comme infiniment néceſſaire dans la Nature, & en particulier au genre humain. Comme telle ils ont été réduits à reconnoitre ſa puiſſance ; & s'il eſt permis de s'exprimer de la ſorte, ces Créatures ſi audacieuſes, ſi témeraires dans leurs recherches, & qui ne ſont ſuivant leurs raiſonnemens que des modes & des différentes manieres d'être de la Subſtance univerſelle, ont été forcées de plier ſous le poids de ſon autorité.

On doit mettre tout au plus au rang des *Déiſtes* ceux qui croyent que toutes les Religions ſont également agréables à l'Etre ſuprême, pourvû qu'on ne s'y écarte pas des Loix naturelles. Ils s'imaginent que Dieu aime la diverſité dans le culte Religieux, & qu'elle lui eſt auſſi agréable que le ſont à un grand Prince les différentes manieres de le louer, & de lui demander des graces. On peut mettre encore au rang des *Déiſtes* ceux qui ont attaqué la Religion, ſous prétexte d'attaquer la Superſtition. De ce nombre eſt *Toland*, ce fameux & hardi libertin, qui faiſoit profeſſion d'être l'ennemi juré, non pas de l'Egliſe, diſoit-il, *mais de ceux qui la gouvernent, à qui la ſuperſtition ſera éternellement néceſſaire.* Il s'eſt érigé en Apologiſte de *Tite-Live*, & l'a déclaré ennemi des Superſtitions Romaines, pour mieux faire le procés à toutes les Religions, qui ſelon lui ſont remplies de (*a*) *vieilles fraudes*, & de *menſonges, qui à la longue ſont devenus vraiſemblables :* mais pourquoi, dit-il, par la bouche de *Tite-Live*, (*b*) ſe mettre en peine ſi les choſes anciennes ſont vrayes ou fauſſes, pourvû qu'on les adopte comme vrayes ? Les (*c*) Grans de la Republique Romaine les ont eſtimées utiles & néceſſaires, & le peuple s'étoit ſi bien accoutumé à les croire telles, qu'il ne pouvoit plus s'en paſſer. Plut à Dieu s'écrie-t-il enſuite, que la même contagion n'eut jamais gagné les Chrétiens ! Et moi j'ajouterois volontiers, plut à Dieu que le faux zéle, qui dans les

(*a*) *Antiqui errores, antiquæ fraudes, antiqua mendacia.* Adeiſidæmon p. 21.
(*b*) *In rebus tam antiquis ſi quæ ſimilia veri ſunt, pro veris habeantur ſatis habeam.* Ce paſſage eſt de *Tite-Live.*
(*c*) *Maximi certé talia fecerat Romanum vulgus, utinam & Chriſtianum dicere non poſſem!* Ibid. p. 34.

les uns est l'effet de la décadence des passions, dans les autres celui de la crainte; dans les grans celui de l'ambition, dans les petits celui de la politique & de l'ignorance, n'eut jamais autorisé l'établissement des fables, que l'on n'a pas eu honte de fonder sur les vérités les plus sublimes.

Les différentes manieres de penser de l'aine dépendent de l'état des organes du corps qu'elle anime. Un homme usé par la débauche sent à soixante ans des craintes & des remors qu'il ne se connoissoit pas à vint cinq. Ceux qu'on appelle des Athées de pratique, & presque tous ceux qui jusqu'au declin de l'age se sont élevés en géneral contre les devoirs de la Religion, en les traitant de vaines cérémonies & de pratiques populaires, commencent de penser autrement lorsque la raison diminue, & qu'il semble que l'ame & le corps vieillissent en juste proportion. Cette *vieillesse de l'ame* favorise infiniment la Superstition. L'ame la regarde comme une expiation nécessaire des desordres de sa jeunesse, & ne sauroit se persuader dans cet état que la simplicité de la Religion puisse effacer les outrages qu'elle a fait à Dieu. Alors les prieres & les élevations de cœur paroissent sans force à l'ame, si les *préservatifs humains* ne les accompagnent. Comparons les superstitieux à ces débauchés que le vin ne rechaufe plus. Il faut que les medecins inventent tout exprès des cordiaux pour eux.

Je conclus en définissant l'homme religieux un homme qui rend à Dieu ce qui lui est dû, & se soumet à lui dans toute l'étendue de sa raison pendant le cours de sa vie; qui en l'adorant ne s'éfraye pas comme le vulgaire; qui se dépouille, en lui rendant ses hommages, de toute crainte servile, qui, religieux par reconnoissance & par devoir envers Dieu, méprise cette terreur qu'inspire la mort aux superstitieux, & aux faux dévots; qui enfin renonce aux fausses idées que beaucoup de Chrétiens osent se faire d'une destinée inexorable.

(*a*) *Felix! qui potuit rerum cognoscere causas,*
Atque metus omnes & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

(*a*) *Virgil.* l. 2. *Georg.* V. 490. & suiv.

Fautes essentielles à corriger.

P. 93. note (*e*) l. 2. lis. *arrachoient le fiel*, & Ib. l. 3. lis. *rancune.*

P. 101. aj. une note pour la ligne 2. en ces termes. *Voy. la Planche qui se place* à la p. 90. *& celle de la* p. 93.

P. 166. après les vers de *Manile*, ajoutés ceci; ceux qui prétendent que ce dernier vers doit s'appliquer au sentiment qui établit l'éternité de la matiere l'expliqueront tout autrement que je ne l'explique. Il me semble que *Deus est* &c. ne doit s'appliquer qu'à l'Etre suprême premier moteur &c.

P. 193. note (*b*) l. 9. de la note aj. *tôt ou tard ils s'entredétruisent.*



TABLE



TABLE
DES
DISSERTATIONS
Contenues dans ce Volume.



TABLE DES FIGURES.







